31
10 E
12

MAG 435

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

Par Monſieur l'Abbé FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roi.*

TOME DOUZIÉME.

Depuis l'an 925. juſqu'en 1053.

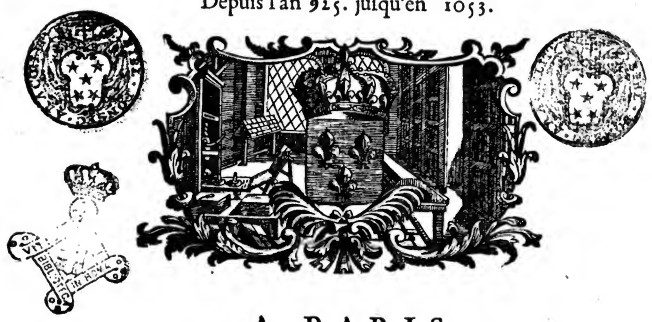

A PARIS,
QUAY DES AUGUSTINS.

Chez { EMERY, à Saint Benoiſt.
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME

1. HUGUES enfant archev. de Reims. II. Mort de Jean X. Leon VI. & Eſtienne VII. papes. III. Bennon évêque de Metz. IV. S. Odon abbé de Clugny. V. Mort d'Eſtienne VII. Jean IX. pape. VI. Rathier évêque de Verone. VII. Artaud archevêque de Reims. VIII. Concile d'Erford. IX. S. Ulric évêque d'Ausbourg. X Egliſe d'Eſpagne. XI. Alberic maître de Rome. XII. Theophylacte part de C. P. XIII. Etat de l'Orient. XIV. Mort de Jean XI. Leon VII. pape. XV. S. Odon à Rome. XVI. Saraſins en Italie. XVII. Lettre du pape pour la Baviere. XVIII. Mort d'Henry l'oiſeleur. XIX. Egliſe du Nort. XX. Otton R. de Germanie. XXI. S. Venceſlas. XXII. Hongrois en France. XXIII. Artaud chaſſé de Reims. XXIV. Fin de S. Odon de Clugny. XXV. S. Gerard de Brogne. XXVI. S. Jean de Gorze. XXVII. Egliſe de Normandie. XXVIII. S. Odon de Cantorbery. XXIX. Commencement de S. Dunſtan. XXX. Image miraculeuſe d'Edeſſe. XXXI. Simeon Metaphraſte. XXXII. Fin de Romain Lecapene. XXXIII. Turcs convertis. XXXIV. S. Luc le jeune. XXXV. Artaud rétabli à Reims. XXXVI. Concile d'Ingelheim. XXXVII. Concile de Treves. XXXVIII. S. Mayeul abbé de Clugny. XXXIX. Turquetul abbé de Croiſland. XL. Saint Adaldague archevêque de Breme. XLI. Converſion des Sclaves. XLII. Concile d'Ausbourg. XLIII. Saint Brunon archevêque de Cologne. XLIV. Rathier évêque de Liege. XLV. Ausbourg deffendu par ſaint Ulric. XLVI. Sa regle de vie. XLVII. Egliſe d'Eſpagne. XLVIII. Ambaſſade de Jean de Gorze. XLIX. Suite de l'Ambaſſade. L. Mort d'Agapit II. Jean XII.

An. 925. 926. 931. 932. 933. 934. 936. 937. 939. 942. 944. 948. 952. 953. 955.

956. *pape.* LI. *Mort de Theophraſte. Polyeucte patriarche de C.P.* LII. *S. Paul de Latre.* LIII. *Fin de Conſtantin porphyrogenete.* LIV.
959. *Lettres d'Atton de Verceil.* LV. *Lettres de diſcipline.* LVI. *Autres écrits.*

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

I. *OTTON empereur d'Occident.* II. *Magdebourg métropole.*
962. III. *S. Dunſtan archevêque de Cantorbery.* IV. *Odalric archevêque de Reims.*
963. V. *Jean XII. ſe revolte contre l'empereur.* VI. *Concile de Rome.* VII. *Jean dépoſé. Léon VIII. pape.*
964. VIII. *Mort de Romain. Nicephore Phocas empereur.* IX. *Jean XII. dépoſe Leon.*
965. X. *Mort de Jean XII. Benoît V. Pape.* XI. *Jean XIII. pape.*
966. XII. *Fin de S. Brunon de Cologne.* XIII. *Converſion des Polonois.* XIV. *Frodoard & ſes écrits.* XV. *Jean XIII. rétabli.* XVI. *Concile de Ravenne.* XVII. *S. Adalbert archevêque de Magdebourg.*
968. XVIII. *Evêché de Prague.* XIX. *Sainte Mathilde reine.* XX. *Ambaſſade de Luitprand. à C. P.* XXI. *Nonces du pape maltraitez.* XXII. *Retour de Luitprand.* XXIII. *Conquête de Nicephore Phocas.* XXIV. *Sa mort. Jean Zimiſques empereur.* XXV. *Commencemens de S. Nicon d'Armenie.* XXVI. *Nouveaux archevêchez en Italie.* XXVII. *Fermeté de S. Dunſtan.* XXVIII. *Penitence du R. Edgar.* XXIX. *Ses loix.* XXX. *Concile en Angleterre.* XXXI. *S. Ethelvode de Vincheſtre.* XXXII. *Saint*
972. *Oſualde de Vorcheſtre.* XXXIII. *Demiſſion de S. Ulric.* XXXIV. *Mort d'Otton. Otton II. empereur.*
973. XXXV. *Mort de Saint Ulric.* XXXVI. *Mort de Jean XIII. Benoît VI. Benoît VII. papes.*
975. XXXVII. *Fin d'Aimard abbé de Clugny.* XXXVIII. *S. Mayeul abbé.* XXXIX. *Il eſt pris par les Sarraſins.* XL. *Il refuſe d'être pape.* XLI. *Sainte Adelaide imperatrice.* XLII. *S. Volfang évêque de Ratisbonne.* XLIII. *Plaintes de Rathier contre ſon clergé.* XLIV. *Son ſynode.* XLV. *Autres écrits.* XLVI. *Sa fin.* XLVII.
Egliſe d'Eſpagne. XLVIII. *Saint Rudoſind.* XLIX. *Fin de Zimiſques. Baſile & Conſtantin empereurs.* L. *Egliſe de C. P.*
978. LI. *Egliſe d'Angleterre.* LII. *Fin de l'abbé Turquetul.* XLIII. *S.*
980. *Edouard martyr.* LIV. *S. Harold martyr.* LV. *Mort de S. Adalbert de Magdebourg.* LVI *S. Adalbert de Prague.* LVII. *Mort*
983. *d'Otton II. empereur.* LVIII. *Bernouard precepteur d'Otton III.*

LIVE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

COMMENCEMENS de S. Romuald. II. *Converſion de Pierre Uſeole.* III. *Romuald en Catalogne.* IV. *Converſion du C. Oliban.* V. *Commencemens de S. Nil de Calabre.* VI. *Sa vie eremitique.* VII. *Ses premiers diſciples.* VIII. *Il eſt viſité par Theophilacte & Leon.* IX. *Converſion d'Eupraxius.* X. *Autres actions de S. Nil.* XI. *Il ſe retire au Mont-Caſſin.* XII. *Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV. papes.* XIII. *Fin de S. Dunſtan.* XIV. *S. Adalbert quitte Prague.* XV. *Il vient à Rome.* XVI. *Libentius archevêque de Breme.* XVII. *Converſion des Ruſſes.* XVIII. *Hugues Capet R. de France.* XIX. *Arnoul archevêque de Reims.* XX. *Commencemens de Gerbert.* XXI. *Concile de Reims.* XXII. *Plaintes contre l'archevêque Arnoul.* XXIII. *Preuves contre lui.* XXIV. *Ses deffenſes.* XXV. *Diſcours d'Arnoul d'Orleans.* XXVI. *Reflexion ſur ce diſcours.* XXVII. *Arnoul de Reims au concile.* XXVIII. *Sa confeſſion & ſa renonciation.* XXIX. *Adalger dépoſé.* XXX. *Gerbert archevêque de Reims.* XXXI. *Commencemens d'Abbon de Fleuri.* XXXII. *Canoniſation de S. Ulric.* XXXIII. *Lettres de Gerbert contre Arnoul.* XXXIV. *Fin de S. Mayeul de Clugny.* XXXV. *Monaſteres par lui réformez.* XXXVI. *Fin de S. Volfang de Ratisbone.* XXXVII. *Concile de Mouſon.* XXXVII. *Adalberon II. évêque de Metz.* XXXIX. *S. Bernoüard évêque d'Hildesheim.* XL. *S. Adalbert rappellé en Boheme.* XLI. *Manſon abbé du Mont-Caſſin.* XLII. *Egliſe de C. P.* XLIII. *Fin de S. Nicon d'Armenie.* XLIV. *Apologie d'Abbon.* XLV. *Son recüeil de canons.* XLVI. *Mort de Jean XV. Gregoire V. pape.* XLVII. *S. Adalbert renvoyé en Bohême.* XLVIII. *Son martyre.* XLIX. *Jean XVI. antipape.* L. *S. Nil à Rome.* LI. *Son monaſtere près de Gaëte.* LII. *S. Romuald près l'empereur.* LIII. *L'empereur viſite S. Nil.* LIV. *Francon & Bouchard évêques de Vormes.* LV. *Abbon de Fleury à Rome.* LVI. *Gerbert archevêque de Ravenne.* LVII. *Concile de Rome.* LVIII. *Egliſe d'Eſpagne.* LIX. *Mort de Gregoire V. Silveſtre II. pape.* LX. *Fin de ſainte Adelaide.* LXI. *Archevêché de Geneſne.*

984. 688. 989. 990. 991. 993. 994. 974. 996. 998. 999.

LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

1000. I. DERNIER *voyage d'Otton. III. en Italie.* II. *S. Bernoüard d'Hildesheim à Rome.* III. *Concile en ſa faveur.* IV. *Autres articles en Allemagne.* V. *S. Heribert de Cologne.* VI. *Mort d'Otton III. S. Henry roi de Germanie.* VII. *Converſion des Hongrois.* VIII. *S. Eſtienne R. de Hongrie.* IX. *Fin de ſaint Nil.*

1002. X. *Concile de Rome.* XI. *Mort de Sylveſtre II. Jean XVII.*

1003. *pape. Sa mort* ibid. *Jean XVIII. pape.* XII. S. *Henry R. d'Italie.* XIII. *Mort de S. Abbon de Fleury.* XIV. *Concile de Poitiers, &c.* XV. *Hervé treſorier de Tours.* XVI. *Egliſe de Loches.* XVII. *Reforme de Feſcamp.* XVIII. *Robert archevêque de Roüen.* XIX. *Leutard*

1004. *fanatique.* XX. *Autre fanatique.* XXI. *Mort de Giſilier. Tagmon archevêque de Magdebourg.* XXII. *Vigbert évêque de Mersbourg.*

1007. XXIII. *Bamberg évêché.* XXIV. *S. Aufrid évêque d'Utrecht.* XXV. *Religion du R. Robert.* XXVI. *S. Boniface martyr chez les Ruſſes.*

1009. XXVII. *Mort de Jean XVIII. Sergius IV. pape.* XXVIII. *Egliſe du S. Sepulcre abattuë.* XXIX. *Caliſes Fatimites.* XXX. *Egliſes d'O-*

1010. *rient.* XXXI. *Concile de Leon.* XXXII. *Sainte Elfege de Cantorbery.*

1012. XXXIII. *Son martyre.* XXXIV. *Geron archevêque de Magdebourg.* XXXV. *Mort de Sergius IV. Benoît VIII. pape.* XXXVI. *Mort de S.*

1013. *Libentius. Unvan archevêque de Breme.* XXXVII. *Egliſe de Saxe*

1014. *affligée.* XXXVIII. *S. Henry couronné empereur.* XXXIX. *Concile de Ravenne.* XL. *Religion de S. Henry.* XLI. *S. Meinvere de Pader-*

1015. *born.* XLII. *Le pape repouſſe les Saraſins.* XLIII. *Normans en Ita-*

1016. *lie.* XLIV. *Egliſe d'Allemagne.* XLV. *Egliſe de Pologne.* XLVI. *Le*

1019. *pape en Allemagne.* XLVII. *Concile de Pavie.* XLVIII. *L'empereur reconcilié avec S. Heribert.* XLIX. *Victoires de l'empereur en Italie.*

1020. L. *Il va au Mont Caſſin.* LI. *Concile de Selingſtat.* LII. *Bouchard*

1022. *de Vormes. Son décret.* LIII. *Manichéens en France.* LIV. *Concile d'Orleans.* LV. *Manichéens brûlez.* LVI. *Gauſlin archevêque de Bourges.* LVII. *Fulbert évêque de Chartres.* LVIII. *Guillaume Duc d'Aquitaine.* LIX. *Pieté du R. Robert.* LX. *Richard abbé de Verdun.* LXI. *Enguerran abbé de ſaint Riquier.*

LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

I. EGLISE d'Allemagne. II. Mort de S. Henri. Conrad roi. III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape. IV. Egliſe de C. P. V. Synode d'Arras. VI. Retraite de Ste Cunegonde. VII. Concile d'Anſé. VIII. Suite de la vie de S. Romuald. IX. Ses divers monaſteres. X. Sa fin. XI. Guy d'Areze muſicien. XII. Brunon évêque de Toul. XIII. Conrad empereur. XIV. Canut R. de Danemarc & d'Angleterre. XV. S. Olaf. R. de Norvege. XVI. Conſtitution du patr. Alexis. XVII. Monaſteres en commande. XVIII. Mort de Conſtantin romain. Agyre empereur. XIX. Fin de Fulbert de Chartres. XX. Dédicace de S. Agnan d'Orleans. XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon. XXII. Mort du roi Robert. Henri I. XXIII. Concile de Bourges. XXIV. Concile de Limoges. S. Martial. XXV. Paix ordonnée. XXVI. Abſolution du pape. XXVII. S. Simeon de Treves. XXVIII. Tentatives pour la paix. XXIX. Remontrances de Gerard de Cambrai. XXX. S. Bardon archevêque de Mayence. XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX. pape. XXXII. Fin de S. Simeon de Treves. XXXIII. S. Poppon abbé de Stavelo. XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlag. empereur. XXXV. L'empereur Conrad en Italie. XXXVI. Sa mort. Henri II. roi. XXXVII. Fin de ſaint Eſtienne roi de Hongrie. XXXVIII. S. Gonther ermite. XXXIX. Caſimir moine du roi de Pologne. XL. Alebrand puis Adalbert archevêques de Hambourg. XLI. Treve de Dieu. XLII. S. Odilon refuſe l'archevêché de Lyon. XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun. XLIV. Michel Calafate empereur, puis Conſtantin Monomaque. XLV. Revolution en Hongrie. XLVI. S. Gerard évêque. XLVII. Sylveſtre III. puis Gregoire VI. papes. XLVIII. Commencemens de S. Pierre Damien. XLIX. Gregoire VI. cede. Clement II. pape. L. Halinard archevêque de Lyon. LI. Concile de Rome. LII. Martyre de S. Gerard de Hongrie. LIII. S. Barthelemi de Tuſculum. LIV. Damaſe II. pape, puis Leon IX. LV. Concile de Rome. LVI. Fin de S. Odilon. LVII. Commemoration des Trepaſſez. LVIII. S. Hugue abbé de Clugny. LIX. Le pape Leon en France. LX. Dedicace de l'Egliſe de S. Remi. LXI. Concile de Reims. Premiere ſeſſion. LXII. Seconde ſeſſion. LXIII. Troiſiéme ſeſſion. LXIV. Concile de Mayence. LXV. Herésie de Berenger. LXVI. Concile de Rome. LXVII. Conference de Briône. LXVIII. Mauger archevêque de

1024. 1025. 1027. 1028. 1029. 1031. 1033. 1035. 1036. 1038. 1041. 1043. 1044. 1046. 1047. 1049.

Roüen. LXIX. *Concile de Verceil.* LXX. *Lettres à Berenger.* LXXI. *Concile de Paris.* LXXII. *Commencemens de Lanfranc.* LXXIII.
1051. *Helloüin abbé du Bec.* LXXIV. *Egliſe d'Eſpagne.* LXXV. *Actions de Leon IX.* LXXVI. *Ecrits de P. Damien contre les clercs impud.*
1052. LXXVII. *Livre* Gratiſſimus. LXXVIII. *Egliſe de France.* LXXIX. *Fin d'Halinard archevêque de Lyon* LXXX. *Le pape*
1053. *en Allemagne.* LXXXI. *Concile en Italie.* LXXXII. *Le pape pris par les Normans.*

Approbation de Monſieur Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ay lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit, qui eſt *le douziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 18. May 1706.

COURCIER, Theologal de Paris.

Approbation de Monſieur Paſtel, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.

J'Ay lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit; qui a pour Titre *Le douziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la Foi Catholique, & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la ſincerité & l'exactitude de l'Auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes précedens. Fait à Paris le 18. Mai 1706.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME.

SEULFE archevêque de Reims, mourut l'an 925. après trois ans, & cinq jours d'épiſcopat ; & le bruit courut qu'il avoit été empoiſonné par les gens de Hebert comte de Vermandois. En effet il vint auſſi-tôt à Reims, & y fit venir Abbon évêque de Soiſſons, & Bovon de Chaalons, avec leſquels il traita de l'élection d'un archevêque, & rangea le clergé & le peuple à ſa volonté ; leur faiſant crain-

AN. 925.

I. Hugues enfant archevêque de Reims.

Frod. Chr. an. 925. & IV. hiſt. c. 19.

Sup liv. LIV. n. 17.

AN. 926.

dre que les biens de l'archevêché ne fussent divisez & donnezàdes étrangers. Hebert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquiéme fils nommé Hugues, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans : puis ils allerent en diligence trouver le roi Raoul, pour avoir son agrément. Le roi par le conseil des deux évêques approuva l'élection de cet enfant, & dona au comte Hebert son pere l'administration de l'archevêché. Le comte Hebert envoya à Rome des deputez de l'église de Reims, avec Abbon évêque de Soissons, pour demander la confirmation de cette élection dont ils portoient le decret. Ils obtinrent du pape Jean X. ce qu'ils desiroient ; & il commit l'évêque Abbon, pour exercer les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Reims.

II. Mort de Jean X. Leon VI. & Estienne VII. pape.

Frod. Chron. 926.

Sup. liv. LIV. n. 58.

Luitpr. III c. 4.

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent témoins de la revolution qui y arriva. Car les Italiens ayant chassé Rodolfe roi de Bourgogne, après qu'il eut regné deux ans en Italie: appellerent en 926. Hugues comte d'Arles fils du comte Thibaut & de Berte fille du roi Lothaire & de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, & arriva à Pise, où se trouverent des députez du pape Jean & de la plûpart des seigneurs, qui l'inviterent à accepter le gouvernement du païs; & il fut reconnu roi à Pavie d'un commun consentement : puis le pape le vint trouver à Mantouë, où il fit alliance avec lui. Hugues regna vingt ans en Italie : il étoit brave, rusé, liberal, protegeant les lettres & la religion : mais adonné aux femmes.

Son royaume ne s'étendoit guere hors la Lombardie, & il n'étoit point maître de Rome. C'étoit Gui son frere uterin, qui y commandoit. Car Berte sa

mere épousa en secondes nôces Adalbert marquis de Toscane, & en eut ce fils, qui lui succeda. Il étoit donc maître de Rome avec Marozie, qu'il avoit épousée, quoique de son pere Adalbert elle eût un fils nommé Adalberic. Gui & Marozie resolurent de se défaire du pape Jean: étant jaloux du pouvoir qu'il donnoit à Pierre son frere. Un jour donc que le pape étoit avec lui & quelque peu d'autres, dans le palais de Latran, des soldats de Gui & de Marozie entrerent, qui tuerent Pierre aux yeux du pape, le prirent lui-même, & le mirent en prison: où il mourut quelque temps après en 929. ayant tenu le saint siege un peu plus de quatorze ans. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller sur le visage. Son successeur fut Leon VI. qui mourut après sept mois & cinq jours de pontificat: puis Estienne VII. tint le saint Siege deux ans.

AN. 926.

Luitpr. III. 11.

Frod. Chr. an. 928.

Id. vers. p. 607.

Cependant Vigeric évêque de Metz étant mort en 927. le roi Henri, sans s'arrêter à l'élection des citoyens, donna l'évêché à un ermite, nommé Bernon, qui vivoit en grande reputation de sainteté, sur le mont Eccel près de Zuric. Il avoit succedé dans ce desert à saint Meinard ou Meginrad tué par des voleurs en 861. Bernon quitta l'église de Strasbourg, dont il étoit chanoine, pour passer à cette solitude, & y demeura près de vingt ans: pendant lesquels il défricha le lieu, & en fit un monastere. Mais comme il avoit été pourvû de l'évêché de Metz, par l'autorité du roi, malgré les habitans, dès l'année suivante 928. des méchans le surprirent secretement, lui arracherent les yeux & d'autres parties, & le mirent hors d'état d'exercer ses fonctions. On tint un concile à Duisbourg sur le Rein,

III. Bernon évêque de Metz.

Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 112.

Frod. Chr. 927. 28. 29.

AN. 926. pour ce ſujet, où tous les auteurs du crime furent excommuniez, mais Bernon ſouffrit avec grande patience l'injure qui lui avoit été faite: il renonça volontairement à ſon ſiege, & on lui donna une abbaïe pour ſubſiſter.

Par la permiſſion du roi, on élût canoniquement Adalberon, qui fut ordonné évêque de Metz dans le même concile. Il étoit de race royale, frere de Frederic duc de Lorraine, & eut un grand zele pour la reformation des monaſteres, dont il ôta les clercs ſeculiers qui les occupoient pour la plûpart, y mit des moines reglez, & leur fit rendre les biens uſurpez. Il prit le même ſoin des monaſteres de religieuſes.

Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 379.

IV. Saint Odon abbé de Clugni. *Sup. liv. LIV. n. 45. Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 86. Boll. 13. Jan. to. 1. p. 828.*

A Clugni l'abbé Bernon ſe voyant près de ſa fin, appella les évêques voiſins, en preſence deſquels il ſe dépoſa de toute ſuperiorité: reconnoiſſant avec larmes, qu'il en avoit toûjours été indigne. Et pour ne pas laiſſer les abbaïes qu'il gouvernoit vacantes & expoſées à l'uſurpation des ſeigneurs: il les partagea du conſentement des moines, à deux de ſes diſciples Vidon ou Gui ſon parent & Odon ou Eude qu'il n'aimoit pas moins. Il les fit tous deux élire & ordonner abbez, pour en faire les fonctions après ſa mort. C'eſt ce qui paroît par ſon teſtament, où il donne à Vidon les monaſteres de Gigni, la Baume, Ethic, & la Celle ou prieuré de ſaint Lautein. Il donne à Odon Clugni, Maſſay & Deols. Il les exhorte tous deux, & les freres qui leur ſont ſoûmis à l'union entre-eux, & à l'uniformité de l'obſervance. Vidon & Odon ſouſcrivirent en qualité d'abbez à ce teſtament, qui eſt daté de la quatriéme année du regne de Raoul: c'eſt

à-dire de l'an 926. Bernon mourut le treiziéme Janvier de l'année ſuivante. On voit par le partage qu'il fit de ſes monaſteres, qu'il ne penſoit point encore à former un corps de congregation; & c'eſt Odon qui a proprement commencé celle, qui depuis a porté le nom de Clugni.

Il nâquit au païs du Maine l'an 879. ſon pere Abbon étoit un ſeigneur d'une pieté ſinguliere: qui ſçavoit l'hiſtoire & le droit Romain, au moins les novelles de Juſtinien: car les ſeigneurs rendoient alors la juſtice en perſonne. Abbon s'en acquittoit ſi bien, qu'on le prenoit pour arbitre de tous les differends; & il étoit cheri de tout le monde, particulierement de Guillaume le pieux duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Clugni. Abbon faiſoit toûjours lire l'évangile à ſa table, & obſervoit exactement les vigiles des fêtes, paſſant ces nuits ſans dormir, particulierement celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ſes prieres d'avoir ce fils, quoique ſa femme fût déja avancée en âge; & comme il étoit au berceau il l'offrit à ſaint Martin. D'abord il le donna à un prêtre de ſa dépendance, pour commencer à l'inſtruire des lettres: enſuite il le vit ſi bien fait, qu'il changea le deſſein de le conſacrer à l'égliſe; & le mit au ſervice du duc Guillaume, pour apprendre les exercices des armes. Mais le jeune Odon commença bien-tôt à craindre qu'il ne fût pas dans la voye où Dieu le vouloit: la chaſſe n'étoit pour lui qu'une fatigue & il ne goûtoit point les divertiſſemens de ſon âge. Il avoit prés de ſeize ans, quand un jour de Noël il fut ſaiſi d'un mal de tête ſi violent, qu'il crût être à la mort; & ce mal lui dura trois ans. On le ramena chez

Vita lib. 1. ſæc. 5. Ben. & bibl. Clun.

son pere, & pendant deux ans on lui fit inutilement toutes sortes de remedes. Enfin son pere crut que saint Martin le redemandoit: lui-même en fut persuadé, il se fit couper les cheveux, & se mit entre les chanoines de saint Martin de Tours, la dix-neuviéme année de son âge l'an 898. sa reception fut solemnelle, & il y eut un grand concours de seigneurs, entre autres Foulques le bon comte d'Anjou, qui l'avoit nourri quelque temps; & qui lui donna aussi-tôt un logis auprès de l'église, & une pension sur le revenu de l'abbaïe.

Odon commença alors à s'appliquer à la priere & à l'étude: priant la nuit, & lisant presque tout le jour. Après avoir étudié la longue grammaire de Prisicien, il fut detourné de la lecture de Virgile, par un songe où il vit un vase très-beau en dehors, mais plein de serpens; & laissant les poëtes, il se donna tout entier à l'étude des interpretes de l'écriture sainte. Les autres chanoines le trouvoient mauvais, demandant pourquoi il s'embarrassoit de tant de lectures; & voulant qu'il se contentât de sçavoir les pseaumes par cœur. Mais il les laissoit dire, & joignoit à l'étude la pauvreté & la mortification. Car il donna aux pauvres tout ce qu'il avoit apporté avec lui, & couchoit sur une natte tout vêtu. Entre ses lectures fut celle de la regle de saint Benoît, qu'il commença dès-lors à pratiquer, autant que son état le permettoit. Il jeûnoit frequemment, ne mangeant qu'une demie livre de pain avec une poignée de féves, & bûvant très-peu.

Comme il y avoit un grand concours de devotion à saint Martin de Tours, ensorte que les rois mêmes

& les princes de diverſes nations y venoient avec des offrandes: pluſieurs perſonnes s'adreſſoient au chanoine Odon, tout jeune qu'il étoit; & il leur donnoit à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offroient de grands preſens, mais il les refuſoit conſtamment; & le Comte Foulques l'ayant contraint à recevoir cent ſols d'or, il les diſtribua auſſi-tôt aux pauvres. Il alla enſuite à Paris, où il étudia ſous Remi d'Auxerre, qui lui fit lire la dialectique de ſaint Auguſtin & le traité des arts liberaux de Marcien. On croit que cette pretenduë dialectique de ſaint Auguſtin eſt le traité des dix categories, qui lui étoit attribué dès le temps d'Alcuin. Remi, fameux docteur de ce temps-là, étoit un moine de ſaint Germain d'Auxerre: qui avoit eu pour maître Heric moine de la même communauté, diſciple de Loup de Ferrieres & de Haimon d'Halberſtat, qui tous deux l'avoient été de Raban, & celui-ci d'Alcuin. Car il eſt important de montrer la ſucceſſion de la doctrine.

To. 1. S. Auguſt. edit. Bened. app. p. 21.

Mabill. præf. ſæc. 5. n. 43. Item elog. Frod. n. 21 p. 325.

Odon étant revenu à Tours, s'appliqua à la lecture des morales de ſaint Gregoire ſur Job, & y prit tant de plaiſir, qu'il en fit un abregé, que nous avons. Les chanoines de ſaint Martin reduits à cent cinquante, au lieu de trois cent moines, gardoient encore beaucoup de regularité. Ils s'acquittoient fidelement des heures ſeparées, auſquelles on avoit reſtaint la pſalmodie perpetuelle. Les femmes n'entroient point dans le cloître; & quelques années après, comme on s'étoit relâché de cette obſervance, le pape Leon VII. écrivit à Hugues le grand, comte de Paris & abbé de S. Martin pour la faire rétablir.

Leon. epiſt. 1. to. 9. conc. p. 594.

Vita. n. 22. Par la lecture des peres, & particulierement de la regle de S. Benoît, Odon conçût un grand desir de pratiquer la vie monastique, & il fut secondé en ce dessein par un chevalier, nommé Adhegrim, qui quitta le service du comte Foulques, & vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avoit eu des monasteres celebres, ils y allerent eux-mêmes, ou y envoyerent, & n'en trouvant point où ils pussent vivre avec la regularité qu'ils cherchoient, il revenoient tristes à leur cellule. En effet depuis soixante ans les guerres civiles & les ravages des Normans avoient ruiné la plûpart des monasteres. Les moines avoient été partie tuez, partie mis en fuite, emportant leurs reliques, & le peu qu'ils pouvoient sauver de leurs livres & du tresor de leurs égliſes. Ils se retiroient aux lieux les plus sûrs, ou demeuroient errans, menant une vie vagabonde & mépriſable. S'ils pouvoient respirer quelque part, ils y bâtissoient des cabanes, où ils cherchoient plûtôt à subsister qu'à pratiquer leur regle. Quelques maisons abandonnées par les moines, furent occupées par quelques peu de clercs, qui ne laissérent pas de les garder quand les temps furent devenus meilleurs.

Mabill. Elog. n. 16.

Vita. n. 22. Les deux amis ne trouvant point en France de monasteres à leur gré : Adhegrim resolut d'aller à Rome. Mais en passant par la Bourgogne, il arriva à la Baume, ce nouveau monastere de l'abbé Bernon. Il y fut reçû selon la regle de saint Benoît, dans la maison des hôtes, & voulut y demeurer quelque temps, pour apprendre les mœurs & les usages de ce monastere. C'étoit les institutions de l'abbé Eutycus, c'est-à-dire Benoît d'Aniane. Adhegrim les ayant considerées en donna

Sup. liv. LIV. n. 45.

donna avis à Odon: qui auſſi-tôt l'alla trouver, portant ſes livres au nombre de cent volumes. Adegrim ſe renferma dans une cellule par la permiſſion de l'abbé Bernon & y demeura trois ans : Odon comme ſavant fut chargé de l'école, c'eſt-à-dire, de la conduite des enfans qu'on élevoit dans le monaſtere. Il avoit alors trente ans : ce qui montre que c'étoit l'an 909. Adegrim ſuivant ſon attrait pour la ſolitude ſe retira avec permiſſion en un deſert & ſe logea dans une petite caverne. Il vêcut ainſi plus de trente ans, venant ſeulement les dimanches au monaſtere de Clugni, dont il n'étoit qu'à deux milles. Il y prenoit de la farine pour n. 28.
faire ſon pain & quelque peu de féves, & retournoit auſſi-tôt à ſon déſert, ſouffrant les incommoditez du chaud & du froid, & quelquefois des tentations violentes d'ennui & de deſeſpoir.

Pour odon il eut beaucoup à ſouffrir dans le mo- n. 29.
naſtere, de la part de quelques mauvais moines, qui pour ébranler ſa vocation, ſe plaignoient de la dureté de l'abbé Bernon: ou lui faiſoient à lui-même des reproches & des inſultes, dont il ne ſe défendoit que n. 34.
par une extrême patience. Il les tiroit à part, leur demandoit pardon proſterné à leurs pieds ; & ne laiſſoit pas enſuite de leur enſeigner ce qu'ils deſiroient & leur faire tous les plaiſirs qu'il pouvoit. Aïant un grand zele pour la converſion de ſes parens, il obtint la permiſſion d'aller chez ſon pere, & l'amena au monaſtere où il le fit recevoir. Il fit auſſi prendre le voile à ſa mere. L'abbé Bernon prévoïant qu'Odon ſeroit un jour un n. 37.
homme illuſtre, le fit ordonner prêtre contre ſon gré par Turpion évêque de Limoges, prélat diſtingué par ſa vertu & par ſa ſcience. Bernon lui aïant en-

voïé Odon à quelque occaſion, l'évêque eut avec lui un grand entretien ſur la dignité du ſacerdoce & ſur l'état preſent de l'égliſe. Odon s'étendit beaucoup à déplorer les déſordres des prêtres, & Turpion fut ſi touché de ce diſcours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon refuſa de le faire ſans l'ordre de ſon abbé : mais l'évêque l'aïant facilement obtenu, il redigea ce diſcours en trois livres qui portent le titre de conferences.

Bibl. Clun. p. 160. Vita. n. 38.

Bernon ſe voïant, comme j'ai dit, près de ſa fin, pria les freres de lui choiſir un ſucceſſeur ; & ils lui amenerent Odon comme par force, criant tous qu'il devoit être leur abbé. Comme il ne ſe rendoit pas encore, il ceda à la menace d'excommunication des évêques qui étoient preſens. Il reçut la benediction abbatiale étant âgé de quarante-huit ans, & après la mort de Bernon il vint s'établir à Clugni le principal de trois monaſteres dont il avoit la conduite, & en acheva les bâtimens avec des ſecours qu'il crut miraculeux, entr'autres trois mille ſous qui lui vinrent de Gothie. Dès-lors le monaſtere de Clugni commença à ſe diſtinguer de tous les autres, par l'exacte obſervance de la regle, l'émulation de vertu entre les freres, l'étude de la religion, & la charité envers les pauvres.

Vita. lib. II. n. 3.

V. Mort d'Etienne VII. Jean XI. pape.

Flod. verſ. p. 607. Luitpr. III. c. 12. Sup. liv. LIV. n. 42.

Cependant le pape Eſtienne VII. mourut en 931. aïant tenu le ſaint ſiége deux ans, un mois & douze jours. Alors la praticienne Marie ou Marozie ſe ſervit du pouvoir abſolu qu'elle avoit à Rome avec Gui Marquis de Toſcane ſon époux, pour faire ordonner pape un fils nommé Jean, qu'elle avoit eu du pape Sergius III. quoiqu'outre le vice de ſa naiſſance il ne fût

âgé que d'environ vingt-cinq ans. Auſſi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat, faiſant ſeulement les cérémonies de la religion. Peu de tems après ſon ordination Gui mourut, & Marozie ſe trouvant veuve, envoya propoſer à Hugues roi de Lombardie de l'épouſer, promettant de le rendre maître de Rome. Il accepta la propoſition, vint à Rome, prit poſſeſſion du château ſaint Ange, & y épouſa Marozie, qui y demeuroit pour ſa ſûreté.

VI. Rathier évêque de Verone. *Chr. Lobienſ. c. 19. Mabill. Sæc. 5. act. p. 478. Sup. liv. LIV. 560*

Avant que le roi Hugues vint à Rome, il avoit donné l'évêché de Verone à Hilduin, qui avoit prétendu à l'évêché de Liége, & ayant été obligé de ceder à Richer, s'étoit retiré auprès de ce prince. Rathier moine de Lobes, un des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle, avoit ſuivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toûjours déclaré; & le roi Hugues, en donnant à Hilduin l'évêché de Verone, promit à Rathier de le lui donner, quand Hilduin ſeroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan, & Rathier fut envoyé à Rome demander le pallium, qu'il lui apporta, avec des lettres du pape Jean, par leſquelles il prioit que Rathier fût ordonné évêque de Verone. Mais le roi Hugues avoit changé de diſpoſition à ſon égard, & vouloit donner cet évêché à un autre: c'eſt pourquoi cette priere du pape lui fut très-déſagréable. Toutefois elle l'emporta à la ſollicitation de l'archevêque Hilduin & des grands du roïaume, & Rathier fut ordonné évêque de Verone: mais le roi jura qu'il ne s'en rejoüiroit de ſa vie, & ne ceſſa de le perſecuter depuis. Il lui envoïa un état de ce qu'il devoit prendre comme évêque ſur les revenus de ſon égliſe; voulant qu'il s'engageât par ſerment à n'en jamais demander d'avantage du vivant de

Hugues & de Lambert ſon fils. Rathier refuſa cet engagement comme indigne ; & le roi ſous quelque prétexte le mit en priſon dans une tour à Pavie où il demeura deux ans & demi.

VII. Artaud archevêque de Reims. *Sup. n. 1.*

Le pape Jean XI. envoïa auſſi le Pallium à Artaud nouvel archevêque de Reims. Le comte Hebert avoit joüi pendant plus de ſix ans du temporel de cette égliſe ſous le nom du petit Huges ſon fils. Mais, quoiqu'il eût promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien uſer tant avec les clercs qu'avec les vaſſaux laïques, & de conſerver à chacun ſes droits : il diſpoſa de tout comme il lui plut. Il depoüilla pluſieurs clercs de leurs Benefices, c'eſt-à-dire, des fonds dont les évêques précedens leur avoient donné l'uſufruit en conſideration de leurs ſervices, & il donna ces terres à qui bon lui ſembla. Pour faire les fonctions ſpirituelles Hebert reçut en l'égliſe de Reims, Odalric archevêque d'Aix en Provence, qui avoit quitté ſon ſiége à cauſe des incurſions des Sarraſins ; & il lui donna l'abbaïe de ſaint Timothée avec la prebende, c'eſt-à-dire, la portion d'un clerc. C'étoit en 928. Cependant Hebert joüiſſoit de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec ſa femme. Enfin la ſeptiéme année de cette invaſion qui étoit l'an 931. il ſe broüilla avec le roi Raoul, qui réſolut de ſatisfaire aux plaintes des évêques ; car ils lui témoignoient leur indignation de voir ſi long-tems cette égliſe ſans paſteur. Raoul envoïa donc à Reims des lettres au clergé & au peuple pour proceder à l'élection d'un archevêque : mais ils répondirent qu'ils ne le pouvoient, puiſqu'ils en avoient déja fait une qui ſubſiſtoit. Sur ce refus le roi Raoul avec Hugues comte de

Libell. Art. to. 9. Conc. p. 627.

Frod. hiſt. 4. c. 20.

c. 22.

Frod. Chr.

Id. 4. c. 24.

Paris, pluſieurs autres ſeigneurs & quelques évêques vinrent aſſieger Reims en l'abſence du comte Hebert. La troiſiéme ſemaine du ſiege, tous les clercs & les laïques du diocéſe qui étoient hors de la ville & une partie de ceux qui étoient dedans, s'accorderent à élire Artaud moine de l'abbaïe de ſaint Remi, qui avoit quitté le parti de Hebert pour s'attacher au comte Hugues. Alors les vaſſaux de l'égliſe ouvrirent les portes au roi, & il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avoit aſſemblez tant de France que de Bourgogne. Il fut introniſé par les évêques de la province, & reconnu par le clergé & le peuple: puis il envoïa à Rome demander le Pallium, mais ſes députez ne revinrent qu'un an après ſon ordination, c'eſt-à-dire, en 933. AN. 932.

VIII. Concile d'Erford. *to. 4. Conc. p. 591.*

En Allemagne le roi Henri fit tenir un concile à Erford le premier jour de Juin 932. la quatriéme année de ſon regne indiction cinquiéme, par les conſeils d'Hildebert archevêque de Maïence, qui avoit ſuccedé à Heriger mort en 925. Hidelbert étoit auparavant abbé de Fulde où il avoit été nourri & inſtruit. C'étoit un prélat de grande vertu & d'un grand eſprit naturel, cultivé par l'étude. On lui attribuoit même le don de prophetie. Deux autres archevêques aſſiſterent au concile d'Erford; Rutger ou Roger de Treves, qui mourut deux ans après & Unni de Hambourg. Il y avoit dix évêques, ſçavoir ceux de Verden, de Conſtance, de Paderborn, d'Halberſtat, d'Ausbourg, de Strasbourg, de Virsbourg, d'Oſnabruc, de Munſter & de Minden. On y fit cinq canons, qui portent, que l'on celebrera les fêtes des douze apôtres, & que l'on jeûnera les vigiles obſervées juſqu'alors. Mais il eſt *Mabill. ſæc. 5. Act. p. 19.* *c. 1.*

AN. 932. défendu de s'imposer un jeûne sans la permission de l'évêque : parce que c'étoit une superstition pour deviner. L'on ne tiendra point les audiances ou assemblées
c. 5. seculieres les dimanches, les fêtes ou les jours de jeû-
c. 2. ne ; & le roi defend aux juges de faire citer personne à leurs audiances sept jours devant Noël, depuis la quinquagesime jusques à l'octave de Pâque, & sept jours devant la S. Jean. On ne sera sujet à aucun ban ou citation
c. 3. de la puissance publique allant à l'église, y étant ou en revenant.

IX. S. Udalric évêque d'Ausbourg. *Vita, sec. 5 Act. B. p. 15.*

L'évêque d'Ausbourg qui assista à ce concile, étoit S. Udalric un des ornemens de son siecle. Il nâquit l'an 893. d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne, & fut élevé dans l'abbaïe de S. Gal, où il fit ses études. Les jours de fêtes il alloit visiter sainte Viborade la recluse, qui lui parlant par sa fenêtre lui donnoit de saintes instructions particulierement pour conserver la pureté ; & pour marque de cette vertu elle lui donna sa ceinture avec une partie de son cilice pour lui servir d'oreiller en dormant. L'affection pour cette sainte qu'il nommoit sa nourrice, lui fit prolonger ses études : il la consulta s'il devoit se faire moine à S. Gal, comme il y étoit invité par les freres qui vouloient l'avoir pour abbé : mais elle lui dit, qu'il étoit destiné à être évêque sur un fleuve plus à l'Orient, & qu'il y souffriroit de grandes peines.

Sup. liv. XIV. n. 17.

Vita S. Viborn. 17.

Udalric aïant achevé ses études à saint Gal, retourna chez ses parens ; & ils le mirent au service d'Adalberon évêque d'Ausbourg, qui rempliſſoit ce siége depuis l'an 887. Il étoit sçavant, particulierement en musique, & le roi Loüis fils d'Arnoul lui donnoit grande part au gouvernement de l'état. Il donna à Udalric en-

tre autres bienfaits la charge de chambrier de son église : & c'étoit lui qui distribuoit les habits au clergé & aux pauvres. Dans ce tems-là Udalric alla en pelerinage à Rome, où le pape lui apprit la mort d'Adalberon son évêque, & lui prédit qu'il lui succederoit un jour. C'étoit l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Ausbourg ; & Udalric ne le trouvant pas d'assez grande qualité pour demeurer à son service, se retira près de sa mere devenuë veuve, prour prendre soin d'elle. AN. 933.

L'évêque Hiltin mourut quinze ans après, c'est-à-dire l'an 624. & alors à la sollicitation de Burchard duc d'Allemagne neveu d'Udalric & d'autres de ses parens, il fut presenté au roi Henri pour être pourvû de cet évêché, que le roi lui accorda en consideration de sa doctrine. On l'amena à Ausbourg où il fut ordonné le jour des Innocens. Il s'appliqua d'abord à rebâtir son église brûlée sous son predecesseur : ce qu'il eut bien de la peine à executer, parce que les païens, c'est-à-dire, les Hongrois, avoient brûlé & pillé les villes voisines, tué la plus grande partie des serfs de l'église, & laissé les autres dans une extrême pauvreté. Cependant l'évêque alloit de tems en tems à la cour rendre ses services au roi.

X. Eglise d'Espagne. Sampir. p. 66. 67.

En Espagne Alphonse IV. aïant regné quelques années résolut de quitter le monde & d'embrasser la vie monastique. Comme son fils Ordogne étoit en bas âge, il enxoïa querir son frere Ramir, lui découvrit son dessein, lui ceda le roïaume & se retira au monastere de S. Fagon. Mais quelque tems après aïant voulu reprendre la couronne, il fut pris par son frere qui lui fit crever les yeux. Alfonse le moine, car le nom lui

AN. 933. en eſt demeuré regna en tout ſept ans & ſept mois. Ramir II. ſon frere recommença à regner l'an 933. Ere 971. il conſacra à Dieu ſa fille Geloire ou Eluire, & bâtit pour elle dans la ville de Leon un grand monaſtere en l'honneur de S. Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monaſteres, & à la fin de ſa vie par les inſtantes prieres des évêques & des abbez il reçut la confeſſion, c'eſt-à-dire, l'habit monaſtique, & mourut après avoir regné dix-huit ans & près de trois mois. Son fils Ordogne III. lui ſucceda l'an 945. Ere 983.

V. Cang. gloſſ. confeſſ.

Moral. XVII. c. 19.

XI. Alberic maître de Rome.

Luitpr. III. c. 11.

A Rome le roi Hugues croïant ſa domination bien affermie, commença à mépriſer les Romains & particulierement Alberic, fils de Marozie ſa nouvelle épouſe & du marquis Adalbert. Comme par ordre de ſa mere il donnoit à laver au roi ſon beau-pere, celui-ci lui donna un ſoufflet, parce qu'il lui avoit trop verſé d'eau. Alberic, outré de cet affront, aſſembla les Romains, les excita ſi violemment contre Hugues & contre ſa propre mere, qu'ils choiſirent Alberic même pour leur chef, & allerent auſſi-tôt attaquer le château ſainr Ange pour ne pas donner le tems à Hugues d'aſſembler ſes troupes. Il fut tellement épouvanté qu'il ſe ſauva par l'endroit où la forteresſe joignoit les murs de la ville. Alberic ainſi maître de Rome tint enfermez dans le château Marozie ſa mere & le pape Jean ſon frere.

XII. Theophylacte patriarche de C. P.

Luitpr. legat. Poſt. Theoth. p. 254. n. 19.

Sim. Magiſt. n. 52.

On dit que tandis qu'il le tenoit ainſi captif dans une chambre, il l'obligea à accorder le pallium à Theophilacte patriarche de C. P. & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité. Nicolas le myſtique mourut l'an 925. indiction treiziéme le quinziéme jour de Mai, après avoir tenu le ſiége de C. P. quatorze ans depuis ſon retabliſſement

ment arrivé en 911. Etienne métropolitain d'Amaſée qui étoit eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'Août de la même année 925. mais il ne jouit de cette dignité que deux ans & onze mois, & mourut le quinziéme de Juillet l'an 928. Son ſucceſſeur fut le moine Triphon qui étoit en reputation de ſainteté; & toutefois il ſouffrit contre les regles de n'être ordonné que pour un tems, juſqu'à ce que Theophilacte fils de l'empereur Romain Lecapene fût en âge de recevoir la dignité patriarcale, qui lui étoit deſtinée; & c'eſt le premier exemple illuſtre de cet abus, nommé depuis confidence.

A N. 933. *Sur. liv. 11x. n. 47.*

Triphon fut ordonné patriarche de C. P. le quatorziéme de Decembre 928. & ſon tems étant expiré, il fut dépoſé au mois d'Août de l'indiction quatriéme qui étoit l'an 931. Il ſe retira à ſon monaſtere où il mourut & le ſiége de C. P. demeura vacant pendant un an & cinq mois, parce que Theophilacte étoit encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la purification ſecond de Février l'an 933. indiction ſixiéme; & cette ordination ſe fit du conſentement du pape, qui avoit envoyé des légats avec une lettre ſynodique pour l'autoriſer. Theophylacte tint le ſiége de C. P. vingt-trois ans. C'eſt Luitprand qui étoit à C. P. trente-cinq ans après, qui dit que le pape lui accorda le pallium à perpetuité: mais il ne paroît pas que juſqu'alors les patriarches ou les autres évêques d'Orient euſſent reçu du pape le pallium.

Anon. n. 32. p. 261.

n. 34. Sim. Mag. 432.

La même année 933. Chriſtodule patriarche Melquite d'Alexandrie mourut après vingt-ſix ans de pontificat, & fut enterré à Foſtat capitale d'Egypte depuis la conquête des Muſulmans. Son ſucceſſeur fut Euty-

XIII. Etat de l'Orient. *Eutych. to. 2. p. 522. Sup. liv. 11x. n. 42.*

chius medecin de la même ville. Il étoit âgé de ſoixante ans quand il fut ordonné patriarche le huitiéme jour du ſecond mois Arabe l'an de l'hegire 321. de Dioclétien 649. la premiere année du Caliſe Alcaher. Le nom Arabe de ce patriarche étoit Saïd qui ſignifie heureux, & le nom grec d'Eutychius en eſt la traduction. Nous avons de lui un abregé d'hiſtoire univerſelle depuis la création du monde juſqu'à ſon tems écrit en Arabe, qui étoit ſa langue naturelle; cet abregé, bien qu'il ne ſoit pas exact, ne laiſſe pas d'être précieux; & c'eſt d'où j'ai tiré la ſuite des patriarches Melquites d'Alexandrie, que je ne pourrai plus continuer. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de ſept ans, pendant leſquels il fut preſque toûjours en diviſion avec ſon peuple; dont la plûpart étoient Jacobites. Mais Acchid fils de Taage, qui commandoit alors en Egypte, exigea d'eux de ſi groſſes ſommes, & leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche, & les reduiſit à s'aſſembler dans la même égliſe. Eutychius mourut l'an 940. 328. de l'hegire.

AN. 933.

Eutych. to. 2. p. 517.

Bibl. Or. p. 736.

Elmac. lib. 3. c. 1. p. 208.

Chr. Or. p. 111.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Gabriel ordonné l'an 916. après les quatorze ans de vacance. Il impoſa un dinar d'or de tribut par an à chacun de ceux de ſon obéïſſance tant hommes que femmes, & tint le ſiége vingt-un an & demi juſqu'en 938. Nous avons toute la ſuite de ces patriarches Jacobites d'Alexandrie. A Antioche le patriarche Melquite Elie mourut l'an 317. de l'hegire au ſixiéme mois, c'eſt-à-dire, l'an 929. Le ſiége vaqua quatre ans, & la premiere année du Caliſe Radi 323. de l'hegire 935. de Jeſus-Chriſt, on ordonna patriarche Theodoſe autrement nommé Etienne. Il étoit cateb ou écrivain, & avoit été à Bagdad avec

Eutych. p. 523.

p. 528.

l'eunuque Mounés tresorier du Calife. Le patriarche de Jerusalem étoit Christofle, qui avoit deux fils & deux filles. De son tems les Musulmans aïant excité du tumulte dans l'église de Constantin, en brûlerent les portes vers la fête de pâque l'an 325. 937. & pillerent l'église du saint Sepulcre. *p. 531.*

Quant aux Califes, après Moctafi qui mourut l'an 295. 908. succeda son frere Jafar Aboulfadel, sous le nom d'Almouctadir-billa. Il n'avoit que treize ans & en regna vingt-cinq, ce qui n'étoit encore arrivé à aucun Calife. De son tems commença la secte ou plûtôt le parti des Fatimites. En 298. 910. Mahomet, autrement Obeïdalla Arabe sortit de la province d'Irac, prétendant être de la race d'Ali & de Fatima fille du prophete, vint en Afrique à Segelmesse & se fit reconnoître Emir-almoumenin, c'est-à-dire, prince des fideles: se donnant le titre de Mehedi respecté parmi eux. Il se rendit maître de tout ce que les Musulmans avoient en Afrique & de la Sicile, ne reconnoissant point le Calife de Bagdad; & cette puissance passa à sa posterité. En Arabie Aboutaher Carmatien, secte qui s'etoit élevée sous le Calife precedent, défit en 312. 924. la caravane de la Mecque, ensorte que le pelerinage cessa pendant douze ans. Il prit la même ville de la Mecque & enleva la pierre noire, l'objet de la devotion des Musulmans, qui fut rachetée une somme immense. En 315, 927. commença en Perse un nouveau roïaume nommé Dilem. Ainsi se divisoit l'empire des Musulmans. Le Calife Mouctadir fut tué en 320. 932. âgé de trente-huit ans, & on mit à sa place Mahomet Aboulmansor sous le nom d'Alcaher-billa: mais il se gouverna si mal, qu'après dix-huit mois il fut dé-

Elm. lib. 2. c. 16.

Id p. 187. Bibl. Orient. Fathemiah. p. 342. Mahadi p. 531.

posé par les soldats qui pillerent Bagdad. Il vêcut encore onze ans reduit à demander l'aumône dans la mosquée.

Son successeur fut son neveu Ahmed Aboulabas fils du Calife Mouctadir. On nomma celui-ci Arradi-billa, & il regna près de sept ans depuis 322. 934. jusques en 329. 940. De son tems la puissance des Califes tomba entierement, & tout ce grand empire se divisa entre plusieurs seigneurs, qui faisoient porter à leur tresor l'argent des tributs, prenoient les armes & les quittoient quand il leur plaisoit, & ne laissoient au Calife que le nom de souverain. Car ils le reconnoissoient toûjours pour chef de la religion & de l'empire: ils le nommoient à la priere publique, & mettoient son nom sur la monnoïe: enfin ils recevoient de lui l'investiture, dont le signe étoit un étendart: mais il ne la refusoit jamais à celui qui se trouvoit le plus fort. L'Egypte donc & la Syrie avoient un maître, le Diarbecre ou Mesopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perse un autre & ainsi du reste. Bagdad même où le Calife residoit avoit un autre seigneur sous le titre d'Emir des Emirs. Il y avoit long-tems que les Musulmans d'Espagne étoient indépendans, & ceux d'Afrique commençoient aussi à l'être sous le fils de Mehedi qui prit le nom de Caïmbiamrilla, c'est-à-dire, établi par l'ordre de Dieu. Je ne nommerai donc plus ces fantômes de Califes qui residoient à Bagdad, & qui durerent encore plusieurs siécles; & si je suis obligé de parler de quelques-uns de ces princes Musulmans, je nommerai celui qui avoit l'autorite effective. Radi fut le dernier Calife de Bagdad, qui fit dans la mosquée la priere sur la tribune le vendredi, qui disposa des armées

& des finances, qui eut des officiers pour sa bouche & pour les autres services domestiques comme ses prédecesseurs; & il mourut, comme plusieurs d'entre eux, de débauches avec les femmes. AN. 936.

Jean XI. ne porta le nom de pape qu'environ deux ans. Soit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis sa prison, soit qu'il fut mort dès l'an 633. auquel cas il y auroit eu trois ans de vacance: car Leon VII. son successeur ne fut ordonné qu'en 936. C'étoit un serviteur de Dieu, qui bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il put pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua sa maniere de vivre, appliqué à la priere & à la méditation des choses celestes; affable, sage & agréable dans ses discours. Frodoard qui le décrit ainsi, l'avoit vû, avoit mangé & conversé avec lui. Leon tint le saint siege trois ans & demi, Alberic étant toûjours maître de Rome, nonobstant les vains efforts de Hugues pour la reprendre.

XIV. Mort de Jean XI. Leon VII. pape. *Frod. vers. p. 607. Id. Chr. 936.*

Le pape voulant les accorder fit venir à Rome la même année 936. Odon abbé de Clugni, dont le credit étoit grand auprès du roi Hugues. Odon visita en passant le solitaire Adegrim son ancien ami; qui lui dit, qu'à une telle heure d'un tel jour saint Martin lui avoit apparu, & lui avoit dit, qu'il venoit de Rome & alloit en France assister au sacre du roi Louis, qui se devoit faire le même jour. Odon marqua le jour & l'heure, & trouva depuis que la revelation étoit veritable. Le roi Charles le Simple étoit mort dès l'an 929. le septiéme d'Octobre à Peronne, où le comte Hebert le tenoit en prison: mais sa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour roi. Celui-ci mourut le quinziéme

XV. S. Odon à Rome. *Vita Od. lib. 1. n. 27.*

AN. 936. de Janvier 936. & alors les seigneurs rappellerent en France Louis fils de Charles le Simple, que sa mere Ogive avoit emmené en Angleterre près du roi Edelstan son frere. Il fut sacré à Laon par Artaud archevêque de Reims en presence des seigneurs & de plus de vingt évêques, le dimanche dix-neuviéme de Juin 936. son séjour en Angleterre l'a fait depuis nommer Louis d'Outremer.

Chr. Frod. 936. & hist. 4. c. 26.

Luitpr. IV. c. 1. Vita l. b. II. n. 9.

L'abbé Odon étant arrivé à Rome procura la paix entre le roi Hugues & Alberic, à qui le roi donna sa fille en mariage. Le prince Alberic conçut tant de respect pour Odon, qu'il vouloit faire cuper les mains à un païsan qui avoit pensé le frapper: mais le saint abbé l'en empêcha. Le pape & tout le clergé de Rome l'obligerent à rétablir le monastere de saint Paul comme il avoit été autrefois; & il y faisoit ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voyage Odon fit paroître sa patience & sa charité répandant par tout des aumônes abondantes. Passant à Sienne où la famine étoit, il vit dans la ruë trois hommes qui paroissoient de qualité; & pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône, il fit semblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, & les acheta bien cher.

Lib. I. n. 27.

Lib. II. n. 7.

XVI. Sarrasins en Italie.

Luitpr. I. c. 1.

Depuis environ cinquante ans les Sarrasins s'étoient établis en Lombardie à Frassinet, ou Frainet port dans le golfe de Grimaud, entre Toulon & Frejus. Ils ne furent d'abord que vingt, qui venant d'Espagne dans une barque, furent poussez en Italie malgré eux par le vent contraire. Aïant trouvé le lieu avantageux, ils firent venir cent autres des leurs; & profitant de la division des habitans du païs, ils s'y maintinrent & s'y accrurent, de sorte qu'oc-

cupant les passages des Alpes, ils rendoient le chemin fort dangereux aux pelerins qui alloient à Rome. Cette année s'étant avancez jusqu'à Aqui à cinquante milles de Pavie ils furent battus, mais d'autres venant d'Afrique avec une grande flote surprirent Genes, tuerent tout excepté les femmes & les enfans; & emporterent sur leurs vaisseaux tous les tresors des églises & les richesses de la ville. Cette même année 936. ils tuerent plusieurs pelerins en revenant d'une course qu'ils avoient faite pour piller la haute Allemagne. En 940. une troupe d'Anglois & de Gaulois qui alloient à Rome furent obligez de s'en revenir, quelques-uns d'entre-eux aïant été tuez par les Sarrasins, qui avoient pris Agaune & brûlé le fameux monastere de S. Maurice. Enfin ils s'accorderent à laisser passer les pelerins en païant tribut.

Id. IV. c. 21.

Frod. Chr. 936. 940. 951.

Manasses archevêque d'Arles voulant profiter de la puissance du roi Hugues dont il étoit parent, abandonna son église & vint en Italie, où le roi, pour affermir lui-même sa domination, lui donna les évêchez de Verone, de Mantouë & de Trente, avec le gouvernement du Trentin: ce qui l'engagea à devenir guerrier plûtôt qu'évêque. Il prétendoit justifier cette pluralité d'évêchez, en disant que saint Pierre avoit passé d'Antioche à Rome, qui étoit alors la plus puissante ville du monde: qu'ensuite il avoit donné à S. Marc son disciple le gouvernement de l'église d'Antioche, sans préjudice de celle d'Aquilée que le même S. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il passa bien-tôt. Tant Manasses étoit savant dans l'histoire ecclesiastique.

Gerard archevêque de Lorc, dont le siége fut depuis transferé à Juvave ou Salsbourg, étant venu à Rome,

XVII. Lettre du pape pour la Baviere.

consulta le pape sur plusieurs abus qui regnoient en Baviere & dans les païs voisins ; & rapporta une lettre adressée aux rois, aux ducs, aux évêques de Juvave, de Ratisbonne, de Frisingue & de Sebone ou Siben, dont le siege fut depuis transferé à Brixen. Le pape Leon dans cette lettre répond ainsi aux consultations de l'archevêque Gerard: On demande si on doit mettre en penitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchantereſſes ou des sorciers. Réponse. Quoique l'ancienne loi les condamne à mort, le jugement ecclesiastique leur sauve la vie, pour faire pénitence : mais s'ils ne s'y soumettent pas, ils sont sujets aux loix humaines, dont la rigueur sera innocemment exercée contre eux.

Epist. 3. *to.* 9. *Conc. p.* 596.

L'évêque doit-il dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum*? vous devez suivre l'usage de l'eglise Romaine : où nous disons *Pax vobis* les dimanches & les fêtes : mais non aux jours de jeûne. Il défend de dire l'oraison dominicale à la benediction de la table, comme devant être reservée au sacrifice : mais l'usage contraire l'a emporté. L'archevêque Gerard nous a rapporté, continuë le pape, un désordre déplorable, que les prêtres se marient publiquement ; & a demandé si leurs enfans peuvent être promûs aux ordres. On voit combien ces mariages sont criminels par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes ; & le concile de Neocesarée ordonne de déposer un prêtre qui se marie, ce que nous voulons qui soit exécuté : mais les enfans ne doivent point porter l'iniquité de leurs peres suivant le prophete. Les corévêques, il y en avoit donc encore, ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il est défendu

Ezech. XVIII. 20.

fendu d'épouſer ſa marraine ou ſa filleule. Ceux qui étant parens au troiſiéme ou au quatriéme degré ſe ſont mariez ſans le ſçavoir, doivent être ſoumis à penitence. A la fin de la lettre le pape ordonne aux évêques d'obéir à l'archevêque Gerard comme ſon vicaire, & il enjoint à Eberard duc de Baviere de lui prêter ſecours. AN. 936.

XVIII. Mort de Henri l'Oiſeleur. *Regin. Contin. 934. Herm. Marian. &c. Vitig. lib. 1.*

La Germanie venoit de changer de maître par le décès de Henri l'Oiſeleur, qui après avoir regné dix-ſept ans, mourut le ſamedi ſecond jour de Juillet 936. Deux ans auparavant il avoit remporté ſur les Hongrois une inſigne victoire, que l'on attribuë à ſa piete. Car avant que de leur déclarer la guerre, pour s'affranchir du tribut qu'il leur païoit, il aſſembla ſon peuple, & dit : Je vous ai dépoüillez juſqu'ici vous & vos enfans, pour remplir les treſors des Hongrois. Maintenant je ſuis obligé de dépoüiller les égliſes & leurs miniſtres. Que mê conſeillez-vous ? Prendrai-je l'argent deſtiné au ſervice de Dieu, pour le donner à ſes ennemis, & nous racheter de leurs mains ; ou n'attendrons-nous d'être rachetez que de Dieu ? Le peuple s'écria, qu'il n'attendoit ſon ſalut que de Dieu, & levant les mains au ciel, il promit de ſervir en cette guerre. On refuſa le tribut aux Hongrois, ils attaquerent la Saxe & la Turinge : ils furent défaits par tout ; & le roi Henri appliqua au ſervice de Dieu & au ſoulagement des pauvres le tribut qu'on leur païoit.

Le grand étendart du roi Henri qu'il faiſoit porter devant lui dans les combats, avoit le nom & l'image d'un ange ; & ce prince avoit grande confiance en une lance, que l'on diſoit avoir été celle du grand Conſtan- *Vita S. Ger.*

AN. 936. tin, ornée en forme de croix des cloux de N. S. Cette lance étoit en la poſſeſſion de Rodolfe II. roi de Bourgogne, à qui le roi Henri la fit demander, offrant une grande récompenſe. Rodolfe répondit qu'il ne s'en déferoit jamais : mais Henri l'aïant menacé de déſoler tout ſon roïaume par le fer & par le feu, il ſe rendit ; & le roi Henri ravi d'avoir enfin ce treſor, donna au roi Rodolfe de grands preſens en or & en argent, & une bonne partie de la Suabe.

Baron. Act. B. ſæc. 5. p. 264. Luitp. lib. IV. c. 22.

XIX. Egliſes du Nort

Regin. Cont. an. 931. Herim Mar. Sigeb. 930. Adam. Brem. c. 48. Helm. Chr. Sl. 1. c. 8. Adam. c. 44.

Le roi Henri travailla auſſi à la converſion des infideles, & fit baptiſer un roi des Abodrites & un roi des Danois ou Normans. Il réprima leur roi Gourm, ce grand ennemi des Chrétiens, & le réduiſit à demander la paix : puis il mit à Sleſvic une colonie de Saxons & un marquis ou gouverneur de frontiere. Alors Unni archevêque de Breme voïant la porte ouverte à l'évangile, entreprit de rétablir l'égliſe de Hambourg négligée depuis long-tems. Il réſolut de faire par lui-même la viſite de ſon vaſte diocéſe ; & le peuple de Breme le ſuivit, ne pouvant ſouffrir ſon abſence, & prêt à s'expoſer à tout avec lui. Unni étant arrivé chez les Danois, ne put rien gagner ſur leur roi Gourm : mais il convertit ſon fils Harold, enſorte qu'il permit la profeſſion publique du Chriſtianiſme ; quoiqu'il ne fut pas encore baptiſé.

30. L'archevêque aïant donc ordonné des prêtres dans chaque égliſe de Danemarc, recommanda les fideles au roi Harold ; & avec ſon ſecours & un ambaſſadeur de ſa part il parcourut les iſles des Danois : prêchant l'évangile aux infideles, & affermiſſant dans la foi les Chrétiens qu'il trouvoit captifs. Puis, ſuivant les tra-

ces de S. Anſcaire ſon prédeceſſeur, il paſſa la mer Baltique & vint au port de Birca. Car pendant ſoixante-dix ans qui s'étoient écoulez depuis la mort de S. Anſcaire, aucun miſſionnaire n'avoit oſé paſſer en Suede, que le ſeul prêtre Rimbert. L'archevêque Unni y étant donc arrivé, trouva que la religion Chrétienne y avoit été entierement oubliée pendant les regnes courts & ſanglans de pluſieurs rois : ainſi il eut bien de la peine à ſe faire écouter. Il avoit achevé ſa miſſion, & ſe préparoit au retour, quand il fut attaqué de maladie, & mourut vers la mi-Septembre l'an 936. indiction neuviéme. Ses diſciples enterrerent ſon corps à Birca où il étoit mort, & emporterent ſon chef à Breme où ils l'enterrerent à ſaint Pierre devant l'autel. Il avoit tenu ce ſiége dix-huit ans. Son ſucceſſeur fut Adaldague qui le tint cinquante-quatre ans. Il étoit de famille noble, parent & diſciple d'Adaluard évêque de Verden : qui prêchoit les Sclaves dans le tems que l'archevêque Unni prêchoit chez les Suedois. Adaluard étoit connu à la cour d'Allemagne, & y fit connoître le jeune Adaldague qui étoit bienfait de ſa perſonne, mais plus aimable par ſes mœurs. On le tira du chœur de l'égliſe d'Hildesheim ; & une rencontre ſinguliere contribua à ſa promotion. La reine Mathilde voïant le roi Henri ſon époux à l'extrêmité alla ſe mettre en prieres dans l'égliſe ; & les cris du peuple lui aïant appris qu'il étoit mort, elle demanda s'il y avoit quelque prêtre encore à jeûn, qui pût celebrer la meſſe pour lui. Adaldague s'y offrit : la reine lui dona ſur le champ des bracelets d'or qu'elle portoit : elle lui ſçut gré toute ſa vie d'avoir dit la premiere meſſe pour l'ame du roi ſon époux, & l'arche-

AN. 936.

Sup. liv. XLV. III. n. 31.

Sup. liv. L. n. 38. c. 31.

Vita B. Math. c. 2. n. 9. Bol. 14. Mart. to. 7. p. 561.

vêque Unni étant mort deux mois après, elle obtint pour lui du roi Otton son fils l'archevêché de Brême. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg près d'Halberstat où elle avoit résolu avec lui de fonder un monastere de filles, ce qu'elle executa incontinent. C'étoient toutes personnes nobles, & Mathilde se retira avec elles pour y achever ses jours.

Alb. Stad. 5. Ben. p. 547. Elle avoit été élevée dans son enfance au monastere d'Erford près de son aïeule qui en étoit abbesse, pour y apprendre la religion & les ouvrages convenables à son sexe. Elle en fut tirée pour épouser Henri vers l'an 913. Depuis son mariage elle avança toûjours en vertu, ornée au dehors de soïe & de pierreries, mais pleine de compassion & d'humilité. Pour prier la nuit elle se levoit d'auprès du roi son époux qui faisoit semblant de l'ignorer. Ils gardoient la continence les jours marquez par l'église suivant l'usage observé encore alors religieusement. Toutefois un jeudi saint le roi Henri aïant pris plus de vin qu'à l'ordinaire, obligea la reine malgré elle à violer cette regle : ce que les historiens ont remarqué comme une tache en la vie de ce prince ; & de-là vint leur fils Henri duc de Baviere pour qui Mathilde eut une prédilection singuliere, mais ce fut la source de grands malheurs.

Vitol. c. 2. n. 7.

XX. Otton R. de Germanie.

Car après la mort du roi Henri, la reine souhaitoit de faire reconnoître ce fils pour son successeur ; & il y avoit un prétexte de le préferer à Otton son aîné, en ce que celui-ci étoit né avant que le pere fût roi. Otton déja désigné par le pere l'emporta suivant le suffrage des François Orientaux & des Saxons : mais Henri garda toûjours des prétentions, & se revolta plu-

ſieurs fois. Ils avoient un troiſiéme frere nommé Brunon qui dès l'enfance fut appliqué à l'étude, & deſtiné au ſervice de l'égliſe. AN. 936.

Le lieu du couronnement d'Otton fut marqué à Aix-la-Chapelle : où premierement les ſeigneurs lui prêterent ſerment de fidelité hors de l'égliſe, dans laquelle Hildelbert archevêque de Maïence l'attendoit avec tout le clergé. L'archevêque de Treves à cauſe de l'antiquité de ſon ſiége & celui de Cologne comme dioceſain prétendoient faire cette cérémonie : mais ils cederent au mérite de l'archevêque de Maïence. Celui de Cologne étoit Vicfred qui avoit ſuccedé à Herman, mort en 925. L'archevêque de Treves étoit Robert oncle d'Otton & frere de la reine Mathilde ſa mere, qui avoit ſuccedé à Roger mort en 934. Quand Otton entra dans l'égliſe, l'archevêque de Maïence s'avança & lui toucha la main droite, puis ſe tournant vers le peuple qui rempliſſoit les galeries hautes & baſſes, il dit : Voici Otton que je vous amene, Dieu l'a choiſi, le roi Henri l'a déſigné depuis long-tems, tous les ſeigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous eſt agréable, témoignez-le en levant les mains au ciel : tout le peuple leva la main avec de grands cris, pour ſouhaiter au nouveau prince toute ſorte de proſperité. *Vitq. lib. 2.*

Alors l'archevêque s'avança avec le roi qui étoit revêtu d'une tunique étroite à la Françoiſe, & le mena derriere l'autel ſur lequel étoient les ornemens roïaux, ſçavoir, l'épée avec le ceinturon, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le ſceptre & le diadéme. L'archevêque prit l'épée, & ſe tournant vers le roi, lui dit : Recevez cette épée pour repouſſer tous les ennemis de Jeſus-Chriſt, barbares & mauvais Chrétiens,

AN. 936. puiſque Dieu vous donne la puiſſance de tout l'empire François pour affermir la paix des Chrétiens. Il prononça des prieres ſemblables en lui donnant les autres ornemens. Il lui fit l'onction de l'huile ſainte, & enfin lui & l'archevêque de Treves le couronnerent. Ils le menerent au trône elevé entre deux colomnes de marbre afin qu'il fût vû de tout le peuple; & la meſſe aïant été célebrée, le roi deſcendit au palais, & s'aſſit à la table de marbre avec les évêques pour le feſtin ſolemnel étant ſuivi par les ducs. C'étoit en 936. & Otton regna trente-ſix ans. Mais Hildebert archevêque de Maïence ne ſurvêcut pas long-tems à cette ceremonie: il mourut l'an 937. le dernier de Mai, & ſon ſucceſſeur fut Frideric auſſi moine de Fulde.

Mabill. act. ſæc. 6. p. 573. Ce fut par le conſeil de ce prelat, d'Adaldague archevêque de Brême & de pluſieurs autres évêques que le roi Otton voulant établir la religion Chrétienne chez les Sclaves voiſins de l'Elbe qu'il avoit vaincus, fortifia la ville de Magdebourg, & y fonda un monaſtere: à quoi il fut excité & aidé par la pieuſe reine Edithe ſon épouſe. Il y fit apporter les reliques de S. Innocent martyr, apparemment celui de la legion Thebéene, qui lui furent envoïées par Rodolphe roi de Bourgogne. Le monaſtere fut établi le vingt-troiſiéme de Septembre 937. la ſeconde année du regne d'Otton, & dédié à S. Pierre, S. Maurice, & S. Innocent; & mis ſous la protection du ſaint ſiége. Magdebourg fut auſſi nommé Parthenopolis, c'eſt-à-dire, la ville de la vierge. Le premier abbé du nouveau monaſtere fut Annon, depuis évêque de Vormes.

XXI. S. Vinceſlas *Ditmar. l. 2.* Le roi Otton dès le commencement de ſon regne fit la guerre à Boleſlas duc des Sclaves de Bohéme, qui

avoit fait mourir ſon frere le duc Venceſlas. Ils étoient fils de Vratiſlas & petits-fils de Borivoï premier Chrétien entre les ducs de Bohéme. Drahomire leur mere étoit païenne, & avoit élevé Boleſlas : Venceſlas avoit été élevé par Ludmille ſon aïeule Chrétienne & très-pieuſe. Le duc Vratiſlas aïant laiſſé ſes enfans en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la religion Chrétienne, & excita une violente perſecution. Ludmille pour en arrêter le progrès, fit déclarer duc Venceſlas, & on fit un partage des états de Bohéme entre lui & ſon frere. Venceſlas étoit non-ſeulement Chrétien, mais très-pieux & la religion étoit floriſſante dans ſon partage. Ce que Drahomire ne pouvant ſouffrir, elle fit aſſaſſiner Ludmille ſa belle-mere, qui eſt comptée pour ſainte & martyre. Enfin Boleſlas voulant ſecouer le joug du roi Otton, à qui ſon frere Venceſlas étoit fidele, ſe laiſſa emporter à l'envie, à l'ambition & à la haine du Chriſtianiſme, juſques à entreprendre ſur la vie de ſon frere Venceſlas ; & on dit même qu'il le tua de ſa main. Enſuite craignant un prince voiſin, il lui déclara la guerre. Celui-ci envoïa en Saxe demander du ſecours : le roi Otton lui envoïa, & commença ainſi une guerre contre Boleſlas, qui dura juſques à la quatorziéme année du regné d'Otton, c'eſt-à dire, l'an 950. Saint Venceſlas eſt honoré le vingt-huitiéme de Septembre, & a été canoniſé de nos jours par Clement X. en 1670.

Sigeb. Chr. an. 938.
Vita ap. Sur. 28 Sept.
Sup. liv. LIII. n. 26.
Martyr. R. 28. Sept.

XXII. Hongrois en France, &c.

Les Hongrois s'efforcerent d'entrer dans la partie occidentale de la Saxe, d'où le roi Otton les repouſſa vigoureuſement. Mais ils firent de grands ravages dans la Franconie, la haute Allemagne, la Gaule, juſques à l'Ocean & la Bourgogne. L'an 937. ils entrerent en

Vitich lib. 2. Herm. Chr. 937. Id. in fine. Flod. an. 937.

AN. 937. France par la Champagne, ravagerent le plat païs ; brûlerent plusieurs maisons & plusieurs églises, & emmenerent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques églises qu'ils ne purent brûler, comme celle de sainte Macre à Fismes, & celle de S. Basle ; & un moine d'Orbais qu'ils avoient pris ne put jamais être blessé de leurs flêches ni de leurs épées. Ce que Frodoard rapporte comme des miracles. De Bourgogne les Hongrois passerent en Italie, & vinrent jusques à Capouë, à Benevent & à Nole. Ils enleverent plusieurs serfs de l'abbaïe du Mont-Cassin ; & pour les racheter on donna quantité de vases d'argent & d'ornemens d'étoffes précieuses, dont le prix marqué montoit à plus de cent cinquante besans d'or. Mais étant entrez chez les Marses dans l'Abruze d'aujourd'hui, & y faisant les mêmes ravages : ces peuples avec les Peligniens en tuerent la plus grande partie, & retirerent un grand butin.

Chr. Cassin. c. 51.

XXIII. Artaud chassé de Reims.

Flod. Chr. an. 940. hist. IV. c. 28.

Libel Artald. 9. Conc. p. 628. C.

Après qu'Artaud eut gouverné l'église de Reims huit ans & sept mois, Hugues comte de Paris & Hebert comte de Vermandois indignez de son attachement au roi Loüis, qu'il avoit sacré, vinrent assieger Reims avec Guillaume duc de Normandie & quelques évêques de France & de Bourgogne. Le siége ne dura que six jours ; & Artaud abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Hebert étant entré dans la ville, le fit venir à S. Remi devant les seigneurs & les évêques, où, partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, se contenter des abbaïes de saint Basle & d'Avenai ; & demeurer à saint Basle. C'étoit l'an 940. Quelque tems après Artaud

Artaud se retira auprès du roi Loüis, avec quelques-uns de ses parens, à qui Hebert avoit ôté les benefices ou fiefs qu'ils tenoient de l'église. AN. 941.

L'anné suivante 941. les comtes Hugues & Hebert assemblerent les évêques de la province de Reims, & firent tenir un concile à Soissons dans l'église de S. Crespin, pour regler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoïerent Hildegaire évêque de Beauvais, qu'Artaud lui-même avoit ordonné en 933. avec quelques autres députez vers Artaud, qui étoit à Laon à la cour du roi Loüis: lui ordonnant de se rendre au concile. Il répondit, qu'il ne pouvoit aller où ses ennemis étoient assemblez; & ils convinrent d'un autre lieu pour conferer ensemble. Là il se jetta à leurs pieds, les priant pour l'amour de Dieu, de lui donner un conseil convenable à eux & à lui. Ils le presserent de consentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie des biens de l'archevêché. Artaud après avoir long-tems differé de répondre, les voïant fermes dans leur résolution, se leva, & leur déclara tout haut, qu'il leur défendoit sous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de son vivant: s'ils le faisoient, il appelloit au saint siége. Cette protestation les aïant irritez, pour se retirer de leurs mains & pouvoir retourner à Laon, il adoucit sa réponse, & les pria d'envoïer avec lui quelqu'un, qui pût leur rapporter la résolution qu'il prendroit avec la reine & son conseil: car le roi n'y étoit pas. Ils envoïerent Derolde évêque d'Amiens: mais quand Artaud se vit à Laon en sûreté devant la reine & les seigneurs de sa cour, il réïtera la menace d'excommunication & d'appellation au pape: excommuniant Derolde lui-même, en cas *Libell. Artald.*

AN. 941. qu'il ne fît pas un rapport fidele de ce qu'il venoit d'entendre.

Le concile de Soiſſons ne laiſſa pas de paſſer outre. On prétendit qu'Artaud, aïant une fois renoncé avec ſerment à l'adminiſtration de ſon égliſe, ne pouvoit plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé & de la nobleſſe ſur la vacance de ceſi ége : enfin l'on jugea, qu'on devoit ordonner archevêque Hugues fils du comte Hebert, qui avoit été deſtiné depuis long-tems, & qui étoit demandé par le clergé & par le peuple, c'eſt-à-dire, par une partie. Il n'avoit qu'environ vingt ans, & pendant les quinze années qui s'étoient paſſées depuis ſon élection, il avoit demeuré à Auxerre, & y avoit fait ſes études auprès de l'évêque Gui, qui l'avoit ordonné diacre, & Gui évêque de Soiſſons, l'ordonna prêtre trois mois après ſon retour à Reims ; ce dernier Gui étoit fils de Foulques comte d'Anjou ; & après avoir été chanoine de ſaint Martin de Tours, il fut ordonné évêque en 937. Suivant la réſolution du concile de Soiſſons, les evêques ſe tranſporterent à Reims, & en ordonnerent Hugues archevêque dans l'égliſe de S. Remi.

Sup. n. 1.

Frod. Chr.

Baron an. 940. Pagebr. Conat.

Il envoia à Rome des députez pour demander le pallium, & ils s'adreſſerent au pape Etienne VIII. car Leon VII. étoit mort en 939. aïant tenu le ſaint ſiege trois ans & demi. Comme Etienne étoit Allemand de naiſſance, les Romains le prirent en telle averſion, qu'ils lui découperent le viſage, & le défigurerent de ſorte, qu'il n'oſoit plus paroître en public. Il tint toutefois le ſaint ſiege trois ans & quatre mois. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims ; & ſes députez vinrent en 942. avec un évêque nommé

Damase, que le pape envoïa légat en France. Il portoit des lettres aux seigneurs & à tous les habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le roi Loüis, & envoïer des députez à Rome, avec menace d'excommunication, s'ils ne satisfaisoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la guerre. Sur quoi les évêques de la province de Reims, aïant conferé avec le comte Hebert, le prierent d'interceder auprès du comte Hugues, pour lui faire reconnoître le roi : car c'étoit son plus puissant adversaire. AN. 942.

XXIV. Fin de S. Odon. *Elog. Odon. n. 38. sæc. 5. Act. B. p. 141.*

La même année 942. le pape Etienne fit venir à Rome pour la troisieme fois saint Odon abbé de Clugni, afin de procurer la paix entre Hugues roi d'Italie & le patrice Alberic : car la guerre continuoit toûjours entre eux. Pendant que saint Odon fut à Rome, Alberic lui donna le monastere de S. Elie à Suppenton près de Nepi, pour y établir la réforme. Il y mit pour abbé un de ses disciples nommé Theodard, qui voïant ces anciens moines fort attachez à manger de la chair, leur faisoit apporter à grands frais du poisson des lieux d'alentour. Mais un torrent qui passoit près du monastere, forma un étang qui les exempta de cette peine. Ce qui fut regardé comme un miracle, & attribué aux prieres de S. Odon. *Vita per Io. lib. III. n. 7.*

Etant à Rome il fut attaqué d'une fiévre violente & continuë, qui le réduisit à l'extrémité; mais comme il souhaitoit ardemment de finir ses jours au tombeau de saint Martin, où il avoit commencé de goûter la piété : il vit en songe un personnage venerable, qui lui dit : que sa mort étoit proche, & que toutefois saint Martin lui avoit obtenu un délai, pour retourner en son païs. En effet il se porta mieux, & eut assez de force *n. 12.*

AN. 942. pour venir jusques à Tours, où il arriva près le tems de la fête du saint. Il la celebra avec une devotion extraordinaire : le quatrième jour la fièvre le reprit, & il mourut le jour de l'octave dix-huitiéme de Novembre 942. âgé de soixante-quatre ans; la quinziéme année depuis qu'il fut abbé de Clugni. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église de saint Julien de Tours par l'archevêque Theotilon, qui par son secours avoit rétabli ce monastere, fondé par saint Gregoire son predecesseur, & ruïné par les Normans. Theotilon mourut trois ans après en revenant de Laon pour procurer la paix entre le roi & les princes; & fut enterré dans la même église de saint Julien.

Martyr. R. 18. Nov.

Fro'. Chr. 945.

Mabill. elog. p. 133.

Entre les monasteres réformez par saint Odon, les plus connus sont les suivans. Aurillac en Auvergne, fondé depuis peu par saint Gerauld: Fleuri sur Loire, réformé à la sollicitation du comte Elisiard, qui obtint cette abbaïe de Raoul roi de France, pour la donner à saint Odon, & alla avec deux autres comtes & deux évêques l'en mettre en possession, nonobstant la résistance des anciens moines, qui se défendirent à main armée. Saint Odon réforma aussi le monastere de Sarlat en Perigord, & celui de Tulle en Limousin, depuis érigez en évêchez : saint Pierre le vif à Sens : saint Julien à Tours: Romans-Moustier au diocése de Lausane: Charlieu au diocése de Mâcon. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons; mais il mettoit en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. En Italie il reforma le monastere de saint Paul à Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, de saint Augustin à Pavie: établissant par tout le même ordre, c'est-

Sup. liv. LIV. n. 22.

à-dire, la même obſervance qui ſe pratiquoit à Clugni. Il ne negligeoit pas le temporel, dont le ſoin eſt une ſuite ordinaire de la régularité. De ſon tems le monaſtere de Clugni reçût des donations ſi conſiderables, qu'il en reſte juſqu'à cent quatre-vingt-huit chartes.

Il reſte auſſi de lui pluſieurs écrits, qui montrent ſa ſcience & ſa pieté. L'abregé des morales de ſaint Gregoire ſur Job ; des hymnes & des antiennes en l'honneur de ſaint Martin ; les trois livres du ſacerdoce depuis nommez ſes occupations, & à preſent ſes conferences. Etant abbé il écrivit en quatre livres la vie de ſaint Gerauld comte d'Aurillac. L'hiſtoire du retour des reliques de ſaint Martin, rapportées de Bourgogne, qu'il compoſa à la priere de Foulques le bon comte d'Anjou, & pluſieurs diſcours à la loüange de ce ſaint. Un entre autres ſur l'incendie de ſon égliſe arrivé de ce tems-là, pour montrer qu'elle ne doit ſcandaliſer perſonne, ni diminuer la devotion des fideles envers ſaint Martin. On attribuë encore à ſaint Odon la vie de ſaint Gregoire de Tours.

Mabill. elog. n. 46. *Sup. n. 40.* *Sup. liv. 111. n. 56.*

En pluſieurs endroits de ſes ouvrages, mais principalement dans ſes conferences, il déplore les mœurs corrompuës des Chrétiens : entre autres l'impureté, la violence & le mépris manifeſte de la juſtice. Il ſe plaint en particulier de l'abus de la ſainte eucharistie par les communions indignes. Ce myſtere, dit-il, n'étoit pas célebré ſi frequemment dans les commencemens de l'égliſe : mais plus il étoit rare, plus on y apportoit de religion. Il dit que les reliques de ſainte Valburge aïant été miſes ſur l'autel, les miracles ceſſerent ; & qu'elle apparut à un malade, & lui dit : Vous ne

II. Col. c. 22.

guériſſez pas, parce que mes reliques ſont ſur l'autel; qui ne doit ſervir que pour les divins myſteres. On ôta les reliques, & les miracles recommencerent. Parlant des moines, il traite d'apoſtaſie le mépris de la nourriture & de l'habit preſcrit par la regle, & la proprieté, ſous prétexte de laiſſer pour l'ornement de l'égliſe.

Elog. ſæc. 5. Act. Ben. p. 316.

Le ſucceſſeur de ſaint Odon & le troiſiéme abbé de Clugni fut Aimard, qu'il avoit fait élire dès l'année 941. avant ſon dernier voïage de Rome. Aimard étoit de baſſe naiſſance, mais d'une grande vertu. Il fut très-zelé pour l'obſervance, & augmenta conſiderablement le temporel, comme on voit dans les archives de Clugni, par 278. chartes de ſon tems, qui ne fut que de ſix ans.

XXV. S. Gerard de Brogne. *Vita ſæc. 5. Act. B. p. 248.*

Du tems même de ſaint Odon, la diſcipline monaſtique fut rétablie dans la Gaule Belgique par S. Gerard de Brogne, né ſur la fin du neuviéme ſiécle d'une famille noble près de Namur. Son pere deſcendoit du comte Haganon favori de Charles-le-Simple, & ſa mere étoit ſœur d'Etienne évêque de Tongres. Gerard fut d'abord au ſervice de Berenger comte de Lomage; & dès ce tems il rebâtit l'égliſe de Brogne dans une terre à lui, voulant y fonder un monaſtere; & en attendant il y établit des clercs, pour faire l'office. C'étoit l'an 918. Le comte Berenger l'aïant envoié à Robert comte de Paris & depuis roi, il logea à l'abbaïe de ſaint Denis, où il fut touché du deſir de quitter le monde. Etant de retour, il obtint la permiſſion du comte Berenger & de l'évêque Etienne ſon oncle & ſon paſteur, qui lui donna l'abſolution de ſes pechez. Il revint donc à ſaint Denis, prit l'habit monaſtique,

& demanda la permiſſion de commencer ſes études, c'eſt-à-dire, d'apprendre à lire: ce qu'il fit avec l'humilité d'un enfant, quoiqu'il fût déja en âge d'homme. En peu de jours il eut appris le pſeautier & s'avança dans la connoiſſance de l'écriture ſainte, faiſant en même tems un grand progrès dans l'obéïſſance & les autres vertus. La ſeconde année de ſa converſion il fut ordonné acolyte par Theodulphe évêque de Paris, la troiſiéme année ſoûdiacre, la quatriéme diacre par Fulrad ſon ſucceſſeur, & la neuviéme année prêtre par Adelheme ſucceſſeur de Fulrad.

Après dix ans de ſejour à S. Denis, il en ſortit l'an 928. pour venir établir ſon monaſtere de Brogne, apportant des reliques de ſaint Eugene martyr. Le clergé de Tongres & l'évêque même, s'oppoſerent d'abord au culte de ce ſaint, qu'ils ne connoiſſoient point; mais l'évêque le permit enfin, & ſa tranſlation ſe celebre encore à Brogne. Gerard chaſſa les clercs qu'il y avoit mis, & y mit des moines qu'il gouverna quelque tems: mais ne pouvant ſouffrir le concours du peuple, il s'enferma dans une cellule près de l'égliſe, pour vaquer à la priere avec plus de liberté. *Molan. ad Uſuard 18. Aug.*

Quelque tems après l'évêque de Cambray l'obligea de prendre ſoin du monaſtere de ſaint Guiſlain en Hainault, à la ſollicitation de Giſlebert duc de Lorraine un des plus puiſſans ſeigneurs de ce tems-là, gendre du roi Henri l'Oiſeleur. Le monaſtere de ſaint Guiſlain n'étoit alors occupé que par quelques clercs déreglez & intereſſez, à la place deſquels Gerard établit une communauté de moines, dont il fut abbé, ſans ceſſer de l'être de Brogne. Arnould le vieux comte de Flandres, croyant avoir été guéri de la pierre par ſes prie-

res, lui offrit de grands preſens, & l'obligea enfin de recevoir la dîme de ſes biens, pour la diſtribuer aux monaſteres & aux pauvres, & de ſe charger du gouvernement de toutes les abbaïes qu'il avoit ſous ſa puiſſance.

Gerard reforma entre autres le monaſtere de Blandinberg où ſaint Pierre de Gand, fondé par ſaint Amand, & occupé depuis plus de cent ans par des clercs ſeculiers que Gerard en chaſſa pour leur déreglement, ſans avoir égard à la nobleſſe dont ils ſe vantoient, & mit à la place des moines très-reguliers. Les clercs furieux attenterent à ſa vie, & vinrent l'attaquer juſques dans l'égliſe, comme il étoit à l'autel: mais il les étonna par ſa conſtance, & leur pardonna. Il fit cette réforme l'an 941. & la communauté devint nombreuſe en peu de tems. Trois ans après il fit apporter à ſaint Pierre de Gand les reliques de ſaint Vandrille, de ſaint Anſbert & de ſaint Vulfran, qui avoient été tranſportées à Bologne ſur la mer en 858. pendant les ravages des Normands. Vicfrid évêque de Teroüanne, voulut s'oppoſer à cette tranſlation, & conſerver ce treſor dans ſon diocéſe: mais il fut obligé de ceder à la volonté du comte Arnould. On nomme juſques à dix-huit monaſteres que Gerard réforma, & dont les plus connus ſont ſaint Pierre & ſaint Bavon de Gand, ſaint Martin de Tournai, Marchienne, ſaint Vaaſt d'Arras, ſaint Riquier, ſaint Bertin, ſaint Omer & ſaint Amand. D'ailleurs il eſt certain que Gerard gouverna les monaſteres de ſaint Remi à Reims & de Mouſon. Sur la fin de ſa vie il mit des abbez ou d'autres ſuperieurs dans tous ces monaſteres, & ſe retira à Brogne, pour en prendre un ſoin

Hiſt. tranſl. ſac. 5. Bened. p. 200.

Mabill. abſ. n. 6. p. 250.

soin particulier. Enfin il y mourut en 959. le troisiéme d'Octobre jour auquel l'église honore sa mémoire. *Martyr. R. 3. Oct.*

XXVI.
S Jean de Gorze. *Vita n. 9. p. 368.*

Un autre moine illustre du même tems étoit Jean, depuis abbé de Gorze. Il nâquit à Vendieres entre Metz & Toul, & étudia fort bien la grammaire, l'écriture sainte, les canons & les loix civiles. S'étant donné à Dieu, il fit une confession générale, & reçut la penitence que lui imposa Humbert reclus à Verdun, renomme par sa vertu & sa science; & depuis ce tems Jean ne mangea point de viande, & pratiqua des jeûnes très-rigoureux. Aïant oui parler d'un solitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il alla le trouver, désirant ardemment de mener la vie d'ermite. Mais Lambert étoit un homme rustique & ignorant, dont la pieté consistoit à s'accabler de travail, quelquefois hors de raison: vivant d'une façon si extraordinaire, qu'il étoit difficile de le voir sans rire. Il ne se mettoit point en peine de couvrir son corps, même pour satisfaire à la pudeur. Pour sa nourriture il faisoit souvent un pain qui lui duroit deux mois, & dont il rompoit tous les jours à coups de coignée un morceau qu'il prenoit au poids. Il mangeoit quand il n'en pouvoit plus, après deux ou trois jours de jeûne, de jour ou de nuit, sans aucune heure reglée. Quand la fantasie lui prenoit, il alloit dans les villes & les villages, puis tout d'un coup il se renfermoit dans sa cellule. Il commençoit quelquefois la messe à minuit, quelquefois le soir ou à la pointe du jour.

Jean de Vendieres ne laissa pas de vivre quelque tems avec ce solitaire, s'étant enfermé dans une cellule, où plusieurs personnes de Verdun le venoient voir pour s'édifier par ses discours. Ils lui conseillerent de quit-

ter cet extravagant; & de l'avis de Humbert il fit le voiage de Rome : alla jusques au mont Gargan, & visita en passant le Mont-Cassin & les monasteres voisins de Naples. A son retour il demeura chez lui, ne trouvant point de lieu où il pût vivre à son gré en communauté; & pratiqua en son particulier la vie monastique, veillant, priant & jeûnant rigoureusement. Humbert le fit connoître à Einolde ou Egilnolde, qui menoit à peu près la même vie de son côté. Il avoit été primicier de l'église de Toul, puis archidiacre; & ayant donné tout son bien aux pauvres, il passa quelque tems dans une caverne. Enfin ils se joignirent sept, & resolurent de passer en Italie, pour y pratiquer la perfection de la vie monastique: vivant du travail de leurs mains, dans les païs fertiles, mais abandonnez, que Jean avoit remarquez aux environs de Benevent. Mais Adalberon évêque de Mets en ayant eu connoissance, leur donna l'abbaïe de Gorze, qui avoit été ruinée par les Normans. Ils y entrerent l'an 933. & élurent pour abbé Einolde, & Jean pour cellerier.

Vita Jo. Gorz. n. 72.

Il étoit très-propre à cette charge, entendant parfaitement le menage de la campagne & l'administration du temporel. Aussi dès le commencement, voïant l'abbé Einolde embarrassé de ses soins exterieurs, il offrit de l'en soulager, l'exhortant à s'appliquer uniquement à la vie interieure suivant son attrait. Jean, quoique très-ferme en ses résolutions, obéissoit ponctuellement au moindre mot de l'abbé: qui l'éprouva plusieurs fois, en lui faisant changer exprès d'obedience. Il le fit prévôt du monastere, puis l'obligea à s'en démettre: ensuite il le fit doïen, puis cel-

lerier. Il lui donna la charge du veſtiaire, de l'hoſpitalité, de l'infirmerie, & le trouva prêt à tout. Il lui rendoit un compte exact de toute la dépenſe juſques à une obole, quoique l'abbé voulut s'en rapporter à lui.

Outre les études qu'il avoit faites avant ſa converſion, il fit encore beaucoup de lectures dans le monaſtere. Premierement des morales de S. Gregoire, qu'il lût pluſieurs fois de ſuite, enſorte que preſque tous ſes diſcours en étoient tirez. Il lût auſſi ce qu'il lui tomba entre les mains de S. Auguſtin, de S. Ambroiſe, de S. Jerôme & des autres peres: mais les livres étoient alors difficiles à trouver, par le refroidiſſement des études. Il lut tout au long les traitez de S. Auguſtin ſur S. Jean, ſur les pſeaumes & de la cité de Dieu. Enfin il travailla beaucoup ſur les livres de la Trinité; & à l'occaſion de ce qui eſt dit des relations des perſonnes divines, il ſe mit à étudier les categories, l'introduction de Porphyre, & toute la dialectique. Il s'y appliqua long-tems & fortement: mais l'abbe Einolde, qui ſavoit par experience, la difficulté & le peu de fruit de cette étude, trancha court, en lui défendant de s'y appliquer davantage; & lui ordonnant d'étudier plûtôt l'écriture ſainte. Il s'y mit tout entier, & étudia beaucoup S. Gregoire ſur Ezechiel, car il aimoit ſingulierement ce ſaint docteur. Il liſoit les vies des peres pour les imiter, & ſavoit preſque par cœur celle de S. Jean l'aumônier: ſans que toutes ſes études le détournaſſent de ſes occupations exterieures. n. 8.

Comme ſa charge de cellerier l'obligeoit à converſer avec les ſeculiers, il ſe plaignoit que pour peu qu'il fût avec eux, il ſe relâchoit de ſon obſervance ordinai- n. 86.

re ; & que les repas que la bienſeance obligeoit de leur donner, étoient toûjours de grande dépenſe à la maiſon. Car il en menageoit les biens avec tant de ſoin, qu'on l'accuſoit d'avarice : quoiqu'il n'emploïât jamais aucune mauvaiſe voïe pour les augmenter. Il jeûna longtems au pain & à l'eau tous les jours, excepté les fêtes.

n. 92. Enſuite l'abbé voïant qu'il alteroit ſa ſanté, le réduiſit à ne jeûner ainſi que les deux carêmes avant Pâques & avant Noël : mais il commençoit ce dernier au treiziéme de Septembre. Outre l'abbaïe de Gorze, l'évêque Adalberon réforma les monaſteres de S. Clement & de S. Arnould de Metz.

XXVII. Egliſe de Normandie. *Frod. Chr. 943.*

Les Normans n'étoient pas ſi bien convertis, qu'il ne ſe trouvât encore chez eux des païens. Leur duc Guillaume Longue-épée, ayant été tué en trahiſon par Arnoul comte de Flandres en 943. Hugues le grand duc de France combattit ſouvent avec les Normans païens, qui étoient entrez dans le païs, ou qui retournoient au paganiſme ; & ils tuerent grand nombre de ſon infanterie Chrétienne. Toutefois il prit Evreux malgré eux, à la faveur des Normans Chrétiens qui étoient dedans. Le roi de France Louis d'Outre-mer marcha vers Rouen, & combattit contre Tourmond Normand apoſtat, qui vouloit ramener les autres à l'Idolâtrie, même le jeune duc Richard fils de Guillaume, & conſpiroit contre le roi avec un roi payen nommé Setric : mais ils furent vaincus, & Tourmond tué. L'archevêque de Roüen n'aidoit pas au progrès du Chriſtianiſme. C'étoit Hugues moine de S. Denis que le duc Guillaume avoit mis ſur ce grand ſiége en 942. Il étoit d'illuſtre naiſſance, mais il oublia tellement la ſainteté de ſa profeſſion, qu'il s'abandonna à la débauche, & eut grand

Order. lib. 5. c. 12. Acta arch. Roth. tom 2. Analect. p. 437.

nombre d'enfans. Il diſſipa les biens de l'égliſe & donna à Raoul ſon frere, ſeigneur très-puiſſant, une terre conſiderable du domaine de l'archevêché. Hugues tint le ſiége de Roüen quarante-ſept ans, & ne mourut qu'en 989.

XXVIII. S Odon de Cantorberi.

En Angleterre Plegmond archevêque de Cantorberi, mourut vers l'an 922. aïant tenu ce ſiége trente-quatre ans. Son ſucceſſeur fut Athelme pendant trois ans, à qui ſucceda Vulfelme en 925. & à celui-ci ſaint Ode ou Odon en 942. Il étoit fils d'un ſeigneur Danois païen établi en Angleterre, qui lui voyant de l'inclination pour la religion Chrétienne, l'en détournoit autant qu'il pouvoit: ne voulant pas même ſouffrir, qu'il nommât Jeſus-Chriſt. Le jeune Odon ne laiſſoit pas de continuer à frequenter les égliſes & de rapporter au logis les bonnes inſtructions qu'il y entendoit: de quoi ſon pere outré de colere le deshérita; & le jeune homme ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvoit eſperer ſur la terre, quitta ſes parens, & ſe mit au ſervice d'Athelme, un des principaux ſeigneurs & des plus pieux de la cour du roi Alfrede. Celui-ci voyant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de pere, lui donna tous les ſecours néceſſaires & le fit bien étudier. Etant baptiſé, il reçut la tonſure clericale & les ordres juſques au ſoudiaconat: où il demeura quelques années, à cauſe de ſa jeuneſſe: mais depuis qu'il fut ordonné prêtre, il fut en grande veneration au duc Athelme & aux autres ſeigneurs qui ſe confeſſoient à lui & recevoient ſes conſeils.

Sup. liv. LIV. n. 8.
Acta. SS. Ben. ſec. 5. p. 40.
Vita ibid. p. 288.

Odon fit avec ce duc le voyage de Rome, pendant lequel il le guerit par ſes prieres, lui faiſant boire du

vin sur lequel il avoit fait le signe de la croix. Après la mort du duc Athelme & du roi Alfrede, il fut en grande estime auprès du roi Edoüard son fils & du roi Edelstan fils d'Edoüard, qui le fit évêque de Schireburne, malgré sa resistance, par le choix du clergé & du peuple; & Vulfelme alors archevêque de Cantorberi, le consacra avec joïe. Edelstan crut devoir à ses prieres une grande victoire qu'il remporta sur les payens l'an 938. quatorziéme de son regne. Ce prince mourut trois ans après en 941. Son frere Edmond lui succeda, & l'évêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme archevêque de Cantorberi étant mort peu de tems après; le roi pressa Odon de prendre sa place: mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les translations. Le roi lui representa, que saint Pierre avoit été transferé d'Antioche à Rome, & plusieurs autres rapportez dans l'histoire, sans toutefois les nommer: enfin qu'en Angleterre même S. Mellit avoit passé de Londres à Cantorberi & S. Just de Rochester. Odon se rendit à ces exemples, mais il opposa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le siége de Cantorberi depuis la conversion des Anglois, ont été moines: je ne veux pas violer une si sainte & si ancienne coûtume, aussi bien desirai-je depuis long-tems d'embrasser la profession monastique. Le roi loüa son humilité & sa pieté; & l'on envoya en diligence au monastere de Fleury sur Loire, qui étoit alors en très-grande reputation pour la regularité de l'observance; au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre. L'abbé de Fleuri vint lui-même apporter à Odon l'habit monastique; & après l'avoir reçu, il prit possession du siege de Cantorberi vers l'an 942.

Quelque tems après il fit des conſtitutions pour la conſolation du roi & Edmond l'inſtruction de ſon peuple, compriſes en dix articles. Il y recommande l'immunité des égliſes, défendant de les charger d'aucun tribut: il marque les devoirs du roi & des ſeigneurs, particulierement l'obeiſſance aux évêques. Les devoirs des évêques, ſur tout la viſite du dioceſe tous les ans: les devoirs des prêtres, des clercs & des moines, recommandant à ceux-ci la ſtabilité & le travail des mains. Le reſte regarde tout le peuple. On trouve auſſi une lettre ſynodale à ſes ſuffragans, qui ſemble être du même tems.

To. 9. Conc. p. 609.
c. 1.
c. 2.
c. 3.
c. 4. 5.
c. 6.

Le roi Edmond de ſon côté fit des loix, dont pluſieurs regardent la religion. Il y recommande la continence aux clercs, ſous peine de perdre leurs biens temporels & la ſepulture après leur mort. Il charge les évêques des reparations des égliſes & promet ſûreté à ceux qui s'y refugient. C'eſt que les meurtres & les violences n'étoient pas moins frequens en Angleterre qu'en France: comme il paroît par ces mêmes Loix.

Ibid. p. 612.
c. 1.
c. 5.
p. 616.

XXIX. Commencement de ſaint Dunſtan.

Ce roi connoiſſant le merite de l'abbé Dunſtan, le fit venir auprès de lui pour l'aider de ſes conſeils: mais quelque tems après ſur de faux rapports, il le chaſſa de ſa cour. Au bout de trois jours étant à la chaſſe, il penſa tomber dans un précipice; & croyant que c'étoit une punition de ſa faute, il promit à Dieu de rappeller Dunſtan, & fut auſſi-tôt delivré de ce peril. Il l'envoya querir, lui promit une amitié perpetuelle; & lui donna la terre de Gleſton ou Glaſtembury au païs d'Oüeſſex, aujourd'hui dans le comté de Sommerſet. C'étoit un très-ancien monaſtere, près duquel Dunſtan étoit né la premiere année du regne d'Edelſtan, qui

Vita Dunſt. n. 18.
Act. Ben. ſæc. 5. p. 669.
Monaſt. Angl. to. 1. p. 1.
Vita 3. p. 660.

Chron. Bol. 19. Maj. to. 7. p. 344.

fut l'an 924. Ses parens étoient de la premiere nobleſſe, & dès l'enfance ils le firent élever dans cette maiſon de Glaſtemburi, où demeuroient quelques hibernois qui inſtruiſoient la jeuneſſe. Mais il n'y avoit plus de moines, & les rois s'en étoient approprié les domaines. Dunſtan y ayant commencé ſes études & reçu les ordres mineurs, paſſa à Cantorberi auprès de l'archevêque Ethelme ſon oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelſtan & le mit à ſon ſervice. Comme il réüſſiſſoit parfaitement en tout, ſon merite lui attira des envieux, qui l'accuſerent auprès du roi d'être magicien & d'avoir commercé avant les demons. On dit que le fondement de ce reproche fut, qu'en une certaine occaſion, Dunſtan ayant pendu ſa harpe contre une muraille, elle joüa toute ſeule, & chanta une antienne.

Il quitta la cour de lui-même, ſans attendre d'être congedié, & ſe retira près d'Elfege évêque de Vincheſtre ſon parent, qui l'exhorta à embraſſer la vie monaſtique: mais le jeune homme y reſiſta quelque tems croyant devoir ſe marier. Une maladie qui le reduiſit à l'extrêmité, le détermina, & en étant revenu; il reçut l'habit monaſtique de la main de l'évêque, qui enſuite l'ordonna prêtre après les interſtices canoniques, lui donnant pour titre l'égliſe de notre-Dame de Glaſtemburi. Car les moines, non plus que les autres, n'étoient point ordonnez ſans titre. Après avoir reçu quelque tems les inſtructions de l'évêque Elfege, pour ſe fortifier contre les tentations: il retourna à Glaſtemburi ſervir l'égliſe de ſon titre, près de laquelle il ſe fit une cellule, ou plûtôt une cave ſi étroite, qu'elle reſſembloit à un ſepulchre. Elle n'avoit que

Mabill. hic. p. 666.

cinq

cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur néceſſaire pour y pouvoir être debout. La porte faiſoit un des côtez, & avoit de petites fenêtres par où il recevoit du jour pour travailler. Il jeûnoit & prioit aſſiduëment, & cette maniere de vie lui attira bien-tôt des viſites de toutes ſortes de perſonnes, qui publioient ſes vertus.

Son pere & ſa mere étant morts, il ſe trouva leur ſeul héritier: car en Angleterre comme ailleurs, les moines n'étoient point exclus des ſucceſſions. Dunſtan donna à l'égliſe de Glaſtemburi les terres les plus proches qui ſe trouverent être à lui, & du reſte de ſon patrimoine, il fonda en divers lieux cinq monaſteres, où ſe formerent depuis par ſes ſoins de grandes communautez. Le roi Edelſtan lui ayant donné tout ce qui étoit de ſon domaine à Glaſtemburi, il commença peu de jours après à y jetter les fondemens d'une égliſe plus magnifique, & à y bâtir des lieux reguliers. Quand tout fut achevé, il y aſſembla une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé & les conduiſit à une grande perfection. La doctrine & la pieté reluiſoient tellement dans ce monaſtere, que l'on en tira dans la ſuite un grand nombre d'évêques & d'abbez: enſorte que S. Dunſtan fut le principal réparateur de la religion par toute l'Angleterre.

XXX. Image uitrac d'Edeſſe. *Poſt. Theoph. p. 268. n. 48. Gr. Ap. Combef. Sur. 16. Aug.*

En Orient l'empereur Romain Lecapene, fit venir d'Edeſſe l'image miraculeuſe de J. C. que l'on y gardoit, & il la fit apporter à C. P. Or nous voyons ce que l'on croïoit de cette image, par un diſcours de l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, qui en raconte ainſi l'hiſtoire. Abgar ſeigneur d'Edeſſe avoit un ſerviteur

nommé Ananias, qui passant par la Palestine pour aller en Egypte, vit Jesus-Christ, & fut touché de ses discours & de ses miracles. A son retour il s'en informa plus exactement, espérant qu'il guériroit son maître affligé de la goute & de la lepre noire. Sur son rapport Abgar écrivit une lettre à J. C. où il le prioit de venir chez lui, lui offrant sa ville pour retraite contre la mauvaise volonté des Juifs. Ananias fut chargé de la lettre, & comme il savoit peindre, Abgar lui ordonna, que s'il ne pouvoit amener Jesus-Christ, il apportât au moins son portrait. Ananias étant arrivé en Judée, trouva Jesus-Christ environné d'une si grande foule, qu'il ne pût en approcher. C'est pourquoi il s'assit sur une pierre élevée, & commença à faire son portrait sur un papier. Jesus connoissant en esprit ce qui se passoit, le fit appeller par saint Thomas, & quand il fut devant lui, avant que d'avoir vû la lettre, il lui dit le sujet de son voyage. Puis il fit réponse à Abgar par une lettre, où il promettoit de lui envoïer un de ses disciples pour le guérir.

Jesus ayant donné sa lettre à Ananias, vit qu'il étoit en peine d'accomplir l'autre commandement de son maître touchant le portrait. C'est pourquoi s'étant lavé le visage avec de l'eau, il l'essuïa d'un linge où son image se trouva aussi-tôt imprimée, & il le donna à Ananias. En retournant il arriva à Hierapolis, où il logea hors de la ville, & cacha le linge dans un monceau de briques neuves: mais à minuit il y parut un grand feu qui sembloit menacer toute la ville. Les habitans allarmez aïant trouvé Ananias, l'obligerent à dire ce qu'il portoit, & on trouva sur une brique qui avoit touché le linge un portrait semblable qu'ils re-

tinrent, & que l'on gardoit encore à Hierapolis. Ananias continua ſon chemin, & apporta à Edeſſe la lettre & l'image. On contoit encore la choſe d'une autre maniere. On diſoit que lorſque Jeſus ſua du ſang avant ſa paſſion, un de ſes diſciples lui donna ce linge dont il s'eſſuïa, & y imprima ſon image, & le donna à garder à ſaint Thomas, de qui ſaint Thadée le reçut, & le porta à Edeſſe. Car on aſſûroit que Jeſus après ſon aſcenſion, avoit envoyé ſaint Thadée à Edeſſe avec cette image; & qu'Abgar avoit été bien-tôt averti de ſon arrivée par le bruit de ſes miracles. Quand l'apôtre vint devant lui, il portoit l'image miraculeuſe attachée à ſon front, & il en ſortoit une lumiere que les yeux ne pouvoient ſouffrir. Abgar étonné ſe leva de ſon lit & courut au-devant, ne ſe ſentant plus de ſon mal. Il prit la ſainte image, la mit ſur ſa tête, ſur ſes levres, ſur ſes yeux, ſur tout ſon corps, & ſe trouva parfaitement guéri, excepté un peu de lepre qui lui reſta ſur le front: mais elle s'effaça, quand il reçut le baptême. Il y avoit à la porte d'Edeſſe une Idole, que tous ceux qui y entroient, étoient obligez d'adorer. Abgar la fit ôter, & mit à la place la ſainte image collée ſur une planche & ornée d'or; & elle y fut honorée pendant tout ſon regne & celui de ſon fils. Mais ſon petit-fils étant retourné à l'idolâtrie, voulut ôter la ſainte image & rétablir l'idole. L'évêque pour conſerver la ſainte image, fit continuer la muraille devant la niche où elle étoit, après avoir mis dedans une lampe allumée & une tuile deſſous: ainſi elle demeura pluſieurs ſiécles cachée & inconnuë.

Environ cinq cens ans après le tems d'Abgar, Coſroës roi de Perſe aſſiegea Edeſſe. Il l'alloit prendre *Sup. l. XXXIII. n. 8.*

quand l'evêque nomme Eulalius apprit par revelation, qu'il y avoit une image miraculeuſe & le lieu où elle étoit. Il trouva la lampe encore allumée, & ſur la tuile qui couvroit l'image, une autre image toute pareille. L'huile de cette lampe brûla les mineurs & les machines des Perſes, & la preſence de l'image tourna contre eux le feu qu'ils avoient allumé contre la ville: enfin Coſroës fut contraint de lever le ſiége. Quelque tems après ſa fille étant poſſedée, le demon dit, qu'il ne ſortiroit point, ſi on ne faiſoit venir l'image d'Edeſſe. Coſroës en ayant écrit au gouverneur & à l'évêque, ils craignirent quelque ſurpriſe, & firent faire une copie fidele de l'image, qu'ils envoïerent, gardant l'original. A peine fut-elle entrée en Perſe, que le demon promit de ſortir, pourvû qu'elle retournât: ainſi Coſroës la renvoya avec des preſens. L'hiſtorien Evagre qui vivoit du tems de Coſroës, attribuë auſſi à l'image miraculeuſe la levée du ſiége d'Edeſſe; & c'eſt le premier qui parle de cette image. L'empereur Conſtantin aïant ainſi raconté l'origine & la découverte de cette image, vient à ce qui s'étoit paſſé de ſon tems, quatre cens ans après l'ancien Coſroës; & le raconte ainſi.

Evag. IV. hiſt. c. 27.

L'empereur Romain Lecapene, déſiroit paſſionnément de faire venir la ſainte image à C. P. où étoient déja tant de précieuſes reliques. Il avoit pluſieurs fois envoyé à Edeſſe, demander l'image & la lettre de N. S. offrant en échange deux cens Saraſins captifs, & douze mille pieces d'argent. Enfin l'an du monde 6452. qui eſt de J. C. 944. l'Emir d'Edeſſe envoya dire, qu'il acceptoit ces conditions, demandant de plus une bulle d'or, par laquelle l'empereur promit, que jamais les

Romains n'attaqueroient les quatre villes de Roha, Charres, Saroze & Samoſate, & ne pilleroient leur territoire. L'empereur envoya Abraham évêque de Samoſate pour recevoir la ſainte image & la lettre; & de peur de ſurpriſe, il emporta l'image miraculeuſe & ſes deux copies: celle qui avoit été faite pour envoyer en Perſe, & une autre que l'on honoroit dans l'égliſe des Neſtoriens: mais on les renvoïa depuis, ne gardant que l'original. Les Chrétiens d'Edeſſe firent beaucoup de bruit, ne pouvant ſe reſoudre à perdre ce treſor, qu'ils regardoient comme la ſauve-garde de leur ville: mais l'Emir des Saraſins les obligea partie de gré partie de force à tenir le traité.

L'hiſtoire Orientale parle auſſi de cette tranſlation: & dit, que ſur la propoſition des Romains les habitans de Rouha, c'eſt ainſi qu'ils nomment Edeſſe, écrivirent au Calife Moctafi qui regnoit alors, & qu'il ordonna au Viſir d'aſſembler tous les cadis & les grands pour déliberer ſur cette affaire. Quelques-uns dirent, qu'il étoit honteux aux Muſulmans, de donner cette image aux Romains: d'autres ſoutinrent, qu'il étoit louable de racheter à ce prix des Muſulmans captifs; & cet avis l'emporta. *Elmac. lib. III. c. 2. p. 213.*

L'empereur Conſtantin raconte enſuite comment la ſainte image fut apportée à C. P. Elle y arriva le quinziéme d'Août l'an 944. & fut d'abord dépoſée dans l'égliſe de Notre-Dame de Blaquernes, où l'empereur célebroit la fête de l'Aſſomption. Le lendemain on la porta ſolemnellement à ſainte Sophie, & enfin elle fut miſe dans l'égliſe du Phare, la principale des chapelles du palais. Il raconte un grand nombre de miracles arrivez à cette occaſion, tant pendant tout le voïage, qu'à *Cang. C. P. lib. IV. c. n. 37.*

C. P. & c'eſt le contenu de ce diſcours attribué à l'empereur Conſtantin Porphyrogenete. L'egliſe Greque celebre la fête de cette tranſlation le même jour feiziéme d'Août.

XXXI. Simeon Metaphraſte. *Boll. præf. gen. to. 1. c. 1. 6. 3.*

C'eſt le tems de Simeon Metaphraſte, ſi fameux par ſon recueil de vies des ſaints. Il nâquit à C. P. d'une famille illuſtre, & aïant été élevé avec grand ſoin, fit beaucoup de progrès dans l'étude des belles lettres. *Pſell. ap. Allat. de Simeon.* Dans la ſuite il parvint aux grandes charges, il fut maître des offices & logothete ou grand treſorier, & employé à diverſes négociations importantes. Etant encore jeune, il alla dans l'iſle de Crete à la ſuite d'Hirmerius grand capitaine, ſous le regne de Leon le philoſophe, & vers l'an 900. & ce fut dans ce voyage qu'il apprit la vie de ſainte Theoctiſte de Lesbos, aſſez ſemblable à celle de ſainte Marie Egyptienne. Il l'apprit d'un ſaint moine nommé auſſi Simeon, qui lui recommanda de l'écrire, & lui prédit pluſieurs choſes qui lui arriverent enſuite. Ce fut donc par là qu'il commença à écrire les vies des ſaints. *Item ap. Sur. 27. Novemb.* *Ap. Sur. 10. Novemb.*

Enſuite il entreprit d'en recueillir autant qu'il pourroit, & y fut exhorté, par l'empereur même, apparemment Conſtantin Porphyrogenete. Simeon avoit toutes les commoditez néceſſaires pour un ſi grand deſſein, entr'autres de grands biens, pour ne manquer ni de livres ni de copiſtes. Mais il ne ſe contenta pas de raſſembler les vies originales: il en changea le ſtyle, & les refit pour la plûpart: les trouvant trop ſimples & trop éloignées du goût de ſon ſiécle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux. Ainſi raportant les actes des Martyrs, il ne les donne pas dans leur premiere ſimplicité, mais il les

abrege ou les amplifie : il fait dire aux ſaints, non pas ce qu'ils ont dit en effet, mais ce qu'il juge qu'ils devoient dire, & retranche ſouvent des paroles importantes. On en peut voir la difference en pluſieurs actes, dont les originaux ont été trouvés de nos jours, comme ceux des martyrs Tharaque, Probus & Andronic.

Ap. Sur. 12. Octob. Ruinart. acta ſinc. Sup. liv. IX. n. 1. 2. &c.

Simeon ne s'eſt pas contenté de changer le ſtyle des actes, il y a ſouvent ajoûté des miracles & d'autres faits qu'il a cru édifians, ſoit qu'il les ait inventez ou pris d'ailleurs. Nous en avons un exemple dans l'hiſtoire de ſaint Demetrius de Theſſalonique : en la comparant avec celle qu'Anaſtaſe le bibliothecaire & Photius en avoient données dans le ſiécle précedent. Ainſi comme il eſt difficile de démêler ce que Metaphraſte a ajoûté du ſien aux vies qui ont paſſé par ſes mains, elles ſont toutes ſuſpectes aux habiles critiques ; & on ne peut s'y fier, qu'autant qu'elles ſont appuyées par d'autres monumens plus certains. Or il a recueilli un très-grand nombre de vies ; & comme il étoit devenu très-célebre par cet ouvrage, on lui a encore attribué pluſieurs autres vies auſquelles il n'avoit point travaillé. C'eſt de cet ouvrage que lui eſt venu le nom de Metaphraſte, qui ſignifie traducteur, mais avec plus d'étenduë, & comprend auſſi la gloſe & la paraphraſe.

Ap. Sur. 8 Octob. Mabill. to. 1. Analect. p. 65. Phot. bibl. c. 255. v. Till. to. 5. p. 149.

XXXII. Fin de Romain Lecapene. An. 944.

Romain Lecapene, qui avoit pris tant de ſoin de faire apporter cette image, ne la vit pas long-tems à C. P. car la même année 944. l'indiction troiſiéme étant commencée le vingtiéme de Decembre, l'empereur Etienne ſon fils, ne pouvant ſouffrir ſa ſeverité, le fit enlever du palais & emmener dans l'iſle Proté, où on

Anon. poſt Theoph. p. 270. 271. Luitpr. IV. c. 9.

AN. 945. lui coupa les cheveux, & on l'obligea à prendre la vie monaſtique tout vieux & infirme qu'il étoit. Il avoit regné vingt-ſix ans. On loue ſa charité pour les pauvres, dont on rapporte des exemples remarquables: il avoit grande confiance aux moines, & fonda des monaſteres. Mais ces bonnes œuvres ſont obſcurcies par ſon ingratitude envers l'empereur Conſtantin ſon gendre, & l'intruſion irreguliere de ſon fils Theophylacte ſur le ſiége de C. P. Outre qu'on l'accuſoit de mauvais commerce avec l'imperatrice Zoé mere de Conſtantin, & qu'il laiſſa un bâtard nommé Baſile d'une concubine Bulgare.

Cang. famil. Byz.

Romain fut vangé peu de tems après de ſes deux fils Etienne & Conſtantin. Car l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, averti qu'ils avoient auſſi conſpiré contre lui, & jugeant bien qu'ils l'épargneroient moins qu'ils n'avoient épargné leur pere, les fit arrêter le vingt-ſeptiéme de Janvier ſuivant l'an 945. comme ils étoient à table avec lui. Ils furent emmenez en exil dans les iſles voiſines, & on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de tems après ayant obtenu permiſſion d'aller voir leur pere, ils vinrent à l'iſle Proté, & le voyant revêtu de l'habit monaſtique, ils furent ſenſiblement touchez. Le vieillard pleura, & dit ces paroles de l'écriture: J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont mépriſé. Il fut conſolé dans ſon exil par deux moines de grand mérite, Sergius & Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche, Sergius étoit neveu du fameux Photius: mais plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance, & ſa ſcience n'étoit pas moindre que ſa vertu. Il avoit un grand diſcernement, une grande fermeté, beaucoup d'agrément

Iſa. 1. 2. Anon. in Rom. n. 50. 51. p. 269.

ment dans ſes manieres & dans ſes diſcours & une grande humilité. Romain étant encore empereur l'avoit toujours auprès de lui, & l'honoroit comme ſon pere ſpirituel.

Conſtantin ſon fils ayant voulu ſe revolter dans ſon exil, tua celui qui commandoit ſes gardes, & fut tué lui-même. Ce que Romain ayant vû en ſonge le même jour, il envoya à tous les monaſteres & à toutes les laures, juſques à Jeruſalem & à Rome; & ayant aſſemblé trois cens moines au lieu où il étoit, le jeudi ſaint il ſe preſenta dans l'égliſe ſans tunique & ſans manteau lorſque le prêtre alloit faire l'élevation du pain ſacré. Il tenoit un papier où étoient écrits tous ſes pechez, & les déclara devant tout le monde. Les moines crierent *Kyrie eleiſon* en verſant des larmes; & Romain leur demanda l'abſolution s'inclinant à chacun d'eux. Ils la lui donnerent, il communia; & comme ils alloient ſe mettre à table, il donna à un petit garçon une corde & un foüet dont il lui frappoit les pieds en diſant: Entre mauvais vieillard; & il s'aſſit après tous les autres, pleurant & gemiſſant. Il envoïa ſa confeſſion cachetée aux autres caloïers ou moines, particulierement à Dermocaïte abbé du mont Olympe avec deux cens livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ſes moines pendant deux ſemaines, après leſquelles on prétend qu'il eut revelation que les pechez de Romain étoient effacez, & qu'ouvrant ſa confeſſion il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoyerent à Romain une abſolution par écrit, & elle fut enterrée avec lui. *n. 3. p. 171.* *n. 4.*

Nonobſtant cette pénitence, Romain ne laiſſa pas de conſentir à une conjuration, que forma le patriar-

che Theophilacte ſon fils avec quelques autres pour le rétablir dans le palais. Mais la conjuration fut découverte & les coupables punis. Enfin le vieux Romain mourut le quinziéme de Juin, indiction ſixiéme, qui eſt l'an 948. dans l'iſle Proté lieu de ſon exil. Conſtantin Porphyrogenete regnoit ſeul depuis trois ans, c'eſt-à-dire, depuis qu'il eut fait arrêter Etienne & Conſtantin; & il regna encore onze ans.

XXXIII. Turcs convertis.

Vers ce tems-là un capitaine Turc nommé Bouloſoudes ou plûtôt Boulogoudes vint à C. P. & feignant d'embraſſer la foi Chrétienne, fut baptiſé & levé des fonts par l'empereur Conſtantin, qui lui donna la dignité de patrice & de grands biens: après quoi il retourna chez lui. Peu de tems après un autre capitaine Turc nommé Gylas, vint à C. P. ſe fit baptiſer & reçut les mêmes honneurs & les mêmes bienfaits. Il emmena avec lui un moine nommé Hierothée, qui étoit en reputation de pieté, & que le patriarche Theophilacte avoit ordonné évêque pour la Turquie, où étant arrivé il convertit pluſieurs infidéles. Gylas perſevera dans la foi; il ne fit plus de courſes ſur les Romains, il prenoit ſoin des Chrétiens captifs, il les rachetoit & les mettoit en liberté. Mais Boulogoudes apoſtaſia, attaqua ſouvent les Romains & les Francs, qui le prirent, & le roi Otton le fit pendre.

Cedr. to. 2. p. 636.

L'émir de Tarſe marchant contre les Romains, envoya des troupes fourager à une bourgade, où un prêtre nommé Themel célebroit le ſaint ſacrifice. Voïant approcher les Saraſins il quitta l'autel, & revêtu comme il étoit prit à ſes mains le marteau qui ſert aux Grecs de cloche; & s'en ſervit ſi bien, qu'il bleſſa pluſieurs des ennemis, en tua quelques uns, & mit les autres en

ſuite. Il fut interdit par ſon évêque, & ne pouvant obtenir l'abſolution de cette cenſure, il paſſa chez les Saraſins, abjura le Chriſtianiſme, & fit avec eux des courſes en Cappadoce & dans les provinces voiſines juſques à celle d'Aſie proprement dite, & commit des maux incroïables.

XXXIV. S. Luc le jeune. *Boll. 7. febr. to. 1. p. 81. Combef. auct. to. 2. p. 965.*

C'eſt le tems de S. Luc le jeune ſolitaire fameux en Grece. Ses parens originaires de l'iſle d'Egine paſſerent dans la terre ferme pour ſe garantir des incurſions des Arabes, & il naquit en Theſſalie vers l'an 890. Dès l'enfance il pratiqua l'abſtinence & le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge & de legumes & ne bûvant que de l'eau. Son pere l'occupant à garder un troupeau, il donnoit aux pauvres ſa nourriture & ſes habits, enſorte qu'il revenoit quelquefois au logis tout nud. Il entra d'abord dans un monaſtere à Athenes & y prit le petit habit: mais ſa mere l'en retira, & lui permit enſuite de vivre en ſolitude plus près d'elle ſur le mont de S. Joannice, & il s'y établit a l'âge de dix-huit ans. Ce fut là qu'il reçut le grand habit monaſtique de deux moines venerables, qui alloient à Rome en députation; & qu'il logea en paſſant: car il exerçoit volontiers l'hoſpitalité. Il augmenta enſuite ſes jeûnes & ſes autres exercices de pieté, & reçut le don des miracles & de prophetie: enſorte qu'il prédit l'incurſion des Bulgares, qui ravagerent quelque tems après tout le païs.

Il dit un jour à ceux qui étoient avec lui: Il nous vient un homme qui porte un peſant fardeau & qui ſouffre beaucoup: puis il ſe retira ſur la montagne. Incontinent après vint un homme ſeul qui ne portoit rien

& demandoit Luc, disant avoir besoin de son secours. Il attendit sept jours, après lesquels le saint homme parut, & le regardant de travers, lui dit d'un ton rude : Qu'as-tu affaire en ce desert? Pourquoi laisse-tu les pasteurs de l'église pour venir chercher des hommes rustiques & ignorans? Comment ose-tu paroître étant chargé de si grands crimes? Declare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne. Le pécheur effrayé dit : Homme de Dieu pourquoi me demandez-vous ce que vous savez déja, quoique je l'aïe fait en secret? mais pour vous obéïr je dirai tout. Alors il déclara toutes les circonstances de son crime, & se jetta au pied du saint, le priant de ne le pas dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis & les regles qu'il crut convenables : lui ordonnant entr'autres choses, d'aller à la sepulture du mort, y répandre beaucoup de larmes, lui faire célebrer honorablement le service du troisiéme, du neuviéme & du quarantiéme jour : y faire s'il pouvoit au moins trois mille genuflexions, surtout de pleurer son peché tout le reste de sa vie, & l'avoir toujours devant les yeux. Nous avons vû dans le huitiéme concile que les pécheurs s'adressoient à des moines pour leur demander le remede de leurs péchez : mais ces pénitences imposées par des laïques n'étoient que des préparations à l'absolution sacramentelle. Aussi Luc marque-t'il d'abord à ce meurtrier qu'il devoit s'adresser aux prêtres.

Sess. 9. Sup. liv. L. n. 42.

Après qu'il eut passé sept ans au desert de S. Joannice, il fut obligé de quitter le païs avec tous les autres habitans, par la crainte des Bulgares, qui sous leur roi Simeon vinrent le ravager vers l'an 915. Luc se retira dans une isle, où les barbares étant encore passez il s'en

ſauva à la nage, & vint à Corinthe. Là le deſir de lire l'écriture ſainte le fit aller à l'école avec les enfans, quoiqu'il eut de la barbe & fût âgé d'environ vingt-cinq ans : mais les mauvaiſes mœurs des écoliers le dégouterent bien-tôt de l'étude, & il ſe mit auprès d'un Stylite quil ſervit dix ans, pêchant pour lui, portant du bois, & lui faiſant ſa cuiſine. La paix étant rétablie ſous Pierre roi des Bulgares, Luc revint au mont S. Joannice. Ayant appris que l'archevêque de Corinthe paſſoit par-là, il alla le trouver, & lui porta des herbes de ſon jardin. L'archevêque s'étant informé qui il étoit, voulut voir ſa cellule, & fort édifié de ſa maniere de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le ſaint homme le refuſa diſant : Seigneur je n'ai point beſoin d'or, mais ſeulement de prieres & d'inſtructions. Toutefois voïant le prélat affligé de ſon refus, il prit une piece d'or. Puis il lui dit avec une grande humilité : Seigneur nous autres que nos péchez ont reduits à demeurer dans les deſerts & les montagnes, comment pouvons-nous participer aux myſteres terribles ſans avoir de prêtres ? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre autant qu'il ſe peut. S'il eſt abſolument impoſſible, il faut mettre le vaſe des préſanctifiez ſur la ſainte table ſi c'eſt dans un oratoire : ſi c'eſt dans une cellule ſur un banc très-propre. Enſuite aïant deplié le voile, vous mettrez deſſus les ſaintes particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les pſeaumes des Typiques ou le Triſagion avec le ſymbole de la foi. Après avoir fait trois genuflexions, vous joindrez les mains, & vous prendrez avec la bouche le corps de Jeſus-Chriſt, en diſant *Amen*. Au lieu du précieux ſang, vous boirez du vin

dans une coupe qui ne ſervira à aucun autre uſage. Vous renfermerez avec le voile les autres particules dans le vaſe, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment, qui puiſſe être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure: mais enfin il ſe fixa dans l'Attique en un lieu nommé Soterion, c'eſt-à-dire ſalutaire, & par abregé Sterion où il y avoit une fontaine & du bois qu'il defricha, & en fit un jardin agréable, mais il en éloigna ſa cellule, afin d'être plus caché. Ce fut là qu'il mourut ſaintement vers l'an 946. & y fut enterré: on changea ſa cellule en oratoire & il s'y fit quantité de miracles, comme il en avoit fait pluſieurs de ſon vivant. L'égliſe Greque l'honore le ſeptiéme de Février, & le nomme S. Luc le jeune, non par raport à l'évangeliſte, mais pour le diſtinguer d'un autre Luc abbé en Sicile près le mont Ethna, plus ancien au moins d'un ſiécle.

XXXV. Artaud rétabli à Reims.

En France l'archevêché de Reims étoit toujours diſputé par Hugues & Artaud; & l'un ou l'autre prenoit le deſſus ſelon que le prince qui le ſoûtenoit étoit plus puiſſant. Car cette affaire regardoit autant l'état que l'égliſe, à cauſe des grands biens de cet archevêché & de ſa ſituation aux frontieres de France & de Lorraine. Le comte Hebert pere de l'archevêque Hugues mourut l'an 943. & le roi Louis reçut en ſes bonnes graces les enfans de ce comte, à la priere de Hugues comte de Paris leur oncle maternel. Le premier qui ſe reconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues, & le roi conſentit qu'il gardât le ſiege de Reims, à condition de rendre à Artaud les abbaïes qu'il avoit

Frod. Chr. 943. & hiſt. IV. c. 30.

laiſſées & de lui procurer un autre évêché. On devoit auſſi rendre à ſes freres les fiefs qu'ils tenoient de l'égliſe de Reims. Ainſi l'archevêque Hugues demeura pour lors en poſſeſſion. AN. 946.

Mais l'année ſuivante 944. les enfans de Hebert ſe broüillerent de nouveau avec le roi Loüis, qui fit piller par ſes vaſſaux les terres de l'égliſe de Reims. En 945. il vint aſſieger la ville amenant l'archevêque Artaud. Enfin par la médiation du comte de Paris, le roi convint de lever le ſiége, à condition que l'archevêque Hugues ſe repreſenteroit à un parlement pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandoit. Le roi Louis fut enſuite pris par les Normans qui le tinrent près d'un an priſonnier de concert avec le comte de Paris. Etant delivré en 946. il fit venir à ſon ſecours Otton roi de Germanie dont il avoit épouſé la ſœur Gerberge; & ils aſſiegerent enſemble la ville de Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvoit reſiſter, & ſes amis lui repreſenterent que s'il laiſſoit forcer la ville, on ne pourroit empêcher les rois de lui faire arracher les yeux. Il ſe rendit donc après trois jours de ſiege, à condition de ſortir ſain & ſauf, avec ceux qui le voudroient ſuivre. Alors les rois entrerent dans Reims, & Artaud fut remis dans ſon ſiége par deux archevêques Robert de Treves & Frideric de Maïence qui le tenoient par les deux mains. c. 31. c. 32. c. 33.

L'archevêque Hugues ſe retira à Mouſon, & tenta inutilement l'année ſuivante de reprendre Reims avec le ſecours du comte de Paris. Mais Derolde évêque d'Amiens étant mort, il ordonna à ſa place un clerc de Soiſſons nommé Tetbauld. La même année 947. les deux rois Louis & Otton tinrent un parlement

A N. 936.

où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produiſit de prétenduës lettres d'Artaud au pape, portant qu'il renonçoit à l'archevêché : mais Artaud proteſta qu'il ne les avoit jamais dictées ni ſouſcrites. On ne put terminer l'affaire en cette aſſemblée, parce que ce n'étoit pas un concile, & on en indiqua un pour la mi-Novembre. Cependant on ordonna qu'Artaud demeureroit en poſſeſſion du ſiége de Reims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouſon. Le concile ſe tint à Verdun : Robert archevêque de Treves y preſida avec Artaud & Odolric archevêque d'Aix refugié à Reims : les évêques étoient Adalberon de Metz, Goſlin de Toul, Hildebalde de Munſter & Iſraël évêque dans la grande Bretagne : c'étoit ſept en tout. Brunon abbé frere du roi Otton & deux autres abbez y aſſiſterent. L'archevêque Hugues cité à ce concile par deux évêques n'y ayant pas voulu venir : on confirma à Artaud la poſſeſſion du ſiege de Reims ; & on indiqua un autre concile pour le treiziéme de Janvier.

Libell. Artal. p. 650. B.

Frod. c. 34: To. 9. Conc. p. 622.

Il ſe tint à S. Pierre près de Mouſon par Robert archevêque de Tréves avec les évêques de ſa province & quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler ſans vouloir entrer dans le concile : mais il envoya aux évêques de prétenduës lettres du pape Agapit, par un de ſes clercs qui les avoit apportées de Rome. Elles contenoient ſeulement un ordre de rendre à Hugues le ſiege de Reims & ne parurent point conformes aux canons. Les évêques ayant pris le conſeil des abbez & des autres habiles gens qui étoient au concile répondirent : qu'ils avoient un autre ordre du pape apporté par Frideric archevêque de Maïence, &

& reçu par Robert de Treves en preſence des rois & des évêques de Gaule & de Germanie ; & qu'ils l'avoient déja en partie executé. Il n'eſt donc pas raiſonnable, ajouterent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres ſurpriſes par l'adverſaire d'Artaud ; & il faut achever la procedure canonique que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuviéme du concile de Carthage touchant l'accuſateur & l'accuſé ; & en conſéquence on jugea qu'Artaud devoit conſerver la communion eccleſiaſtique & la poſſeſſion du ſiege de Reims : mais que Huges, qui étant appellé à deux conciles avoit refuſé d'y venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'égliſe de Reims, juſques à ce qu'il vînt ſe juſtifier devant un concile général, qui étoit indiqué au premier jour d'Août. Les évêques firent écrire en leur preſence le canon du concile de Carthage, y ajoutant leur decret, & l'envoyerent à Hugues. Il renvoya le lendemain ce papier à Robert : lui demandant ſeulement de bouche, qu'il n'obéïroit point à leur jugement. L'archevêque Artaud envoya auſſi ſes plaintes à Rome par des ambaſſadeurs du roi Otton. Ils trouverent Agapit II. ſur le ſaint ſiége. Car Etienne VIII. mourut en 943. après l'avoir tenu trois ans & quatre mois ; & Marin II. lui ſucceda. Pendant trois ans & demi que dura ſon pontificat, il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la religion, à reparer les égliſes & à aſſiſter les pauvres. Il mourut en 946. & eut pour ſucceſſeur Agapit qui tint le ſaint ſiége neuf ans & ſept mois.

AN. 948.

Libell. Art. p 631.

Papebr. Comit.

Frod. Chr.

Ce pape envoya au roi Otton pour légat Marin évêque de Polymarthe ou Bomarzo en Toſcane, afin d'aſſembler un concile général ; & il y appella par ſes let-

XXXVI. Concile d'Ingelheim.

AN. 948.

tres quelques évêques de Gaule & de Germanie. Le concile ſe tint à Ingelheim dans l'égliſe de ſaint Remi le ſeptiéme de Juin 948. indiction ſixiéme en preſence des deux rois Otton & Loüis. Le legat Mari y preſidoit, & il y avoit trente-deux évêques lui compris, ſavoir cinq archevêques, Vicfred de Cologne, Frideric de Mayence, Robert de Treves, Artaud de Reims, Adaldague de Hambourg; & vingt-ſix évêques, dont les plus connus ſont S. Udalric d'Ausbourg & Adalberon de Metz: la plûpart étoient d'au-de-là du Rhin. Il y avoit bon nombre d'abbez, de chanoines & de moines. Le légat lut la lettre de ſa commiſſion où le pape lui donnoit toute ſon autorité à laquelle les rois, les évêques & tous les aſſiſtans déclarerent qu'ils étoient prêts d'obéir.

Tom. 9. p. 623. Frod. c. 35.

Enſuite le roi Loüis ſe leva d'auprès du roi Otton, & de ſon conſentement propoſa ſa plainte au concile contre Hugues comte de Paris: diſant: J'ai été appellé d'Angleterre par les députez de Hugues & des autres ſeigneurs de France pour prendre poſſeſſion du royaume qui m'étoit échu par la mort de mon pere. J'ai été reconnu & ſacré roi par les ſuffrages & les acclamations de tous les ſeigneurs & de toute la nobleſſe de France. Hugues toutefois ma chaſſé, m'a pris frauduleuſement, & ma retenu priſonnier un an entier; & je n'ai pû obtenir ma liberté, qu'en lui laiſſant la ville de Laon, qui reſtoit ſeule à la reine Gerberge pour y tenir ſa cour avec mes ſerviteurs. Si on prétend que j'aye commis quelque crime qui meritât un tel traitement, je ſuis prêt à m'en purger au jugement du concile, & ſuivant l'ordre du roi Otton ou par le combat ſingulier.

Après que le roi Loüis eût fait ſa plainte, l'archevêque Artaud ſe leva & fit lire la ſienne en forme de lettre adreſſée au légat Marin & à tout le concile. Il y déduit tout au long ce qui s'étoit paſſé touchant l'archevêché de Reims depuis la mort d'Hervé & l'ordination de Seulfe : l'intruſion de Hugues, ſon ordination, ſon expulſion, la perſécution qu'Artaud avoit ſoufferte juſques à être réduit à vivre vagabond & ſe cacher dans les bois : parce qu'il ne vouloit pas renoncer à ſon ſiége, & rendre ſon pallium. Enfin il rapportoit ce qui s'étoit fait aux deux conciles de Verdun & de Mouſon. Après que ce libelle eut été lû & expliqué en langue Tudeſque en faveur des rois, Sigebalde diacre de l'archevêque Hugues entra dans le concile avec des lettres qu'il avoit apportées de Rome, & déja preſentées au concile de Mouſon : diſant qu'il les avoit reçûës à Rome du légat Marin qui étoit preſent. Marin montra les lettres que Sigebolde avoit portées à Rome, & les fit lire devant le concile. Elles contenoient que Gui évêque de Soiſſons, Hildégaire de Beauvais, Raoul de Laon & les autres évêques de la province de Reims les avoient envoyées pour demander au pape le retabliſſement de Hugues & l'expulſion d'Artaud. Mais Raoul de Laon qui étoit nommé dans cette lettre & Fulbert de Cambrai ſoûtinrent que juſques-là ils ne l'avoient jamais vûë, ni conſenti à l'envoyer à Rome. Sigebolde ne put leur répondre rien de ſolide, quoiqu'il criât beaucoup & les chargeât de calomnies. Sur quoi le légat Marin demanda qu'il fût jugé canoniquement. Après qu'il eut été convaincu d'avoir avancé des fauſſetez, on lut les canons contre les calomniateurs, & le concile jugea qu'il devoit être dépoſé

AN. 948. p. 627. Sup. liv. LIV. c. 57. p. 631.

AN. 948. du diaconat, & envoyé en exil. Au contraire Artauld qui s'étoit presente à tous les conciles sans jamais fuïr le jugement, fut maintenu dans la possession de l'archevêché de Reims.

Le second jour du concile, Robert archevêque de Treves demanda qu'on jugeât l'usurpateur du siege de Reims, & le légat Marin l'ordonna. On lût les canons & les décrets des papes: en vertu desquels Hugues fut excommunié. On traita pendant les jours suivans plusieurs articles de discipline, & on dressa dix canons.

c. 1. Il est défendu suivant le concile de Tolede d'attaquer la puissance roiale à force ouverte ou en trahison. C'est pourquoi Hugues, c'est le comte de Paris, sera excommunié pour avoir attaqué les états du roi Loüis, s'il ne se soûmet au jugement d'un concile. Artaud archevêque de Reims a été canoniquement rétabli dans
c. 2. son siége dont il avoit été chassé: Hugues qui l'avoit usurpé a été excommunié; & ceux qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnez, seront ainsi excommuniez, s'ils ne viennent faire satisfaction au concile, qui se tien-
c. 3. dra à Treves le sixiéme de Septembre. Le comte Hugues est encore menacé d'excommunication pour avoir chassé de son siége Raoul évêque de Laon, parce qu'il étoit fidele au roi Loüis.

c. 4. On renouvelle les défenses aux laïques, c'est-à-dire, aux patrons, de mettre des prêtres dans les églises, ou de les en ôter, sans la permission de l'évêque. Souvent
c. 8. il y avoit de la simonie, & cet abus regnoit principalement au de-là du Rhin. Défense aux laïques de se rien attribuer des oblations des fideles, ni des dîmes;
c. 9. & la connoissance n'en appartient pas aux juges secu-

liers, mais au concile. On fêtera la semaine entiere à pâques & à la pentecôte le lundi, le mardi & le mercredi. On jeûnera la grande litanie, c'eſt-à-dire, le jour de S. Marc comme les Rogations. On les jeûnoit donc encore. AN. 948. c. 6.

XXXVII. Concile de Treves.

L'archevêque Artaud ſe rendit à Treves pour le concile avec Gui evêque de Soiſſons, Raoul de Laon & Vicfred de Teroüanne. Ils trouverent le légat Marin qui les y attendoit avec Robert archevêque de Treves: mais point d'évêques de Lorraine ni de Germanie. Quand ils furent aſſemblez, le légat demanda aux évêques de France comment depuis le concile d'Ingelheim, le comte de Paris s'étoit conduit à leur égard & à l'égard du roi Louis. Ils répondirent, qu'il leur avoit encore fait beaucoup de maux & à leurs égliſes. Le légat demanda ſi on avoit rendu au comte ſes lettres de citation. Artaud répondit, qu'encore qu'il y en eût eu d'interceptées, il avoit été ſuffiſamment appellé tant par lettres que de vive voix. On demanda s'il y avoit quelque député de ſa part; & comme il ne s'en trouva point, on ordonna d'attendre juſqu'au lendemain. *Frod. Chr. & hiſt. IV. c. 36. Tom. 9. Conc. p. 682.*

Le lendemain il ne ſe trouva perſonne pour lui; & tous tant les clercs que les ſeigneurs laïques crioient qu'il le falloit excommunier: mais les évêques donnerent encore un délai de trois jours. On parla des évêques, qui étant appellez n'étoient pas encore venus, & de ceux qui avoient eu part à l'ordination de l'archevêque Hugues. Gui de Soiſſons ſe proſterna devant le légat Marin & l'archevêque Artaud, ſe déclarant coupable: mais les deux archevêques Robert & Artaud intercederent pour lui auprès du légat, & il fut abſous. On trouva que Vicfred de Teroüane n'avoit

point eu de part à cette ordination. Un prêtre député
AN. 648. de Transmar évêque de Noyon, déclara qu'il n'avoit pû venir à ce concile, parce qu'il étoit griévement malade; & les évêques de France qui étoient presens, en rendirent témoignage.

Fr. c. 37. Enfin le troisiéme jour sur les pressantes instances de Ludolfe chapelain & député du roi Otton, Hugues comte de Paris fut excommunié: mais seulement jusques à ce qu'il vint à resipiscence, & qu'il fit satisfaction en presence du légat ou des évêques qu'il avoit offensez: sinon il devoit aller à Rome demander son absolution. On excommunia aussi deux prétendus évêques ordonnez par l'archevêque Hugues, sçavoir Tetbauld d'Amiens & Yves de Senlis. On excommunia un clerc de Laon accusé par son évêque d'avoir fait entrer dans l'église Tetbaud excommunié. Le légat Marin fit expedier des lettres pour citer Hildegaire évêque de Beauvais à comparoître devant lui, ou aller à Rome rendre compte de l'ordination de ces deux prétendus évêques, à laquelle il avoit assisté. On cita aussi Hebert frere de l'archevêque Hugues pour venir à satisfaction des maux qu'il faisoit aux évêques. C'est ce qui fut fait au concile de Treves. Les évêques s'en retournerent chez eux, & le chapelain Ludolfe mena le légat au roi Otton son maître. Il consacra l'église de Fulde rebâtie de neuf après avoir été brûlée l'an 937. & quand l'hiver fut passé il retourna à Rome. A son retour l'an 949. le pape Agapit tint un concile à S. Pierre où il confirma la condamnation de l'archevêque Hugues prononcée au concile d'Ingelheim, & excommunia le prince Hugues son oncle jusques à ce qu'il satisfît au roi Louis.

Regin. Cont. Herm. Fred. Chr. 943.

AN. 948. XXXVIII. S. Mayeul abbé de Clugni.

Cependant Aimard abbé de Clugni ayant perdu la vûë, prit pour coadjuteur Mayeul né à Avignon, vers l'an 906. Poucher ſon pere étoit de la premiere nobleſſe, & ſi riche qu'il donna au monaſtere de Clugni vingt terres avec les égliſes qui en dépendoient, ſituées dans les diocéſes de Riés, d'Apt, d'Aix & de Siſteron. Mayeul étoit encore jeune quand il perdit ſon pere & ſa mere; & ſes terres ayant été ravagées par les barbares, il fut obligé de quitter ſon pays & d'aller en Bourgogne, où il ſe retira à Mâcon. Ces barbares étoient les Saraſins, & les Hongrois; mais principallement les Saraſins, qui de leur fortereſſe de Fraſſinet faiſoient des courſes dans tous les pays voiſins. Le jeune Mayeul fut reçu à Mâcon par un ſeigneur de ſes parens; & après quelque ſéjour l'évêque nommé Bernon connoiſſant ſon beau naturel, le mit entre ſes chanoines, & lui recommandoit en ſecret de ſe conſerver dans la pureté, comme il fit. Ayant appris qu'il y avoit à Lyon un docteur fameux, Antoine abbé de l'Iſle-Barbe, il alla étudier ſous lui, & y profita beaucoup pour les mœurs auſſi-bien que pour la doctrine. Car Lyon étoit alors l'école la plus celebre du pays: & on y étudioit ſerieuſement les arts liberaux & la philoſophie.

Eleg. ſec. 5. Acta. B. p. 322. p. 762. Bell. 11. Maj. t. 13. p. 657.

Sup. n. 4.

Mayeul en étant revenu, fut promû par tous les dégrez juſqu'au diaconat par l'évêque de Mâcon qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité il fit paroître principalement ſa charité envers les pauvres, s'appliquant auſſi à inſtruire les clercs qui venoient le trouver de divers lieux. Sa réputation devint telle que l'archevêché de Bezançon venant à vaquer, il fut élû par un commun conſentement du prince, du clergé

AN. 948.

& du peuple: mais il refuſa conſtamment; & conçut même dès-lors la penſée de quitter le monde. Comme le monaſtere de Clugni eſt dans le voiſinage de Mâcon, Mayeul y faiſoit de frequentes viſites, du tems de l'abbé Aimard, & y avoit ſouvent des entretiens ſpirituels avec les moines: qui de leur côté le ſouhaitoient pour confrere, comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand prévôt du monaſtere, qui refuſa deux fois d'en être abbé. Enfin vers l'an 943. Mayeul embraſſa la vie monaſtique dans cette ſainte communauté.

Il ne s'y diſtingua que par ſes vertus, ſur tout l'obéïſſance & l'humilité. L'abbé le fit bibliothécaire & apocriſiaire: la premiere charge lui donnoit l'intendance des études; & il s'en ſervoit pour détourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocriſiaire comprenoit la garde du tréſor de l'égliſe & des offrandes, & le ſoin des affaires du dehors. Mayeul fut envoïé à Rome en cette qualité, & pendant ce voïage étant à Yvrée il guérit par l'onction de l'huile ſainte le moine Heldric qui l'accompagnoit. Il avoit été des premiers de la cour du roi d'Italie: mais attiré par la réputation de Mayeul, il quitta ſa femme, ſes biens qui étoient grands & ſa charge, & vint ſe rendre moine à Clugni.

La ſixiéme année depuis que Mayeul y fut entré, c'eſt-à-dire l'an 948. l'abbé Aimard ſe ſentant vieux & aveugle, & craignant que ſes infirmitez ne fuſſent cauſe de quelque relâchement dans l'obſervance, le déclara abbé du conſentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuſer, il prit le conſeil

conſeil de quelques évêques & de quelques abbez. Nous avons l'acte autentique qu'il en fit dreſſer, où il déclare, qu'il lui donne le gouvernement du monaſtere de Clugni avec toutes les abbayes & les autres lieux qui en dépendent. Cet acte fut ſouſcrit par Mainbolde évêque de Mâcon & par deux autres évêques, par deux abbez, & par cent trente moines, ſoit de Clugni : ſoit des monaſteres voiſins. Letolde comte de Mâcon & avoüé ou protecteur de l'abbaye de Clugni donna ſes lettres d'approbation. Par cet acte Aimard prenoit plûtôt Mayeul pour coadjuteur que pour ſucceſſeur : car on trouve Aimard nommé comme abbé dans pluſieurs chartes des années ſuivantes juſques en 964. AN. 948.

La même année 948. ſe tint un concile à Londres, où Turquetul fut fait abbé de Croiland pour rétablir ce monaſtere. Il étoit neveu du roi Edoüard le vieux fils d'Etelvard ſon frere, & nâquit l'an 887. Le roi ſon oncle lui propoſa pluſieurs mariages avec des filles de ducs & de comtes, qu'il refuſa toutes par l'amour de la continence : c'eſt pourquoi le roi jugeant qu'il ſerviroit utilement l'égliſe, le vouloit préferer à tous les autres pour remplir les principaux ſieges d'Angleterre. Il lui offrit l'évêché de Vincheſtre : mais Turquetul s'en déclarant indigne, le fit donner à Frideſtan ſon frere de lait. Le roi lui offrit encore l'évêché de Dorcheſtre par le conſeil de l'archevêque Plegmond : mais il le refuſa avec la même fermeté, & le fit donner à Ceolulfe ſon chapelain. XXXIX. Turquetul abbé de Croiland. *Vita ſec. 5. Act. B. p. 507. ex In.*

Le roi voyant donc que content de ſon patrimoine il étoit ſans ambition & ſans interêt, le fit ſon chancelier comme très-capable par ſa ſageſſe & ſa fi-

AN. 948. delité de regler toutes les affaires temporelles & ſpirituelles du royaume; & ce fut par ſon conſeil qu'en un même jour il donna à ſept égliſes des évêques qui furent ſacrez enſemble par l'archevêque Plegmond. Après la mort d'Edoüard, Turquetul continua de ſervir le roi Edelſtan ſon fils, & même à la guerre, où il montra une valeur ſingulier; & toutefois il fut aſſez heureux pour ne tuer perſonne. Il ſervit de même le roi Edmond; & ce fut par ſon conſeil qu'il rappella ſaint Dunſtan: car ce ſaint prêtre étoit l'ami intime & le confeſſeur du Chancelier.

Sup. liv. XIV. n. 38.

Le roi Edmond fut tué le vingt-ſixiéme de Mai 946. après avoir regné ſix ans & demi, & eut pour ſucceſſeur ſon frere Edrede troiſiéme fils du roi Edoüard. La ſeconde année de ſon regne il envoya le chancelier Turquetul à Yorc pour maintenir dans ſon ſervice la Northumbre, où il craignoit une révolte. Le chancelier logea en paſſant au monaſtere de Croiland ruiné par les Normands plus de ſoixante & quinze ans auparavant. Toutefois il reſtoit encore cinq des anciens moines, dont deux s'étoient retirez en d'autres communautez: les trois qui étoient demeurez à Croiland eſperoient toûjours que Dieu leur envoyeroit quelqu'un pour rétablir leur maiſon. Ils allerent donc au-devant du chancelier; & comme le jour finiſſoit, ils le prierent d'entrer chez eux. Ils le menerent d'abord faire ſa priere au petit oratoire qu'ils avoient dreſſé en un coin de leur égliſe ruinée, lui montrerent les reliques de ſaint Gutlac, & lui conterent l'hiſtoire de leur déſolation, dont il fut ſenſiblement touché. Puis le menant à leur hoſpice, ils employerent toutes leurs proviſions à le traiter lui & toute ſa ſuite le mieux

Sup. n. 28.
Sup. liv. II. n. 54.

qu'il leur fut poſſible : le priant d'interceder auprès du roi pour rétablir cette maiſon, ſuivant la volonté du roi Edelſtan ſon frere. Le chancelier le promit, & d'y donner même du ſien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, & publioit par tout leur charité. AN. 948.

Au retour d'Yorc il y logea encore, & leur donna vingt livres d'argent : puis ayant rendu compte au roi du ſuccès de ſon voyage, il l'entretint auſſi de ce monaſtere, & lui fit promettre de le rétablir. Alors il déclara devant tout le monde qu'il vouloit s'y rendre moine lui-même : de quoi le roi fut ſurpris, lui repreſenta qu'étant déja avancé en âge, en ayant juſques là vêcu délicatement, il auroit de la peine à pratiquer une vie ſi auſtere : de plus qu'il lui étoit néceſſaire pour les affaires de ſon royaume. Le chancelier répondit : Seigneur j'ai ſervi les rois vos freres & vous avec la fidelité que je devois ſelon mon pouvoir, permettez que je ſerve Dieu du moins en ma vieilleſſe : tant que je vivrai, mes conſeils ne vous manqueront jamais : mais certainement je ne porterai plus les armes. Sa retraite étant réſoluë, il fit crier par les ruës de Londres que ceux à qui il devoit ſe trouvaſſent tel jour en tel lieu pour être payez, & que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il le repareroit au triple. Après avoir ſatisfait tout le monde, il donna au roi ſoixante terres dont il étoit ſeigneur, à la réſerve de ſix voiſines de Croiland, qu'il donna au monaſtere pour offrir à Dieu la dîme de ſes biens.

Il vint à Croiland avec le roi la veille de l'Aſſomption quatorziéme d'Août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étoient retirez ailleurs, & qui étoient

An. 948. recommandables par leur science & leur vertu. Ils revinrent avec joye ; & le jour de saint Barthelemy le chancelier Turquetul quitta l'habit seculier, & se revêtit du monastique au milieu des cinq anciens. Aussi tôt le roi lui donna le bâton pastorale, & Cedulfe évêque de Dorcestre qui étoit le diocesain, lui donna la benediction abbatiale. Le même jour le nouvel abbé & les cinq anciens qui faisoient toute la communauté remirent le monastere entre les mains du roi, qui donna les ordres necessaires pour rebâtir l'église & les lieux reguliers.

to. 9. Conc. p. 634. Ensuite le roi, l'abbé Turquetul & deux de ses moines allerent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la sainte Vierge, & là le roi donna solemnellement au nouvel abbé le monastere de Croiland, afin de lui en assurer la possession à l'avenir. L'acte de cette donation est de l'an 948. souscrit par les deux archevêques Vulstan d'Yorc & Odon de Cantorbery, & par quatre évêques & deux abbez, dont l'un est saint Dunstan. Turquetul ne voulut point rétablir l'ancien droit d'immunité ou d'azile de ce monastere : pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendroient y chercher l'impunité. Plusieurs hommes lettrez le suivirent dans sa retraite & dix prirent l'habit monastique : les autres craignant l'austerité de la regle garderent leur habit seculier, demeurant toutefois dans le monastere. Car ils ne pouvoient se resoudre à quitter le saint abbé. Dans la suite il leur donna un logement séparé avec une chapelle, ou ils faisoient l'office du jour & de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit étoit uniforme & noir, mais ils n'observoient de la regle que la continence & l'obéissance. La

plûpart finirent leurs jours dans cette communauté.

AN. 948. XL. S. Adaldague archevêque de Breme.

En Saxe Adaldague ayant été choisi pour l'archevêché de Brême dès l'an 936. reçut le bâton pastoral du roi Otton & le pallium du pape Leon VII. mais il fut ordonné comme ses prédecesseurs par l'archevêque de Mayence; parce que son siege n'avoit point encore de suffragans. Il commença par obtenir du roi la liberté & l'immunité de la ville de Brême, contre l'oppression des seigneurs: ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avoit reçuë du saint siege comme ses prédecesseurs, pour la conversion des infideles. Son zele fut appuyé par celui du roi Otton auprès duquel il avoit un grand crédit, enſorte qu'il le quittoit rarement: sans préjudice toutefois du service de son diocése & de sa mission.

Sup. Adam. lib. II. c. 12.

Les Danois s'étant révoltez contre Otton, ce prince leur fit la guerre avec avantage, & réduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de relever de lui son royaume, & de recevoir la religion Chrétienne en Danemarc. Harold se fit aussi-tôt baptiser avec sa femme & son fils encore enfant dont le roi Otton fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il étoit, il y eut contestation sur le culte des Dieux. Les Danois disoient que Jesus-Christ à la vérité étoit un Dieu, mais qu'il y en avoit de plus grands, parce qu'ils montroient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon qui fut depuis évêque, soûtint que Jesus-Christ étoit le seul Dieu avec le pere & le saint Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il vouloit donner en sa personne la preuve de cette créance. Il le promit, & le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer très-pesant, & com-

Vitig. lib. 3. p. 35. Ditmar lib. 2 p. 18.

AN. 948. manda à Poppon de le porter en témoignage de la foi Chrétienne. Il le prit sans hésiter, après l'avoir beni, le porta autant que le roi voulut : puis montra à tout le monde sa main saine & entiere. Le roi Harolde ordonna qu'on rejetteroit les idoles, & qu'on n'adoreroit que Jesus-Christ.

Alors le Jutland ou Danemarc de deçà la mer fut divisé en trois évêchez soumis à l'archevêché de Hambourg : mais le roi Otton les donnoit comme souverain du roi de Danemarc. Le pape Agapit confirma à l'église de Hambourg tous les privileges accordez par ses prédecesseurs, & donna le pouvoir à l'archevêque Adaldagus d'ordonner des évêques tant pour le Danemarc que pour le reste du Nort. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois églises de Slesvic, de Rippen & d'Arhus, & il leur recommanda les églises qui étoient au de-là de la mer Baltique en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede. C'étoit la douziéme année de son épiscopat, c'est-à-dire, l'an 948. & depuis cet établissement, la religion Chrétienne fit de grands progrez dans tout le Nort.

XLI. Conversion des Sclaves. *Regin. Contin. 950. Sigeb. 950. Adam. 11. c. 3. Chr. Mess. ap. Mabill. sec. 5. p. 574.*

Vers le même tems, c'est-à-dire, l'an 950. le roi Otton soumit Boleslas duc de Bohéme après une guerre de quatorze ans. Ce qui produisit la conversion de la plûpart des Sclaves, qui promirent de payer tribut & de se faire Chrétiens ; & on bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises, & plusieurs monasteres d'hommes & de femmes. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrasserent tous la foi Chrétienne, à la réserve de trois.

Hadumar abbé de Fulde étant allé à Rome en pele-

rinage, le pape Agapit apprit de lui le differend qui étoit entre Herolde archevêque de Salſbourg & Gerard archevêque de Lorc ou Laureac, dont chacun ſe prétendoit métropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le pape écrivit une lettre à Gerard, où il déclare que ſon égliſe de Laureac a toujours été métropolitaine, & ſeulement pour les deux Pannonies, juſques aux incurſions des Huns, qui ruinerent cette ville, & obligerent l'archevêque à transferer ſon ſiege : que depuis Arnon fut établi premier archevêque de Salſbourg : mais que la tranquillité étant rétablie dans le pays, l'un & l'autre doit garder ſa dignité, enſorte que l'archevêque de Salſbourg ait juriſdiction ſur la Pannonie Occidentale, & celui de Lorc ſur l'Orientale avec le pays des Avares, des Moraves & des Sclaves convertis ou à convertir, ſous peine à l'archevêque de Salſbourg de perdre ſa juriſdiction, s'il ne ſe ſoûmet à ce jugement.

AN. 948.

To. 9. Cons. p. 618.

Cet abbé de Fulde Hadumar étoit fort conſideré du roi Otton, & par ſon ordre il retint en priſon dans ſon monaſtere Frideric archevêque de Mayence coupable de conjuration. On crut que ce fut par reſſentiment que lui & quelqu'autres évêques émeurent en 946. une forte perſecution contre les moines : ſoûtenant qu'il valoit mieux en avoir peu d'excellens, qu'un grand nombre de négligens. Ils attaquerent d'abord les petits monaſteres, & vinrent enſuite aux grands. Pluſieurs moines ſentant leur propre foibleſſe, quitterent l'habit & leurs maiſons : mais cette entrepriſe n'eut pas de ſuite.

Mabill. Act. ſac. 5. p. 120. Vitiq. lib. 2. p. 24.

Le même Frideric archevêque de Mayence préſida à un concile que le roi Otton fit tenir à Auſbourg l'an

XLII. Concile d'Auſbourg.

AN. 948. 952. seiziéme de son regne, indiction dixiéme le septiéme jour d'Août. Vingt-quatre évêques y assisterent tant de Germanie que de Lombardie, dont Otton venoit de se rendre maître. Dès l'année 945. le roi Hugues abandonné des Italiens avoit cedé le royaume à son fils Lothaire, & s'étoit retiré avec ses tresors en Provence, où il mourut. Quatre ans après, c'est-à-dire, l'an 950. Lothaire fut empoisonné, & Berenger son competiteur demeura maître de l'Italie. Mais Adelaïde veuve de Lothaire appella le roi Otton qui étoit aussi veuf, promettant de l'épouser. Il vint, il chassa Berenger, & son fils Adalbert épousa Adelaïde & joignit à ses états la Lombardie vers la fin de l'an 951. & c'est ainsi que les Allemans commencerent à regner en Italie.

To. 9. Conc. p. 635.

Frod. Chr. Luitpr. V. c. 13. Oct. Chr. Cass. lib. 3. c. 61.

A la tête du concile d'Ausbourg, on voit quatre archevêques. Frideric de Mayence, Herold de Juvave, ou Salsbourg, Manasses de Milan, qui avoit tant d'évêchez, & Pierre de Ravennes. Entre les évêques le plus illustre est S. Udalric de la ville même d'Ausbourg. Le roi fut prié d'assister au concile, & y fut reçu avec l'honneur convenable. L'archevêque de Mayence se leva de son siege, & proposa ce qui avoit été résolu, priant le roi de l'appuyer de son autorité, & il le promit avec un grand zele. On fit en ce concile onze canons, portant prémierement défense à tous les clercs depuis l'évêque jusques au soudiacre de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de déposition; & à tous les clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites: autrement permis à l'évêque de faire fustiger & tondre la femme suspecte. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité, soient

Sup. n. 16.

c. 2.

c. 11.

c. 4.

c. 12.

soient contraints, même malgré eux à garder la continence. Défense aux évêques & aux clercs d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, ou de joüer aux jeux de hazard. Les moines ne se mêleront point d'affaires, & ne sortiront point du cloître sans congé de l'abbé; & tous les monasteres seront sous la conduite de l'évêque diocesain: mais les évêques n'empêcheront point les clercs d'embrasser la vie monastique. En ce concile on cite souvent les anciens canons.

AN. 952. c. 2. c. 3. c. 5. c. 6.

C'étoit aussi un parlement où assistoient les seigneurs de tous les états du roi Otton. Berenger s'y trouva avec son fils, se reconnut vassal du roi, & fut renvoyé pour gouverner l'Italie, mais il continua d'y maltraiter les évêques & les seigneurs comme auparavant.

Contin. Regin. an. 952.

L'année suivante 953. Brunon frere du roi Otton fut élû archevêque de Cologne, & devint un des grands ornemens de l'église d'Allemagne. Dès l'âge de quatre ans il fut envoyé à Utrect pour étudier sous la conduite de l'évêque Baudri. Après qu'il eut appris les premiers élemens de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement: ensuite il parcourut tous les auteurs de la litterature Greque & Latine. Ni les richesses ni la foule de ceux qui l'environnoient ne le détournerent point de l'étude; & il aimoit tellement ses livres, qu'il ne souffroit point qu'on les gâtât, ou qu'on les maniât negligemment. Otton son frere étant devenu roi le fit venir à sa cour, où il fut un modéle de doctrine & de vertu. Il renouvella l'étude des sept arts liberaux: il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes & les philosophes avec les hommes les plus savans Grecs & Latins, leur servant quelquefois d'interprete, & le roi son frere étoit souvent

XLIII. S. Burnon archevêque de Cologne. *Vita ap. Sur. 11 Oct. p. 785. Mabill. sæc. 5 p. 334. Vita c. 3.*

témoin de leurs doctes entretiens. Iſraël évêque Ecoſſois qui étoit un de ſes maîtres, en parloit comme d'un ſaint : les Grecs qu'il faiſoit venir pour l'inſtruire l'admiroient, & rapportoient chez eux les merveilles de ſa conduite.

Il étoit fort occupé à ſecourir les malheureux qui ſans ceſſe recouroient à lui, ſans toutefois le détourner de ſes études. Il compoſoit, il dictoit, il cultivoit l'elegance de la langue latine & l'inſpiroit aux autres : mais ſans faſte & avec une gravité polie. Il s'appliquoit même après le repas, à la lecture & à la meditation, & menageoit très-ſoigneuſement les matinées. Il liſoit ſérieuſement juſques aux comedies : ne s'attachant qu'au ſtile & comptant pour rien la matiere. Comme la cour du roi ſon frere étoit ambulante, il faiſoit porter avec lui ſa bibliotheque, & gardoit ſa tranquillité au milieu de cette agitation : s'occupant même dans les marches. Il étoit très-attentif aux divins offices ; & voyant ſon frere Henri s'entretenir pendant la meſſe avec Conrad duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produiroit de grands maux. Tout ce qu'il y avoit en ce tems-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avoient quelque grand deſſein pour la religion, regardoient Brunon comme leur appui, & ne croïoient pas leur autorité ſuffiſante pour faire le bien, ſans le ſecours de la ſienne.

n. 8.

n. 9. Son premier gouvernement eccléſiaſtique fut la conduite de quelques monaſteres qu'il reçut étant encore fort jeune. Il s'en ſervit pour les reduire à l'obſervance reguliere, partie de gré, partie de force ; & pour les rétablir dans leurs anciens privileges par l'autorité du roi ſon frere : ne ſe reſervant rien du revenu pour

lui ou pour les ſiens que ce que les ſuperieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monaſteres étoit celui de Loresheim, que le roi Henri avoit refuſé à un ſeigneur qui le demandoit à contre-tems. Car dans la guerre que lui fit au commencement de ſon regne Giſlebert duc de Lorraine ſoûtenu par le roi de France, un comte très-puiſſant, & qui lui avoit amené de grandes troupes de ſes vaſſaux, voïant le roi abandonné de pluſieurs des ſiens, crut qu'en une telle occaſion il ne lui pourroit rien refuſer. Il lui envoïa donc demander l'abbaïe de Loresheim, dont les grands revenus lui aideroient à entretenir ſes troupes. Le roi dit qu'il lui feroit réponſe de bouche: le comte accourut croïant avoir obtenu ce qu'il demandoit. Le roi lui dit en preſence de tout le monde: Les biens des monaſteres ne ſont pas deſtinez à entretenir des gens de guerre; & d'ailleurs votre demande eſt plûtôt une menace qu'une priere: c'eſt pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grace, ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidélité qu'ils me doivent, retirez-vous au plûtôt. Le comte chargé de confuſion ſi jetta aux pieds du roi, reconnoiſſant la grandeur de ſa faute. *Luitpr. lv. h iſt c. 15.*

Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953. le clergé, les nobles & tout le peuple s'accorderent à deſirer que Brunon lui ſuccedât. Sa jeuneſſe étoit balancée par la maturité des mœurs: l'éclat de ſa naiſſance par l'humilité & la douceur, ſa ſcience par la ſageſſe & la modeſtie, ſes richeſſes par ſa liberalité. Il fut donc élu tout d'une voix: mais on craignoit que cette place ne parût au-deſſous d'un ſi grand prince. L'élection ſe fit ſelon la coûtume avant que le predeceſſeur fut enterré, & *Chr. Frod. Vita c. 11.*

AN. 953. on envoïa au roi Otton quatre députez du clergé de la cathedrale & quatre laïques pour lui demander ſon
§. 12. conſentement, qu'il accorda, & envoya auſſi-tôt Brunon ſon frere à Cologne. Il y fut reçu avec une joïe extrême, ordonné évêque & intrôniſé dans ſon ſiege. Le
§. 19. roi lui donna en même tems le gouvernement du roïaume de Lothaire. Les premiers ſoins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes le communautez qui dépendoient de ſon ſiege, retrancher la ſuperfluité des habits & la diverſité des uſages, & faire celébrer l'office divin avec toute la décence poſſible.

XLIV. Rathier évêque de Liege.

Foleuin. c. 1. Sup. n. 6. Mabill. ſæc. 5. p. 479. Rath. epiſt. ad Jo pap.

Cependant l'évêché de Liege vint à vaquer & l'archevêque Brunon le donna à Rathier chaſſé de Verone, dont il faut reprendre l'hiſtoire. Hugues roi d'Italie ſon perſecuteur aïant été chaſſé en 945. il fut délivré de priſon: puis arrêté de nouveau par Berenger alors maître de l'Italie à la pourſuite de Manaſſés archevêque de Milan. On le tint trois mois & demi en priſon, puis on le mena à Verone, où Milon qui y avoit été intrus à ſa place & ordonné évêque, le reçut par artifice, pour exclure Manaſſés, craignant qu'il ne rappellât le roi Hugues. Milon feignoit de reconnoître Rathier pour légitime évêque de Verone: mais en effet il lui donnoit tous les chagrins qu'il pouvoit, protegeant contre lui les clercs, les vaſſaux & les ſerfs de l'égliſe, enſorte que Rathier ne pouvoit ni tenir de ſynode, ni aſſiſter au chapitre, ni rien ordonner, ni ſeulement parler de rien corriger; & étoit ſi mepriſé, qu'un jour comme il faiſoit une ordination, l'archidiacre & tout le clergé le laiſſerent ſeul, & s'en allerent dans une autre égliſe. Enfin l'archevêque Ma-

naſſés ordonna évêque de Verone un clerc de ſon dioceſe d'Arles. Milon qui étoit l'auteur de tous ces mauvais traitemens, feignoit cependant ſi bien d'être le protecteur de Rathier, que dans le roïaume de Lombardie la plûpart le regardoient comme ſon meilleur ami.

Rathier ſouffrit deux ans cette perſécution, qui lui ſembloit plus rude que celle du roi Hugues : mais il craignoit d'abandonner ſon troupeau comme un paſteur mercenaire. Enfin le roi Lothaire lui envoya dire, qu'il ſortît de la ville pour ceder la place à Manaſſés qui vouloit envahir le ſiege de Verone, outre tant d'autres qu'il avoit déja. Le roi ajoutoit : Je vous avertis en ami de vous retirer, plûtôt que de vous expoſer à être mutilé ou tué par la trahiſon de Milon, ou tout au moins arrêté & emmené où vous ne voudriez pas. Rathier quitta donc Verone & ſe retira en Provence chez un ſeigneur nommé Roſtaing dont il inſtruiſit le fils, & compoſa pour lui une grammaire qu'il intitula *ſervadorſum*: voulant dire qu'elle garantiroit les écoliers du foüet. Pour recompenſe de ce ſervice on donna à Rathier un évêché en Provence : mais il le quitta pour retourner à l'abbaïe de Lobes vers l'an 941. *Folcuin. c. 21. c. 22.*

Richer qui étoit alors évêque de Liege le reçut favorablement ; & quelque tems après le roi Otton l'appella pour ſervir à l'inſtruction de Brunon ſon frere. *c. 22.* Il fut regardé comme le premier des ſavans de cette cour, & Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ſes inſtructions, qu'après la mort de Farabert il lui procura l'évêché de Liege en 953. vers le même tems qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier par ſa doctrine & ſon éloquence ſeroit utile non-ſeulement à l'égliſe de Liege, mais encore à plu- *Vita Brun. c. 22. Folc. c. 23.*

AN. 953.

ſieurs autres des environs. Outre qu'en ces quartiers-là il y avoit des évêques, qui s'appuïant trop ſur la puiſſance temporelle, ſcandaliſoient le peuple par leurs diviſions. Il ſembloit donc que Rathier ſeroit inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, & que d'ailleurs ſa vie irreprochable fermeroit la bouche à la médiſance. Mais Rathier n'avoit pas le talent de ſe faire aimer. Son peuple le prit en averſion, & ne ceſſa de le perſécuter. Enfin comme il celébroit magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaïe de Lobes : il s'éleva à Liege contre lui une conſpiration ſi violente, que Brunon, bien qu'il eut toute l'autorité temporelle dans le païs fut obligé de ceder à la néceſſité des affaires & d'ôter Rathier de Liege, pour y mettre Baudri iſſu de la nobleſſe du païs. C'étoit l'an 659.

XLV. Ausbourg défendu par ſaint Udalric

Regin. Contin. Herman, &c. Vita S. Udalr. c. 10. ſec 5. Act. Ben. p. 436. c. 12.

Dès l'année 953. Liutolfe fils du premier lit du roi Otton s'étoit revolté contre lui, & avoit excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Baviere : Ausbourg fut pris & pillé, mais S. Udalric qui en étoit évêque, quoique beaucoup plus foible que les rebelles, fut toujours fidéle au roi Otton ; & comme l'armée de ce prince & celle de ſon fils étoient en preſence & prêtes d'en venir aux mains : ce prélat prenant avec lui Harbert évêque de Coire, negocia la paix entr'eux ſi heureuſement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année ſuivante les Hongrois inonderent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagerent tout le païs depuis le Danube juſques à la forêt noire. Ils aſſiegerent Ausbourg qui n'avoit que des murailles baſſes ſans tours : mais le ſaint évêque avoit dedans un grand nombre de très-bonnes troupes de ſes vaſſaux.

Digitized by Google

Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, aïant avec eux l'évêque: qui sans autres armes que son étole, ne laissoit pas de s'exposer aux coups de pierres & de traits, dont toutefois il ne fut point blessé. Le combat fini, après avoir donné les ordres pour la défense de la ville, il passa la nuit en prieres & excita les femmes pieuses à se partager en deux troupes, dont l'une feroit le tour de la ville en dedans portant des croix & priant Dieu à haute voix: l'autre prosternée sur le pavé de l'église implorerоit le secours de la sainte Vierge. Il fit aussi apporter tous les enfans à la mamelle, & les fit étendre à terre autour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priassent à leur maniere. AN. 955.

Après avoir pris un peu de repos, il celébra la messe au point du jour, donna la communiõn à tous les assistans, & les exhorta à ne mettre leur esperance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étoient prêts à donner l'assaut, leur roi apprit que le roi Otton approchoit: ce qui l'obligea de quitter la ville, pour aller à lui, esperant la prendre sans resistance après l'avoir défait. L'évêque Udalric, le comte Tietbalde son frere & plusieurs autres sortirent la nuit & s'allerent joindre au roi Otton: qui pour se preparer au combat, se prosterna devant Dieu, se reconnoissant le plus coupable de tous; & fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg, si Dieu lui donnoit la victoire. S'étant relevé, il oüit la messe & communia de la main du saint évêque son confesseur: puis il prit le bouclier, & la sainte lance, marcha contre les ennemis, & les défit par la victoire la plus signalée qui eut encore été remportée sur eux. C'étoit le jour de S. Laurent dixiéme d'Août 955.

Ditmar. lib. 2: p 17. Frodo. Chr. an. 955.

AN. 955. XLVI. Regle de vie de S. Udalric. *Vitæ. 3. n. 13.*

Depuis la mort d'Henri l'Oiſeleur ſaint Udalric s'étoit diſpenſé d'aller à la cour, & de mener ſes troupes en perſonne au ſervice du roi : s'étant dechargé de ce devoir ſur Adalberon ſon neveu. Il ſe donnoit donc tout entier à ſes fonctions ſpirituelles ; & voici le reglement de ſa vie. Il diſoit tous les jours l'office avec le clergé de ſa cathedrale, & de plus l'office de la Vierge, celui de la croix, & un troiſiéme de tous les ſaints: outre pluſieurs autres pſeaumes & le pſeautier qu'il recitoit entier tous les jours, autant qu'il pouvoit. Il diſoit tous les jours une, deux ou trois meſſes ſelon qu'il en avoit le tems.

Il gardoit toûjours les obſervances monaſtiques, couchant ſur une natte, ne portant point de linge & ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fît ſervir abondamment à ceux qui mangeoient avec lui. Le premier ſervice de ſa table étoit pour la plus grande partie diſtribué aux pauvres: outre les invalides de toutes ſortes qu'il faiſoit nourrir tous les jours, en ſa preſence. Il exerçoit l'hoſpitalité avec joïe envers tout le monde, principalement les clercs, les moines & les religieuſes ; & prenoit grand ſoin de l'éducation & de l'inſtruction de ſon clergé. Il écoutoit avec bonté les plaintes des ſerfs de ſa dépendance, ſoit contre les ſeigneurs ſes vaſſaux, ſoit contre les autres ſerfs ; & leur faiſoit rendre juſtice avec fermeté. Il n'étoit jamais oiſif: mais toûjours occupé ou à regler ſes chanoines & ſon école, ou à pourvoir à l'entretien de ſa famille, ou à reparer & orner ſon égliſe, ou à fortifier ſa ville contre les inſultes continuelles des Hongrois.

p. 41 L'auteur de ſa vie qui rapporte ce qu'il avoit vû de ſes yeux, décrit au long ſa maniere de paſſer le carême

me; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Tous les jours de Carême après vêpres & avant dîner il lavoit les pieds de douze pauvres. Les trois premiers jour de la semaine sainte il tenoit son premier synode, au lieu de le tenir après la troisiéme semaine de Pâques. Car la regle étoit d'en tenir deux par an, ce premier, & un second le quinziéme d'Octobre. Tout le peuple communioit le jeudi, le vendredi & le samedi saint; & on gardoit le corps de Notre-Seigneur dans un linge avec une pierre dessus, dans une autre église, d'où le jour de Pâques on les rapportoit solemnellement à la cathedrale. Le vendredi saint on ne dressoit point de table pour l'évêque, seulement il prenoit le soir dans sa chambre du pain & de la biere, & en faisoit donner à ceux qui étoient avec lui. Il ne se baignoit que trois fois pendant le carême, le premier samedi, à la mi-carême & le samedi saint. Ce jour-là après la benédiction des fonts, il baptisoit trois enfans, & après la messe solemnelle, il mangeoit en grande compagnie. Le jour de Pâques après la benédiction de la table, il distribuoit aux assistans de l'agneau & du lard, qui avoit été beni à la messe, suivant une formule que l'on voit dans les anciens sacramentaires. Après le dîner on chantoit trois répons, pendant lesquels on donnoit à boire, ce qui s'appelloit donner la charité. n. 23. n. 21. V. Cang. gloss.

Il faisoit regulierement la visite de son diocése dans un chariot traîné par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être seul avec un chapelain & chanter des pseaumes en liberté. Car il avoit toûjours une grande suite de prêtres & d'autres clercs, de laïques d'entre ses vassaux, de serfs choisis

de sa famille & de pauvres, & il les défraïoit tous largement. Dans la visite il prêchoit, il écoutoit les plaintes, il examinoit les prêtres des lieux, il donnoit la confirmation, & continuoit quelquefois la nuit aux flambeaux, pour ne pas renvoyer le peuple. Telle étoit la vie ordinaire de S. Udalric.

XLVII. Eglise d'Espagne.

En Espagne Ordogne III. roi de Leon mourut l'an 955. après avoir regné cinq ans & sept mois. Il quitta sa femme Urraque, & épousa Eluire, dont il laissa un fils nommé Bermond: mais comme il étoit encore en bas âge, son oncle Sanche le gros, frere d'Ordogne, fut reconnu roi & regna douze ans. Il envoya à Cordoue Velasco évêque de Leon avec d'autres ambassadeurs, pour traiter de la paix & demander le corps de S. Pelage martyrisé en 924.

Sup. n. 10. *Sampir. p.* 68.

p. 69.

Sup. liv. LIV. *n.* 54.

Mabill. sæc. 5. *act. p.* 297.

Du tems de ces rois vivoit Dulquite abbé d'Albelada, monastere fondé en 924. par Sanche roi de Navarre près la ville de Logrogne. Il avoit plusieurs monastes sous sa conduite, & gouvernoit plus de deux cens moines. Godescalc évêque du Pui en Velai, allant en pelerinage à S. Jacques en Galice, passa par le monastere de Hilde, un de ceux qui dépendoient de Dulquite, & obtint de lui une copie du livre de saint Hildefonse de Tolede sur la virginité de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre du monastere nommé Gomesan, & l'évêque Godescalc l'emporta au mois de Janvier Ere 989. qui est l'an 951.

To. 3. *act. B. p.* 477.

Sup. l. XXXIX. *n.* 4.

Le successeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius abbé d'Albelada, homme savant & éloquent: qui dressa une regle pour les religieuses, par où l'on voit qu'il en avoit aussi sous sa conduite. Il composa des hymnes, des oraisons & des messes, dont le style inspiroit beau-

coup de devotion. Il étoit de petite taille & d'une foible complexion, mais d'un esprit fervent, d'une conversation fort agréable : plus distingué encore par ses bonnes œuvres que par sa science. Il mourut du tems de Garsias I. roi d'Arragon, & de Theodemir évêque de Najare le dixiéme de Février Ere mille qu'il est l'an 962. Entre ses disciples on remarque un évêque nommé Velasco & un moine nommé Vigila, qui en 976. écrivit un volume contenant soixante & un conciles, cent une décretales & quelques autres ouvrages.

XLVIII. Ambassade de Jean de Gorze.

Le prince des Musulmans d'Espagne étoit Abderame surnommé Almounacer-ledinilla qui regna cinquante ans, depuis l'an 300. de l'hegire 912. de Jesus-Christ jusqu'à 350. 962. Il passa les vingt premieres années en guerres continuelles & les trente autres en paix. En 955. il envoya à Otton roi de Germanie une ambassade, dont le chef étoit un évêque, qui fut reçu avec grand honneur & retenu long-tems à la cour d'Otton où il mourut. On délibera qui on envoïeroit à sa place, pour porter en Espagne la réponse à la lettre d'Abderame. Car encore qu'il y demandât à Otton son amitié, il y avoit mis quelques termes injurieux à la religion Chrétienne: ce qui fit résoudre d'envoyer vers lui des hommes savans, pour ajoûter de vive voix aux lettres d'Otton ce qu'ils jugeroient à propos ; & convertir même le prince infidéle, si Dieu leur en ouvroit le chemin.

Roderic. hist. Arab. c. 30.

Vitic.

Vita S. Jo. Gorz. n. 115. sac. 5. Ben. p. 404.

Adalberon évêque de Metz, se trouvoit alors à la cour ; & l'archevêque Brunon frere du roi, qui avoit part à tous les conseils, crut que personne ne pouvoit mieux que cet évêque, donner des gens propres pour

Sup. n. 26. l'ambaſſade d'Eſpagne. Il s'adreſſa à l'abbé de Gorze, qui lui donna deux de ſes moines, mais l'un aïant manqué, Jean de Vendieres s'offrit genéreuſement, pour remplir la place, & fut agréé du roi. Etant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnoient, ils attendirent quinze jours, pour envoyer à Tortoſe qui étoit la premiere ville de l'obéïſſance des Muſulmans. Auſſitôt le gouverneur leur manda de venir en diligence: les ayant reçus il leur fournit abondamment toutes les hoſes néceſſaires, & les retint un mois: juſqu'à ce que le prince eût donné ſes ordres pour les bien recevoir par tout où ils devoient paſſer. Quand ils furent à Cordouë, qui étoit ſa capitale, on les logea à une maiſon éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement, mais on les fit encore attendre quelques jours.

Comme ils demanderent à ceux qui prenoient ſoin d'eux la raiſon de ce retardement; on leur répondit, que les ambaſſadeurs d'Abderame avoient été retenus trois ans par Otton: c'eſt pourquoi ils devoient être trois fois autant ſans voir Abderame, c'eſt-à-dire neuf ans. Cependant il venoit des gens du palais pour les voir & s'informer du ſujet de leur voyage, mais quelque artifice qu'ils emploïaſſent, ils n'en purent tirer autre choſe, ſinon qu'ils diroient leur charge au roi en perſonne, & qu'il ne leur étoit pas permis de la dire à d'autres. Les Arabes diſoient: Nous ſavons déja tout, vous apportez au roi des lettres contraires à nos loix; & vous êtes menacez du dernier peril, car ces lettres ſont venuës à la connoiſſance du roi. Ils diſoient vrai. Car un prêtre qui avoit accompagné l'évêque Eſpagnol envoyé par Abderame, étant revenu avec les François,

avoit fait enſorte de prendre copie des lettres d'Otton, & étant arrivé devant à Cordouë, les avoit fait connoître à la cour.

Les François apprirent que chez les Muſulmans le roi étoit ſoûmis aux loix comme le peuple, & que la premiere étoit la défenſe de parler contre leur religion. Si un étranger le faiſoit, il étoit puni de mort ſans remiſſion. Si le roi l'aïant oui differoit la punition au lendemain, il étoit lui-même puni de mort. Donc Abderame craignant pour lui ſur le bruit de ces lettres, qu'il ſavoit être véritable, envoya aux ambaſſadeurs François un Juif nommé Haſdeu, qui s'adreſſa à Jean, parce qu'il étoit reconnu pour le porteur des ordres du roi ſon maître. Il commença par le raſſurer, en lui diſant, qu'ils ne ſouffriroient aucun mal, & qu'on les renvoïeroit avec honneur dans leur païs. Il leur donna pluſieurs avis touchant les mœurs de la nation, & la maniere de ſe conduire avec eux. Qu'ils empêchaſſent les jeunes gens de leur ſuite, de faire ou dire aucune inſolence, parce que tout ſeroit auſſi-tôt rapporté au roi; & qu'ils s'obſervaſſent ſur tout à l'égard des femmes: qu'ils n'excedaſſent en rien ce qui leur ſeroit preſcrit. L'ambaſſadeur Jean le remercia de ſes bons avis, & après pluſieurs diſcours, inſenſiblement le Juif entra en matiére, & demanda le ſujet de l'ambaſſade. Jean le lui découvrit enfin & lui dit la ſubſtance de la lettre. Il eſt dangereux, dit le Juif, de la preſenter au roi: prenez garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de ſa part. Je crois que vous ſavez la ſeverité de la loi des Muſulmans.

Quelques mois après on leur envoïa un évêque nommé Jean, qui leur propoſa de la part du roi de venir à

ſon audiance avec les preſens ſeulement. Que deviendront donc les lettres de notre maître? dit l'ambaſſadeur Jean. N'eſt-ce pas principalement pour les apporter que je ſuis venu, & pour refuter les blaſphêmes contenus dans celle de votre roi? L'évêque répondit: Il faut s'accommoder au tems & à la condition où nous ſommes réduits pour nos péchez. L'apôtre nous défend de reſiſter aux puiſſances, & nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre ſelon nos loix. Les Arabes eſtiment même ceux d'entre nous qu'ils voyent fidéles à obſerver notre religion, & mangent volontiers avec eux, au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur Nous tenons donc pour maxime, d'avoir de la complaiſance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'eſt pourquoi vous devez plûtôt ſupprimer cette lettre, que de vous attirer de mauvais traitemens ſans néceſſité. L'ambaſſadeur répondit avec quelque émotion: Ce diſcours conviendroit mieux à un autre qu'à vous qui paroiſſez évêque, & qui en cette qualité devez enſeigner & défendre la foi. Un Chrétien doit plûtôt ſouffrir la faim, que de manger avec les infidéles au ſcandale des autres. J'apprends d'ailleurs, que vous vous circonciſez comme eux, & que vous vous abſtenez par complaiſance des mêmes viandes qu'eux contre les défenſes expreſſes de l'apôtre. L'évêque répondit: La neceſſité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux; & nous tenons cet uſage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambaſſadeur, que par crainte ou par reſpect humain, on viole les ordonnances des apôtres. Et puiſque vous avoüez que je ne ſuis point dans cette neceſſité, je ſuis reſolu

Gal. V. 2. 1. Tim. IV. 3.

de ne me point écarter des ordres que j'ai reçus du roi mon maître. Je n'irai donc à l'audience de votre roi, qu'avec la lettre du mien, sans en ôter un seul trait, & s'il dit quelque chose contre la foy catholique, je lui resisterai en face, quand il m'en devroit coûter la vie.

XLIX. Suite de l'Ambassade.

Tout cela fut rapporté en secret à Abderame, & comme c'étoit le plus rusé de tous les hommes, il employa toutes sortes d'artifices pour ébranler l'ambassadeur. On ne lui permettoit d'aller à l'église que les dimanches & les principales fêtes; & on le menoit à la plus proche dédiée à S. Martin, environné de douze gardes. Un dimanche donc comme il y alloit, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, & enfin celle-ci: Si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laisserai pas un Chrétien en vie dans toute l'Espagne: pense's de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils périssent par ton obstination. Jean répondit par une lettre, qu'il exécuteroit fidélement les ordres de son maître. Quand vous devriez, disoit-il, me faire démembrer peu à peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre, puis un bras, un pied, une jambe, & ainsi du reste de jour en jour, vous ne m'ébranlerez pas. Que si vous faites mourir à cause de moi les autres Chrétiens, ce ne sera point à moi que Dieu l'imputera, mais à votre cruauté, qui nous procurera par ce moyen une meilleure vie.

Cette lettre, loin d'irriter le roi, l'appaisa. Car il étoit bien informé de la puissance d'Otton, & ne vouloit pas s'attirer un tel ennemi. Il fit donc dire à Jean, qu'il dît lui-même ce qu'il jugeoit à propos de faire: Jean répondit: A la fin vous avez pris le bon parti: si

vous aviez fait d'abord cette propoſition, vous nous auriez épargné & à vous auſſi bien du tems & du chagrin. L'expedient eſt facile, que votre roi envoïe au nôtre demander ce que je dois faire : j'obéïrai ponctuellement.

La propoſition fut acceptée, mais on avoit peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voïage, quoi qu'Abderame promît une grande récompenſe. Il y avoit à ſa cour un Chrétien nommé Recemond, ſavant dans les deux langues le Latin & l'Arabe, du nombre de ceux qui écrivoient les plaintes ou les demandes de particuliers au roi & ſes réponſes : car à cette cour tout ſe traitoit par écrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Otton, & étant agréé, il vint trouver Jean, & s'informa des mœurs de ce prince & de la nation. Jean l'aſſura qu'il ſeroit très-bien reçu, & lui promit des lettres pour ſon abbé. En ce tems il vaquoit un évêché en Eſpagne, Recemond le demanda pour récompenſe, & l'obtint facilement : ainſi de laïque il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois & demi il arriva à l'abbaïe de Gorze, où il fut reçu avec joïe : puis il alla à Metz & fut bien traité par l'évêque Adalberon, juſqu'à ce qu'il fût tems de le préſenter au roi Otton, ce qui ſe fit à Francfort. On loua la fermeté de l'ambaſſadeur Jean, & on lui renvoïa des lettres plus douces avec ordre de ſupprimer les premieres, de conclure à quelque prix que ce fût un traité de paix & d'amitié avec Abderame, pour arrêter les courſes des Sarraſins, & de revenir au plûtôt. Recemond étant arrivé à Cordoüe avec un nouvel envoïé d'Otton nommé Dudon, ils demanderent audiance: mais Abderame dit qu'il vouloit auparavant la donner

donner aux premiers ambaſſadeurs & voir ce moine ſi opiniâtre. Ainſi au bout d'environ trois ans il fut réſolu que Jean auroit audience.

On vouloit qu'il prît des habits magnifiques pour paroître devant le roi, ſuivant la coûtume de la nation, & comme il s'en défendoit, le roi croyant que c'étoit par pauvreté, lui fit donner dix livres de monnoye. Jean les reçut avec action de graces, à deſſein de les donner aux pauvres: mais il dit qu'il ne quitteroit point ſon habit monaſtique. Je reconnois en tout ſa fermeté dit le roi, qu'il vienne s'il veut revêtu d'un ſac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audience étant venu, les François furent conduits & reçus au palais avec grand appareil. Le roi qui étoit ſeul dans ſa chambre, aſſis ſur un tapis précieux, donna à Jean ſa main à baiſer en dedans, qui étoit le plus grand honneur, puis il lui fit ſigne de s'aſſeoir ſur un ſiége qui lui étoit préparé. Après quelque éclairciſſement ſur le long retardement de l'audience, Jean donna les preſens de ſon maître, & demanda auſſi-tôt ſon congé. Abderame en fut ſurpris, & dit qu'après une ſi longue attente, il ne falloit pas ſe ſéparer ſi promptement. A une ſeconde audience, il lui parla beaucoup ſur la puiſſance & les actions du roi Otton: témoignant une grande eſtime pour lui, mais déſaprouvant l'autorité qu'il laiſſoit aux ſeigneurs. Là finit l'unique exemplaire qui eſt reſté de la vie de ſaint Jean de Gorze, écrite dans le temps même par Jean abbé de ſaint Arnoul de Metz ſon diſciple, homme ſenſé & judicieux. On ſcait d'ailleurs, que Jean au retour de cette ambaſſade fut abbé de Gorze vers l'an 960. & mourut l'an 973. qui étoit le quarantiéme de ſa profeſſion monaſtique.

Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 364.

L. Mort d'Agapit II. Jean XII. pape. *Fasti Chr. 954.*

Le pape Agapit II. mourut l'an 956. après avoir tenu le saint siege près de dix ans. Le patriarche Alberic étoit mort dès l'an 954. & son fils Octavien quoique clerc, lui avoit succedé en sa dignité & son autorité dans Rome. Après la mort d'Agapit les Romains l'exciterent à se faire élire pape, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII. & c'est le premier pape qui ait changé de nom; comme il avoit joint cette dignité à la puissance temporelle dès l'année suivante 957. il assembla une armée, tant de ses troupes, que des secours qu'il tira du duché de Spolete, & marcha contre Pandolfe prince de Capouë, qui secouru par Gisulfe prince de Salerne, résista au pape Jean, & l'obligea à retourner chez lui. Le pape envoya ensuite demander la paix au prince de Capouë, qui l'accepta, & ils firent alliance.

V. Baron. an. 955.

Baron. ex Mſ. an. 957.

LI. Mort de Theophylacte. Polyeucte patriarche de C. P. *Ced p. 638. C.*

A C. P. le patriarche Theophilacte mourut le vingt-septiéme de Février indiction quatorziéme, l'an du monde 6464. de Jesus Christ 956. ayant tenu le siege vingt-trois ans, & vêcu environ quarante. Car il fut mis en possession de cette dignité dès l'âge de seize ans. Tant qu'il demeura sous la conduite d'autrui, il parut sage & moderé: mais dès qu'il fut en âge d'agir par lui-même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuses. Il mettoit en vente tous les ordres de l'église & les promotions des évêques. Il étoit passionné jusques à la folie pour la chasse & pour les chevaux, dont il avoit plus de deux mille, & ne les nourrissoit pas de foin & d'orge, mais de pignons, de noisettes, de pistaches, de dattes, de raisins secs & de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un jour de jeudi-saint, comme

Sup. n. 12.

il celebroit la meſſe, celui qui avoit ſoin de ſon écurie, vint lui apporter la nouvelle qu'une telle cavale, celle qu'il eſtimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut ſi ravi, qu'ayant achevé la liturgie le plus vîte qu'il pût, il alla tout courant à l'écurie voir le nouveau poulain, & revint à la grande égliſe achever le reſte de l'office. Il introduiſit la mauvaiſe coûtume de danſer dans les égliſes aux grandes fêtes avec des contorſions indecentes, des éclats de rire, & des chanſons triviales. Enfin courant à cheval, il ſe froiſſa contre une muraille & cracha du ſang. Après avoir été à la mort, il ſe porta mieux, mais il ne ſe corrigea pas, & continua de vendre les évêchez, d'aimer ſes chevaux, & mener une vie molle & indigne de ſon rang. Il traîna ainſi deux ans, & ſon mal ſe tourna en hydropiſie dont il mourut. *Poſt. Theoph. p. 276. n. 11.*

Son ſucceſſeur fut Polyeucte eunuque né & élevé à C. P. Il embraſſa dès l'enfance la vie monaſtique & la pratiqua long-temps avec réputation : auſſi les motifs qui porterent l'empereur Conſtantin à le choiſir pour patriarche, furent ſa ſcience non commune, ſa vertu & ſon amour pour la pauvreté. Il fut ordonné le troiſiéme jour d'Avril la même année 956. par Baſile archevêque de Ceſarée en Cappadoce ; car l'empereur irrité pour quelque ſujet contre Nicephore archevêque d'Heraclée, ne lui permit pas de faire cette ordination. On en blâma fort l'empereur, l'archevêque de Ceſarée & même le patriarche Polyeucte, comme n'ayant pas dû ſouffrir d'être ordonné contre les regles. Car Byzance n'étoit originairement qu'un évêché ſuffragant d'Heraclée : c'eſt pourquoi quand il fut devenu ſiege patriarcal, l'archevêque d'Heraclée conſerva ſon droit

AN. 956.

d'ordination. Mais en cas que le ſiege d'Heraclée fût vacant, l'ordination du patriarche de C. P. appartenoit au métropolitain de Ceſarée comme protothrone, c'eſt-à-dire, évêque du premier ſiege. Car ceux qui étoient exarques avant l'érection du patriarcat de C. P. ne furent depuis que protothrones.

Cedr. p. 640. Le patriarche Polyeucte parla avec beaucoup de liberté, contre l'avarice des parens du vieil empereur Romain: & le ſamedi-ſaint, comme l'empereur Conſtantin vint à l'égliſe, il l'exhorta à en faire juſtice: ce qui ne lui plut pas comme étant gendre de Romain. Baſile premier chambellan de l'empereur, qui étoit fils de Romain & d'une eſclave, agit ſi fortement par le moyen de ſa ſœur l'imperatrice Helene, que Conſtantin ſe repentit d'avoir fait Polyeucte patriarche, & chercha quelque prétexte de le dépoſer: y étant d'ailleurs puiſſamment excité par Theodore archevêque de Cizique. La premiere année de ſon pontificat, Polyeucte mit dans les diptyques le nom d'Euthymius ſon *Sup. l. LIV. n. 40.* predeceſſeur, qui avoit reçu à la communion l'empereur Leon le philoſophe après ſon quatriéme mariage. Quelques évêques le trouverent mauvais, & peu s'en fallut qu'ils ne renonçaſſent à la communion de Polyeucte: mais ils ſe ſoumirent ſi promptement à la volonté de l'empereur, qu'ils ſe firent mocquer d'eux. Vers le même tems on apporta d'Antioche à C. P. une main de S. Jean Baptiſte, dérobée par un diacre nommé Job. Quand elle fut arrivée à Calcedoine, l'empereur envoya la galere imperiale avec les plus conſiderables du ſénat, le patriarche Polyeucte alla auſſi au-devant avec tout le clergé, on porta le luminaire & l'encens, & on mit la relique dans le palais.

La même année 956. mourut S. Paul de Latre anacorete fameux & très-eſtimé de l'empereur Conſtantin. Il étoit né en Aſie à Elée près de Pergame : ſon pere Antiocus officier ſur la flotte, ayant été tué à la guerre contre les Muſulmans, ſa mere Eudocie ſe retira en Bithynie près de Marycate d'où étoit S Joannice. Elle avoit deux fils Baſile & Paul dont nous parlerons. Elle maria Baſile, mais ſur le point des nôces il s'enfuit au mont Olympe & ſe fit moine dans la laure de S. Elie : puis ſe trouvant importuné des viſites de ſes parens & de ſes amis, il ſe retira plus avant à Brachiane près du mont de Latre. De-là il envoya chercher ſon frere, qui depuis la mort de leur mere étoit tombé dans une telle pauvreté, qu'il étoit réduit à garder les pourceaux. Il le mena au mont de Latre, & le mit entre les mains de Pierre, abbé du monaſtere nombreux de Carye, que lui-même avoit fondé. Cet abbé voyant les excellentes diſpoſitions du jeune Paul, le retint pour le ſervice de ſa perſonne. Baſile retourna au mont Olympe, & mourut abbé de la laure de S. Elie.

LII. S. Paul de Latre. *Mſ. bibl. Reg. n. 2450. fol. 204.*

Sup. liv. XLVIII. n. 23.

Paul s'exerçoit à matter ſon corps, & particulierement à vaincre le ſommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir, il s'appuyoit ſeulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendit jamais dire une parole oiſeuſe. Etant appliqué à la cuiſine, le ſouvenir du feu de l'enfer lui faiſoit verſer des larmes. L'abbé Pierre lui refuſa toûjours à cauſe de ſa jeuneſſe, la permiſſion de ſe retirer dans le déſert, qu'il lui demandoit inſtamment : mais après la mort de l'abbé, Paul communiqua ſon deſſein à Demetrius ſon ami, & ils ſe retirerent enſemble à la cime du mont de Latre près la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une

grotte nommée de la mere de Dieu. Demetrius vouloit ſe mettre plus près de la laure, pour trouver de quoi ſubſiſter. Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, dit Demetrius? Du fruit de ces arbres, reprit Paul, montrant des chênes chargez de glands. Des pourceaux n'en mangeroient pas, répondit-il, à preſent qu'ils ne ſont pas meurs. Vous parlez, dit Paul, ſuivant la prudence de la chair. Après avoir été huit jours ſans manger, ils eſſayerent de manger de ces glands, qui les firent vomir juſqu'au ſang. Hé bien, mon pere, dit Demetrius, ne vous l'avois je pas bien dit? Paul répondit: Ils nous ont délivrez de nos mauvaiſes humeurs, nous ne ſerons plus malades.

Demetrius n'y pouvant tenir, ſe rapprocha de la laure, & ſe joignit à un vieil anacorete nommé Matthieu, homme d'une grande ſainteté. Il lui conta ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & comme il étoit demeuré ſans aucun ſecours humain. Matthieu lui dit: demeurez ici, mon fils, & portez-lui dans le tems qu'il voudra quelque partie de la nourriture que Dieu nous donne. Demetrius ayant rapporté ce diſcours à Paul, il dit pleurant de joye: Vous voyez, mon frere, que Dieu ne délaiſſe point ceux qui s'abandonnent à lui: Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles & des jeûnes extraordinaires, faiſant des genuflexions ſans nombre, & ſouffrant des tentations violentes du démon.

Enſuite Paul & Demetrius revinrent à leur monaſtere de Carye par ordre de l'abbé: mais peu de jours après il permit à Paul d'en ſortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanaſe, qui après

avoir gouverné un monaſtere, vivoit en retraite près la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colonne près de la laure, & Athanaſe lui indiqua une colonne naturelle, c'eſt-à-dire, une roche très-élevée, au haut de laquelle étoit une grotte. Un autre Athanaſe du tems des Iconoclaſtes, ayant quitté Conſtantinople pour éviter la perſecution, avoit paſſé vingt deux ans dans cette caverne. Paul y entra ſans aucune proviſion: mais un laboureur cherchant deux de ſes chevres, trouva Paul, & prit ſoin de lui porter à manger avec les petits meubles neceſſaires, une lampe, une pierre à fuſil, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la récolte de ſes fruits, Paul demeura pluſieurs jours ſans manger: enfin reſpirant à peine, il ramaſſa ſes forces & but l'huile & l'eau de ſa lampe, ce qui le remit un peu. Enſuite Athanaſe ſe ſouvint de lui, & lui apporta la nourriture neceſſaire, car il n'en vouloit pas davantage; & Demetrius ayant appris comme il vivoit, prit auſſi ſoin de lui. Paul demeura douze ans dans cette caverne, où il ſouffrit encore de grandes tentations des démons pendant trois ans. Comme il avoit un grand deſir d'y faire celebrer le ſaint ſacrifice, Athanaſe prépara une échelle, & un prêtre y monta avec quelques autres. Après l'élevation, tous cederent à Paul l'honneur de communier le premier; & il arriva un tremblement de terre & un mouvement des roches qui effraya les aſſiſtans: mais ceux qui étoient demeurez en bas ne s'en apperçurent point. Paul ayant beſoin d'eau, fit ſortir près de ſa caverne une fontaine qui coula toûjours depuis.

Dès-lors il devint celebre: pluſieurs venoient recevoir ſes inſtructions, & il ſe forma une laure près de

ſa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres ſe logerent dans des cavernes voiſines : puis on bâtit un petit oratoire ſous le nom de ſaint Michel. Paul ſi peu ſoigneux de ſa ſubſiſtance, pourvût abondamment à celle de ſes diſciples, pour leur ôter tout prétexte de relâchement. Il diſtingua ceux qui devoient demeurer ſeuls ou vivre en communauté. Ils n'avoient rien de caché pour lui, n'alloient nulle part ſans ſon congé, n'oſoient cuire leur pain ou faire la moindre choſe ſans ſa benediction, & ne poſſedoient rien en propre.

Paul ayant demeuré douze ans dans cette caverne, & importuné des viſites de ſes diſciples & des autres, en ſortit ſecretement, & ſe retira ſur le plus deſert de la montagne. Là n'ayant pour compagnie que les bêtes, il ſouffroit le chaud, le froid & toutes ſortes d'incommoditez. Il venoit de tems en tems à la laure encourager les freres, les avertiſſant ſur-tout de ne ſe point confier en eux-mêmes : celui qui le ſervoit lui portoit de tems en tems quelque nourriture. Demetrius ſe plaignoit un jour à lui, qu'on ne voyoit plus de ces grands hommes, & de ces graces merveilleuſes des derniers ſiecles. Paul lui répondit en ſoûriant : Il ſemble que vous ne croyez pas que Dieu ſoit toûjours le même : puis il lui conta pluſieurs merveilles qui lui étoient arrivées. Un autre de ſes diſciples nommé Simeon, lui demandoit pourquoi il paroiſſoit tantôt gay & tantôt triſte. Il répondit : Quand rien ne me détourne de la contemplation, je me vois environné d'une lumiere ſi agréable, que j'oublie la nourriture & toutes les choſes terreſtres : mais on m'afflige lorſqu'on m'interrompt & qu'on m'oblige à parler. Auſſi quand il marchoit

choit avec ſes diſciples, il s'avançoit ſeul aſſez loin pour chanter les loüanges de Dieu & penſer continuellement à lui. Outre qu'il voïoit toûjours ſon bon ange.

Le deſir d'une plus grande retraite lui fit prendre le deſſein de paſſer à l'iſle de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix ſoldats priſonniers pour déſertion; & dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduiſoit, de les laiſſer en liberté. Celui-ci voïant un petit homme mal vêtu, le prit d'abord pour un païſan; mais il fut touché de ſa hardieſſe & de la ſageſſe qui paroiſſoit ſur ſon viſage. Le ſaint homme lui dit: Dites au gouverneur que le moine Paul vous les a enlevez de force. Il délivra ainſi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il ſe retira au mont Cercés dans une caverne où on diſoit qu'avoit vêcu le philoſophe Pythagore. Comme il fut bien-tôt connu, on venoit de tous côtez recevoir ſes inſtructions; & par ſes exhortations on rétablit les trois laures de cette iſle que les Sarraſins avoient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchoient Paul de tous côtez; & enfin ayant appris qu'il étoit à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena auſſi-tôt; car il ne tenoit à rien. Depuis ce retour il avança encore dans la perfection.

Sa réputation s'étendoit de tous côtez & juſques à Rome. Le pape envoïa exprès un moine avancé en âge pour le voir, examiner ſa maniere de vivre & lui en faire le rapport. Pierre roi des Bulgares lui écrivoit ſouvent pour ſe recommander à ſes prieres. L'empereur Conſtantin Porphyrogenete lui écrivit pluſieurs lettres que l'on garda long-tems depuis dans la laure. Ce prince voulant envoyer en Crete une armée navale

contre les Sarraſins, conſulta le ſaint, qui lui fit réponſe, que cette entrepriſe n'étoit pas agréable à Dieu; mais l'empereur ne voulant pas perdre la dépenſe de cet armement, ſuivit ſon deſſein & s'en repentit: ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui envoïa un jour le patrice Photius un de ſes principaux miniſtres, avec ordre de bien obſerver ſon viſage & tout ſon exterieur; mais quand le patrice vouloit regarder le ſaint homme, il ne pouvoit ſoutenir l'éclat de ſon viſage, ce qui arriva encore à d'autres. Toutefois cette lumiere n'étoit viſible qu'à ceux que Dieu vouloit en favoriſer. Paul pria ce patrice d'appliquer ſur la ſainte image d'Edeſſe un linge de même grandeur & le lui envoyer. Quand on l'eut apporté & déplié, le ſaint homme y vit clairement l'image ſemblable à l'original; mais les autres n'y virent rien. Il employa ſon credit auprès de l'empereur pour faire bannir loin de Cibyrreote & de Milet les plus conſiderables & les plus dangereux de Manichéens.

Paul avoit accoutumé de faire un feſtin le Dimanche de l'octave de Pâques, & d'y convier beaucoup de monde. L'économe de la laure ſe trouva une année fort embarraſſé, n'ayant ni farine, ni vin, ni légumes. Il en avertit le ſaint qui lui reprocha ſon peu de foi; & dès le matin vinrent des mulets chargez de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs, & de quantité d'autres proviſions, envoïées par les voiſins, entr'autres par l'évêque d'Amazonte & ſon clergé. On voit par là quels étoient les mets délicieux de ces feſtins. Une des fêtes que Paul célébroit avec plus de ſolemnité, étoit celle de ſainte Accaterine martyre, que l'on croit être la même que Catherine; & c'eſt la preuve la plus

ancienne que l'on trouve de ſon culte. Il avoit une telle affection pour l'aumône, qu'il donnoit tout, juſqu'à ſa nourriture & à ſes habits; & enfin il voulut une fois ſe faire vendre comme eſclave en païs inconnu, pour donner le prix aux pauvres. AN. 956.

Sentant approcher ſa fin, il appella ſon diſciple, & lui dicta des regles pour les moines de la laure, puis il retourna à la montagne juſqu'au jour de ſaint Nicolas ſixiéme de Decembre, qu'il revint à la laure & fit célébrer la meſſe plûtôt qu'à l'ordinaire. Puis il ſe coucha ſur un lit contre ſa coûtume, & la fiévre le prit; mais il ne ceſſa point de prier Dieu & d'exhorter ſes moines ſans vouloir nommer ſon ſucceſſeur, qu'il laiſſa à leur choix. Il mourut l'an du monde 6464. indiction quatorziéme, qui eſt l'an de la grace 956. le quinziéme de Decembre jour auquel l'égliſe Greque honore ſa memoire. Il étoit de petite taille, chauve, la barbe courte, le viſage pâle, mais très-agréable.

Un des moines ayant été délivré à ſon tombeau du demon qui le poſſedoit: Simeon indigné du tumulte qu'il avoit cauſé dans l'égliſe, s'approcha du tombeau du ſaint, & lui dit, comme s'il eut été vivant: Eſt-ce là donc votre averſion pour la gloire humaine? Votre amour pour la ſolitude & pour la tranquillité? Vous allez nous jetter dans des troubles infinis. Ce lieu ſera bien-tôt rempli d'hommes, de femmes & d'enfans: & quelle liberté après cela, quel repos aurons-nous? Si vous prétendez nous troubler ainſi par vos miracles, faites-le nous ſçavoir promptement: nous vous deſcendrons de la montagne & vous laiſſerons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance le ſaint ne guérit en public aucun poſſedé, quoiqu'il fît pluſieurs

miracles sur les malades & les autres qui l'invoquoient, comme il en avoit fait grand nombre durant sa vie.

LIII. Fin de Constantin Porphyrogenete. *Cedr. p. 635.*

Constantin regna encore quinze ans depuis qu'il fut demeuré seul empereur délivré de Romain & de ses enfans; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avoit conçûë de lui. Il étoit sujet au vin, fuïant le travail, difficile à appaiser dans sa colere, & punissant sans misericorde. Sa paresse faisoit donner sans choix les charges & les emplois: de quoi l'imperatrice Helene & son frere le chambellan Basile profitoient pour les vendre. Ce que Constantin eut de meilleur, fut l'amour des sciences & des arts tombez en décadence par la negligence de ses prédecesseurs. Il s'appliqua donc à le rétablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea de les enseigner. *Post. Theoph. p. 273. n. 14.* Il donna l'intendance de l'école de philosophie à Constantin protospataire & mystique: celle de rhetorique à Alexandre metropolitain de Nicée: celle de geometrie au patrice Nicephore: celle d'astronomie au secretaire Gregoire. Il prenoit grand soin des étudians, s'entretenoit souvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faisoit même manger à sa table: ainsi les études firent en *p. 280. n. 22.* peu de temps un grand progrès. L'empereur ne negligeoit pas les arts: il avoit une telle connoissance de la peinture sans l'avoir apprise, qu'il corrigeoit les maîtres mêmes, & ainsi les orfévres, les forgerons, les tailleurs de pierres, descendant jusques aux arts mecaniques. Il avoit beaucoup de religion, au moins exterieure, & jamais n'alloit à l'église aux jours solemnels sans donner de magnifiques offrandes, des vases d'or ornez de *Cedr.* pierreries & des ornemens d'étoffes précieuses.

p. 635. Dès l'année 949. il avoit fait couronner empereur Romain son fils; qui dix ans après en aïant déja vingt

& s'ennuïant d'attendre, fit donner à ſon pere du poiſon dans une medecine; mais n'en ayant pris qu'une petite partie, il en fut ſeulement malade. Au mois de Septembre de l'an du monde 6468. de J. C. 959. l'indiction troiſiéme étant commencée, l'empereur Conſtantin alla au mont Olympe en Natolie, ſous prétexte de ſe recommander aux prieres des ſolitaires, avant que de marcher en Syrie contre les Muſulmans; mais en effet pour prendre des meſures avec Theodore de Cyzique touchant la dépoſition du patriarche Polyeucte. Là il retomba malade; & ſentant de grandes douleurs, il ſe fit reporter à C. P. où il mourut le neuviéme d'Octobre âgé de cinquante quatre ans : dont il avoit regné quarante-huit depuis la mort de ſon oncle Alexandre. Son fils Romain lui ſucceda; & on le nomme Romain le jeune, pour le diſtinguer de ſon ayeul maternel. *p. 641.*

LIV. Lettres d'Atton de Verceil.

En Italie Berenger & ſon fils Adalbert ſe rendoient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique; & prévoïant une révolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des ôtages, pour s'aſſurer de leur fidelité. Atton évêque de Verceil écrivit ſur ce ſujet à ſes confreres, pour les prier de lui écrire leurs avis: parce qu'ils ne pouvoient conferer enſemble librement. Je demande, diſoit-il, ſi nous devons donner ces ôtages, s'ils doivent ſçavoir à quoi ils s'obligent & y conſentir; quelles ſûretez nous devons prendre, & ſi cette convention doit ſe faire par écrit ou verbalement. Si on doit y mettre un terme & ſi le prince a été prévenu contre nous par de faux rapports, comment nous pouvons-nous juſtifier. Je vous avoüe mon ignorance, juſques ici je n'ai trouvé dans les docteurs eccleſiaſ- *Att. epiſt. 11. to. 8. Spicil. p. 132.*

ques ni autorité ni exemple ſur ce point: & ſi quelqu'un m'en peut montrer, je la ſuivrai inviolablement.

Je tiens que nous devons garder en tout la fidelité aux rois nos maîtres, & que ſi nous y manquons, nous nous rendons coupables devant Dieu. Mais nous devons les ſervir, comme ont fait nos prédeceſſeurs; ſans rien ajouter de nouveau, ſi ce n'eſt pour quelque grande utilité par l'autorité du pape & le conſeil des plus ſages évêques. Or l'écriture nous apprend, que chacun doit porter la peine de ſon peché, & que le fils ne doit pas ſouffrir de l'iniquité du pere. Comment donc expoſerons-nous des ôtages à perir pour notre faute? Celui qui les aura reçus dira: Tout ce que je ferai à cet homme eſt ſur le compte de celui qui me l'a donné. Il eſt vrai; mais vous n'en êtes pas déchargé pour cela: Vous êtes tous deux coupables, lui de l'avoir mal donné, vous de l'avoir mal reçu. Mais qu'a fait ce pauvre ôtage, pour être mis à mort? S'il eſt offert par charité pour la liberté d'un autre, il eſt digne de loüange; s'il s'eſt expoſé au péril par l'interêt, ils ſont tous trois coupables. Je crains d'ailleurs que nous ne promettions plus que nous ne pouvons tenir; & que par foibleſſe, ou autrement, nous ne changions d'avis, après avoir engagé des innocens. Si on peut demander de telles ſûretez, c'eſt à ceux qui n'ont point la crainte de Dieu: un homme ſage & chrétien ne fera pas pour des ôtages, ce qu'il ne fera pas pour la crainte de Dieu & le ſalut de ſon ame. Je crois donc que tous les chrétiens doivent l'éviter; mais principalement des évêques qui ſont obligez à s'expoſer eux-mêmes pour les autres. Enfin ſi les aſſurances que nos prédeceſſeurs avoient données aux princes ne ſont plus jugées ſuffi-

Exech. 18.

ſantes : on dira que les princes ou les évêques ſont devenus plus mauvais. Il conclut de prier pour la conſervation des princes & la tranquillité publique.

Luitpr. 5. hiſt. c. 13. VI. c. 6. Atton écrivit vers le même temps à Valdon que le roi Berenger avoit fait évêque de Côme, & qui fut des premiers à ſe revolter contre lui. *Att. epiſt. 1.* Atton l'exhorte à ſe reconcilier avec ce prince, par les paſſages de l'écriture qui ordonnent d'être ſoumis même aux mauvais princes. Il y joint l'autorité de S. Gregoire & des conciles de Tolede. Il fait ſouvenir Valdon de ſon ſerment de fidelité ; & l'exhorte à retenir ſes vaſſaux dans le devoir, ſous peine de ſe rendre reſponſable de leur perte devant Dieu.

LV. Lettres de diſcipline.

Nous avons quelques autres lettres d'Atton de Verceil ſur divers ſujets de diſcipline. Il défend à ſes dioceſains de croire aux augures, aux ſignes du ciel & aux prédictions de quelques impoſteurs, qu'il nommoient prophetes. *Epiſt. 2. 3.* Il défend de fêter le vendredi : ſuperſtition, qui pouvoit venir du commerce avec les Muſulmans. Il ſoutient que le filleul ne peut épouſer la fille de ſon parrain ; & applique à cette adoption ſpirituelle, ce que les loix diſent de l'adoption civile. *Epiſt. 4.* *Epiſt. 5.* Surquoi il cite les inſtitutes, le code & les novelles. Ambroiſe prêtre de Milan l'ayant conſulté ſur les noms de prêtreſſes & de diaconeſſes, qui ſe trouvent dans quelques canons : il répond que dans les premiers tems le miniſtere des femmes étoit néceſſaire pour inſtruire plus familierement les autres femmes & les déſabuſer des erreurs du paganiſme & de la philoſophie. Qu'elles ſervoient auſſi à leur adminiſtrer le baptême avec la bienſéance convenable. Ce qui n'eſt plus néceſſaire depuis que l'on ne baptiſe que des enfans. Il ajoute, que l'on *Epiſt. 2.*

a nommé prêtresſes & diaconneſſes, les femmes que les prêtres & les diacres avoient épouſées avant leur ordination.

Epiſt. 9. 10. Il y a deux lettres pour réprimer l'incontinence de ſon clergé. Quelques-uns dit-il, ſont tellement eſclave de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines, avec leſquelles ils mangent & demeurent publiquement. Elles gouvernent leurs maiſons, & après leur mort heritent de ce qu'ils ont amaſſé des biens de l'égliſe & des aumônes des fidéles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence; puis quand ils ſont reçus au ſervice de l'égliſe, ils entretiennent ces malheureuſes aux dépens des pauvres. C'eſt une occaſion aux officiers de juſtice d'entrer dans la maiſon des clercs ſous prétexte d'en enlever ces femmes & leurs enfans; & les clercs tremblans, leur promettent tout ce qu'ils veulent. C'eſt que les canons condamnoient ces concubines à la ſervitude. Ainſi, continuë Atton, le nom du ſeigneur eſt blaſphemé. Car quand ces femmes ou leurs bâtards prennent querelle avec quelqu'un du voiſinage; les clercs viennent au ſecours, déclarant ainſi leur infamie. De plus pour enrichir ces honteuſes familles ils deviennent intereſſez, avares, pillards, uſuriers & trompeurs. Ce qui refroidit la devotion du peuple à payer les dîmes ou apporter des offrandes, au préjudice de leurs ames; & les clercs viennent à une telle pauvreté, qu'à peine peuvent-ils ſubſiſter.

Conc. Hiſpal. c. 3. Sup. l. xxxv. n. 11.

Quand les évêques les reprennent de ce déſordre, ils ſe révoltent contr'eux, au mépris de leur ſerment: cherchent la protection des puiſſances ſeculieres, & ſouvent prennent le parti des ennemis de l'égliſe.

Quelques

Quelques-uns diſent pour excuſe, ſans le ſecours de ces femmes ils ne pourroient ſubſiſter. Ce qui n'eſt qu'un vain prétexte : puiſqu'elles-mêmes ont beſoin du ſecours des hommes, & ſont une charge & un embarras. Mais quand on en pourroit tirer quelque utilité, il faut préferer la ſainteté de notre miniſtere & les regles de l'égliſe. Evitez donc, mes chers freres, non ſeulement le crime, mais tout ce qui vous y peut mener, c'eſt-à-dire, toute attention à la beauté des femmes, à leur parure, à la douceur de leur entretien : en un mot tout commerce avec elles.

Atton fit auſſi un capitulaire ou inſtruction generale à ſon clergé & à ſon peuple, diſtribuée en cent articles, & tirée principalement du capitulaire de Theodulfe & des conciles. Il ordonne à tous les prêtres, les diacres & les ſoudiacres, de ſçavoir par cœur la foi catholique : c'eſt-à-dire, ſuivant le ſtyle du tems, le ſymbole attribué à S. Athanaſe. Il recommande les calendes, c'eſt-à-dire, les conferences des curez & des clercs au commencement de chaque mois, pour s'inſtruire de leurs devoirs : ce qui ſemble n'avoir commencé qu'au ſiécle précedent, comme on voit par les ſtatuts ſynodaux de Riculfe de Soiſſons. Les prêtres doivent proportionner les penitences à la qualité des perſonnes & des pechez. S'il s'eſt commis un peché public, le curé doit s'en informer avec ſoin, & mettre le fait par écrit. Il avertira le coupable de ſe ſoumettre à la penitence, & de venir pour cet effet devant l'évêque. Le curé ne manquera point d'y venir le mercredi des cendres avec ſa relation par écrit. Si le penitent s'y trouve, le curé écrira la penitence qui lui ſera impoſée, & aura ſoin de lui, pour obſerver les marques qu'il donne de converſion. S'il lui voit

To. 8. ſpicil. p. 12

c. 41

c. 29.

Sup. liv. LIV. n. 44 c. 30.

accomplir sa penitence avec grande ferveur, ou s'il le trouve en peril; il aura recours à lévêque, & en son absence aux cardinaux, c'est-à-dire, aux prêtres de la cathedrale, pour obtenir son absolution. Regulierement il viendra le jeudi saint avec les penitens, pour apprendre & écrire ce qui leur sera ordonné à leur absolution. Le dernier article de ce capitulaire, est le décret du pape Gelase touchant les livres approuvez & apocryphes.

Sup. l. xxx. n. 35.

LVI. Autres écrits d'Atton.

P. 44.

Nous avons encore un traité d'Atton de Verceil touchant les souffrances de l'église, divisé en trois parties. La premiere est des jugemens des évêques, où il prétend qu'ils ne doivent avoir pour accusateurs ou pour témoins, que des personnes irreprochables, ni pour juges que ceux qu'ils auront eux-mêmes choisis; & qu'ils ne peuvent être condamnez que par le pape, quoique l'instruction de leur procès puisse être faite par le concile de la province. Mais il n'établit ces maximes que sur les fausses décretales. Ensuite il se plaint de deux abus, c'est-à-dire de deux sortes de justifications que l'on exigeoit des évêques au défaut des pauvres, le serment & le duel. On les obligeoit non seulement à jurer, contre la défense de l'évangile & la tradition de l'antiquité, mais à faire jurer avec eux un grand nombre de leurs confreres. Comme si un homme étoit coupable, faute de trouver quelqu'un qui jure de son innocence: ou come s'il ne suffisoit pas pour absoudre un accusé qu'il n'y ait point contre lui de preuve. Quant au duel, quoiqu'on n'oblige pas les évêques à se battre en personne, mais seulement à donner un champion: cette voïe de se justifier ne laisse pas d'être injuste. C'est tenter Dieu, qui n'est pas obligé de faire des miracles, pour donner toûjours la victoire à la bonne cause: c'est rendre les évêques coupa-

bles du ſang qu'ils font répandre contre les canons, qui leur défendent de prendre part à la mort des hommes, & leur faire commettre un vrai crime, pour ſe décharger d'une fauſſe accuſation. Les eccleſiaſtiques ſeront-ils donc impunis ? Non; mais il faut les corriger ſelon les regles & par le miniſtère des évêques auſquels ſeuls il appartient de les juger; & les laïques ne doivent s'en mêler, qu'à leur priere. Mais à preſent la puiſſance ſeculiere opprime ſouvent l'autorité de l'égliſe; & il arrive par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité épiſcopale, & que cette dignité ne met point à couvert de l'accuſation.

La ſeconde partie de ce traité eſt des ordinations des évêques. Celles qui ſe font ſelon les canons, doivent être comptées comme venant de Dieu même: mais les princes peu religieux mépriſant ces regles, veulent que leur ſeule volonté l'emporte, & trouvent très-mauvais qu'un évêque ſoit élu par d'autres que par eux, quelque merite qu'il ait, ou que l'on rejette celui qu'ils ont choiſi, quelque indigne qu'il ſoit. Ils n'y conſiderent que les richeſſes, la parenté, ou les ſervice: l'une de ces qualitez leur ſuffit. S'ils ne vendent pas les évêchez pour de l'argent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres ſont tellement aveuglez, qu'ils élevent des enfans à l'épiſcopat; & font juges & docteurs ceux qui ont encore beſoin des premieres inſtructions. On ne les loüe que de leur chaſteté, qui eſt encore ſans merite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant, dont l'indignité eſt connuë de tout le monde. La plûpart rient, les uns de joïe pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en ſe moquant d'une illuſion ſi manifeſte. On interroge le pauvre en-

p. 65.

p. 71.

fant sur quelques articles, qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier, plus par la crainte d'avoir le fouet, que de perdre l'épiscopat. Ceux qui l'interrogent, sçavent bien qu'il n'entend pas ce qu'il
p. 86. dit, & ne le font pas pour l'examiner, mais pour gar-
p. 90. der la forme canonique, & assurer la fraude par l'apparence de la verité. Ces évêques ordonnez contre les regles, sont aussi accusez sans respect, opprimez injustement, chassez avec perfidie, & quelquefois cruellement mis à mort.

La troisiéme partie est touchant les biens des églises. Nous ne pouvons passer sous silence, dit l'auteur, qu'après la mort ou l'expulsion d'un évêque, les biens de l'église sont donnez au pillage à des seculiers. Car qu'importe qu'on les pille de son vivant ou après sa mort? Et à quoi sert de garder le trésor de l'église, si on pille
p. 93. les granges, les celliers & tout le reste? On dissipe tout ce qui se trouve en nature, on vend les fruits à recueillir, sous le nom de l'evêque futur, on differe son ordination jusqu'à ce que l'on ait tout consumé; & enfin on donne l'évêché à celui qui en offre le plus. Ensorte qu'il n'y a point de terres si souvent pillées & venduës que celles de l'église. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Atton évêque de Verceil.

AN. 960.

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

I. Otton empereur d'Occident

LE pape Jean XII. ne pouvant plus ſouffrir la tyrannie de Berenger & d'Adalbert ſon fils, envoya en Allemagne deux legats l'an 960. Jean cardinal diacre & Azon ſcriniaire: de l'égliſe Romaine, prier le roi Otton de les venir délivrer de leur oppreſſion. Valbert archevêque de Milan y vint incontinent après, ſe plaignant qu'ils avoient donné ſon égliſe contre toute ſorte de droit à Manaſſés archevêque d'Arles. Valdon évêque de Come le ſuivit, faiſant une plainte pareille: il y vint auſſi des laïques, & il n'y eut preſque aucun évêque ni aucun comte en Italie, qui n'envoyât à Otton des lettres ou des députez. Il reſolut donc de paſſer en Italie, & on rapporte un ſerment qu'il fit avant que de partir, où il promet au pape Jean de lui conſerver la vie & les membres & ſa dignité, de ne prendre à Rome aucune réſolution qui regarde le pape ou les Romains ſans ſa participation, & de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de S. Pierre. Il aſſembla un parlement à Vormes en 961. où il fit élire roi Otton ſon fils du ſecond lit, qui n'avoit encore que ſept ans. De ſon premier mariage il avoit eu deux fils: Luitolfe, qui mourut en 957. & Guillaume qu'Otton fit ordonner archevêque de Mayence en 964. après la mort de Frideric. Ayant donc fait reconnoître roi le jeune Otton, il le laiſſa ſous la conduite des archevêques de Cologne & de Mayence ſon oncle & ſon frere; & entra en Italie où il fut reçu ſans réſiſtance. Il paſſa l'hiver à Pavie, & envoya cependant à Rome Atton abbé de Fulde lui préparer les logis.

Sup. Regin. Herm. &c. Luitpr. VI. hiſt. c. 6.

Diſt. 63. c. 33.

Mer. Scot. Chr. an. 954.

AN. 962. *Frod. Chr. Sup. Regin. an. 962. Luitpr. vi. c. 6.*

Le roi y marcha l'année ſuivante 962. & y fut reçu avec un grand appareil, aux acclamations du clergé & du peuple. Le pape Jean le couronna empereur, avec l'onction ſacrée, & lui fit ſerment ſur le corps de S. Pierre avec tous les citoïens & les grands, de ne jamais renoncer à ſon obéiſſance, & ne donner aucun ſecours à Berenger ni à Adalbert. Otton de ſon côté rendit à l'égliſe Romaine ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie, & fit au pape en particulier de grands preſens d'or & de pierreries. Il confirma par un acte autentique les donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la ville de Rome, ſon duché & ſes dépendances: pluſieurs villes de Toſcane, l'exarcat de Ravenne, la Pentapole, pluſieurs autres places de Lombardie, pluſieurs de Campanie, le duché de Spolette & celui de Benevent; l'iſle de Corſe, le patrimoine de Sicile: ſi Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur: car elle étoit au pouvoir des Sarraſins: Cette donation eſt copiée preſque mot à mot de celle de Louis le Débonnaire: mais Otton y ajoute de ſon royaume de Lombardie Rieti, Amiterne & cinq autres villes. A la fin eſt la clauſe importante: Sauf en tout notre puiſſance & celle de notre fils & de nos deſcendans.

Sup. l. LXIII. n. 18. Liv. XLIV. n. 5. n. 42.

Liv. XLV. n. 26. t. 7. conc. p. 1515 t. 9. p. 641. apud Bar. an. 962.

On regle enſuite l'élection du pape. Tout le clergé & la nobleſſe de Rome s'obligera par ſerment à la faire canoniquement, & le pape élu ne ſera point ſacré qu'il n'ait promis publiquement en préſence des commiſſaires de l'empereur, de conſerver les droits de tous. Perſonne ne troublera la liberté de l'élection, ſous peine d'exil. Enfin il eſt dit, qu'il y aura toûjours des commiſſares du pape & de l'empereur, qui lui rapporte-

ront tous les ans comment les ducs & les juges rendent la justice. Ils porteront premierement au pape les plaintes qu'ils recevront, & il choisira, ou d'y faire remedier aussi-tôt, ou de souffrir qu'il y soit remedié par les commissaires de l'empereur. Cette clause montre bien, que l'empereur se reservoit toûjours la souveraineté & la jurisdiction en dernier ressort sur Rome & sur tout le contenu en cette donation, & la suite de l'histoire le fera voir. En cet acte l'empereur Otton parle tant en son nom que du roi son fils. Après sa souscription sont celles de dix évêques, sçavoir Adaldague archevêque de Hambourg & sept évêques d'Allemagne, puis trois de Lombardie, Hatton abbé de Fulde, & un autre abbé Allemand: cinq comtes & quelques autres seigneurs. La datte est du treiziéme de Fevrier l'an 962. indiction cinquiéme, la vingt-septiéme année du regne d'Otton. L'original écrit en lettres d'or, est gardé à Rome au château saint Ange. AN. 962. *Baron. an. 962.*

II. Magdebourg metropole.

Dans le même tems l'empereur obtint du pape l'érection de Magdebourg en métropole. Il y avoit fondé un monastere, comme nous avons vû dès l'an 937. & l'an 961. il y fit apporter le corps de saint Maurice & ceux de quelques-uns de ses compagnons. Dans la bulle d'érection, le pape Jean XII. dit en substance. L'empereur Otton nous a representé, qu'après avoir vaincu les Sclaves, il les a amenez à la foi Chrétienne: nous priant de ne les pas exposer à retomber faute de pasteur sous la puissance du démon. C'est pourquoi nous ordonnons que le monastere de Magdebourg bâti en Saxe sur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, soit érigé en siége archiepiscopal, qui puisse gouverner tout ce troupeau par ses suffragans. Nous voulons aussi, *Sup. liv. IV. n. 20. Ditmar. l. 2. p. 19.* *Ap. Mabill. sæc. 5. p. 575.*

qu'en execution duvœu fait par l'empereur pour avoir
AN. 962. défait les Hongrois, le Monaſtere de Merſbourg ſoit
Sup. l. LV. n. 43. érigé en ſiege epiſcopal ſoumis à celui de Magdebourg: parce qu'un ſeul paſteur ne peut ſuffire pour tant de nations. Nous voulons que les cens & la dîme de tous les peuples que l'empereur a fait baptiſer, ou qui le feront par les ſoins de ſes ſucceſſeurs, puiſſent être diſtribuez aux ſieges de Magdebourg, de Merſbourg & à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons aux archevêques de Maïence, de Treves, de Cologne, de Salſbourg & de Hambourg, de favoriſer de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu par le miniſtere de l'empereur & de ſes ſucceſſeurs, aura amené au chriſtianiſme les Sclaves voiſins: nous voulons qu'ils établiſſent des évêchez aux lieux convenables, dont les évêques ſoient conſacrez par l'archevêque de Magdebourg & deviennent ſes ſuffragans. Cette bulle eſt du douziéme de Fevrier indiction cinquiéme, la ſeptiéme année du pontificat de Jean, la premiere de l'empereur Otton, qui eſt l'an 962. Mais elle ne fut executée que ſix ans après.

III. S. Dunſtan archevêque de Cantorberi. *Sup. l. LV. n. 29. Vica n. 21. 22.*

Vers le même tems S. Dunſtan vint à Rome demander le pallium en qualité d'archevêque de Cantorberi. Après la mort du roi Edmond qui fut aſſaſſiné l'an 946. Edrede ſon frere & ſon ſucceſſeur qui étoit un prince très-pieux, mit en l'abbé Dunſtan ſa principale confiance: lui donna la garde de ſes tréſors & de ſes chartes, & gouverna le royaume par ſes conſeils. Il voulut lui donner l'évêché de Vinceſtre après la mort d'Elfege, & il l'en fit preſſer inſtamment par la reine ſa mere: mais Dunſtan demeura ferme à le refuſer. Le roi Edrede étant mort, eut pour ſucceſſeur en 955. ſon neveu

n. 25.

n. 29.

Edui

Edui prince jeune & ſans conduite, qui ne ſuivoit que ſes paſſions & les conſeils des jeunes gens. Il proſcrivoit les riches pour les dépoüiller de leurs biens, ſurtout s'ils étoient vertueux: il pilloit les égliſes, mépriſoit la religion, chargeoit les villes d'exactions. Il maltraitoit ſes parens, même la reine ſon ayeule, & s'abandonnoit aux femmes avec excès. Dunſtan ayant eſſayé de le corriger, & voyant ſes avis mépriſez, ſe retira à ſon monaſtere de Glaſtemburi. n. 25. n. 26.

Il aſſiſta toutefois au ſacre du jeune roi: qui le jour même quitta bruſquement les prélats & les ſeigneurs avec leſquels il avoit dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. Ils en furent honteux & affligez, & Odon archevêque de Cantorberi, propoſa d'envoyer quelques-uns d'entre eux pour ramener le roi. On choiſit l'abbé Dunſtan avec un évêque ſon parent: il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuſe, & lui ayant remis la couronne ſur la tête, l'amena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, & ne laiſſa point le roi en repos qu'il ne l'eût envoyé en exil. Il fit donc premierement un édit, pour ôter les biens à tous les monaſteres: enſuite on vint à Glaſtemburi, & après avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenoit à cette maiſon, on enleva Dunſtan au milieu des plaintes des moines, de ſes amis & des pauvres. Il s'embarqua & paſſa en Flandre, où le comte le reçut favorablement; & il ſe retira au monaſtere de S. Pierre de Gand, le plus eſtimé de tous, pour la pieté & les études. n. 27. *Vita Od. n. 12.* *Vit. Odon. n. 13.*

L'archevêque Odon voyant que le jeune roi n'écoutoit point ſes remontrances: envoya des gens de guerre retirer par force de ſa cour cette concubine, qu'il ai-

moit le plus ; & après qu'on l'eut défigurée au visage ; & marqué d'un fer chaud, il l'envoya en exil en Irlande. Elle en sortit quelque tems après & vint à Gloceſtre : mais les gens de l'archevêque la prirent, lui couperent les jarets, & peu de jours après la firent mourir miserablement. Telle étoit la puissance & la séverité du prélat.

Vita Dunst. n. 28. Le roi Edui lui-meme, devenu insupportable pour sa mauvaise conduite fut chassé, & on reconnut pour roi son frere Edgar en 957. Peu de jours après son élection, il tint une assemblée générale de tout son royaume, où il cassa toutes les loix injustes de son frere, & répara toutes ses violences. Il rappella glorieusement l'abbé Dunstan de son exil, & lui rendit plus d'honneur que les rois ses prédeceſſeurs. Quelque tems après l'évêché de Vorcheſtre étant venu à vaquer, il l'obligea à l'accepter, & il vint à Cantorberi se faire sacrer. L'archevêque Odon le fit avec plaisir ; mais dans la cérémonie au lieu de nommer Dunstan évêque de Vorceſtre, il le nommoit archevêque de Cantorberi, comme s'il l'eut ordonné pour son égliſe. Les assistans croyant que c'étoit par mégarde, le lui firent remarquer, & il leur répondit : Je sçai, mes enfans, ce que Dieu opere en moi : de mon vivant il sera évêque de Vorcheſtre, mais après ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgar, les Seigneurs & les habitans de la ville, preſſerent Dunstan de prendre encore cette égliſe. Il s'en défendoit par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux égliſes à un même évêque : mais on lui repreſenta que l'apôtre S. Jean avoit gouverné sept égliſes & leurs évêques, & que saint

Paul avoit eu le ſoin de toutes les égliſes. Dunſtan ſe rendit à ces raiſons : comme ſi la miſſion extraordinaire des apôtres devoit être tirée à conſéquence pour la conduite ordinaire de l'égliſe. Il gouverna donc les deux égliſes de Londres & de Vorcheſtre, comme évêque de l'une & de l'autre.

L'archevêque Odon mourut l'an 961. le quatriéme de Juillet, après avoir tenu vingt ans le ſiége de Cantorberi ; & il eſt compté entre les ſaints. Le roi pria Dunſtan de prendre ſa place, & ne pût lui perſuader. A ſon refus Elfin évêque de Vincheſtre, ayant gagné par argent les ſeigneurs les plus puiſſans de la cour du roi Edgar, ſe fit donner cette dignité, qu'il deſiroit depuis long-tems : mais comme il alloit à Rome querir ſon pallium, il mourut de froid, en paſſant les Alpes. Le roi pria encore Dunſtan d'accepter le ſiége de Cantorberi, & il le refuſa encore. On choiſit donc pour le remplir Berthelin ou Birthelm évêque de Dorſe : bon homme, mais ſi peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoya à ſon évêché ; & revint pour la troiſiéme fois à Dunſtan. Tous les évêques ſe joignant au roi, ils lui perſuaderent enfin de paſſer au ſiége de Cantorberi. Auſſi-tôt il partit pour aller à Rome où le pape Jean lui donna le pallium avec la lettre ordinaire, contenant les devoirs d'un évêque. Il lui donna la lettre de ſa main, mais il lui fit prendre le pallium ſur l'autel de S. Pierre.

Vita Od. n. 15. Vita Dunſt. n. 32.

Sæc. 5. Act. Ben. p. 658. to. 9. Conc. p. 641.

Le pape fut conſulté vers le même tems, touchant la cauſe du ſiége de Reims. L'archevêque Artaud étant mort le dernier jour de Septembre 961. Hugues fils de Hebert de Vermandois, ſoûtenu par ſes freres, prétendit rentrer dans ce ſiége, & mit le roi Lothaire dans

IV. Odalric archevêque de Reims. *Frod. Chr. 961.*

954. ſes interêts. Car le roi Loüis d'Outremer étoit mort en 954. le quinziéme d'Octobre, après avoir regné dix-huit ans, & en avoir vêcu trente-cinq, & ſon fils Lothaire âgé de treize ans lui avoit ſuccedé. Sa mere Gerberge eut au commencement de l'an 962. une conference avec Brunon archevêque de Cologne, dont elle étoit ſœur; & il lui recommanda d'empêcher que Hugues ne rentra dans l'archevêché de Reims. On tint pour ce ſujet un concile dans le diocéſe de Meaux, où ſe trouverent treize évêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'archevêque y préſida. Hugues avoit quelques évêques pour lui: mais les plus oppoſez à ſon rétabliſſement étoient Roricon de Laon & Guibuin de Chaalons, qui ſoûtenoient qu'un homme excommunié par tant d'évêques, ne pouvoit être abſous par un moindre nombre. On convint de conſulter le pape, qui la même année déclara que Hugues avoit été excommunié, tant par lui que par tout le concile de Rome, & par un autre concile tenu à Pavie. Brunon archevêque de Cologne, ayant fait ſçavoir au clergé de Reims cette réponſe du pape, on élût pour archevêque Odalric fils du comte, nommé Hugues, & cette élection fut approuvée & ſoûtenuë par le roi Lothaire, la reine ſa mere, & l'archevêque Brunon ſon oncle. Odalric fut donc ordonné à Reims par Guy évêque de Soiſſons, Roricon de Laon, Guibuin de Chaalons, Hadulfe de Noyon & Vicfred de Verdun. Celui-ci avoit été ordonné au concile de Meaux, quoique Berenger évêque de Verdun fut encore vivant & en poſſeſſion, & cela ſans la participation de l'archevêque de Treves ſon métropolitain, parce que ces évêques regardoient Berenger comme leur ennemi, qui ne

Id. 952.

To. 9. *Conc.* 647.

Chr. Hug. Flavin. p. 134.

vouloit point assister à leurs conciles.

AN. 963.

V.

Jean XII. se révolte contre l'empereur.

Le pape Jean XII. oubliant bien-tôt le serment qu'il avoit fait à l'empereur Otton, envoya à Adalbert, qui s'étoit retiré à Fresslinet chez les Sarrasins, & lui promit avec serment de l'aider contre l'empereur. L'empereur qui étoit à Pavie, extrêmement surpris de cette réconciliation du pape, avec un homme qu'il haïssoit si fort auparavant, envoya à Rome pour en sçavoir la vérité. Les citoyens Romains dirent tous d'une voix à ses envoyez: Le pape Jean haït l'empereur, qui l'a délivré d'Adalbert, par la même raison que le diable haït son créateur. L'empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu, & à procurer le bien de son église & de l'état, le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier son vassal, à qui par la passion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes: & de plus des croix & des calices d'or de l'église de saint Pierre. Témoin Estienette qui vient de mourir, en se délivrant de l'enfant qu'elle avoit eu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints, est devenu un lieu infâme, où il loge sa concubine sœur de celle de son pere. Il n'y a plus de femmes étrangeres qui osent venir visiter l'église des apôtres: sçachant que depuis quelques jours il a abusé par force de quelques-unes, mariees, veuves & vierges. Tout lui est bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les églises des apôtres tombent en ruine, il pleut sur les autels, & ceux qui y entrent ne sont pas en sûreté de leur vie. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au pape que l'empereur.

Luitpr. vi. c. 6. Supl. Begin. an. 963.

Otton ayant appris cette réponse des Romains, dit en parlant du pape: Il est jeune, il pourra se corriger

AN. 963. par les exemples & les avis de gens de bien. L'empereur alla enſuite aſſieger Montefeltro, où Adalbert s'étoit enfermé. Le pape lui envoya Leon protoſcriniaire de l'égliſe Romaine, & Demetrius le premier des grands de Rome, promettant de ſe corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeuneſſe: & ſe plaignant que l'empereur avoit reçû un évêque nommé Leon, & un diacre cardinal nommé Jean, qui étoient infideles au pape. Il ſe plaignoit encore que l'empereur manquoit à ſa promeſſe, en ſe faiſant prêter ſerment à lui-même, & non au pape, dans les lieux qu'il réduiſoit à ſon obéïſſance.

L'empereur répondit aux envoyez du pape: J'ai promis de rendre à l'égliſe toutes les terres de ſaint Pierre, qui viendroient ſous ma puiſſance; & c'eſt à cette fin que je veux chaſſer Berenger de cette fortereſſe. Quant à l'évêque Leon & au cardinal Jean, que le pape m'accuſe d'avoir reçûs: j'ai appris qu'on les a arrêtez à Capouë, comme ils alloient à C. P. où le pape les envoyoit à mon préjudice. On prit avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami très-familier du pape, & Zachée méchant homme & ignorant, que le pape a depuis peu conſacré évêque, & l'a envoyé chez les Hongrois, pour les exciter à nous attaquer. Je ne l'aurois pas crû, ſi je n'avois pas vû les lettres du pape ſcellées en plomb avec ſon nom.

Après cette réponſe l'empereur envoya Landohard évêque de Munſter, & Luitprand évêque de Cremone à Rome, avec les envoyez du pape, pour juſtifier auprès de lui la conduite de l'empereur: avec ordre aux vaſſaux de ces évêques qui les accompagnoient, de

prouver ſon innocence par le duel, ſi le pape ne recevoit pas ſes excuſes. Les deux évêques envoyez par l'empereur étant arrivez à Rome, virent bien à la reception que leur fit le pape, combien il étoit aliené de leur maître. Il ne voulut point recevoir ſa juſtification ni par le ſerment, ni par le duel; & huit jours après il renvoya avec eux Jean évêque de Narni & Benoît cardinal diacre, pour amuſer encore l'empereur, pendant qu'il invitoit Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Freſſinet, & vint à Centumcelles, & de-là à Rome, où le pape le reçut avec honneur. AN. 963.

L'empereur ayant paſſé tout l'été au ſiege de Montefeltro, vint à Rome, où la plûpart des ſeigneurs l'appelloient : s'étant ſaiſis du Château de ſaint Paul, & lui avoient même donné des ôtages. Le pape & Adalbert craignant ſa venuë s'enfuirent, emportant une grande partie du treſor de ſaint Pierre; & Rome ſe trouva diviſée, car quelques-uns tenoient le parti du pape : mais ils diſſimulerent à tous, reçurent l'empereur avec l'honneur convenable, & ſe ſoûmirent à lui. Il entra donc à Rome avec tous les ſiens : les citoyens lui promirent fidelité, & jurerent de ne jamais élire ou faire ordonner de pape ſans ſon conſentement, ou celui du roi ſon fils.

VI. Concile de Rome. *To. 9. Conc. p. 648.*

Trois jours après, à la priere des évêques Romains & du peuple, on tint un grand concile dans l'égliſe de S. Pierre. L'empereur y aſſiſta avec environ quarante évêques. Angelfrid patriarche d'Aquilée étant tombé malade à Rome où il mourut quelque tems après, un diacre tenoit ſa place. Valbert archevêque de Milan y étoit en perſonne, avec Pierre de Ravenne & Adaldalgue de Breme, qui avoit ſuivi l'empereur. Après

AN. 963. ces trois archevêques étoient trois évêques Allemands : les autres étoient des diverſes parties d'Italie. Il y avoit treize cardinaux prêtres, trois cardinaux diacres, pluſieurs autres clercs officiers de l'égliſe Romaine ; & quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice des Romains. Quand on eut fait ſilence, l'empereur dit : Il ſeroit bien ſeant au pape Jean d'aſſiſter à un ſi venerable concile : dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Le concile répondit : Nous ſommes ſurpris que vous nous demandiez, ce que perſonne n'ignore pas, même aux Indes. Ses crimes ſont ſi publics qu'il n'uſe d'aucun détour pour les cacher. L'empereur dit : Il faut propoſer les accuſations en particulier.

Luitpr. vi. c. 7.

Alors Pierre cardinal prêtre ſe leva & dit, qu'il l'avoit vû celebrer la meſſe ſans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal diacre dirent, qu'ils l'avoient vû ordonner un diacre dans une écurie & hors des tems ſolemnels. Benoît cardinal diacre, lût une accuſation au nom de tous les prêtres & les diacres, portant que le pape Jean faiſoit les ordinations des évêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. Ils dirent ſçavoir certainement, qu'il avoit abuſé de la veuve de Rainier, d'Eſtiennette concubine de ſon pere, d'une autre veuve nommée Anne & de ſa niéce : qu'il avoit fait du ſacré palais un lieu de débauche : qu'il avoit été publiquement à la chaſſe : qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît ſon pere ſpirituel, qui étoit mort auſſi-tôt : qu'il avoit fait mourir Jean cardinal ſoudiacre, après l'avoir fait eunuque : qu'il avoit fait faire des incendies ; & avoit paru l'épée au côté, portant le caſque & la cuiraſſe. Tous tant clercs que laïques déclarerent, qu'il avoit

avoit bû du vin pour l'amour du diable : qu'en jouant aux dez il avoit invoqué le ſecours de Jupiter, de Venus & des autres faux dieux: qu'il n'avoit dit ni matines, ni les heures canoniales, & n'avoit point fait ſur lui le ſigne de la croix. AN. 963.

Comme les Romains n'entendoient pas la langue Saxone que parloit l'empereur, il fit dire à l'aſſemblée par Luitprand évêque de Cremone : Il arrive ſouvent, & nous le ſavons par experience, que ceux qui ſont c. 8. conſtituez en dignité ſont calomniez par leurs envieux; ce qui me rend ſuſpecte cette accuſation qui vient d'être lûë par le diacre Benoît. C'eſt pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de ſa ſainte mere, & par le corps de ſaint Pierre dans l'égliſe duquel nous ſommes, que l'on n'avance rien contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, qui n'ait été vû par des hommes très-dignes de foi. Les évêques, le clergé & le peuple de Rome dirent tous d'une voix : Si le pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient de lire & encore pluſieurs autres crimes & plus honteux, que S. Pierre ne nous délivre point de nos pechez, que nous ſoïons chargés d'anathême, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croïez pas, croïez au moins votre armée, qui l'a vû il y a cinq jours l'épée au côté, portant le bouclier, le caſque & la cuiraſſe. Il n'y avoit que le Tibre entre deux, qui empêchât qu'il ne fut pris en cet équipage. L'empereur dit : Il y en a autant de témoins que de ſoldats dans mon armée.

On envoïa au pape une lettre, au nom de l'empe- c. 9. reur en ces termes : Etant venus à Rome pour le ſervice de Dieu, comme nous demandions aux évêques

& aux cardinaux la cauſe de votre abſence; ils ont
AN. 963. avancé contre vous des choſes ſi honteuſes qu'elles ſeroient indignes de gens de theatre. Tous tant clercs que laïques vous ont accuſé d'homicide, de parjure, de ſacrilege, d'inceſte avec vos parentes & avec deux ſœurs, d'avoir bû du vin pour l'amour du diable, & d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Venus & les autres demons. Nous vous prions donc inſtamment de venir vous juſtifier ſur tous ces chefs. Si vous craignez l'inſolence du peuple, nous vous promettons avec ſerment, qu'il ne ſe fera rien que ſelon les canons. La date étoit du ſixiéme de Novembre. Le pape ayant lû cette lettre, répondit par écrit, s'adreſſant aux évêc. 10. ques: Nous avons oui dire que vous voulez faire un autre pape: ſi vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puiſſant, enſorte que vous n'aïez le pouvoir d'ordonner perſonne ni de célébrer la meſſe.

Cette réponſe fut lûë dans la ſeconde ſeſſion du concile tenuë plus de quinze jours après la précedente, ſavoir le vingt-deuxiéme de Novembre, où ſe trouverent Henri archevêque de Treves & les évêques de Modene, de Tortone & de Plaiſance, qui n'avoit pas été à la premiere ſeſſion. De leur avis on écrivit une ſeconde lettre au pape, portant en ſubſtance: Vous n'avez rien répondu de ſolide à notre premiere lettre ni envoyé des députez, comme vous deviez pour dire vos raiſons. Si vous venez au concile pour vous juſtifier, nous déferons à votre autorité: mais ſi vous refuſez d'y venir ſans avoir d'empêchement ni d'excuſe legitime, nous mépriſerons votre excommunication, & la retournerons contre vous-même. Judas avoit reçu avec les autres apô-

tres le pouvoir de lier & de délier, mais après son crime il ne put lier que lui-même. Si les évêques vouloient dire, que le pape eût perdu par ses crimes le pouvoir des clefs, c'est une erreur manifeste. Adrien cardinal prêtre & Benoît cardinal diacre, furent chargez de cette seconde citation, & étant arrivés au Tibre ils ne trouverent plus le pape Jean, qui s'en étoit allé dans la plaine, portant un carquois; & personne ne put leur dire où il étoit. AN. 963.

VII. Jean déposé. Leon VIII. pape.

Ils rapporterent donc la lettre au concile assemblé pour la troisiéme fois. On devoit, selon les regles, envoyer une troisiéme citation; mais peut-être la regarda-t-on, comme une formalité inutile, ne sçachant où l'adresser. Quoiqu'il en soit, l'empereur parla ainsi: Nous l'avons attendu pour proposer nos plaintes contre lui en sa presence. Mais comme nous sçavons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de considerer sa perfidie. Etant opprimé par Berenger & Adalbert revoltez contre nous, il nous a envoyé des députez en Saxe, nous priant pour l'amour de Dieu de venir en Italie, & de le délivrer de leurs mains. Vous voyez ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu. Cependant oubliant la fidélité qu'il m'avoit jurée sur le corps de saint Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert, il l'a soûtenu contre moi, a fait des séditions, & à la vûë de mes troupes il est devenu chef de guerre, & s'est revêtu d'une cuirasse & d'un casque. Que le concile déclare ce qu'il ordonne.

Le concile dit: Il faut un remede extraordinaire pour un tel mal. Si par ses mœurs corrompuës il ne nuisoit qu'à lui-même, on devroit le tolerer: mais combien son exemple en a-t il perverti d'autres? Nous

AN. 963. vous prions donc que ce monſtre ſoit chaſſé de la ſainte égliſe Romaine, & qu'on mette à ſa place un homme qui nous donne bon exemple. Nous le voulons, dit l'empereur, & rien ne nous ſera plus agréable, que de pouvoir trouver un digne ſujet pour mettre ſur le ſaint ſiége. Ils dirent tous d'une voix, & par trois fois: Nous choiſiſſons pour paſteur le venerable Leon protoſcriniaire de l'égliſe Romaine, homme d'un mérite éprouvé. L'empereur y conſentit, ils menerent Leon au palais de Latran avec les cardinaux, ſelon la coûtume, il fut ordonné pape au mois de Decembre, en un jour convenable dans l'égliſe de ſaint Pierre, & ils lui jurerent fidelité. C'eſt Leon VIII. qui tint le ſaint ſiége un an & quatre mois. Il étoit Romain fils de Jean protoſcriniaire comme lui. Il fit une ordination dans le même mois de Decembre 963. où il ordonna ſept prêtres & deux diacres. Au reſte nous n'avons par les actes du concile, où il fut élû, mais ſeulement le recit qui s'en trouve à la fin de l'hiſtoire de Luitprand.

Vita Joan. XII. ap. Papebr.

VIII. Mort de Romain. Niceph. Phocas empereur.

En Orient l'empereur Romain le jeune mourut le quinziéme de Mars, la même année 963. du monde 6471. indiction ſixiéme, aïant regné trois ans & quatre mois; pendant leſquels il ne ſongea qu'à ſon plaiſir, & ſe laiſſa gouverner. Il reprit à ſon ſervice un clerc eunuque nommé Jean, que l'empereur Conſtantin ſon pere avoit chaſſé pour quelques actions honteuſes, & qui avoit pris l'habit monaſtique: mais Romain lui fit reprendre l'habit clerical. Le patriarche Polyeucte le trouva mauvais, & preſſa l'empereur de le chaſſer de ſon ſervice, comme un moine apoſtat: mais il ſoutint qu'il avoit ſeulement feint d'embraſſer la vie monaſti-

Cedr. p. 645. p. 642.

p. 642.

que par la crainte de l'empereur Conſtantin, ſans avoir reçu la benediction d'aucun prêtre. Il trompa ainſi le patriarche, & vêcut en ſeculier juſques à la mort de Romain, après laquelle il reprit l'habit monaſtique ſans changer de mœurs. AN. 963.

Romain à la ſuggeſtion de ſa femme, chaſſa du palais l'imperatrice Helene ſa mere & ſes ſœurs, qu'il ſépara d'elle, & les fit raſer comme religieuſes. Helene en mourut de déplaiſir : mais ſi-tôt que Romain fut mort, ſes ſœurs quitterent l'habit monaſtique & mangerent de la chair, comme n'étant point religieuſes. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ou du poiſon, ou pour s'être épuiſé par les plaiſirs infâmes ; & laiſſa deux fils, Baſile & Conſtantin, qui ne regnerent pas ſi-tôt, à cauſe de leur bas âge. On reconnut empereur Nicephore Phocas grand capitaine, qui avoit remporté des avantages conſidérables ſur les Saraſins. Il fut couronné dans la grande égliſe de C. P. par le patriarche Polieucte le dimanche ſeiziéme d'Aouſt de la même année 963. indiction ſixiéme. Le vingtiéme de Septembre ſuivant, il épouſa Theophanie veuve de Romain qu'il avoit feint d'éloigner ; & recommença à manger de la chair, dont il s'étoit abſtenu depuis la mort de Bardas ſon fils du premier lit, qu'il avoit perdu par un accident funeſte. La célébration de ſon ſecond mariage ſe fit dans l'égliſe neuve du palais : mais comme il vouloit entrer dans le ſanctuaire, le patriarche Polyeucte le prit par la main, & le retint près du baluſtre, diſant, qu'il ne lui permettoit point de paſſer outre, qu'il n'eut reçu la pénitence des ſecondes nôces. Cette oppoſition fit de la peine à Nicephore, & il en voulut du mal au patriarche toute ſa vie. D'ailleurs on publia

p. 645.

p. 648. D.

AN. 963. que Nicephore avoit levé des fonts un des enfans de Theophanie; & ſur ce bruit Polyeucte voulut l'obliger à quitter ſa femme, ou à ne point entrer dans l'égliſe. Nicephore prit ce dernier parti, tant il étoit attaché à Theophanie. Il aſſembla les évêques qui ſe trouverent à C P. & des ſenateurs choiſis, pour examiner l'affaire. Ils dirent tous, que c'étoit une loi de Copronyme, qu'il ne falloit point obſerver, & donnerent à Nicephore des lettres d'abſolution. Comme Polyeucte faiſoit encore difficulté de communiquer avec l'empereur, le Ceſar Bardas, pere de l'empereur, aſſura qu'il n'avoit été parrain d'aucun des enfans de l'imperatrice, & Stylien protopape du palais, c'eſt-à-dire, premier prêtre que l'on diſoit avoir été l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avoit ni vû ni oui dire, que Bardas ou Nicephore euſſent été parrains. Alors Polyeucte, quoiqu'il ſçût bien que Stylien avoit fait un faux ſerment, n'inſiſta plus ſur cette affinité ſpirituelle. On ne voit point pourquoi ces évêques attribuoient à une loi de Copronyme, ce qui étoit de l'ancienne diſcipline de l'égliſe.

IX. Jean XII. dépoſe Leon. *Supl. Regin. Luitpr.* VI. c. 11.

L'empereur Otton célébra à Rome la fête de Noël 963. & comme il avoit envoyé la plus grande partie de ſes troupes, pour n'être pas à charge aux Romains: ils conjurerent de nouveau cõntre lui, à la ſuſcitation du pape Jean, & voulurent même le faire mourir. Mais ayant découvert leur deſſein, il les prévint, & en fit tuer un grand nombre le troiſiéme de Janvier 964. Ils lui jurerent encore fidélité: mais huit jours après il ſortit pour aller à Spolete, & leur rendit leurs ôtages à la priere du pape Leon. Alors ils firent rentrer le pape Jean: Leon ſe ſauva à peine auprès de l'empereur, & Jean fit couper la main droite à Jean cardinal diacre, la

langue, le nez & deux doigts à Azon protoscriniaire.

AN. 964.

Incontinent après son retour & le vingt-sixiéme de Février 964. indiction septiéme, il tint un concile dans l'église de S. Piere avec seize évêques tous d'Italie & des terres de l'église, & douze prêtres cardinaux. Les uns & les autres avoient assisté pour la plûpart au concile, où il fut dépose trois mois auparavant. En celui-ci le pape ouvrit la premiere session, en disant: Vous sçavez mes chers freres, que j'ai été chassé de mon siége pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'est pourquoi je vous demande, si selon les regles on peut appeller concile celui qui a été tenu dans mon église en mon absence le quatriéme Décembre par l'empereur Otton avec ses archevêques & ses évêques? Le concile répondit: C'est une prostitution en faveur de Leon l'adultaire & l'usurpateur. Nous devons donc les condamner, dit le pape. Nous le devons dit le concile, par l'autorité des peres. Le pape le condamna, puis il dit: Les évêques ordonnez par nous ont-ils pû faire une ordination dans notre palais patriarcal? Non, répondit le concile. Le pape reprit: Que jugez-vous de Sicon, que nous avons sacré évêque il y a long-tems, & qui dans notre palais a ordonné Leon officier de cour, neophyte & parjure envers nous, le faisant portier, lecteur, acolyte, soudiacre, & diacre, tout d'un coup prêtre: enfin il a osé le consacrer dans notre siége apostolique, sans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des peres. Le concile dit: Il faut déposer & l'ordinateur & celui qu'il a ordonné. Le pape dit: On ne sçait où il est caché. Qu'on le cherche soigneusement, dit le concile, jusqu'à la troisiéme séance: si on ne le trouve pas, qu'il soit condamné selon les canons.

Tom. 9. Conc. p. 653.

AN. 964. Le pape ajoûta : Que jugez-vous donc de ces deux évêques que nous avons ordonnez, Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, qui ont prononcé les oraiſons ſur l'uſurpateur ? Leconcile répondit: Qu'ils ſoient punis de même, cependant nous les laiſſons à votre diſcretion, juſqu'à la troiſiéme ſéance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le pape touchant l'uſurpateur de notre ſiége: Le concile dit : Qu'il ſoit abſolument condamné, afin que déſormais aucun des officiers de cour, des neophytes: des juges ou des pénitens publics ne ſoit aſſez hardi pour aſpirer au degré ſuprême de l'égliſe. Alors le pape Jean prononça la ſentence contre Leon, le déclarant dépoſé de tout honneur ſacerdotal & de toute fonction clericale, avec menace d'anathême perpetuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le ſaint ſiége & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou conſeil. Le pape ajoûta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnez ? Le concile répondit: Qu'ils ſoient dépoſez. Alors le pape ordonna qu'ils entraſſent dans le concile revêtus de chaſubles & d'étoles, & fit écrire par chacun d'eux dans un papier : Mon pere n'avoit rien à lui, & ne m'a rien donné. Ainſi il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant.

A la ſeconde ſeſſion du concile tenuë le lendemain, le pape dit, que l'on avoit cherché avec ſoin l'évêque Sicon ſans le trouver, & le concile ordonna, que ſa condamnation ſeroit differée juſqu'à la troiſiéme ſeſſion. Alors le pape appella deux évêques, qui avoient ordonné Leon, ſçavoir Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un papier : Moi tel du vivant de mon pere, j'ai conſacré à ſa place Leon officier de cour neophyte & parjure contre les ordonnances

ordonnances des peres. Puis leur jugement fut remis à la troiſiéme ſeſſion. Le pape ajoûta : Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au néophyte, pour acheter la grace de Dieu, qui ne ſe peut vendre ? Le concile dit : Si c'eſt un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde ſon rang : ſi c'eſt un moine ou un laïque, qu'il ſoit anathematiſé. Quant aux abbez dépendans du pape, qui avoient aſſiſté au concile precedent, on les laiſſa à ſon jugement. Puis il dit : Ordonnez que jamais l'inferieur n'ôtera le rang à ſon ſuperieur, ſous peine d'excommunication ; & que les moines, ſous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au ſiécle. Le concile l'ordonna. AN. 964.

A la troiſiéme ſeſſion le pape prononça par coûtumace ſentence de dépoſition contre Sicon évêque d'Oſtie, un des ordonnateurs de Leon, ſans eſperance de reſtitution ; & remit en leur premier rang ceux que Leon avoit ordonné, comme n'ayant rien reçu de lui : alleguant l'exemple du pape Etienne III. contre ceux qui avoient été ordonez par Conſtantin. Enfin on défendit à aucun laïque, de ſe tenir pendant la meſſe autour de l'autel, ou dans le ſanctuaire. Tel eſt le concile, dont la procedure ſemble encore moins reguliere que celle du precedent, puiſque Leon abſent y eſt condamné dès la premiere ſeſſion, ſans avoir été cité une ſeule fois ; ſans qu'il paroiſſe contre lui d'accuſateurs ni de témoins. Il eſt toutefois remarquable, que ce concile, comme tous les autres, allegue ſouvent les canons & l'autorité des peres. *Sup. l.* XLIII. *n.* 58.

X. Mort de Jean XII. Benoit V. pape. *Luitpr. VI. hiſt. c.* 11.

Le pape Jean XII. ne ſurvêcut pas trois mois à ce concile : car comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à ſon plaiſir avec une femme mariée, il fut

AN. 964. frappé dans les temples si rudement, qu'il mourut au bout de huit jours, sans recevoir le viatique. C'étoit le quatorzieme de Mai, & il avoit tenu le saint siége en tout huit ans & près de deux mois. Alors les Romains craignant l'empereur Otton, & oubliant les sermens qu'ils lui avoient faits, à lui & au pape Leon, élurent & firent ordonner pape Benoît cardinal diacre de l'église Romaine, lui promettant avec serment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoît V.

Sup. Regin. an. 964.

A ces nouvelles Otton assembla ses troupes & vint assieger Rome, n'en laissant sortir personne sans le mutiler de quelque membre. Le pape Benoît animoit les Romains à la défense, & monta lui-même sur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur & ses serviteurs. Mais l'empereur pressa si vivement le siége, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes la veille de S. Jean, vingt-troisiéme de Juin 964. Ils lui abandonnerent Benoît, & reçurent pape Leon VIII. que Jean avoit dépose.

Tom. 9. Conc. p. 659. ex Luitpr.

Alors on tint un concile dans l'église de Latran, où presida le pape Leon: l'empereur Otton y assistoit avec les évêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé & le peuple de Rome. Le pape Benoît revêtu d'ornemens pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avoient élû, & Benoît cardinal archidiacre lui dit: De quelle autorité, de quel droit, ô usurpateur, t'es-tu attribué ces ornemens pontificaux pendant la vie du venerable pape Leon, que nous voïons ici, & que tu as choisi avec nous, après avoir rejetté Jean? Peus-tu nier que tu n'aies promis par serment à l'empereur ici present, que jamais toi ni les autres Romains

n'éliriez ou n'ordonneriez de pape, ſans ſon conſentement, ou du roi Otton ſon fils. Benoît répondit : Si j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur fondant en larmes, pria le concile qu'on ne portât aucun prejugé contre Benoît, & qu'il répondit s'il pouvoit aux queſtions qu'on lui avoit faites, & s'il ſe reconnoiſſoit coupable, qu'on lui fit grace pour la crainte de Dieu. Benoît ſe jetta aux pieds du pape Leon & de l'empereur, criant qu'il avoit peché, & qu'il étoit uſurpateur du ſaint ſiége. Enſuite il ôta ſon pallium, & le rendit à Leon avec la ferule ou bâton paſtoral qu'il avoit à la main. Le pape Leon rompit la ferule en pluſieurs pieces, qu'il montra au peuple. Il fit aſſeoir à terre Benoît, lui ôta la chaſuble & l'étole, & dit aux évêques : Nous privons de tout honneur du pontificat & de la prêtriſe Benoît uſurpateur du ſaint ſiége : mais en conſideration de l'empereur, qui nous y a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil. AN. 964.

On trouve un décret de ce concile, par lequel le pape Leon avec tout le clergé & le peuple de Rome, accorde & confirme à Otton & à ſes ſucceſſeurs, la faculté de ſe choiſir un ſucceſſeur pour le royaume d'Italie : d'établir le pape, & de donner l'inveſtiture aux évêques ; enſorte qu'on ne pourra élire ni patrice ni pape, ni évêques, ſans ſon conſentement. Le tout ſous peine d'excommunication, d'exil perpetuel & de mort. C'eſt qu'en ce concile la puiſſance temporel étoit jointe à la ſpirituelle, puiſque le peuple Romain y aſſiſtoit auſſi bien que le clergé. Le décret porte que c'eſt à l'exemple du pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de patrice l'ordination du ſaint ſié- *Ivo. Pann. lib. VIII. c. 136. Grat. diſt. 63. c. 23.*

AN. 965. ge & l'inveſtiture des évêques : mais il n'en eſt point fait mention dans les auteurs de ce tems-là, quoiqu'il ſoit certain que depuis Charlemagne, comme devant, le conſentement des empereurs étoit néceſſaire pour l'ordination du pape.

V. Marca VIII. conc. c. 12. & c. 19. n. 6.

Sup. Regin. an. 964.

Après que l'empereur Otton eut paſſé à Rome la fête de S. Jean & celle de S. Pierre & S. Paul ; il en ſortit, & demeura le reſte de l'année en Italie, où ſon armée fut attaquée d'une peſte violente. Elle emporta pluſieurs ſeigneurs, entre autres, Henri archevêque de Treves, dont le ſucceſſeur fut Thierri diacre de la même égliſe. L'empereur ayant célebré à Pavie la fête de Noël, repaſſa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le carême de l'an 965. & celebra la pâque à Ingelheim. Enſuite il retourna en Saxe, emmenant avec lui le pape Benoît, qui venoit d'être dépoſé & qu'il mit à la garde d'Adaldague archevêque de Brême & de Hambourg. Ce prélat avoit ſuivi l'empereur en Italie, & apporta de Rome pluſieurs reliques, qu'il diſtribua dans ſon dioceſe. Il fit garder le pape Benoît à Hambourg, le traitant avec grand honneur : car Benoît étoit ſçavant & vertueux, & digne d'être pape, ſi ſon élection eût été plus reguliere. Il édifia les Saxons par ſon bon exemple, & ſes inſtructions ; & l'empereur étoit prêt à le rendre aux Romains, qui le demandoient, quand il mourut à Hambourg le cinquiéme de Juillet 965. On y voit encore ſon tombeau dans la cathedrale, mais fait pluſieurs ſiécles après.

Ibid. an. 965. 22.

Adam. lib. II. c. 6. Ditmar. lib. II. p. 22.

Apud Pagebr. annal.

XI. Jean XIII. pape. *Sup. Regin.*

Le pape Leon VIII. étoit mort dès le commencement du mois d'Avril, après un an & quatre mois de pontificat. Alors les Romains envoyerent à l'empereur Otton Azon protoſcriniaire & Marin évêque de Sutri, qui

le vinrent trouver en Saxe, pour ordonner pape celui qu'il voudroit. L'empereur les reçut honorablement : & renvoya avec eux Oger évêque de Spire, & Linzon évêque de Cremone, qui étant arrivez à Rome, on élût d'un commun consentement Jean évêque de Narni, & on l'introniſa dans le ſaint ſiége, qu'il tint près de ſept ans, ſous le nom de Jean XIII. Il étoit Romain & fils d'un évêque nommé auſſi Jean : mais dès le commencement de ſon pontificat, il traita les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attirá leur inimitié. Rofrede comte de Campanie & le prefet Pierre, aidez des chefs du peuple, l'arrêterent & l'enfermerent au château ſaint Ange: puis ils l'envoyerent en Campanie, où il demeura onze mois. AN. 965.

M. S. ap Pagebr.

Quand le roi Otton paſſa en Italie, il laiſſa, comme j'ai dit, l'Allemagne & le jeune Otton ſon fils, ſous la conduite de ſon frere Brunon archevêque de Cologne & duc de Lorraine; c'eſt-à-dire, gouverneur du royaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles, n'empêcherent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion, & à la lecture qu'il aimoit paſſionnement, & y excitoit tous ceux qui étoient auprès de lui : enſorte qu'il avoit moins de confiance en ceux qui n'avoient point d'affection pour l'étude. Il haïſſoit le luxe & les divertiſſemens, dont les grands s'occupent; & s'il y donnoit quelque peu par complaiſance, il lui en coûtoit enſuite beaucoup de larmes. Degoûté de la vie preſente & de tout ce qu'elle a de plus flateur, n'aſpiroit qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit ſouvent ſoupirer dans ſon lit. Souvent il ne mangeoit point dans les repas où il paroiſſoit plus gay que les autres. Au mi-

XII. Fin de S. Brunon archevêque de Cologne.

Sup. n. 1. vitæ Brunn. c. 40. n. 25.

AN. 965. lieu de ſes officiers & de ſes vaſſaux ornez de pourpre & d'or, il portoit un habit ſimple & des fourures communes; & il ſe baignoit rarement, quoique accoûtumé dès le berceau à la propreté & à la délicateſſe convenable à ſa naiſſance.

c. 26. 27. &c. Il eut grand ſoin de chercher des reliques pour en enrichir ſon dioceſe: il bâtit ou repara grand nombre d'égliſes & de monaſteres: il eut un ſoin particulier des

c. 32. reclus, pour les attacher à certaines égliſes, & pourvoir à leur ſubſiſtance: il prêchoit la parole de Dieu, & expliquoit les écritures avec beaucoup d'étenduë & de

c. 37. ſubtilité. Dans la partie Occidentale du royaume de Lorraine, le clergé étoit tombé dans un grand deſordre, envieux, indocile & incapable de conduire les peuples. Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles

c. 38. & vertueux. Il pacifia le royaume de Lorraine, & y a-

c. 39. doucit les eſprits: il ſoûtint le roi de France Lothaire ſon neveu contre les entrepriſes des ſeigneurs.

c. 41. L'empereur Otton après ſon retour d'Italie, la trentiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 965. celebra la fête de la Pentecôte à Cologne avec l'archevêque ſon frere; & ce fut la plus grande aſſemblée & la plus ſolemnelle qu'on eût vû depuis long-tems. En ſe ſéparant ils s'embraſſerent avec beaucoup de larmes, & l'archevêque vint à Compiegne, pour remettre la paix entre ſes neveux, le roi Lothaire & les enfans de Hugues le grand. Tandis qu'il y travailloit, il tomba malade & ſe fit porter à Reims, s'occupant de la lecture pendant tout le chemin. Odalric archevêque de Reims le reçût

c. 42. avec grand honneur, & lui donna tous les ſoulagemens poſſibles. Brunon appella deux évêques qui l'avoient ſuivi, Theodoric de Metz ſon neveu, qui avoit ſucce-

dé à Adalberon mort l'année precedente, & Vicfrid de Verdun. Il les prit pour témoins de ſon teſtament, par lequel il diſpoſa de tous ſes biens: marquant dans un état ſéparé, ce qu'il laiſſoit pour les bâtimens des égliſes. Enſuite il ſe confeſſa aux mêmes évêques, & ayant fait apporter le ſacrement du corps & du ſang de Notre-Seigneur, il ſe proſterna de tout le corps pour le recevoir. Il conſola les évêques, les ſeigneurs & les autres qui ſe lamentoient autour de lui: dit vêpres avec les aſſiſtans, & quand la nuit fut bien avancée il dit complies. Enfin il mourut, univerſellement regretté, l'onziéme d'Octobre, âgé ſeulement de quarante ans le douziéme de ſon pontificat. Son corps fut porté à Cologne, & enterré ſuivant ſon ordre au monaſtere de ſaint Pantaleon, qu'il avoit fondé. Son ſucceſſeur fut Folcmar diacre & économe de la même égliſe, qui fit écrire ſa vie, lorſque la mémoire en étoit encore récente.

AN. 965.

Sigeb. Chr. an. 964. & 965. c. 43. & 44.

c. 45, & 46.

Prolog.

XIII. Converſion des Polonois.

Ditmar. l. 4. p. 45.

On rapporte à cette année *965.* la converſion de Miſeco ou Miciſlas duc de Pologne. Il avoit épouſé la ſœur de l'ancien Boleſlas duc de Boheme, car ces deux peuples Bohemiens & Polonois étoient Sclaves. Cette Princeſſe nommée Dubrave, c'eſt-à-dire bonne, étoit chrétienne, & voyant le duc ſon époux, encore payen, elle ſongea comment elle pourroit le convertir. Le premier carême qui ſuivit ſon mariage elle ceda à ſes prieres, & mangea de la viande; & le gagna ſi bien par ſa complaiſance & par ſes exhortations continuelles, qu'il reçût le baptême. Pluſieurs de ſes ſujets ſe convertirent, & leur premier évêque nommé Jourdain, travailla beaucoup avec le duc & la ducheſſe pour l'établiſſement de la religion. Ils eurent un

AN. 966. fils nommé Boleſlas qui ſucceda à ſon pere. Mais ce prince après la mort de Dubrave, épouſa une religieuſe Allemande nommée Oda fille du marquis Thierri. Cette action déplût fort à tous les évêques, & principalement à Hillibart d'Halberſtat, dans le dioceſe duquel elle étoit religieuſe: mais il n'en fit point d'éclat, de peur de rompre la paix & nuire au pays. Oda repara en quelque façon ſa faute, en procurant l'accroiſſement de la religion, & délivrant quantité de captifs. Elle eut trois fils du duc ſon mari, qui mourut l'an 992.

XIV. Frodoard & ſes écrits. *Eleg. ſæc. 5. Bened. p. 325.*

En France Flodoard ou Frodoard mourut l'an 966. & l'égliſe Gallicane perdit en lui ſon plus grand ornement pour ce ſiécle. Il nâquit vers l'an 894. à Epernay ſur Marne, fut inſtruit dans l'école de Reims par les diſciples de Remi & d'Hubauld, dont j'ai parlé en leur lieu, & fut chanoine de Reims & curé de Cormicy. Il alla à Rome vers l'an 936. & le pape Leon VII. lui donna des marques particulieres d'eſtime. Comme Flodoard n'approuvoit pas l'intruſion du jeune Hugues dans le ſiege de Reims, il fut maltraité, & même retenu quelque tems comme priſonnier chez les chanoines de Reims, par le comte Hebert. Au contraire il fut toûjours attaché à l'archevêque Artaud, aſſiſta avec lui au concile de Verdun en 947. & eut part à l'élection d'Odalric en 962. Il avoit été lui-même élû évêque de Noyon : mais il fut obligé de ceder à Foucher doyen de S. Medard, comme il paroît par une lettre d'Adaldague archevêque de Brême. Frodoard vêcut ſoixante & treize ans, & mourut l'an 966. le vingt-huit de Mars, auſſi eſtimé pour ſa pureté & ſes autres vertus que pour ſa doctrine.

Sup. l. LV. n. 4. n. 14.

Ses

Ses écrits imprimez sont son histoire & sa chronique: l'histoire de l'église de Reims divisée en quatre livres, en comprend toute la suite depuis sa fondation jusques au tems de l'auteur, qui l'a tirée de ses archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs & des autres saints, des actes des conciles, des lettres des papes & des autres pieces originales. Elle est dédiée à un évêque, que l'on croit être Raoul de Laon. La chronique comprend tout ce qui s'est passé de plus mémorable de son tems en France & dans les pays voisins rangé par années: elle commençoit à l'an 917. & finissoit en 965. mais nous ne l'avons que depuis 919. avec une continuation jusqu'en 978. Frodoard avoit écrit en vers des histoires des saints, qui se trouvent manuscrites, & dont on a donné il y a quelques années, ce qui regarde les papes depuis Gregoire II. jusques à Leon VII. AN. 966.

Tom. 4. act. SS. Ben. p. 509.

XV. Jean XIII. rétabli.

L'empereur Otton vint en Italie pendant l'automne de l'année 966. & envoya prisonniers en Allemagne Sigolfe évêque de Plaisance, & quelques comtes Italiens, qui l'année précedente s'étoient déclarez contre lui pour Adalbert. Alors les Romains craignant l'arrivée de l'empereur, rappellerent le pape Jean XIII. demandant pardon du passé à l'empereur, qui celebra la fête de Noël à Rome, & fit pendre douze des premiers de la ville qui avoient été les auteurs de l'expulsion du pape. Quant à leur chef Pierre préfet de Rome, il l'abandonna au pape, qui lui fit couper la barbe & le fit pendre par les cheveux au cheval de Constantin, pour l'exposer en spectacle. Ensuite on le dépoüilla & on le mit à rebours sur un âne, qui avoit une clochette au cou: le patient portant un outre sur sa tête & deux à ses cuisses. On le promena ainsi par toute

Suit. Regin. 966.

MS. ap. Baron. & Pagebr.

AN. 967. la ville de Rome, le foüettant & s'en joüant : on le mit en prison où il demeura long-tems, enfin on l'envoya de-là les monts. L'empereur fit déterrer les os du comte Rofrede qui avoit fait arrêter le pape, & d'Estienne Vestiaire.

XVI. Concile de Ravenne. *Tom. 9. conc. p. 674.*

Ensuite l'empereur alla à Ravenne, où il celebra avec le pape la fête de Pâque de l'an 967. qui étoit le trente-unième de Mars. Il y fit tenir un concile dans l'église de saint Severe, où se trouverent plusieurs évêques d'Italie, de Germanie & de Gaule ; & on y regla plusieurs choses pour l'utilité de l'église. L'empereur y rendit au pape la ville & le territoire de Ravenne : qui lui avoit été ôté, ou plûtôt en confirma la restitution. Il reste deux actes de ce concile de Ravenne : le premier est de la déposition d'Herold archevêque de Salsbourg. On lui avoit fait perdre la vûë en punition de ses crimes, pour avoir dépouillé les églises, & donné leurs tresors aux payens, avoir conspiré avec eux pour tuer & piller les chrétiens, & s'être revolté contre l'empereur. Les papes précedens l'avoient déposé & fait ordonner à sa place Frideric, sur le choix de tous les nobles de Baviere clercs & laïques. Cependant Herold aveugle & déposé, continuoit de celebrer la messe & de porter le pallium. C'est pourquoi le pape Jean en ce concile confirma sa déposition & l'ordination de Frideric, excommuniant tous les adherans de Herold. Cet acte est daté du vingt-cinquiéme d'Avril, indiction dixiéme, qui est l'an 967. & est souscrit par cinquante-sept évêques, le pape compris. L'empereur souscrivit après le pape, puis Rodoalde patriarche d'Aquilée, Pierre archevêque de Ravenne, Valpert de Milan, Landuard évêque de Minden, Otker de Spire : les autres sont

d'Italie. L'autre acte de ce concile est l'érection de la métropole de Magdebourg, ou plûtôt la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962. & qui fut alors executé, AN. 967.

Sup. liv. LV. n. 48.

XVII. S. Adalbert archevêque de Magdebourg. *Mabill. act. sæc. 5. p. 576.*

Les premiers qui travaillerent à la conversion des Sclaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui ayant parcouru plusieurs de leurs provinces, passerent jusques à l'isle de Rügen, qu'ils convertirent toute entiere, & y fonderent une église en l'honneur de saint Vitus leur patron. C'étoit du tems de l'empereur Louis le Germanic. Mais le plus fameux Apôtre des Sclaves fut saint Adalbert premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha aussi aux Russes. Olga reine de cette nation, étant allée à Constantinople du tems de l'empereur Constantin Porphyrogenete, y reçût le baptême & le nom d'Helene. Elle envoya des ambassadeurs en 959. au roi Otton pour lui demander un évêque & des prêtres, ce qu'il accorda avec plaisir, & choisit pour leur évêque Libutius moine de saint Alban de Mayence, qui l'année suivante 960. fut sacré par Adaldague archevêque de Breme, pour être évêque des Rugiens ou Russiens, car on leur donne l'un & l'autre nom. Le voyage de Libutius fut retardé jusques à l'année suivante, & il mourut sans être parti le quinziéme de Février 961.

Sup. liv. XLVIII. n. 51.

On choisit à sa place Adalbert moine de saint Maximin de Treves, car ce monastere ayant été rétabli sous le roi Henri l'Oiseleur, fut pendant long-tems une école célebre pour les lettres & pour la pieté, & il en sortit en ce siecle plusieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conseil de Guillaume archevêque de Treves, qui vouloit l'éloigner, étant peut-être jaloux

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 342.

de son mérite. Le roi Otton lui donna liberalement tout
AN. 968. ce qui étoit nécessaire pour son voyage; il fut ordonné évêque des Rugiens, & partit pour exécuter sa mission. Mais voyant qu'elle étoit sans aucun fruit & qu'il se fatiguoit inutilement, il revint dès l'an 962. Il y eut de ses gens tuez au retour, il échappa lui-même à grande peine; & il parut ainsi que les Russes n'avoient pas demandé sincerement une mission. Adalbert à son retour fut reçû avec beaucoup d'amitié par le roi Otton & par l'archevêque Guillaume son fils, qui le traita comme un frere, pour réparer le mal qu'il lui avoit fait en lui attirant ce fâcheux voyage.

Trois ans après, c'est-à-dire, en 966. mourut Ercambert abbé de Vicembourg au diocése de Spire, & par le choix des moines, Otton leur donna pour abbé l'évêque Adalbert: mais il ne gouverna ce monastere que deux ans. Car l'empereur voulant executer l'érection de la métropole de Magdebourg, choisit pour ce siége Adalbert, & l'envoya à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII. le lui accorda aussi-tôt l'an 968. le jour de saint Luc dix huitiéme d'Octobre, indiction douziéme, lui permettant de garder son abbaye de Vicembourg.

Il accorda en même tems plusieurs privileges au nouvel archevêque de Magdebourg, le déclarant le premier des archevêques de Germanie, & l'égalant à ceux des Gaules, c'est à dire, de Cologne, de Mayence & de Tréves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres & vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'église Romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Sclaves, au-delà des fleuves Elbe & Sala,

& ordonna que l'on fonderoit des évêchez dans les villes, où la ſuperſtition des barbares avoit été le plus en vigueur, ſçavoir, Cizi, Miſni, Merſebourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam, dont les évêques ſeroient ſuffragans du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné par le pape en concile. Enſuite il renvoya l'archevêque Adalbert accompagné de deux légats, Gui évêque de ſainte Rufine & bibliothecaire de l'égliſe Romaine, & Benoît cardinal, pour l'introniſer avec Hildivard évêque d'Halberſtad. L'empereur Otton les reçut avec grande joye, & les envoya avec ſes lettres de recommandation à Magdebourg: où tous les évêques: les marquis & les ſeigneurs de Saxe s'aſſemblerent par ordre de l'empereur. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains: il y eut un grand concours de peuple, & la joye fut generale. Les évêques & les ſeigneurs y celebrerent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur preſence ordonna trois nouveaux évêques, Boſon à Merſbourg, Burchard à Miſne ou Meſſein, & Hugues à Cize ou Ceits, dont le ſiége fut depuis transferé à Naümbourg. De plus deux anciens évêques, Dudon de Halvelberg & Dudelin de Brandebourg, auparavant ſuffragans de l'archevêque de Mayence, paſſerent de ſon conſentement & à la priere de l'empereur, ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainſi cinq ſuffragans. Quelques uns y ajoûtent Jourdain évêque de Poznanie, qui feroit le ſixiéme: Les moines de Magdebourg furent transferez près d'une égliſe de S. Jean hors la ville. AN. 968.

Boſon premier évêque de Merſbourg, avoit été moine à ſaint Emmeran de Ratiſbonne, d'où il fut appel- *Sax. 5. aſſ. Bem. f. 112.*

lé au ſervice du roi. Pour récompenſe le roi lui donna l'égliſe de Cize, près de laquelle il fonda un monaſtere; & comme par ſes prédications continuelles à l'Orient de la Saxe, il avoit converti & baptiſé grand nombre d'infideles; l'empereur lui donna le choix de trois nouveaux évêchez, dont il choiſit celui de Merſbourg: mais il ne le gouverna qu'un an, & mourut le premier de Novembre 970. Son ſucceſſeur fut Giſiler, nommé par l'empereur à la recommandation d'Annon évêque de Vormes.

XVIII. Evêché de Prague.

L'évêché de Prague fut érigé vers le même tems Boleſlas le cruel duc de Bohéme, qui avoit tué ſon frere S. Vinceſlas, mourut en 967. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils nommé auſſi Boleſlas, que ſa vertu fit ſurnommer le bon. Il étoit ſincerement Chrétien, d'une foi pure & d'une grande charité, protecteur des veuves & des orfelins, des clercs & des étrangers: il fonda juſques à vingt égliſes, & leur donna tout ce qui leur étoit néceſſaire. Il avoit une ſœur nommée Mlada vierge conſacrée à Dieu, & ſavante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçûë par le pape Jean XIII. Elle y apprit la diſcipline monaſtique; puis le pape en faveur de la nouvelle égliſe de Boheme, du conſeil des cardinaux, lui donna la benediction d'abbeſſe, changeant ſon nom en celui de Marie, & lui mettant en main la regle de S. Benoît & le bâton paſtoral. Il lui donna auſſi une lettre pour le duc Boleſlas ſon frere, où il dit: Votre ſœur nous a demandé entre autres choſes de votre part, notre conſentement pour l'érection d'un évêché dans votre principauté. Nous en avons rendu graces à Dieu, qui étend & glorifie ſon égliſe chez toutes les nations. C'eſt pourquoi nous accordons & auto-

Chr. Sax. ap Mabill. ſæc. 5. p. 833.

riſon qu'à l'égliſe des martyrs S. Vitus & S. Venceſlas on faſſe un ſiege épiſcopal, & à l'égliſe de S. George un moñaſtere de religieuſes ſous la regle de S. Benoît & la conduite de notre fille Marie votre ſœur. Toutefois vous ne ſuivrez pas le rit des Bulgares ou des Ruſſes, & n'uſerez pas de la langue Sclavone; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien inſtruit des lettres latines, & capable de cultiver ce nouveau champ de l'égliſe. C'eſt que le pape ne vouloit pas que les Bohemiens ſuiviſſent le rit grec, comme les Bulgares & les Ruſſes, mais le rit latin qu'ils ont en effet ſuivi.

En execution de cette bulle, on choiſit pour premier évêque de Prague un moine de Saxe nommé Ditmar, qui étoit prêtre, ſçavant & éloquent, & qui étant venu à Prague par devotion, avoit gagné l'amitié du duc; & on le choiſit principalement, parce qu'il ſçavoit en perfection la langue Sclavone. Le duc Boleſlas envoya des députez pour l'amener: puis ayant aſſemblé le clergé & les grands du pays, il fit enſorte par ſes prieres & ſes exhortations qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoya à l'empereur Otton avec des lettres par leſquelles il le prioit de le faire ordonner: ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle égliſe, par le conſeil des ſeigneurs & des évêques. Ditmar fut donc conſacré par l'archevêque de Mayence, & enſuite reçu à Prague avec les acclamations du clergé & du peuple. Il dédia pluſieurs égliſes bâties en divers lieux par les fidelés, & baptiſa un grand nombre de payens.

XIX. Sainte Mathilde reine. *Sup. liv. LV. n. 18. Vita. n. 14. ap.*

La même année 968. mourut la reine Mathilde mere de l'empereur Otton. Après la mort du roi Henri l'Oiſeleur ſon époux, elle ſe retira au monaſtere de Quedlimbourg, qu'elle avoit fondé. Là elle obſervoit toute

Boll. 14 Mart. tom. 7. p. 362. Mabill. sæc. 5. act. p. 348.

la discipline, & conservant une dignité merveilleuse dans ses actions & ses discours, elle ne laissoit pas de montrer une modestie & une pudeur, qui l'auroit fait passer pour une vierge, si on n'avoit vû les princes ses enfans. La nuit, outre l'office où elle assistoit, elle prioit long-tems devant & après. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vuides, soit du vivant du roi son époux, soit après sa mort. Tous les jours elle presentoit au prêtre son offrande de pain & de vin pour le salut de toute l'église : mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne cessa point de faire offrir le saint sacrifice pour les pechez du roi son époux, en quoi elle surpassa toutes les femmes de son tems. Elle observa toute sa vie le huitiéme jour de la mort de ce prince, le trentiéme & l'anniversaire.

Luitpr. IV. hist. c. 7.

Vers l'an 946. elle soûtint une rude persécution de la part des princes ses enfans. Comme elle faisoit de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avoit consumé des choses immenses des revenus de l'état ; & la chose alla si loin, que le roi Otton envoyoit des espions pour arrêter ceux par qui la reine sa mere envoyoit ses liberalitez, les leur ôter, & les maltraiter. On vouloit qu'elle abandonnât les terres qu'elle avoit reçuës en doüaire, & qu'elle prît le voile de religieuse. Pour comble d'affliction, le prince Henri qu'elle aimoit uniquement, s'accordoit avec le roi Otton contr'elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitemens, elle laissa tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour son douaire, & se retira dans l'Angrie, qui faisoit partie de la Vestfalie d'aujourd'hui. Mais quelque tems après le roi Henry ayant eu de mauvais succès à la guerre, ceda aux exhortations de la reine Edithe son épouse, des évêques & des seigneurs, rappella la reine sa mere, lui demanda

manda pardon, & lui rendit les terres qu'il lui avoit ôtées. Le prince Henri se réconcilia aussi avec elle, & elle ne l'aima pas moins que devant.

La reine Mathilde étant établie dans sa premiere autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes & à toutes sortes de bonnes œuvres; & avec le secours du roi son fils, elle fonda plusieurs églises & cinq monasteres, entr'autres celui de Palide ou Polden dans le duché de Brunsvic, où elle assembla trois mille moines. Le roi Otton confirma cette donation par ses elttres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri duc de Baviere, dont la reine Mathilde sa mere fut si affligée, qu'elle quitta le peu d'ornemens qu'elle avoit gardez pendant sa viduité, & ne parut plus qu'en habit de deüil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanson profane, ni voir aucun jeu: elle n'écoutoit que des cantiques tirez de l'écriture sainte, ou des vies des saints. Elle faisoit donner à manger aux pauvres deux fois par jour, & leur en distribuoit encore pendant son repas. Dans ses voïages elle faisoit porter des cierges pour distribuer aux églises, & de la norriture pour les pauvres; & avoit chargé une religieuse qui la servoit, nommée Richburge, de n'en laisser passer aucun sans aumône. En toutes les villes où elle séjournoit l'hiver, elle faisoit allumer un grand feu pour les pauvres, qui duroit toute la nuit. Elle redoubloit ses charitez le samedi, parce que c'étoit le jour de la mort du roi son époux: le matin elle faisoit préparer un bain pour les pauvres & les passans, & quelquefois elle les servoit de ses propres mains: puis elle les faisoit entrer dans une chambre où elle leur donnoit de la nourriture ou des habits,

AN. 968.

ſelon leur beſoin. Elle obſervoit exactement de faire tous les jours quelque ouvrage de ſes mains.

En 967. le vingt-deuxiéme de Décembre, la reine Mathilde partit de Northauſe en Turinge, où elle avoit fondé un monaſtere, pour aller à celui de Quedlimbourg. Y étant arrivée, elle tomba malade; & voïant que ſa mort étoit proche, elle fit appeller Richburge alors abbeſſe de Northauſe, afin qu'elle l'aſſiſtât juſques à la fin. Quantité de perſonnes vinrent la viſiter pendant cette maladie, entr'autres Guillaume archevêque de Mayence ſon petit-fils, qu'elle reçut avec une grande joye & lui dit: Je ne doute pas que Dieu ne vous envoye ici: puiſque perſonne n'eſt plus propre que vous à m'aſſiſter à la mort, après la perte de mon fils Brunon: maintenant commencez par entendre ma confeſſion & me donner l'abſolution, puis vous irez à l'égliſe dire la meſſe pour mes pechez, pour l'ame du roi Henri mon ſeigneur, & pour tous les fideles.

Après que l'archevêque eut dit la meſſe, il revint la trouver, lui donna une ſeconde abſolution, puis l'onction de l'huile ſainte & le viatique. Il demeura encore trois jours auprès d'elle, & voyant qu'elle n'étoit pas ſi près de ſa fin, il lui demanda la permiſſion de s'en retourner. Comme elle avoit tout donné, elle ne trouva point d'autre preſent à lui faire, qu'un drap mortuaire, de ceux qu'elle avoit conſervez pour ſa propre ſepulture diſant qu'il en avoit plus beſoin qu'elle, parce qu'il entreprenoit un voyage difficile. En effet l'archevêque Guillaume étant en chemin mourut ſubitement.

La reine Mathilde lui ſurvécut douze jours, & le ſamedi de la premiere ſemaine de carême dès le point du jour, elle fit appeller les prêtres & les religieuſes; &

comme une grande multitude de l'un & de l'autre ſexe étoit accouruë pour la voir, elle ordonna de laiſſer entrer tout le monde; elle leur donna pluſieurs avis ſalutaires, & particulierement à Mathilde abbeſſe de Quedlimbourg fille de l'empereur ſon fils. Enſuite elle fit approcher les prêtres & les religieuſes pour oüir ſa confeſſion, & demander à Dieu la rémiſſion de ſes pechez. Elle ordonna que l'on celebrât la meſſe, & qu'on lui apportât le corps de N. S. Elle ſe fit coucher à terre ſur un cilice, ſe mit de la cendre ſur la tête de ſes propres mains, & mourut ainſi ce même jour quatorziéme de Mars 968. jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire. Elle fut enterrée au monaſtere de Quedlimbourg dans l'égliſe de ſaint Servais. AN. 968. *Martyr. R. 14. Mart.*

Cependant l'empereur Otton étoit en Italie, où il avoit fait venir le jeune Otton ſon fils, que le pape Jean XIII. avoit couronné empereur à Rome le jour de Noël 967. L'année ſuivante il envoya Luitprand évêque de Cremone à C. P. demander à l'empereur Nicephore Phocas pour le jeune Otton, Anne fille de l'empereur Romain le jeune & de l'imperatrice Theophanie, que Nicephore avoit épouſée. Luitprand écrivit la relation de ſon ambaſſade, où l'on voit pluſieurs particularitez curieuſes.

XX. Ambaſſade de Luitprand à C. P.

Il arriva à C. P. le quatriéme de Juin 968. & on l'enferma dans un palais comme en priſon, ſans communication avec perſonne. Le ſeptiéme du mois qui fut le jour de la Pentecôte, il eut ſa premiere audience de l'empereur Nicephore; & voici le portrait qu'il en fait. Il étoit de très-petite taille, la tête groſſe, les yeux petits, le tein fort brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. A ſa gauche,

AN. 968. mais plus bas, étoient assis les deux jeunes princes Basile & Constantin ses beaux fils. L'empereur Nicephore dit à Luitprand : J'aurois voulu vous recevoir dignement, mais le mauvais procedé de vôtre maître ne l'a pas permis. Il a pris Rome comme une ville ennemie, fait mourir, contre toute justice, Berenger & Adalbert ; fait perir plusieurs Romains par le fer ou par la corde, ôté les yeux aux uns, banni les autres : il s'est efforcé de se soumettre par force plusieurs villes de mon empire ; & n'y ayant pû réussir, il vous envoye nous épier sous prétexte de paix.

L'évêque Luitprand répondit : Mon maître n'a point usurpé la ville de Rome par violence, au contraire il l'a délivrée du joug des tyrans. N'étoit-elle pas sous la puissance des hommes efféminez & des femmes prostituées ? Je pense que vos predecesseurs étoient alors endormis, eux qui portoient le nom d'empereurs Romains, sans l'être en effet. Les papes n'ont-ils pas été les uns reléguez, les autres maltraitez : ensorte qu'ils manquoient du nécessaire, & qu'on ne leur donnoit pas même par aumône ? Adalbert n'a-t'il pas envoyé des lettres injurieuses à Romain & à Constantin vos prédecesseurs ? N'a t'il pas pillé les églises des saints apôtres ? Qui de vous autres empereurs a été poussé de zele pour venger cet attentat, & remettre l'église en son premier lustre ? Vous l'avez négligée, mais mon maître n'en a pas usé de même. Il est venu des extrémitez de la terre délivrer Rome des méchans, & rendre tout l'honneur & toute la puissance aux successeurs des apôtres. Ensuite quand il s'est élevé des rebelles contre lui & contre le pape il les a punis comme des parjures & des sacrileges suivant les loix de Justinien, de Valentinien, de Theodose, & des

autres empereurs. S'il ne l'avoit fait, il seroit lui-même un tyran, ir juste & cruel. Il est clair que Berenger & Adalbert étoient devenus ses vassaux & qu'ils avoient reçu de lui le royaume d'Italie avec un sceptre d'or en presence de vos serviteurs. Nicephore se plaignit ensuite, de ce qu'Otton avoit attaqué les terres de son empire en Italie, c'est-à-dire les dépendances de Benevent & de Capouë: à quoi Luitprand répondit, & fit la proposition du mariage entre le jeune empereur Otton & la princesse Anne. Mais Nicephore differa d'y répondre, & dit que la seconde heure étoit passée, & qu'il étoit tems d'aller à la procession. AN. 968.

Elle se fit ainsi. Depuis le palais jusques à l'église de sainte Sophie une grande multitude de marchands & de gens du petit peuple, étoient rangez en haïe des deux côtez, armez de dards & de petits boucliers, & nuds pieds pour la plûpart. Les grands qui accompagnoient l'empereur en cette procession avoient des habits de ceremonie, mais si vieux & si usez, qu'ils auroient été mieux, au gré de Luitprand, en leurs habits ordinaires. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or & des pierreries; mais les ornemens imperiaux dont il étoit chargé lui seioient mal, ayant été faits pour des hommes de grande taille. Quand il passa, des chantres placez à un lieu élevé commencerent à chanter: Voici venir l'étoile du matin, l'aurore se leve, la mort des Sarrasins, le prince Nicephore: longues années à Nicephore. Peuples, adorez-le, servez-le, soumettez-vous à sa puissance. Ce jour-là l'empereur fit manger l'ambassadeur avec lui; & entr'autres discours il lui dit: Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. Luitprand répondit: Nous autres Lombards, Saxons &

AN. 968. Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme, que de l'appeller Romain. Ce nom signifie parmi nous tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté & de fourberie.

L'ambassadeur eut ensuite une conference avec Leon Curopalate frere de l'empereur & quelques autres officiers: qui lui dirent que pour parvenir à l'alliance qu'il proposoit, il falloit qu'Otton remît à Nicephore, Ravenne, Rome & tout le reste de l'Italie vers la Grece: ou que s'il vouloit avoir son amitié sans faire de mariage, il laissât Rome en liberté & abandonnât les princes de Capouë & de Benevent. Luitprand répondit? Qui tient Rome en servitude? A qui paye-t'elle tribut? L'empereur Constantin fondateur de cette ville, donné à l'église Romaine quantité de biens, non-seulement en Italie, mais dans tout l'Occident & l'Orient: en Grece, en Judée, en Perse, en Mesopotamie, en Caldée, en Egypte & en Lybie, comme témoignent ses lettres que nous avons. Pour ce qui est en Italie en Saxe, en Baviere, dans tous les royaumes de mon maître appartenant à l'église Romaine, il a tout remis au pape; & s'il en retient aucune ville ou village, ou vassaux, ou serfs, je ne suis pas chrétien. Pourquoi l'empereur votre maître n'en use-t'il pas de même, en remettant à l'église Romaine les biens qui sont dans ses états, pour la rendre plus libre & plus riche? Basile un des commissaires Grecs répondit: Il le fera, quand il disposera à sa volonté de Rome & de l'église Romaine.

Une autre fois Luitprand mangeant encore à la table de l'empereur avec plusieurs évêques & le patriarche: l'empereur lui proposa diverses questions de l'écriture, puis il lui dit. Quels conciles recevez-vous? Luitprand

répondit: Ceux de Nicée, de Calcedoine, d'Epheſe, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de C. P. L'empereur reprit en riant: Vous avez oublié de nommer celui de Saxe; mais il eſt ſi nouveau, que nous ne l'avons pas encore dans nos livres. Luitprand répondit: Comme on applique le remede ſur la partie malade, il a fallu tenir ici les conciles, parce que les heréſies y ont pris naiſſance. Il eſt vrai que la foi eſt nouvelle en Saxe, auſſi y eſt-elle vigoureuſe & ſoutenuë par les œuvres: ici il ſemble que la vieilleſſe l'ait affoiblie & renduë mépriſable. Dans un autre repas où étoit Luitprand, l'empereur Nicephore fit lire une homelie de S. Jean Chryſoſtome ſur les actes. AN. 968.

XXI. Nonces du pape maltraitez à C. P.

Le vingtiéme de Juillet les Grecs celebrerent la fête du prophete Elie, c'eſt-à-dire, ſon enlevement au ciel, & la celebrerent, dit Luitprand, par des jeux de théatre. Il dit que ce jour étoit un lundi, ce qui marque l'an 968. A la fête de l'aſſomption de la ſainte Vierge, arriverent à C. P. des nonces du pape Jean, avec des lettres, par leſquelles il prioit l'empereur Nicephore, de faire avec l'empereur Otton le traité d'alliance & le mariage propoſé. Les Grecs furent extrémement irritez de ce que le pape dans ſes lettres donnoit à Otton le titre d'empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'empereur des Grecs. Quelle inſolence, diſoient-ils, à un miſerable barbare? Comment la mer a-t'elle ſouffert un tel baptême, ſans abîmer le vaiſſeau qui le portoit? Mais que ferons-nous à ces malheureux nonces? Ce ſont des gueux couverts de haillons, des eſclaves ruſtiques: nous nous deshonorerions de tremper nos mains dans un ſang ſi abject. On les mit donc en priſon, juſques au retour de l'empereur, qui étoit abſent.

Menol. 20. Jul

AN. 968. On retenoit toûjours Luitprand, quoiqu'il eut eu ſon congé dès la fin de Juillet; & à peine pût-il obtenir d'aller adorer la vraye croix le jour de l'exaltation. Enfin le dix-ſeptiéme de Septembre il eut audience du patrice Chriſtofle eunuque, qui lui dit: Vous ne devez pas trouver mauvais ſi nous vous retenons. Le pape de Rome, ſi on doit nommer pape un homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout apoſtat, adultere & ſacrilege qu'il étoit; le pape, dis-je, a écrit des lettres à l'empereur, où il le traite d'empereur des Grecs; & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le conſeil de votre maître. Mais le pape eſt ſi impertinent, qu'il ne ſçait pas que quand Conſtantin transfera ici l'empire, il y amena tout le ſenat & la nobleſſe Romaine, & ne laiſſa à Rome que vils eſclaves, des pêcheurs, des cuiſiniers & une ſemblable populace. Luitprand répondit: Le pape, loin d'offenſer l'empereur, a crû lui faire plaiſir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs & l'habit des Romains, il a crû que le nom de Romain vous déplaiſoit auſſi; mais il changera à l'avenir la ſuſcription de ſes lettres. Luitprand appaiſa les Grecs par cette réponſe; & ils lui donnerent deux lettres, une de l'empereur Nicephore à l'empereur Otton, une autre du frere de l'empereur ſcellée d'argent, en diſant: Nous ne jugeons pas votre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur, le Curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, & l'envoye, non par ſes pauvres nonces, mais par vous. S'il ne ſe corrige, il doit ſçavoir qu'il eſt perdu ſans reſſource.

XXII. Retour de Luitprand. En racontant ſon retour en Italie, Luitprand ſe plaint du peu de ſecours qu'il reçut dans cette route des

des évêques Grecs. Je n'ai point trouvé, dit-il, chez eux d'hoſpitalité. Ils ſont eunuques pour la plûpart, riches par l'argent qu'ils gardent dans leurs coffres, & pauvres par leur maniere de vivre. Ils mangent ſeuls à une petite table nuë. Leur repas eſt un biſcuit de mer avec quelques laituës & de l'eau chaude dans de petits verres. Eux-mêmes vendent & achetent, ouvrent & ferment leurs portes. Ils ſont eux-mêmes leurs maîtres d'hotel & leurs palfreniers. Je crois qu'ils vivent ainſi parce que leurs égliſes ſont tributaires. L'évêque de Leucate me jura, que la ſiene païoit tous les ans à l'empereur Nicephore cent ſols d'or, & les autres à proportion.

Luitprand qui fit cette ambaſſade pour l'empereur Otton, étoit avant ſon épiſcopat diacre de l'égliſe de Pavie; & il ne prend que cette qualité dans l'hiſtoire, qu'il écrivit à la priere de Raymond évêque d'Eliberis en Eſpagne. Il y raconte les évenemens qui s'étoient paſſez de ſon tems & à ſes yeux, principalement en Italie, commençant à la priſe de Freſſinet par les Sarafins en 891. & finiſſant au concile de Rome, où le pape Jean XII. fut dépoſé en 963. Le ſtyle de Luitprand témoigne plus d'eſprit & d'érudition que de jugement. Il affecte d'une maniere puerile, de montrer qu'il ſavoit le Grec. Il mêle ſouvent des vers à ſa parole: il eſt par tout extrêmement paſſionné chargeant les uns d'injures, les autres de louanges & de flateries. Il fait quelquefois le plaiſant & le bouffon aux dépens même de la pudeur: comme quand il rapporte les plaintes d'une femme Greque contre Thibaud marquis de Spolete, & la priſe de Guille femme de Boſon. Cependant c'eſt un diacre qui parle dans une hiſtoire

Sup. liv. LV. n. 16.

n. 74.

Lib. IV. hiſt. c. 4. & 5.

qu'il dédie à un évêque. La relation de l'ambaſſade eſt du même ſtyle que l'hiſtoire, & nous n'avons que ces deux ouvrages qui ſoient véritablement de Luitprand.

XXIII. Conquêtes de Niceph. Phocas.

L'empereur Nicephore ne ſurvêcut à cette ambaſſade qu'environ dix-huit mois. Il étoit homme de guerre, & remporta des avantages conſiderables ſur les Muſulmans, par lui-même & par ſes capitaines. Avant que d'être empereur & ſous le regne de Romain le jeune, il reprit l'iſle de Crete, & la ville de Candie, que les infideles en avoient fait la capitale. La ſeconde année de ſon regne au mois de Juillet indiction ſeptiéme, qui eſt l'an 964. il paſſa en Cilicie & prit Anazarbe, Roſſe & Adane: puis Mopſueſte & Tarſe, & apporta à Conſtantinople les portes de l'une & de l'autre. Il rapporta auſſi de Tarſe des croix, autrefois priſes ſur les Romains, & les mit à ſainte Sophie. La même année 964. les Romains reprirent l'iſle de Chipre, & en chaſſerent les Saraſins, ſous la conduite du patrice Nicetas. L'année ſuivante 965. troiſiéme de ſon regne, l'empereur Nicephore paſſa en perſonne en Syrie. Il eut pû prendre Antioche; mais il ne voulut pas, à cauſe d'une opinion répanduë dans le peuple, que ſitôt qu'elle ſeroit priſe l'empereur mourroit. Car tous ces Grecs étoient étrangement frappez des prédictions. Il ne laiſſa pas de faire de grands progrès en Syrie & en Phenicie; il alla juſques au mont Liban, prit Laodicée & Alep, & mit Tripoli & Damas à contribution. Il laiſſa une garniſon au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée, ſans l'attaquer. Mais le patrice ne put ſe reſoudre à perdre une ſi belle occaſion, & ſe

Poſt. Theoph. p. 30. Cedr. p. 643.

rendit maître d'Antioche. Les Saraſins furent tellement irritez de ces conquêtes, qu'ils firent mourir Chriſtofle patriarche d'Antioche, & brûlerent Jean patriarche de Jeruſalem, croïant que Nicephore avoit marché contr'eux à ſa perſuaſion. Ils brûlerent auſſi la belle égliſe du ſaint Sepulcre.

L'empereur Nicephore, au lieu de ſavoir gré au patrice Michel de la conquête d'Antioche, le chargea d'injures, lui ôta ſa charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injuſtice mit le comble à la haine que l'on avoit déja conçûë pour diverſes cauſes contre l'empereur. Voici celles qui ſont de mon ſujet. Il retrancha entierement les penſions que les empereurs avoient données aux égliſes & aux maiſons de pieté; & fit une loi pour défendre aux égliſes d'accroître leurs immeubles: diſant, que les évêques emploïoient mal le bien des pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les troupes. Ce qui parut de pire fut une loi à laquelle ſouſcrivirent quelques évêques flateurs: qu'aucun évêque ne ſeroit élû ni ordonné ſans ordre de l'empereur. Quand un évêque étoit mort, il envoyoit un homme pour regler les frais funeraires, & il appliquoit le reſte à ſon profit. Il vouloit faire une loi pour déclarer martyrs les ſoldats morts à la guerre; & preſſa le patriarche & les évêques d'y conſentir. Mais quelques-uns d'entr'eux y reſiſterent courageuſement, & lui repreſenterent le canon de ſaint Baſile, qui conſeille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre, de s'abſtenir de la communion pendant trois ans.

Cedr. p. 661. D.

Cedr. p. 658.

Baſil. ad Amphil. c. 25. ſupl liv. XVII. n. 140.

XXIV. Mort de Nicephore Jean Zimiſqués empereur.

Enfin l'imperatrice Theophanie ne pouvant plus ſouffrir Nicephore ſon époux, appella Jean Zimiſques grand capitaine, qui en qualité de domeſtique avoit

AN. 969. remporté plusieurs victoires sur les Sarasins. Mais Nicephore sur quelque soupçon, lui avoit ôté cette dignité, avec ordre de demeurer chez lui sans en sortir. L'imperatrice obtint une lettre pour le rappeller; & quoique Nicephore eût ordonné qu'il demeurât à Calcedoine, elle le fit venir à C. P. la nuit de l'onziéme de Decembre, indiction treiziéme, l'an du monde 6478. de J. C. 969. Il aborda lui sixiéme au port qui étoit sous le palais, & on les y monta dans une corbeille. Ils trouverent Nicephore endormi, le tuerent, lui couperent la tête, & la montrerent par une fenêtre à ceux qui venoient à son secours. Ainsi mourut l'empereur Nicephore Phocas, après avoir regné six ans trois mois & vingt-six jours.

Jean Zimisqués fut aussi-tôt reconnu empereur, avec les deux jeunes princes Basile & Constantin fils de Romain le jeune, encore enfans. Zimisqués rappella ceux que Nicephore avoit exilés; & premierement les évêques, qui n'avoient pas voulu souscrire à la loi qu'il avoit faite, au mépris de l'église. La même nuit que Nicephore eut été tué, Jean Zimisqués alla avec peu de suite à la grande église, voulant recevoir le diadême des mains du patriarche Polieucte. Mais le patriarche dit: Qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, ayant les mains encore dégoutantes du sang tout fumant de son parent: qu'il fît pénitence, & qu'ensuite il pourroit être reçu dans la maison du Seigneur. Zimisqués reçut modestement la reprimande, & promit de faire avec soûmission tout ce qui lui seroit ordonné. Mais il representa, qu'il n'avoit point mis la main sur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué, par ordre de l'imperatrice. Le patriarche ordonna qu'elle

fût chaſſée du palais & releguée dans une iſle : que les meurtriers de Nicephore fuſſent banis, & la loi qu'il avoit dreſſée au préjudice de l'égliſe, caſſée. Tout cela fut exécuté; & Zimiſqués promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ſes péchez, tous les biens qu'il avoit comme particulier. Ainſi il fut couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polieucte ne ſurvêcut que trente-cinq jours, & eut pour ſucceſſeur Baſile Scamandrin moine, qui étoit en réputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le ſiége d'Antioche, qui étoit auſſi vacant, l'empereur Zimiſqués nomma un moine de grande vertu, nommé Theodore, qui lui avoit prédit l'empire, & l'avoit prié de tranſporter en Occident les Manichéens qui infectoient tout l'Orient, répandant leur déteſtable ſuperſtition, & de les mettre dans des lieux deſerts. Ce que l'empereur exécuta depuis, & les mit en Thrace près de Philippopolis au grand malheur de l'Occident.

XXV. Commencemens de ſaint Nicon d'Armenie.

La conquête de l'iſle de Crete ſur les Saraſins, donna lieu d'y rétablir la religion chrétienne, & ce fut principalement par les travaux de ſaint Nicon, ſurnommé *Metanoîte*, parce qu'il avoit toûjours à la bouche ce mot, qui ſignifie en Grec: Faites pénitence. Il étoit né dans le Pont, de parens conſiderables; mais dès qu'il fut un peu grand, il s'enfuit à leur inſçû au monaſtere de la Pierre d'or, dans les confins du Pont & de la Paphlagonie. L'obſervance y étoit exacte, & Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monaſtique. Enſuite ſon abbé aïant eu revelation qu'il étoit appellé à la converſion de pluſieurs peuples, le fit ſortir du monaſtere, & l'envoïa en Orient, où il fit de

Vita ap. Baron. an. 961.

grands fruits, particulierement chez les Armeniens, qu'il délivra de plusieurs erreurs.

Depuis il fut inspiré de passer en l'isle de Crete, qui bien que délivrée de la domination des Sarasins, étoit encore pleine de leurs superstitions, qui avoient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. Saint Nicon commença par y crier à son ordinaire: Faites pénitence: mais les insulaires étonnez & choquez de cette nouvelle maniere de prêcher, s'irriterent furieusement contre lui, & étoient prêts à le maltraiter. Il changea donc de méthode, & prenant en particulier les plus sensez & les plus dociles, il les appaisa premierement par des paroles douces, puis il les toucha, en leur découvrant leurs pechez, & leurs actions les plus secrettes. Alors leur colere se tourna en veneration, ils le regarderent comme un apôtre envoyé de Dieu, sa réputation se répandit par toute l'isle: on venoit à lui de tous côtez. Ils embrasserent la foi qu'il leur proposoit, & reçurent tous le baptême. On rebâtit par tout des égliſes, on établit des prêtres, des diacres & des portiers, & on regla les saintes cérémonies. Après plus de deux ans de séjour, saint Nicon s'embarqua & passa à Epidaure.

Sup. liv. XLVII. *n.* 16.

XXVI. Nouveaux archevêchez en Italie. *Luitpr. legat.*

L'empereur Nicephore, par jalousie contre les Latins, ordonna au patriarche Polyeucte d'ériger Otrante en archevêché, & de ne plus permettre qu'on célébrât en Latin les divins mysteres dans la Poüille & la Calabre: mais seulement en Grec: disant que les papes de ce tems-là n'étoient que des marchands & des simonaques. Polyeucte envoya donc à l'évêque d'Otrante des lettres, par lesquelles il le faisoit archevêque, & lui

donnoit pouvoir de consacrer des évêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria & Tricario.

AN. 969.

Le pape Jean XIII. de son côté érigea deux nouveaux archevêchez dans cette partie méridionale de l'Italie, qui jusques-là n'avoit point eu d'autre métropole que Rome. Car ce pape étant chassé de Rome, se retira à Capouë, & ensuite, à la priere de Pandolfe, qui en étoit prince, il érigea ce siége en archevêché, & en consacra premier archevêque Jean frere du même prince l'an 968. L'année suivante dans un concile tenu à Rome en presence de l'empereur Otton, le même pape Jean XIII. érigea aussi en archevêché le siege de Benevent, à la priere du même Pandolfe, qui en étoit seigneur; & en consideration du corps de saint Barthelemy qui y reposoit. Le pape accorda donc à Landolfe déja évêque de Benevent le pallium & le droit de consacrer ses suffragans au nombre de dix, sçavoir les évêques de S. Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane, Ariano, Ascoli, Bovino, Volturara, Larina, Telese & Alifa. A la charge toutefois, que l'évêque de Benevent viendroit à Rome recevoir la consecration & le pallium. La bulle est souscrite par le pape, l'empereur & vingt-trois évêques, & datée du vingt-sixiéme de Mai 969. indiction douziéme, la quatriéme année du pontificat de Jean XIII.

Chr. Cass. lib. 11. c. 9.

Tom. 9. Conc. p. 238. Ital. sac. tom. 8. p. 92.

Dans le même tems un seigneur cheri de l'empereur Otton, fut saisi du demon en presence de tout le monde, ensorte qu'il se déchiroit lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au pape, pour lui mettre autour du cou la chaîne de saint Pierre: mais des clercs le tromperent, & lui mirent jusqu'a deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on ap-

Chr. Saxo. An. 968. Sigib. an. 969.

porta la veritable; & quand on l'eut miſe au cou du
AN. 969. furieux, il fut délivré du demon, écumant & jettant de grands cris. Thierri évêque de Mets, qui étoit préſent, ſe ſaiſit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point, ſi on ne lui coupoit la main. Enfin l'empereur termina le differend, & obtint du pape, que l'on ſépareroit un chaînon pour le donner à Thierri. Cet évêque parent de l'empereur, & cheri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le ſervant à ſa guerre d'Italie; & à ſon retour il emporta de divers lieux pluſieurs corps ſaints & d'autres reliques dont il enrichit ſon égliſe, & les mit à l'abbaïe de S. Vincent qu'il avoit fondée.

XXVII. Fermeté de S. Dunſtan. *Sup. n. 3. Vita n. 34. Jac. 5. Ben. p. 679.*

En Angleterre depuis que S. Dunſtan fut placé ſur le ſiége de Cantorberi, il viſitoit toutes les villes du roïaume & de ſes dépendances, pour prêcher la foi à ceux qui ne la connoiſſoient pas, s'il en trouvoit encore quelques-uns, & inſtruire les fidéles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'étoit pas aiſé de lui reſiſter, tant il y avoit dans ſes diſcours de ſageſſe & d'éloquence. Quand il avoit quelque repos, il le donnoit à la priere & à la lecture de l'écriture, dont il corrigeoit les exemplaires: enfin il étoit continuellement occupé de ſes devoirs. Tantôt il jugeoit des differends, tantôt il appaiſoit les hommes emportez, il refutoit les erreurs des hérétiques, il ſéparoit les mariages illégitimes, il réparoit les anciens bâtimens, ou en faiſoit de nouveaux, il emploïoit les revenus de l'égliſe à aſſiſter les veuves, les orfelins & les étrangers. Un comte très-puiſſant avoit épouſé ſa parente, & ne vouloit point s'en ſeparer, quoique S. Dunſtan l'en eût averti juſques à trois fois. Il lui défendit l'entrée de l'égliſe, &

Alia vita n. 31. p. 702.

le

le comte alla trouver le roi, implorant ſa protection contre la ſéverité exceſſive de l'archevêque. Le roi lui manda de laiſſer le comte en paix, & de lever la cenſure. Dunſtan étonné qu'un roi ſi pieux ſe fût ainſi laiſſé ſéduire, s'efforça de faire entendre au comte & de l'exciter à penitence, lui repreſentant qu'il avoit ajoûté à ſon premier crime une calomnie auprès du prince, mais voyant qu'il ne faiſoit que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication, juſques à ce qu'il ſe corrigeât. Le comte outré de colere, envoya à Rome, & par ſes largeſſes ayant gagné quelques Romains il obtint des lettres du pape, par leſquelles il étoit enjoint à l'archevêque de réconcilier abſolument ce comte à l'égliſe. Saint Dunſtan répondit : Quand je le verrai ſe repentir, j'obéirai au pape: mais à Dieu ne plaiſe que demeurant dans ſon peché, il s'exempte de la cenſure de l'égliſe, & nous inſulte encore : ou qu'aucun homme mortel n'empêche d'obſerver la loi de Dieu.

Le comte voyant Dunſtan inflexible, touché de la honte de l'excommunication & du péril qu'elle attiroit quelquefois : ſe rendit enfin, renonça à ſon mariage illicite, & reçut la penitence ; & comme ſaint Dunſtan tenoit un concile general de tout le royaume, le comte vint au milieu de l'aſſemblée nuds pieds, ne portant que des habits de laine & tenant des verges à la main. Il ſe jetta aux pieds de l'archevêque en gemiſſant. Tous les aſſiſtans en furent attendris, & Dunſtan plus que les autres : mais il le diſſimula quelque tems, & montra un viſage ſévere juſqu'à ce que cedant aux prieres de tout le concile, il laiſſa couler ſes larmes, pardonna au comte penitent, & leva l'excommunication,

au grand contentement de tous.

Le roi Edgar avoit une entiere confiance en l'archevêque Dunſtan, & recevoit ſes paroles comme des oracles céleſtes. Par ſon conſeil il chaſſa de ſon royaume tous les larrons, les ſacrileges, les parjures, les empoiſonneurs, ceux qui avoient conſpiré contre l'état, les parricides, les femmes qui avoient fait mourir leurs maris : en un mot, tous ceux qui pouvoient attirer la colere de Dieu. Par ſon conſeil il punit ſeverement tous les miniſtres de l'égliſe, qui au mépris de leur profeſſion s'adonnoient à la chaſſe ou à des emplois lucratifs, ou vivoient dans l'incontinence; & s'ils ne ſe corrigeoient, il les chaſſoit de leurs égliſes. Cette exactitude dans la diſcipline, releva tellement en Angleterre l'état eccleſiaſtique, que pluſieurs des plus nobles l'embraſſoient; & chacun s'étudioit à l'envie d'avancer dans la vertu, comme le ſeul moyen d'arriver aux dignitez.

XXVIII. Penitence du roi Edgar. *Alia vita n.* 38.

L'autorité de l'archevêque ſur le roi parut ſenſiblement en cette occaſion. Ce prince étant allé au monaſtere de filles ſitué à Vilton, fut épris de la beauté d'une perſonne noble, qui y étoit élevée entre les religieuſes, ſans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier; & comme on la lui amenoit, elle qui craignoit ce qui arriva, prit le voile d'une religieuſe & le mit ſur ſa tête, eſperant que ce lui ſeroit une ſauve-garde. Le roi la voyant ainſi voilée, lui dit: Vous êtes bien-tôt devenuë religieuſe. Il lui arracha le voile malgré ſa reſiſtance; & enfin il abuſa d'elle. Le ſcandale fut grand, & d'autant plus, dit l'hiſtorien, que le roi étoit marié. Saint Duſtan l'ayant appris, en ſentit une douleur amere, & vint trouver le roi, qui s'avança à ſon or-

dinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main, & regardant le roi d'un œil terrible, lui dit : Vous osez toucher la main qui immole le fils de la Vierge avec votre main impure, après avoir enlevé à Dieu une Vierge qui lui étoit destinée. Vous avez corrompu l'épouse du Créateur, & vous croyez appaiser par une civilité l'ami de l'époux. Je ne veux pas être ami d'un ennemi de Jesus-Christ.

Le roi qui ne croyoit pas que Dunstan eût connoissance de son peché fut frappé de ce reproche, comme d'un coup de foudre. Il se jetta aux pieds du prélat, avoüant son crime avec larmes, & lui demandant humblement pardon. Dunstan étonné de sa soûmission, le releva fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint familierement le roi du salut de son ame, lui exagera la grandeur de son peché ; & l'ayant disposé à toute sorte de satisfaction, il lui imposa une penitence de sept ans, pendant lesquels il ne porteroit point la couronne, il jeûneroit deux jours de la semaine, & feroit de très-grandes aumones. De plus il lui ordonna de fonder un monastere de filles, pour rendre à Dieu plusieurs vierges au lieu d'une, de chasser des églises les clercs mal vivans, & mettre des moines à leur place : de faire des loix justes & agréables à Dieu, qui seroient observées par tout son royaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui étoit prescrit ; & la septiéme année sa penitence étant finie, il assembla tous les seigneurs, les évêques & les abbez de ses états, & en leur presence & de tout le peuple, S. Dunstan lui remit la couronne sur la tête avec une allegresse publique. C'étoit l'an 973. *Roger. p. 416.*

XXIX. Loix du roi Edgar. *To. 9. Conc. p. 510.*

Nous avons pluſieurs loix du roi Edgar touchant les matieres eccleſiaſtiques, qui ſemblent être celles qu'il fit en cette occaſion. Elles contiennent entre-autres des canons ou regles de conduite pour les paſteurs, au nombre de ſoixante-ſept: où je remarque ce qui ſuit. Il eſt ordonné de baptiſer les enfans dans
n. 15. les trente-ſept nuits après leur naiſſance: d'abolir avec
n. 16. grand ſoin les reſtes d'idolâtrie, comme la necroman-
n. 37. cie, les divinations, les enchantemens, les honneurs divins rendus à des hommes: défendu à tout prêtre
n. 53. de dire pluſieurs meſſes par jour, ſinon trois tout au plus: défenſe à tous Chrétiens de manger du ſang:
n. 56. ordonné aux prêtres de chanter des pſeaumes en diſtri-
p. 687. buant aux pauvres les aumônes du peuple. Suivent les regles touchant la confeſſion, tant pour les confeſſeurs, que pour les penitens, un formulaire de con-
n. 6. 20. feſſion generale & des canons penitentiaux. Pour l'homicide volontaire & pour l'adultere, on ordonne ſept années de jeûne, trois ans au pain & à l'eau, les quatre autres à la diſcretion du confeſſeur, puis on ajoûte: Après ces ſept ans il doit encore pleurer ſon peché autant qu'il lui ſera poſſible, puiſqu'il eſt inconnu aux hommes de quelle valeur ſa penitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, ſans execution, trois années de penitence dont une au pain
p. 694. & à l'eau. On appelle profonde penitence celle d'un
n. 10. 11. laïque, qui quitte les armes, va en pelerinage au loin marchant nuds pieds, ſans coucher deux fois en un même lieu, ſans couper ſes cheveux ni ſes ongles, ſans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet: ſans goûter de chair, ni d'aucune boiſſon qui puiſſe enyvrer: allant à tous les lieux de devotion, ſans entrer dans les

égliſes: le tout accompagné de prieres ferventes & de contrition.

On marque auſſi comment un malade pouvoit ra- n. 17.
cheter le jeûne qui lui étoit preſcrit. Un jour de jeûne eſt eſtimé un denier: c'étoit apparemment de quoi nourrir un pauvre, ſelon la monnoye du tems. On peut auſſi racheter un jour de jeûne par deux cens vingt pſeaumes ou ſoixante genuflexions & ſoixante Paters. Une meſſe vaut douze jours de jeûne. Ainſi l'on commençoit à commuer & à racheter la penitence. Un homme puiſſant pouvoit ſe faire aider en ſa penitence, faiſant jeûner pour lui autant d'hommes qu'il en falloit pour accomplir en trois jours les jeûnes de ſept ans; mais on lui preſcrit d'ailleurs pluſieurs œuvres pénibles & de grandes aumônes.

XXX. Concile d'Angleterre. *Reg Hoved. p. 426. To 9. Conc p. 696.*

En 969. l'archevêque Dunſtan convoqua par l'autorité du pape un concile general de tout le royaume. Le roi Edgar y aſſiſta, & fit ce diſcours aux évêques touchant le déreglement du clergé. Je ne parle point de la tonſure qu'ils ne portent point aſſez grande, mais leurs habits diſſolus, leur geſte indecent, leurs paroles ſales montrent que le dedans n'eſt pas reglé. Quelle eſt leur négligence pour les divins offices. A peine daignent-ils aſſiſter aux vigiles, & ils ſemblent venir à la meſſe pour badiner & pour rire plûtôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons & rire les mechans. Ils s'abandonnent aux débauches de la table & du lit, enſorte que l'on regarde les maiſons des clercs comme des lieux infâmes & des rendez-vous de farceurs. C'eſt-là que l'on joue aux jeux de haſard, que l'on danſe, que l'on chante & que l'on veille juſqu'à minuit, avec un bruit ſcandaleux.

Voilà comment on employe les patrimoines des rois & des particuliers, qui ſe ſont épuiſez pour donner de quoi ſoulager les pauvres.

Pour exciter le zele des evêques contre ces abus, il ajoûte : J'ai en main le glaive de Conſtantin, & vous celui de Pierre. Joignons-les enſemble, pour purger le ſanctuaire. Il s'adreſſe en particulier à Dunſtan & finit en lui diſant : Vous avez ici Ethelvolde évêque de Vincheſtre, & Oſuald évêque de Vorcheſtre, je vous donne à tous trois cette commiſſion : afin que joignant enſemble l'autorité épiſcopale & la royale, vous chaſſiez des égliſes les prêtres qui la deshonorent par leur vie honteuſe, pour en mettre à la place de bien reglez. En ce concile donc S. Dunſtan ordonna par un decret ſolemnel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres & les ſoudiacres gardaſſent la continence ou quittaſſent leurs égliſes, & en donna l'execution aux deux évêques que le roi lui avoit marquez, & qui furent avec lui les reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique en Angleterre.

Vita S. Oſual. n. 7. ſec. 5. Act. SS. Ben. p. 730.

XXXI. S. Ethelvolde de Vincheſtre. *Vita ſec. 5. SS. Ben. p. 60. 6. 7.*

Ethelvolde étoit né à Vincheſtre de parens Chrétiens & vertueux du tems du roi Edoüard le vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edelſtan, qui le donna à ſaint Elfege évêque de Vincheſtre ; & ce prélat quelques années après l'ordonna prêtre en même tems que ſaint Duſtan & leur prédit à l'un & à l'autre qu'ils ſeroient évêques & de quels ſieges. S. Ethelvolde ſe retira à Glaſtemburi ſous la conduite de S. Dunſtan, & reçut de lui l'habit monaſtique. Là il étudia la grammaire & enſuite l'écriture ſainte & les peres, & pratiqua la regle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunſtan l'établit doyen.

Sup. liv LV. n. 28.

Du tems du roi Edred S. Ethelvolde voulut paſſer

la mer, c'eſt-à-dire, venir en France, pour ſe perfectionner dans la ſcience des écritures & l'obſervance monaſtique : mais la reine Eduige mere du roi, lui conſeilla de ne pas laiſſer ſortir de ſon royaume un homme d'un ſi grand mérite, & de lui donner pour le retenir un lieu nommé Abbendon, où il y avoit un petit monaſtere ancien, mais pauvre & négligé. Ethelvolde en fut donc établi abbé du conſentement de Dunſtan vers l'an 944. & fit venir de Corbie en France des hommes parfaitement inſtruits de la diſcipline monaſtique. Enſuite il envoya le moine Oſgar, qui l'avoit ſuivi de Glaſtemburi, pour apprendre dans l'abbaye de Fleuri ſur Loire l'obſervance réguliere, & l'apporter à Abbendon. Enfin le ſiege de Vincheſtre étant venu à vaquer, le roi Edgar choiſit pour le remplir l'abbé Ethelvolde, qui fut ſacré par l'archevêque Dunſtan le premier dimanche de l'Avent vingt-huitiéme de Novembre 965. n. 11. videre

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathedrale, qui étoient glorieux, inſolens & débauchez; enſorte que non ſeulement ils prenoient des femmes contre les loix de l'égliſe, mais ils les quittoient pour en prendre d'autres, s'adonnant ſans ceſſe au vin & à la bonne chere. Le ſaint évêque commença par eux à executer le decret du concile & l'ordre du roi. Car après les avoir avertis pluſieurs fois de ſe corriger, voyant qu'ils promettoient toûjours ſans effet, il fit venir des moines d'Abbendon pour mettre à leur place. Comme ils étoient à la porte de l'égliſe prêts à entrer, la meſſe finiſſoit, & l'on chantoit pour la communion ces paroles du ſecond pſeaume : Servez le Seigneur en crainte, & ce qui ſuit. Car c'étoit le ſamedi

avant le premier dimanche de carême, où nous chantons encore cette communion. Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cause de ces mots : Recevez la discipline, de peur que vous ne perissiez de la voye juste. Ils crurent que Dieu même les exhortoit à entrer. Le roi avoit envoyé avec l'évêque un de ses officiers, qui ordonna aux chanoines de choisir l'un des deux, ou de quitter la place aux moines ou de prendre l'habit monastique. Cette proposition les effraya, & refusant avec horreur de se faire moines ils se retirerent aussi-tôt : mais trois revinrent & embrasserent la vie reguliere. Il n'y avoit alors en Angleterre de régularité parfaite qu'au deux monasteres de Glastemburi & d'Abbendon.

Le monastere de la cathedrale de Vincheſtre s'augmenta considerablement, de ceux que le bon exemple des moines y attiroit. Ce que les clercs qui en avoient été chassez ne pouvant souffrir, ils firent donner du poison à l'évêque Ethelvolde, comme il mangeoit avec les hôtes. Il se leva & se jetta sur son lit, se croyant frappé à mort. Puis il dit en lui-même : Où est ta foi ? Jesus-Christ n'a-t'il pas dit de ceux qui croiroient en lui : S'ils boivent un poison mortel, il ne leur nuira point ? Dès-lors il ne sentit plus de mal, il se trouva guéri & pardonna à celui qui l'avoit empoisonné.

XXXII. S. Osuald de Vorcheſtre. *Vita Jac 5. Act. SS. Ben. p. 72. 8.*

Saint Osuald étoit très-noble, fils du frere de saint Odon archevêque de Cantorberi, à qui ses parens le donnerent à instruire dans les lettres & la pieté. Il le fit chanoine de Vincheſtre, & peu de tems après il en fut doyen, mais voyant qu'il travailloit inutilement

ment à corriger les mœurs dereglées des chanoines; il renonça à ſa dignité, & réſolut de quitter le monde, paſſa en France, & vint à Fleuri ſur Loire, chargé de lettres & de preſens de l'archevêque ſon oncle, qui y étoit fort connu. C'étoit alors la coutume des Anglois qui vouloient ſuivre l'obſervance la plus exacte, de la chercher en ce monaſtere qu'ils regardoient comme une ſource. Oſuald y prit donc l'habit monaſtique, & fit un grand progrès dans la vertu & dans la pratique de l'oraiſon mentale. Saint Odon ſon oncle l'aïant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & envoya beaucoup de preſens à l'abbé & aux moines de Fleuri pour les en remercier. Il déclara auſſi à ſon neveu, qu'il deſiroit ardemment de le revoir: tant parce que ſon âge avancé lui faiſoit connoître que ſa mort étoit proche, que parce qu'il ſe propoſoit de ſe ſervir de lui pour inſtruire les Anglois de la diſcipline monaſtique. Les moines de Fleuri renvoïerent Oſuald à regret: lui-même écrivit pluſieurs fois à ſon oncle, s'excuſant ſur le peu de temps qu'il avoit paſſé dans l'obſervance monaſtique; & il n'y eut que la nouvelle de la maladie de ſon oncle qui le détermina à partir. Il apprit ſa mort à Douvres & s'en ſeroit retourné auſſi-tôt à Fleuri: ſi ceux qui l'accompagnoient ne lui euſſent repreſenté, qu'il devoit ſon ſecours à ſa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961. *Sup. l. LV. n. 17.*

Après avoir rendu les derniers devoirs à S. Odon, il ſe retira auprès d'Oſquetil évêque de Dorcheſtre, dont il étoit auſſi parent; & qui charmé de ſes vertus, le retint avec lui pluſieurs années. Mais Oſquetil aïant été transferé à l'archevêché d'Yorc, S. Dunſtan fit con-

noître le merite de S. Oſuald au roi Edgar, qui le prit en amitié, & lui donna l'évêché de Vigorne, c'eſt-à-dire de Vorcheſtre. Oſuald étant évêque, établit premierement un monaſtere de douze moines à Veſtburi, où il ſe retiroit ſouvent lui-même, enſuite un autre plus conſiderable à Ramſei, dont l'égliſe fut dediée l'an 974. Tel étoit donc S. Oſuald, qui en exécution du concile où preſidoit ſaint Dunſtan, établit dans ſon diocéſe ſept monaſteres, mettant des moines à la place des clercs mal vivans. Il réforma de même hors de ſon diocéſe l'égliſe de S. Alban & celle d'Eli, & viſitoit ſouvent toutes ces communautez. Enfin il mourut le vingt-neuviéme de Février 992. la trentiéme année de ſon épiſcopat.

XXXVIII. Demiſſion de ſaint Udalric. *Vita ſec. 5. Ben. n. 21. p. 447. Sup. l. 21. n. 44.*

Cependant ſaint Udalric évêque d'Ausbourg fit ſon dernier voïage de Rome, quoiqu'il ſentît ſes forces diminuer de jour en jour : enſorte qu'après avoir fait un peu de chemin en chariot à ſon ordinaire, il fallut le mettre ſur une eſpece de litiere où il étoit couché. Ayant fait ſes prieres à Rome, reçu des indulgences & pris congé du pape, il paſſa à Ravenne ; & ſçachant que l'empereur Otton y étoit, il envoïa l'avertir de ſon arrivée, & ſans attendre la réponſe, il vint à la porte de la chambre. L'empereur courut le recevoir, n'ayant qu'un pied chauſſé, & fit appeller l'imperatrice Adeleïde. Ils s'entretinrent quelque tems familierement ; & l'évêque profitant de cette occaſion, pria l'empereur de donner à ſon neveu Adalberon l'adminiſtration du temporel de ſon évêché d'Auſbourg pendant ce qui lui reſtoit de vie ; afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la priere & à ſes fonctions ſpirituelles : le priant de donner à ce neveu

après sa mort le titre même & la chaire épiscopale. L'empereur lui accorda ce qu'il demandoit, lui donna plusieurs livres d'or, & pourvût à la commodité dans son voïage jusques à la frontiere de la province. Adalberon accompagnoit l'évêque son oncle, & quand ils furent arrivez à Ausbourg, il assembla tous les vassaux & les serfs de l'évêque, & se fit prêter serment de fidélité en sa presence. Saint Udalric commença dès lors à porter un habit semblable à celui des moines, dont il pratiquoit déja la regle; mais Adalberon portoit publiquement la ferule ou bâton pastoral, pour ôter toute esperance à ceux qui prétendoient à cet évêché. AN. 9, 2. c. 22.

L'empereur Otton étant revenu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim l'an 972. où saint Udalric fut appellé avec son neveu Adalberon. Les évêques furent indignez de sçavoir qu'il portoit publiquement le bâton pastoral, & disoient que s'étant attribué contre les canons les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque, il s'étoit rendu indigne de l'être jamais. Adalberon l'aïant appris, n'entra point dans le concile le premier jour; & Udalric y étant, on examina son affaire. Comme il avoit la voix trop foible pour se faire entendre, on fit venir un de ses clercs nommé Gerard, à qui on demanda ce que desiroit son maître. Il répondit en Latin, car on ne parloit point autrement dans le concile, quoique composé d'Allemands, & parla ainsi : Le desir de mon maître est d'attendre la mort en menant la vie contemplative & pratiquant la regle de saint Benoît comme vous pouvez connoître par son habit. Il ajoûta d'autres discours pour expliquer les intentions de saint Udalric, & enfin se pros- c. 23.

terna aux pieds de l'empereur & des évêques, les priant
AN. 972. de ne le pas refuſer. Quelques évêques prenoient le parti d'Adalberon, & toutefois après de longues diſputes, ils convinrent tous qu'il ſeroit exclu de l'épiſcopat, s'il ne juroit qu'il n'avoit point ſçû que c'étoit une héréſie d'en uſuper la puiſſance en prenant le bâton. Ils appelloient héréſie le mépris formel des canons.

Le lendemain Adalberon vint au concile avec ſon oncle, & fit le ſerment qu'on lui demandoit. Gerard demanda réponſe au nom de ſon maître ſur la demande de faire ordonner évêque ſon neveu, & d'embraſſer la vie monaſtique. Quoique cette propoſition ne plût pas aux évêques, ils ne voulurent pas la rejetter ouvertement dans le concile. Mais par un commun avis, les plus habiles d'entr'eux prirent Udalric en particulier, & lui dirent: Vous qui ſçavez ſi bien les canons & qui avez toujours vécu ſans reproche, vous ne devez pas donner occaſion à un tel abus, que du vivant d'un évêque, on en ordonne un autre à ſa place: autrement pluſieurs bons évêques ſeront expoſez à de grands inconveniens de la part de leurs neveux & de leurs clercs. Il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalberon, nous vous promettons qu'après votre decès, nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Ausbourg. Udalric ſe rendit à leurs avis, & du conſentement de tous les évêques, l'empereur chargea Adalberon de prendre ſoin de ſon oncle, & de gouverner ſous lui l'évêché.

c. 24. Ce concile fut tenu en automne, & l'année ſuivante 973. après la fête de Pâque, qui fut le vingt-troiſiéme de Mars, le ſaint évêque accompagné d'Adalberon alla

passer quelques jours à Dilingue chez le comte Rivin son neveu. Là Adalberon s'étant fait saigner, & aïant ensuite soupé avec l'évêque, mourut subitement la même nuit. Il fut regretté non-seulement de son oncle, mais de tout le diocése, pour ses bonnes qualitez. Car il étoit instruit, appliqué au service de Dieu, liberal & bienfaisant. AN. 973.

XXXIV. Mort d'Otton I. Otton II. empereur. *Vitis lib. 3. in fin.*

Peu de temps après S. Udalric apprit la mort de l'empereur Otton arrivée le mercredi d'avant la Pentecôte septiéme jour de Mai 973. Il avoit assisté à matines & à la messe & fait ses aumônes à l'ordinaire. Etant à vêpres, après le *Magnificat* il se trouva mal: les seigneurs qui étoient presens le firent asseoir sur un banc. Il pencha la tête comme s'il fût déja passé: on le fit revenir: on lui donna le corps & le sang de Notre Seigneur, & après l'avoir reçû il expira tranquillement. Il avoit regné trente-six ans comme roi de Germanie, & onze ans comme empereur, & est connu sous le nom d'Otton le grand. Le lendemain matin son fils Otton II. déja couronné empereur par le pape, fut de nouveau élû par tout le peuple, qui lui fit serment de fidelité, puis il fit porter le corps de son pere à Magdebourg où il fut enterré.

XXXV. Mort de saint Udalric.

Pendant deux mois que S. Udalric lui survécut, il fit beaucoup d'aumônes & de prieres pour ce prince; & continua de dire la messe tous les jours, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout: quand il ne put plus dire la messe, il se faisoit mener tous les jours à l'église pour l'entendre. Puis étant assis dans sa chambre après avoir achevé l'office & tout le psautier, il se faisoit lire les vies des peres & les dialogues de saint Gregoire par Gerard prevôt de son église, & s'en en- *Vita c. 26.*

tretenoit avec lui. Un jour il dit, comme s'éveillant
AN. 973. d'un profond ſommeil : Helas ! helas ! je voudrois n'avoir jamais vû mon neveu Adalberon : parce que j'ai conſenti à ſon deſir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie, que je n'en aïe été puni.

c. 26. Le jour de la ſaint Jean, il ſe fit habiller dès le matin & revêtir des ornemens, & alla à l'égliſe où il célébra deux meſſes de ſuite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de ſaint Pierre, qui étoit un dimanche, avant que l'on commençât vêpres, s'étant baigné & revêtu des habits qu'il avoit préparez pour ſes funerailles, il attendoit la mort ; mais elle n'arriva que le vendredi ſuivant. Là ſentant approcher, il fit étendre de la cendre en croix & jetter deſſus de l'eau benite, puis y demeura couché juſques à ce qu'il expirât. C'étoit le quatriéme de Juillet 973. il avoit quatre-vingt-
Sup. liv. LV. n. 9. trois ans, & cinquante ans d'épiſcopat. Il fut enterré à ſainte Afre, & ſaint Volfange évêque de Ratisbonne officia à ſes funerailles. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau & l'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa
Martyr. R. 4. Jul. mort. Il eſt connu ſous le nom de S. Ulric.

XXXVI. Mort de Jean XIII. Benoît VI. Benoît VII. papes.

Le pape Jean XIII. étoit mort l'année précedente 972. le ſixiéme de Septembre, après avoir tenu le ſaint ſiege près de ſept ans. Son ſucceſſeur fut Benoît VI. Romain de naiſſance fils d'Hildebrand. On croit qu'il fut ordonné le dimanche vingt-deuxiéme de Septembre 972. & il tint le ſaint ſiége dix-huit mois. Ce pape étant devenu odieux aux Romains, fut pris par Centius ou Creſcentius fils de la fameuſe Theodore & du pape Jean X. on enferma Benoît au château Saint-Ange, & on ordonna pape de ſon vivant Francon fils de Ferrutius, & diacre de l'égliſe Romaine ; mais quelque tems

Epitaph. ap. Baron. Papebr. in Bened. 6.

après Benoît VI. fut étranglé dans ſa priſon. Après ſa mort on chaſſa Francon, qui avoit pris le nom de Boniface VII. & il s'enfuit à C. P. Alors on élut Donus II. que quelques-uns mettent devant Benoît; & que d'autres ne comptent point entre les papes; car ſon pontificat eſt très-obſcur. Enfin le 28. de Décembre 975. on mit dans le ſaint ſiége Benoît évêque de Sutri, parent d'Alberic ſeigneur de Rome, & il tint le ſaint ſiége huit ans & demi. AN. 975.

XXXVII. Fin d'Aimard abbé de Clugni. *Sup. l. LV. n. 38. Sæc. 5. Ben. p. 324.*

On rapporte à ce temps de troubles dans l'égliſe Romaine, le refus que fit ſaint Mayeul abbé de Clugni de la dignité de pape, que l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde ſa mere le preſſerent d'accepter. Nous avons vû que dès l'an 948. Aimard troiſiéme abbé de Clugny, étant devenu aveugle, prit Mayeul pour coadjuteur, & le fit reconnoître abbé, ſans ceſſer de l'être lui-même. Il arriva quelque tems après qu'Aimard étant logé à l'infirmerie, comme un ſimple moine, envoïa celui qui le ſervoit demander du fromage. Le cellerier occupé à pluſieurs choſes, le refuſa durement, ſe plaignant qu'il ne pouvoit ſouffrir tant d'abbez & tant de maîtres. Aimard ſentit vivement ce mépris, & le lendemain matin il ſe fit mener au chapitre, & dit à Mayeul: Mon frere, je ne vous ai pas mis au-deſſus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmitez, comme un fils. Etes-vous pas mon moine? Oüi, répondit Mayeul, je le ſuis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez votre chaire, & reprenez la place que vous aviez auparavant Mayeul obéït auſſi-tôt, & reprit ſon ancienne place de ſimple moine. Alors Aimard ſe mit dans la chaire abbatiale, & proclama le celle-

rier, qui s'étant prosterné, il lui fit un forte réprimande, & lui imposa la pénitence qu'il voulut. Puis il quitta le siége, & ordonna à Mayeul de le reprendre: à quoi il obéït aussi tôt. On voit en cet exemple la vigueur d'Aimard, qui passoit pour homme simple, & l'humilité de Mayeul.

XXXVIII. S. Mayeul abbé. *Vita per Syr. l. 3. c. 3.*

Aimard mourut, comme l'on croit, l'an 965 & Mayeul gouverna seul l'abbaïe de Clugni pendant près de trente ans. La lecture des livres saints faisoit ses délices, en voïage même & à cheval il avoit le plus souvent un livre à la main. Il ne mépriſoit pas toutefois les philosophes & les auteurs profanes, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cedoit à personne dans la connoissance de la discipline monastique, des canons & des loix. Il joignoit à la doctrine une grande facilité de parler; & on l'écoutoit avec plaisir quand il faisoit quelque discours de morale. Comme il avoit gardé la virginité, il avoit grand soin de conserver la pureté de ses moines. Il reprenoit les fautes avec zele, mais ensuite il adoucissoit la correction par tous les moïens possibles. Plusieurs hommes riches & puissans touchez de ses exhortations, embrasserent la vie monastique & augmenterent considerablement la communauté de Clugni; sans que l'union y fût alterée par la diversité des nations. L'abbé Mayeul cherchoit toujours la retraite, même dans les voïages; & prioit avec un telle componction, que le plus souvent on trouvoit la terre trempée de ses larmes. Il déploroit ses moindres fautes comme des crimes.

Il avoit aussi le don des miracles. Etant allé par devotion au Puy en Vellai visiter l'église de Notre Dame, entre plusieurs pauvres qui lui demandoient l'aumône,

il

il vint un aveugle, qui dit avoir eu revelation de ſaint Pierre, qu'il recouvriroit la vûë, en lavant ſes yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul auroit lavé ſes mains. L'abbé le renvoya avec une forte réprimande ; & ſçachant qu'il avoit demandé de cette eau à ſes domeſtiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne ſe rebuta point, mais après avoir été refuſé pluſieurs fois, il attendit l'abbé ſur le chemin, prit ſon cheval par la bride, & jura qu'il ne quitteroit point, qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandoit. Et afin qu'il n'y eût point d'excuſe, il portoit de l'eau dans un vaiſſeau pendu à ſon cou. Le ſaint en eut pitié, il deſcendit de cheval, benit l'eau ſelon l'uſage de l'égliſe, en fit le ſigne de la croix ſur les yeux de l'aveugle, puis avec les aſſiſtans ſe mit à genoux, & pria la ſainte Vierge avec larmes. Avant qu'il ſe fut relevé, l'aveugle recouvra la vûë. Sirus auteur de la vie du ſaint, dit avoir appris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaye de Clugny, un payſan s'étant fait donner ſecretement de l'eau dont l'abbé avoit lavé ſes mains, en lava les yeux de ſon fils aveugle, qui recouvra la vûë auſſi-tôt. Le ſaint homme l'ayant ſcû, faiſoit depuis répandre en ſa preſence l'eau dont il s'étoit lavé : mais on ne laiſſoit pas de lui en dérober qui guériſſoit les malades. On raconte de lui pluſieurs autres miracles.

Il augmenta conſiderablement les biens temporels de Clugny, & en étendit l'obſervance à pluſieurs monaſteres, qu'on le chargea de réformer en France & ailleurs. L'empereur Otton le grand, connoiſſant ſon mérite par le rapport de pluſieurs perſonnes, deſiroit ardemment de le voir. Car les ſoins de l'état ne l'em-

Elog. Maj. ſæc. 5. Ben. n. 21. & c. p. 769.

Vita per Syr. lib. 2. c. 20.

pêchoient pas d'avoir une affection pour les monaſteres ; & il gémiſſoit ſouvent de voir les moines mener une vie ſéculiere. Heldric, qui comme j'ai dit, après avoir été un ſeigneur conſiderable en Italie, avoit tout quitté pour ſe rendre moine à Clugny, procura à l'empereur la connoiſſance particuliere de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir près de lui, & le prit tellement en affection, qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monaſteres qui dépendoient de lui en Italie & en Germanie. L'imperatrice auroit voulu le ſervir comme la moindre femme : il étoit reſpecté & aimé de tous les ſeigneurs, c'étoit le confident de l'empereur, & tous ceux qui avoient des affaires auprès du prince, recherchoient ſa médiation. En ce tems-là, c'eſt-à-dire, vers l'an *966.* il réforma l'abbaye de Claſſe près de Ravenne dediée à S. Apollinaire, & y mit un abbé, & à la priere de l'imperatrice, il rétablit le monaſtere de ſaint Sauveur près de Pavie nommé du ciel d'or, fondé par le roi Luitprand, & fameux par les reliques de ſaint Auguſtin.

Sup. liv. 38.

Sup. liv. XLI. *n.* 40.

XXXIX. S. Mayeul pris par les Sarraſins

Syr. lib. III. *c.* 10.

Ibid. c. 1.

S. Mayeul fit un autre voyage à Rome en *973.* & à ſon retour il prédit aux freres qui l'accompagnoient, que l'empereur Otton le grand mouroit cette même année. Au paſſage des Alpes il fut pris par les Sarraſins de Freſſinet, avec une grande troupe de gens de divers pays, qui ſe croyoient en ſûreté à la ſuite d'un ſi ſaint homme. Les Sarraſins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent, & le ſaint abbé en voyant un, qui du haut d'une roche lançoit un dard ſur un de ſes ſervireurs : mit la main au-devant, reçut le coup, & en porta la cicatrice toute ſa vie. Il ne craignoit point la mort : mais il étoit ſenſiblement affligé de ne pouvoir ſecou-

rir tant de captifs, arrêtez à ſon occaſion. Toutefois il obtint par ſes prieres envers Dieu, qu'ils n'en firent mourir aucun. Comme ils le menoient à leur logement les principaux d'entre eux lui rendoient honneur, d'autres s'en mocquoient & parloient avec mépris de la religion chrétienne.

Alors le ſaint abbé commença à leur montrer par de fortes raiſons l'excellence de notre religion & la fauſſeté de la leur : ce qui les irrira à tel point qu'ils lui mirent les fers aux pieds, & l'enfermerent dans une grotte affreuſe. Là il demandoit à Dieu la grace du martyre : mais il eut un ſonge, qui lui fit croire qu'il ſeroit délivré : & il trouva ſur lui le traité de l'aſſomption de la ſainte Vierge, attribué dès-lors à ſaint Jerôme, que les Sarraſins lui avoient laiſſé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il reſtoit de jours juſques à l'aſſomption, & il trouva qu'il y en avoit vingt-quatre, c'eſt-à-dire, que c'étoit le vingt-troiſiéme de Juillet. Alors il pria la ſainte Vierge d'interceder auprès de ſon fils, afin qu'il celebrât cette fête avec les Chrétiens, après quoi il s'endormit, & à ſon reveil il ſe trouva libre de ſes fers. Les infideles étonnez de ce miracle, n'oſerent l'attacher davantage & commencerent à le reſpecter. Ils lui demanderent s'il étoit aſſez riche dans ſon pays, pour ſe racheter lui & les ſiens. Il répondit, qu'il ne poſſedoit rien en ce monde qui lui fût propre, mais qu'il commandoit à des gens qui avoient de grandes terres & beaucoup d'argent. Alors ils l'exhorterent eux-mêmes à envoyer un des ſiens pour apporter ſa rançon, & la taxerent à mille livres peſans d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Mayeul envoya donc un de ſes moines avec une let-

tre de sa main, qui ne contenoit que ces mots : A mes seigneurs & mes freres de Clugny, frere Mayeul mal-
Ps. XVII. 5. 6. heureux captif. Les torrens de Belial m'ont environné, les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi & pour ceux qui sont avec moi. Cette lettre ayant été apportée à Clugny, y causa une extrême affliction & dans tout le pays. On vendit tout ce qui servoit à l'ornement du monastere; plusieurs gens de bien contribuerent de leurs liberalitez, & on amassa promptement la somme promise.

Cependant le saint abbé s'attiroit de plus en plus la veneration des barbares. L'heure du repas étant venuë, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeoient, c'est-à-dire, de la chair & du pain très-rude. Il répondit : si j'ai faim, c'est au Seigneur à me nourrir : ce que vous m'offrez n'est pas à mon usage. Alors un d'eux en eut compassion : il releva ses manches, lava ses mains & un bouclier, sur lequel il paîtrit un pain assez proprement en presence de l'abbé, le fit promptement cuire & le lui apporta. L'abbé le reçut, fit sa priere & le mangea avec action de graces. Un autre Sarrasin voulant polir un bâton, mit le pied sur une bible que Mayeul portoit toûjours avec lui. Le saint homme en gemit; & les autres reprirent leur camarade, disant qu'il ne falloit pas traiter ainsi les paroles des grands prophetes. Le même jour ce Sarrasin ayant pris querelle avec d'autres, ils lui couperent le pied dont il avoit foulé la bible. Enfin la rançon étant venuë, S. Mayeul fut délivré, & tous ceux qui avoient été pris avec lui, & il celebra la fête de l'assomption chez les Chrétiens, comme il l'avoit demandé. Les Sarrasins ne demeu-

rerent pas long-tems ſans être entierement chaſſez de leur poſte de Freſſinet, par les troupes de Guillaume duc d'Arles: ce qui fut regardé comme une punition divine de la priſe du ſaint abbé. On lui renvoya ſes livres qui furent trouvez dans leur bagage.

XL. S. Mayeul refuſe d'être pape. *Vita per Syr. lib. 3. c. 8.*

Quelque tems après le retour de S. Mayeul à Clugny, l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleyde ſa mere l'ayant fait venir, le prierent inſtamment d'accepter le ſaint ſiege de Rome, qui étoit vacant. On croit que c'étoit après la mort de Benoît VI. & de Donus, pour empêcher la faction de Francon de le rétablir. L'abbé Mayeul refuſa conſtamment cette dignité, diſant qu'il vouloit vivre pauvre & ne quitter jamais ſon petit troupeau. Comme l'empereur & l'imperatrice le preſſoient fortement, il demanda du tems pour y penſer. Il ſe mit en priere & ſe trouva enſuite fortifié dans ſa réſolution. Il dit donc aux ſeigneurs & aux évêques, qui vouloient lui perſuader de ſe rendre au deſir de l'empereur: Je ſçai que je manque des qualitez néceſſaires à une ſi haute dignité; & les Romains & moi nous ſommes autant éloignez de mœurs que de pays. Enfin il demeura ferme dans ſon refus; & ce n'eſt peut-être pas le moindre de ſes miracles.

XLI. Sainte Adeleyde imperatrice. *Vita per Odil. Bibl. Clun. p. 354. Elog. ſec. 5. Ben. p. 38.*

On vit un exemple illuſtre de ſon autorité dans la reconciliation du roi Otton II. avec l'imperatrice Adeleyde ſa mere, que ſa vertu fait compter entre les ſaintes de ce ſiecle. Elle étoit fille de Raoul II. roi de Bourgogne & ſœur du roi Conrad le pacifique & de Bouchard évêque de Lauſane, depuis archevêque de Lyon. Dès l'âge de ſeize ans elle épouſa Lothaire fils de Hugues roi d'Italie, & en eut Emme qui épouſa Lothaire roi de France. Adelaïde demeura veuve après trois

ans de mariage, & fut cruellement perſecutée par Berenger nouveau roi d'Italie & Guille ſa femme. On lui coupa les cheveux, elle fut ſouvent battuë à coups de pied & de poing, & enfermée dans une obſcure priſon, avec une ſeule ſervante. S'en étant ſauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Otton I. qui étant veuf de ſon côté l'épouſa, & elle ne lui ſervit pas peu à conquerir le royaume d'Italie. Depuis elle remercioit Dieu ſouvent de lui avoir envoyé ces perſecutions, pour la preſerver des tentations, que ſon état de veuve eût pû lui attirer dans une ſi grande jeuneſſe.

Après la mort d'Otton le grand, elle gouverna avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur pendant le bas âge de ſon fils Otton II. Mais lorſqu'il fut devenu grand, des gens mal intentionnez lui donnerent de la jalouſie de l'imperatrice ſa mere, qu'ils lui repreſenterent comme une princeſſe ambitieuſe, qui ſe vouloit attribuer toute l'autorité, & ne ſçavoit pas en uſer. Elle crut devoir ceder à l'envie, & ſe retira en Bourgone chez le roi Conrad ſon frere, qui faiſoit ſa réſidence à Vienne. Tous les gens de bien étoient affligez de ſa diſgrace; & enfin le roi Otton ſon fils ſe repentit de l'avoir ainſi traitée; & envoya au roi Conrad ſon oncle & à l'abbé Mayeul, les prier de le reconcilier avec ſa mere, & de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conſeil, le ſaint abbé l'accompagna, & repreſenta au roi Otton le devoir d'honorer ſes parens, par l'exemple de Jeſus-Chriſt même. Le jeune prince en fut ſi touché, qu'il ſe jetta aux pieds de ſa mere: elle ſe proſterna de ſon côté, ils répandirent beaucoup de larmes, & demeurerent toûjours unis.

XLII. S. Volfang évêque de Ratisbonne. *Vita ſæc. 5. Bened. p. 812.*

La ſeconde année du regne d'Otton II. c'eſt-à-dire, l'an 974. ſaint Volfang une des lumieres de ce ſiecle, fut ordonné évêque de Ratisbonne. Il nâquit en Suabe de parens mediocres, & fut nommé au baptême Volfang, qu'il traduiſoit en latin *Lupambulus*, c'eſt-à-dire Pas-de-Loup. Après avoir commencé ſes études au monaſtere de Richenou, il paſſa à Virsbourg avec Henri frere de Poppon, qui en étoit évêque, & qui avoit fait venir d'Italie un très-habile maître nommé Eſtienne. Peu de tems après, c'eſt-à-dire, l'an 956. le roi Otton I. donna l'archevêché de Treves à Henri qui étoit ſon parent, & le nouveau prélat emmena avec lui ſon ami Volfang. Il voulut le combler de biens & d'honneurs, & lui donner après lui la plus grande autorité dans le diocéſe : mais Volfang ne voulut point d'autre emploi que d'inſtruire la jeuneſſe: encore le faiſoit-il gratuitement, refuſant même ce qu'on lui offroit, & nourriſſant à ſes dépens les écoliers pauvres. Il n'avoit pas moins ſoin des mœurs de ſes diſciples, que de leur inſtruction ; & lui-même s'abſtenoit de la chair, jeûnoit, veilloit & prioit beaucoup, & ne portoit point d'habits précieux. Il refuſa des abbayes, dont l'archevêque Henri voulut lui donner la conduite ; & accepta ſeulement d'être doyen de quelques chanoines, qu'il réduiſit à la vie commune & à l'étude.

L'archevêque Henri étant mort en 964. Volfang avoit réſolu de ſe retirer en ſon pays, pour quitter le monde entierement, comme il deſiroit depuis longtems. Mais Brunon frere de l'empereur & archevêque de Cologne le fit venir auprès de lui, & lui offrit toutes ſortes d'avantages. Volfang les refuſa conſtamment :

toutefois il demeura quelque tems auprès de ce prince, & témoigna souvent depuis, qu'il n'avoit gueres vû de vertu pareille à la sienne. Enfin Brunon lui permit de suivre son inclination : il retourna en Suabe, il fut reçû avec une très-grande joye par ses parens, qui le regardoient comme le soûtien de la famille, & lui offroient toutes les commoditez temporelles : mais il les quitta, pour aller se cacher dans le monastere d'Einsidlen au fond d'une obscure forêt ; & y embrassa la vie monastique, sous la conduite de l'abbé Gregoire Anglois de naissance, qui avoit tout quitté pour y venir servir Dieu.

V. Mabill. sæc. 5. act. p. 241. & 841.

La réputation de Volfang lui attira bien-tôt plusieurs disciples qui venoient des monasteres voisins, recevoir ses instructions ; & saint Udalric étant venu visiter à son ordinaire les moines d'Einsidlen, goûta tellement le mérite de Volfang, qu'il le prit en affection singuliere, & quelque tems après l'ordonna prêtre malgré sa résistance. Un jour comme Volfang étoit en priere, saint Otmar à qui il se recommandoit souvent, lui apparut, & lui dit : Vous sortirez pauvre de cette province, & dans une autre, où vous serez exilé pour la cause de Dieu, vous serez pourvû d'un assez riche évêché. Si vous y faites votre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, & vous sortirez de cette vie dans un lieu où on honore ma mémoire.

Encouragé par cette vision & poussé du zele de la conversion des infideles, il sortit du monastere avec la permission de l'abbé, & passa dans la Pannonie, pour prêcher les Hongrois en 972. Mais Piligrim évêque de Passau, voyant qu'il n'y faisoit point de fruit, le retira de

de cette entrepriſe, & le retint quelques jours auprès de lui. Pendant ce ſéjour il reconnut ſi bien le merite de Volfang, qu'il diſoit à ſes confidens : O qu'heureuſe ſera l'égliſe qui aura un tel évêque ! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratisbone. On lui répondit : Comment cet homme pauvre & inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité préferablement à tant de perſonnes illuſtres & connuës de l'empereur ? Les jugemens de Dieu, reprit l'évêque, ſont bien differens de ceux des hommes. Je m'adreſſerai au marquis, en qui l'empereur a grande confiance, & je le prierai de faire enſorte, que ſans avoir égard aux brigues & en vûë de la recompenſe éternelle, on mette en cette place cet homme ſi digne, de quelque condition qu'il ſoit. La choſe fut ainſi exécutée. L'empereur Otton II. par le conſeil du marquis envoïa ordre d'élire Volfang pour évêque de Ratisbone, & enſuite le lui amener bon gré mal gré à Francfort, où il devoit paſſer la fête de Noël.

Les envoïez de l'empereur trouverent encore Volfang auprès de l'évêque de Paſſau, mais il ne ſongeoit qu'à partir pour retourner en ſon païs. Aïant appris l'ordre du roi, il vit bien que cette affaire étoit l'ouvrage de l'évêque. Il ſe rendit à Ratisbone avec les envoyez, où le clergé & le peuple d'un conſentement unanime l'élurent canoniquement, & l'envoïerent à la cour avec une députation de leur part. Etant en preſence de l'empereur il ſe proſterna à ſes pieds, proteſtant de ſon indignité, mais le prince malgré ſa repugnance l'inveſtit de l'évêché par le bâton paſtoral. Volfang retourna à Ratisbone, où il fut introniſé par le clergé & le peuple, & ſacré par ſon métropo-

AN. 974. litain Frideric archevêque de Salsbourg accompagné de ſes ſuffragans. S. Volfang garda l'habit & la vie monaſtique dans l'épiſcopat.

XLIII. Plaintes de Rathier contre ſon clergé.

Rathier évêque de Verone tant de fois chaſſé & rétabli, mourut enfin en cette année 974. Ayant été obligé de quitter Liege en 956. il demeura deux ans en repos, & en 958. il retourna en Italie : où quelque tems après l'archevêque Brunon, par l'autorité de l'empereur Otton I. ſon frere, lui procura ſon rétabliſſement dans le ſiége de Verone. Rathier écrivit en ce tems-là un traité qu'il intitula Phreneſie, parce qu'il s'y emportoit furieuſement contre Baudri ſon ſucceſſeur dans la chaire de Liege. Car Rathier ne feignoit pas de ſe traiter lui-même d'inſenſé, & de ſe dire des injures. Nous n'avons plus de ce traité, mais nous en avons deux autres de Rathier écrits dans le même tems: l'un du mépris des canons, adreſſé à Hubert évêque de Parme; l'autre eſt la concluſion priſe à Liege, c'eſt-à-dire, une proteſtation contre ſon expulſion de cette égliſe, où il rapporte ſes raiſons de n'y pas renoncer volontairement. Le premier traité eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere Rathier ſe plaint que le clergé de Verone l'a autrefois chaſſé, le voulant reduire pour toute fonction à la conſecration & l'application du ſaint chrême. Il rapporte pluſieurs canons, pour montrer que l'évêque doit gouverner le temporel de l'égliſe auſſi-bien que le ſpirituel, & ſoûtient qu'il doit pourvoir à la ſubſiſtance de ſon clergé, pour en être le vrai paſteur, & avoir moïen de s'en faire craindre ou aimer. Ce ſont, dit-il, les clercs qui partagent entre eux les revenus de l'égliſe, mais à leur gré, ſelon qu'ils ſont les plus puiſſans. Il n'y a que les prêtres

Spicil. tom. 2. p. 161. & 194.

p. 163.

& les diacres qui ont part, pour avoir de quoi s'enrichir & se revolter contre l'évêque: pour se rendre maîtres des autres, & les obliger à se ranger de leur parti, sous peine de les chasser de l'église. Cependant les soudiacres, les acolytes & les autres moindres clercs n'ont pas de quoi vivre, de quoi servir & garder l'église, de quoi étudier; & ils s'en consolent, en ne faisant point leurs fonctions, & esperant à leur tour traiter de même les autres, quand ils seront devenus diacres ou prêtres. On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'anéantir faute de retribution, parce que le clergé superieur s'est attribué tout le revenu des églises.

Rathier s'objecte: Est-ce donc le ministere d'un évêque de mesurer du bled & du vin, & de distribuer de l'argent à des clercs? il répond, qu'il n'est pas nécessaire qu'il le fasse par lui-même: & qu'il doit le faire par des prêtres ou des diacres, suivant l'ancienne institution. Il chercha ensuite d'où vient ce mépris si général des canons, depuis le moindre laïque jusques à l'évêque; & en trouva la cause dans le refroidissement de la charité & la corruption des mœurs, qui fait regarder comme impossible l'observation des regles. Il rapporte plusieurs exemples de la corruption du clergé Quand je fus, dit-il, transferé à Liege, p. 170. un évêque m'objectoit les canons contre les translations, & lui-même étoit adonné au vin & au jeu, avoit des chiens & des oiseaux pour la chasse, & n'observoit point la residence. J'en ai vû deux se reprocher mutuellement, que l'un portoit les armes & l'autre avoit une concubine: que l'un avoit commis un adultere avant son ordination, & que l'autre après

l'ordination s'étoit marié. Et enſuite : Suppoſez qu'un homme bigame avant la clericature, après le ſacerdoce abandonné à pluſieurs femmes, guerrier, parjure, chaſſeur, yvrogne, ſoit mis ſur le ſiege apoſtolique de Rome, comme Dieu le peut permettre : ſi je vais me plaindre à lui de quelque injuſtice, & qu'il
Matth. VII. 3. écrive pour ma défenſe à celui qui m'a fait tort : celui-ci ne dira-t-il pas qu'il voit une paille dans l'œil de ſon frere, & ne voit pas un poutre dans le ſien? Mais un tel pape ne le fera pas, il n'oſera condamner celui dont les ſentimens ſont conformes aux ſiens. Voilà d'où vient ce mépris ſi général des canons & de l'évangile
p. 177. même. On croit inutile d'obſerver les moindres préceptes, quand on ſe ſent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-t-on à n'avoir point de chiens de chaſſe, ſi on a pluſieurs concubines? Si on s'abſtient de donner des coups de poing ou de bâton, & que l'on tuë les ames par des abſolutions injuſtes, ou par le ſçandale?

Il releve enſuite le malheur de ceux qui non-ſeulement negligent le miniſtere de la prédication, mais
Pſ. XL. IX. 16. *p.* 185. ſe l'interdiſent eux-mêmes par leurs crimes ſuivant le reproche de l'écriture. Enſuite il ajoûte : Faut il après cela nous étonner, que les ſeculiers ne ſoient point frappez des menaces que nous tirons de l'écriture ou des canons : quand ils voyent que nous rions en les liſant, & que nous nous obſtinons à les mépriſer. C'eſt auſſi pourquoi ils font peu de cas de nos excommunications & de nos abſolutions, parce qu'ils voïent que nous ſommes nous-mêmes excommuniez par les canons.

p. 187. Dans la ſeconde partie de ce traité, Rathier inſiſte

ſur l'incontinence du clergé, comme ſur la principale cauſe du mépris des canons. Car à peine, dit-il, trouve-t-on quelqu'un digne d'être élû évêque, ou d'impoſer les mains à celui qui eſt élû. Ne voulant pas quitter ce vice d'incontinence, ils comptent le reſte pour rien; & de-là vient que de toutes les nations baptiſées, ce ſont les Italiens qui mépriſent le plus les canons: parce qu'ils ſont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'uſage des ragoûts & l'excès du vin: enſorte que les clercs n'y ſont diſtinguez des laïques, qu'en ce qu'ils ſe raſent la barbe & le haut de la tête, & font à l'égliſe quelque ſervice, pour plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu.

Rathier étant rétabli à Verone, n'y demeura pas en repos. Il ne pouvoit s'empêcher de reprendre, ſuivant le devoir de ſa charge, ſon clergé, qui ne vouloit pas ſe corriger, car il n'y en avoit aucun qui ne fût concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient choquez de ſon premier traité adreſſé à l'évêque de Parme; & comme Rathier les preſſoit de quitter leurs femmes, ſuivant les canons & l'ordre de l'empereur: la plûpart alleguoient leur pauvreté, qui leur rendoit p. 222. ce ſecours néceſſaire, parce que l'égliſe ne leur donnoit point de gages. Pour y remedier, Rathier, prit connoiſſance des biens de l'égliſe de Verone; & il trouva qu'ils étoient ſuffiſans, s'ils euſſent été bien partagez. Mais ceux qui rendoient les moins de ſervice à l'égliſe en avoient de reſte, tandis que ceux qui ſervoient le plus en recevoient peu ou rien. Et ſi quelqu'un vouloit s'en plaindre, ils lui diſoient: J'ai attendu la mort de mes prédeceſſeurs pour jouir de ce que j'ai maintenant: attendez auſſi la mienne. Il avoit

beau leur citer les canons, ils opposoient leur coûtume.

IV Synode de Rathier. *Liner. p. 270.*

C'est ce qui l'embaraſſoit, quand il voulut tenir un ſynode. Car, dit-il, parlant à ſon clergé, on tient les ſynodes pour corriger ce qui s'eſt fait contre les canons : & quand je les regardois, je trouvois que vous n'en obſerviez aucun. Je voïois parmi vous des bigames, des concubinaires, des conſpirateurs, des parjures, des yvrognes, des uſuriers. Les enfans mêmes étoient irreguliers comme bâtards. En un mot la cauſe de la perte de tout mon peuple eſt le clergé. Car comment oſerois-je dans mon ſynode reprendre un laïque d'adultere, de parjure, ou de quelqu'autre crime, le ſouffrant dans mes eccleſiaſtiques? Vous ſçavez que j'avois convoqué un ſynode, où pendant deux jours l'archiprêtre & l'archidiacre devoient examiner en mon abſence ceux qui viendroient, & le troiſiéme jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai qu'on ne les avoit examinez que ſur les pſeaumes, & qu'on avoit trouvé qu'ils ne les ſçavoient pas mal, & la plûpart mieux que moi. Voilà le fruit du ſynode.

Je les interrogeai ſur leur creance, & je trouvai que pluſieurs ne ſavoient pas même le ſymbole des apôtres. C'eſt ce qui m'obligea d'écrire la lettre ſynodique à tous les prêtres, où je leur ordonne d'apprendre les trois ſymboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la meſſe & celui de ſaint Athanaſe. Nous avons cette lettre ſynodique de Rathier : où il recommande l'obſervation du dimanche; & montre la ſignification morale de la paraſceve & du ſabat, c'eſt-à-dire, du vendredi & du ſamedi. Il dit dans cette lettre : Je veux ſavoir

p. 156. To. 9. Conc. edit.

de chaque prêtre s'il eſt né libre ou de condition ſervile. S'il eſt né ou ordonné dans mon diocéſe, & pour quel titre. S'il a été ſerf, qu'il montre ſa lettre d'affranchiſſement : s'il eſt d'un autre diocéſe, qu'il montre ſon dimiſſoire. Chacun de vous aura, s'il ſe peut, une explication du ſymbole & de l'oraiſon dominicale, ſuivant la tradition des peres, pour en inſtruire le peuple. C'eſt ce que nous appellons un Catechiſme. Enſuite entre les formules de l'adminiſtration des ſacremens, compriſe aujourd'hui dans le rituel, il marque l'ordre de la reconciliation des penitens, ſuivant la meſure reſervée aux prêtres par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas reſervez à l'évêque : & il dit enſuite expreſſément, que les prêtres peuvent donner la pénitence pour les péchez ſecrets : mais quant aux péchez publics, ils doivent en faire leur rapport à l'évêque. Sçachez, ajoûte-t-il, que nous n'ordonnerons perſonne qui n'ait paſſé quelque tems dans un monaſtere ou auprès d'un homme ſavant, & ne ſoit un peu inſtruit. p. 263.

XLV. Autres écrits de Rathier.

Une autre plainte du clergé de Verone contre Rathier, c'eſt qu'il avoit employé la part des revenus eccléſiaſtiques deſtinée aux pauvres, à rebâtir les égliſes brûlées par les païens ou tombées en ruine par la negligence des mauvais évêques. C'eſt à quoi il répond dans le livre intitulé apologetique, & il ſoûtient que les pauvres pouvant alors ſe paſſer de ce ſecours, il a dû emploier les biens de l'égliſe à un beſoin plus preſſant. Cette diviſion avec ſon clergé arriva après la la mort de Jean XII par l'ordre duquel il avoit été rétabli, par conſequent l'an 974. Et c'eſt en ce tems qu'il écrivit l'itineraire, où il déclare à ſon clergé,

quelques petits clercs. Pour leur subsistance, il leur assigne non pas des terres, mais certaine quantité de bled, de vin & de légumes; & ordone qu'ils chanteront tout l'office divin aux heures reglées. Un des clercs de Verone avoit marié son fils en carême, & le mariage s'étoit fait la nuit du dimanche, en violant doublement les canons. L'évêque Rathier leur impose & à tous ceux qui avoient commis des fautes semblables une penitence de quarante jours: déclarant qu'il l'accomplira avec eux, pour ne les avoir pas repris plûtôt. Il exhorte ses clercs, puisqu'il ne peut les resoudre à quitter leurs femmes, à ne pas engager leurs fils dans la clericature, & marier leurs filles à des laïques: afin de ne pas perpetuer le desordre dans l'église. p. 238.

Nous avons quelques sermons de Rathier, dont le premier & le plus grand est sur le carême. Il y blâme ceux qui alternativement passoient un jour sans manger & un sans jeûner: ou qui jeûnant tous les jours jusques au soir, se donnoient la liberté de manger la nuit avec excès: ou qui mangeoient avant none, qui étoit l'heure prescrite, croyoient jeûner pourvû qu'ils ne fissent qu'un repas. Il défend le samedi saint de donner le baptême solemnel avant la dixiéme heure: c'est-à-dire, quatre heures du soir. Il reprend l'erreur de ceux qui disoient, que tous les baptisez seroient sauvez; & refute amplement & solidement ceux qui s'imaginoient Dieu corporel, renouvellant l'heresie des Anthropomorphites. Vous fabriquez, dit-il, des idoles dans votre cœur, & oubliant l'immensité de Dieu, vous vous le figurez comme un grand roi assis sur un trône d'or, & les anges comme des hommes aîlez & vêtus de blanc, tels que vous les voyez peints con- p. 281. id. ep. Synod. p. 264. n. 6. 7. n. 19. n. 29. Sup. l. XXI. n. 1. Rath. n. 32.

n. 33. tre les murailles. Ensuite il refute ceux qui croyoient que saint Michel celebroit la messe devant Dieu le lundi, & par cette raison alloient à son église ce jour-là plûtôt qu'un autre de la semaine.

XLVI. Fin de Rathier.

Enfin Rathier ne pouvant vivre en repos à Verone; & ne s'y trouvant pas en sûreté: la quitta pour la derniere fois, & revint à l'abbaïe de Lobes près de Liege, où il avoit passé ses premieres années. Baudri évêque de Liege étoit mort dès l'an 959. & Brunon archevêque de Cologne, avoit mis à sa place Euracre Doyen de Bonne. L'abbé de Lobes étoit Folcuin, qui nous en a laissé la cronique. Rathier lui envoia un écrit contenant les raisons qui le faisoient douter s'il retourneroit à Lobes: mais en même temps il demandoit des chevaux & des gens pour l'y conduire. On lui en envoya, il vint, & quelque tems après il obtint du roi de France Lothaire l'abbaïe de S. Amand: où ayant à peine demeuré une nuit, il revint à une terre que l'évêque lui avoit donnée. Ensuite il obtint l'abbaye d'Haumont, & y donna ce qu'il avoit d'ornemens & de meubles precieux. Il se broüilla avec l'abbé Folcuin, qui dans son histoire l'accuse de legereté, & même de simonie; & la chose vint à tel point, que Rathier étant soûtenu par l'évêque de Liege, Folcuin fut obligé de quitter la place. Mais l'évêque étant mort en 971. Notquer son successeur rétablit l'abbé Folcuin, & Rathier se reconcilia avec lui. Enfin étant à Namur avec le comte en 974. il y mourut, & fut enterré à Lobes solemnellement en évêque.

Chr. Laub. t. 6. spicil. Sup. liv. xx. n. 42.

Sigib. chr 974.

Spic. t. 2. p. 199.

Dans les derniers tems de sa vie il fit son portrait dans un écrit, qu'il appelle Conjecture. C'est une ironie perpetuelle, où il se loüe en effet, rapportant &

feignant d'approuver les reproches que lui faiſoient ſes ennemis. On y peut remarquer ce qui ſuit. Il étoit fils d'un charpentier, c'eſt pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à réparer des égliſes. Il étoit trop pauvre pour avoir ni chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ſes habits & en ſa chauſſure. Il couchoit le plus ſouvent à terre ou ſur un banc. Il faiſoit manger avec lui toutes ſortes de gens, & jeûnoit ſouvent juſques à none, afin de faire penitence pour les autres. Il ne ſouffroit point qu'on lui baiſât les pieds. Il ne ſe mettoit point en peine des médiſances, & donna une fois douze ſols d'argent à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuyoit la multitude, aimoit la ſolitude, & ne dedaignoit pas les travaux ſerviles. Il n'alloit point voir le roi ou les grands, ne leur demandoit rien, & refuſoit même leurs preſens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du clergé. Ce ſont les principaux traits du tableau de Rathier fait de lui-même. Il dit qu'il y a environ quarante ans qu'il a commencé à rechercher la puiſſance, c'eſt-à-dire l'épiſcopat, & fait l'éloge de l'empereur Otton, ce qui convient à l'an 972.

Nous avons une lettre importante de Rathier à un nommé Patric au ſujet de l'euchariſtie. Vous demandez, dit-il, ſi j'ai dit la meſſe pendant une telle ſemaine: je laiſſe à l'apôtre à juger, qui de nous deux s'expoſe à un plus grand danger, en recevant indignement l'euchariſtie: moi très-rarement, vous tous les jours. On m'a dit auſſi que vous êtes ſcandaliſé, de ce que j'ai pris le bain la veille de la circonciſion, comme ſi on ne devoit pas ſe purifier autant qu'il eſt poſſible, *Spicileg. t. 12. p. 37.*

pour toucher les choſes ſaintes. Mais ce qui m'afflige, c'eſt que vous connoiſſiez ſi peu un ſacrement que vous celebrez ſi ſouvent, & que vous le preniez pour une ſimple figure. Croyez-moi, mon frere, comme à Cana de Galilée l'eau fut changée en vin veritable & non figuratif: ainſi ce vin devient de vrai ſang, & ce pain de vraie chair. Que ſi le goût & la couleur qui demeurent, vous perſuadent autre choſe: *Gen. III. 19.* ne croyez-vous pas à l'autorité de l'écriture, qui dit, que l'homme fut formé du limon de la terre? L'homme toutefois n'a point la figure de la terre & du limon, il n'en a que la ſubſtance. Croyez ici que c'eſt le contraire, & qu'encore que la couleur & la ſaveur demeurent, ce que vous prenez eſt vraie chair & de vrai ſang. Mais vous demandez de quel corps eſt cette ſubſtance, d'où elle eſt tirée, & ſi le pain eſt ôté inviſiblement ou change en chair: car voilà ce qui frappe la *Matth. XXVI. 26. 1. Cor. XI. 24.* curioſité humaine. Interrogeons l'évangile. Il rapporte les paroles de l'inſtitution de l'euchariſtie, & conclut: Voilà de quel corps eſt cette chair & ce ſang; d'autant plus certainement que nous l'aprenons par la bouche de la verité même. Ne vous mettez point en peine du reſte, puiſqu'on vous dit, que c'eſt un myſtere & un myſtere de foi. Si c'eſt un myſtere, on ne peut le comprendre, s'il eſt de foi, on doit le croire & non pas l'examiner.

XLVII. Egliſe d'Eſpagne. *Sampir. p. 70.* En Eſpagne le roi Sanche le gros mourut après douze ans de regne en 967. & Ramir III. ſon fils lui ſucceda. Mais comme il n'avoit que cinq ans, ſa tante Eluire princeſſe pieuſe & prudente, qui s'étoit conſacrée à Dieu, gouverna pour lui. Il eut paix avec les Sarraſins, *Sup. l. LV, n. 46.* & retira d'eux le corps du martyr S. Pelage, que ſon

pere leur avoit demandé, & l'enterra à Leon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Leon & de Caſtille, ennuyez du gouvernement foible de Ramir, reconurent pour roi Bermond ou Veremond ſon couſin, fils d'Ordogne III. ce qui cauſa une guerre civile: mais Ramir mourut la quinziéme année de ſon regne, & Bermond II. demeura ſeul roi en 982. Ce roi donna à l'égliſe de Compoſtelle les biens d'un martyr tué par les Sarraſins. Car les infideles aïant pris Simanca dans le royaume de Leon, paſſerent au fil de l'épée la plûpart des habitans, & emmenerent captif le peu qui reſtoit, les chargerent de chaînes, & les tinrent en priſon deux ans & demi: pendant leſquels ils loüoient Dieu, & demeurant ferme dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi, & ſouffrirent le martyre. Un d'eux nommé Saraſin & au baptême Dominique, avoit quelques heritages à Zamora; & comme il n'avoit point d'heritiers, le roi de Ramir s'en empara. Mais le roi Bermond les donna à l'égliſe de Compoſtelle, par une charte datée du mois de Fevrier Ere 1013. l'an 975. & cinq évêques ſouſcrivirent.

Baron. an. 975. ex Ambr. Mor.

Du tems de ces rois vivoit ſaint Rudeſinde ou Roſende évêque de Dume. Il étoit de la plus haute nobleſſe, fils de Gutiere Mendés, & petit fils d'Ermenegilde, parent du roi Alfonſe le grand. La mere du Rudeſinde étoit Ilduara ou Aldara, illuſtre par ſa pieté comme par ſa naiſſance. Dans ſon épitaphe ſon fils la nomme Confeſſe, c'eſt-à-dire religieuſe, ſuivant le ſtile du tems, où l'on nommoit auſſi les moines confeſſeurs. Rudeſinde nâquit l'an 907. & fut inſtruit dans les lettres & la pieté par Savaric évêque de Dume: qui mourut vers l'an 920. Après Rodrigue ſon ſucceſſeur

XLVIII. S. Rudeſinde.

Boll. 1. Mart. t. 6. Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 522.

Rudeſinde fut ordonné évêque du même ſiége, quoiqu'il n'eût encore, dit-on, que dix-huit ans. Il fonda l'an 935. le monaſtere de Celle-neuve en Galice, & y mit pour abbé Franquilan, qui avoit déja gouverné un autre monaſtere. Rudeſinde fit depuis ce tems ſa reſidence à celui de Celle-neuve, dont on croit que les moines étoient ſon clergé, & le ſoulageoient dans ſes fonctions.

Siſenand parent de Rudeſinde, étoit alors évêque d'Iria, dont le ſiége fut depuis transferé à Compoſtelle. Comme il négligeoit ſes fonctions, ne s'adonant qu'aux jeux & aux vanitez du ſiécle, ſes déſordres le rendirent odieux, non ſeulement à ſon clergé & ſon peuple, mais aux grands & au roi Sanche le gros: qui après l'avoir averti pluſieurs fois, le mit enfin en priſon, & du conſentement du clergé & du peuple lui ſubſtitua Rudeſinde. C'eſt-à-dire qu'il l'obligea à prendre ſoin de cette égliſe, & à ſuppléer à l'abſence de ſon paſteur: mais Rudeſinde n'en fut jamais paſteur titulaire, & dans tous les actes qui reſtent de lui, il ne ſe nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normans, & le Portugal par les Arabes, Rudeſinde en l'abſence du roi, aſſembla des troupes, marcha contre les ennemis, chaſſa les Normans de Galice, & repouſſa les Arabes dans leurs frontieres. Après quoi il rentra victorieux à Compoſtelle aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Siſenand rompit ſes fers, ſortit de ſa priſon, & la nuit de Noël vint trouver Rudeſinde comme il dormoit, le menaçant l'épée à la main de le tuer s'il ne quittoit la ville & ne lui cedoit la place. Rudeſinde le reprit avec

baaucoup de gravité, & lui prédit qu'il mourroit bientôt de mort violente. Pour lui il ſortit ſur le champ de Compoſtelle, & ſe retira au monaſtere de ſaint Jean de Cabrere qu'il avoit fondé. Cependant la cinquiéme année du regne de Ramir III. c'eſt-à-dire l'an 971. cent bâtimens Normans, ſous la conduite de leur roi Gondrede aborderent en Galice, y firent de grands ravages autour de Compoſtelle, & tuerent l'évêque Siſenand. Rudeſinde eut ſoin de lui faire donner un ſucceſſeur. *Sampir. p. 70.*

Il continua de vivre dans ſon monaſtere de Celle-neuve: où l'on dit même qu'il renonça à ſa dignité, prit l'habit monaſtique, & ſe ſoumit à l'obéïſſance de l'abbé Franquilan; après la mort duquel il fut lui-même élû abbé de ce monaſtere. Il en gouverna pluſieurs autres en Galice & en Portugal; & ayant établi Mamillan pour ſon ſucceſſeur à Celle-neuve, il mourut âgé de ſoixante & dix ans le jeudi premier jour de Mars 977. On raconte un grand nombre de miracles faits à ſon tombeau. *Vita n. 6.*

Segnorine ſa parente étoit abbeſſe de Baſte au dioceſe de Brague. Elle avoit été élevée à Vicira par Godine ſa tante, qui en étoit abbeſſe, & ſe conſacra à Dieu, refuſant la recherche d'un comte qui la vouloit épouſer. Etant abbeſſe elle transfera le monaſtere à Baſte: & vêcut en grande liaiſon avec ſaint Rudeſinde: dont on dit même qu'elle apprit la mort auſſi-tôt par revelation. Elle mourut à cinquante-huit ans le 22. d'Avril 982. *Boll. 22. Apr. t. 11. Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 584.*

XLIX. Fin de Zimiſqués, Baſile & Conſtantin emreurs.

En Orient l'empereur Jean Zimiſqués ayant remporté de grandes victoires ſur les Bulgares & les Ruſſes, revint à C. P. où le patriarche avec le concile, j'en- *Cedren. p. 633.*

AN. 975. tends les évêques qui ſe trouvoient preſens, vinrent au devant de lui, & toutes les perſonnes conſtituées en dignité, chantant des cantiques de joïe. Ils lui preſentoient des couronnes, & le prioient de monter ſur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, qu'ils avoient preparé pour ſon triomphe. Mais il ſe contenta de recevoir les couronnes, & de monter ſur un cheval blanc, pour faire ſon entrée: faiſant marcher devant lui le char de triomphe, où on avoit mis par ſon ordre les habits des rois des Bulgares, & au deſſus une image de la ſainte Vierge, comme patrone de Conſtantinople. Enſuite il ſuſpendit dans la grande égliſe la courone qu'il avoit ôtée au roi des Bulgares. Zimiſqués fut le premier, qui fit mettre l'image du Sauveur ſur la monnoye, avec cette inſcription: Jeſus-Chriſt roi des rois; & il reſte encore de ces monnoyes.

Enfin au retour d'un campagne en Syrie, paſſant dans la Cilicie, & voyant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient; & ayant appris que c'étoit à l'eunuque Baſile, accubiteur ou premier chambellan, il jetta un profond ſoupir, & dit: Il eſt triſte de voir le tréſor épuiſé, les armées Romaines ſouffrir, l'empereur obligé à faire de grands voyages; & que le fruit de tant de travaux ſoit d'enrichir un ſeul eunuque. Baſile ayant appris ce diſcours, ne le pardonna pas à l'empereur. Mais ayant gagné l'officier qui lui ſervoit à boire, il le fit empoiſonner. Ainſi étant de retour à C. P. il mourut après avoir regné ſix ans & demi: laiſſant pour ſucceſſeurs Baſile & Conſtantin fils de Romain le jeune, qui commencerent à regner au mois de Décembre l'an du monde 6484. indiction

diction quatriéme, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 975. Baſile étoit âgé de vingt ans, & Conſtantin de dix-ſept; & ils regnerent enſemble cinquante ans. Mais dans ces commencemens c'étoit l'accubiteur Baſile qui gouvernoit avec l'imperatrice Theophile leur mere, qu'il fit revenir de ſon exil.

L. Egliſe de C. P. Cedr. p. 683.

Quelque tems auparavant le patriarche Baſile ayant été accuſé de quelque crime, fut dépoſé dans un concile, & Antoine Studite ordonné à ſa place patriarche de Conſtantinople; mais il renonça à ſa dignité pendant la révolte de Bardas, ſurnommé Sclerus, c'eſt-à-dire, Dur, grand capitaine maltraité par l'eunuque Baſile; & le ſiége de C. P. demeura quatre ans ſans paſteur. Enfin après la mort d'Antoine, & vers l'an 980. on ordonna patriarche Nicolas Chryſoberge, c'eſt-à-dire, Verge d'or, qui tint le ſiége de C. P. douze ans & demi. La même révolte de Sclerus fut cauſe qu'Agapius évêque d'Alep, ayant réduit Antioche à l'obéiſſance de l'empereur, en devint patriarche. Mais Sergius métropolitain de Damas en étant chaſſé ſe retira à Rome: où trouvant l'égliſe de S. Boniface & S. Alexis preſque abandonnée, il la demanda au pape Benoît VII. pour y établir un monaſtere; & l'ayant obtenuë, il y mit des moines vivans ſelon la regle de S. Benoît. Il s'y retira avec eux, y vécut quatre ans, & mourut l'onziéme de Novembre 981. âgé de ſoixante & quatorze ans.

p. 694.

Elmac. lib. 3. c. 5. p. 244.

Petr. Dam. opuſc. 19. p. 192.

Epitaph. ap. Baron. an. 977.

LI. Egliſes d'Angleterre.

En Angleterre le roi Edgar étant mort en 975. ſon fils Edoüard lui ſucceda, malgré la réſiſtance de la reine ſa belle-mere & de quelques ſeigneurs, qui vouloient faire regner Ethelrede fils de cette princeſſe. Mais ſaint Dunſtan, faiſant porter à l'ordinaire ſa croix devant lui, vint au milieu de l'aſſemblée, leur preſenta Edoüard,

Sup. n. 8. Vita Malmeſt. 2. reg. c. 9.

le fit élire, le ſacra & lui tint lieu de pere, tant que ce jeune prince regna, qui ne fut que deux ans & demi. Alors les clercs qui avoient été chaſſez des égliſes cathedrales pour leur vie ſcandaleuſe, renouvellerent leurs plaintes : diſant qu'il étoit bien rude de ſe voir chaſſez de leurs anciennes demeures par de nouveaux venus ; & que chacun avoit ſujet d'en craindre autant. Ils étoient appuyez de pluſieurs ſeigneurs, entr'autres d'Alfier très-puiſſant dans le pays des Merciens, qui renverſa preſque tous les monaſteres qu'avoit établis ſaint Ethelvolde évêque de Vincheſtre. On attaquoit principalement S. Dunſtan comme l'auteur de cette réforme.

Vita S. Dunſt. n. 16. To. 9. conc. p. 721.

Pour appaiſer ce trouble, on aſſembla un concile à Vincheſtre, & S. Dunſtan y préſida. Les clercs y perdirent leur cauſe ; & ne pouvant ſoûtenir de prétention par aucun droit, ils en vinrent aux prieres ; & faiſant interceder pour eux le jeune roi & les ſeigneurs, ils ſupplierent S. Dunſtan de les rétablir. Le ſaint homme demeura quelque tems en ſuſpens ſans leur répondre ; mais il fut déterminé par un miracle. Il y avoit un crucifix attaché contre la muraille, au fond du refectoir où ſe tenoit le concile. On dit que ce crucifix parla, & dit diſtinctement : Il n'en ſera rien, il n'en ſera rien. Le roi & les ſeigneurs ſaiſis de frayeur jetterent de grands cris & commencerent à loüer Dieu : les clercs furent confondus.

LII. Fin de l'abbé Turquetul.

Sup. l. xv. n. 37. Vita Turq. n. 17. Acta SS. Ben. Sæc. 5. p. 511.

La même année 975. mourut Turquetul abbé de Croiland. Neuf ans auparavant, c'eſt-à-dire, en 966. il fit un dernier voyage à Londres, où il fut reçû avec une joye incroyable par ſaint Dunſtan ſon éleve & ſon ancien ami, & par Oſquetul ſon parent archevêque d'Yorc.

En ce voyage il obtint deux privileges pour la liberté & la ſûreté de ſon monaſtere, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le ſpirituel. Oſquetul archevêque d'Yorc mourut ſix ans après en 972. & eut pour ſucceſſeur ſaint Oſuald évêque de Vorcheſtre. Le roi Edgar & l'archevêque Dunſtan, l'obligerent à prendre cette dignité; & ce ſaint voulut qu'il gardât ſon évêché, afin que les moines qu'il avoit mis dans la cathedrale, perſeveraſſent dans leur profeſſion : outre que les Danois avoient ravagé le Northumbre. *Vita. Oſ. n. 12. Vita Turq. n. 19.*

Depuis ce voyage de Londres, l'abbé Turquetul ne ſortit plus de Croiland; mais il s'entretenoit tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maiſon; & ſur leur rapport il en fit écrire l'hiſtoire, que nous avons recueillie & continuée par Ingulfe. Il établit dans ſon monaſtere un reglement digne de ſervir de modele à d'autres. Il diviſa toute la communauté en trois ordres : les jeunes depuis l'entrée juſques à la vingt-quatriéme année de profeſſion, les autres juſques à la quarantiéme année, les anciens juſques à la cinquantiéme. Les jeunes portoient tout le travail du chœur, du refectoir & des autres offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des ſuperieurs : que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il étoit ſéparé & ſéverement puni. Ceux du ſecond ordre étoient diſpenſez de la plûpart des offices, & appliquez principalement aux affaires & au gouvernement de la maiſon. Les anciens étoient déchargez des fonctions du chœur, excepté les meſſes, & diſpenſez d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obedien-

ces exterieures, comme de proviſeur, de procureur, de cellerier; mais pour ceux qui avoient cinquante ans de profeſſion, & que l'on nommoit Sempectes, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie avec un garçon pour les ſervir, & un jeune frere, qui mangeoit avec le pere, tant pour ſon inſtruction que pour la conſolation du vieillard, & celui-ci alloit au chœur, au refectoire & par toute la maiſon, quand & comme il lui plaiſoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuſe, & on lui laiſſoit attendre en paix la fin de ſa vie.

Tels étoient les cinq qui avoient vû la ruine du premier monaſtere de Croiland, & qui vécurent plus de cent ans, le premier même nommé Clerembault, alla juſques à cent quarante-huit; & tous eurent la conſolation de mourir entre les bras de l'abbé Turquetul. Il les ſuivit de près, & ſur la fin il n'étoit plus occupé que de prieres & d'œuvres de charité. Toutefois il viſitoit tous les jours les jeunes enfans nobles, que l'on élevoit chez les clercs dépendans du monaſtere; & pour encourager ces enfans, il faiſoit porter des figues, des raiſins ſecs & d'autres fruits dont il leur donnoit de petites recompenſes. Enfin il mourut l'onziéme de Juillet 975. laiſſant ſa communauté de quarante-ſept moines & quatre freres convers.

LIII. Saint Edoüard marryr. *Vita ap. Boll. 18. Mart. tom. 7. p. 638.*

Le jeune roi Edoüard étant un jour à la chaſſe, s'écarta de ſes gens, & ſe trouva ſeul près d'un château, où la reine Elfrithe ſa belle-mere faiſoit alors ſa réſidence avec ſon fils Ethelrede. Edoüard ayant grande ſoif, s'approcha de la maiſon pour demander à boire: Elfrithe vint au-devant, & lui en preſenta avec de grandes careſſes, mais tandis qu'il bûvoit, elle le fit

frapper d'un couteau dans le ventre. Se ſentant bleſſé, il piqua ſon cheval pour s'éloigner : & tomba mort peu de tems après. Elfrithe le fit d'abord enterrer dans un lieu caché : mais on prétend qu'il fut découvert par une lumiere céleſte, & qu'il y arriva pluſieurs miracles. Ce qui le fit tranſporter à une ſépulture plus honorable & compter entre les martyrs. L'égliſe en fait mémoire le jour de ſa mort dix-huitiéme de Mars. C'étoit l'an 978. Edoüard avoit quinze ans & en avoit regné deux & demi. La paſſion de faire regner Ethelrede porta Elfrithe à ce crime ; mais elle en fit une rude penitence, portant le cilice pendant pluſieurs années, couchant ſur la terre & pratiquant d'autres auſteritez ; & de plus elle fonda deux monaſteres de filles.

Martyr. R. 18. Mart.

Le roi Edoüard avoit une ſœur, qui eſt auſſi honorée comme ſainte, ſçavoir Edite ou Edgite fille du roi Edgar & de Vilfrede dont il abuſa, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garantir, comme il a été dit. Si-tôt qu'elle eut fait ſes couches, elle ſe retira dans le monaſtere de Vilton, où elle reçut l'habit de la main de ſaint Ethelvolde, & fut depuis abbeſſe. Elle prit ſoin de l'éducation de ſa fille Edite, & du conſentement du roi, lui donna l'habit monaſtique. Edite ne ſe diſtingua dans le monaſtere que par ſes vertus : elle refuſa trois abbayes, que le roi ſon pere lui voulut donner, & mourut à l'âge de vingt-trois ans, le ſeiziéme de Septembre 984. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort, & on compte pour ſaintes trois autres princeſſes du même nom, qui vêcurent en Angleterre dans le même ſiecle.

Act. S. Ben. ſæc. 5. p. 636.

Sup. n. 26.

Martyr. R. 16. Sept.

Après la mort de S. Edoüard, ſon frere Ethelrede

fut reconnu roi. S. Dunſtan repugnoit fort à cette élection, tant à cauſe du crime qui y avoit donné lieu, qu'à cauſe de la jeuneſſe de ce prince : toutefois il ne vouloit pas s'y oppoſer, parce que c'étoit le plus proche heritier ; mais le jour du ſacre lui mettant la couronne ſur la tête, on dit qu'il lui fit cette prédiction : Parce que vous avez aſpiré au royaume par le meurtre de votre frere, le glaive ne ceſſera point de frapper dans votre maiſon, & de détruire votre race, juſqu'à ce que votre royaume paſſe à des étrangers, dont vos ſujets ne connoiſſent ni les mœurs, ni la langue. Ce furent les Danois comme on verra dans la ſuite.

Sous ce regne qui fut de plus de trente-ſept ans, les enfans des clercs qui avoient été chaſſez des égliſes d'Angleterre, renouvellerent la prétention de leurs peres qui étoient morts. Ils avoient à leur tête un évêque Ecoſſois hardi & grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver ſaint Dunſtan. Le ſaint archevêque affoibli par l'âge & par les grands travaux qu'il avoit ſoufferts pour l'égliſe, ne s'appliquoit plus qu'à la priere. Il leur dit : Puiſque vous renouvellez cette querelle après un ſi long-tems, & venez m'attaquer lorſque je ne cherche que le repos & le ſilence : je ne veux point diſputer contre vous, je laiſſe à Dieu à juger la cauſe de ſon égliſe. Auſſi-tôt la maiſon croula, le plancher de la chambre manqua ſous leurs pieds, ces ſéditieux tomberent, pluſieurs furent écraſez par les poutres : mais l'endroit où Dunſtan étoit avec les ſiens ne fut point endommagé.

LIV. S. Harold martyr. *Adam. Brem. l. 2. 18.*

En Dannemarc le roi Harold avoit ſoûtenu & étendu la religion chrétienne ; mais ſon fils Suen, qui étoit demeuré payen, le voyant vieux & affoibli par l'âge, cher-

cha les moyens de le priver du royaume ; & prit conſeil de ceux que ſon pere avoit contraints à embraſſer le chriſtianiſme. La conjuration éclata tout d'un coup, & les Danois renonçant à la religion chrétienne, reconnurent Suen pour leur roi, & déclarerent la guerre à Harold. Quelque répugnance qu'il eut à prendre les armes contre ſes ſujets, & contre ſon fils, il réſolut de ſe défendre, mettant ſa confiance en Dieu, comme il avoit toûjours fait. Toutefois il fut vaincu & bleſſé dans le combat ; & s'étant embarqué, il ſe ſauva à une ville des Sclaves, qui bien que payens le reçurent, contre ſon eſperance : & quelques jours après il mourut de ſa bleſſure, toûjours fidele dans la foi de Jeſus-Chriſt. Il avoit regné cinquante ans, il fut le premier qui établit le chriſtianiſme chez les Danois, & remplit le Septentrion d'égliſes & de prédicateurs de l'évangile. Sa mort arriva le jour de la Touſſaints 980. ſon corps fut reporté dans ſon royaume à Roſchild, & enterré dans l'égliſe de la ſainte Trinité, qu'il avoit bâtie : la cauſe de ſa mort le fit regarder comme martyr.

Epitaph. ap. Baron.

L'année ſuivante 981. mourut ſaint Adalbert premier archevêque de Magdebourg : c'étoit la treiziéme année de ſon pontificat ; & il avoit obtenu de l'empereur Otton II. un privilege, par lequel les moines qui compoſoient le chapitre de Magdebourg, avoient la permiſſion d'élire l'archevêque. Après la mort de ſaint Adalbert, le clergé & le peuple élut tout d'une voix pour archevêque le moine Ochtric, fameux pour ſon ſçavoir, qui étoit au ſervice de l'empereur : quoique ſaint Adalbert eût déclaré publiquement, qu'il ne ſeroit point ſon ſucceſſeur. Car il ne s'accommodoit

LV. Mort de ſaint Adalbert archevêque de Magdebourg. *Sup. n. 16. Act. Ben. ſæc. 5. p. 581.*

point de ſes manieres : ce qui fit que pluſieurs ſe retirerent de la communauté, parce qu'Ochtric étoit maître de l'école. Les députez du chapitre de Magdebourg, allerent en Italie trouver l'empereur Otton II. & s'adreſſerent à Giſiler évêque de Mersbourg, qui avoit grand crédit auprès de ce prince : ils lui dirent le ſecret de leur députation, & il leur promit ſes bons offices. Mais aïant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de ſaint Adalbert : il ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la récompenſe qu'il attendoit depuis ſi long-tems pour ſes ſervices. L'empereur lui accorda auſſi-tôt.

Quand il fut ſorti, Ochtric & les autres députez lui demanderent ce qu'il avoit fait dans l'affaire qu'ils lui avoient confiée. Il leur répondit, qu'il avoit bien de la peine à faire les ſiennes propres, tant la cour étoit corrompuë par l'intérêt, & principalement les Romains. Enfin il leur dit la choſe en ſecret. Enſuite il pourſuivit publiquement ſa prétention devant le pape Benoît VII. pour faire autoriſer ſa tranſlation. Le pape aſſembla un concile, & demanda ſi Giſiler pouvoit paſſer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avoit point de ſiége, & que celui de Mersbourg lui avoit été ôtée par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étoient gagnez, prononcerent qu'il le pouvoit : ainſi il eut l'archevêché, & l'évêché de Mersbourg fut ſupprimé, & reüni à celui d'Halberſtat. Ochtric étant enſuite allé à Benevent, y tomba malade & y mourut, avec un grand regret d'avoir quitté ſon monaſtere, pour ſatisfaire à ſon ambition.

LVI. Saint Adalbert

Le plus illuſtre diſciple de ſaint Adalbert de Magdebourg

debourg fut ſaint Adalbert de Prague. Il nâquit en Boheme, & ſon pere nommé Slaving étoit comte & ſeigneur de pluſieurs grandes terres. Le fils fut nommé au baptême Voytiech, nom qui ſignifioit en Sclavon la conſolation de l'armée. Ses parens l'ayant voüé à Dieu dans une maladie qui lui ſurvint en ſon enfance, ſon pere l'envoïa à Magdebourg, pour être inſtruit par les ſoins de l'archevêque Adalbert; & il eut pour maître le moine Ochtric, qui avoit quantité de diſciples. C'étoit environ l'an 973. & il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea de nom à la confirmation, & le nomma Adalbert comme lui. Pendant ſes études il ſe déroboit la nuit pour viſiter les pauvres, & leur faiſoit de grandes aumônes, & donnoit à la priere le temps des recreations. Il ſe rendit fort ſçavant dans la philoſophie humaine.

AN. 983. évêque de Prague.

Après la mort du ſaint archevêque, il retourna en Bohême, rapportant beaucoup de livres, & entra dans le clergé de Prague ſous l'évêque Dithmar, qui mourut peu de tems après, ſçavoir l'an 983. le ſecond jour de Janvier. Le jeune Adalbert, qui n'étoit encore que ſoudiacre, ſervoit avec les autres aux funerailles de l'évêque. On s'aſſembla pour l'élection du ſucceſſeur près de la ville de Prague, & le duc de Bohême Boleſlas le pieux y aſſiſtoit avec les ſeigneurs du pays: tous convinrent qu'ils ne pouvoient choiſir d'évêque plus digne qu'Adalbert leur compatriote; & malgré ſa réſiſtance ils l'élurent le dix-neuviéme de Fevrier la même année 983. Ils envoyerent des députez à l'empereur qui étoit à Veronne, au retour de la guerre contre les Sarraſins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert étoit avec eux, & ils portoient la deman-

Chr. Mag ſæc. 5. act. Ben. p. 834.

de du clergé & du peuple avec les ordres du duc. L'empereur leur accorda ce qu'ils demandoient, & donna à Adalbert l'anneau & le bâton pastoral: puis il le fit sacrer par Villegise archevêque de Mayence, dont il étoit suffragant, & qui se trouva present. Etant de retour il entra à Prague nuds pieds, & fut introniſé avec une grande joye de tout le peuple.

AN. 983.

LVII. Mort d'Otton II. Otton III. empereur. *Ditmar. lib. 3.*

La suppression de l'évêché de Merſbourg fut regardée par quelques-uns comme la cause des malheurs qui arriverent cette année à l'empereur Otton; on prétendit que S. Laurent patron de cette église en vengeoit le deshonneur, & qu'il s'en étoit expliqué à un saint personnage, à qui il avoit apparu. Ce qui est certain, c'est que l'empereur ayant livré bataille en Calabre aux Grecs & aux Sarrasins venus à leur secours, fut défait, & eut grande peine à se sauver.

Vita S. Udal. n. 78. n. 84. fac. 3. act. Ben. p. 456. &c.

En ce combat périt Henri évêque d'Ausbourg, fils du comte Bouchard, qui après la mort de saint Udalric lui procura cet évêché par de mauvaises voyes. Il n'y fut jamais paisible, étant continuellement attaqué par les seigneurs voisins, qui usurpoient le temporel de son église. Enfin pour s'attirer la protection de l'empereur, il s'attacha à son service, jusques à le suivre dans ses voyages de guerre. Il fit donc avec lui cette campagne; mais il ne parut plus après le combat, & on ne put sçavoir, s'il avoit été tué ou pris par les Sarrasins. L'empereur après cette défaite revint en Lombardie, & tint une assemblée à Verone, où il fit élire empereur son fils Otton III. qui étoit en Allemagne, & qui fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de Noël la même année par Villegise archevêque de Mayence & Jean archevêque de Ravenne.

Cependant l'empereur Otton II. retourna à Rome, où il tomba malade, & se sentant à l'extremité, il partagea en quatre tout son argent. Il en donna un quart aux églises, un aux pauvres, un à sa chere sœur Mathilde, & le quatriéme à ses serviteurs. Ensuite il fit sa confession en Latin devant le pape & les prêtres; & ayant reçu d'eux l'absolution, il mourut le vendredi septiéme de Décembre, ayant regné dix ans & sept mois, depuis la mort de son pere. Il fut enterré dans le parvis de l'église de saint Pierre, & devant son sepulchre, qui est de porphyre, on peignit en mosaïque un Christ debout, qui donnoit sa benediction à ceux qui entroient dans l'église. Ce prince étoit fort inferieur en merite à l'empereur Otton I. son pere. AN. 983.

LVIII. Bernoüard précepteur d'Otton III. *Vita sec. 6. act. Ben. p.* 202.

Otton III. n'avoit que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie; & quelque tems après l'imperatrice Theophanie sa mere lui donna pour précepteur le prêtre Bernoüard. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrect en 977. & tint ce siége douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernoüard à Osdag évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la conduite de Tangmar chef de son école: celui-ci cultiva avec grand soin le beau naturel du jeune homme, en qui il trouva une merveilleuse ouverture pour les sciences & pour toutes sortes d'arts. Car il écrivoit bien, il peignoit, il entendoit les bâtimens, il étoit propre aux affaires, c'étoit un genie universel. Villegise archevêque de Mayence le tint quelque tems auprès de lui, & lui donna les ordres, même la prêtrise. Après quoi Bernoüard retourna auprès d'Adalberon comte palatin son ayeul maternel, qui bien qu'il eût beaucoup d'enfans avoit pour lui

une affection particuliere, Bernoüard étoit jour & nuit auprès de ce vieillard, lui rendant tous les ſervices que demandoient ſes infirmitez & ſon grand âge: & l'aſſiſta ainſi juſques à la fin.

Après ſa mort il vint à la cour du roi Otton, qui avoit alors ſept ans; & gagna tellement les bonnes graces de l'imperatrice Theophanie, que du conſentement de tous les grands, elle mit ſous ſa conduite le jeune prince. Bernoüard s'en acquita ſi bien, que le roi fit en peu de tems de grands progrès. Tous les autres le flattoient & l'excitoient aux divertiſſemens, auſquels il n'étoit que trop porté par ſon âge: l'imperatrice elle-même craignant de perdre l'affection de ſon fils, avoit une complaiſance exceſſive pour toutes ſes inclinations. Bernoüard étoit le ſeul qui s'y oppoſoit, & retenoit ſon diſciple par la crainte; mais avec tant d'art, qu'il ne perdoit rien de ſon amitié; & qu'après la mort de l'imperatrice Theophanie, le jeune Otton la lui donna toute entiere, comme à celui qui lui tenoit lieu de pere & de mere. Bernoüard lui faiſoit examiner les conſeils que lui donnoient ſes flatteurs, l'accoutumant de bonne heure à découvrir les artifices de la diſſimulation. Auſſi le prince avoit en lui ſa principale confiance, & lui faiſoit rendre par tous les autres le reſpect que meritoit ſa vertu.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

I. Commencement de saint Romuald.

CEpendant s'élevoient en Italie deux grands solitaires, Romuald en Lombardie, & Nil en Calabre. Romuald nâquit à Ravenne de l'illustre famille des ducs; & dans sa premiere jeunesse, cedant au penchant de l'âge, & abusant de la commodité des richesses, il s'abandonna à l'impureté. Toutefois ayant la crainte de Dieu il s'efforçoit souvent de se relever, & se proposoit de faire quelque chose de grand. Quand il étoit à la chasse, s'il trouvoit dans le bois un lieu agréable, il disoit en lui-même: Que des ermites seroient bien ici! qu'ils y seroient en repos & à couvert des agitations du siécle! Son pere nommé Sergius étoit homme du monde, & fort attaché à ses interêts. Il avoit pris querelle avec un de ses parens pour un pré qu'ils se disputoient; & voyant que son fils Romuald mollissoit dans cette affaire, & avoit une extrême horreur de faire mourir ce parent; il le menaça de le desheriter. Enfin on en vint aux mains, & le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu autre part au meurtre que d'y avoir été present: il en voulut faire penitence pendant quarante jours, & se retira pour cet effet au monastere de saint Apollinaire de Classe.

Vita per Petr. Dam. ass. Ben. sec. 6. p. 281. Boll. 7. Febr. t. 4. p. 101.

Là touché par les exhortations d'un frere convers, il resolut de se donner entierement à Dieu, & demanda l'habit monastique; mais les moines craignant la dureté de son pere, n'osoient le lui accorder. Romuald s'adressa donc à Honestus archevêque de Ravenne,

qui avoit été abbé de Classe. Ce prélat l'exhorta à suivre son saint désir, & recommanda aux moines de le recevoir sans hesiter : ce qu'ils firent appuyez d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, & Honestus étoit entré dans le siége de Ravenne l'an 971. d'où il s'ensuit que Romuald ne pouvoit être né plûtôt que vers l'an 952. Il demeura environ trois ans au monastere de Classe; mais voyant que l'observance y étoit relâchée, il commença à reprendre severement les moines, leur mettant la regle devant les yeux. Indignez de la hardiesse de ce jeune homme, ils résolurent sa mort; & comme il se levoit la nuit avant les autres pour prier, ils vouloient le précipiter d'une terrasse. Mais étant averti par un des complices, il évita le peril.

Vita num. 101. Rub. hist. Rav. p. 262.

Vita n. 7.

Comme il avançoit de plus en plus dans le desir de la perfection, il apprit qu'il y avoit près de Venise un ermite nommé Marin d'une haute spiritualité. Ayant donc demandé le consentement de l'abbé & des moines de Classe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver, & se mit sous sa conduite. Marin étoit un homme d'une grande simplicité & d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie solitaire. Il recitoit tous les jours le pseautier, & comme Romuald ne sçavoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce tems-là, Marin lui donnoit des coups de baguette sur la tête du côté gauche pour le corriger, & Romuald après l'avoir long-tems souffert, lui dit enfin : Mon maître, frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit; car je n'entends presque plus de l'oreille gauche. Marin admira sa patience, & le traita plus doucement.

II. Converſion de Pierre Urſeole.

Pierre Urſeole alors duc de Veniſe, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien ſon prédeceſſeur étant devenu ſuſpect aux Venitiens, ils conſpirerent contre lui & réſolurent de l'attaquer dans ſon palais, & le tuer avec toute ſa famille. Mais comme il ſe tenoit ſur ſes gardes, ils s'aviſerent de brûler la maiſon de Pierre Urſeole contiguë au palais, & l'y firent conſentir, en lui promettant de le faire duc: ce qui fut executé. Pierre ayant ainſi ſatisfait à ſon ambition, fut touché du remords de ſon crime, & demanda conſeil à un abbé nommé Guerin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pelerinages de dévotion. Il conſulta auſſi Marin & Romuald; & tous trois convinrent, que Pierre devoit renoncer non ſeulement à ſa dignité mal acquiſe, mais au monde, & embraſſer la vie monaſtique. Il ſe déroba donc ſecretement à ſa femme & à ſa famille, avec un de ſes amis nommé Jean Gradenic: ils allerent joindre les trois autres, & s'étant embarquez tous cinq, ils arriverent en Catalogne au monaſtere de ſaint Michel de Cuſan, que Guerin gouvernoit dès l'an 973. Pierre Urſeole & Jean Gradenic s'y rendirent moines, mais Marin & Romuald demeurerent près du monaſtere, continuant à mener la vie éremitique, à laquelle ils étoient accoutumez, & au bout d'un an les deux autres ſe joignirent à eux.

Acta SS Ben. ſæc 5. p. 877. ſæc. 6 p. 312.

III. Saint Romuald en Cathalogne.

Romuald ſe diſtingua tellement par ſon zele, qu'il devint bien tôt leur maître, & Marin lui-même ſe ſoûmit à ſa conduite. Pendant un an Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de poix chiches cuits; & pendant trois ans lui & Jean Gradenic vécurent du bled qu'ils recueilloient en labourant à la

main, redoublant ainſi par leur travail la rigueur du jeûne. Romuald aïant lû dans la vie des peres, que quelques-uns jeûnoient toute la ſemaine, hors le ſamedi & le dimanche, entreprit de les imiter, & vécut ainſi plus de quinze ans. Enſuite il remit au jeudi le ſoulagement qu'il prenoit le ſamedi: tant pour ſe conformer à l'uſage de l'égliſe Romaine, que pour rendre le jeûne plus ſupportable, n'étant que deux ou trois jours de ſuite. Il fit depuis la regle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi & le dimanche, auſquels ils pouvoient manger des herbes, & uſer de toute ſorte de boiſſon; mais pendant les deux carêmes de l'année ils jeûnoient toute la ſemaine. Il défendoit aux autres de paſſer un jour entier ſans manger, quoiqu'il le fît ſouvent lui-même; & diſoit que quiconque aſpire à la perfection, doit manger tous les jours; enſorte qu'il ait tous les jours faim.

n. 13.

Vita Rom. n. 18.

Le comte Oliban, à qui le monaſtere de Cuſan avoit appartenu, étoit un ſeigneur de Catalogne chargé de grands pechez. Il vint un jour voir S. Romuald, & lui raconta toute ſa vie, comme en confeſſion, après quoi le ſaint homme lui dit, qu'il ne pouvoit ſe ſauver qu'en embraſſant la vie monaſtique. Le comte en fut ſurpris, & dit que les hommes ſpirituels à qui il s'étoit déja confeſſé, ne lui avoient jamais conſeillé une ſi rude penitence. Il fit venir des évêques & des abbez qui l'avoient accompagné, & après avoir déliberé tous enſemble, ils vinrent à l'avis de Romuald: avoüant que la crainte les avoit empêché juſques-là de donner au comte ce conſeil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au Mont-Caſſin, ſous prétexte de pelerinage, & d'y embraſſer la vie monaſtique.

Cependant

Cependant Sergius pere de Romuald, ſe fit moine au monaſtere de ſaint Severe près de Ravenne, mais quelque tems après il s'en repentit & voulut retourner au monde. Les moines en donnerent auſſi-tôt avis à Romuald, qui réſolut d'aller au ſecours de ſon pere; & chargea l'abbé Guerin & Jean Gradenic, de conduire le comte Oblian au mont-Caſſin. Les Catalans apprenant que Romuald ſongeoit à quitter leur païs, en furent extrémement affligez; & après avoir cherché un moïen de prévenir cette perte, ils n'en trouverent point de plus ſûr, que d'envoyer des gens le tuer, afin d'avoir au moins ſes reliques pour la protection du païs. Romuald en étant averti, ſe raſa entierement la tête, & comme les meurtriers approchoient de ſa cellule, il ſe mit à manger dès le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'eſprit, & ſe retirerent ſans lui faire aucun mal.

S'étant ainſi ſauvé de leur devotion brutale, il partit nuds pieds un bâton à la main: & arriva à Ravenne; où trouvant ſon pere réſolu au retour au ſiécle, il lui mit les pieds dans des entraves, le chargea de fers & le frappa rudement, juſques à ce qu'en maltraitant ſon corps il eût gueri ſon ame, & l'eût fait revenir à ſa premiere réſolution. Il y perſevera, & mourut ſaintement quelque tems après.

IV. Converſion du comte Oliban.

Pour le comte Oliban, ayant laiſſé ſes terres à ſon fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guerin, Jean Gradenic & Marin, car Pierre Uſeole étoit déja mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargez de ſon tréſor: mais étant arrivé au Mont-Caſſin, il renvoya ſes gens fort ſupris & fort affligez. Marin s'en alla peu de tems après en Poüille, & y demeura dans

Chron. Caſſ. lib. II. c. 19.

Un jour donc, ſans avoir rien dit à perſonne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, & leur dit, qu'il avoit trouvé une très-belle vigne, & qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient, & nonobſtant ſa fiévre, il partit accompagné d'un moine nommé Gregoire, qui le conduiſoit à ſon monaſtere. En paſſant une riviere, il fut tout d'un coup délivré de ſa maladie: ce qu'il prit pour une marque aſſurée, que ce voyage étoit agréable à Dieu. Il arriva donc au monaſtere de Mercure, & entre-autres grands perſonnages il y trouva Jean, Fantin & Zacarie. Il fut ſurpris de leur exterieur & de la pauvreté de leurs habits; & ſon zele pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voyant la ſageſſe de ce jeune homme, la douceur de ſa voix dans la lecture, & la pénétration de ſon eſprit: jugerent dès-lors, que non ſeulement il feroit un grand progrès dans la vertu, mais qu'il ſeroit utile au ſalut de pluſieurs autres.

Mais peu de tems après il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour impoſer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé & le monaſtere ſeroit confiſqué. Les ſuperieurs reſolurent donc de l'envoyer ſous un autre domination, pour recevoir le ſaint habit, & il ſe détermina à entrer dans le monaſtere de Saint Nazaire. En chemin il rencontra un Sarraſin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, & où il alloit. Nil lui dit ſimplement la verité, & le Sarraſin fut ſurpis de lui voir prendre une telle réſolution, étant ſi jeune: car il n'avoit pas trente ans, & il portoit encore ſon habit ſeculier qui étoit très-riche. Tu devois atten- p. 10.

dre, dit-il, à la vieilleſſe, pour t'engager dans la vie monaſtique, ſi tu l'as réſolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous ſoïons bons par néceſſité: un vieillard n'a plus la force de le ſervir, non plus que de porter les armes pour ſon prince. Je veux ſervir Dieu dans ma jeuneſſe, afin qu'il honore ma vieilleſſe. Le Sarraſin touché de ce diſcours, lui montra le chemin, & le quitta en lui donnant des bénédictions, & l'encourageant à ſuivre ſon deſſein. Nil fut ſaiſi de crainte, ſongeant au peril qu'il avoit évité; & ſa peur augmenta, quand il entendit le Sarraſin revenir en courant, & craint qu'il l'attendît. Celui-ci l'ayant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportez, voyant qu'il n'avoit aucune proviſion, & lui fit excuſe de n'avoir rien de meilleur à lui donner: mais en même tems il blâma ſa crainte & la mauvaiſe opinion qu'il avoit de lui.

p. 13. Etant près du monaſtere il rencontra un cavalier qui voulut le détourner d'y entrer, diſant mille maux des moines: les traitant d'avares, de glorieux, de gourmans. Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudieres de leur cuiſine. Nil vouloit lui répondre; mais il s'enfuit ſans l'écouter; & Nil entra enfin dans le monaſtere de S. Nazaire. L'abbé & les moines le reçûrent avec grande charité, & le voïant fatigué du chemin, ils lui donnerent du poiſſon & du vin: mais il ſe contenta de pain & d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monaſtique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monaſtere, où il avoit d'abord été reçû. L'abbé vouloit auſſi-tôt qu'on l'eût fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monaſtere: mais Nil trouva

cette propoſition ſi étrange que deſlors il fit ſerment de n'accepter jamais aucune dignité.

VI. Vie éremitique de S. Nil.

Le tems étant accompli, il retourna au monaſtere de Mercure, où les peres le reçurent avec une grande joïe : particulierement Fantin avec lequel il lia une amitié très-étroite. On en parla quelque tems après à Jean ſuperieur de tous ces monaſteres, qui aïant éprouvé ſon obéïſſance en pluſieurs manieres, en demeura très-ſatisfait, & le retint quelque tems auprès de lui. Enſuite, du conſentement des peres, il ſe retira près du monaſtere dans une caverne où étoit un autel dedié à S. Michel. Là il s'impoſa cette maniere de vie. Depuis le matin juſqu'à tierce il s'appliquoit à écrire, car il écrivoit bien & vîte. Depuis tierce juſques à ſexte, il ſe tenoit devant la croix, recitant le pſeautier & faiſant mille genuflexions. Depuis ſexte juſques à none, il demeuroit aſſis, liſant & étudiant l'écriture ſainte & les peres. Après avoir dit none & vêpres, il ſortoit de ſa cellule pour ſe promener & ſe relâcher, ſans toutefois ſe détourner de Dieu, qu'il conſideroit dans ſes créatures, méditant quelques paſſages des peres. Après le ſoleil couché il ſe mettoit à table & mangeoit ou du pain ſec, ou ſans pain des herbes cuites, ou du fruit ſelon la ſaiſon. Sa table étoit une groſſe pierre, & ſon plat un morceau de pot de terre, il ne bûvoit que de l'eau & par meſure. Il eſſayoit d'imiter toutes les manieres de vivre qu'il liſoit dans les anciens. Ainſi il paſſa juſques à vingt jours ſans manger que deux fois, & fit trois fois cette experience. Pendant un an il ne but qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeât que du pain ſec : mais il quitta cette pratique, pour ne ſe pas deſſécher le poulmon :

p. 18.

p. 25.

p. 28.

car la soif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois il passoit souvent le carême sans boire & sans manger, ne prenant que la sainte communion: La nuit il donnoit une heure au sommeil pour la digestion, ensuite il recitoit le psautier, faisant cinq cens genuflexions, puis il disoit les prieres des nocturnes & des matines. Car il étoit persuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de pieté que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un sac de poil de chevre, qu'il portoit un an: & sa ceinture étoit une corde qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, souffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit, ni siege, ni coffre, ni sac: son encrier étoit de la cire appliquée sur du bois. Tel étoit son amour pour la pauvreté.

P. 37. Un des freres le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, & l'aïant obtenu à grande peine, il lui dit: Mon pere, j'ai trois piéces d'argent, que voulez-vous que j'en fasse? Nil lui dit: donnez-les aux pauvres, & ne gardez que votre psautier. Il le fit: mais après avoir demeuré quelque tems avec le saint homme, il s'ennuïa de cette vie si austere, & commença à chercher querelle pour le mettre en colere. Nil lui dit doucement: Mon frere, le Seigneur nous a appellez en paix. *1. Cor. VII. 15.* Si vous ne pouvez plus me souffrir, allez à la bonne heure où il vous plaira. Car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition & du desir du sacerdoce. L'autre lui dit tout en colere: Rendez-moi mes trois pieces d'argent, & je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres? Nil lui répondit: Mon frere, écrivez sur un morceau de papier, que j'en recevrai la recompense dans le ciel, & le mettez sur l'au-

tel, & je vous les rendrai auſſi-tôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas un obole, accompliroit ſa promeſſe, & fit ce qu'il deſiroit. Nil ayant reçu ſon écrit, deſcendit au monaſtere de Caſtel, & y emprunta trois pieces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine ſe retira, ſuivit ſes deſirs, & mourut quelque tems après. Mais Nil étant rentré dans ſa caverne, écrivit en douze jours trois pſeautiers, & acquitta ſa dette.

Quelques années après le bienheureux Fantin tomba dans une eſpece d'égarement d'eſprit qui parut ſurnaturel à ceux qui connoiſſoient ſa vertu. Car il ſortit de ſon monaſtere, & alloit de côté & d'autre, faiſant des lamentations continuelles ſur les égliſes, les monaſteres & les livres. Il diſoit que les égliſes étoient pleines d'ânes & de mulets, qui les profanoient par leurs ordures: les monaſteres brûlez & perdus, les livres mouillez & devenus inutiles, en ſorte qu'on n'auroit plus dequoi lire. Quand il rencontroit un des freres de ſon monaſtere, il le pleuroit comme mort, & diſoit: C'eſt moi qui t'ai tué mon enfant. En parlant ainſi il ne vouloit ni loger ſous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire, mais errant par les deſerts, il vivoit d'herbes ſauvages. On crut que c'étoit une prédiction de l'incurſioin des Sarraſins, qui déſolerent le païs peu de tems après: ou plûtôt de la décadence des monaſteres, & du relâchement de la diſcipline. Nil ſenſiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le ſuivoit & s'efforçoit de lui perſuader de rentrer dans le monaſtere: mais Fantin l'aſſûra qu'il n'y retourneroit point, & qu'il mouroit bien-tôt, comme il arriva en effet. p. 45.

Nil étant revenu à sa caverne, les peres du monastere de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir & leur choisir un abbé. Car ils le connoissoient assez pour n'oser lui proposer de l'être lui-même. Il entra dans le monastere & assembla la communauté dans l'église: mais après la priere, Luc frere du defunt abbé Fantin prit Nil par les pieds, le conjurant au nom de la sainte Trinité & de tout ce qu'il y a de plus saint, d'être leur abbé. Nil retourna contre Luc ses propres conjurations, & le fit élire abbé: car quoiqu'il ne sût pas fort sçavant dans les saintes écritures, il avoit le talent de gouverner & une grande vertu. C'est ainsi que Nil évita cette tentation.

VII. Premiers disciples de S. Nil. p. 49. p. 54

Pendant qu'il étoit encore dans sa caverne, il lui vint un disciple nommé Etienne, homme d'une grande simplicité, mais d'une patience & d'une obéïssance merveilleuse. Les Sarrasins ayant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit se répandit qu'ils viendroient aussi au canton de Mercure, & qu'ils n'épargneroient ni monasteres ni moines. Tous se refugierent dans les châteaux les plus proches; & Etienne se trouvant au monastere de S. Fantin, suivit les moines, n'ayant pas le tems de retourner à la caverne. Nil lui-même voyant déja la poussiere qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, & se cacha dans un lieu détourné: puis il revint le jour suivant à sa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant descendu au monastere, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé; & croyant qu'ils avoient enlevé Etienne, il résolut de se rendre esclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit sauvé avec les moines; & après que les Sarrasins furent passez, Nil & Etienne retournerent

retournerent à leur caverne, & reprirent leur premiere façon de vivre.

Quelque tems après Nil ayant envoyé Etienne à Rossane pour acheter du parchemin, il en revint accompagné d'un vieillard nommé George, des principaux de la ville, qui croyoit être appellé de Dieu à mener la vie solitaire, & s'offrit à Nil pour faire ce qu'il lui plairoit. Nil lui répondit: Mon frere, ce n'est pas pour notre vertu que nous demeurons dans ce désert: mais parce que nous ne pouvons porter la regle de la vie commune, nous nous sommes séparez des hommes, comme des lépreux. Vous faites bien de chercher votre salut: allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'ame & du corps. Mais George demeura ferme, & ne voulut point quitter le saint, qui conçut pour lui une affection filiale. p. 58. p. 60.

Enfin comme les Sarrasins revenoient de tems en tems en ces quartiers-là, & que la caverne étoit sur leur passage: Nil & ses disciples jugerent qu'ils ne pouvoient y demeurer. Il vint donc s'établir auprès de Rossane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de S. Adrien. Là il lui vint encore quelques disciples, & par la suite du tems ils se trouverent jusqu'à douze & plus: en sorte que ce lieu devint un monastere. Il y avoit deux freres dans le voisinage, qui touchez d'envie commencerent à médire de saint Nil, & le traiter d'hypocrite & d'imposteur: mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des benédictions & des loüanges; & un jour qu'ils l'avoient extrêmement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, se mit à genoux, & leur demanda pardon. Enfin il les gagna tellement, que l'aîné en mourant lui dona tout son bien, & lui recom- p. 63.

manda ſon frere. Il ne vouloit point que ſon monaſtere eût rien au-delà du néceſſaire, diſant que ce ſurplus n'étoit qu'avarice. Trois de ces moines ayant un jour mangé hors de la maiſon, il leur dit : Etes-vous mes eſclaves pour vous cacher ainſi de moi? Vous êtes mes freres, notre pain eſt votre travail ; & perſonne ne vous contraint à rien faire contre votre volonté. Sa communauté croiſſant, il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ou d'hegumene, pour mieux obſerver le précepte de l'évangile, de ne point ſe nommer maître : mais il donna le titre d'hegumene à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme très-ſçavant dans les auteurs ſacrez & profanes, & qui laiſſa lui-même pluſieurs écrits.

p. 69.

p. 71.
Matth. xxiii. 8.

p. 72.
V. Chr. Caſſ. l. 11. c. 11.

Un grand tremblement de terre qui arriva dans la Campanie & la Calabre, aïant preſque renverſé la ville de Roſſane, S. Nil voulut aller voir ce déſaſtre de ſa patrie. Mais pour ſe déguiſer, il mit autour de ſa tête une peau de renard, qu'il avoit trouvée en chemin, & portoit ſur l'épaule ſon manteau pendu à ſon bâton. Les enfans lui jettoient des pierres, & crioient après lui : Au caloyer Bulgare, d'autres l'appelloient Franc ou Armenien. Le ſoir s'étant remis à ſon état ordinaire, il entra dans la grande égliſe, pour prier la ſainte Vierge ſa patrone, & fut reconnu de quelques prêtres, qui ſe jetterent à ſes pieds, fort ſurpris de ſon arrivée. Après les avoir conſolez par ſes diſcours de pieté, il demeura avec un nommé Caniſcas, dont il avoit été diſciple, l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toûjours mené une vie fort pure. Mais il ne put le perſuader, à cauſe de l'avarice qui le dominoit ; & il mourut quelque tems après, avec un repentir inu-

tile de ne l'avoir pas écouté.

Il faiſoit ſouvent reflexion ſur la douceur de la ſolitude, & le dégagement de la parfaite pauvreté, ſans ſoins comme ſans biens; & il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu on recule: leur converſation même lui etoit à charge, parce qu'elle le détournoit de la contemplation & de l'occupation interieure. A ces penſées il oppoſoit ce précepte de l'Apôtre: Que perſonne ne cherche ſon avantage, mais celui des autres pour leur ſalut. Il réſolut donc d'éprouver ſes diſciples par quelque commandement déraiſonnable; & s'ils y obéïſſoient ſans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour après l'office du matin, il leur dit: Mes Peres, nous avons planté trop de vignes, & ce n'eſt qu'avarice d'avoir plus que le neceſſaire: venez-en couper une partie. Ils y conſentirent, & ayant pris la coignée ſour ſon épaule il les mena à la plus belle de leurs vignes & du plus grand rapport. Ils le ſuivirent tous, & ſe mirent à couper depuis le matin juſqu'à tierce. Alors voyant leur obéïſſance, il promit à Dieu de ne les quirter de ſa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté juſques au Mont Athos, & de l'autre juſqu'en Sicile, perſonne n'y pouvoit rien comprendre, & on l'interpretoit diverſement.

p. 78.

1. Cor. x. 24.

VIII.

Il eſt viſité par Theophylacte & Leon.

Un jour comme il étoit à Roſſane un peu indiſpoſé, Theophylacte metropolitain de Calabre & le domeſtique Leon tous deux gens d'eſprit & ſçavans, vinrent le voir avec des magiſtrats, des prêtres & une grande partie du peuple: à deſſein de lui faire des queſtions ſur l'écriture, plûtôt pour l'éprouver que pour s'inſtruire. Après qu'ils ſe furent ſaluez & aſſis, Nil donna au

p. 81.

domeſtique un livre qu'il avoit à la main, & lui fit lire cette ſentence : que de dix mille ames, à peine s'en trouve-t'il une dans le temps préſent, qui ſorte entre les mains des anges. Ils commencerent à dire tout d'une voix : A Dieu ne plaiſe, cela n'eſt pas vrai : celui qui l'a dit eſt herétique. C'eſt donc en vain que nous avons été baptiſez, que nous adorons la croix : que nous communions & portons le nom de chrétiens. Nil voyant que le métropolitain & le domeſtique ne diſoient rien à ceux qui parloient ainſi, répondit doucement : Que direz-vous ſi je vous montre que S. Baſile, S. Chryſoſtome, S. Ephrem, S. Theodore Studite, S. Paul même & l'évangile diſent la même choſe ? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oſeriez faire profeſſion d'aucune herésie, le peuple vous lapideroit. Mais ſçachez, que ſi vous n'êtes vertueux & très-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchez de ce diſcours, & commencerent tous à ſoupirer & à dire : Malheurs à nous pecheurs que nous ſommes.

Matth. x. 42. Nicolas protoſpataire lui dit : Mon pere, pourquoi l'évangile dit-il : Celui qui donnera à un de ſes moindres un verre d'eau froide ne perdra pas ſa récompenſe ? Il répondit : Cela eſt dit pour ceux qui n'ont rien, afin que perſonne ne s'excuſe ſur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit : Mon pere, je voudrois ſçavoir ſi Salomon eſt ſauvé ou damné. Nil ſçachant que c'étoit un débauché, lui dit : Et moi je voudrois ſçavoir ſi vous ſerez ſauvé ou damné. Que nous importe à vous & à moi que Salomon le ſoit ? *Matth.* v. 28. C'eſt pour nous qu'il eſt écrit : Quiconque regarde une femme pour la deſirer a déja commis l'adultere.

Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'écriture, qu'il se soit repenti, comme nous les trouvons de Manassés.

Un prêtre se leva ensuite, & dit: Mon pere, de quel arbre Adam mangea-t'il dans le paradis? Il répondit: D'un pommier sauvage. Tous se prirent à rire & Nil leur dit: N'en riez pas, la réponse est conforme à la demande. Comment vous dirions-nous ce que l'écriture ne nous a point découvert? Au lieu de penser comment vous avez été formé, comment vous avez été mis dans le paradis, les préceptes que vous avez reçus & que vous n'avez pas gardez; qui vous a fait chasser du paradis, & comment vous pourrez y rentrer: au lieu de tout cela vous me demandez le nom d'un arbre, & quand vous l'auriez appris, vous demanderiez ensuite quelle en étoit la racine, ou les feüilles ou l'écorce, & s'il étoit grand ou petit. Après quelques-autres entretiens, ils se retirerent, & le métropolitain lui-même dit, que ce caloyer étoit un grand personnage.

IX. Conversion d'Eupraxius, p. 80.

Eupraxius gouverneur de Calabre avoit fondé à Rossane un monastere de filles, qui étant tombé en décadence, lorsqu'Eupraxius fut retourné à C. P. S. Nil avoit pris soin de le rétablir. Toutefois des gens mal intentionnez dirent à Eupraxius, que Nil avoit pillé ce monastere: ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le saint. Il revint en Calabre comme gouverneur, & tous les abbez de la province vinrent avec des presens le complimenter & lui demander sa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point, & demeura en paix dans son monastere, priant Dieu pour le salut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup

p. 92.

ſon indignation, il cherchoit les moyens de la ſatisfaire. Mais il lui vint un ulcere qui le tourmenta pendant trois ans, & lui conſuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection inſuportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ſes débauches, ſe repentit de ſes emportemens contre le ſaint abbé, & l'envoya prier de le venir voir, & lui donner ſa bénédiction. Le ſaint homme ſe fit prier long-tems pour l'humilier à ſon tour, & n'y alla qu'au bout des trois ans, lorſqu'il ſçût que le mal attaquoit déja les parties nobles.

Le gouverneur lui embraſſa les pieds fondant en larmes, & Nil l'ayant relevé, il lui fit la confeſſion de tous ſes pechez, & le conjura de lui donner l'habit monaſtique; diſant qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le ſaint
p. 95. lui répondit: Tous ceux qui ont peché après le baptême, ſont obligez ſans aucun vœu à embraſſer la pénitence: mais quant à vous donner l'habit, je ne ſuis qu'un ſimple moine ſans aucun ordre eccleſiaſtique. Voici un métropolitain, c'étoit celui de ſainte Severine, voici des évêques & des archimandrites, c'eſt à eux d'accomplir votre ſouhait. Toutefois Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de ſa main, & le revêtit de l'habit monaſtique en preſence des évêques & des abbez. Alors le gouverneur les pria à manger, & les ſervit à table lui-même, tant il ſe trouva de force. Puis il diſtribua de ſa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le legua aux égliſes: il affranchit tous ſes eſclaves & mourut trois jours après plein de compunction & d'eſperance. Il avoit fait Nil executeur de ſon teſtament: mais le ſaint homme ne voulut point s'embaraſſer dans tant d'affaires, & s'en déchargea ſur le métropolitain.

X. Autres actions de S. Nil.

Il délivra pluſieurs poſſedez, en leur faiſant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoyant à Rome aux tombeaux des apôtres: mais il ne vouloit pas leur faire le moindre ſigne de croix de ſa main. p. 101. Quelque repugnance qu'il eût à venir dans le monde, & en voir le tumulte, il ne laiſſoit pas dans l'occaſion d'interceder pour le peuple auprès des magiſtrats, afin p. 107. de ſauver les malheureux opprimez, & quelquefois les coupables. Et il ne craignoit point de ſouffrir pour cet effet la fatigue de marcher à pied & les incommoditez des ſaiſons. Pluſieurs des officiers, qui venoient p. 109. en Italie, lui offroient de grandes ſommes d'argent, pour la ſubſiſtance de ſa communauté, ou pour les pauvres: mais il leur diſoit: Mes freres ſeront heureux, ſuivant le pſeaume, s'ils vivent du travail de Pſalm. 127. leurs mains, & les pauvres crieront contre vous, comme retenant leur bien, & m'admireront comme poſſedant tout ſans rien avoir.

Un eunuque de la chambre de l'empereur l'ayant prié de le venir voir, lui dit; Je n'ai point de parens, p. 122. & j'ai de grands biens: j'ai réſolu de les donner à Dieu, & de fonder un monaſtere. Venez avec moi à Conſtantinople, je prendrai le ſaint habit de votre main, & je vous ferai converſer familierement avec les empereurs, comme vous êtes ici avec moi. Nil fit ſelon ſa coutume le ſigne de la croix ſur ſa poitrine, & répondit à l'eunuque; Votre deſſein eſt beau & agréable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter mon déſert & les pauvres qui ſouffrent avec moi, pour me promener dans les villes, & me charger d'affaires. Manque-t'on à Conſtantinople de moines & d'abbez, pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde?

Que si vous voulez absolument que je vous le donne, venez marcher dans la voye étroite avec nous. L'eunuque insistoit à accomplir son dessein, & le saint abbé l'ayant quitté, remercioit Dieu de l'avoir délivré de ce piege de l'ennemi.

p. 115. L'archevêque de Rossane étant mort, tous s'accorderent qu'il falloit surprendre l'abbé Nil, & le forcer à remplir cette place. Les magistrats & les principaux du clergé marchoient déja pour executer leur dessein: mais quelqu'un les prévint, croyant porter au pere une agréable nouvelle. Il le remercia, & lui fit même donner un present: mais il se retira au fond d'une montagne avec un des moines, & se cacha si bien qu'on ne pût jamais le trouver. Les prêtres & les magistrats qui étoient venus au monastere, après avoir bien cherché & long-tems attendu, s'en retournerent fort affligez, & furent contraints d'élire un autre archevêque.

p. 120. Quelque tems après les Sarrasins ayant fait une incursion dans la Calabre, S. Nil se retira dans la forteresse avec ses moines; excepté trois, qui étant demeurez dans le monastere, furent pris & emmenez en Sicile. S. Nil songea à les retirer, & ayant amassé cent tarins d'or des revenus du monastere, il les envoya à Palerme par un frere fidele, avec un mulet qu'on lui avoit donné, & une lettre adressée à l'écrivain de l'émir, qui étoit chrétien & pieux. Il lut la lettre à l'émir son maître, qui admira la sagesse & la vertu du saint abbé; & ayant fait venir les moines, il les traita avec honneur, & retint seulement le mulet pour se souvenir d'eux: mais il les renvoya avec l'argent & plusieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre où

où il disoit : C'est ta faute de ce que tes moines ont été maltraitez ; si tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoyé une sauve-garde, avec laquelle tu n'aurois pas eu besoin de sortir de ton monastere ; & si tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le pays, & je te traiterois avec toutes sortes d'honneur & de respect.

XI. Saint Nil se retire au Mont-Cassin. p. 123.

Le saint homme prévoyant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarrasins, résolut d'en sortir : mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui : car sa réputation étoit venuë jusques aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croyoit être inconnu : mais il étoit par tout regardé comme un apôtre. Car étant venu à Capouë, il fut reçû avec très-grand honneur par le prince Pandolfe & les premiers de la ville, jusques-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, & l'eussent fait, si le prince ne fut mort. Mais ils appellerent Aligerne abbé du Mont-Cassin, & lui enjoignirent de donner au saint abbé un des monasteres de la dépendance du sien tel qu'il voudroit.*

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monastere du Mont-Cassin, toute la communauté vint au-devant de lui jusques au pied de la montagne, les prêtres & les diacres revêtus de leurs ornemens comme un jour de fête, portant des cierges & des encensoirs. Il guérit toutes leurs maladies corporelles & spirituelles, & admira le bel ordre & la régularité de cette maison, qu'il trouva, au-dessus de celle des Grecs. Ensuite l'abbé Aligerne & les principaux d'entre les moines le conduisirent au monastere qui lui étoit destiné : sçavoir saint Michel en Valdeluce, où il demeura

quinze ans. L'abbé & les moines le prierent de venir avec toute ſa communauté au grand monaſtere, & d'y celebrer l'office en Grec. D'abord il s'en excuſoit par humilité, mais enfin il l'accorda. Il compoſa un hymne en l'honneur de S. Benoît, comprenant tous ſes miracles; & prenant toute ſa communauté, qui étoit de plus de ſoixante moines, il monta au Mont-Caſſin, & y celebra les vigiles d'un chant fort harmonieux, car il y en avoit pluſieurs qu'il avoit inſtruits à lire & à chanter parfaitement.

Après l'office tous les moines Latins vinrent le trouver avec la permiſſion de leur abbé, & lui firent diverſes queſtions, ſur les devoirs des moines & ſur des
P. 131. paſſages de l'écriture: & il leur répondit en latin. Un lui demanda: Si un fois l'année je mange de la viande par condeſcendance pour mon corps, quel mal y aura-t'il? Saint Nil répondit: Si vous vous portez bien toute l'année, & qu'une ſeule fois vous tombiez & vous rompiez une jambe, quel mal y auroit il? Ils l'interrogerent auſſi touchant le jeûne du ſamedi. Il ré-
Rom. XIV. 3. pondit: Que celui qui mange ne mépriſe point celui qui ne mange pas, & que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le ſamedi, prenez garde de ne pas combattre les colomnes de l'égliſe, S. Athanaſe, S. Baſile, S. Gregoire, S. Chryſoſtome & les conciles mêmes. Nous faiſons bien de ne pas jeûner le ſamedi, pour nous oppoſer aux Manicheens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien teſtament; mais nous ne nous abſtenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux Juifs. Vous avez auſſi raiſon de jeûner ce jour-là, pour vous préparer au dimanche.

Aligerne abbé du Mont-Caſſin avoit ſuccedé à Majelpot en 949. & gouverna pendant trente-ſept ans. Il étoit de Naples, & avoit été moine à ſaint Paul de Rome ſous l'abbé Baudoüin. Il s'appliqua à rétablir le monaſtere, qui ne s'étoit pas encore relevé de la déſolation arrivée ſous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir pluſieurs terres uſurpées par des ſeigneurs voiſins, ce qui lui attira de mauvais traitemens : mais il fut protegé par Landolfe prince de Capouë. Il repeupla les terres deſertes, rebâtit l'égliſe & les lieux reguliers, enſorte que le Mont-Caſſin fut comme renouvellé de ſon tems. Il mourut l'an 986.

AN. 984.

Act. SS Ben. ſæc. 5. p. 645.

Sup liv. LIII. n. 47.

A Rome le pape Benoît VII. mourut le dixiéme de Juillet 984. indiction douziéme, après huit ans & demi de pontificat, & fut enterré à ſainte Croix de Jeruſalem. Son ſucceſſeur fut Pierre évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Otton II. Il changea de nom par reſpect, comme l'on croit, pour S. Pierre ; & prit celui de Jean XIV. Il ne tint le ſiege que huit mois : car Francon, qui s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant ſous le nom de Boniface VII. revint de C. P. ſur la nouvelle de la mort de Benoît VII. Sa faction étant la plus puiſſante, Jean XIV. fut arrêté & mis au château S. Ange, puis dépoſé, & au bout de quatre mois il mourut de faim & de miſere dans cette priſon le vingtiéme d'Août 985. Ainſi Boniface fut reconnu pape & tint le ſiege onze mois, au bout deſquels il mourut ſubitement. Les ſiens mêmes le haïſſoient tellement, qu'après ſa mort ils le percerent à coups de lances, le traînerent par les pieds, & le laiſſerent tout nud dans la place devant le cheval de Conſtantin. Mais le lendemain matin quelques clercs ramaſſerent ce

XII. Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV papes.

Baron. an. 984. Panebr. com. 167.

Supr. liv. LVI. n. 36.

Bif. de Pabr.

corps. Saint Dunſtan s'étant mis en priere pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce ſiege : ſaint André lui apparut, & lui ordonna de prendre Elfege abbé de Bath, & le ſacrer évêque de Vincheſtre. C'étoit un grand perſonnage, & il fut depuis archevêque de Cantorberi. AN. 988.

Le jour de l'Aſcenſion 17. de Mai 988. après la lecture de l'évangile, ſaint Dunſtan prêcha à ſon ordinaire : puis il continua la meſſe & donna la benediction ſolemnelle avant la communion. Il exhorta encore ſon peuple à ſe détacher des choſes de la terre ; & après avoir donné le baiſer de paix, il ne put ſe contenir davantage, & leur dit de ſe ſouvenir de lui, & que le jour étoit proche où Dieu l'appelleroit. Alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrens de larmes ; & un prêtre nommé Elgar docte & vertueux, qui fut depuis évêque, déclara que le matin même il avoit vû des anges dire à Dunſtan qu'il ſe tint prêt pour partir le ſamedi. *Vita. n. 421*

Après le dîner l'archevêque revint à l'égliſe & marqua le lieu de ſa ſépulture. Comme il remontoit pour aller ſe repoſer, ainſi qu'il avoit accoûtumé pendant l'été : ceux qui le ſuivoient en grand nombre le virent élevé de terre & monter en l'air. Ils en furent effrayez : & étant revenu à bas, il leur dit : Vous voyez où Dieu m'appelle & perſonne ne doit deſeſperer de venir au ciel en ſuivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être : ni de ne paroître pas méchans, mais de ne l'être pas. Je vous prédis que la nation Angloiſe ſouffrira beaucoup & long-tems de la part des

AN. 988. étrangers : mais à la fin la miſericorde de Dieu ſe répandra ſur elle. En parlant ainſi, le ſaint prelat ſentit que les forces de ſon corps diminuoient peu à peu. Neanmoins il continua tout ce jour-là & le vendredi ſuivant à inſtruire & conſoler tous ceux qui venoient ſe recommander à lui, & lui demander ſa benediction.

Le ſamedi dix-neuviéme de Mai il fit celebrer devant lui les ſaints myſteres, & ayant reçû le viatique, il fit une fervente priere d'action de graces, après laquelle il expira. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Sauveur ſa cathedrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les degrez de l'autel. Les regrets de ſon peuple furent extrêmes ; & il ſe fit depuis à ſon tombeau un grand nombre de miracles, dont nous avons une hiſtoire fidele, par le moine Osberne qui vivoit dans le ſiécle ſuivant, & qui écrivit le premier la vie du ſaint. Saint Dunſtan rétablit les lettres en Angleterre auſſi-bien que la diſcipline monaſtique : on lui attribuë pluſieurs écrits, dont il reſte peu qui ſoient certainement de lui. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort.

Act. t. p. 989.

Martyr. R. 19. Maj.

XIV. Saint Adalbert quitte Prague.

L'année ſuivante 989. S. Adalbert de Prague vint à Rome, conſulter le pape comment il ſe devoit conduire, attendu l'indocilité de ſon peuple. Depuis qu'il étoit évêque il avoit mené une vie exemplaire, & s'étoit parfaitement acquitté de tous ſes devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'égliſe ſelon les canons : la premiere pour les réparations & les ornemens de l'égliſe, la ſeconde pour les chanoines, la troiſiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour lui. Il diſtribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, & nourriſſoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de

Sup. liv. LVI. n. 56.

Vita n. II. ſec. 5. act. Ben. p. 853.

parade, mais il couchoit sur la terre & tout au plus sur un cilice, dormant peu & passant la plûpart de la nuit en prieres. Il observoit comme les moines le silence depuis complies jusqu'à prime, après prime il donnoit audience, puis il travailloit de ses mains, ou lisoit l'écriture sainte avec ses chapelains. Il visitoit soigneusement les prisonniers & les malades. Il prêchoit assiduëment & mêloit dans sa conduite la séverité & la douceur. AN. 988.

Mais son peuple profitoit peu de ses instructions: la plûpart sembloient affecter de commettre les desordres dont il vouloit les retirer, & s'obstiner à leur perte. Voyant donc, que loin de leur être utile, il se nuisoit à lui-même: il résolut de les quitter, principalement pour trois sortes de pechez: la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des esclaves Chrétiens aux Juifs. Dans le même tems qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleslas le cruel & frere de Boleslas le pieux, qui regnoit alors en Boheme. Le pere pour expier la mort de S. Venceslas, donna ce fils à S. Emmeran de Ratisbonne, où il embrassa la vie monastique. Il étoit donc venu après plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son païs, ses parens & le duc son frere. L'évêque Adalbert l'ayant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de son peuple, des mariages incestueux & des divorces, de la désobéïssance & de la négligence du clergé, de l'arrogance & de la puissance intolerable des seigneurs. Enfin il lui découvrit son dessein d'aller à Rome consulter le pape, & ne jamais revenir à ce peuple indocile. n. 141. *Chr. Mag. ib. ap. Mabill. p. 869.*

Il se rencontre heureusement, ajoûta-t'il, que vous

AN. 989.

êtes frere du duc, ils vous obéiront plûtôt qu'à moi, vous pourrez les réduire par l'autorité de votre frere, votre nobleſſe, votre ſcience & la ſainteté de votre profeſſion vous rendent digne de l'épiſcopat, je vous le cede volontiers; & je ſolliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainſi il lui mit entre les bras le bâton paſtoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jetta par terre avec indignation, & dit: Je ne ſuis ni digne ni capable de l'épiſcopat; je ſuis moine & mort au monde. L'évêque lui répondit: Sçachez, mon frere, ſçachez, que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez enſuite, & ce ſera à votre perte.

XV. S. Adalbert à Rome.

Adalbert vint à Rome en 989. & le pape Jean XV. lui conſeilla de quitter ſon peuple rebelle, plûtôt que de ſe perdre avec lui. Ayant donc réſolu de paſſer le reſte de ſa vie en pays étranger, il commença par diſtribuer tout ſon argent aux pauvres. L'imperatrice Theophanie mere d'Otton II. qui regnoit alors ſe trouva dans le même tems à Rome; & ſçachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pelerinage à Jeruſalem, elle le fit ſecretement & lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence frere d'Adalbert le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépenſe de ſon voïage: mais le ſaint évêque le diſtribua tout aux pauvres la nuit ſuivante.

Ayant renvoyé ſes gens en Bohéme, il changea d'habit, acheta un âne, pour porter le bagage, & ſe mit en chemin avec trois perſonnes ſeulement, pour aller à Jeruſalem. Il paſſa au Mont-Caſſin, & y fut reçû avec honneur, ſans être connu. Quelques jours après comme il en vouloit partir, l'abbé Manſon ſucceſſeur d'Aligerne

d'Aligerne le vint trouver avec les principaux du monaſtere, & lui dit: Vous entreprenez un long voïage & plein de grandes diſtraction : il eſt bon de quitter le monde, mais il n'eſt pas avantageux de changer de place tous les jours. Il vaut mieux ſe fixer en un lieu, ſuivant les maximes de nos peres. Adalbert reçut ce conſeil comme venu du ciel, & réſolut de s'arrêter au Mont-Caſſin pour y paſſer le reſte de ſa vie. *Chr. Caſſ. lib. III c. 17.*

Mais un des principaux du monaſtere lui dit un jour avec plus d'affection que de diſcretion: Mon pere, vous ferez très-bien de prendre ici l'habit monaſtique, & demeurer avec nous : car comme vous êtes évêque, vous conſacrerez nos égliſes, & ordonnerez nos clercs. Adalbert voïant qu'il étoit découvert, fut ſenſiblement affligé de ce diſcours ; & auſſi-tôt il alla à Valdeluce conſulter S. Nil ſur ce qu'il avoit à faire. S. Nil connut d'abord par quel mouvement il agiſſoit, & dit depuis, qu'il n'avoit jamais vû perſonne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrois, mon fils, dans ma communauté, ſi ce n'étoit lui nuire ſans vous ſervir. Vous voïez à ma barbe & à mon habit que je ſuis Grec & étranger; & le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : ſi je vous reçois ils me chaſſeront, & vous ſerez encore plus incertain du lieu de votre retraite. Je vous conſeille de retourner à Rome, & d'aller trouver de ma part l'abbé Leon : avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de S. Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monaſtere de l'abbé Leon, & apprit que c'étoit celui de S. Alexis. Leon voulant l'éprouver, le rebuta d'abord,

& lui parla durement : mais le voïant ferme, il le mena au pape pour n'en rien faire que de ſon conſentement, & de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi-ſaint l'an 990. ſans ſçavoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient ſuivi Adalbert, l'abandonnerent, voyant qu'il vouloit ſe faire moine : il n'y eut que ſon frere Gaudence, qui lui demeura fidéle, & embraſſa la même profeſſion. Adalbert s'exerçoit à l'obéïſſance & à l'humilité, ſervant aux travaux les plus bas dans le monaſtere.

Chr. Magdeb. MS. ap. Mabill.

XVI. Libentius archevêque de Breme. *Act. SS. Ben. ſec. 6. ex Ada. lib. 11. c. 15.*

Adaldague archevêque de Brême étoit mort dès l'an 988. indiction premiere le vingt-huitiéme d'Avril, après cinquante-trois ans d'épiſcopat ; & Libentius lui avoit ſuccedé. Ce prélat très-ſavant & très-vertueux, étoit venu d'Italie avec l'évêque Adaldague, & le pape Benoît V. lorſqu'il fut relegué en Saxe ; & Adaldague ne trouva que Libentius, à qui il pût confier le gouvernement du diocéſe de Hambourg. Il reçut le pallium du pape Jean XV. & le bâton paſtoral de l'empereur Otton III. & fut le premier archevêque de Brême conſacré par ſes ſuffragans. Car juſques-là cet archevêque étoit ſacré par celui de Mayence : mais Adaldague ayant obtenu du pape Agapet le pouvoir d'ordonner des évêques en Dannemarc & dans les autres païs ſeptentrionaux, ſes ſucceſſeurs furent ordonnez par les évêques de leur dépendance.

Adam. c. 50. 51.

Mabill. p. 128.

Libentius ſe trouve auſſi nommé Lievizo, par une corruption de ſon nom, venuë apparemment de la prononciation des barbares. Sa pureté étoit telle, qu'il ne ſe laiſſoit voir aux femmes que rarement : ſes jeûnes le rendoient toûjours pâle, ſon humilité le faiſoit paroître dans le cloître comme un ſimple moine : car c'étoit

des moines qui ſervoient l'égliſe de Brême, comme les autres qu'ils avoient fondez. Il ſe contentoit des biens de ſon égliſe, & n'alloit gueres à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner ſon diocéſe & à gagner des ames; & tenoit dans une exacte diſcipline toutes les communautez de ſa dépendance. Il prenoit ſoin par lui-même des hôtes & des malades, & les ſervoit en perſonne; quoiqu'il eût chargé ſon neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le païs des Sclaves fut en paix, il viſita ſouvent les peuples de de-là l'Elbe, & s'acquitta fidélement de ſa miſſion chez les payens.

Cependant comme Suen roi de Dannemarc perſécutoit violemment les Chrétiens, l'archevêque Libentius lui envoïoit ſouvent des députez avec des préſens pour l'appaiſer: mais il demeura inexorable. Quelque tems après faiſant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois, & emmené chez eux; & les Danois le racheterent par deux fois. Enſuite Heric roi de Suede entra en Dannemarc avec une armée innombrable, & Suen lui ayant livré un combat naval, fut vaincu, dépoüillé de ſon royaume, & réduit à s'enfuir. Tous ces malheurs furent regardez comme une punition divine de ſon parricide, & de la perſécution qu'il avoit faite aux Chrétiens. Heric étant ainſi maître des deux royaumes de Dannemarc & de Suede, Poppon évêque de Sleſvic alla vers lui en ambaſſade de la part de l'empereur & de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un ſaint homme; & comme les barbares lui demandoient un miracle à leur ordinaire, on dit que ſans héſiter il prit un fer chaud avec la main, & n'en fut

Sup. liv. LVI. n. 54.

point brûlé. Pour les perſuader encore mieux, il ſe revêtit d'une chemiſe cirée, & ſe tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Enſuite levant les yeux & les mains au ciel, il la laiſſa brûler entierement, & d'un viſage gai aſſura qu'il n'en avoit pas même ſenti la fumée. Pluſieurs milliers des payens ſe convertirent à ce miracle, & le nom de Poppon demeura célébre chez les Danois.

Un autre miſſionnaire illuſtre de Dannemarc fut Odincar l'ancien, qui prêcha en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede; & convertit pluſieurs infideles. Odincar le jeune ſon neveu & ſon diſciple étoit de la race des roi de Dannemarc, & ſi riche en fond de terre, que de ſon patrimoine il fonda l'évéché de Ripen en Jutland. Comme il étudioit à Brême, l'archevêque Adaldague le baptiſa de ſa main; & ſon ſucceſſeur Libentius l'ayant ordonné évêque pour la converſion des gentils, il mit ſon ſiege à Ripen. La ſainteté de ſa vie le rendoit agréable à Dieu & aux hommes, & il ſoutint courageuſement la réligion en Dannemarc. D'autres ſaints perſonnages allerent juſqu'en Norvege, & y firent pluſieurs Chrétiens.

XVII. Converſion des Ruſſes. *Voyd'Olear. p. 136. Cedr. 699. C. 717. A. Ditm. lib. 7. p. 104.*

On rapporte à ce tems-là, c'eſt-à-dire à l'an 989. la converſion de Vladimer ou Vlodomir prince des Ruſſes premier chrétien. Il épouſa Anne ſœur des empereurs Baſile & Conſtantin, que Ditmar nomme Helene, & il ajoute, que Vlodomir embraſſa la foi chrétienne par les exhortations de cette princeſſe: mais que ſes mœurs ne répondirent pas à ſa créance, & qu'il ne laiſſa pas d'être fort adonné aux femmes & fort cruel. Il eut trois fils, dont un épouſa la fille de Boleſlas duc de Pologne, & avec elle ce duc envoya en Ruſſie un ſaint

homme nommé Reinbern évêque de Colbert en Pomeranie, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles, & pour abolir la superstition d'une mer consacrée aux démons, il y jetta de l'eau benite & quatre pierres, sur lesquelles il avoit fait l'onction du saint chrême. Il pratiquoit une grande abstinence & beaucoup de veilles, & gardoit un grand silence. Mais Vlodomir ayant avis que son fils vouloit se révolter, poussé par le duc de Pologne son beau-pere : le fit arrêter avec la princesse sa femme, & l'évêque Reinbern, qui mourut dans sa prison continuellement appliqué à la priere.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter ses pechez, & après être arrivé à une extrême vieillesse, il mourut & fut enterré dans la grande ville de Kiovie en l'église de saint Clement près de la reine son épouse, & leurs tombeaux étoient élevez au milieu de l'église. Les Moscovites qui sont les Russes, comptent ce prince entre leurs saints, & honorent sa mémoire le quinziéme de Juillet, le regardant comme l'apôtre de leur nation. Car encore que la réligion chrétienne fut entrée chez les Russes dès le siécle précedent sous Ignace patriarche de C.P. on trouve que vers l'an 940. ils exercerent de grandes cruautez contre les chrétiens, particulierement les prêtres à qui ils perçoient la tête avec des clous. Aussi on ne compte l'établissement solide du christianisme, & la conversion entiere de la nation, que depuis le regne de Vlodomir & la fin du dixiéme siecle. Ils ont toujours gardé le rit Grec dans les cérémonies de la religion.

Ephemer. ap. Bolland. 10. 12.

Sup. liv. 1. n. 56. LII. n. 19.

Cedr. p. 630. B.

En France il étoit arrivé depuis peu d'années une grande révolution. Le roi Lothaire mourut le second

XVIII. Hugues Capet roi de France.

Chr. Alberic. 86. 987.

jour de Mars 986. à l'âge de quarante-cinq ans, après en avoir regné trente-un, depuis la mort de ſon pere. Il laiſſa pour ſucceſſeur Louis ſon fils âgé d'environ dix-huit ans, qui mourut après quinze mois de regne le vingt-deuxiéme de Juin 987. ſans laiſſer d'enfans. Il eſt connu ſous le nom de Louis le fainéant, parce qu'il ne fit rien de memorable. Il laiſſa un oncle nommé Charles fils de Loüis d'outremer, que la couronne regardoit ſelon le droit de la ſucceſſion: mais il étoit odieux aux ſeigneurs, parce qu'il avoit quitté la France, pour s'attacher à l'empereur Otton. C'eſt pourquoi ils aimérent mieux reconnoître pour roi Hugues Capet comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Robert, qui avoit regné du tems de Charles le ſimple, & arriere petit-fils de Robert le fort. Ainſi la ſeconde race des rois & la poſterité de Charlemagne ceſſa de regner en France; & on vit commencer la troiſiéme race, qui regne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ quarante-ſept ans, quand il fut élû roi à Noyon, & ſacré à Reims le troiſiéme de Juillet 987. par l'archevêque Adalberon, & il regna dix ans. Le premier de Janvier de l'année ſuivante 988. il fit auſſi couronner ſon fils Robert âgé de dix-huit ans, pour lui aſſurer la ſucceſſion.

Chr. Virdun. p. 137.

Sup liv. LV. n 17.

XIX. Arnoul archevêque de Reims.

Le roi Lothaire avoit laiſſé un fils naturel nommé Arnoul, qui étoit clerc de l'égliſe de Laon. Ce prince indigné de l'élection de Hugues Capet, rappella en France Charles ſon oncle, & lui livra la ville de Laon, & Adalberon qui en étoit évêque. Arnoul fut condamné pour ce ſujet dans un concile des évêques de Gaule: mais l'évêque de Laon s'étant ſauvé de priſon, vint trouver Hugues, & reconcilia Arnoul avec lui: enſorte

Chr. Vird p. 137.

que le roi pour le gagner, lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vacquer par le décès de l'archevêque Adalberon. L'élection d'Arnoul ſe fit dans les formes, par les évêques de la province aſſemblés avec le clergé & le peuple de la métropole, & du conſentement des rois Hugues & Robert: auſquels il prêta ſerment de fidélité par écrit. AN. 990. *Tom. 9. conc. p. 734. Gerb. ep. 1. bis.*

Mais peu de tems après le prince Charles ſon oncle ſurprit la ville de Reims, par la trahiſon d'un prêtre nommé Adalger, & emmena priſonnier Arnoul lui-même: qui fut ſoupçonné d'être d'intelligence, & s'être fait prendre exprès. Pour ſe juſtifier, il publia une excommunication accompagnée de maledictions terribles, contre ceux qui avoient pillé l'égliſe & la ville de Reims, juſques à ce qu'ils fiſſent reſtitution. Les évêques de la province de Reims ſuivirent ſon exemple, & s'étant aſſemblez à Senlis en 990. ils publierent un decret, par lequel ils mirent en interdit les égliſes cathédrales de Reims & de Laon: car celle-ci avoit auſſi été pillée, & l'évêque maltraité. Ils prononcerent anathême nommément contre le prêtre Adalger, les autheurs & les complices de ſa trahiſon, juſques à ce qu'ils vinſſent à pénitence; & ils envoyerent ce decret aux évêques des autres provinces. *To. 9. p. 735.*

Mais Adalberon évêque de Laon livra à ſon tour cette ville au roi Hugues avec le duc Charles & l'archevêque Arnoul, qui s'y étoient renfermez. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province; & ſçachant que Hebert III. comte de Vermandois avoit envoïé à Rome en faveur d'Arnoul: il y envoïa auſſi au mois d'Août de l'année 990. Hebert s'intereſſoit en cette affaire, *Conc. Rem. c. 27. t. 9. conc. p. 77.*

AN. 990. parce que ſa couſine Agnès avoit épouſé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, ſe plaignant de la perfidie d'Arnoul, qui au préjudice du ſerment qu'il m'a prêté, dit-il, & fait prêter par tous les nobles & les citoïens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis: comme il eſt prouvé par des témoins très-veritables, & a livré le clergé & le peuple qui lui étoit confié, à la captivité & au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige-t-il ſes dioceſains à fauſſer leur ſerment? pourquoi prend-il les armes contre nous, & fortifie-t-il la ville & les châteaux? S'il eſt priſonnier, qu'il permette qu'on le délivre: S'il eſt en liberté, qu'il revienne à ma cour, où je l'appelle. Les évêques ſes confreres l'invitent à venir avec eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas: de peur que votre ſilence & notre juſte douleur ne nous oblige à ruiner la ville, & mettre en feu toute la province.

Les évêques de la province de Reims écrivirent auſſi
P. 738. au pape, apparemment par ordre du roi. Ils s'excuſent ſur leur éloignement & ſur la multitude des tyrans, qui les oppriment, de n'avoir pas conſulté plûtôt l'égliſe Romaine touchant la décadence de l'épiſcopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils diſent: quoiqu'il ſoit fils de l'égliſe de Laon, il en a ſurpris l'évêque par fraude, & envahi ſon égliſe. Puis il a rendu captive ſa propre égliſe de Reims avec ſon clergé & ſon peuple. Il mépriſe nos invitations & celles des archevêques ſes confreres, il ne tient compte de ſes ſermens. Par ſa faute pluſieurs égliſes demeurent ſans paſteurs, & un nombre infini de peuple périt ſans recevoir la confirmation

confirmation ni la benédiction épiſcopale. Condamnez-donc, ſaint pere, celui que toute l'égliſe à déja condamné: appuyez de votre autorité la dépoſition de cet apoſtat, & l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit par cette lettre, qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cauſe à Rome, où les parties n'étoient pas: mais ſeulement qu'il la laiſſât juger ſur les lieux, ſuivant les canons.

XX. Commencement de Gerbert

Un grand acteur dans toutes ces affaires, étoit l'abbé Gerbert, qui prétendoit avoir été déſigné par Adalberon, pour lui ſucceder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de baſſe condition, né en Aquitaine, c'eſt-à-dire en Auvergne: & avoit été élevé à Aurillac dans le monaſtere de ſaint Gerauld, où il avoit eu pour maître Raimond, qui en fut depuis abbé. Après qu'il eut appris la grammaire, Gerauld de ſaint Serein cinquiéme abbé d'Aurillac l'envoya à Borel comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque nommé Haïton, pour étudier les mathematiques, où il ſe rendit très-ſçavant. Il ſuivit l'évêque & le comte Borel dans un voyage qu'ils firent à Rome, & le comte le fit connoître à l'empereur Otton. L'archevêque Adalberon, qui ſe trouva en Italie, l'emmena avec lui à Reims, & l'année ſuivante il le ramena pour aller à Rome. Ils trouverent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour ſa ſcience chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une grande conference de ſcience, en preſence de l'empereur & par ſon ordre, avec pluſieurs autres ſçavans.

Gerb. epiſt. 152. *Chron. Virdun.* p. 173. *Glab.* l. c. 4. *Chron. Aurillac. tom.* 2. *Analect.* 241.

Sup. l. LVI. *n.* 52

L'empereur Otton II. donna à Gerbert la celebre abbaïe de Bobio, fondée par ſaint Colomban; & cette donation fut approuvée par le clergé & le peuple, &

Sup. l. XXXVII. *n.* 8. *Gerb. epiſt.* 211

autorisée par les évêques & par le pape, duquel il reçût la benediction abbatiale. Mais il trouva les grands biens de cette abbaye dissipez par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins; ensorte que les moines etoient réduits à la mendicité. Il se plaint entr'autres de Pierre évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaye, en même tems qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit chancelier. Toutefois cet évêque étant devenu pape sous le nom de Jean XIV. il lui porta aussi ses plaintes.

Epist. 14. *Epist.* 1. 2. 3. 4. *Ep.* 5. *Ep.* 14. 23.

Après la mort d'Otton III. voyant que l'Italie étoit sans maître, & qu'il falloit, ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places & faire la guerre: il quitta le pays sans renoncer à son abbaye, où il laissa la plûpart de ses meubles, & vint en France se retirer à Reims près l'archevêque Adalberon. Il étoit toûjours attaché à l'empereur Otton III. à sa mere Theophanie & son ayeule Adelcide; & il aidoit l'archevêque à soutenir les interêts du jeune empereur, contre les entreprises de Henri duc de Baviere & de Lotaire roi de France: comme l'on voit par les lettres qu'il écrivoit, partie en son nom, partie au nom d'Adalberon à Norger évêque de Liege, à Thierri évêque de Metz, à Ecbert archevêque de Treves, à Villise archevêque de Maïence, & à d'autres.

Ep. 9. *bis.* *Ep.* 35. 35. *Ep.* 20. *Ep.* 33. 52. *&c.*

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les sciences. Il gouvernoit l'école de Reims, & le jeune Robert depuis roi, fils de Hugues Capet, y fut envoyé par sa mere, pour étudier sous un si grand maître. Il amassoit des livres de tous côtez, & travailloit

Helgald. vita Rob. init.

depuis long-tems à faire une bibliothéque. A Rome & dans le reſte de l'Italie, dans la Germanie & dans la Belgique, où il ſe trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à payer des écrivains, & à acheter des exemplaires des bons auteurs, avec l'aide de ſes amis. Les auteurs qu'il nomme en diverſes lettres, ſont Pline, Eugraphius, Jules Ceſar, Suetone, Q. Aurelius, Ciceron, Victorin le reteur, Stace, Claudien, la dialectique & l'aſtrologie de Boëce, Manilius, un Eſpagnol nommé Joſeph, qui avoit écrit de l'arithmetique, un medecin nommé Demoſthene touchant les maladies des yeux. Il avoit lui-même compoſé un livre de retorique, & faiſoit des ſpheres de ſa main : ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit auſſi la medecine.

Ep. 24. 44. 72.

Ep. 7. 4. 8. 17. 25. 40. 96. 113. 130. 148.

Ep. 92.

Ep. 134. *ep.* 19. *bis.*

Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au nom de l'archevêque Adalberon à l'imperatrice, où il lui demande un évêché pour Gerbert, comme ſerviteur très-fidele de cette princeſſe. Cette lettre fait juger que Gerbert n'étoit pas ſans prétention ; & dans une autre il dit expreſſément, qu'Adalberon l'avoit déſigné ſon ſucceſſeur, du conſentement de tout le clergé, de tous les évêques & de quelques-uns des vaſſaux. Il ne laiſſa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui. Il parut prendre l'interêt du Duc Charles ſon oncle, juſques à dire, qu'il étoit l'heritier légitime du roi Lothaire, & ſe plaindre qu'il fût chaſſé du royaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul, pour livrer à Charles la ville de Reims : mais il s'en repentit enſuite, & renonça ſolemnellement à l'amitié d'Arnoul par une lettre où il déclare, qu'il paſſe ſous l'obéiſſance d'un au-

Ep. 117.

Ep. alia 2. 3.

Ep. 10.

Ep. 13. 18. *e*

Ep. 24.

AN. 991. tre prince, c'eſt à-dire, du roi Hugues; & qu'il prétend ſe reſerver les maiſons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Auſſi trouve-t'on pluſieurs lettres de lui écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premieres dignitez de l'égliſe.

Epiſt. 107. 111.

XXI. Concile de Reims. *Edit. Francof. 1600.*

C'eſt lui qui a écrit l'hiſtoire du concile tenu près de Reims pour juger l'archevêque Arnoul l'an 991. indiction quatriéme, la cinquiéme année du regne de Hugues & de Robert. Il s'y trouva ſix évêques de la province de Reims, ſçavoir Gui de Soiſſons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Goteſman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis: de la province de Bourges l'archevêque Dâbert: de la province de Lyon Gauthier évêque d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon: de la province de Sens l'archevêque Seguin, Arnoul évêque d'Orleans, & Herbert d'Auxerre: c'étoit en tout treize évêques.

Patriarc. Bitur. 6. 56.

Daïbert ou Dâbert étoit archevêque de Bourges depuis l'an 987. & tint ce ſiége vingt-cinq ans. Il eſt loüé pour ſa ſcience & pour ſa vertu. De ſon tems pluſieurs égliſes, qui étoient d'anciens monaſteres uſurpez par les ſeigneurs & ruinez, furent rétablies & converties en chapitres de chanoines ſeculiers, comme ſaint Urſin, ſaint Ambroiſe, ſaint Pierre le Puellier, & N. Dame de Sales.

Chr. S. Ben. t. 1. ſpicil. p. 4. 29.

Brunon évêque de Langres, étoit fils de Renaud comte de Roucy & d'Albrade ſœur de Lothaire roi de France. Il étoit clerc de l'égliſe de Reims, quand le roi ſon oncle lui donna l'évêché de Langres, & il fut ſacré par Bouchard archevêque de Lyon l'an 981. n'ayant encore que vingt-quatre ans. Il s'acquitta de tous les de-

Eloy. t. 1. bibl. Lor. p. 657.

voirs d'un bon paſteur, & entr'autres choſes, il prit grand ſoin du rétabliſſement des monaſteres. Il gouverna cette égliſe trente-cinq ans. AN. 991.

Hebert évêque d'Auxerre étoit frere du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, & d'une concubine nommée Raingarde. Il vivoit en grand ſeigneur, adonné à la chaſſe & aux autres plaiſirs, & fit dans les terres de ſon égliſe deux fortereſſes, qui firent depuis beaucoup de mal au pays. Toutefois il traita bien le clergé, & encore mieux les moines. Il tint le ſiége d'Auxerre vingt-cinq ans. *Hiſt. epiſc. Autiſ. c. 47. ibid. p. 446.*

Au concile de Reims aſſiſterent auſſi pluſieurs abbez. La préſidence fut donnée à Seguin archevêque de Sens, comme le plus ancien; & Arnould évêque d'Orleans, comme le plus ſçavant & le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procedure du concile, & de faire des propoſitions, c'eſt-à-dire, qu'il en fût le promoteur. Le lieu de la ſéance fut l'égliſe du monaſtere de ſaint Baſle, à quatre lieuës de Reims, & le premier jour fut le dix-ſeptiéme de Juin. Après que l'on eût oüi les excuſes des évêques qui n'avoient pû ſe trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les aſſiſtans à agir ſans paſſion, mais avec toute liberté: puis il propoſa ainſi le ſujet du concile. Lorſque je travaillois à procurer la paix de mon égliſe, je fus ſurpris d'une étrange nouvelle. Que la celebre ville de Reims avoit été priſe par trahiſon & pillée, ſans épargner les choſes ſaintes. On diſoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux, lui qui devoit les empêcher, & on en prenoit occaſion d'inſulter à tous les évêques. Maintenant, puiſque nous ſommes aſſemblez par le zele du ſereniſſime roi Hugues notre *Conc. Rem. c. 31.*

AN. 991. maître: nous devons voir si notre confrere Arnoul peut se purger des crimes dont on le charge, particulierement de celui de leze-majesté. Car la honte de cette trahison retombe sur nous tous. Si les évêques, dit-on, se gouvernent par de justes loix, & s'ils sont fideles à leur prince, que ne puniſſent-ils, selon leurs loix, un homme si coupable? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes freres, de tels sentimens, & de vouloir défendre ou condamner personne contre les loix. Ecoutons ceux qui sçavent comment la chose s'est passée, ou qui ont quelque plainte à faire: puis ayant oüi les parties, nous jugerons selon les canons.

c. 3. Alors Seguin archevêque de Sens, dit: Je ne souffrirai point que l'on examine la cause d'un évêque accusé de leze-majesté, si on ne promet de l'exempter du supplice en cas qu'il soit convaincu. Sur quoi il fit lire le trente & uniéme canon du quatriéme concile de Tolede, qui défend aux évêques, sous peine de dépoſition, de prendre connoissance du crime de leze-majesté, par ordre du prince, s'il ne promet de faire grace du supplice, c'est-à-dire, de la vie. Dâbert archevêque de Bourges apuya cet avis. Mais, dit Hervé évêque de Beauvais, prenez garde de donner occasion aux seculiers, de ne pas attendre les jugemens eccleſiaſtiques, & de nous traîner à leurs tribunaux. Car ils ne souffriront pas que les crimes demeurent impunis.

Sup. l. XXXVII. *n.* 49.

XXII. Plaintes contre l'archevêque Arnoul.

Brunon évêque de Langres, dit: Perſonne n'est plus intereſſé que moi en cette affaire. C'est moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai précipité Arnoul dans ces malheurs, parce que contre l'avis de tous les gens de bien je me suis rendu sa caution, tant j'avois

d'obligation au roi Lothaire, tant j'étois touché de la parenté. Et quoique je ſçuſſe qu'Arnoul avoit ſurpris Laon, & étoit l'auteur de toute la faction, j'eſſaïai de le ramener à ſon devoir, en lui procurant cette dignité, c'eſt-à-dire, l'archevêque de Reims. Mais voïez comme il m'a rendu le mal pour le bien. Par ſa priſon feinte il a fait veritablement priſonniers, le comte Gilber mon frere unique, le comte Guy mon couſin, & les autres dont l'amitié me faiſoit honneur : il m'a laiſſé en peril de mort, & a encore l'impudence de nier ce qu'on ne peut cacher. Il eſt certain qu'il s'eſt obligé par ſerment en preſence des évêques, du clergé & du peuple, de ſervir les rois ſelon ſon pouvoir contre Charles : de ne donner aucun ſecours à leurs ennemis, & de ne violer ce ſerment pour aucun ſerment précedent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le roïaume ? Roger & Manaſſés n'étoient-ils pas ennemis, eux qui avoient pris à main armée ſon clergé & ſon peuple dans ſon égliſe ? Il en a fait ſes confidens & les premiers de ſes amis : il les a enrichis des biens de ceux qui l'avoient élû & fait archevêque.

Godeſman évêque d'Amiens pria Brunon de s'expliquer, ſur ce qui avoit été dit du peril de ſe rendre coupable du ſang d'Arnoul, ſi on le condamnoit. Brunon répondit : J'ai encore une raiſon particuliere de l'épargner, que vous taiſez par diſcretion, c'eſt qu'il eſt fils du roi Lothaire mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procès ; & qu'il ſeroit aiſé d'obtenir grace des princes pour éviter l'effuſion du ſang. Qu'on faſſe donc entrer, ajouta-t'il, le prêtre qui a ouvert les portes de Reims, & qu'il diſe comment la choſe s'eſt paſſée. f. 6.

AN. 991. XXIII. Preuves contre Arnoul.

Ratbod évêque de Noyon demanda qu'on examinât d'abord le ſerment de fidelité d'Arnoul : parce que pluſieurs diſoient qu'il ſuffiſoit pour ſa condamnation, & que d'ailleurs les Lorrains le revoquoient en doute. Il fut donc lû dans le concile. Enſuite le prêtre Adalger étant entré, dit : C'eſt Dudon vaſſal de Charles, qui m'a engagé dans cette trahiſon. Je lui demandai pourquoi entre tant d'autres, on choiſiſſoit un prêtre comme moi, pour trahir mon ſeigneur & mon évêque, à cauſe de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaiſon. Il me dit, que je connoiſſois la foibleſſe & la ſotiſe de la plûpart des hommes, me flattant d'avoir de l'eſprit, & du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'eſt-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit & qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même, & l'apprendre de la bouche de l'archevêque, & c'eſt ſon commandement & mon affection pour lui, qui m'ont précipité dans ce malheur. Pour donner un prétexte honnête à ma conduite, je fis ſerment à Charles : mais ce fut par ordre de l'archevêque, que je pris les clefs de la ville, & que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on faſſe l'épreuve par le feu, l'eau boüillante, ou le fer chaud.

f. 7.
f. 8.
f. 11.

Alors ſur la requiſition d'Odon évêque de Senlis, on lût dans le concile l'acte d'excommunication prononcé par l'archevêque Arnoul contre ceux qui avoient pillé la ville & l'égliſe de Reims. Gui évêque de Soiſſons dit enſuite : Nous nous étions aſſemblez à Senlis, nous tous qui ſommes ſuffragans de Reims, pour nous plaindre de la déſolation de l'égliſe notre mere. On diſoit que notre metropolitain étoit en la puiſſance des ennemis

f. 12.
f. 14.

ennemis avec ſon clergé & ſon peuple : toutefois on parloit beaucoup de la trahiſon, dont on l'accuſoit. Ainſi d'un commun accord nous prononçâmes anathême contre les coupables. On lut encore cet acte dans le concile de Reims, puis Seguin archevêque de Sens dit cet écrit eſt-il venu à la connoiſſance d'Arnoul? On répondit qu'oüi ; & Seguin ajoûta : S'eſt-il abſtenu de la communion de ceux qu'il ſçavoit être ſi juſtement condamnez ? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui eſt de la communion des fideles. AN. 991. *Sup. n.* 19. *c.* 15.

Seguin reprit : Je ne puis aſſez admirer ſon audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillé, juſqu'à ce qu'ils fiſſent reſtitution & s'humiliaſſent devant l'égliſe de Reims. Cependant quelques-uns de nos freres m'ont dit, qu'on n'a point fait, ou très-peu de reſtitution, & qu'on n'a fait aucune penitence publique. Or on ne la peut faire ſecrete pour un peché public. Enſuite il cita le chapitre dixiéme du douziéme concile de Tolede, contre ceux qui violent la franchiſe des égliſes. Il dit encore : Soit, Arnoul les a abſous, comment l'a-t'il pû faire ſans ſon clergé, qui étoit preſent quand il les excommunia ? Car il eſt écrit dans le concile de Carthage chapitre vingt-troiſiéme : Que l'évêque n'examine aucune affaire qu'en preſence de ſon clergé, autrement ſa ſentence ſera nulle. Arnoul donc coupable de tant de crimes a bien oſé celebrer les ſaints myſteres dans l'égliſe que nos confreres avoient interdite. On lira, s'il vous plaît, les canons ſur ce ſujet, afin qu'on voye que ce n'eſt pas nous, mais les peres, qui le condamnent. *To. 9. conc. p.* 1234. *Conc. Carth.* 1. *tom.* 2. *conc. p.* 1102. *c.* 16.

On lut le quatriéme canon du concile d'Antioche, & deux d'un autre concile de Carthage, contre ceux *Tom.* 2. *conc. p.* 576.

AN. 991. qui font leurs fonctions étant interdits, ou qui méprisent l'excommunication, & contre les évêques, qui contreviennent à leurs promesses solemnelles.

XXIV. Défenses d'Arnoul. Ensuite Arnoul évêque d'Orleans dit, que si quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit
c. 17. raisonnable de l'entendre; & Seguin archevêque de Sens
c. 18. ordonna au nom de tout le concile de parler pour lui
c. 19. en toute liberté. Cette proposition ayant été approuvée de tous les évêques, étonna plusieurs des assistans, qui croyoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul; & quelques-uns conçurent une grande esperance de le sauver. Trois hommes distinguez par leur science & leur éloquence se déclarerent pour lui: Jean scolastique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe ab-
c. 20. 21. bé de Sens & Abbon de Fleury. Les défenseurs d'Ar-
Tom 2. conc. p. 869. 870. noul produisirent la fausse lettre des évêques d'Afrique au pape Damase avec sa réponse, pour montrer que toutes les grandes affaires de l'église doivent être réservées au pape, principalement les jugemens des évêques. Ils lûrent ensuite des extraits de plusieurs autres fausses decretales, touchant les mêmes jugemens; & ils réduisirent la défense d'Arnoul à quatre propositions.
c. 23. Qu'étant spolié il devoit avant toutes choses être rétabli, qu'il devoit être appellé juridiquement, que sa cause devoit être signifiée au pape: que les accusateurs, les témoins & les juges devoient être examinez en un grand concile. On répondoit de l'autre part: que l'accusateur, c'est-à-dire, le prêtre Adalger, n'étoit point auparavant ennemi d'Arnoul, & n'avoit pu être porté à l'accuser ni par crainte ni par interêt, mais seulement par zele de religion.. Qu'Arnoul avoit été appellé au concile par lettres canoniques & par députez depuis

plus d'un an. Qu'après ce terme il ne devoit plus être écouté, ſuivant le titre douziéme du concile d'Afrique; & par conſéquent qu'il ſeroit inutile de le rétablir. Pour juſtifier ſon empriſonnement, ils rapportoient l'exemple d'Hildeman évêque de Beauvais, qui fut gardé dans le monaſtere de ſaint Vaaſt en attendant le concile, ſous Loüis le Debonnaire; & d'Ebbon archevêque de Reims, qui fut mis dans l'abbaye de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puiſſance ſeculiere, ils alleguerent le recueil des conciles d'Afrique, titre trente-huit & quarante-trois. AN. 991. *Frod. 11. hiſt. c 20.* *Sup. liv. XLVIII. n 47. c. 24.* *c. 25. 26.*

Pour montrer que la cauſe avoit été portée au pape, on lût la lettre du roi Hugues à Jean XV. & celles des évêques que j'ai rapportées. Les défenſeurs d'Arnoul demanderent le tems de l'envoi de ces lettres, & le rapport des députez. On répondit, qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoyées; & que les députez les ayant rendus au pape, avoient été d'abord reçus honnêtement. Mais, ajoûtoient-ils, après que les députez du comte Hebert eurent preſenté au pape un beau cheval blanc avec d'autres preſens, on nous tint trois jours à la porte du palais, ſans nous laiſſer entrer; enſorte que fatiguez de ce traitement nous ſommes revenus ſans rien faire. Les clercs de Brunon évêque de Langres ajoûtoient, qu'ils avoient été ſe plaindre au pape de ſon empriſonnement & demander une excommunication contre les coupables; mais que ſes officiers leur avoient demandé dix ſols d'or. Nous nous moquâmes d'eux, continuoient-ils, & leur dîmes, que ſi notre évêque pouvoit être delivré par de l'argent, il ne tiendroit pas à mille marcs; & enfin le pape lui-même nous répondit que celui pour qui il avoit été pris y donnât ordre. On *Sup n. 19. c. 27.*

AN. 991. concluoit que la conſideration du pape ne devoit pas empêcher de paſſer outre au jugement de l'archevêque Arnoul, & on alleguoit l'exemple des évêques d'Afrique dans un concile de 217. évêques, entre leſquels étoit ſaint Auguſtin, qui s'étoient oppoſez au faſte de Rome. C'étoit dans l'affaire du prêtre Apiarius.

Conc. Carth. VI. an. 419. Sup. liv. XXIV. n. 11. & 35.

XXV. Diſcours d'Arnoul d'Orleans.

Arnoul évêque d'Orleans parla beaucoup ſur ce ſujet, tant à tout le concile qu'en particulier à ceux qui étoient proche de lui : mais tout ſe réduiſit à ce qui ſuit : Nous croyons qu'il faut toûjours honorer l'égliſe Romaine, en mémoire de ſaint Pierre, & nous ne prétendons point nous oppoſer aux decrets des papes : ſauf toutefois l'autorité du concile de Nicée & des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car nous devons prendre garde, que ni le ſilence du pape, ni ſes nouveaux decrets ne préjudicient aux anciens canons. Dérogeons-nous donc au privilege du pape ? Point du tout. S'il eſt recommandable par ſa ſcience & par ſa vertu, nous n'avons rien à craindre de ſa part, & nous le devons encore moins craindre s'il s'égare par ignorance ou par paſſion : ou s'il eſt opprimé par la tyrannie qui regne dans Rome, comme nous avons vû de notre tems.

f. 28.

Mais que Rome eſt à plaindre ! qui après avoir produit tant de grandes lumieres de l'égliſe vient de répandre des ténebres monſtrueuſes, dont on parlera dans les ſiecles à venir. Nous avons eu autrefois des Leons & des Gregoires, un pape Gelaſe, un pape Innocent, dont la ſageſſe & l'éloquence étoit au-deſſus de toute la philoſophie humaine. Et toutefois dans ces tems heureux les évêques d'Afrique s'oppoſoient aux prétentions de Rome : plûtôt, comme je crois, par la crainte

des maux que nous souffrons aujourd'hui, qu'en vûë du faste de ceux qui présidoient alors. Car que n'avons-nous point vû de notre temps ? Nous avons vû Jean surnommé octavien, c'est-à-dire, Jean XII. plongé dans les sales voluptez, conjurer même contre Otton qu'il avoit fait empereur; & après l'avoir chassé on fait pape Leon neophyte. C'est Leon VIII. Mais l'empereur Otton étant sorti de Rome, Octavien y rentre, chasse Leon, fait couper le nez, les doigts de la main droite & la langue au diacre Jean, fait mourir plusieurs des premiers de Rome, & meurt peu de tems après. Les Romains mettent à sa place le diacre Benoît, surnommé le grammairien, c'est Benoît V. mais le neophyte Leon avec son empereur l'attaque peu de tems après, l'assiege, le prend, le dépose & l'envoye en exil perpetuel en Germanie.

AN. 991.

Sup. l. LVI. n. 5. 7. 9. 10.

A l'empereur Otton succede un autre Otton, c'est Otton II. & à Rome succede dans le pontificat Boniface monstre terrible, le plus méchant de tous les hommes, soüillé même du sang de son prédecesseur. C'est Francon autrement Boniface VII. Il fut aussi chassé & condamné dans un concile; mais après la mort de l'empereur Otton il revient à Rome, dépose sur la foi de ses sermens, ce grand pape Pierrre auparavant évêque de Pavie, c'est Jean XIV. & le fait périr en prison. Est-il donc ordonné que tant d'évêques distinguez par leur science & par leur vertu, qui se trouvent dans tout le monde, seront soumis à de tels monstres, pleins d'infamie devant les hommes, & vuides de la science des choses divines & humaines. A qui nous en devons-nous prendre, de ce que le chef des égliſes autrefois si élevé & couronné d'honneur & de gloire,

Sup. LVI. n. 36.

Sup. n. 12.

AN. 991. est maintenant tellement abaissé & chargé de honte & d'ignominie ? C'est notre faute, oüi la nôtre : c'est que nous ne cherchons que nos interêts, & non ceux de Jesus-Christ.

Car si dans tous ceux que l'on choisit pour l'épiscopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu & la science : que ne doit-on pas chercher en celui, qui veut paroître le docteur de tous les évêques ? Pourquoi donc met-on dans le premier siege celui qui ne meriteroit par la derniere place dans le clergé ? Qui pensez-vous que soit cet homme assis sur un thrône élevé, éclatant par l'or & la pourpre, dont il est revêtu ? S'il est destitué de charité, & seulement enflé par la science, c'est un Antechrist assis dans le temple de Dieu, & se montrant
2. Thess. II. 4. comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité ni science, il est dans le temple de Dieu comme un idole, & le consulter, c'est consulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la conversion de nos superieurs, & cependant voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette sainte assemblée sont témoins que dans la Belgique & la Germanie, provinces si proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'est pourquoi si la division entre les rois ne nous empêchoit, ce seroit plûtôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques, qu'à Rome où tout est venal, & où les jugemens se rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, suivant Gelase, que l'église Romaine juge de toute l'église, & que personne ne la juge elle-même, qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puisse être réformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impossible, quand ils ont dit :

Peut-on croire que Dieu inſpire la juſtice à quelqu'un d'entre nous, & qu'il la refuſe à une infinité d'évêques aſſemblez en concile ? Mais à preſent qu'à Rome, il n'y a, dit-on, preſque perſonne qui étudie : de quel front oſeroient-ils enſeigner ce qu'ils n'ont pas appris ? Quand même on pourroit en quelque façon tolerer l'ignorance dans les autres évêques, elle eſt intolerable dans un pape, qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques : en un mot de l'égliſe univerſelle. S. Gregoire dit : Si quelque évêque ſe trouve en faute, je n'en ſçai point qui ne ſoit ſoumis au ſaint ſiege : mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils ſoient tous égaux.

AN. 991.

Epiſt. conc. Afr. to. 2. p. 1075. D.

7. epiſt. 65. Sup. l. XXXVI. n. 15.

Mais ſuppoſons qu'il y ait maintenant à Rome un Damaſe, qu'a-t'on fait contre ſon decret ? Il parle de la prétenduë lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, & continuë ainſi : Son premier article, ſi je m'en ſouviens bien, étoit que les cauſes des évêques & toutes les grandes affaires de l'égliſe doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été portée non ſeulement par les évêques, mais par notre prince ; & on a donné au pape toute la liberté de s'inſtruire de la vérité, & d'en rendre ſon jugement, pendant un très-long eſpace de tems. Nous n'avons entrepris de juger la cauſe, que quand nous n'avons plus eſperé qu'il la jugeât, preſſez de l'obligation de ſatisfaire aux beſoins du peuple par l'ordination d'un archevêque. Il eſt vrai que Damaſe ne laiſſe aux métropolitains que l'examen des cauſes majeures, & s'en réſerve la déciſion ; mais S. Gregoire ayant appris la dépoſition de Paul évêque de Tiete, ne ſe plaint point qu'on l'ait dépoſé ſans ſa participation. Arnoul apporte encore d'autres autoritez ſem-

c. 20.

AN. 991. blables de saint Gregoire pour montrer qu'il approuvoit que les évêques coupables fussent jugez sur les lieux, sans avoir recours au saint siege. En effet le lecteur a pû voir dans toute cette histoire, que c'étoit l'ancien droit; & qu'il n'avoit été troublé que par les fausses decretales. Mais Arnoul ne les sçavoit pas distinguer des vrayes; & de-là venoit son embarras.

p. 69. Il continuë : Ne parlons point des cas où personne ne se plaint. Que ferons-nous si les seigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? Si les rois irritez convainquent un évêque du crime de leze-majesté, & qu'ils voyent que par collusion nous employons de longues procedures & des chicanes embarrassées pour les joüer? Employeront-ils de l'argent pour se faire rendre justice à Rome: & le coupable manquera-t'il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il espere par-là se tirer d'affaire? Il apporte ensuite les exemples de Gilles archevêque de Reims, sous le roi Childebert, & d'Ebbon sous Loüis-le-Debonnaire, dépoſez sans la participation du pape; & il conclut que les causes évidentes, & où il n'y a point d'appel au saint siége, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la prétenduë lettre de Damase dit, qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'autorité du saint siége, il dit : Quoi donc si les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome, ou
p. si Rome sujette à quelque barbare suit la passion de son maître, pour être alienée de quelque royaume; il ne se tiendra point de conciles, où tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis? Le concile de Nicée, si respecté même par l'église Romaine, ordonne de tenir

tenir les conciles deux fois l'année, ſans faire mention de l'autorité du pape. AN. 991.

Mais pour ne point diſputer, honorons l'égliſe Romaine plus que ne faiſoient les évêques d'Afrique, & la conſultons ſi l'état des royaumes le permet, comme on a fait en cette cauſe d'Arnoul. Si ſon jugement eſt juſte, nous les recevrons en paix: s'il ne l'eſt pas, nous ſuivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'évangile. Que ſi Rome ſe tait, comme elle fait à preſent, nous conſulterons les loix. Car où nous adreſſerions-nous, puiſque Rome ſemble abandonnée de tout ſecours divin & humain, & s'abbandonner elle-même? depuis la chûte de l'empire elle a perdu l'égliſe d'Alexandrie & celle d'Antioche, & pour ne rien dire de l'Afrique & de l'Aſie, l'Europe même commence à la quitter, l'égliſe de C. P. s'eſt ſouſtraite, le dedans de l'Eſpagne ne connoît point ſes jugemens. C'eſt donc cette revolte dont parle l'Apôtre non ſeulement des nations, mais des égliſes. Car on voit les approches de l'Antechriſt, dont les miniſtres ont déja envahi les Gaules, & nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en diſant qu'on doit conſulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un; & comment on doit juger celui qui ne veut pas ſe défendre.

Gal. 1. 8.

2. *Theſſ.* 3.

XXVI. Reflexions ſur ce diſcours.

Ce diſcours d'Arnoul d'Orleans pris à la rigueur, contient ſans doute quelques propoſitions exceſſives, & qui ſemblent tendre au mépris du ſaint ſiége. Mais nous ne trouvons gueres en ce tems-là d'écrivains parfaitement exacts dans leurs expreſſions, ni même dans leurs penſées; & il eſt juſte d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque vénérable par ſon âge & ſon

AN. 991. ſçavoir, qui étoit comme l'ame de ce concile. Au fonds loin de conſeiller le ſchiſme, il commence par déclarer, qu'il faut reſpecter l'égliſe Romaine, & obéïr aux décrets du pape; & ailleurs il dit expreſſément qu'il appartient au pape de juger de toute l'égliſe. Tous les p. 63. gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignez des affreux déſordres qui regnoient à Rome depuis un ſiécle, & cette indignation diminuoit le reſpect pour la perſonne des papes & pour leurs conſtitutions. Car encore que l'autorité ne dépende point abſolument des qualitez perſonnelles, elles ne ſont pas indifferentes, & on obéit plus volontiers à un prélat, plus on le croit vertueux & éclairé. Quant au titre odieux d'Antechriſt, ce n'eſt qu'une comparaiſon; & Arnoul dit ſeulement qu'un prélat ſans charité eſt un Antechriſt, comme un prélat ignorant reſſemble à un idole. Du moins il eſt clair qu'il ne veut pas dire, que quelqu'un des papes ait été l'Antechriſt, puiſqu'il en marque un autre à la p. 74. fin de ſon diſcours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ſes miniſtres ont déja envahi les Gaules. Car il parle ſans doute de quelques barbares, ſoit les Hongrois, ſoit d'autres, que l'on regardoit comme les précurſeurs de l'Antechriſt. Que ſi l'on veut attribuer ce diſcours à Gerbert qui le rapporte, il ſera encore plus fort, puiſque Gerbert eſt devenu pape, ſans qu'il paroiſſe s'être retracté.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

Après qu'Arnoul d'Orleans eut parlé, on lut quelques canons d'Afrique touchant les jugemens des évêques: puis les défenſeurs d'Arnoul de Reims firent des p. 19. excuſes au concile, & tous convinrent qu'il pouvoit y p. 30. être jugé. On le fit donc venir & aſſeoir entre les évêques. Arnoul d'Orleans lui repreſenta doucement les

bienfaits qu'il avoit reçus du roi, & le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit, que loin d'avoir rien fait contre le ſervice du roi : c'étoit pour lui avoir été fidele, qu'il avoit été pris par les ennemis dans ſa propre ville, ſans que le roi l'eût ſecouru. Arnoul d'Orleans lui répondit, que le prêtre qui avoit ouvert les portes par ſon ordre étoit preſent. Arnoul de Reims prétendit, que c'étoit un temoin faux & ſuborné. Mais le prêtre Adalger dit : Perſonne ne m'a pouſſé à vous accuſer, j'aurois pû m'enfuir, je vous ai toujours été très-fidele; & je ne vous ai accuſé que pour me juſtifier de la trahiſon, parce que je n'ai fait que vous obéir. AN. 991.

Arnoul de Reims dit, qu'il étoit entre les mains de ſes ennemis, qu'il n'avoit jamais vû un évêque ainſi traité, & qu'il ne pouvoit répondre. Guy de Soiſſons lui demanda pourquoi il avoit refuſé de répondre aïant été tant de fois appellé par le roi & par les évêques. Moi-même, ajouta-t-il, je vous ai offert une eſcorte ſuffiſante, & ſur ce que vous me dites, que vous étiez priſonnier de Charles, & que vous lui aviez fait ſerment : je vous fis voir la colluſion de votre empriſonnement, & que vous étiez plus obligé aux ſermens que vous aviez prêtés volontairement à Hugues votre roi, qu'à ceux que vous prétendiez avoir faits par force à Charles votre ennemi.

On fit venir enſuite Rainier qui avoit été ſon confident, & qui lui dit : Ne ſçavez-vous pas ce que vous me dites près la riviere d'Aiſne, avant la priſe de la ville ? que perſonne ne vous étoit plus cher que Louis fils de Charles, & que ſi je voulois vous faire plaiſir je ſongeaſſe à le ſauver. Allez donc confeſſer vos crimes aux évêques, pour ſauver au moins votre ame. Sinon

AN. 991. je les publierai devant les évêques & devant tout ce peuple qui eſt à la porte. Et afin qu'on me croïe, j'en ferai ſerment, & je donnerai un homme qui marchera ſur des fers rouges. Quelques abbez dirent, qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de ſe retirer, & de conſulter qui il lui plairoit: ce qui lui fut accordé. Il ſe leva donc, & prenant avec lui Seguin archevêque de Sens, Arnoul évêque d'Orleans, Brunon de Langres & Goteſman d'Amiens, ils allerent au fond de la chapelle ſouterraine, dont on ferma bien les portes.

XXVIII. Confeſſion d'Arnoul & ſa rénonciation.

c. 31. 32. 33. &c. c. 40.

En leur abſence on produiſit dans le concile pluſieurs canons du concile de Tolede contre les évêques infidéles à leur prince. Enfin les évêques qui s'étoient enfermez avec l'archevêque Arnoul, appellerent les autres, & leur dirent qu'il s'étoit jetté à leurs pieds, & avec larmes leur avoit déclaré ſes crimes en confeſſion: diſant, qu'il vouloit renoncer à l'épiſcopat, pour avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeller, voulurent oüir cette déclaration de ſa bouche: & le conjurerent au nom de Dieu, que la crainte ne lui fît rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus ſçavans & des plus pieux d'entre les abbez & les clercs, pour réſoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premierement, qu'il n'y avoit plus lieu de ſe plaindre, que l'on eut mépriſé le ſaint ſiége, puiſqu'Arnoul de Reims avoit choiſi des juges, & par conſequent ne pouvoit plus ſe pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda enſuite, quelle forme on devoit ſuivre dans ſa dépoſition, celle des canons ou de la coutume. Celles des canons ne conſiſtoit que dans la prononciation de la ſentence,

c. 41. 42. 43.

qui déclaroit le coupable privé du ſacerdoce: la coutume y avoit ajoûté la cérémonie d'ôter les ornemens ſacerdotaux; ce que depuis on appella dégradation. On déclara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, le bâton paſtoral & le pallium, ſans lui déchirer ſes habits, comme il ſe pratiquoit à Rome; & que de plus il donneroit un libelle pour approuver lui-même ſa dépoſition. Ainſi finit la premiere ſéance du concile de Reims. AN. 991. c. 44. c. 45. c. 47.

Le lendemain les évêques s'aſſemblerent encore dans l'égliſe de ſaint Baſle; & ne regardant plus Arnoul de Reims que comme condamné, les uns avoient pitié de ſa nobleſſe, les autres de ſa jeuneſſe; & tous étoient touchez de l'opprobre de leur confrere. Alors les deux rois Hugues & Robert entrerent dans le concile avec les principaux de leur cour, & remercierent les évêques de la fidélité qu'ils leur avoient témoignée en cette occaſion. Puis ils demanderent qu'on leur fît un rapport ſommaire de ce qui s'étoit paſſé dans le concile. Arnoul d'Orleans dit, que l'archevêque de Reims avoit d'abord voulu nier ſon crime, mais que ſe voïant convaincu, il avoit pris conſeil, & enfin tout avoué. c. 50. c. 51.

On le fit venir, & en même tems on laiſſa entrer tout le peuple; & après qu'on eut fait ſilence, Arnoul d'Orleans exhorta Arnoul de Reims à parler. Comme il parloit confuſément & peu intelligiblement, Arnoul d'Orleans lui demanda, s'il étoit encore de même avis que le ſoir précedent, & s'il vouloit renoncer à l'épiſcopat Arnoul de Reims en convint, & qu'il avoit manqué de fidélité au roi: mais il pria Arnoul d'Orleans d'expliquer ſa cauſe. Le comte Brochard vouloit qu'Arnoul de Reims avouât publiquement ſa tra- c. 52.

hiſon : mais Arnoul d'Orleans ſoutint que c'étoit aſſez
AN. 991. qu'il ſe fût confeſſé aux évêques en ſecret, & qu'en pu-
c. 5. blic il ſe déclarât indigne du ſacerdoce. Puis il exhorte Arnoul de Reims à ſe proſterner devant les rois, & leur demander la vie. Il le fit, & ſe proſternant en forme de croix, avec de grands gemiſſemens ; il tira les larmes de tous les aſſiſtans. Dabert archevêque de Bourges ſe jetta auſſi aux genoux des rois, pour leur demander la grace d'Arnoul. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire ſa rénonciation ſolemnellement ſelon les canons : ce qu'il laiſſa au choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçû de lui : c'eſt-à-dire, comme je crois, l'anneau & le bâton paſtoral, & il rendit aux évêques les autres marques de ſa
c. 54. dignité, pour les garder au futur ſucceſſeur. Puis il lut au milieu de l'aſſemblée l'acte de la rénonciation, dreſſée ſur le modele de celle d'Ebbon ; & portant en ſubſtance, que pour les péchez qu'il avoit confeſſé ſecretement aux évêques, il ſe reconnoiſſoit indigne de l'épiſcopat, y renonçoit, & conſentoit qu'un autre fût ordonné à ſa place : promettant de ne jamais reclamer contre cet acte. Les évêques preſens y ſouſcrivirent ; & Arnoul de Reims déchargea le clergé & le peuple du ſerment qu'ils lui avoient fait.

XXIX. Adalger dépoſé.

Enſuite le prêtre Adalger ſe proſterna aux pieds des
c. 55. rois, ſe plaignant qu'il demeuroit excommunié pour avoir obéi à ſon archevêque, à qui il ne pouvoit réſiſter. Mais comme il avouoi d'avoir ouvert les portes de Reims, & d'être entré hoſtilement dans l'égliſe : les évêques ne jugerent pas que ſa condition dût être meil-

leure que celle de ſon évêque, & lui donnerent le choix ou de ſouffrir un perpetuel anathéme, ou de conſentir à ſa dépoſition. Après avoir long-tems déliberé, il choiſit la dépoſition ; & les évêques l'aïant revêtu des habits ſacerdotaux, les lui ôterent l'un après l'autre, le dépoſant de tous les ordres, juſques au ſoudiaconat : puis l'aïant reconcilié, ils lui accorderent la communion laïque, & le mirent en pénitence. Enfin ils renouvellerent l'anathême contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, & n'étoient point venus à ſatisfaction. Ainſi finit ce concile, ſuivant le recit que nous en a laiſſé Gerbert. AN. 991.

XXX. Gerbert archevêque de Reims.

Deux autres hiſtoriens proche du tems en parlent autrement. L'un dit, que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul de ſe confeſſer parjure, ou d'avoir les yeux crevez. L'autre dit, que le roi Hugues voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit dégrader Arnoul, ſous prétexte qu'il étoit né d'une concubine, & le fit enſuite mettre en priſon à Orleans, où il gardoit déja le prince Charles ſon neveu. Cependant Seguin ne vouloit conſentir ni à la dégradation d'Arnoul, ni à l'ordination de Gerbert. Au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnerent leur conſentement malgré eux, & par la crainte du roi. Ce recit eſt tiré d'une chronique de Hugues moine de Fleuri ſur Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenſeurs d'Arnoul de Reims. Mais la ſuite fera voir que la rénonciation de ce prélat étoit forcé, ou qu'il s'en repentit bien-tôt.

Chr. Vird p. 17. Frag. Chr. to. 4. Duel. eſne. p. 142. Aimoin. v. c. 4.

Gerbert qui n'étoit encore que diacre fut donc élû & ſacré archevêque de Reims. Nous avons l'acte de l'élection, ſuivi de ſa profeſſion de foi, où il ne fait mention.

To. 9. conc p. 79.

AN. 991. que de quatre conciles généraux. Il tint quelque tems après un concile avec les évêques de sa province, dont il ne nous reste qu'une monition contre ceux qui pilloient les biens des églises. Il y a une lettre de Gerbert sur ce même sujet à Foulques évêque d'Amiens, un de ses suffragans, jeune homme emporté, qui dans son propre diocése, sous prétexte de poursuivre ses droits, avoit pillé des biens ecclésiastiques, & étoit entré dans une église à main armée. L'archevêque Gerbert lui en fait une severe reprimande. Il étoit déja vieux quand il fut mis en cette place, comme il le dit dans une lettre à l'abbé & aux moines de saint Gerauld d'Aurillac, où il gémit des embarras & des chagrins que lui attire sa dignité.

Ibid. p. 740.
Gerbert ep. 40. bis.
Ibid. & Gerb. ep. 47. bis.
Epist. 35. bis

XXXI. Commencement d'Abbon de Fleuri.

Abbon de Fleuri, défenseur d'Arnoul de Reims, étoit un des grands personnages du tems Il nâquit dans le territoire d'Orleans, de parens, non pas nobles, mais libres de race & craignans Dieu. Ils le lui offrirent, suivant la regle de S. Benoît, dès l'enfance, dans l'abbaïe de Fleuri, où sa mere avoit deux parens, & dont l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il donna l'habit au jeune Abbon, & le mit aux écoles, où il fit de grands progrès dans les lettres & la pieté, cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des anciens. Il devint si sçavant qu'on lui donna la charge d'instruire les autres, & il l'exerça pendant quelques années. Etant suffisamment instruit dans la grammaire, l'arithmetique & la dialectique, & voulant y joindre les autres arts liberaux : il alla aux écoles fameuses de Paris & de Reims, écouter ceux qui professoient la philosophie, & il apprit sous eux de l'astronomie, mais non pas tant qu'il désiroit. Il revint à Orleans, où il apprit.

Vita sec. 6. Ben. p. 38.

apprit la muſique pour beaucoup d'argent en cachette à cauſe des envieux. Ainſi ſe trouvant inſtruit de cinq des ſept arts liberaux, il voulut apprendre les deux autres; pour la rétorique, il lut Victorin, & il prit quelque teinture de Geometrie. Il compoſa alors quelques écrits, ſur la forme des ſyllogiſmes, ſur le compas & les calculs aſtronomiques, & ſur le cours des planettes.

Cependant n'étant encore que diacre, il fut appellé en Angleterre par ſaint Oſuald évêque de Vorcheſtre; & il arriva au monaſtere de Ramſei, fondé par ce ſaint prélat, dont l'abbé nommé Germain avoit été tiré de Fleury ſur Loire. Abbon y demeura près de deux ans, & inſtruiſit quelques moines. Il ſalua le roi, dont il reçut des paroles d'honnêteté, & le duc Heloüin fondateur du monaſtere de Ramſei, qui lui fit de grands preſens. Il gagna l'amitié, non-ſeulement de ſaint Oſuald alors archevêque d'Yorc, mais encore de ſaint Dunſtan, qui eurent enſemble une diſpute charitable, à qui le retiendroit. *Sup. l. LVI. n. 32.*

Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendreſſe, par laquelle il le prioit de revenir, il prit congé des deux prélats, qui le chargerent de preſens. Dunſtan lui donna de l'argenterie magnifique, pour offrir à ſaint Benoît. Oſuald l'ordonna prêtre, & lui donna tout ce qui étoit néceſſaire pour en exercer les fonctions, entr'autres un calice d'or, & de plus beaucoup d'argent. Oïbold abbé de Fleury mourut peu de tems après le retour d'Abbon, que la plûpart de la communauté élût pour lui ſucceder. Il y eut toutefois de l'oppoſition de la part de quelques moines, qui élûrent un mauvais ſujet, & eurent aſſez de crédit pour

Mabill. sæc. 5. p. 776. 777 Gerb. epist. 70. 81. 87. 88. 89.

le mettre en poſſeſſion. On le voit par pluſieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987. au nom des abbez du diocéſe de Reims, de l'archevêque Adalberon & au ſien, tant aux moines de Fleury qu'à ſaint Majole abbé de Clugny, & à Ecbert ou Evrard abbé de ſaint Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejetter l'uſurpateur : mais heureuſement il mourut peu de tems après. Ainſi la plus grande & la plus ſaine partie de la communauté l'emporta pour Abbon ; ſon élection fut confirmée par le contentement du roi Hugues, & il commença à gouverner l'abbaye de Fleury l'an 988.

Vita. Abb. n. 7.

Il recommandoit l'étude à ſes moines, comme utile à la pieté, après l'oraiſon & le jeûne ; & lui-même ne ceſſoit point de lire, d'écrire, ou de dicter. Après la dialectique & l'aſtronomie, il s'appliqua auſſi à l'étude de l'écriture ſainte & des peres ; & en tira pluſieurs ſentences, dont il fit un recueil, pour avoir toûjours en main de quoi ſe défendre contre les prétentions d'Arnoul évêque d'Orleans. Ce prélat ſoûtenoit, que l'abbé de Fleury, outre la juriſdiction ſpirituelle, devoit encore lui faire ſerment de fidelité, comme ſon vaſſal : ce qu'Abbon refuſa toute ſa vie, prétendant que ſon monaſtere, pour le temporel ne dépendoit que du roi. Ce fut une querelle generale, qui s'émût alors entre les évêques & les abbez ; & qui n'avoit pas commencé plûtôt, parce que les monaſteres étoient entre les mains des ſeigneurs laïques, ou d'autres évêques, qui auroient bien ſçû ſe défendre d'une telle prétention. Elle ſemble être venuë du ſerment que les évêques exigeoient des prêtres à leur ordination, & qui fut défendu au ſecond concile de Châlons en 813. Car c'étoit à la ce-

Mabill. præf. sæc. 6. c. 5.

Conc. Cabill. c. 13.

remonie de la benediction des abbez ; que les évêques leur faiſoient prêter ce ſerment de fidelité.

AN. 993. *Sup. liv. XL. n. 5.*

Le pape Jean XV. tint vers le même tems un concile, où ſaint Udalric fut mis au nombre des ſaints, vingt ans après ſa mort. Ce concile ſe tint à Rome, au palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993. indiction ſixiéme. Liutolfe évêque d'Ausbourg ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & dit : On lira, s'il vous plaît, devant vous l'écrit, que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles d'Udalric, jadis évêque d'Ausbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit que ce ſont les deux livres, que nous avons encore, compoſez par le prêtre Gerard diſciple du ſaint. Après qu'ils eurent été lus dans le concile, il ordonna que la mémoire de ſaint Udalric ſeroit honorée : déclarant que l'honneur que l'on rend aux ſaints & à leurs reliques, retourne au Seigneur, qui a dit : Qui vous reçoit, me reçoit ; & que cet honneur a pour but, que nous ſoyons aidez par leurs prieres & leurs mérites. La bulle qui en fut expediée, eſt ſouſcrite du pape Jean, de cinq autres évêques des environs de Rome, de neuf prêtres cardinaux, & de trois diacres. C'eſt le premier acte autentique, qui reſte de canoniſation faite par le pape, quoiqu'on ne ſe ſervît pas encore de ce nom.

XXXII. Canoniſation de S. Udalric. *Tom. 9. conc. p. 741. Acta SS. Ben. ſac. 5. p. 471.*

Ibid. p. 415.

Matth. x. 40.

Mabill. præf. ſac. 5. n. 59.

Ce fut peut-être en ce même concile de Rome, que le pape Jean XV. caſſa la dépoſition d'Arnoul archevêque de Reims, & l'ordination de Gerbert. Car il eſt certain, que l'ayant appris, il trouva l'un & l'autre fort mauvais, & interdit tous les évêques qui y avoient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéïr à ce decret, & en écrivit auſſi à Seguin archevêque de Sens :

XXXIII. Lettres de Gerbert contre Arnoul *Frag. Chr. Duch. to. 4.*

Tom. 9. conc. p. 744 poſt. conc. Rem. p. 146.

Nos adversaires disent, que pour la déposition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que son jugement soit plus grand que celui de Dieu? C'est qu'il suppose que le jugement canonique des évêques, est le jugement de Dieu: mais la question étoit, si celui-ci devoit passer pour canonique. Il continuë: Je dis hardiment, que si l'évêque de Rome lui-même peche contre son frere, & étant averti plusieurs fois, n'obéït pas à l'église, cet évêque de Rome, suivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un payen, & un publicain. Plus le rang est élevé, plus la chûte est dangereuse.

Que s'il nous croit indignes de sa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'évangile, il ne pourra pas pour cela nous séparer de la communion de Jesus-Christ, ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit saint Gregoire: que le troupeau doit craindre la sentence du pasteur: soit qu'elle soit juste ou injuste. Car les évêques ne sont pas le troupeau, c'est le peuple Vous n'avez donc pas dû être suspendu de la communion, pour un crime que vous n'avez point confessé, & dont vous n'êtes point convaincu; & on n'a pû vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire, que le sacerdoce, qui est un par toute l'église, soit tellement soûmis à un seul, que s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évêque, sans se soûtenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'église, est l'écriture, les canons & les decrets du saint siege

qui y ſont conformes. Quiconque ſe ſera écarté de ces loix par mépris, ſoit jugé ſuivant ces loix: qui les obſerve ſoit toûjours en paix: Gardez-vous donc de vous abſtenir des ſaints myſteres: ce ſeroit vous rendre coupable.

Gerbert écrivit plus amplement ſur ce ſujet à Vilderode évêque de Strasbourg, qui l'avoit prié de l'inſtruire de ſon affaire. Il la raconte ainſi: Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu ſon évêque, & l'avoir livré avec ſa ville, c'eſt l'évêque de Laon: après beaucoup de ſang répandu, des pillages & des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Enſuite après la mort de l'archevêque Adalberon ayant été reconcilié par le ſeul évêque de Laon, il a obtenu le ſiege de Reims, en vûë de la paix, en faiſant aux rois ſerment de fidelité, avec des paroles terribles. Mais à peine y avoit-il ſix mois depuis ſon ordination, quand il livra la ville à l'ennemi: qui profana & pilla le ſanctuaire, & réduiſit le clergé & le peuple en captivité. Arnoul prononça anathême contre ces pillards, & en fit prononcer autant par les évêques: mais il ôta les terres de l'égliſe à ſes vaſſaux, qui lui en avoient porté la foi, pour les donner aux ennemis, & fit marcher des troupes contre ſon roi, ſous les enſeignes de Charles. Cependant on avertit le pape par des députez & par des lettres ſynodiques, de remedier aux troubles de l'égliſe: mais il n'y donne aucun ordre. Ainſi par déliberation des évêques, Arnoul eſt averti de ſe purger canoniquement, ſans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin ſe ſentant abandonné par ſes plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, & lui ayant fait de nouveaux ſermens, il fut admis à ſa ta-

Poſſ. conc. Rem. p. 113.

Sup. n. 18.

ble. Alors il ſe crut juſtifié, & fauſſa de nouveau ſes ſermens. Ceux qui y avoient interêt, ne pouvant ſouffrir d'être trompez tant de fois, prennent la fortereſſe de Laon. Arnoul pris entre les ennemis du roi, eſt preſenté à un concile, & preſſé de rendre compte de tant de crimes. Après avoir long-tems conſulté en lui-même, & avec ſes amis, il confeſſe volontairement ſes pechez, & renonce à ſa dignité.

Gerbert ayant ainſi poſé le fait, continuë: On convient aſſez entre les parties de ces crimes d'Arnoul, mais ſes défenſeurs ſe partagent en deux. Les uns diſent, que le roi lui a pardonné, & que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres ſoûtiennent que l'on a fait injure au pape, en dépoſant Arnoul ſans ſon autorité. Pour y répondre, Gerbert diſtingue entre la loi & la coûtume. Ce qui fait loi en matiere eccleſiaſtique, c'eſt l'écriture ſainte, les canons des conciles & p. 118. les écrits des peres. Si tous les évêques, ajoûte-t'il, gardoient inviolablement les canons, la paix & la concorde regneroient par toutes les égliſes: il n'y auroit point de differens, ni ſur les biens, ni ſur les ordinations, ni ſur les privileges. Il traite enſuite de la difference des p. 132. crimes & de l'ordre judiciaire; & ſoûtient que les pechez d'Arnoul étant manifeſtes, les évêques n'ont fait qu'executer contre lui les loix établies; & que la contumace d'une année auroit ſuffi pour le condamner ſans l'entendre.

Quant au pape, continuë-t'il, on ne lui a point fait d'injure: puiſqu'étant invité pendant dix-huit mois, par lettres & par députez, il n'a point voulu répondre. Son ſilence ou ſes nouvelles conſtitutions ne doivent pas préjudicier aux loix déja établies. Vous qui vou-

lez garder à vos rois la foi que vous leur avez promiſe, qui loin de trahir votre peuple & votre clergé, avez horreur de ſes crimes : ſoyez favorable à ceux qui obéïſſent à Dieu, plûtôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque, n'a dû être jugé que par le pape : mais après ſa confeſſion les évêques ont dû le dépoſer, ſuivant le concile de Nicée, & cela quand même ſa confeſſion ſeroit fauſſe, puiſqu'il ſeroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. *p. 139.*

Quant à ceux qui alleguoient le pardon du roi pour la défenſe d'Arnoul : Gerbert leur répond, que le pouvoir des rois ne s'étend pas ſur les ames, mais celui des évêques, auſquels il appartient de lier & délier : c'eſt-à-dire, d'impoſer les peines ſpirituelles, comme la dépoſition & l'excommunication. Ainſi la grace des rois ne donnoit pas à Arnoul la remiſſion de ſes pechez, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis, par ſes parjures & ſes ſacrileges. Gerbert finit en priant Vilderode, de ne pas ajoûter foi aux calomnies, dont on le charge, d'avoir uſurpé le ſiege de Reims, & fait prendre Arnoul. Au contraire, il le prie de le juſtifier auprès des évêques & auprès de ſon roi, c'eſt-à-dire, Rodolfe III. roi de la Haute-Bourgogne. *p. 143.*

Le Roi Hugues écrivit au pape ſur le même ſujet en ces termes : Nous vous avons écrit mes évêques & moi par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoûtons ceci, pour vous prier, de me faire juſtice à moi & aux miens ; & ne pas recevoir pour certain, ce qui ne l'eſt pas. Nous n'avons rien fait contre vôtre ſainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en preſence, vous pouvez venir à Grenoble, qui eſt aux confins de l'Italie & de la Gaule, & où les *Tom. 6. conc. p. 743. poſt. conc. Rem. in fine.*

papes ont accoûtumé de venir trouver les rois de France. Mais ſi vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, & vous traiterons de même pendant le ſéjour & le retour.

XXXIV. Fin de ſaint-Mayeul de Clugny.

Vers le même tems le roi Hugues pria ſaint Mayeul abbé de Clugny, pour lequel il avoit une vénération ſinguliere, de venir réformer l'abbaye de ſaint Denis. Il y avoit au moins trois mois, que le ſaint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car ſe ſentant chargé d'années & d'infirmitez, il eut le même ſoin que ſes predeceſſeurs, de prévenir la vacance de l'abbaye, en faiſant élire ſon ſucceſſeur de ſon vivant. Il choiſit Odilon né en Auvergne, de la famille des ſeigneurs de Mercœur. Dès ſon infance il fut mis dans le clergé de ſaint Julien de Brioude: mais étant arrivé à un âge plus meur, il fut touché d'un grand deſir de quitter le monde; & ſaint Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçût de grandes eſperances. Dès-lors ils ſe lierent d'une telle affection, que peu de tems après Odilon quitta Brioude, & vint à Clugny prendre l'habit monaſtique. Il fit ſi promptement de ſi grands progrès dans la perfection, que ſaint Mayeul le jugea digne de lui ſucceder. Ce fut vers l'an 991. comme il paroît par pluſieurs chartes des années ſuivantes, où il eſt nommé comme abbé. L'acte de ſon élection eſt ſemblable à celui de S. Mayeul, & marque la réſiſtance que l'on craignoit de la part d'Odilon. Cet acte eſt ſouſcrit par ſaint Mayeul, puis par Rodolfe roi de Bourgogne, par Bouchard archevêque de Lion, Hugues évêque de Geneve, Henri de Lauſanne, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, & quelques autres prélats ou ſeigneurs, & cent ſoixante & dix-ſept moines, tant

Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 782. c. 8.

Mabill. elog. S. Odil. ſæc. 6. p. 633. Vita ibid. p. 681.

To. 6. ſpicil. p. 425.

tant étoit nombreuſe la communauté de Clugni. Cet uſage de faire aſſiſter aux élections des abbez tant de perſonnes conſtituées en dignité, avoit quelque fondement dans la regle de ſaint Benoît, & ſervoit à rendre ces actes plus autentiques. S. Mayeul ne laiſſa pas d'être regardé comme abbé juſques à ſa mort, ce qui paroît par pluſieurs chartes. AN. 994.

Loin de ſe relâcher dans ſa vieilleſſe, il s'excitoit à ſervir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant ſa mort, ſentant diminuer ſes forces, il ne vouloit plus paroître en public, & ſe tenoit enfermé dans le monaſtere, ou dans quelqu'une des maiſons qui en dépendoient. Là il ne laiſſoit pas de donner aux freres des avis ſalutaires; mais il s'occupoit principalement à la priere ou à la lecture, ſouvent il pleuroit quand il penſoit aux hommes ſpirituels qu'il avoit connus, qui faiſoient fleurir la religion, & combattoient vigoureuſement pour la défenſe de l'égliſe. Par ce ſouvenir il ſe trouvoit deſtitué de toute conſolation en ce monde, & déſiroit plus ardemment d'être avec Jeſus-Chriſt. Il étoit en cet état, quand le roi Hugue le preſſa de venir à ſaint Denis; & quoiqu'il ſentît ſa fin très-proche, il ne laiſſa pas de ſe mettre en chemin, croyant ne pouvoir mieux achever ſa courſe, que dans une ſi bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monaſtere de ſon ordre, nommé alors Silviniac, aujourd'hui Souvigny à deux lieuës de Moulins, & du dioceſe de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle; & mourut tranquillement le vendredi lendemain de l'Aſcenſion onziéme de Mai l'an 994. après avoir gouverné l'abbaïe de Clugny quarante & un an. Il y fut enterré dans l'égliſe de Saint Pierre, le roi Hugues aſſiſta à ſes

Vita c. 19.

Sup. liv. LV. n. 36.

funerailles, & fit de grands presens à son tombeau, où il se fit quantité de miracles: depuis on y dressa un autel, & on leva le corps. L'église honore sa mémoire le jour de sa mémoire.

Martyr. 11. Maj.

XXXV.

Monasteres réformez par S. Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'église, par le grand nombre de ses disciples & des monasteres où il rétablit l'observance; & ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes & des seigneurs. Car il fut cheri particulierement de l'empereur Otton, de l'imperatrice Adelaïde & d'Otton II. leur fils: de Conrad roi de Bourgogne frere de cette imperatrice & de Mathilde sa femme: de Henri duc de Bourgogne, de Guillaume duc d'Aquitaine & de Richard duc de Normandie: des princes d'Italie, de Guillaume duc de Provence, & d'Archembauld seigneur de Bourbon, bienfaicteur de Souvigny. L'empereur Otton le grand, mit sous la disposition de saint Mayeul les monasteres qui lui étoient soûmis comme roïaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il reforma le monastere de saint Apollinaire près de Ravenne, celui du Ciel-d'or près de Pavie & de S. Paul à Rome. En France, il rétablit l'observance à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à saint Benigne de Dijon, à Fescam, à saint Maur des fossez. Ses quatre principaux disciples furent Odilon son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de saint Maur & Heldric d'Auxerre. Ce dernier ayant vécu à la cour du grand Otton en Italie, quitta sa femme & ses grands biens, pour se rendre moine à Clugny; ensuite Henri duc de Bourgogne frere de Hugues Capet, donna à saint Mayeul l'abbaïe de saint Germain d'Auxerre, qui depuis long-tems étoit sans abbé, gouvernée par des prévôts. L'ayant reformée, il y mit Heldric pour abbé

Elog. c. 6. p. 773. c. 9. 785.

l'an 989. ſa vertu le fit aimer cherement du duc Henri & de Hebert évêque d'Auxerre ſon frere, fils naturel de Hugues le grand.

Ce fut auſſi Bouchard comte Paris, qui procura la reforme du monaſtere de ſaint Maur. Mainard qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité, qui menoit une vie très-ſeculiere. Il étoit fort adoné à la chaſſe, & quand il ſortoit, il quittoit l'habit monaſtique, pour prendre des fourrures de grand prix, & un riche habillement de tête. Ses moines ſuivoient ſon exemple. Un d'eux toutefois nommé Adric, touché de ce ſcandale, alla ſecretement trouver le comte Bouchard, & le pria d'y remedier: le comte s'adreſſa au roi Hugues, & lui demanda cette abbaïe, qui étoit royale, ſeulement pour la reformer. L'ayant obtenuë, il alla à Clugny, & pria inſtamment ſaint Mayeul de venir rétablir ce monaſtere. Le ſaint abbé lui répondit: Vous avez dans votre royaume tant de monaſteres, que n'y cherchez-vous le ſecours que vous déſirez, plûtôt que de venir chercher ſi loin des inconnus comme nous? C'eſt que Clugny étoit dans le roïaume de Bourgogne, & que la difference des dominations rendoit le commerce difficile. *Vita Burch. com.*

Saint Mayeul toutefois ſe laiſſa vaincre aux inſtances du comte, qui ſe jetta pluſieurs fois à ſes pieds, & enfin il le ſuivit avec les plus parfaits de ſes moines. Quand ils furent arrivez ſur la Marne près de S. Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au delà de la riviere: ils obeïrent ſans ſe douter de rien, & il leur dit, que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, & ſe ſoûmettre à lui, pouvoient retourner au monaſtere: mais que ceux qui le refuſe-

roient s'en allaſſent où ils voudroient, ſans rien emporter que leurs habits. Ils aimerent mieux quitter, & Mainard fut fait abbé de Glanfeuil, alors dépendant de S. Maur, où S. Mayeul laiſſa pour abbe Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

Actaſs Ben. ſæc. 6. p. 322. L'abbé Guillaume diſciple de S. Mayeul étoit né en Italie, & ayant été voué à Dieu par ſes parens, qui étoient nobles & riches, il fut élevé dans le monaſtere de ſaint Janvier de Locedia, près de Verceil. Sa mere étant morte, il perſuada à ſon pere d'entrer dans la même communauté, où il mourut ſaintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refuſa de lui prêter ſerment, ſoutenant que c'étoit un abus & une eſpece de ſymonie. Sur ce qu'il avoit appris de la regularité, qui s'obſervoit à Clugny, il avoit déja un grand deſir d'y aller, quand S. Mayeul vint à Locedia. Guillaume ſe découvrit à lui ſecretement, & le ſaint abbé lui promit de le prendre à ſon retour de Rome. Ainſi Guillaume quittant ſon païs, ſa famille & le voiſinage de leurs grandes terres, ſuivit ſaint Mayeul à Clugny, où il fit un tel progrès, qu'au bout d'un an le ſaint abbé voulut le faire ordonner prêtre: mais il s'en jugea indigne.

S. Mayeul l'envoya enſuite reformer le monaſtere de S Saturnin ſur le Rhône, aujourd'hui S. Saurin. Mais dix-huit mois après il le rappella, pour l'envoyer à Dijon. Car Brunon évêque de Langres, voulant reformer le monaſtere de S. Benigne, alla trouver S. Mayeul, qui lui envoya douze des principaux de ſes moines, & Guillaume à leur tête. Henri duc de Bourgogne lui donna enſuite le monaſtere de Verſi & celui de Beze, pour y mettre la reforme.

La même année que mourut S. Mayeul, mourut auſſi S. Volfang évêque de Ratiſbonne, après vingt ans d'épiſcopat. Il rétablit dans ſon diocéſe l'obſervance reguliere chez les chanoines, les moines & les religieuſes. Voïant à Ratiſbone même le relâchement des moines de S. Emmeran, il diſoit ſouvent: Si nous avions des moines le reſte ne nous manqueroit pas. Et comme on lui diſoit, qu'il n'y avoit par tout que trop de moines: il répondit avec larmes: A quoi ſert la ſainteté de l'habit ſans les œuvres? Les moines reglez reſſemblent aux bons anges, les relachez aux mauvais. Le deſordre venoit de ce que depuis long-tems les évêques de Ratiſbone étoient auſſi abbez de S. Emmeran; & s'approprioient les revenus de ce monaſtere, reduiſant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur ſubſiſtance. Pour y remedier, ſaint Volfang fit venir de ſaint Maximin de Treves un ſaint moine nommé Ramould, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, & le fit abbé de ſaint Emmeran.

XXXVI. Fin de S. Volfang de Ratisbone. *Vita ſec. 5. Ben. c. 15. p. 819.*

Vita S. Ramb. ſec. 6 p. 3.

Quelques-uns du conſeil de l'évêque trouvoient mauvais, qu'il ôtât à ſes ſucceſſeurs un revenu, dont ſes prédéceſſeurs avoient joui: mais il leur répondit: Je ne veux pas me charger au de-là de mes forces, c'eſt bien aſſez d'être évêque, ſans vouloir encore faire les fonctions d'abbé: loin de diſſiper les biens de ſaint Emmeran, je veux les employer aux uſages pour leſquels ils ont été donnez. Ainſi l'abbé Ramould rétablit la regularité dans ce monaſtere, aïant de quoi fournir abondamment, non-ſeulement à la ſubſiſtance des moines, mais à l'hoſpitalité & aux aumônes. Saint Volfang rétablit de même la regularité chez les religieuſes & chez les chanoines.

c. 17. 18.

c. 19. Il prêchoit souvent son peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empressement. Son discours étoit simple & intelligible, mais fort & touchant: il penec. 23. troit au fond des cœurs, & faisoit couler des ruisseaux de larmes. Quand il visitoit son dioceſe, il avertissoit soigneusement les curez de leurs devoirs, entre-autres de conserver la pureté de vie; & de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la sainte communion les purifiât de leurs pechez, sans penitence précedente.
c. 24. Ayant appris qu'il y en avoit, qui faute de vin, celebroient la messe avec de l'eau pure, ou avec quelque autre boisson: il les en reprit severement, & pour leur ôter tout prétexte, leur fit fournir du vin de son cellier pour cet usage.

c. 29. L'empereur Otton II. pour affermir la foi dans la Bohême, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province, qui dépendoit du dioceſe de Ratisbonne; & pour cet effet, il envoïa des députez à S. Volfang le prier de prendre des terres en Bohême, en récompense de cette diminution de son dioceſe. S. Volfang assembla son conseil, qui s'opposoit à la demande de l'empereur: mais le saint homme ne fut pas du même avis, & ne voulut pas perdre une occasion si précieuse
Sup. liv. XVI. n. 17. d'affermir une église naissante. Non-seulement il accorda l'échange, mais il en dressa lui-même les lettres. On ne dit pas quel étoit cet évêché, mais ce n'étoit pas celui de Prague, érigé dès l'an 969. six ans avant que S. Volfang fut évêque.

c. 32. Enfin comme il étoit en chemin pour aller dans la Baviere orientale, la fiévre le prit; & étant arrivé à un lieu nommé Pupping le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter, & se fit porter dans un oratoire de S. Otmar. Là

s'étant trouvé un peu mieux il se confessa, puis reçût le viatique, & demeura étendu par terre. Les officiers de l'église, & ceux de sa chambre vouloient faire sortir tout le monde, excepté sa famille: mais il leur dit: Ouvrez les portes, & laissez entrer ceux qui voudront: nous ne devons rougir à la mort, que de nos mauvaises œuvres. Jesus-Christ qui ne devoit rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nud sur la croix. Que chacun voïe en ma mort ce qu'il doit craindre & éviter dans la sienne. Dieu veuille avoir pitié de moi miserable pecheur, qui vais souffrir la mort, & quiconque la regardera avec crainte & humilité. Aiant ainsi parlé il ferma les yeux, & mourut en paix le dernier jour d'Octobre l'an 994. Il fut transporté à Ratisbonne, & enterré à S. Emmeran par Hartuic archevêque de Salsbourg, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. AN. 994. *Martyr. R. 31. Octob.*

Le pape Jean XV. voulant terminer l'affaire de l'archevêché de Reims, envoya pour legat en France Leon abbé de S. Alexis & S. Boniface à Rome, qui indiqua de sa part un concile dans le dioceſe de Reims. Il s'assembla à Mouson dans l'église de N. Dame le second jour de Juin indiction huitiéme, & il ne s'y trouva que Liutolfe archevêque de Treves & trois évêques, Aymon de Verdun, Notger de Liege & Sigefroi de Munster, tous du royaume de Germanie. Le legat Leon prit seance au milieu d'eux; & l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de son ordination. Il y avoit plusieurs abbez, & Godefroi duc de Lorraine y assistoit avec quelques autres laïques. Quand on eut fait silence, Aymon évêque de Verdun se leva & parla XXXVII. Concile de Mouson. *Tom. 9. conc. p. 747.*

AN. 995. en Gaulois, c'eſt-à-dire, comme je crois, en Roman ou Latin vulgaire d'où notre langue eſt venuë Il dit que le pape Jean, ayant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la Chapelle, puis venir à Rome: avoit enfin indiqué le concile dans la province de Reims. Voulant apprendre par ſon legat ce que l'on diſoit de part & d'autre touchant la dépoſition d'Arnoul & la promotion de Gerbert. Puis il tira une bulle ſcellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, & en fit la lecture.

Enſuite Gerbert ſe leva, & dit: J'ai toûjours eu ce jour devant les yeux, & je l'ai toûjours d ſiré, depuis qu'au peril de ma vie j'ai reçû le ſacerdoce, par le conſeil de mes freres. Tant j'étois touché du ſalut d'un peuple qui periſſoit, & de l'autorité par laquelle je me croyois en ſûreté. Je me ſouvenois avec plaiſir des témoignages de votre bienveillance, que j'avois tant de fois éprouvée: quand j'appris avec une grande ſurpriſe, que vous étiez mal contens de moi; & votre indignation me fut plus terrible, que ne l'avoit été le fer de mes ennemis. Maintenant, puiſque Dieu m'a fait la grace, de me trouver devant ceux à qui j'ai toûjours confié le ſoin de mon ſalut, je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence.

Après la mort de l'empereur Otton, je reſolus de ne point quitter le ſervice de mon pere Adalberon, qui à mon inſçû me choiſit pour le ſacerdoce, & en mourant me déſigna pour ſon ſucceſſeur en preſence de perſones illuſtres. Mais la ſimonie fit qu'Arnoul me fut preferé; & je ne laiſſai pas de le ſervir fidelement plus qu'il n'étoit à propos; juſqu'à ce que connoiſſant clairement ſa revolte, je renonçai par écrit à ſon amitié, & je l'abandonnai

Epiſt. 24. bis.

donnai avec ſes complices, ſans autre eſperance ni autre interêt que de ne point participer à ſes crimes. Après qu'il eût été long-tems pourſuivi & contumacé ſuivant les loix de l'égliſe, comme il ne reſtoit que de le punir par les loix du prince, & le chaſſer de ſon ſiége comme rebelle : mes confreres & les grands, me preſſerent encore de prendre ſoin d'un troupeau diſperſé & déchiré, je differai long-tems, & ne cedai qu'avec peine, ſachant bien les maux qui me menaçoient. Voilà devant Dieu quelle a été la ſimplicité de ma conduite. AN. 995.

On m'accuſe d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en priſon & uſurpé ſon ſiége. Etoit-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun ſerment ? Si je l'ai ſervi pour un tems, je l'ai fait par ordre de mon pere Adalberon, qui me dit de demeurer dans l'égliſe de Reims, juſqu'à ce que je viſſe la conduite de celui qui en ſeroit évêque. Pendant que je l'obſervois, je devins la proïe des ennemis, & je perdis tout ce que je tenois de votre liberalité & de celle des ſeigneurs : encore les ennemis m'ayant dépouillé, eurent regret que je leur euſſe échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui ; & n'avois garde de le livrer, puiſque je ne ſavois où il étoit. Quant à la priſon, j'ai depuis peu prié le roi mon maître en preſence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en priſon à mon ſujet. Car ſi votre jugement dépendoit de moi, Arnoul ſeroit reduit en état de ne me pas nuir : ſi vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims.

Gerbert répond foiblement au reproche d'uſurpation, diſant qu'Arnoul ne doit pas être appellé l'époux d'une

convaincu par ſa propre confeſſion ou autrement, ou s'il ne refuſoit de comparoître : qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de ſemblable, & qu'il étoit même le ſeul des évêques de Gaule qui fût venu au concile. Enfin, que ne ſe ſentant point coupable, il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe condamner lui-même. AN. 995.

Nonobſtant ces raiſons, Gerbert ceda aux remontrances de Liudolfe archevêque de Treves, dont il connoiſſoit la probité & la modeſtie. Ce prélat l'exhorta fraternellement, à ne point donner à ſes ennemis occaſion de ſcandale, comme s'il vouloit réſiſter aux ordres du pape : lui conſeillant de s'abſtenir par obéïſſance de la célébration de la meſſe, juſqu'au premier de Juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y conſentit, & on ſe ſépara ainſi après le concile de Mouſon : mais celui de Reims ne ſe tint pas ſi-tôt ; & tant que le roi Hugues vécut, Gerbert demeura archevêque de Reims, & Arnoul priſonnier à Orleans.

XXXVIII. Adalberon II. évêque de Metz. *Vita bibl. Labbe to. 1. p. 670. Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 29.*

L'évêque de Metz étoit alors Adalberon II. fils de Frideric duc de Lorraine & de Beatrix ſœur du roi Hugues Capet. Il fit ſes études à l'abbaïe de Gorze, & après la mort de l'évêque Thierri, ſa mere Beatrix obtint pour lui l'évêché de Metz de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. Il fut élû le ſeiziéme d'Octobre 984. & ſacré le dimanche vingt-huitiéme de Decembre jour des Innocens par Ecbert archevêque de Treves. Il ſe fit aimer de tout le monde, même des Juifs ; & aima tellement les moines, que les ſeculiers ſe plaignoient qu'il leur donnoit tous ſes ſoins. Il rétablit le monaſtere de S. Symphorien & quelques autres, & l'hôpital de Metz, où il mit des religieuſes.

Il fit le voyage de Rome ſous le pontificat de Jean XV. qui le reçut avec grand honneur. Jamais il ne célébroit la meſſe & n'adminiſtroit les ſacremens, ſans porter un cilice ſous ſes ornemens. Aux vigiles des grandes fêtes il ne prenoit aucune nourriture, & paſſoit le carême avec des moines, ordinairement dans l'abbaïe de Gorze, attiré par la regularité de l'obſervance & la tranquillité du lieu. La maladie des ardens qui regnoit en Bourgogne, lui donna occaſion d'exercer ſa charité, en aſſiſtant ceux qui en étoient affligez, & quelquefois il en lavoit & panſoit de ſes mains juſques à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du regne de S. Henri, il dénonça hardiment Conrad duc d'Auſtraſie ſon parent, pour avoir épouſé ſa proche parente: s'expoſant à un grand peril, par le reſſentiment de ce ſeigneur. Il pourſuivit vigoureuſement ceux qui pilloient les biens des égliſes & des pauvres; & quand ils mépriſoient les cenſures eccléſiaſtiques, il employoit les armes materielles, faiſant ravager leurs terres & abattre leurs châteaux. Il ne faiſoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, quand il les en jugeoit dignes; & ordonna plus de mille prêtres, ſans les clercs inferieurs. Après avoir ainſi gouverné vingt ans l'égliſe de Metz, il mourut le quinziéme de Décembre 1005. & fut enterré à S. Symphorien.

XXXIX. S. Bernonard évêque d'Hildesheim

Vita n 6. AA. Ben. ſæc. 6. p. 204. Sup. liv. LVI. n. 58.

En Saxe Gerdag évêque d'Hildesheim étant mort, Bernouard précepteur du roi Otton III. fut élû d'un commun conſentement pour lui ſucceder; & préferé à pluſieurs autres nobles, qui ſervoient dans le clergé du palais. Il fut ſacré par Villegiſe archevêque de

Maïence ſon métropolitain le quinziéme de Janvier de l'année 993. indiction ſixiéme. Quoiqu'il fût encore jeune, il paſſoit les vieillards en gravité, donnoit à la priere la plus grande partie des nuits, & aſſiſtoit aſſiduëment aux offices divins. Après la meſſe ſolemnelle il donnoit audience, puis ſon aumônier venoit, & il faiſoit diſtribuer à plus de cent pauvres de la nourriture & quelquefois de l'argent. Il viſitoit les ouvriers qu'il faiſoit travailler ſur differentes matieres : à None il ſe mettoit à table avec beaucoup de clercs & de laïques : mais en ſilence pour écouter la lecture, & gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit grand talent pour les arts, il les cultiva avec ſoin lorſqu'il fut évêque. Il faiſoit écrire des livres, non ſeulement dans le monaſtere de ſa cathedrale, mais en pluſieurs autres lieux : enſorte qu'il aſſembla une nombreuſe bibliotheque, tant de livres eccléſiaſtiques que de philoſophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la moſaïque, la ſerrurerie, l'orfevrerie: recueillant avec ſoin ce que les étrangers envoïoient au roi d'ouvrages les plus curieux; & faiſant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique très-appliqué à ſes fonctions eccléſiaſtiques, il ne laiſſoit pas de ſervir ſi bien le roi & l'état, qu'il attiroit l'envie des autres ſeigneurs. La Saxe étoit depuis long-tems expoſée aux courſes des pirates & des barbares. Il les avoit ſouvent repouſſez, tantôt par ſes ſeules troupes, tantôt avec le ſecours des autres: mais ils étoient maîtres des deux côtez de l'Elbe & de la navigation de cette riviere : enſorte qu'ils ſe répandoient par toute la Saxe, & venoient preſque juſques à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux fortereſſes

en deux divers endroits de ſon diocéſe, & y ayant mis garniſon, il procura la ſûreté du païs.

Nonobſtant ces dépenſes, il enrichit ſon égliſe par l'acquiſition de pluſieurs terres, cultiva les anciennes, & les orna de beaux bâtimens. Quant à ſon égliſe cathedrale, il décora de peintures exquiſes les murailles & les lambris, il donna quantité d'argenterie pour le ſervice, entre-autres un calice d'or du poids de vingt livres: il enferma le cloître de murailles & de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraye croix, que le roi Otton III. lui avoit donné, & que l'on crut avoir fait pluſieurs miracles. Bernouard fit la dédicace de cette chapelle l'an 996. quatriéme de ſon ordination, le dixiéme de Septembre.

XL. S. Adalbert rappellé en Boheme. *Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 870. Boll. 23. Apr. to. 11. p. 183. Sud. Vitan. 25. p. 858.*

En Boheme le duc Boleſlas voïant le déſordre où cette égliſe étoit tombée depuis l'abſence de ſaint Adalbert, tint conſeil avec ſon clergé, & envoïa dire à Villegiſe archevêque de Maïence: Ou renvoyez-nous Adalbert notre paſteur, ce que nous aimons mieux, ou nous en ordonnez un autre. L'archevêque craignant, que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ſes anciennes erreurs, envoya à Rome deux députez, ſçavoir, Radla diſciple du ſaint & Zraquas moine, tous deux freres du duc, avec des lettres, par leſquelles il prioit le pape de renvoïer Adalbert. Le pape Jean XV. tint un concile à Rome pour ce ſujet l'an 994. Il y eut grande conteſtation entre les députez, qui redemandoient leur évêque, & les Romains, qui le vouloient retenir. Enfin les députez l'emporterent, & le pape dit: Nous vous le rendons, à condition que ſon peuple le conſervera, profitant de ſes inſtructions; mais s'ils

meurent dans leurs pechez, il pourra les quitter en sûreté.

Les députez ramenerent donc Adalbert, après qu'il eut mené cinq ans la vie monastique; & quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au-devant de lui, & le reçut avec une extrême joïe, promettant de suivre en tout ses avis. Mais ils retomberent bien-tôt dans leur premiere négligence & dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accusée d'avoir commis adultere avec un clerc, les parens du mari vouloient la décapiter, suivant la coûtume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui pour lui sauver la vie, l'enferma dans un monastere de religieuses dédié à S. George, & donna à un homme fidel la clef de l'église où elle étoit. Ceux qui poursuivoient la femme, vinrent à la maison de l'évêque pendant la nuit, se plaignant qu'il vouloit empêcher l'exécution des loix, & demandant la coupable avec menaces. Il embrassa les freres qui étoient avec lui, se recommandant à leurs prieres, & se jetta au milieu de ces furieux, en disant: Si c'est moi que vous cherchez, me voici. Un d'entre-eux lui dit: Tu te flates en vain de la gloire du martyre: mais si on ne nous rend promptement cette malheureuse, nous avons tes freres, & nous nous vangerons sur leurs femmes, sur leurs enfans & leurs terres. Cependant un traître leur aïant découvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme: ils l'intimiderent tellement, qu'il leur en donna l'entrée; ils arracherent la femme de l'autel, & lui firent couper la tête.

Depuis son retour S. Adalbert commença à travailler à la conversion des Hongrois voisins de la Boheme: il y envoïa des missionnaires, & y alla lui-même, & y établit un foible commencement de christianisme. *Alia Vita n. 16. p. 867.*

Leur duc étoit alors Geisa, dont il baptisa le fils Estienne depuis illustre par sa sainteté.

Le saint évêque affligé de l'indocilité de son peuple, le quitta une seconde fois & retourna à Rome, dans son monastere de S. Alexis & S. Boniface, sous la conduite de l'abbé Leon, le même qui fut legat en France. En ce monastere il y avoit des Grecs qui suivoient la regle de S. Basile, & des Latins qui suivoient celle de S. Benoît; & de chacune des deux nations, on en remarque quatre distinguez par leur mérite. Les quatre Grecs étoient, l'abbé Gregoire, le pere Nil; j'entends S. Nil de Rossane, Jean infirme, Stratus homme d'une simplicité angelique. Les quatre Latins étoient, Jean remarquable par sa sagesse, Theodore par son silence, Jean par son innocence, Leon simple, mais toûjours prêt à prêcher. Ce dernier avoit été abbé de Nonantule en Lombardie; & après avoir gouverné ce monastere deux ans, l'avoit remis à l'empereur Otton, lui rendant son bâton pastoral. Il étoit venu à Rome se rendre simple moine à S. Boniface, où il finit ses jours; & il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Leon abbé du même monastere.

V. Mabill. sæc. 5. p. 898. 903.

XLI. Manson abbé de Mont-Cassin. *Sup. n. 11. Chr. Cass. liv. 11. c. 12. Mabill. sæc. 5. p. 652.*

Aligerne abbé du Mont-Cassin étant mort en 986. Manson lui succeda & gouverna ce monastere pendant dix-ans. Il étoit abbé de S. Magne près de Fondi, & fut élû abbé de Mont-Cassin, plûtôt par le credit de Pandolfe prince de Capouë son cousin, que par le consentement des moines: ensorte que quelques-uns des principaux aimerent mieux sortir, que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là deux furent depuis abbez du Mont Cassin, trois allerent à Jerusalem, cinq en Lombardie, où ils fonderent cinq monasteres de leur observance

ſervance. L'abbé Manſon prit grand ſoin du temporel de l'abbaïe, & en augmenta les biens par pluſieurs donations faites de ſon tems: mais il vivoit plûtôt en ſeigneur qu'en moine. Il avoit pluſieurs cavaliers à ſon ſervice, & pluſieurs domeſtiques vêtus de ſoye, & alloit ſouvent à la cour de l'empereur.

Un jour S. Nil l'étant venu voir, le trouva au monaſtere de S. Germain, qui étoit au bas de la montagne dans une ſituation agréable, & environné de belles eaux. Là Manſon, après s'être baigné, dînoit avec les principaux du grand monaſtere; & comme ſaint Nil l'attendoit dans l'égliſe, il oüit joüer de la harpe dans la ſale du feſtin, & dit à ſes compagnons: Souvenez-vous de ce que je vous dis, mes freres, la colere de Dieu ne tardera pas à venir ſur ces gens-ci. Allons, ſortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore paſſée, quand on vit l'accompliſſement de ſa prédiction. *Vit. Nili p. 145.*

Car l'abbé Manſon ſe rendit ſi odieux aux habitans de Capouë, principalement à cauſe d'une fortereſſe qu'il avoit fait bâtir, qu'ils reſolurent ſa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté. Ils furent appuyez dans ce deſſein par Adalberic évêque des Marſes, qui ayant donné ſon évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaïe du Mont-Caſſin. Il traita donc avec quelques méchans moines & avec quelques citoyens de Capouë, & leur promit cent livres d'argent, monoye de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaye du Mont-Caſſin, après avoir fait perdre la vûë à Manſon. Il devoit leur payer comptant la moitié de la ſomme, & l'autre moitié quand ils lui mettroient dans la main les yeux de l'abbé. *Chr. c. 16.*

Pour exécuter cette convention, ils allerent trouver Manſon, & le prierent de venir à Capouë, pour terminer par les voyes de la juſtice les differends qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refuſoit d'y aller, ſe défiant d'eux, ils lui jurerent ſur les évangiles, qu'ils le meneroient à Capouë, & le rameneroient ſain & ſauf à ſaint Benoît. On nommoit d'ordinaire ainſi le monaſtere du Mont-Caſſin, mais ils entendoient une égliſe de S. Benoît dans Capouë. Trompé par cet équivoque il les ſuivit: mais quand ils l'eurent mené à cette égliſe, ils lui arracherent les yeux, & les ayant envelopez ſoigneuſement dans un linge, ils les envoyerent aux gens de l'évêque Alberic, qui ſe mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais comme ils s'étoient arrêtez pour manger & ſe repoſer, un paſſant à qui ils demanderent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit: L'évêque de ce païs eſt mort. Ils s'en mocquerent d'abord, & n'en voulurent rien croire: mais il leur dit la choſe ſi affirmativement, & leur marqua ſi préciſément le jour & l'heure, que n'en pouvant plus douter, ils enterrerent ſur le lieu les yeux qu'ils portoient, & montant à cheval ils arriverent en diligence à la maiſon de l'évêque, qui n'étoit pas loin, & trouverent qu'il étoit mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois après qu'il eut perdu la vûë, ſavoir, le huitiéme de Mars 996.

XLII. Egliſe de Conſtantinople *Cedr. tom. 2. p. 702.*

A Conſtantinople le patriarche Nicolas Chryſoberge mourut après douze ans & huit mois de pontificat. Pluſieurs prêtres & pluſieurs moines, nonobſtant la réünion faite en 920. s'étoit encore ſeparez des autres, à cauſe des quatriémes nôces de l'empereur Leon le philoſophe: mais ils ſe réünirent ſous ce patriarche, dans un

Sup. liv. LIV. n. 55.

concile, dont il ne reſte que des acclamations. En voici les principales. Longues années aux empereurs orthodoxes Baſile & Conſtantin. Longues années à Nicolas très-ſaint patriarche écumenique. Enſuite on ſouhaite une mémoire éternelle aux défunts empereurs & aux défunts patriarches, au nombre deſquels on nomme Photius entre Ignace & Etienne. On anathematiſe tout ce qui a été fait contre la tradition des peres, & ceux qui calomnioient l'égliſe, comme ayant approuvé les quatriémes nôces & ſoüillé la pureté de la diſcipline, à cauſe de la diſpenſe accordée à l'empereur Leon, & de la réünion précedente. Après la mort de Nicolas, Siſinnius maître des offices fut ordonné patriarche de C. P. l'an du monde 6503. de J.C. 995. indiction huitiéme. Il étoit ſavant & excellent medecin, & tint le ſiege trois ans. Son ſucceſſeur fut Sergius abbé du monaſtere de Manuel de la famille de Photius, qui tint le ſiége vingt ans.

Jus Græc Rom. lib. 2. p. 108.

Cedr. ibid. p. 717. C.

XLIII. Fin de S. Nicon d'Armenie.

Les premieres années de ſon pontificat furent les dernieres de S. Nicon d'Armenie. Depuis qu'il eût quitté l'Iſle de Crete pour paſſer en Epire, il ſe retira à Lacedemone. Là il s'acquit une telle reputation, que vers l'an 981. Baſile Apocauque gouverneur de la province, le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le conſoler dans la maladie, dont il étoit affligé, & dans l'alarme où il étoit, à cauſe des Bulgares, qui ayant ravagé l'Epire menaçoient le Peloponeſe. S. Nicon vint à Corinthe, & guérit le gouverneur, non-ſeulement de ſa maladie, mais de ſa crainte : l'aſſurant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

Sup. liv. LVI. n. 15.

Vita ap. Baron. an. 981.

Peu de tems après le S. homme s'étant retiré à Amycles autre ville du Peloponeſe: pluſieurs des principaux de

Ibid. an. 982.

Lacedemone l'allerent trouver le priant inſtamment de venir ſecourir leur ville affligée de la peſte. Nicon y conſentit, mais à condition qu'ils chaſſeroient les Juifs de leur ville, & il leur promit même à ce prix de paſſer chez eux le reſte de ſa vie. La choſe fut exécutée, & on voyoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Peloponeſe chercher le ſaint homme, qui en les guériſſant les exhortoit à pénitence. Un nommé Jean Aratus étoit le ſeul qui ſe plaignoit de l'expulſion des Juifs, & il murmuroit hautement contre Nicon. Il oſa même en faire entrer un dans la ville, ſous prétexte de quelque ouvrage: mais Nicon s'y oppoſa vigoureuſement, & ayant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif, & le mit dehors: car il ne pouvoit ſouffrir cette nation. Aratus furieuſement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures, mais il lui dit ſans s'émouvoir: Reviens à toi, pleure tes péchez, tu ſentiras bien-tôt quel eſt le fruit de l'arrogance. La nuit ſuivante Aratus eut un ſonge terrible, où il ſe vit foüetté & mis en priſon, pour avoir injurié le ſerviteur de Dieu. A ſon reveil la fiévre le prit, il demanda pardon à Nicon, & mourut le troiſiéme jour. Cet exemple répandit une grande crainte à Lacedemone, & accrut beaucoup l'autorité de S. Nicon.

Ibid. an. 987. Un dimanche pendant les vêpres le gouverneur nommé Grégoire joüoit à la paume autour de l'égliſe, enſorte que les cris des joüeurs & des ſpectateurs troubloient le ſervice. Nicon ſortit, & les reprit avec beaucoup de liberté. Gregoire, qui aimoit le jeu & perdoit, le chargea d'injures, & le fit chaſſer de la ville. Mais ſitôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralyſie par tout le corps avec de cruel-

les douleurs. N'y trouvant point de remede, il appella S. Nicon, par le conſeil de l'évêque, & lui demanda pardon. Le ſaint homme ſans lui faire aucun reproche, lui pardonna, & le guerit; & depuis ce tems Gregoire fut un de ſes meilleurs amis. S. Nicon mourut vers l'an 998. le vingt-ſixiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe tant Greque que Latine, honore ſa mémoire. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau dans ſon monaſtere de Lacedemone, & l'on y gardoit ſon portrait fait par miracle à ce que l'on croyoit, & ſur lequel l'auteur de ſa vie le décrit ainſi. Il étoit grand de taille, le poil noir, les cheveux negligez, vêtu d'un habit d'ermite fort uſé, tenant à la main un bâton terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite environ cent cinquante ans après la mort du ſaint par un abbé du même monaſtere.

Martyr. R. & Menolog. 26. Nov.

Ap. Baron. an. 998.

XLIV. Apologie d'Abbon.

En France, le differend entre Arnoul évêque d'Orleans, & l'abbé de Fleuri Abbon, pour le ſerment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fête de ſaint Martin, des gens de l'évêque l'attaquerent de nuit, & lui firent inſulte, juſques à bleſſer à mort des gens de ſa ſuite. L'évêque voulant faire ſatisfaction à l'abbé, lui amena quelques-uns des coupables, pour être battus de verges en ſa préſence: mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

Vita Abb. c. 2.

Vers le méme tems on tint un concile de pluſieurs évêques à ſaint Denis en France, où on parla d'ôter les dîmes aux laïques & aux moines qui les poſſedoient, & les rendre aux évêques: Abbon y reſiſta fortement, & excita contre les évêques, les moines de ſaint Denis & leurs ſerfs. La ſédition fut telle, que les évêques furent contraints de ſe ſauver, ſans avoir rien fait. Se-

c. 6. Tom 9. Conc. p. 771.

guin archevêque de Sens, vénérable par son âge & sa dignité, fuyant comme les autres, reçût un coup de coignée entre les épaules, & eut peine à se sauver tout couvert de bouë. Comme tout le monde rejettoit sur Abbon la cause de cette violence, il écrivit pour s'en justifier une apologie adressée aux deux rois Hugues & Robert.

Post. Cod. canon. Pithœi. p. 396. Il se plaint, que parce qu'il s'efforce de soûtenir les interêts de l'ordre monastique, on en veut même à sa vie; & déclare qu'il se soûmet suivant les canons au jugement des évêques. Il distingue trois ordres entre les Chrétiens, les laïques, les clercs & les moines: mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres & les évêques, & prétend que ceux des ordres inferieurs, ayant la liberté de se marier, ne sont nommez clercs qu'abusivement. Enfin il soûtient que l'état des moines est le plus parfait, parce qu'ils ne sont occupez qu'à vaquer, comme Marie, à l'unique nécessaire. *Luc. x. 42.* Il dit que l'église n'étant qu'à Dieu, personne ne doit dire qu'une église lui appartient: par où il veut sans doute combattre la prétention des évêques, & conclure qu'il n'importe que les églises soient servies par des clercs ou par des moines. De-là il prend occasion de parler contre la simonie, & de refuter la mauvaise défaite de ceux qui disoient, qu'ils n'achettoient pas la grace de l'ordination, mais les biens temporels de l'église. C'est, dit-il, comme qui voudroit avoir le feu sans la matiere qui le nourrit.

Venant ensuite aux plaintes formées contre lui, il dit: On m'accuse d'avoir eu des sentimens contraires *p. 400.* aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes graces à mon pro-

pre évêque, & d'avoir communiqué avec des excommuniez. Mais à quel canon ai-je contredit, dans ce concile, où à peine ai-je vû ouvrir un livre? Il parle du concile de S. Denis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier, pour me donner seulement la pensée de leur nuire? Vû que celui qui a été le plus en peril m'étoit affectionné, & celui à qui j'avois le plus d'obligation. C'est Seguin archevêque de Sens.

Il vient à Arnoul d'Orleans, & dit: Par quels discours vous ai-je séduits, pour ôter vos bonnes graces à ceux qui les méritent. Suis-je Dieu, qui change les cœurs? C'est vous-mêmes qu'il accuse d'ingratitude: c'est vous-mêmes qu'il a offensez en usurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs & les maîtres. Quant à ce qu'il dit, que j'ai communiqué avec des excommuniez: il m'en a donné l'exemple, puisqu'il a reçû les méchans qui m'avoient attaqué de nuit, après qu'ils furent anathematisez par Seguin son archevêque, par Eudes évêque de Chartres, & par d'autres personnages de grande vertu. Abbon s'étend ensuite sur les regles de l'excommunication, se plaignant de l'abus que l'on en faisoit, & exhortant les rois à y apporter remede. Car, dit-il, à peine se trouve-t-il quelqu'un dans vôtre royaume qui ne soit excommunié pour avoir mangé avec un excommunié, ou lui avoir donné le baiser de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premierement, dit-il, dans le symbole de S. Athanase, au lieu de dire que le S. Esprit n'est ni fait, ni créé, ni engendré, quelques-uns disent seulement qu'il n'est ni fait, ni créé: sous prétexte que dans la lettre synodique de saint Gregoire, il est dit que le S. Esprit n'est ni

les proteger & les défendre, contre ceux qui les attaquoient. Abbon en rapporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des scholastiques, c'est-à-dire des avocats, pour soutenir les interêts de l'église devant les tribunaux séculiers; & on les nommoit défenseurs des églises. Mais depuis la chute de l'empire François, & les hostilitez universelles, ces défenseurs ou avoüez, ne défendoient plus l'église que par les armes; & Abbon se plaint, qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laissent, dit-il, ses biens en proïe aux ennemis, sans leur resister même de paroles; & après que les ennemis se sont retirez, ils achevent de consumer le reste: agissant, non en protecteurs, mais en maîtres, réduisant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, & maltraitant les clercs & les moines. De là vient que nous voïons tant d'églises détruites & de monasteres ruinez: parce que plusieurs se presentent pour être leurs avoüez, & prendre sous ce prétexte la plus grande partie de leurs revenus. art. 2. Sup. liv XXII. n. 14.

Pour montrer la fidelité que les sujets doivent à leur souverain, il rapporte l'autorité du quatriéme concile de Tolede, & il marque les devoirs de tous ceux qui portent les armes. Il soutient que la necessité dispense des loix, & en apporte pour exemple les translations d'évêques, qui commençoient à devenir fréquentes. Il ne manque pas de rapporter des canons contre les entrepriſes des évêques sur la liberté des monasteres & sur les droits des autres évêques. Il met aussi des autoritez pour la continence des clercs. Il en rapporte de S. Gregoire & d'autres touchant la frequente celebration du saint sacrifice, la fréquente communion, & les dispositions ne- art. 4. 10. Conc. Tol. IV. c. ult Sup. l. XXXVII. n. 50. art. 50. 51. art. 9. a. 35. 13. a. 28. a. 39. 40. a. 43. 49.

ceſſaires à ce ſacrement : en quelques-uns des paſſages
AN. 996. il eſt dit, que l'on ne differe point la communion aux moines, comme aux autres penitens. Il cite quelquefois le livre des loix, c'eſt-à-dire, les novelles de Juſtinien.

XLVI. Mort de Jean XV. Gregoire V. pape.

Abbon fit le voïage de Rome avec un équipage convenable à ſa dignité, pour faire renouveller & confirmer les priviléges de ſon monaſtere. C'étoit ſous le pape Jean XV. qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais intereſſé & prêt à tout vendre. Il en eut horreur, & aïant viſité les lieux ſaints, il acheta des étofes de ſoye, pour faire des ornemens d'égliſe, & revint chez lui. Le pape Jean XV. mourut d'une fiévre violente l'an 996. vers la fin d'Avril après dix ans de pontificat. Le roi Otton III. étoit alors en Italie, & après avoir celebré à Pavie la fête de Pâques, qui fut le douziéme d'Avril, il étoit logé près de Ravenne. Là il reçut des députez du ſenat & des premiers de Rome, qui témoignoient le déſir qu'ils avoient de l'y voir : car il n'y avoit point encore été depuis la mort de ſon pere ; & ils demandoient ſes ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Otton avoit dans le clergé de ſa chapelle ſon neveu Brunon, fils de ſa ſœur Judith & d'Otton marquis de Verone. Il étoit d'un beau naturel, bien inſtruit des lettres humaines, & parloit les trois langues, l'Alleman, le latin litteral & le vulgaire, mais il n'avoit gueres que vingt-quatre ans. Le roi réſolut de le faire pape, & l'ayant fait élire par le clergé & le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegiſe archevêque de Mayence, & un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçu avec honneur & ordonné pape ſous le nom de Gregoire V. C'eſt le premier Alleman qui ait été élevé ſur le S. ſiége ; mais tout jeune qu'il étoit, il ne le tint que deux ans.

Vita. c. 11.

Chr. Hil. tom. 3. Ducheſne p. 516. Chr. Saxo. Vita S. Adalb Prag. n. 30.

Epitaph. apud Bar. an. 989.

& neuf mois. Le roi Otton vint enſuite à Rome, & y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Aſcenſion vingt-cinquiéme de Mai la même année 996. Puis aïant tenu conſeil avec les Romains il réſolut d'exiler le ſénateur Creſcence, qui avoit ſouvent maltraité le pape précedent : mais à la priere du pape Grégoire, il lui pardonna. AN. 996.

Herloüin élu évêque de Cambray, n'avoit pu ſe faire ſacrer par l'archevêque de Reims ſon métropolitain, à cauſe de la diviſion entre Arnoul & Gerbert, qui ſe diſputoient ce ſiége. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Gregoire V. & s'étant plaint dans un concile, des ſeigneurs qui pilloient les biens de ſon égliſe, il obtint du pape une lettre menaçante contre eux, dattée du mois de Mai de cette année 996. *Tom 3. conc. p. 1245.*

XLVII. S. Adalbert renvoyé en Boheme.

Pendant ce ſéjour de Rome, l'empereur voïoit ſouvent S. Adalbert de Prague, qui étoit toujours au monaſtere de S. Boniface. L'empereur le tenoit auprès de lui familierement & l'écoutoit volontiers : mais l'archevêque de Mayence renouvelloit ſon ancienne plainte, de ce qu'Adalbert ſon ſuffragant avoit quitté l'égliſe de Prague, & le preſſoit inſtamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allegua les canons pour autoriſer ſa plainte; & ſoûtint publiquement qu'il n'étoit pas juſte que cette égliſe fût la ſeule privée de ſon paſteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne ceſſa pendant le voïage d'écrire ſur ce ſujet, juſques à ce que le pape lui eut accordé ce qu'il déſiroit. S. Adalbert étoit fort affligé de quitter ſon monaſtere, ſçachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner ſur ſon peuple de Boheme, mais il ſe conſoloit dans l'eſperance qu'il avoit d'accomplir ſa miſſion pour les infidéles étrangers.

AN. 996. Ayant donc quitté ſon cher monaſtere, non ſans beaucoup de larmes, il paſſa les Alpes avec Notcher, évêque de Liege homme fort ſage; & après environ deux mois, ils arriverent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté au retour d'Italie. S. Adalbert y demeura aſſez long-temps, vivant avec ce prince dans une grande familiarité & attaché à lui jour & nuit comme les officiers de ſa chambre. Il lui diſoit avec une ſainte liberté. Ne ſongez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez, & que ce beau corps ſera réduit en pouſſiere & en corruption. Car l'empereur Otton III. étoit très bien fait de ſa perſonne. Sur ce fondement S. Adalbert l'exhortoit à mépriſer cette vie, aſpirer aux biens éternels, & pratiquer toutes ſortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les ſervices poſſibles à ceux qui logeoient dans le palais, juſques à nétoyer la nuit pendant qu'ils dormoient, leurs bottines & leurs ſouliers.

Durant ce temps-là il paſſa en France pour viſiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier ſur le tombeau de S. Denis, à Tours ſur celui de S. Martin, & à Fleury ſur celui de S. Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, & l'aïant embraſſé pour la derniere fois, il prit le chemin de ſon diocèſe. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohémiens, en haine de lui, avoient maſſacré ſes freres. Il en avoit ſix, dont le plus jeune nommé Gaudence l'accompagnoit, l'aîné étoit à la guerre au ſervice de l'empereur avec le duc de Pologne: les quatre autres étoient demeurez dans le païs, & les Bohémiens leur avoient juré ſûreté. Mais comme ils étoient à la meſſe dans une ville nommée Lubic, où ils

celebroient la fête de S. Venceſlas le vingt-huitiéme de Septembre : ces perfides entrerent dans l'égliſe & tuerent tout indifféremment hommes & femmes, entre-autres les quatre freres d'Adalbert quils décolerent devant l'autel : puis aïant mis le feu à la ville, ils s'en retournerent chargez de butin. AN. 996. *Chr. Magd. 995.*

Le S. évêque aïant appris ce deſaſtre, alla trouver Boleſlas duc de Pologne, auprès duquel étoit ſon frere aîné, & le pria de faire ſonder les Bohemiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoïez du duc ; Nous ſommes des pecheurs endurcis, c'eſt un ſaint & un ami de Dieu, nous ne pouvons compatir enſemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher après nous avoir quitté tant de fois ? Nous voïons bien ce qu'il prétend ſous cette apparence de charité : il veut vanger ſes freres, & nous ne voulons point le recevoir. S. Adalbert aïant reçu cette réponſe, ſe regarda comme déchargé du ſoin de ſon égliſe, & tourna toutes ſes penſées à la converſion des infideles. S'étant déterminé à aller en Pruſſe, comme à un païs plus voiſin & plus connu du duc de Pologne, il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna avec trente ſoldats d'eſcorte, & arriva premierement à Dantzic. Là il baptiſa un grand nombre de perſonnes, & aïant celebré la meſſe & communié les nouveaux baptiſez, il garda ce qui reſtoit de la ſainte euchariſtie, pour ſervir de viatique.

XLVIII. Martire de S. Adalbert.

Le lendemain aïant pris congé d'eux, il s'embarqua ſur mer ; & après quelques jours de navigation il mit pied à terre, renvoïa le vaiſſeau & l'eſcorte, & demeura avec deux moines : dont l'un nommé Benoît étoit prêtre, l'autre étoit ſon jeune frere Gaudence.

AN. 997. Ils entrerent dans une petite isle que formoit une riviere, & commencerent à y prêcher Jesus-Christ avec une grande confiance : mais les maîtres du lieu survinrent & les chasserent à coups de poing. L'un d'eux aïant pris un aviron d'une barque, s'approcha de S. Adalbert, comme il chantoit des pseaumes, & lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, & il tomba étendu par terre. Je vous rends graces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai du moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il passa de l'autre côté de la riviere & s'y arrêta le samedi : le soir le maître du village l'y amena : Le peuple s'assembla de toutes parts, ils jettoient des cris furieux, & attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Il répondit : Je suis Sclave de nation nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant votre apôtre. La cause de mon voïage est votre salut : afin que vous laissiez vos idoles sourdes & muettes, & que vous reconnoissiez votre créateur, qui est le seul Dieu ; & que croïant en son nom vous ayez la vie, & receviez pour recompense une joye éternelle dans le ciel. Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écrierent en lui disant des injures & le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de sa tête, grinçant les dents & lui disant : Tu es bienheureux d'être demeuré impuni jusqu'à present : retournes promptement si tu veux sauver ta vie : Tout ce roïaume dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi & une maniere de vivre : pour vous qui avez une autre loi inconnuë, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous

perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, & on les fit retourner jusqu'à un certain bourg, où ils demeurerent cinq jours. Alors S. Adalbert dit à ses deux compagnons : Notre habit ecclésiastique choque ces païens. Laissons-nous croître les cheveux & la barbe, & nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point, nous converserons familierement avec eux, & nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même résolu de passer chez les Lutiziens, où il vouloit aller d'abord, dont il sçavoit la langue, & où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent chantant des pseaumes le long du chemin, & après avoir traversé des bois ils vinrent dans une plaine sur le midi. Là Gaudence celebra la messe, ils communierent, puis ils mangerent ; & aïant encore un peu marché ils se sentirent fatiguez, s'arrêterent pour se reposer & s'endormirent. AN. 997.

Cependant les païens survinrent, & s'étant jettez sur eux ils les lierent. S. Adalbert exhortoit ses compagnons à souffrir courageusement pour J. C. quand Siggo chef de la troupe & sacrificateur des idoles, s'avança en furie, & lança de toute sa force un dard, dont il lui perça le cœur. D'autres le frapperent à son exemple, & il reçut dans son corps jusques à sept dards. Son sang couloit à grands flots : il levoit les yeux au ciel, & quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix, & prioit à haute voix pour son salut & pour celui de ses persecuteurs. Après qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui couperent la tête, la planterent sur un pieu & s'en retournerent avec de grands cris de joye. S. Adalbert souffrit ainsi le martire le Vendredi vingt-troisiéme d'Avril 997. & l'église honore sa memoire le même

jour. Boleſlas duc de Pologne racheta ſa tête & ſon
AN. 997. corps, que les païens avoient jetté dans un lac; & l'empereur aïant appris ſa mort à Rome, rendit graces à Dieu d'avoir couronné ce martir durant ſon regne.

XLIX. Jean XVI. antipape.

L'empereur étoit retourné à Rome pour châtier la révolte de Creſcence. Car ſi-tôt qu'il fut repaſſé en Allemagne, Creſcence chaſſa de Rome le pape Grégoire V. qui s'enfuit dépoüillé de tout, premierement en Toſcane, puis en Lombardie. A ſa place Creſcence fit élire pape un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Roſſane en Calabre de baſſe condition, & avoit embraſſé la vie monaſtique. Il s'inſinua dans les bonnes graces de l'empereur Otton II. par l'entremiſe de l'imperatrice Theophanie ſon épouſe qui étoit Grecque. D'abord on le nourriſſoit par charité, peu à peu il eut l'adreſſe de ſe mettre au rang des premiers courtiſans, & il s'y maintint juſques à la mort d'Otton II: Il eut encore plus de crédit pendant le bas âge d'Otton III. enſorte que l'évêque de Plaiſance étant mort, il fit chaſſer un bon ſujet que l'on avoit élu pour remplir ce ſiége, & ſe le fit donner avec le titre d'archevêché, le tirant injuſtement de la dépendance de l'égliſe de Ravenne. L'empereur Otton III. l'avoit envoïé à CP. avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec: Car Philagathe avoit grand crédit en l'une & l'autre cour. Il revint à Rome en 997. Creſcence le reçut avec grand honneur; & gagné par ſes préſens, car il apportoit de CP. de grandes richeſſes, il le fit élire pape.

Chr. Saxo. Petr. Dam. 1. ep. ult. ad Cadal.

Greg. v. ep. 1.

Chr. Hildeſ.

Le pape Gregoire V. tint cette année 997. un grand concile à Pavie, où il excommunia Creſcence, & quand on eut appris l'élection de Jean XVI. il fut excommu-

nié

nié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France & de Gaule. L'empereur Otton voulant donc remedier aux desordres de Rome, partit pour l'Italie, & laissa le gouvernement de son roïaume de Germanie à sa tante Mathilde abbesse de Quedlimbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au-dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Gregoire, ils marcherent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, & Crescence s'enferma au château S. Ange: mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape & le prirent: puis craignant que s'ils le menoient à l'empereur il ne le laissât impuni, ils lui couperent la langue & le nez & lui arracherent les yeux; & on le mit en prison en cet état.

AN. 997.

Ch. Saxo.

S. Nil en aïant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux qui étoit son compatriote. Dès qu'il sçut qu'il avoit envahi le S. siége, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puisqu'il étoit parvenu au comble des grandeurs, & de retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disoit toujours qu'il s'y préparoit, jusques à ce qu'il fût pris & traité comme il vient d'être dit. Alors S. Nil aïant le cœur saisi de doüleur; se crut obligé d'aller à Rome nonobstant son grand âge, sa maladie & la circonstance du temps; car c'étoit en carême. L'empereur Otton & le pape Gregoire, aïant appris son arrivée, allerent au-devant de lui; & le prenant chacun par une main, le menerent au palais patriarchal & le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de leur côté. Le S. homme gemissoit de ce traitement, & le souffroit toutefois, dans l'esperance d'obtenir ce qu'il desiroit. Il leur dit donc:

L. S. Nil à Rome.

Vita S. Nili p. 151.

A N. 998. Epargnez-moi pour Dieu, je ſuis le plus grand pecheur de tous les hommes, un vieillard demi-mort & indigne de ces honneurs : c'eſt plûtôt à moi à me proſterner à vos pieds, & à honorer vos dignitez ſuprêmes. Ce n'eſt pas le deſir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous. C'eſt pour celui qui nous a tant ſervi & que vous avez ſi maltraité, qui vous a levés l'un & l'autre des fonts de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous ſupplie de me le donner, afin qu'il ſe retire avec moi, & que nous pleurions enſemble nos pechez.

A ce diſcours l'empereur répandit quelques larmes, car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit paſſé, & il répondit à ſaint Nil : nous ſommes prêts d'accomplir tout ce que vous deſirez, ſi de votre côté vous avez égard à notre priere ; & ſi vous voulez bien prendre dans cette ville un monaſtere tel qu'il vous plaira, & demeurer toujours avec nous. Comme le ſaint vieillard refuſoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui propoſa le monaſtere de ſaint Anaſtaſe, comme hors du tumulte & de tout temps affecté aux Grecs. S. Nil l'avoit accepté par le deſir d'obtenir ce qu'il demandoit : mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit ſouffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit ſacerdotal, que l'on avoit déchiré ſur lui, & monté à rebours ſur un âne dont il tenoit la queuë entre ſes mains.

Petr. Dam. lib. 1. Epiſt. ultim. ad Cadal.

S. Nil en fut ſi affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoïa un archevêque de ſa ſuite, qui étoit un beau parleur, & le ſaint vieillard lui dit : Allez dire à l'empereur & au pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur : Vous m'avez ac-

cordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cauſe de ma grande puiſſance, mais pour le ſeul amour de Dieu : ainſi ce que vous lui avez fait ſouffrir de plus, ce n'eſt pas à lui, c'eſt à moi que vous l'avez fait : ou plûtôt, c'eſt Dieu même à qui vous avez fait injure. Sçachez donc, que comme vous n'avez point eu pitié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, votre pere céleſte n'aura point pitié de vos pechez. Comme l'archevêque ne ceſſoit point de parler, pour excuſer l'empereur & le pape, le S. vieillard baiſſa la tête feignant de s'endormir, & le prélat voïant qu'il ne l'écoutoit point ſe retira. S. Nil monta auſſitôt à cheval avec les freres qui l'avoient ſuivi, & marchant toute la nuit, il retourna à ſon monaſtere. AN. 998.

LI. Monaſtere de S. Nil près Gaëte.

Ce n'étoit plus Valdeluce auprès du mont Caſſin, il l'avoit quitté après y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monaſtere étant devenu nombreux, opulent & renommé, le S. abbé voïoit les moines ſe relâcher de leur premiere obſervance, à quoi contribuoit la mauvaiſe conduite de Manſon abbé du mont-Caſſin, homme intereſſé & ennemi de la pieté. S. Nil ſortit donc de Valdeluce, & chercha un lieu où les moines ne puſſent ſubſiſter que par le travail, & où la diſette les retînt dans le devoir. C'eſt ce qui lui fit refuſer les offres de pluſieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, & même des monaſteres tout preparez : mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la ſolitude, le repos, & l'éloignement des hommes. Car, diſoit-il, la vie commode & ſans aucun ſoin ne convient pas aux moines de ce temps : ils n'emploïent pas leur loiſir à la priere, la mediration, & la lecture de l'écriture ; mais à de vains diſcours, de mauvaiſes penſées

Sup. n. 11. Vita p. 146.

& des curioſitez inutiles. La diſtraction que cauſe le travail détourne ces penſées & une infinité de maux ; & rien n'eſt tel que de manger ſon pain à la ſueur de ſon viſage. Quelques-uns des moines ne pouvant gouter cette ſéverité du ſaint abbé demeurerent à Valdeluce : mais ils tomberent dans la diviſion, l'indépendance & le déſordre ; & enfin on les en chaſſa entierement.

Cependant S. Nil avec Etienne & les autres qui le ſuivirent, trouva près de Gaëte un lieu déſert, aride & étroit dont il fut charmé, & s'y logea. D'abord ils y manquoient de tout : mais bien-tôt pluſieurs freres ſe joignirent à eux, & ils furent dans l'abondance par leur travail aſſidu, acompagné de pſalmodie continuelle, de frequentes genuflexions, d'une abſtinence volontaire & d'une obéiſſance ſans contrainte. Le S. vieillard croiſſoit en ferveur à meſure que ſes forces corporelles diminuoient, & ne relâchoit rien de ſes auſteritez, ni pour ſes infirmitez, ni pour ſon grand âge, car il vêcut juſques à quatre-vingt-quinze ans. Jamais il ne but ni ne mangea avant l'heure reglée, jamais il ne mangea de chair, ni ne ſe baigna. Son abſtinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pu la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abſtractions d'eſprit qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient preſens ; & cependant il recitoit quelques pſeaumes, ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu & qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé ; il répondoit : Je ſuis vieux, mon enfant, je radote, je ſuis obſedé du démon, & je ne ſçai ce que je fais.

La princeſſe de Gaëte pria ſon mari qu'ils allaſſent

enſemble voir le S. abbé. Faiſons-lui ſçavoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuïe & que nous ne le perdions. Car on ſçavoit qu'il évitoit avec grand ſoin la rencontre des femmes, & que jamais aucune n'entroit dans ſon monaſtere. Il répondit à celui qui vint de la part du prince : Pour Dieu aïez compaſſion de moi : quand j'étois dans le monde j'ai été agité du démon : j'ai été gueri depuis que je ſuis moine, mais ſi je vois une femme, le démon revient auſſi-tôt me tourmenter. Cette réponſe ne fit qu'enflammer davantage le deſir de la princeſſe ; & elle fit tant, qu'il permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne ſeroit ſuivie d'aucune autre femme. Le S. homme après l'avoir un peu entretenuë de la pureté, de l'aumône & de la crainte de Dieu, la renvoïa avec joïe. La rencontre des grands de la terre lui étoit fort à charge, il l'évitoit ſoigneuſement comme une ſource de vanité ; & il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les ſecourir dans leurs beſoins & leurs mauvaiſes affaires. AN. 998.

LII. S. Romuald près l'empereur.

L'empereur Otton célebra à Rome la fête de pâques, qui cette année 998. fut le dix-ſeptiéme d'Avril ; & après l'octave il fit attaquer avec des machines & des échelles, la forteresſe où Creſcence s'étoit enfermé, c'eſt-à-dire le château S. Ange, qui paſſoit pour imprenable. L'empereur craignant de la marquer, emploïa un Allemand nommé Thamme, qu'il cheriſſoit juſques à le faire manger à ſon plat & le vêtir de ſes habits. Celui-là, par ordre de l'empereur, & de concert avec le pape, promit ſûreté à Creſcence avec ſerment : mais quand il fut ſorti de ſa forteresſe, l'empereur lui fit

Ch. Sax. an. 998.

Vita S. Rom. n. 35.

couper la tête, & après l'avoir jetté du haut de la
AN. 998. tour, on le pendit par les pieds. Toutefois l'empereur prit enſuite ſa femme pour concubine.

Vita S. Rom. n. 31. Les Tiburtins s'étoient auſſi révoltez contre l'empereur & avoient tué Mazolin leur duc : mais ſaint Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occaſion que je vais dire. Ce prince voulant reformer l'abbaïe de Claſſe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient : ils choiſirent tout d'une voix Romuald ; & l'empereur craignant que le ſaint homme ne voulut pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha ſur ſon lit, & le lendemain l'amena à ſon palais, où il le preſſa d'accepter cette abbaïe. Comme il refuſoit abſolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, & l'obligea enfin à accepter. Il s'appliqua à rétablir en ce monaſtere l'obſervance exacte de la regle, ſans donner aucune diſpenſe en faveur de la nobleſſe ou de la doctrine. Cette ſeverité fit repentir les moines de l'avoir choiſi, ils commencerent à murmurer fortement contre lui : enſorte que voïant qu'il ne pouvoit les convertir, & ſe ſentoit déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, & en ſa preſence & de l'archevêque de Ravenne, jetta le bâton paſtoral & renonça à l'abbaïe.

n. 54. Il ſembloit que la providence l'eut envoïé pour ſauver les habitans de Tibur. Car il les fit convenir de ſe rendre à l'empereur, faiſant abattre une partie de leurs murailles & lui donnant des ôtages ; & de livrer le meurtrier du duc à ſa mere, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut auſſi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Creſcence. Il lui repreſenta ſi fortement

l'énormité de sa supercherie & de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde ; & l'empereur qui aimoit l'ordre monastique lui en accorda volontiers la permission. AN. 998.

L'empereur lui-même s'étant confessé de ce crime à S. Romuald, fit par penitence nuds pieds le pelerinage de Rome à S. Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastere de Classe pendant tout le carême suivant de l'an 999. jeûnant & psalmodiant autant qu'il le pouvoit, portant un cilice sur la chair, quoique par dessus il fût vêtu d'or & de pourpre, & aïant un lit de parade il couchoit sur une natte de jonc. Enfin il promit à S. Romuald de quitter l'empire & prendre l'habit monastique : mais il n'accomplit pas cette promesse.

LIII. L'empereur visite saint Nil. *Vita S. Nil. p.* 155.

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastere de saint Nil. Quand il en fut proche, voïant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit : Voilà les tabernacles d'Israël dans le desert : voilà les citoïens du roïaume des cieux, ils ne demeurent point ici comme habitans, mais comme passagers. S. Nil faisant brûler de l'encens, s'avança au-devant de lui avec toute sa communauté, & le salua avec toute sorte d'humilité & de respect. L'empereur soutenant de sa main le saint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire, & après la priere il lui dit : Avant que d'aller au ciel ; aïez soin de vos enfans, de peur qu'après vous, l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se séparer. Je leur donnerai un monastere & des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le S. répondit : S'ils sont de vrais moines, celui qui a pris soin d'eux avec moi jusques à present,

en aura encore plus de ſoin ſans moi. Après pluſieurs autres diſcours, l'empereur ſe leva pour s'en aller, & ſe tournant vers le ſaint, il lui dit : Demandez-moi comme à votre fils tout ce qu'il vous plaira. Saint Nil portant la main ſur la poitrine de l'empereur répondit : Je ne demande autre choſe à votre majeſté que le ſalut de ſon ame. Tout empereur que vous êtes, vous mourrez comme un autre homme, & vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots l'empereur répandit des larmes, & mettant ſa couronne entre les mains du ſaint, il reçut ſa benediction avec ceux de ſa ſuite & pourſuivit ſon chemin. Les moines murmuroient contre le ſaint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçu la grace que le prince leur vouloit faire de leur donner un monaſtere : mais ſaint Nil leur dit : J'ai parlé comme un inſenſé, je l'avoüe, mais vous verrez dans peu de temps ſi vous avez raiſon. Quand ils apprirent enſuite la mort de l'empereur Otton, ils admirerent la diſcretion du ſaint.

LIV. Francon & Bouchard évêques de Wormes.

Vita Burch. Vorm. Dtsm. lib. 4. p. 47.

En ce ſecond voïage d'Italie, l'empereur Otton avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêché de Vormes après la mort d'Hildebalde. Francon étoit jeune, mais de grand merite, l'empereur avoit en lui une confiance particuliere, & ne prenoit gueres de reſolution ſans le conſulter. Pendant le ſéjour qu'il fit à Rome, il s'enferma ſecretement avec cet évêque dans une grotte de l'égliſe de ſaint Clement ; & ils y paſſerent quatorze jours nuds pieds & revêtus de cilice, dans les jeûnes, les veilles & les prieres.

L'évêque y eut revelation de ſa mort qui étoit proche, & il le dit à l'empereur, qui le preſſa avec beaucoup

coup de larmes, de lui nommer celui qu'il desiroit pour successeur. Francon lui nomma son frere Bouchard, & l'empereur promit avec serment de lui donner l'évêché de Vormes; & pour s'en souvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, & la mit dans le sac des mémoires destinez pour son testament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit prédit, & fut enterré à Rome, n'aïant tenu le siege de Vormes gueres plus d'un an, qu'il avoit passé en Italie près de l'empereur. Après sa mort l'empereur oublia sa promesse, & cédant aux importunitez de ceux qui lui demanderent cet évêché, le donna de suite à deux autres: dont l'un vêcut seulement trois jours après sa nomination, & l'autre quatorze. L'empereur étant de retour en Saxe raconta cet évenement à Villegise archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir accompagné de Bouchard son éleve. L'empereur connoissoit aussi Bouchard, & l'avoit souvent fait venir près de lui & chargé de presens. L'aïant donc vû à la suite de l'archevêque, il l'appella, lui dit ce qu'il avoit promis à son frere, & le pressa d'accepter l'évêché de Vormes; mais Bouchard ne pût se résoudre, qu'après avoir consulté l'archevêque, qui le sacra quelques jours après. C'étoit environ l'an 1000.

Bouchard étoit né dans la province de Hesse de parens nobles, qui le mirent premierement à Coblents pour le faire instruire: de-là il passa en divers lieux pour continuer ses études, entr'autres à l'abbaye de Lobbes & à Liege, où on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegise archevêque de Maïence, qui l'éleva dans les odres sacrez jusqu'au diaconat; & lui donna le gouvernement d'une église très-pau-

vre que Bouchard rétablit magnifiquement, & pour le temporel & pour le ſpirituel : enfin l'archevêque le fit maître de ſa chambre, & le premier de la ville de Mayence.

LV. Abbon de Fleury à Rome.

Abbon de Fleury fit un ſecond voïage à Rome ſous le pape Gregoire V. qui menaçoit de jetter un anathême ſur tout le roïaume de France, ſi on ne rétabliſſoit Arnoul dans le ſiege de Reims, prétendant qu'il en avoit été privé ſans jugement légitime. Le roi Hugues étoit mort dès l'an 996. le vingt-quatriéme d'Octobre après avoir regné neuf ans & près de cinq mois, & le roi Robert ſon fils avoit épouſé Berthe veuve d'Eudes I. comte de Blois & de Chartres. Elle étoit fille de Conrad roi de Bourgogne, & de Mathilde ſœur de Lothaire roi de France, dont la mere Gelberge étoit ſœur d'Advige ayeule de Robert : ainſi ils étoient couſins iſſus de germain. Le roi Robert dans l'eſperance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Leon abbé de ſaint Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims. Ce fut donc principalement pour ce ſujet, que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Vita Abb. c. 11.

Mabill. præf. ſæc. 6. §. 6.

Gerb. ep. 119.

Mabill. ibid. §. 7.

Quand il y fut arrivé il n'y trouva pas le pape, & il alla le chercher vers Spolete. Il le ſalua de la part du roi, & le pape lui témoigna que ſur ſa réputation il deſiroit de le voir depuis long-temps. Dans leurs entretiens le pape lui demanda comment le corps de S. Benoît avoit été transferé en France, & quelle hiſtoire on en avoit par deça, le priant de la lui envoïer : ce qu'Abbon executa à ſon retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faiſant ſouvent manger à ſa table, & le renvoïa après lui avoir accordé tout ce

qu'il demandoit. Loin de lui demander de l'argent, comme ſon prédeceſſeur, il lui donna de l'encens & une chaſuble, pour s'en ſervir à la meſſe. Il lui accorda un privilége pour l'abbaye de Fleury : portant entre autres choſes, que l'évêque d'Orleans n'y viendroit point ſans être invité, & qu'aucun évêque ne pourroit la mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule. AN. 998.

LVI. Gerbert archevêque de Ravenne.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul, que le roi avoit délivré de priſon ; & lui donna le pallium, qu'il avoit reçu pour lui de la main du pape. Il rendit compte au pape par une lettre, de la fidelité avec laquelle il avoit executé ſes ordres, & de la ſoumiſſion du roi Robert : le priant d'exhorter Arnoul à réünir ſon clergé, & faire rendre à ſon égliſe les biens qu'elle avoit perdus, à l'occaſion de ſon different avec Gerbert. Abbon ſe dit en cette lettre, ami de l'un & de l'autre. *Abbo ep. 1.*

Gerbert ainſi dépoüillé de l'archevêché de Reims, ſe retira près de l'empereur Otton ; & étant avec lui à Magdebourg, il y fit une horloge dont il regla la poſition ſur l'étoile polaire. Enſuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne ; & en cette qualité, le pape Gregoire V. lui envoïa le pallium avec une lettre, par laquelle il faiſoit de grandes donations à cette égliſe, & lui confirmoit tous ſes anciens priviléges. Cette lettre eſt dattée du mois d'Avril indiction onziéme, qui eſt l'an 998. L'année precedente, le même pape avoit rendu à Jean archevêque de Ravenne, prédeceſſeur de Gerbert l'égliſe de Plaiſance, que le pape Jean XV. lui avoit ôtée injuſtement, pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe : Gregoire V. lui *Greg. V. ep. 2. To. 9. conc. p. 753.* *Greg. V. ep. 1.*

soumet aussi l'évêché de Montefeltro. Le premier
AN. 998. jour de May de la même année 998. indiction on-
To. 9. conc. p. 776. zième, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où assisterent avec lui neuf évêques, tous ses suffragans. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaise coutume introduite à la consecration des évêques, qu'un soudiacre leur vendoit le corps de N. S. c'est-à-dire, l'hostie qu'ils recevoient
c. 3. en cette ceremonie. On défend aussi de vendre le saint chrême aux archiprêtres. On recommande l'observation des canons, touchant les irregularitez qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les sepultures.

LVII. Concile de Rome. To. 9. conc. p. 772. On rapporte à la même année 998. un concile que le pape Gregoire V. tint à Rome en presence de l'empereur Otton III. Vingt-huit évêques y assisterent, presque tous d'Italie, dont les deux premiers sont le pape & Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont le premier porte, que le roi Robert quittera Berte sa parente, qu'il a épousée contre les loix, & qu'il fera sept ans de pénitence, suivant les degrez prescrits par l'église : le tout sous peine d'anathême ; & le même est ordonné à l'égard
c. 2. de Berte. Archembauld archevêque de Tours qui leur a donné la benediction nupriale, & tous les évêques qui y ont assisté, sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint siége.

c. 5. Estienne évêque du Puy en Velay, est dépose pour avoir été élû par Gui son oncle & son prédecesseur, sans le consentement du clergé & du peuple, & ordonné après sa mort par deux évêques seulement, &

qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daïbert archevêque de Bourges, & Rodene évêque de Nevers : qui ſont ſuſpendus de la communion, juſques à ce qu'ils viennent faire pour ce ſujet ſatisfaction au ſaint ſiége. Le peuple & le clergé de Velai a le pouvoir d'élire un autre évêque, & il ſera conſacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Eſtienne dépoſé : au contraire, il favoriſera l'élection du clergé & du peuple, ſans préjudice de l'obéiſſance qui lui eſt dûë. Ainſi on ne croïoit pas que la pénitence impoſée au prince, ni l'anathême dont il étoit menacé, donnaſſent aucune atteinte à ſa ſouveraineté. AN. 998. c. 6. c. 7. c. 8.

Dans le même concile ; on ordonna le rétabliſſement de l'évêché de Merſbourg, érigé drns un concile par le pape & par l'empereur Otton I. & ſupprimé ſans concile par l'empereur Otton II. Et comme Giſilier avoit quitté le ſiége de Merſbourg pour paſſer à celui de Magdebourg, qui en étoit la métropole, il fut dit que, s'il pouvoit prouver canoniquement, qu'il eût été transferé à l'inſtance du clergé & du peuple, il demeureroit dans la metropole : s'il l'avoit fait ſans y être invité par eux, & toutefois ſans ambition, & ſans avarice, il retourneroit à Merſbourg : mais s'il ne peut ſe juſtifier d'ambition & d'avarice, il perdra l'un & l'autre ſiége. c. 3. c. 4.

Le roi Robert n'obéit pas ſi-tôt à l'ordonnance de ce concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié, & la cenſure eccleſiaſtique fut ſi exactement obſervée, que perſonne ne vouloit avoir aucun comerce avec lui, excepté deux ſerviteurs pour les choſes néceſſaires à la vie : encore jettoient-ils

au feu tous les vaſes dont il s'étoit ſervi pour boire ou
AN. 998. manger. C'eſt ainſi que le raconte Pierre Damien,
Epiſt. 5. ad Leſid. Caſſ. qui écrivoit environ ſoixante ans après. Il dit auſſi que de ce mariage vint un monſtre, qui avoit la tête & le cou d'un oye.

La même année de ce concile, c'eſt-à-dire, le vingtiéme de Septembre indiction douziéme, & la troiſiéme année du pontificat de Gregoire V. qui eſt 998.
Tom. 9. conc. p. 774. l'empereur étant à Pavie, fit une conſtitution par laquelle il reprime l'abus des emphyteoſes, des contrats libellatiques & autres ſemblables : qui ſervoient de prétexte aux eccleſiaſtiques, pour ne point faire de réparations, & ne point rendre au prince le ſervice qu'ils lui devoient à cauſe de leurs fiefs. Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet, que pendant la vie de celui qui aura fait la conceſſion, & n'obligeront point ſon ſucceſſeur.

LVIII. Egliſe d'Eſpagne.
Sup. liv. LVI. n. 43. Pelag. Ovet. p. 71. En Eſpagne Bermond II. gouvernoit le roïaume de Leon depuis l'an 982. Il fit arrêter ſans ſujet Gondeſte évêque d'Oviedo, & le tint en priſon trois ans : mais on attribua à cette injuſtice une grande ſéchereſſe qui ſurvint, & qui attira la famine ; le roi en étant touché, délivra l'évêque, & la pluïe vint auſſi-tôt. Bermond écouta auſſi les rapports de trois ſerfs de l'égliſe de Compoſtelle, qui accuſerent leur évêque Althaulfe d'un crime abominable. Le roi le fit expoſer à un taureau furieux, mais on dit qu'il laiſſa ſes cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta ſa femme légitime pour en épouſer une autre, & de plus, entretenoit deux concubines qui étoient ſœurs.
Roderic. liv. V. pag. 4.

On regarda comme la punition de tous ces pechez l'irruption des Arabes dans ſes états, ſous la conduite

de Mahomet Almanſor premier miniſtre d'Iſſem, prince faineant qui regnoit à Cordouë. Almanſor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilés. Sur la nouvelle de ſa marche, on enleva les reliques de Leon & d'Aſtorga, & même les corps des rois qui y étoient enterrez, pour les mettre en sûreté. Almanſor aſſiegea Leon près d'un an, la prit & en abattit les portes & les tours. Il prit auſſi Aſtorga & pluſieurs autres villes, enleva tous les treſors des égliſes, & pilla entr'autres celle de S. Jacques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux Chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le temps du roi Rodrigue & l'entrée des Arabes. Toutefois à la fin Bermond roi de Leon, ſecouru par Garcia le trembleur roi de Navarre, & Garcia Fernandes, comte de Caſtille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almanſor mourut de regret l'an de l'hegire 393. de Jeſus-Chriſt 1003. Le roi Bermond II. mourut de la goute après l'an 1000. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Alfonſe V. âgé de cinq ans, qui en regna vingt-neuf.

Roder. hiſt. Arab. c. 31.

Du temps de Bermond II. l'évêque de Leon étoit Froïlan illuſtre par ſa ſainteté. Il naquit à Lugo en Galice, où ſa mere Froïla eſt honorée comme ſainte. Dès l'âge de dix-huit ans il embraſſa la vie monaſtique, & quelques années après il ſe retira dans un deſert: mais pluſieurs diſciples s'étant attachez à lui, il fonda un monaſtere, où S. Attilan fut prieur ſous lui. Celui ci né à Taracone de parens nobles vers l'an 939. les quitta dès l'âge de quinze ans pour entrer dans un monaſtere, d'où il ſortit quelque-temps après attiré par la réputation de S. Froïlan. Le roi Ramir III. fit

Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 58. & 82.

venir Froïlan à Leon, & lui donna beaucoup d'argent, avec permiſſion de choiſir tel lieu qu'il lui plairoit de ſon roïaume, pour y bâtir un monaſtere, où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au dedans par les Chrétiens rebelles, que par les infideles au dehors. Froïlan fonda donc le monaſtere de Tabare, puis celui de Morcruele, où il aſſembla au moins deux cens moines & en rétablit pluſieurs autres.

L'évêque de Leon étant mort, le roi Bermond II. lui donna Froïlan pour ſucceſſeur malgré ſa réſiſtance : il gouverna ce ſiége environ ſeize ans, & mourut l'an 1006. le troiſiéme d'Octobre, jour auquel l'Eſpagne l'honore comme ſaint. En ce même temps où ſaint Froïlan fut fait évêque de Leon, ſaint Attilan ſon diſciple le fut de Zamora, & on dit qu'ils furent ſacrés enſemble le jour de la Pentecôte. Attilan quitta ſon ſiége au bout de dix ans, & alla en pelerinage par eſprit de pénitence : deux ans après il revint, gouverna ſon égliſe encore huit ans, & mourut le cinquiéme d'Octobre 1009. âgé de ſoixante & dix ans. Il eſt honoré comme ſaint par toute l'égliſe.

Martyr. R. 5. Octob.

LIX. Mort de Gregoire V. Silveſtre II. pape.

Le pape Gregoire V. tout jeune qu'il étoit, ne tint le ſiége que deux ans & neuf mois, & mourut le dix-huitiéme de Février 999. Il fut enterré à ſaint Pierre près S. Gregoire le grand. L'empereur Otton fit élire pape à ſa place ſon maître Gerbert, après qu'il eût tenu le ſiége de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Silveſtre II. & comme il étoit fort âgé, il ne garda gueres que quatre ans le ſiége de Rome. Peu de temps après qu'il y fut placé, l'empereur Otton à ſa priere donna

Papebr. Conat. Epitaph. Greg.

Ap. Baron. an. 999. in fi.

donna à sa priere à l'église de Verceil, la ville même de Verceil, son comté & le comté de sainte Agathe avec toute la puissance publique : défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septiéme de Mai 999. indiction douziéme à Rome ; & c'est la premiere où j'aie remarqué la puissance publique donnée si expressément à une église. AN. 999.

Quoiqu'Arnoul archevêque de Reims eût été retabli par l'autorité de Gregoire V. nous avons une lettre de Silvestre II. par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France, & les évêques ses suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont joüissoient ses predecesseurs : avec défense à qui que ce soit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été deposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siege de Reims par celui même qui le lui avoit disputé ; & peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siege de Reims, voulut laisser un témoignage autentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape ; comme il le dit expressément en cette lettre.

LX. Fin de sainte Adelaïde. *Chr. Saxo, an. 999.*

La même année de la mort du pape Gregoire, l'empereur Otton III. déja fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres qui lui furent plus sensibles. La premiere fut de sa tante Mathilde sœur d'Otton II. abbesse de Quedlimbourg ; qui en l'absence de l'empereur son neveu, avoit eu grande part au gouvernement du roïaume de Germanie. L'autre perte fut de l'imperatrice Adelaïde, aïeule de l'un & de l'autre.

AN. 999. Après la mort de son fils unique l'empereur Otton II. elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa bru l'imperatrice Theophanie Grecque & emportée, mais qui mourut devant elle. Adelaïde signala sa pieté par la fondation d'un grand nombre de monasteres : car elle en bâtit autant qu'elle posseda de roïaumes avec les trois empereurs son époux, son fils & son petit-fils. En Saxe elle donna de grands biens aux monasteres de filles, par les conseils de l'abbesse Mathilde sa fille unique ; & environ douze ans avant sa mort, elle fonda la ville & le monastere de Salse ou Schelen dans le dioceſe de Strasbourg ; & elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprès d'elle, pour lui enseigner les saintes lettres. Elle fit de grandes liberalitez à quantité d'autres communautez de chanoines & de moines ; & au lieu d'emploïer l'or & les pierreries à se parer, elle en ornoit des croix & des évangiles, ou en faisoit des aumônes.

Vita bibl. Clun. p. 356.

La derniere année de sa vie, elle alla dans le roïaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vassaux du roi Raoul son neveu. Etant à saint Maurice en Valais, elle apprit que Francon évêque de Vormes étoit mort à Rome ; & elle le regretta pour sa vertu, craignant même pour l'empereur son petit-fils, auprès duquel il étoit. De là elle alla à Geneve, puis à Lausane, & enfin à Orbe, d'où elle envoïa des presens à quantité d'égliſes : à saint Benoît sur Loire, à Clugny, à saint Martin de Tours, pour rétablir l'égliſe brûlée depuis peu. Elle se recommanda aux prieres d'Odilon abbé de Clugni dont elle baisa l'habit, & lui déclara qu'elle ne le verroit plus : ensuite elle retourna

Imp. n. 54.

à Salſe, & y étant attaquée de la fiévre, elle mourut après avoir reçu l'extrême-onction & le viatique le ſeiziéme de Décembre 999. âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, & ſa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre ſéparé de ſes miracles. AN. 1000.

LXI. Archevêché de Gneſne.

L'empereur Otton reçut encore en Italie cette triſte nouvelle ; & à ſon retour aïant appris les miracles qui ſe faiſoient au tombeau de S. Adalbert de Prague, il reſolut d'y aller faire ſes prieres. Ce ſaint martir étoit enterré à Gneſne alors la capitale de Pologne, dont le duc Boleſlas avoit racheté ſes reliques. Il vint au devant de l'empereur, & le reçut avec tout l'honneur poſſible. L'empereur voïant de loin la ville de Gneſne, ſe mit nuds pieds pour y arriver ; & fut reçu par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'égliſe, où il implora l'interceſſion du ſaint martir avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage il érigea à Gneſne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiſcopale, mais du dioceſe de Poſnanie. *Ditm. lib. 4 p 41. Fragm. ſæc. 5. act. Ben. p. 871.*

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence frere de S. Adalbert, & lui donna trois ſuffragans, ſçavoir les évêques de Sals-Colberch, de Cracovie & de Vrotiſla, ou Breſlau en Sileſie. Mais comme Ungar évêque de Poſnanie ne conſentit point à cette érection, il le laiſſa ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit ſuffragant. Cette érection eſt marquée par les auteurs du temps comme irréguliere, étant faite ſans le conſentement de l'évêque dioceſain & du metropolitain.

Quant à l'évêché de Prague, dès l'année 997. incontinent après la mort de S. Adalbert, Boleſlas duc de Bo- *Act. Ben. p. 870.*

AN. 1000. heme, envoïa prier l'empereur, de donner un évêque à cette égliſe déſolée; de peur qu'elle ne retombât dans le paganiſme dont elle venoit de ſortir: déclarant qu'il n'y avoit perſonne en toute la Boheme digne de remplir cette place. L'empereur & toute ſa cour, jetterent les yeux ſur un de ſes chapelains nommé Thietdag, qui bien que Saxon de naiſſance, ſçavoit parfaitement la langue Sclavonne. L'empereur l'envoïa donc à l'archevêque de Maïence, lui ordonnant de le ſacrer évêque de Prague, ce qui fut fait le ſeptiéme de Juillet 998. ſon clergé & ſon peuple le reçurent avec joye, & il fut introniſé au coin de l'autel de S. Vitus patron de la cathedrale.

Au retour de Pologne, l'empereur Otton vint à Magdebourg, où il celebra le dimanche des rameaux l'an mil de N. S. Le lendemain lundi il tint un concile avec les évêques, où il preſſa Giſilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg & ſe contenter de Merſbourg ſon premier ſiége. Ce prélat emploïa l'argent au défaut des raiſons; & fit remettre l'affaire à l'aſſemblée plus nombreuſe, qui ſe devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de pâque. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoïa s'excuſer par un de ſes clercs nommé Rotman, & par Valtard prevôt de l'égliſe de Magdebourg; & fit encore remettre l'affaire au concile, qui ſe tiendroit à Aix-la-Chapelle en preſence de l'empereur. Giſilier y vint en effet avec ceux qui le favoriſoient; & le légat du pape archidiacre de l'égliſe Romaine le preſſa encore juſques à trois fois de faire juger ſa cauſe: mais il eut l'adreſſe de la faire remettre à un concile general qui devoit ſe tenir à Rome; car l'empereur ſe préparoit d'y aller.

Chr. Saxo. 1000. Ditm. lib. 4. p. 43.

Tandis que ce prince étoit à Aix-la-Chapelle, il eut la curioſité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à ſon col, une partie des vêtemens qui ſe trouverent encore entiers, & remit le reſte avec beaucoup de reſpect. AN. 1000.

Chr. Ademari p. 169.
Ditm. p 44.

LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

ANN. 1000.

I. Dernier voïage d'Otton III. en Italie.

L'Empereur Otton III. paſſa les Alpes l'an 1000. & fit quelque ſéjour à Pavie. Alors par le conſeil de ſaint Romuald, il fonda près de Ravenne un monaſtere en l'honneur de ſaint Adalbert; & comme ſaint Romuald le preſſoit d'embraſſer la vie monaſtique, ſuivant la promeſſe qu'il lui en avoit faite à l'autre voïage, l'empereur lui aſſura qu'il le feroit, après qu'il auroit ſoumis Rome revoltée contre lui, & qu'il ſeroit revenu victorieux à Ravenne. Mais ſaint Romuald lui dit: Si vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui déclara nettement que ſa mort étoit proche, & ne pouvant le détourner de ſon entrepriſe, il ſe retira.

Vita Rom. n. 52.

Sup. liv. LVII. n. 52.

L'empereur Otton étant arrivé à Rome y celebra la fête de Noël, & fit bâtir dans l'iſle du Tibre une égliſe en l'honneur de S. Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or & de pierreries; & voulant enrichir cette égliſe de pluſieurs autres reliques, il en fit chercher par tout. On lui dit, qu'il y avoit pluſieurs corps de martirs dans l'égliſe des ſaints Abundius & Abundantius, près du mont Soracte: il y envoïa des évêques, des clercs & des moines, & les fit apporter avec grande ſolemnité à l'égliſe de ſaint Adalbert.

Chr. Hildesh. Fragm. ſac. 5. act. Ben. p. 873.

On dit qu'il y voulut auſſi mettre le corps de l'apôtre S. Barthelemi: & que l'aïant demandé aux citoïens de Benevent, comme ils n'oſoient le lui refuſer ouvertement, ils le tromperent; & lui donnerent à la place le corps de S. Paulin de Nole. Quoi qu'il en ſoit on croit à

Chr. Caſſ. lib. 11. 24.

Rome avoit l'un & l'autre dans cette même égliſe, qui depuis long-temps a pris le nom de ſaint Barthelemi auſſi bien que l'iſle où elle eſt bâtie. AN. 1000.

Otton fit auſſi rapporter de Hamboug à Rome les os du pape Benoît V. ſuivant ſa prédiction. Car on dit que pendant ſon exil il avoit dit: Je dois mourir en ce païs: enſuite il ſera deſolé par les armes des païens, & deviendra l'habitation des bêtes ſauvages. Il n'aura point de paix ſolide avant ma tranſlation; mais quand je ſerai retourné chez moi, j'eſpere que par l'interceſſion des ſaints apôtres, les païens demeureront en repos. L'évenement fut conforme à cette prédiction: car les Sclaves ravagerent long-temps les égliſes de Saxe. Ditm. liv. IV. p. 347.

Celui qui prit ſoin de la tranſlation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Breme, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, & lui donna le bâton paſtoral, comme il étoit au lit griévement malade: mais il mourut avant que d'être ſacré.

II. Saint Bernoüard d'Hildesheim à Rome.

Comme l'empereur Otton III. étoit à Rome, Bernoüard évêque d'Hildesheim y arriva le quatriéme de Janvier l'an mil-un. L'empereur ravi de la venuë de ce prélat, qui avoit été ſon précepteur, alla au devant de lui juſques à ſaint Pierre, à deux milles de ſon palais. L'aïant embraſſé tendrement il l'entretint long-temps, & pendant les ſix ſemaines qu'il demeura auprès de lui, il le fit défraïer liberalement. Le ſujet du voïage de l'évêque étoit un different avec l'archevêque de Mayence ſon métropolitain, pour un monaſtere de filles nommé Gandeſem: où l'évêque d'Hildesheim avoit toujours été reconnu pour dioceſain, juſques à ce que Sophie fille de l'empereur Otton II. étant prête à s'y conſacrer à Dieu, dédaigna de prendre le

Vita Bern. n. 21. fac. 6. Act. Ben. p. 213.

n. 13. 14. &c.

voile de la main d'un prélat, qui ne portoit pas le pallium; & desira que ce fût Villigise archevêque de Maïence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible: mais enfin à la priere de l'imperatrice Theophanie mere de la religieuse, il consentit que l'archevêque & lui, fissent la ceremonie en commun; ensorte que l'on vit, ce qui parut très-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement assis des deux côtez d'un même autel. L'évêque ne laissa pas de demader au roi Otton III. qui éroit present, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur; puis il lui demanda à elle-même, si elle lui promettoit obéissance à lui & à ses successeurs; & protesta publiquement que l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette église. Les choses demeurerent en cet état sous cet évêque & son successeur, & les sept premieres années de Bernoüard. Mais Sophie se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monastere malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux aux dépens de sa réputation. Bernoüard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir; & comme elle continuoit, elle évita sa rencontre, & chercha l'appui de l'archevêque de Maïence: disant, que c'étoit de lui qu'elle avoit reçu le voile, que le monastere étoit dans son dioceſe, & qu'elle ne dépendoit en rien de l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandesem, elle sema ces discours parmi les religieuses, & réüssit si bien à les aliener de l'évêque, que quand il y vint, il y fut reçu avec indifference comme un évêque étranger, & ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin pour faire la dédicace de l'église du monastere, les religieuses appellerent l'archevêque Villigise, & l'évêque Bernoüard

noüard fut seulement averti d'y assister.

AN. 1001.

Il y envoïa Ecquehard évêque de Sleſvic, qui étant chassé de son siége par les guerres, s'étoit retiré auprès de lui, & le servoit dans ses fonctions. Il déclara que Bernoüard étoit retenu par le service de l'empereur, & pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dédicace à son préjudice. Villigise vouloit passer outre, étant jaloux de son côté de la faveur de Bernoüard auprès de l'empereur; mais les protestations réïterées de celui-ci l'arrêterent. Bernoüard fut conseillé de porter sa plainte au pape & à l'empereur; & telle fut la cause de son voïage à Rome. Henri duc de Baviere, & proche parent de l'empereur, auprès duquel il se trouvoit alors, prenoit aussi les interêts de l'évêque, & pressoit le jugement de ce different, pour rétablir la paix dans l'église. n. 25.

III. Concile en faveur de S. Bernoüard.

Le pape Silvestre assembla donc un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie, & trois d'Allemagne. L'empereur & le duc Henri y assisterent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes constituées en dignité. Après qu'on eut lu l'évangile & quelques canons, le pape donna la bénédiction, on s'assit, on fit silence: puis l'évêque Bernoüard expliqua son affaire, se plaignant principalement, que depuis son départ l'archevêque de Maïence avoit tenu un sinode dans son diocese, c'est à-dire, dans le monastere de Gandesem, malgré ses protestations. Le pape demanda au concile, si l'on devoit tenir pour sinode une assemblée, que cet archevêque avoit tenuë avec ceux qu'il avoit amenez, dans une église, que les évêques d'Hildesheim avoient toujours possedée; vû principalement que l'évêque étoit absent, & s'étoit venu plaindre au S. siége, pour

AN. 1001. le même sujet. Le concile demanda permission de déliberer en particulier ; & le pape l'aïant accordée, les évêques Romains sortirent seuls. Puis le concile déclara, que ce sinode étoit un acte schismatique, & qu'on devoit rejetter, selon les canons, ce qui avoit été fait.

Alors le pape prononça ainsi : Par l'autorité des apôtres & des peres, nous cassons ce qui en l'absence de notre confrere Bernoüard, a été fait à Gandesem, dans son diocese, par l'archevêque Villigise & ses complices. Puis il ajouta : Notre frere Bernoüard, demande-t-il qu'on lui rende l'investiture, que l'archevêque lui a ôtée ? Le concile répondit : Il n'est point necessaire, mais puisqu'il le demande instamment, rendez-lui, s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque sa ferule ou bâton pastoral, disant : Je vous rends & vous confirme la possession du monastere de Gandesem, avec ses dépendances ; & je défends à qui que ce soit de vous y troubler, sinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on résolut d'écrire à l'archevêque de Maïence, pour le blâmer d'une telle entreprise & l'exhorter à se désister de sa prétention. On convint aussi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, & d'envoïer un légat du pape pour y présider. Le lieu fut marqué à Polden près de Brandebourg, & le jour vingt-uniéme de Juin : on nomma pour légat Frideric prêtre cardinal de l'église Romaine, & depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naissance & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernoüard avec le pape réduisit à l'obéissance de l'empereur la ville de Tibur, qui s'é-

toit encore revoltée. Y étant entrez ils perſuaderent aux habitans de ſe rendre à diſcretion, & à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains indignez de ce que les Tiburtins avoient fait leur paix, ſe révolterent à leur tour, pouſſez par un nommé Gregoire, que l'empereur chériſſoit, & qui le voulut prendre en trahiſon. On ferma dont les portes de Rome, on ne laiſſoit entrer ni ſortir perſonne: & il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tuez. L'évêque Bernoüard fit confeſſer les gens du palais, & leur donna le viatique à la meſſe: puis les aïant exhortez, il marcha à la tête, portant la ſainte lance, que les empereurs Allemands regardoient comme leur ſauve-garde. Mais les rebelles jetterent les armes & demanderent la paix; l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, & la ſédition fut appaiſée. L'empereur & le pape ne laiſſerent pas de ſortir de Rome le dimanche de la Sexageſime, qui cette année 1001. étoit le ſeiziéme de Février, & camperent aſſez proche. L'évêque Bernoüard prit congé de l'empereur avec beaucoup de larmes de part & d'autre; & il s'en retourna chez lui chargé de préſens & de reliques.

AN. 1001. *Ditmar. lib. 4. p. 44.* *Sup. liv. LV, n. 18.*

IV. Autres conciles en Allemagne, n. 28.

Le cardinal Frideric arriva auſſi en Allemagne, revêtu des ornemens du pape avec les chevaux enharnachez d'écarlate, pour montrer qu'il le repreſentoit. On tint le concile à Polden le vingt-deuxiéme de Juillet: mais l'archevêque de Maïence & ceux de ſon parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le légat aſſis entre Lievezon archevêque de Hambourg & l'évêque Bernoüard; exhorta d'abord doucement les évêques à la paix; & aïant ainſi obtenu du ſilence, il

AN. 1092. fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Maïence : qui demanda conseil aux évêques ses confreres, & principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim, au jugement du concile. Là-dessus on ouvrit les portes de l'église, plusieurs laïques entrerent, faisant grand bruit, criant aux armes & menaçant terriblement le légat & l'évêque Bernoüard. Ils ne s'émurent ni l'un ni l'autre ; & quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contenterent d'apaiser doucement le tumulte, & les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain, se rendant caution pour l'archevêque de Maïence, qu'il y viendroit & exécuteroit ce qui seroit juste. Mais il se retira secretement dès le grand matin, & le légat l'aïant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusques à ce qu'il se représentât devant le pape au concile qui se devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal étant retourné en Italie, rendit compte de sa légation au pape & à l'empereur : qui fort indignez de ce qui s'étoit passé, ordonnerent à tous les évêques d'Allemagne, de se rendre auprès d'eux vers Noël, non seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre, avec tous leurs vassaux. Peu de temps après le cardinal Fridéric obtint l'archevêché de Ravenne, vaquant par le demission de Leon ou Neon, qui avoit succedé à Gerbert, & qui peu après étoit tombé en paralisie. Frideric lui assigna de grandes terres pour sa subsistance.

Pet. Dam. Opusc. XVII. c. ult.

Vita S. Ber. n. 30. En Allemagne l'archevêque de Maïence aïant insulté de nouveau l'évêque d'Hildesheim : on tint un

concile à Francfort, après l'assomption de la sainte Vierge, où se trouverent les trois archevêques de Maïence, de Cologne & de Treves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien définitivement à cause de l'absence de Bernoüard, qu'une indisposition avoit empêché de s'y trouver. On convint seulement que ni lui ni Villegise n'exerceroient aucun droit sur l'abbaïe de Gandesem, jusques à l'octave de la pentecôte où les évêques s'assembleroient à Frislar. AN. 1001.

Cependant l'évêque Bernoüard desiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du pape que pour voir l'empereur qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoïa le prêtre Tangmar doïen de son monastere, qui l'y avoit accompagné l'année précédente, & qui depuis sa jeunesse avoit été occupé à instruire les enfans, & avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolete, & eut ordre d'attendre le concile qui se tint dans la ville de Todi, le jour de la S. Jean l'évangeliste, indiction 15e. la même année 1001. & fut composé d'environ trente évêques, aïant à leur tête le pape & l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un soudiacre oblationnaire, & le pape lui aïant demandé ce qu'il desiroit : il se prosterna aux pieds du pape & de l'empereur, & s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit passé au concile de Francfort, se rapportant du surplus à l'archevêque de Ravenne, qui étoit présent. L'archevêque fit le récit de sa légation ; & le procedé de l'archevêque de Maïence fut desaprouvé par tous les évêques Romains. Toutefois on résolut d'attendre l'archevêque de Cologne & les autres évêques, qui devoient arriver incessamment : mais comme ils tardoient

AN. 1002. le prêtre Tangmar demanda son congé, & partit l'onziéme de Janvier chargé de presens de l'empereur pour son maître, entre autres de médicamens & d'épiceries.

V. S. Heribert de Cologne.

Vita ap. Boll. 16. Mart. tom. 7. p. 467.

Heribert archevêque de Cologne arriva enfin, & fut reçu avec grande joïe par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidens. Il étoit né à Wormes de parens nobles, & avoit été élevé dans l'abbaïe de Gorze : le roi Otton III. le prit auprès de lui, pour être son chancelier, & on voit par diverses lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigise archevêque de Maïence, archichancelier de Germanie, tantôt pour Pierre évêque de Côme archichancelier d'Italie, selon les lieux où l'empereur se trouvoit. L'évêché de Virsbourg étant venu à vaquer en 995. ce prince voulut obliger Heribert à le prendre : mais il le fit donner à Henri son frere cadet, & demeura attaché à l'empereur qu'il accompagnoit en ses voïages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorziéme de Juillet 998. le clergé & le peuple demeurerent assez long-temps divisez au sujet de l'élection: enfin un des élûs renonça à son droit, & proposa d'élire le chancelier Heribert. Tous en convinrent ; on envoïa une députation en Italie, pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joïe, & lui en écrivit de sa main ; car il l'avoit laissé à Ravenne, pour appaiser une sédition. Il obéit avec peine, & aïant reçu du pape le pallium, il se rendit à Cologne, où il fut sacré la veille de Noël l'an 999. Tel étoit donc Heribert archevêque de Cologne.

Dithmar. lib. 4. p. 44.

L'empereur consolé de son arrivée & de celle de ses autres serviteurs qui lui amenoient du secours, témoignoit de la joïe à l'exterieur, mais il gemissoit en se-

cret penſant à ſes péchez, & dans le ſilence de la nuit il veilloit en priere & répandoit beaucoup de larmes: ſouvent il jeûnoit toute la ſemaine, excepté le jeudi; & il faiſoit de grandes aumônes. En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le ſalut de leur ame: ils convinrent que celui des deux qui retourneroit ſain & ſauf en Allemagne, fonderoit un monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge; & l'empereur donna pour cet effet pluſieurs terres à l'archevêque, qui depuis executa ce deſſein par la fondation de la célebre abbaïe de Duit près de Cologne. AN. 1002. *Vita Herib. c. 2. n. 11.*

VI. Mort d'Otton III. S. Henri roi de Germanie.

L'empereut Otton III. étoit malade depuis quelque temps, &, comme l'on croit, du poiſon que lui avoit donné la veuve de Creſcence, qu'il avoit pris pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitiéme de Janvier l'an 1002. âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit regné dix-neuf comme roi, & cinq comme empereur. Il mourut à Paterno petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, & l'archevêque de Cologne prit ſoin de tranſporter ſon corps à Aix-la-Chapelle. On laiſſa ſes entrailles à Auſbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de S. Udalric; & le corps arriva à Cologne la ſemaine ſainte. On le porta les trois premiers jours à differentes égliſes, & le jeudi ſaint à S. Pierre, qui eſt la cathédrale: où après que les pénitens eurent été introduits ſelon la coutume, & eurent reçu l'abſolution, l'archevêque la donna auſſi à l'ame du défunt empereur en préſence de ſon corps, & recommanda aux prêtres d'en faire mémoire. Le vendredi matin on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où le jour de pâques cinquiéme d'Avril, il fut *Ditm. lib. 4. p. 54.*

ronnée reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence ; elle a été miſe auſſi au nombre des Saintes. Le roi Henri vêcut avec elle en continence parfaite, comme ſi elle eût été ſa ſœur ; & Dieu permit que pour rendre public cet exemple ſi rare de vertu, Cunegonde fût expoſée à une rude épreuve. Sa réputation fut attaquée, & Henri lui-même entra en ſoupçon de ſa fidelité. Elle offrit de ſe juſtifier par le fer chaud, ſuivant les loix du païs ; & marcha nuds pieds ſur des coutres de charuë rougis au feu, ſans en ſentir aucun mal.

AN. 1002.

Vita S. Cuneg. ſec. 6. act. B. p. 456. Boll. 3. Mart.

VII. Converſion des Hongrois.

Giſele ſœur du roi Henri, fut auſſi épouſe d'un Saint, ſçavoir d'Eſtienne roi de Hongrie. Il étoit fils de Geiſa quatriéme duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie, prince ſevere envers les ſiens juſqu'à la cruauté, mais humain & liberal à l'égard des autres, particulierement des Chrétiens. Il leur permit même par un édit public, d'entrer dans ſes états, ordonnant d'exercer envers eux l'hoſpitalité ; il trouvoit bon que les clercs & les moines vinſſent devant lui, & les écoutoit volontiers. Enfin il ſe convertit lui-même avec ſa famille, il reçut le baptême, & promit de faire embraſſer le Chriſtianiſme à tous ſes ſujets.

Glab. III. c. 1. Vita per Chart. ap. Sur. 20. Aug.

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le paganiſme & affermir la vraïe religion par de nouveaux évêchez, il vit la nuit en ſonge, un jeune homme d'une beauté merveilleuſe, qui lui dit : Ce que tu penſes ne s'executera point par toi, tes mains ſont ſoüillées de ſang humain : mais tu auras un fils qui accomplira ton deſſein, il ſera du nombre des élûs de Dieu ; & après avoir regné ſur la terre, il regnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme

qui viendra exercer près de toi une ambaſſade ſpirituelle, & profite de ſes inſtructions. Cet ambaſſadeur céSup. liv. LVII. n. 45. leſte fut S. Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de temps après ; & par ſon conſeil le duc Geiſa aſſembla par tout ſes ſujets : le ſaint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptiſez, on bâtit des égliſes en pluſieurs lieux.

La ducheſſe eut auſſi une viſion. Car étant devenuë groſſe & prête d'accoucher, elle vit S. Eſtienne le premier martir, qui lui dit qu'elle auroit un fils qui ſeroit le premier roi de ſa nation, & lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, S. Adalbert le baptiſa & le nomma Eſtienne. Il naquit à Strigonie, y apprit la grammaire, & fut élevé avec ſoin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc ſon pere aſſembla les grands & les autres ordres de ſon roïaume : & de leur conſentement le déclara ſon ſucceſſeur, & lui fit prêter ſerment. Le duc Geiſa déja avancé en âge, mourut enſuite l'an 997.

VIII. Saint Eſtienne roi de Hongrie.

Le jeune duc Eſtienne ſongeant aux moyens d'achever la converſion de ſon peuple, commença par établir la paix avec tous ſes voiſins ; mais ſes ſujets païens avec les ſeigneurs à leur tête ſe revolterent, pilloient ſes villes & ſes terres, tuoient ſes officiers & lui inſultoient à lui-même. Le duc aſſembla des troupes, & portant à ſes enſeignes S. Martin & S. Georges, il marcha contre les rebelles, qui aſſiegeoient Veſprim. Les aïant vaincus, il conſacra à Dieu leurs terres, & en fonda un monaſtere en l'honneur de ſaint Martin de Tours, que la Pannonie où il naquit, a toujours honoré. Le duc fonda ce monaſtere en un lieu nommé le mont-ſacré, où l'on tenoit que S. Martin étant dans le païs alloit faire ſes prieres.

Après cette victoire, le duc Eſtienne ne ſongeoit qu'à la propagation de l'évangile ; & pour attirer le ſecours de Dieu, il faiſoit de grandes aumônes, & prioit ſouvent avec larmes, proſterné ſur le pavé de l'égliſe. Il envoïoit de tous côtez pour appeller des ouvriers évangeliques : ce qui lui attira des prêtres & des clercs zelez, des abbez & des moines, qui renoncerent volontiers à leurs païs pour une ſi bonne œuvre. Le plus celebre fut Aſtric, autrement nommé Anaſtaſe. C'étoit un des ſix moines que S. Adalbert de Prague amena du monaſtere de S. Boniface de Rome, quand il revint la derniere fois en Boheme ; & il le fit abbé du monaſtere de Breunove que fonda le duc Boleſlas le pieux. Mais la revolte des Bohemiens aïant obligé ſaint Adalbert à quitter le païs, Aſtric paſſa en Hongtie avec ſes moines ; & le duc Eſtienne les aïant très-bien reçus, leur bâtit un monaſtere en l'honneur de ſaint Benoît, & prenoit plaiſir à s'entretenir ſouvent avec eux. Ils lui furent d'un grand ſecours pour la converſion de ſes ſujets ; & il fit ſi bien, tant par perſuaſion que par crainte, qu'il bannit entierement l'idolatrie de ſes états. Il vint auſſi de Pologne deux ſaints perſonnages, l'un nommé Zoerard ou Suirard, & ſurnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embraſſerent la vie éremitique. Benoît aïant été tué par des voleurs, fut tenu pour martir : André fit pluſieurs miracles.

Sup. liv. LVII. *n.* 44.

Eleg. Anaſt. ſæc. 6. Bened. p. 72.

Eleg. ſæc. 6. act. B. p. 75.

Cependant le duc Eſtienne voïant bien que cette égliſe naiſſante ne pouvoit ſubſiſter ſans paſteurs, diviſa tout le païs en dix évêchez, dont il voulut que Strigonie fût la métropole ; & il y mit pour archevêque Sebaſtien, moine de grande vertu du monaſtere

Chart. c. 7.

ſerfs avec une magnificence roïale, augmentant ſes liberalitez pendant toute ſa vie, afin qu'aucun beſoin temporel ne détournât les moines du ſervice de Dieu. Cependant il s'informoit avec ſoin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie & de leur conduite, reprenant les négligens, & donnant aux plus fervens des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sebaſtien archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle, le roi, du conſentement du pape, lui donna pour ſucceſſeur Anaſtaſe évêque de Colocza: mais au bout de trois ans, Sebaſtien recouvra la vûë; & Anaſtaſe lui cedant la place retourna à ſon égliſe, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Eſtienne, par un vœu particulier, mit ſa perſonne & ſon roïaume ſous la protection de la ſainte Vierge, & fit bâtir en ſon honneur une égliſe magnifique à Albe Roïale. Les murailles du chœur étoient ornées de ſculptures, le pavé étoit de marbre: il y avoit pluſieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries; & ſur l'autel un ciboire ou tabernacle pour l'euchariſtie d'un ouvrage merveilleux. Le tréſor étoit plein de vaſes d'or & d'argent, de cryſtal & d'onix, & de riches paremens. Le roi voulut que cette égliſe ne dépendît que de lui ſeul, ſans être ſoumiſe à aucun évêque. Aux jours auſquels il faudroit y donner l'abſolution aux pénitens, ou y faire le ſaint chrême, le roi devoit choiſir un évêque pour faire ces fonctions, auſſi-bien que pour y célebrer la meſſe en ſa préſence. En l'abſence du roi, aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, ſans la permiſſion du prevôt & des moines, qui prenoient auſſi les dîmes ſur le peuple, dépendant de

cette égliſe, ſans qu'aucun évêque les pût prétendre. Je n'ai point encore obſervé juſqu'à ce temps d'exemption ſemblable, & je doute que ce ſaint roi l'eût établie, s'il eût été ſuffiſamment inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique.

Son zele ne ſe renfermoit pas dans ſon roïaume. A Jeruſalem il fonda un monaſtere, & lui donna des revenus ſuffiſans en terres & en vignes : à Rome il fonda une collegiale de douze chanoines ; & des maiſons d'hoſpitalité, pour les Hongrois qui alloient en pelerinage à S. Pierre : enfin il bâtit une très-belle égliſe à C. P. La réputation de ſa pieté fit, que la plûpart des pelerins d'Italie & de Gaule qui alloient à Jeruſalem, quitterent le chemin ordinaire, qui étoit par mer, & paſſerent par la Hongrie. Le roi Eſtienne les recevoit comme ſes freres, & leur faiſoit de grands preſens : ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple à faire ce pelerinage.

Glab. lib. III. c. 1.

IX. Fin de ſaint Nil. *Vita p. 156.*

En Italie S. Nil perdit Eſtienne ſon cher diſciple, qui lui ſervoit de modele ou d'inſtrument, ſi l'on peut parler ainſi, pour corriger les autres. Car ſi quelqu'un s'endormoit dans l'égliſe pendant qu'il parloit, c'eſt ſans doute Eſtienne qui ronfle, diſoit-il, & il le mettoit dehors : ſouvent il le faiſoit lever de table comme mangeant indécemment : enfin il ſe prenoit à lui de tout ce que faiſoient les autres, afin de les inſtruire en exerçant la vertu d'Eſtienne. Il fut ſenſiblement touché de ſa mort & lui fit faire un ſépulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëte qui étoit fort pieux, & avoit une grande foi au merite de S. Nil, aïant appris la raiſon de ce double ſépulcre, dit à ceux qui étoient préſens : Penſez-vous

quand ce pere mourra que je le laiſſe là, & que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui ſervir de ſauvegarde ? Saint Nil aïant appris ce diſcours, en fut fort affligé, & réſolut de changer de demeure pour aller en un lieu où il ne fût connu de perſonne ; car il eut mieux aimé mourir miſerablement, que d'être eſtimé ſaint par qui que ce fût. Au contraire il affectoit de paroître colere & emporté, juſqu'à ſcandaliſer en effet pluſieurs ignorans. Voulant donc quitter le monaſtere de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans ; il monta à grande peine ſur un cheval, tant il étoit affoibli de vieilleſſe, & s'en alla vers Rome. Comme les freres s'affligeoient de ſon départ, il leur dit : Je vais préparer un monaſtere où je raſſemblerai tous mes enfans diſperſez.

Il arriva à Tuſculum à douze milles de Rome, qui ſont quatre lieuës, près d'un petit monaſtere de Grecs nommé de ſainte Agathe. Il choiſit ce lieu pour ſa derniere demeure, & il ne fut plus poſſible de l'en arracher : quelques efforts que fiſſent les freres qui l'accompagnoient, & les grands de Rome qui le venoient voir, & le conjuroient d'y venir du moins à cauſe des Apôtres. Il répondoit : Je ne ſuis pas digne de nommer les Saints Apôtres : mais quand on a tant ſoit peu de foi, on peut auſſi bien les honorer ici. Je n'y ſuis venu que pour mourir. Gregoire comte de Tuſculum, fameux par ſa tyrannie & ſes injuſtices, mais homme d'eſprit & de ſens vint trouver S. Nil, ſe jetta à ſes pieds & lui dit : Mes grands pechez me rendent indigne de recevoir ſous mon toît un ſerviteur de Dieu comme vous : toutefois puiſqu'à l'exemple de votre maître vous m'avez preferé aux juſtes, tout pécheur

que je ſuis, voilà ma maiſon, & ma ville & tout ſon territoire devant vous, ordonnez-en comme il vous plaira. S. Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, & Gregoire le lui accorda volontiers. C'étoit un petit reſte de la maiſon de campagne de Ciceron, nommée la Grotte-ferrée.

V. Kircheri Lat. pag. 57.

Mais les freres qui étoient demeurez au monaſtere de Serperis, aïant appris au bout de deux mois, que le pere Nil ne reviendroit plus chez eux ; prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton, & le reſte de leurs petits meubles, & vinrent au lieu deſtiné pour le nouveau monaſtere, c'eſt-à-dire, à la Grotte-ferrée. Saint Nil l'aïant appris s'en réjoüit en eſprit, & leur manda. C'eſt aſſez, mes freres, que vous aïez pris la peine de venir juſques-là pour l'amour de moi, demeurez-y juſqu'à ce que j'aille vous trouver. Il ſe diſpoſoit en effet à y aller à pied de ſainte Agathe, qui en étoit à trois milles, quand il ſe ſentit près de ſa fin. Il appella donc les freres qui l'avoient ſuivi, & Paul deſtiné depuis long-temps à être leur ſuperieur : il leur diſtribua ſes haillons, qui étoient tout ſon bien, & les pria de lui faire recevoir les ſaints myſteres ; puis il leur dit : Je vous prie, ſi je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre : ne m'enterrez pas dans une égliſe, & ne faites ſur moi ni voûte, ni aucune décoration. Il leur donna ſa benediction, puis s'étendit ſur ſon lit, & demeura deux jours ſans parler, ni ouvrir les yeux ; ſeulement il paroiſſoit prier, car on lui voïoit remuer les lévres, & faire de la main droite le ſigne de la croix.

Le comte Gregoire aïant appris qu'il étoit à l'extrêmité, accourut, lui amenant Michel excellent medecin

cin. Gregoire ſe jetta ſur le ſaint fondant en larmes & diſant : Mon pere, mon pere, pourquoi m'abandonnez-vous ſi-tôt ? C'eſt que vous avez horreur de mes péchez. Et lui baiſant les mains, il ajoutoit : Vous ne m'empêchez plus de vous baiſer les mains, comme vous faiſiez auparavant, en diſant : Je ne ſuis ni évêque, ni prêtre, ni diacre, je ne ſuis qu'un pauvre petit caloïer. Gregoire parlant ainſi, repandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les aſſiſtans. Le medecin tâtant le poux du S. vieillard, aſſuroit qu'il n'avoit ni fievre ni aucun ſigne de mort.

Après qu'ils ſe furent retirez, & que l'heure des vêpres fut venuë, les freres réſolurent de porter le S. homme dans l'égliſe. Car c'étoit la fête de S. Jean l'évangeliſte, que les Grecs célebrent le vingt-ſixiéme de Septembre; & ils ſçavoient quelle dévotion il avoit pour les fêtes des ſaints, & qu'il diſoit toujours qu'un moine doit mourir dans l'égliſe. Ils le firent donc, & l'office des vêpres étant fini & le ſoleil couché, le ſaint expira. Ils paſſerent toute la nuit à chanter les pſeaumes & les *p. 162.* prieres des funerailles ; & le matin ils prirent le lit où étoit le corps, & l'emporterent avec les cierges & l'encens, juſques au lieu où les autres freres l'attendoient, c'eſt-à-dire, à la Grotte-ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvella leur douleur ; & le comte Gregoire avec les gens du païs qui étoient accourus en foule, ſuivoient le convoi en pleurant. Toute la communauté avec l'abbé Paul demeura auprès du tombeau de S. Nil, travaillant de leurs mains & gagnant leur pain avec peine, à cauſe de la pauvreté du lieu, mais il devint bien-tôt un célebre monaſtere. L'égliſe *Martyr. R. 26. Sep.* honore la memoire de ſaint Nil, le jour de ſa mort,

& sa vie a été fidelement écrite en grec par un de ses disciples.

AN. 1002.

X. Concile de Rome.

Sur la fin de l'an 1002. c'est-à-dire, le troisiéme de Décembre indiction premiere, le pape Silvestre II. tint un concile à Rome dans le palais de Latran, où Pierre scriniaire dit : Seigneur, votre abbé de S. Pierre près de Perouse, qui est ici present, se plaint que l'évêque Conon l'a fait tirer à main armée de sous l'autel de votre monastere, & mettre hors de l'église & de la maison : que tout ce qui y étoit pour l'utilité des moines a été abandonné au pillage, & que l'évêque y a part. L'évêque Conon répondit : Je suis prêt à montrer que cette violence ne s'est faite, ni par mon ordre ni de mon consentement : mais vous m'avez confié l'église de Perouse, & fait jurer que je n'en diminuerois point les droits : or ce monastere appartient à mon église, & si on l'examine juridiquement, votre sainteté n'y a aucun droit particulier. Le pape soutint qu'il avoit trouvé ce monastere dans le domaine de son église, & fit lire pour le prouver, les privileges des papes. L'évêque de Perouse prétendit, que le premier avoit été fait sans le consentement de son prédecesseur : mais tout le clergé de l'église Romaine déclara, qu'il avoit vû la lettre du prédecesseur, par laquelle, non-seulement il consentoit à la chose, mais la demandoit instamment. Après quoi l'évêque, suivant le jugement du concile, renonça au monastere de saint Pierre en faveur du pape, & donna à l'abbé le baiser de paix.

Tom. 9. conc. p. 1246.

Mabil sæc. 6. p. 70.

Cet abbé de S. Pierre de Perouse nommé aussi Pierre, étoit le premier qui avoit établi ce monastere du consentement de l'évêque Honestus, dans l'église qui étoit

l'ancienne cathédrale. Il mourut l'an 1007. le dixiéme de Juillet, & eſt compté entre les ſaints.

AN. 1003.

Le pape Silveſtre II. mourut l'année ſuivante 1003. le douziéme de Mai: après avoir tenu le ſaint ſiége plus de quatre ans. Il fut enterré à ſaint Jean de Latran, & comme on rebâtiſſoit cette égliſe en 1648. on le trouva dans un cercuëil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mître en tête, les bras en croix, & il en ſortit une odeur agréable. Mais ſi-tôt qu'il eut pris l'air tout fut réduit en cendres; & il ne reſta qu'une croix d'argent & l'anneau paſtoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un diſcours fait aux évêques depuis qu'il fut pape, où il leur repreſente leurs devoirs, & parle fortement contre la ſimonie. Il y fait dire à un nouvel évêque: J'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent ſols d'or; mais ſi je ſuis aſſez heureux pour vivre, j'eſpere bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres & d'autres miniſtres de l'autel: j'en uſerai de même pour la bénediction des abbez & des égliſes. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque: Il eſt digne & juſte. Le ſucceſſeur de Silveſtre fut Jean XVII. autrement nommé Sicco, qui ne tint le ſaint ſiége qu'environ cinq mois, & mourut le dernier d'Octobre 1003. il fut enterré au monaſtere de ſaint Sabas. Le ſaint ſiege vacqua enſuite quatre mois & demi; & le dix-neuviéme de Mars 1004. fut ordonné pape Jean XVIII. autrement nommé Eaſan, Romain de naiſſance comme le précedent; & il tint le ſiége cinq ans. On trouve dans un auteur du même ſiécle, qu'il y avoit dans Rome vingt monaſteres de religieuſes, quarante de moines, ſoixante de chanoines:

XI. Mort de Silveſtre II. Jean XVII. pape.

Epit. ſub. 49. Baron. Raſpon. p 75.

Mabill. Anal. to. 2. p. 16. p. 230.

Arnulf. com. to. 2. antiq lect. Canſ. p. 114.

sans ceux qui étoient hors de la ville.

AN. 1004. XII. S. Henri roi d'Italie.

Depuis la mort d'Otton III. Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un seigneur Lombard nommé Ardoüin ou Harduic, avoit été couronné roi à Pavie dès le dimanche quinziéme de Février 1002. trois semaines après la mort d'Otton. C'est ce qui obligea le roi Henri à passer les Monts au printems de l'an 1004. Il campa dans la plaine de Veronne, & y célebra la fête de pâques, qui cette année étoit le dix-septiéme d'Avril : puis il passa la Brenta pour attaquer Ardoüin campé de l'autre côté, qui s'enfuit sans oser l'attendre. A Bresse Henri fut reçu par l'archevêque de Ravenne & ses suffragans : A Bergame il reçut le serment de l'archevêque de Milan, qui l'aïant suivi à Pavie, le conduisit à l'église de S. Michel, où les grands du païs, aïant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour roi & le couronnerent à la mi-Mai, après qu'Ardoüin eut regné deux ans & deux mois. Mais son parti n'étant pas encore éteint, excita une violente sédition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée ; & le roi Henri aïant soumis les rebelles, revint si promptement en Allemagne, qu'il célebra la saint Jean à Strasbourg.

Muratori. Antich. to. 2. p. 204.

Ditm. lib. 6. p. 61.
Chr. Saxo. 1004.

XIII. Mort de saint Abbon de Fleury.

En France Abbon de Fleruy fit un second voïage en Gascogne, pour reformer le monastere nommé en latin *Regula*, en langue vulgaire, la Reole. Il fut reçu avec honneur par les abbez & les seigneurs qui se trouverent sur le chemin ; & arriva sur le lieu vers la saint Martin. Ses gens aïant pris querelle avec les Gascons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence, dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts ; & les exhorta à attendre le comte de Bour-

Vita c. 16. 17. & c. Glab. 3. c. 3.

deaux & le vicomte, qui étoit l'avoüé de ce monaſtere. Car ils devoient arriver inceſſamment, & lui prêter main forte, pour l'établiſſement de la reforme. Enſuite il viſita les lieux, & voïant la ſituation avantageuſe de ce monaſtere, il dit en riant : Je ſuis maintenant plus puiſſant que le roi de France notre maître, aïant une telle maiſon en un lieu où perſonne ne craint ſon pouvoir. AN. 1004.

Le lendemain lundi treiziéme de Novembre 1004. l'abbé fit une réprimande à un des moines Gaſcons, d'avoir mangé ſans ſon congé hors du monaſtere. Il ne répondit rien à l'abbé ; mais il témoigna ſon dépit à ceux qui étoient préſens, & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter ſédition. Cependant les Gaſcons & les François ſe diſoient des injures, & un des François impatient, donna à un Gaſcon un tel coup de bâton qui l'abattit à terre. Ils commencerent à ſe jetter des pierres de part & d'autre, l'abbé ſortit du monaſtere pour les appaiſer : mais un des Gaſcons lui porta un tel coup de lance au côté gauche, qu'il traverſa les côtes. Il ne cria point, & dit ſans s'émouvoir : Celui-ci y va tout de bon. Le moine Aimoin qui le ſuivoit & qui a écrit ſa vie, voïant le ſang couler en abondance de ſa plaïe, devint pâle & tremblant, mais l'abbé lui dit d'un viſage ſerein : que feriez-vous donc ſi vous étiez bleſſé vous-même ? Il mourut le même jour, & il y en eut encore quelques-uns des ſiens de tuez & de bleſſez. Il fut enterré dans l'égliſe du même lieu : & honoré comme martir ; on rapporte même quelques miracles faits à ſon tombeau. Bernard duc de Gaſcogne, fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlez ; & adju- *Ademar. Cir.*

AN. 1004. gea au monaſtere de Fleury celui de Reole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la poſſeſſion étoit diſputée.

XIV. Concile de Poitiers & autres.

Vers le même temps, mais on ne ſçait pas l'année, il ſe tint un concile à Poitiers le treiziéme de Janvier. Il fut convoqué par Guillaume V. ſurnommé le grand, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, prince illuſtre par ſa pieté. Cinq évêques y aſſiſterent, ſçavoir Seguin de Bourdeaux, Giſlebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Iſlo de Saintes & douze abbez. On y fit trois canons, dont le premier touchant la paix fut reçu par le duc & les ſeigneurs, qui promirent de l'obſerver, ſous peine d'excommunication, & en donnerent des ôtages.

Tom. 9. conc. p. 780.

Il porte que pour toutes les choſes qui ont été uſurpées depuis cinq ans, ou qui le ſeront à l'avenir, on viendra demander juſtice au prince, ou au ſeigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y ſoumettre, le prince ou le ſeigneur en fera juſtice, ou perdra ſon ôtage. Que s'il ne peut en faire juſtice, il aſſemblera les ſeigneurs & les évêques, qui ont aſſiſté au concile : ils marcheront contre le rebelle, & feront le dégât chez lui, juſques à ce qu'il ſe ſoumette à la raiſon. Les ôtages furent donnez, & l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portoient anathême contre ceux qui briſeroient les égliſes, pilleroient les pauvres ou frapperoient les clercs deſarmez ; & par ces deux conciles, on voit clairement juſques où s'étendoient les pillages & les hoſtilitez, contre leſquelles il falloit de tels remedes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques

Tom. 9. conc. p. 83.

de rien prendre pour la pénitence, ou pour la confirmation, & aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux.

On tint vers le même temps plusieurs autres conciles en Italie & en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner des jeunes entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté la veille de la Pentecôte : mais on permit les jeûnes de dévotion. On se plaignit que les moines chantoient le *Te Deum* pendant l'Avent & le Carême, contre l'usage de l'église Romaine : mais ils répondirent, qu'ils le faisoient suivant la regle de saint Benoît, approuvée par saint Gregoire ; & les évêques les laisserent dans leur usage. On mit aussi en question si la fête de l'Annonciation, que l'on celebroit dès-lors le vingt-cinquiéme de Mars, ne devoit pas être plûtôt célebrée hors du carême, & quelques-uns proposoient de la mettre au dix-huitiéme de Décembre, à l'exemple des Espagnols : mais l'ancienne coutume l'emporta.

Dans ce commencement de l'onziéme siecle, on rebâtit les églises ; principalement en Italie & en Gaule, quoique la plûpart n'en eussent pas besoin ; mais les peuples à l'envie se piquoient d'en avoir de plus belles. On renouvella donc presque toutes les cathédrales, les monasteres, & jusques aux moindres oratoires des villages. Entre les autres l'église de S. Martin de Tours fut abattuë, & rebâtie par les soins d'Hervé son trésorier. *Glab. III. c. 4.*

XV.
Hervé trésorier de Tours.
Glab. ibid.

Il étoit des plus nobles d'entre les François, & aïant commencé d'étudier les arts liberaux, le desir d'assurer son salut, le fit entrer secretement dans un monastere ; mais les moines à cause de sa noblesse, craignant

le ressentiment de ses parens, n'oserent le recevoir ; & lui promirent seulement de le faire, s'ils n'en étoient empêchez par violence. Son pere aïant appris où il étoit, vint tout furieux l'arracher du monastere ; & après lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce dessein, par les promesses de ses bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta au contraire à perseverer dans sa bonne résolution, & le fit trésorier de S. Martin de Tours : se proposant de le faire ensuite évêque, ce qu'il tenta plusieurs fois ; mais Hervé refusa toujours l'épiscopat.

Il eut même de la peine à accepter la trésorerie de saint Martin, & quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monastique. Il avoit un cilice sur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit & prioit avec assiduité, & faisoit de grandes aumônes. Enfin il forma le dessein de rebâtir l'église de saint Martin, plus grande & plus magnifique, & l'aïant commencée dès les fondemens, il l'acheva. Il invita plusieurs évêques à venir en faire la dédicace ; & quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occasion. Comme il étoit prosterné, faisant sa priere, saint Martin lui apparut, & lui dit : Vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choses ; mais les miracles des siécles passez doivent suffire pour ce temps-ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le salut des ames ; & c'est à quoi je ne manque pas, priant particulierement pour ceux qui servent cette église. La dédicace se fit le jour de la translation de S. Martin

Martin quatriéme de Juillet, & ce bâtiment ſubſiſte encore aujourd'hui.

Hervé ſe retira enſuite dans une cellule, près de l'égliſe, redoublant ſes auſteritez & ſes prieres Quatre ans après, il ſçut que ſa mort étoit proche, & tomba malade. Pluſieurs perſonnes le venoient voir, s'attendant qu'à ſa mort il ſe feroit quelque miracle : mais il leur dit qu'ils n'en verroient point, & qu'ils ne ſongeaſſent qu'à prier Dieu pour lui ; ainſi il mourut ſaintement l'an 1024.

XVI. Egliſe de Loches. *Glab. liv. 11. c. 4.*

Foulques comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer, pour avoir répandu beaucoup de ſang en divers combats, fit le pelerinage de Jeruſalem ; & au retour reſolut de bâtir un monaſtere dans une de ſes terres, où les moines priaſſent jour & nuit pour le ſalut de ſon ame. Il fonda donc le monaſtere de Beaulieu, à mille pas de Loches ; & l'égliſe qui étoit très-belle, ayant été promptement achevée, il envoïa prier Hugues archevêque de Tours, dans le dioceſe duquel elle étoit, de venir en faire la dedicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a pris à mon égliſe pluſieurs terres & pluſieurs ſerfs : qu'il commence par rendre aux autres ce qu'il leur a ôté injuſtement.

Le comte fort indigné de cette réponſe, fit de grandes menaces contre l'archevêque, & prenant quantité d'or & d'argent, il s'en alla à Rome ; & ayant expoſé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands préſens, & le pria de faire dedier ſon égliſe. Le pape envoïa avec lui un cardinal, nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte deſiroit. Les évêques des Gaules blâmerent cet attentat, & trouverent fort indecent, que le pape donnât l'exemple de violer les canons, qui

défendent à un évêque de rien entreprendre dans le dioceſe d'un autre, ſans ſon conſentement. Le jour de la dedicace fut marqué dans le mois de Mai, il s'y trouva un peuple innombrable : mais il n'y eut d'évêques, que ceux de la domination du comte, & malgré eux. La ceremonie étant faite, le jour même, vers l'heure de none, le tems qui étoit fort beau changea tout à coup; & il vint un orage ſi furieux, qu'après avoir longtemps ſecoüé la nouvelle égliſe, il en emporta le toit avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat, contre la diſcipline de l'égliſe. Car encore que la dignité du ſiége apoſtolique rende le pape le plus reſpectable de tous les évêques du monde, il ne lui eſt permis en rien de violer les canons ; & comme chaque évêque eſt l'époux de ſon égliſe, dans laquelle il repreſente le Sauveur : il ne convient à aucun évêque, ſans exception, de rien entreprendre dans le dioceſe d'un autre. Ce ſont les paroles de Raoul Glabert hiſtorien du tems, qui toutefois étant moine de Clugni ne reconnoiſſoit pour ſuperieurs que ſon abbé & le pape.

XVII. Reforme de Feſcam.

Sup. l. xxxix. *n.* 30. *Vita Guill. ap. SS. Ben. ſæc. 6. p.* 341. 351.

Richard I. duc de Normandie entreprit de rétablir l'abbaye de Feſcam, fondée pour des religieuſes dans le ſeptiéme ſiécle, puis ruinée par les Normans payens, & alors occupée par des chanoines dereglez. Le duc Richard envoya donc à Clugni prier ſaint Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monaſtere. Le ſaint abbé répondit, qu'il entreprendroit ce voyage, à condition que le duc aboliroit par tout ſon duché le droit de pânage, qui ſe prend pour mener les porcs paître dans les forêts, & qu'il ne permettroit à aucun des ſeigneurs ſes vaſſaux de l'exiger. Le duc ne jugea

pas à propos d'accepter cette condition, & l'affaire demeura pour lors.

Après la mort de saint Mayeul, le duc Richard aïant oüi parler du merite de Guillaume son disciple, abbé de saint Benigne de Dijon : lui envoïa des députez, pour lui faire la même priere, de venir à Fescam établir un monastere selon la regle de saint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : Mes enfans, nous avons oüi dire que les ducs des Normans sont des hommes barbares & feroces, qui loin de bâtir des églises & des monasteres, les abattent & dispersent les moines. Retournez donc à votre duc, & lui dites, que nous n'avons aucuns preparatifs pour une telle entreprise ; & que nous manquons de chevaux pour nous monter, nous & nos freres, & pour porter notre bagage.

Sur cette réponse, le duc craignant de manquer son dessein, envoïa quantité de chevaux, & l'abbé considerant sa perseverance, partit avec un grand nombre de ses moines pour l'aller trouver. Le duc le reçut, comme s'il eût reçu Jesus-Christ même, & le servit de ses propres mains. Il chassa de Fescam les chanoines seculiers, & donna ce monastere dedié à la sainte Trinité à l'abbé Guillaume & à ses moines. C'étoit l'an mil un, le duc Richard le vieux mourut l'année suivante, & fut enterré dans l'église de ce monastere. Son fils Richard II. lui succeda, & n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume, & pour la maison de Fescam. Souvent il servoit à table les moines, & s'asseoit ensuite auprès d'eux à la derniere place. Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur observance, il assembla à Fescam les évêques & les seigneurs de toute la Normandie ; & fit declarer ce monastere exempt *Dudo. p. 198.*

de toute sujetion aux évêques. La charte de cette exemption fut souscrite par Robert archevêque de Roüen, dans le diocese duquel est Fescam, & par tous les autres évêques & les seigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert & par le pape Benoît VIII.

XVIII. Robert archevêque de Roüen.

Sup. liv. LV. n. 27. Order. Vit. l. V. c. 44. Mabill. Anal. tom. 2. p. 438.

Robert archevêque de Rouen donna la même exemption à douze autres églises, en consideration de la memoire du duc son pere, & suivant la volonté du duc son frere. Car il étoit fils de Richard I. qui en 989. après la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux: aussi vivoit-il en prince, & non en évêque, étant tout occupé de ses affaires temporelles & de ses plaisirs, & continuant le scandale qu'avoit donné son predecesseur. Il épousa une femme nommée Herleve, avec laquelle il vivoit publiquement, & en eut trois fils, Richard, Raoul & Guillaume, auxquels il distribua le comté d'Evreux, & d'autres grandes dignitez. Robert est toutefois loüé pour sa liberalité envers les églises, principalement sa cathedrale, qu'il commença à rebâtir dès les fondemens, & en fit une grande partie: il tint l'archevêché de Roüen quarante-huit ans, c'est-à-dire, jusques à l'an 1037. & fit penitence à la fin de ses jours.

XIX. Leutard fanatique. *Glab. lib. 11. c. 11.*

Vers la fin de l'an mille, un homme du peuple, nommé Leutard, du bourg de Vertus, au diocese de Chaalons, s'érigea en prophete & seduisit plusieurs personnes. Il étoit un jour dans les champs à travailler: s'étant endormi de lassitude, il s'imagina sentir un grand essain d'abeilles lui entrer dans le corps par en bas, & sortir par sa bouche, avec un grand bruit: puis ces abeilles le piquoient & l'agitoient, & après l'avoir tour-

menté long-temps, lui parloient & lui commandoient de faire pluſieurs choſes impoſſibles aux hommes. Fatigué de cette viſion, il vint chez lui & quitta ſa femme, prétendant ſuivre un precepte de l'évangile. Il ſortit comme pour aller faire ſa priere, & étant entré dans l'égliſe, il prit la croix & la briſa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent furent effraïez, & le crurent inſenſé : mais comme c'étoit des païſans ſimples & credules, il leur perſuada qu'il faiſoit tout cela en vertu d'une merveilleuſe revelation, qu'il avoit reçûë de Dieu.

Il parloit beaucoup, & vouloit paroître un grand docteur ; mais ſes diſcours avoient auſſi peu de ſolidité que de verité. Il diſoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophetes, & que le reſte étoit inutile. Il diſoit auſſi qu'il étoit ſuperflu de donner les dixmes. Il s'acquit la reputation d'un ſaint homme, & s'attira en peu de tems une grande partie du peuple. Gebouin alors évêque de Chaalons, vieillard très-ſavant, le fit venir, & l'interrogea ſur tout ce qu'il avoit oüi dire de ſes diſcours & de ſes actions. Leutard voulut cacher ſes erreurs & emploïer des autorités de l'écriture, qu'il n'avoit pas étudié : mais l'évêque le convainquit de contradiction & d'extravagance, & deſabuſa le peuple qu'il avoit ſeduit. Le malheureux Leutard, ſe voyant confondu & abandonné, ſe precipita dans un puits.

XX. Autre fanatique. *Glab.* liv. 5. ch. 12.

Vers le même tems de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique, nommé Vilgard Grammairien de profeſſion, ſuivant l'uſage des Italiens, qui preferoient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit, il crut voir en ſonge les trois poëtes Virgile, Horace & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit

pour leurs écrits, & du ſuccès avec lequel il publioit leurs louanges : lui promettant qu'il auroit part à leur gloire Enflé de cette viſion, il commença à débiter pluſieurs dogmes contraires à la foi ; & à ſoutenir, qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin étant convaincu d'hereſie, il fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva pluſieurs autres en Italie infectez de cette erreur, qui perirent par le fer ou par le feu. Vers le même tems ſortirent des heretiques de l'iſle de Sardaigne, fertile en ſemblables maux, qui corrompirent une partie des chrétiens d'Eſpagne, & furent auſſi exterminez par les catholiques. Ce débordement d'erreurs, parut être l'accompliſſement de la prophetie de ſaint Jean, qui a dit que ſatan ſeroit lâché après mille ans.

Apoc. xx. 7.

XVI. Mort de Giſilier. Tagmon archevêque de Magdebourg.

Chr. Sax. 1004. Ditm. lib. 5. p. 57.

En Allemagne le roi Henri s'appliquoit à regler les affaires, que la jeuneſſe de l'empereur Otton & ſa mort precipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétabliſſement de l'évêché de Merſbourg, ſupprimé par Otton. Le roi Henri aïant donc celebré à Polden la fête de Noel, la ſeconde année de ſon regne, vint à Dornbourg, d'où il envoïa à Magdebourg Villigiſe archevêque de Mayence, avec d'autres hommes ſages, vers Giſilier archevêque de Magdebourg, dangereuſement malade depuis long-tems. Le roi lui mandoit de rentrer en lui même, de reconnoître la main de Dieu, qui le châtioit ſi viſiblement, de quitter le ſiege de Magdebourg, qu'il avoit uſurpé, de reprendre celui de Merſbourg qui lui appartenoit legitimement, & de reparer tout le mal qu'il avoit fait en le détruiſant. Il étoit ſi éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la propoſition : toutefois il

répondit en peu de mots, que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponse certaine. Il se fit donc monter sur un chariot, la seule voiture dont il usoit depuis long temps, & se fit mener à sa maison de Tribur, où consumé de maladie il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquiéme de Janvier l'an 1004. AN. 1004.

Le roi Henri l'aïant appris, s'y rendit pour accompagner le corps jusques à Magdebourg; & y envoïa devant Vipert son chapelain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Valthard prevôt de l'église de Magdebourg, assembla le clergé, pour leur declarer que l'archevêque étoit mort, & que le roi venoit les visiter: leur demandant en même-tems leur avis sur l'élection d'un successeur. Ils declarerent tout d'une voix qu'ils l'éliſoient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'archevêque Gisilier étant arrivé à Magdebourg, & le roi ensuite, il envoïa le lendemain Arnoul évêque d'Halberstad, pour persuader au clergé & aux vassaux de l'église vacante, d'élire Tagmon. Le prevôt Valtard répondit, qu'il renonçoit volontiers à l'élection faite en sa faveur: mais qu'il prioit le roi au nom de tous, de leur laisser la liberté d'une election canonique, & de ne pas souffrir que la dignité de leur église fût avilie de leur temps. Sur cette reponse le roi fit venir le prevôt & les principaux de l'église de Magdebourg separement; & fit si bien par prieres & par promesse, qu'ils élurent Tagmon: à qui aussi-tôt il donna le bâton pastoral de l'évêque Arnoul, pour signe de l'investiture de cette église; & l'instala dans la chaire pontificale, avec les acclamations ordinaires. Ensuite on celebra les funerailles de Gisilier.

AN. 1004.

Ditm lib. 5. p. 58. Sup. liv. LVI. n. 42. LVII. 36.

Tagmon étoit diſciple de ſaint Volfang évêque de Ratiſbone, qui l'avoit élevé dès l'enfance, comme ſon fils ; & quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ſes biens. Il le mit ſi bien dans l'eſprit de l'empereur & du duc de Baviere, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour ſon ſucceſſeur. Mais étant prêt de mourir, il le fit venir & lui dit : Mettez votre bouche ſur la mienne, & reçevez du Seigneur le ſouffle de mon eſprit, pour temperer en vous l'ardeur de la jeuneſſe par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, ſachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Volfang mourut en 994. & Tagmon étant élû tout d'une voix pour lui ſucceder au ſiege de Ratisbone, vint trouver l'empereur : mais il n'obtint pas ſon conſentement, & ce prince donna l'évêché de Ratiſbone à Gebehard ſon chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon, que l'empereur lui avoit recommandé : mais la diverſité de leurs mœurs, ne permit pas qu'ils demeuraſſent long-temps enſemble, & Tagmon s'attacha à Henri alors duc de Baviere, qui l'aima particulierement, à cauſe de la pureté de ſa vie ; & qui étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans, ſuivant la prédiction de ſaint Volfang. Il fit de grands preſens au roi & à la reine, & à ceux qui le ſervoient avec lui, pour témoigner ſa reconnoiſſance.

XXII. Vigbert evêque de Mersbourg.

Le roi Henri paſſa enſuite à Mersbourg, pour conſoler cette égliſe veuve depuis ſi long-temps, & la rétablir dans ſa premiere dignité. Ce fut là que Tagmon fut ſacré archevêque de Magdebourg le jour de la purification ſecond Fevrier l'an 1004. Il fut ſacré par Villigiſe archevêque de Mayence, du conſente-

ment

ment des ſuffragans de l'un & de l'autre qui ſe trouverent preſens, & du légat du pape, qui y aſſiſta. Il auroit dû être ordonné par le pape même : mais l'état des affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même temps le roi donna l'évêché de Merſbourg à Vigberg ſon chapelain : lui rendant tout ce que Giſilier avoit injuſtement ôté à cette égliſe ; & pour ſigne d'inveſtiture, il lui mit en main publiquement le bâton paſtoral de l'archevêque Tagmon : qui ſacra le nouvel évêque ce jour-là même, aſſiſté de quatre de ſes ſuffragans. Pour recompenſer l'égliſe de Magdebourg de cette diſtraction, le roi lui donna une terre de ſon domaine, & une partie conſiderable des reliques de S. Maurice, qu'il tira de ſa chapelle. On les transfera ſolemnellement du Mont S. Jean dans la ville; & quoique l'hiver fut très-rude & la terre couverte de neige, le roi porta lui-même cette relique nuds pieds. AN. 1004.

Vigbert évêque de Merſbourg, naquit dans la Turinge, & fut inſtruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Giſilier le prit à ſon ſervice, le tint long temps auprès de lui dans une intime confiance, & le fit archiprêtre. Enfin aïant écouté de mauvais rapports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages qu'il avoit auprès de lui, & s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes graces. Vigbert étoit bien fait & de belle taille, la voix très-belle, de bon conſeil, éloquent, agréable en converſation, d'une liberalité ſans bornes. Il enrichit ſon égliſe de pluſieurs terres, de quantité de livres & d'autres meubles néceſſaires au ſervice divin. *Dim. lib. 6. p. 68.*

que de Virſbourg un comté, & partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manſes ou familles. Ce traité ſe fit du conſentement des évêques qui aſſiſterent à l'aſſemblée de Maïence ; ſçavoir l'archevêque Villigiſe, Bouchard de Wormes, quatre autres de ſes ſuffragans : Liudolfe de Tréves & ſes ſuffragans ; Theodoric de Metz & les évêques de Toul & de Verdun : Heribert archevêque de Cologne, & Notquer évêque de Liege ſon ſuffragant, & Erluin de Cambrai : Tagmon archevêque de Magdebourg, & Hidolfe évêque de Mantoüe. AN. 1007.

Enſuite le roi Henri envoïa à Rome deux de ſes chapellains, Alberic & Louis, chargez de ſes lettres & de celles de l'évêque de Virſbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII. l'accorda dans un concile, & en écrivit à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Dans ſes lettres il marque, que la nouvelle égliſe dédiée à S. Pierre, ſera ſous la protection particuliere de l'égliſe Romaine, & toutefois ſoumiſe à l'archevêque de Maïence ſon métropolitain. La datte eſt du mois de Juin indiction cinquiéme, qui eſt la même année 1007.

Les chapellains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort le premier de Novembre de la même année. L'évêque de Virſbourg y fut appellé ; mais ſçachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il refuſa d'y venir & d'accomplir ſa promeſſe. Les évêques étant aſſemblez, le roi ſe proſterna devant eux juſques à terre ; mais il fut relevé par Villigiſe archevêque de Maïence, dans le diocéſe duquel le concile ſe tenoit. Le roi expliqua ſon intention touchant le nouvel évêché, ajoutant qu'il avoit *To. 9. conc. p. 784. Ditm p. 67.*

AN. 1007. le consentement de la reine son épouse, à qui il avoit donné Bamberg pour son doüaire, & de son frere son heritier présomptif. Il pria que l'absence de l'évêque de Virsbourg ne lui nuisît pas, offrant quand il se presenteroit d'en passer par l'avis du concile.

Alors Berniger chapelain de l'évêque de Virsbourg & son député dit, que la crainte du roi avoit empêché son maître de venir au concile; qu'il n'avoit jamais consenti au dommage de l'église qui lui étoit confiée & qu'il conjuroit les assistans de ne pas permettre qu'elle en souffrît en son absence. Puis on fit lire à haute voix les privileges de cette église. Les évêques s'étant mis à déliberer, le roi se prosternoit toutes les fois qu'il voïoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Maïence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon archevêque de Magdebourg répondit le premier, que l'on pouvoit légitimement accorder ce que le roi desiroit: tous les autres s'y accorderent & souscrivirent la lettre de confirmation donnée par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques: premierement de Villigise archevêque de Maïence avec ses suffragans: de Liudolfe archevêque de Treves, Hartung de Juvave ou Salsbourg, Heribert de Cologne, Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lion, Badolfe de Tarantaise & Anastase archevêque des Hongrois, c'est-à-dire de Strigonie; ces trois derniers sans suffragans. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard son chancelier, qui fut sacré le même jour par l'archevêque de Maïence; & dans la suite Heribert archevêque de Cologne, remit l'évêque de Virsbourg dans les bonnes graces du roi. Outre l'église cathedrale dédiée à S. Pierre & à S. George, le roi bâtit à

Bamberg un monaſtere de chanoines du côté du midi en l'honneur de ſaint Etienne, & au ſeptentrion un monaſtere de moines en l'honneur de ſaint Michel & de ſaint Benoît. AN. 1007.

XXIV. S. Aufrid évêque d'Utrecht.

Entre les évêques ſuffragans de Cologne qui aſſiſterent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid évêque d'Utrect, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit très-noble, & fut élevé par ſon oncle paternel Robert archevêque de Treves. Enſuite aïant embraſſé la profeſſion des armes ſelon ſa naiſſance, il ſervit Brunon archevêque de Cologne, & l'empereur Otton le grand, qui avoit en lui une confiance particuliere. Comme il étoit fort inſtruit des loix divines & humaines, il avoit une grande autorité, ſoit dans les jugemens, ſoit dans les diettes ou aſſemblées: mais les ignorans voïant qu'il emploïoit à la lecture ſes heures de loiſir, diſoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, & emploïoit les armes pour reprimer les pillages frequens en Brabant comme ailleurs.

Mabill. ſæc 6. Ben. p. 85. Boll. 3. Mai to. 1. p. 428.

Il fonda avec Hilſuinde ſon épouſe, le monaſtere de Thoren; dont leur fille Benedicte fut la premiere abbeſſe, & la mere s'y retira & y mourut ſaintement. Alors le comte Aufrid ſe trouvant libre, avoit reſolu d'embraſſer la vie monaſtique, mais Baudri évêque d'Utrect, étant mort l'an 995. l'empereur Otton III. lui donna cet évêché. Il s'en défendoit ſur ce qu'il étoit avancé en âge, & avoit paſſé ſa vie dans l'exercice des armes: mais enfin ne pouvant réſiſter aux inſtances de l'empereur, il prit ſon épée, & la mit ſur l'autel de la Vierge, c'étoit à Aix-la-Chappelle, & dit: Juſques ici j'ai emploïé ma puiſſance temporelle contre les ennemis des pauvres; deſormais je recommande à la ſainte

Vierge & ma nouvelle dignité & mon ſalut. Sur la fin de ſa vie il devint aveugle & ſe retira dans un monaſtere qu'il avoit fondé ; mais quoiqu'il eut pris l'habit, il ne laiſſoit pas d'aſſiſter aux conciles & aux dietes. Il mourut l'an 1010. le troiſiéme jour de Mai, & eſt compté entre les ſaints, auſſi-bien qu'Hilſuinde ſon épouſe.

XXV. Religion du roi Robert.

Mabill. praf. 1. ſec. 6. §. 7.

To. 9. conc. p. 787.

En France le roi Robet, touché des cenſures eccleſiaſtiques, & des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoïa la reine Berthe dès l'an 1001. puis il délibera longtemps ſur le choix d'une autre épouſe, & enfin vers l'an 1006. il prit Conſtance fille de Guillame comte d'Arles. Ce roi fit tenir un concile à Chelles en ſon palais l'an 1008. le dix-ſeptiéme de Mai, où aſſiſterent treize évêques. Les plus connus ſont Leutheric archevêque de Sens, & Hugues de Tours, Fulbert évêque de Chartres depuis l'année précedente 1007. & Adalberon de Laon, qui devoit être fort âgé. Il ne reſte de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaïe S. Denis où le roi dit, que depuis le regne de l'empereur Charles III. c'eſt Charles le Gros, ce monaſtere avoit été tellement négligé, que les moines en étoient venus à la pompe ſéculiere ; ce qui avoit cauſé la diſſipation de leurs biens, & la diminution de leurs privileges. C'eſt pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

Helgald. tom. 4. Duchesne p. 64.

Leutheric archevêque de Sens, étoit dans l'erreur touchant le corps de N. S. & s'en ſervoit quelquefois pour éprouver les coupables, ſuivant un abus qui avoit cours en ce temps-là. Le roi Robert lui en écrivit en ces termes : Puiſque le corps de N. S. doit être le ſalut de l'ame & du corps de celui qui le reçoit, ſuivant les pa-

roles que prononce le prêtre en le donnant : comment avez-vous la témerité de dire : Reçois-le ſi tu en es digne, puiſque perſonne n'en eſt digne ? pourquoi attribuez-vous à la divinité les ſouffrances corporelles ? Je jure par la foi que je dois à Dieu, que ſi vous ne vous corrigez, vous ſerez privé de l'honneur du ſacerdoce. L'archevêque profita de cette reprimande, & ceſſa d'enſeigner ſa mauvaiſe doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voïons point clairement quelle étoit cette erreur : mais nous voïons par la lettre du roi que l'on uſoit de paroles differentes des notres en adminiſtrant l'euchariſtie ; & qu'au lieu que nous diſons : Que le corps de N. S. J. C. conſerve ton ame pour la vie éternelle, on diſoit : Que le corps de N. S. J. C. ſoit pour toi le ſalut de l'ame & du corps.

XXVI. S. Boniface martir chez les Ruſſes.

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Ruſſes. Il étoit de la premiere nobleſſe de Saxe & parent des rois. Sa mere l'envoïa à Magdebourg étudier ſous Giddon le philoſophe ; & après S. Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Otton III. l'aïant fait venir auprès de lui, il ſervit quelque-temps à ſa chapelle, & l'empereur l'aimoit ſi tendrement, qu'il l'appelloit ſon ame. Mais Brunon quitta bien-tôt la cour & embraſſa la vie monaſtique vers l'an 997. Il vivoit du travail de ſes mains & ſouvent ne mangeoit que deux fois la ſemaine, le dimanche & le jeudi : il alloit toujours nuds pieds, & quelquefois ſe rouloit dans les orties ou des épines : témoignant une grande ardeur pour le martire.

Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 79. Ditm. lib. 6. p. 82.

Vita S. Romuald. n. 39. 40.

En quittant l'empereur Otton, il s'attacha à S. Romuald, qu'il ſuivit d'abord au mont-Caſſin, puis à Perée près de Ravenne ; & après avoir long-temps mené la

vie éremitique, voulant prêcher aux infideles, il alla
AN. 1009. à Rome en demander la permiſſion au pape. Il fit ce voïage, non-ſeulement à pied, mais nuds pieds, marchant loin devant les autres, & chantant continuellement des pſeaumes. Il mangeoit tous les jours, pour ſoutenir le travail du voïage : mais ſeulement un demi-pain, y ajoutant les jours de fêtes des fruits ou des racines, & ne buvoit que de l'eau. Le pape lui accorda la permiſſion, non-ſeulement de prêcher, mais de ſe faire conſacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne il alloit à cheval, mais toujours nuds pieds, même par les plus grands froids : enſorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude pour détacher ſon pied collé à l'étrier.

Dimm. p. 82. Il vint à Merſbourg trouver le roi Henri, & par ſa permiſſion Tagmon archevêque de Madebourg le ſacra, & lui donna le pallium, que lui-même avoit apporté. Depuis ſa conſecration il recitoit tous les jours l'office monaſtique & l'office canonique ; & continuoit de mortifier ſon corps par les jeûnes & les veilles, nonobſtant ſes grands voïages. Boleſſas duc de Pologne, & les autres ſeigneurs, lui firent de grands preſens ; mais il donna tout aux égliſes, à ſes amis & aux pauvres ſans ſe rien reſerver.

Enfin la douziéme année de ſa converſion il alla prêcher en Pruſſe, mais ſans effet. Il s'avança ſur les confins de la Ruſſie, & commença à y annoncer l'évangile, ſans s'arrêter à la défenſe des habitans, qui l'en vouloient empêcher. Enfin comme il continuoit toujours, ils le prirent & lui couperent la tête avec dix-huit des ſiens, le quatorziéme de Fevrier l'an 1009. Les corps de ces martirs demeurerent ſans ſepulture, juques à ce que

que Boleſlas les acheta, pour être la protection de ſa maiſon. L'égliſe honore ce ſaint martir ſous le nom de Brunon, le quinziéme jour d'Octobre. AN. 1009. *Martir. R. 15. Oct.*

La même année 1009. le dix-huitiéme de Juillet mourut le pape Jean XVIII. après avoir tenu le ſaint ſiege cinq ans & quatre mois. De ſon tems l'égliſe de C. P. étoit unie à l'égliſe Romaine, & l'on y recitoit à la meſſe le nom de ce pape, avec ceux des autres patriarches. Le ſaint ſiege vaqua environ trois mois : puis on élut Pierre évêque d'Albane, Romain de naiſſance, qui prit le nom de Sergius IV. & fut couronné le dimanche ſecond jour d'Octobre 1009. C'eſt le premier pape Romain de naiſſance, que je trouve avoir changé de nom : ſoit par reſpect pour ſaint Pierre, ſoit parce qu'il ſe nommoit auſſi Bouche de-porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, & fut pape deux ans & neuf mois.

XXVII. Mort de Jean XVIII. Sergius IV. pape. *Papebr. conat. Epiſt. Pet. Antio. to. 2. Monum. Cotel. p. 148. C.* *Epitaph. ap. Bar. 1012.* *Ditm. lib. 6. p. 84.*

La même année 1009. mourut ſaint Ardoüin prêtre de Rimini. Après la mort de ſon pere, il s'attacha au prêtre Venerius recteur de l'égliſe de S. Gregoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la priere, & à tous les exercices de pieté. Pour y vacquer plus librement, ils ſe retirerent hors de la ville à ſaint Apollinaire, où ils joignoient le travail à la priere. Ardoüin aïant été ordonné prêtre, pluſieurs venoient lui demander ſes inſtructions & ſes conſeils ; & il reprenoit hardiment les pécheurs, même Rodolfe comte de Rimini. On lui faiſoit beaucoup de préſens, mais il donnoit tout aux pauvres. L'évêque Jean aïant donné à Venerius l'abbaye de ſaint Gaudence, Ardoüin s'y retira avec lui, & y finit ſaintement ſes jours le quinziéme d'Août 1009. & il ſe fit *Mabill ſæc. 6. p. 81.* *Pet. Dam. Opuſc. VI. c. 26.*

à son tombeau un grand nombre de miracles.

AN. 1010. XXVIII. Eglise du saint sepulcre abattuë.

Glab. III. hist. c. 7. V. Chr. Ademari p. 175.

On apprit peu de temps après que le prince de Babylone avoit fait abattre l'église du saint sepulcre à Jerusalem ; & il passa pour constant en France, que c'étoit à la poursuite des Juifs. Voici comme le moine Glabert le raconte. Les Juifs étoient indignez de voir une multitude innombrable de Chrétiens aller en pelerinage au saint sepulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à Orleans, où le roi Robert faisoit souvent son séjour, & c'étoient les plus fiers & les plus hardis de tous. Ils gagnerent donc par argent un nommé Robert serf fugitif du monastere de Melleray, qui couroit le monde en habit de pelerin, & l'envoïerent avec des lettres écrites en caracteres hebraïques, & enfermées dans un bâton, adressées au prince de Babylone ; qui portoient que s'il ne faisoit promptement détruire cette maison, si vénerable aux Chrétiens, ils le dépoüilleroient bien tôt de son roïaume. Le prince allarmé envoïa des gens à Jerusalem, qui renverserent l'église de fond en comble. Ils s'efforcerent même de rompre avec des masses de fer la grote du saint sepulcre, mais ils ne purent. C'est la seconde fois que cette église fut ruinée : la premiere fut au mois de Juin 615. quand elle fut brûlée par les Perses.

Sup. liv. XI. n. 54. Liv. XXXVIII. n. 10. Chr. Pasc. p. 385.

On sçut ensuite par tout le monde, que ce désastre étoit arrivé par la malice des Juifs ; & les Chrétiens résolurent d'un commun consentement de les bannir de toutes leurs terres. Ainsi la haine publique éclatant contr'eux, on les chassa des villes, plusieurs furent noïez ou tuez par le fer, & par d'autres genres de mort, & quelques uns se tuerent eux-mêmes ; ensorte qu'il en paroissoit peu dans la Chrétienté. Les évêques firent

défense à tous les Chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires : ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient se convertir. Ainsi plusieurs se firent baptiser, par la crainte de la mort, & révinrent peu après à leur ancienne façon de vivre. AN. 1010.

Le porteur de la lettre, qui avoit causé tant de mal, revint à Orleans, & fut reconnu par un pelerin, qui avoit voïagé avec lui en Levant ; & qui le trouva encore en grande liaison avec les Juifs, dont il avoit reçu de grandes récompenses. Il fut pris & foüetté si rudement, qu'il confessa son crime ; & aussi tôt les officiers du roi le condamnerent au feu, & il fut brûlé hors la ville, à la vûë de tout le peuple. Cinq ans après la ruine de cette église, les Juifs qui s'étoient cachez en divers lieux, recommencerent à paroître, & se retablirent comme auparavant. La même année la mere du prince de Babylone, qui étoit chrétienne, & se nommoit Marie, commença à rebâtir l'église du saint Sepulcre ; & une multitude incroïable de gens de tout païs allerent à Jerusalem, & donnerent de grandes sommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel est le récit de Glabert. Peu de temps après, c'est-à-dire, l'an 1012. le roi Henri fit aussi chasser les Juifs de Maïence. *Chr. Saxo. 1012.* *Cedr. p. 706.*

Les Grecs comptent la chose ainsi : L'an du monde 6518. indiction huitiéme, c'est l'an de J. C. 1010. Aziz qui commandoit en Egypte, aïant rompu les traitez avec les Romains, pour un très-petit sujet, renversa le temple magnifique du saint Sepulcre à Jerusalem, ruina les monasteres, & en chassa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts.

XXIX. Califes Fatimites.

Mais les histoires orientales nous apprenent, que ce destructeur du saint Sepulcre, fut le troisiéme des

AN. 1010. Califes Fatimites Haquembiamrilla, & non pas ſon pere Aziz : ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai *Sup. liv. LV. n. 13.* marqué le commencement de la puiſſance des Fatimites en Afrique, & les deux premiers princes de cette race, Mahomet le Mehedi & ſon fils Caïm. Il eut *Elm. lib. 3. p. 227. Bibl. Or. Moëz. p. 595.* pour ſucceſſeur ſon fils Almanſor, & celui-ci ſon fils Moëzlidinilla, qui conquit l'Egypte en 358. de l'hegire 969. de J. C. & y fut reconnu Calife : faiſant ceſſer la priere, qui ſe faiſoit au nom du Calife Abbaſide, réſidant à Bagdad : ce qui produiſit un ſchiſme entre les Muſulmans. Car une partie reconnoiſſoit toujours le Calife Abbaſide, & l'autre le Calife Fatimite ; & ce ſchiſme dura environ deux cens ans. En 362. 971. Moëz fit bâtir une nouvelle ville, qui devint ſa capitale, & qui fut nommée Alcaïra, c'eſt-à-dire, la victorieuſe, parce qu'elle fut fondée ſous l'aſcendant de la planete de Mars : c'eſt le grand Caire. Moëz mourut en 365. 975. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Azizbilla.

Elm. p. 247. Celui-ci avoit épouſé une chrétienne, dont il eut une fille, & en ſa conſidération il fit patriarches ſes deux freres Jeremie de Jeruſalem & Arſene d'Alexandrie, tous deux Melquites, Arſene obtint du Calife l'égliſe de Notre-Dame, occupée juſques-là par les Jacobites, & elle devint l'égliſe patriarcale des Melquites. *Elm. p. 243.* Aziz mourut en 386. 996. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Haquembiamrilla, âgé d'onze ans, qui en regna vingt-cinq.

Il fut méchant, impie, extravagant, inconſtant en ſes *Elm. p. 259. Abulfarag. p. 221. Bibl. Or. Hakem bamrilla. p. 411.* réſolutions, & cruel, juſques à faire brûler une grande partie du Caire, & maſſacrer grand nombre des habitans. Il perſécuta les Chrétiens & les Juifs, & ruina leurs

égliſes & leurs ſinagogues, ce qui en fit apoſtaſier pluſieurs, pour ſe rendre Muſulmans : mais enſuite il leur permit de retourner à leur religion, & de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit ſe faire adorer, & avoit une liſte de ceux qui le reconnoiſſoient pour Dieu, où il en comptoit juſques à ſeize mille. Il fut aidé dans ce deſſein par un impoſteur Perſan, nommé Mahomet, fils d'Iſmaël, & ſurnommé Darari, qui vint en Egypte l'an 408. 1017. Il ſe mit au ſervice de Haquem, gagna ſes bonnes graces, & s'attira ſes bienfaits, en publiant que ce prince étoit Dieu le créateur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il réſolut la perte de Darari, & un Turc le tua dans le chariot même du Calife, puis ſa maiſon fut pillée : on ferma les portes du Caire ; & dans le tumulte qui dura trois jours, il y eut quelques Dararіens de tuez ; car cet impoſteur avoit fait des ſectateurs.

Elm. p. 264. Bibl. Orient. Darariorum. p. 287.

Il eut même un ſucceſſeur Perſan comme lui, nommé Hamza fils d'Ahmed, & ſurnommé Alhadi, c'eſt-à-dire, le directeur. Il eut grand nombre de diſciples, & établit des docteurs dans l'Egypte & la Syrie. Car elle étoit compriſe dans la domination des Califes Fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie. Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux ſiens d'épouſer leurs ſœurs, leurs filles & leurs meres : diſpenſant de tous les exercices de religion, du jeûne, de la priere, du pelerinage. Ses ſectateurs étoient en grand nombre : le Calife Haquem le protegeoit ouvertement, & ſuivoit lui-même ſes maximes, négligeant ſes fonctions de Calife, & de chef de la religion : qui étoient de faire la priere, & prêcher dans la moſquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le Ramadan ; ne celebroit

point les deux fêtes des Musulmans, & fit même cesser le pelerinage de la Mecque pendant quelques années.

XXX. Eglises d'Orient.

Ce tiran persecuta cruellement Zacharie patriarche Jacobite d'Alexandrie : mais il faut reprendre la suite de ces patriarches. Gabriel qui mourut l'an 938. eut pour successeur Cosme, qui tint le siege douze ans, puis Macaire pendant vingt ans, puis Theophane élu l'an 345. de l'hegire 956. de J. C. Il se fit renegat, c'est pourquoi les évêques de sa communion s'éleverent contre lui, & l'aïant mis dans une barque, le tuerent & jetterent son corps dans la mer. Il avoit tenu le siege quatre ans & demi, & on le compte pour le soixantiéme patriarche. Son successeur fut Menas, ordonné l'an 350 961. puis Ephrem Syrien fut ordonné l'an 367. 977. & après trois ans & demi de pontificat, il fut empoisonné par un écrivain chrétien, à qui il ne vouloit pas souffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout son bien aux pauvres, & abolit l'usage simoniaque, de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du Calife Moëz, qui le faisoit souvent venir à son palais, & lui rendoit beaucoup d'honneur.

Chr. Orient. p. 132. Sup. liv. IV. n. 13. Elmac. p. 229. p. 230. p. 246.

Elm. p. 246.

Du temps de ce patriarche vivoit Severe fils d'Elmocfah évêque d'Asmonin, un des plus celebres docteurs entre les Jacobites. Ils le regardoient comme un grand théologien, il étoit très-sçavant dans la langue Coptique ou Egyptienne, & très éloquent en Arabe. Par cette raison le patriarche Ephrem le choisit pour disputer contre un Juif Afriquain : qui avoit demandé au Calife Fatimite Moëz la permission d'avoir en sa présence une conference avec les Chrétiens, où il se van-

toit de les confondre : mais Severe le confondit lui-même publiquement. Il fut auſſi en grande liaiſon avec Vaza fils de Reja, qui aïant été converti par un miracle, attribué à S. Mercure, embraſſa la vie monaſtique dans le monaſtere de S. Macaire, écrivit pluſieurs ouvrages, entre autres ſa vie, & ſouffrit enfin le martire.

Severe d'Aſmonin eſt principalement connu par ſes ouvrages, qui ſe trouvent manuſcrits dans les biblioteques, particulierement dans celle du roi. Un des principaux eſt l'hiſtoire des patriarches d'Alexandrie, depuis ſaint Marc juſqu'à Dioſcore, & depuis Dioſcore juſqu'à ſon temps ; mais dans cette ſeconde partie, il ne fait mention que des Jacobites. Il dit que pour cet ouvrage, il s'étoit ſervi des anciens livres Grecs, Coptes & Arabes, qui étoient dans le monaſtere de ſaint Macaire. C'eſt dans cette hiſtoire qu'il rapporte l'apparition d'un enfant dans l'euchariſtie, que Vaza fils de Reja rapporte auſſi dans ſa vie, diſant l'avoir appriſe de Severe. *Perpetuité to. 3.*

Les autres ouvrages de Severe, ſont partie de théologie, partie de morale. Une expoſition abregée de la foi ſelon les Jacobites. Une réponſe au traité du patriarche Melquite Eutyquius contre les Jacobites, ſur le miſtere de l'incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les Juifs & les Motazales ou Epicuriens Mahometans. Refutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd métropolitain Neſtorien de Damas ſur le ſimbole. Des réponſes canoniques, & quelques-autres traitez de diſcipline. Ces ouvrages ſont citez avec éloge par la plûpart des auteurs qui ont écrit depuis : même par les Melquites, quoiqu'orthodoxes. Car ils ſe ſervent quelquefois des écrits de Severe ſur l'euchariſte & les autres

matieres, qui ne ſont point controverſées avec les Jacobites, & peuvent être utiles à tous les Chrétiens. Mais alors ils citent ces écrits ſans nommer l'auteur.

Après Ephrem, Philothée fut mis ſur le ſiege d'Alexandrie l'an 371. 981. & le tint vingt-quatre ans. Il aimoit l'argent & la bonne chere, & étoit toujours dans le bain. Il rétablit la ſimonie dans les ordinations: & mourut de fraïeur, d'une viſion qu'il eut en célebrant la meſſe dans l'égliſe de S. Marc. De ſon temps Arſene fut patriarche des Melquites, comme j'ai dit: & c'eſt le ſeul que je trouve depuis Eutyquius.

Elm. p. 263. Le ſucceſſeur de Philothée fut Zacharie, ordonné patriarche des Jacobites l'an 393. 1003. qui étoit la ſeptiéme année du Calife Haquem, & il tint le ſiége vingt-huit ans. Ce tiran le fit expoſer à des lions affamez, qui toutefois ne lui firent aucun mal: mais il ſe *Chr. Or.* tint caché pendant neuf ans. Les égliſes demeurerent long-tems fermées, ſans que perſonne oſât célebrer la meſſe, que dans l'égliſe de ſaint Maurice; & le Calife obligea les Chrétiens à porter une croix penduë au cou, & les Juifs la tête d'un veau. Enfin ce tiran fut tué par l'ordre de ſa ſœur, qu'il vouloit faire mourir l'an 411. de l'hegire, 1020. de Jeſus-Chriſt.

XXXI. Concile de Leon. *Pelag. Ovet p. 64. Tom. 9. conc. p. 817.* En Eſpagne le roi Alfonſe V. vint à Leon capitale de ſon roïaume, avec la reine Elvire ſon épouſe, & y aſſembla tous les évêques, les abbez & les ſeigneurs, le jour de ſaint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet Ere 1050. qui eſt l'an 1012. & de ce concile, il nous reſte ſept canons. Le premier porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on comencera par juger les cauſes de l'égliſe. C'eſt que ces conciles étoient auſſi des aſſemblées politiques, où on traitoit des affaires temporelles. Après la

la cauſe de l'égliſe, ajoute le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbez & les moines demeureront ſous la juriſdiction de leurs évêques, & les uns ne recevront point ceux des autres. Le reſte de ces canons regarde la conſervation du temporel des égliſes; & l'on y voit qu'on les pilloit en Eſpagne, comme ailleurs. Le roi Alfonſe rebâtit & repeupla la ville de Leon, qu'Almanſor & ſon fils Abdelmelie avoient détruite. Il rétablit les loix Gotiques, & y en ajouta d'autres. Après avoir regné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de fleche près Viſeu en Portugal, & enterré à Leon l'an 1028. Son fils Veremond III. lui ſucceda. c. 6. c. 3.

XXXII. Saint Elfege de Cantorberi.

En Angleterre S. Elfege, quatriéme archevêque de Cantorberi depuis S. Dunſtan, s'efforçoit de rétablir la diſcipline de l'égliſe, déchuë après la mort de ce grand homme. Elfege étoit né vers l'an 955. de très-noble race; mais dès ſa jeuneſſe il quitta le monde, pour embraſſer la vie monaſtique: & après avoir paſſé quelques années ſous l'obéiſſance, il fonda le monaſtere de Bath, & en fut abbé. Après la mort de ſaint Etelvode arrivée en 984. il fut ordonné évêque de Vincheſtre par ſaint Dunſtan, de la maniere que j'ai rapportée, & ſe rendit recommandable par toutes ſortes de vertus. L'hyver par le plus grand froid il ſe levoit la nuit nuds pieds, en chemiſe, & ſortoit dehors pour prier: quelquefois il ſe mettoit dans la riviere juſqu'à la ceinture, pendant ſa priere. Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un ſi grand ſoin des pauvres, qu'il ne ſouffroit point qu'aucun de ſon diocéſe mandiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en ſortît les mains vuides; & quand les autres fonds lui manquoient, il leur

Vita ſec. 6. Bened. pag. 115. Boll. 19. Apr. to. 10. pag. 630.

Sup. l. LVII. n. 13.

faisoit distribuer le trésor de l'église.

Saint Dunstan se voïant près de sa fin, pria Dieu instamment de lui donner Elfege pour successeur, & il l'obtint, car après S. Dunstan Ethelgar fut archevêque de Cantorbery pendant un an : puis en 989. Siric auparavant évêque de Vilton ; & en 996. Alfric qui lui avoit succedé en ce siége, lui succeda aussi en celui de Cantorbery. Il le tint dix ans, & est loüé non-seulement pour sa vertu, mais pour sa doctrine. Il composa une grammaire & un dictionnaire, & traduisit en Saxon, c'est-à-dire, en Anglois, les premiers livres de l'écriture & quelques autres ouvrages. Il en composa aussi plusieurs en cette langue : entre autres une histoire de son église, & cent quatre-vingt sermons. Nous avons entre les conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulfin, avec un modele d'instruction pour son clergé, comme pour des gens peu instruits, même des premiers devoirs de leur profession. Il insiste principalement sur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an 1006. après avoir tenu dix ans le siége de Cantorbery, & est compté entre les Saints.

Wilhelm. de gest. Pontif. p. 203.

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 61.

Tom. 9. conc. p. 1003.

Ce fut donc après sa mort qu'Elfege aïant gouverné vingt-deux ans l'église de Vincestre, fut transferé à Cantorbery, à l'âge de cinquante-deux ans. Il alla à Rome recevoir du pape le pallium ; & y apprit par révelation la mort de Quenulfe son successeur dans le siége de Vincestre, qui avoit acheté cette dignité. A son retour, le roi Ethelrede, par son conseil & par celui d'Oulstan archevêque d'Yorc, convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques & les seigneurs Anglois furent appellez, & on y fit trente-deux canons, pour la réformation des mœurs & de la disci-

To. 9. conc. p. 789.

pline, particulierement des moines & des religieuſes. Les prêtres mépriſoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus, & cet abus avoit paſſé en coutume: le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidellement la continence, ſeront traitez comme les nobles. On ordonne d'abolir les ſuperſtitions payennes, & de chaſſer du païs les devins, les enchanteurs & les ſorciers. Défenſe de vendre un Chrétien, pour l'envoïer hors du païs, principalement chez les infideles. Défenſe de ſe marier dans le ſixiéme degré de parenté, ou du vivant de la premiere femme. On recommande de païer toutes les redevances dûës à l'égliſe, particulierement le denier S. Pierre: d'obſerver les fêtes & le jeûne du vendredi, ſe confeſſer ſouvent, & communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes commis contre Dieu, quoique décernées par le juge ſéculier, ſont appliquées à l'égliſe.

c. 2.
c. 4.
c. 6.
c. 8.
c. 9. 19. 11.
c. 15. 16. 17.
c. 20.
c. 31.

XXXIII. Martire de ſaint Elfege.

Cependant les pirates Danois attaquoient l'Angleterre, qui n'étoit pas en état de leur réſiſter. Elfege s'efforçoit de les arrêter par ſes exhortations, & même de les convertir: il rachetoit les captifs, & nourriſſoit le peuple réduit à la famine, qui le chargeoit de bénédictions, tandis que les infideles s'en mocquoient. Enfin l'an 1011. les Danois aſſiegerent Cantorbery, & la prirent de force; tout paſſa par le fer & par le feu, ſans épargner les femmes ni les enfans. Saint Elfege s'échappant des mains de ſes moines, qui le retenoient dans l'égliſe, accourut au milieu des corps morts, & ſe préſentant aux ennemis, s'écria: Epargnez ces innocens, il n'y a point de gloire à les maſſacrer. Tournez plûtôt votre colere contre moi, qui vous ai ſou-

Vita n. 6.
Roger. Hoved. p. 431.

AN. 1011. vent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu & racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le prirent aussitôt, lui serrerent la gorge, pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lierent les mains, lui déchirerent le visage de leurs ongles, lui donnerent dans les côtez des coups de poing & de pied. Ils brûlerent l'église, & passerent le peuple & le clergé au fil de l'épée, ne réservant que le dixiéme; en sorte qu'il ne resta que quatre moines, & quatre-vingt hommes séculiers. Ils laisserent aller Elmer abbé de saint Augustin, mais ils prirent Godoüin évêque de Rochestre, & Leofrune abbesse de sainte Mildrithe.

Ils tinrent S. Elfege sept mois dans une étroite prison: mais la maladie se mit dans leurs troupes, & en peu de temps il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excitez par les Chrétiens qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque, & le tirerent de prison. Il leur dit: Quoique vous ne méritiez point de grace, nous devons imiter l'exemple du Sauveur, qui lava les pieds, même au disciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient le prendre après les avoir terrassez, & pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Aïant ainsi parlé, il bénit du pain, dont il leur donna à manger à tous, & ils furent délivrez de cette calamité. Alors ils lui envoïerent quatre de leurs chefs, qui le remercierent de la grace qu'il leur avoit faite: mais ils ajouterent, que s'il vouloit joüir de la vie & de la liberté, il leur païât trois mille marcs d'or. Comme il le refusa, ils le lierent de nouveau, & lui donnerent la question avec des tourmens inoüis, le propre jour de Pâques treiziéme d'Avril 1012. puis le remirent en prison.

Le ſamedi ſuivant ils l'en tirerent, & l'aïant mis ſur un cheval, le menerent avec une troupe de gens armez pour le juger. Ils lui dirent : Païe-nous l'or que nous demandons, ſi tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en ſpectacle. Il répondit : Je vous propoſe l'or de la ſageſſe, qui eſt de quitter votre ſuperſtition, & vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obſtinez à mépriſer mon conſeil, vous périrez plus malheureuſement que Sodome, & ne prendrez pas racine en ce païs. Alors ils ſe jetterent ſur lui, l'abattirent à terre : le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierres, d'os & de têtes de bœufs. Il ſe mit à genoux, & pria pour eux : puis étant tombé il ſe releva, & recommanda ſon égliſe au bon paſteur. Enfin un Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compaſſion barbare, pour l'empêcher de languir davantage lui donna ſur la tête un coup de hache dont il mourut. C'étoit le ſamedi de la ſemaine de Pâques dix-neuviéme d'Avril l'an 1012. Il avoit été ſix ans archevêque de Cantorbery, & en avoit vêcu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jetter ſon corps dans la riviere ; mais ceux qu'il avoit convertis & qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le revendiquer, & il fit pluſieurs miracles. Les habitans de Londres l'aïant appris, le racheterent pour une groſſe ſomme d'argent, & l'enterrerent chez eux : mais dix ans après il fut transferé à Cantorbery. L'égliſe l'honore comme martir le jour de ſa mort.

AN. 1012.

Vita n. 13.

Martyr. R. 19. Apr.

La même année 1012. l'égliſe cathedrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier ſolemnellement le jour de ſa naiſſance ſixiéme de Mai. Il s'y trouva plus de trente-ſix évêques avec Jean patriarche d'Aquilée

XXXIV. Geron archevêque de Magdebourg.

Ditm lib. 6. p. 74. Chr. Saxo. an. 1012.

AN. 1012. qui fit la céremonie. Les deux abbesſes Sophie & Adelaïde ſœur de l'empereur Otton III. y aſſiſterent ; & en cette joie publique le roi accorda le pardon à pluſieurs coupables, & le promit à pluſieurs autres. Il célebra la Pentecôte de la même année à Merſbourg, où Tagmon archevêque de Magdebourg devoit chanter la meſſe le jour de la fête ; mais il tomba malade, & Ditmart évêque de Merſbourg eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitiéme de Juin, après huit ans & quatre mois de pontificat ; & le roi en aïant été averti, envoïa Henri évêque de Virſbourg, pour apprendre l'intention du chapitre & des vaſſaux, touchant le choix du ſucceſſeur, ſans qu'ils fiſſent d'élection en forme. Ils témoignerent tout d'une voix ſouhaiter pour archevêque le prevôt Valterd, que le roi manda, le fit entrer ſeul dans ſa chambre, & l'entretint long-temps. En ſortant Valtherd montra à ceux qui l'avoient accompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, diſant : Voilà le gage de la grace que le roi m'a faite. Enſuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit ſur les loüanges de Valtherd : ils l'élurent en forme, & auſſi tôt le roi lui donna le bâton paſtoral. Après lui avoir prêté ſerment il fut mené à l'égliſe, & les aſſiſtans chanterent les loüanges de Dieu.

C'eſt Ditmart qui rapporte ces circonſtances auſquelles il fut préſent, & on y voit tout ce qui s'obſervoit en Allemagne ſous le ſaint roi Henri pour remplir les évêchez. Si tôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit ſon agrément pour proceder à l'élection, il la confirmoit en donnant à l'élû l'anneau & le bâton paſtoral ; & il recevoit ſon ſerment avant qu'il prît poſſeſſion. Nous verrons ſous les

regnes ſuivans l'importance de ces faits.

Le ſamedi ſuivant Arnoul évêque d'Halberſtad, intro-niſa Valtherd par ordre du roi, & le dimanche vingt-deuxiéme de Juin, il fut ſacré par ſes cinq ſuffragans. Mais il ne remplit le ſiége de Magdebourg que ſept ſemaines, & mourut le douziéme d'Août la même année 1012. Il étoit ſévere en apparence, mais doux en effet, juſte & ferme dans ſes réſolutions, & courageux à défendre les droits de l'égliſe. Quand on le vit prêt à rendre l'ame, on le tira de ſon lit, on le mit ſur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix ſur ſa poitrine & des cierges allumez. Il avoit amaſſé quantité de livres qui furent pillez à ſa mort avec le reſte des meubles. Thierri neveu de l'évêque Ditmar, avoit été élu archevêque de Magdebourg: mais le roi fit élire Geron ſon chapelain, & prit Thierri à ſa place. Geron fut ordonné le jour de S. Maurice vingt-deuxiéme de Septembre 1012. AN. 1012. *Ditm. p. 77. 78.* *p. 79.*

Après la S. Martin le roi Henri vint à Coblents, & y tint un grand concile pour la condamnation de Thierry évêque de Mets & des autres rebelles de Lorraine. Thierri étoit frere de la reine Cunegonde, & dès l'an 1010. il s'étoit révolté contre le roi ſon beau frere, parce qu'il avoit donné à l'égliſe de Bamberg les terres du doüaire de ſa ſœur. Le roi avoit fait des plaintes contre lui au concile de la dédicace de Bamberg; & en celui de Coblents, il fut ſuſpendu de la célebration de la meſſe, juſqu'à ce qu'il ſe fût juſtifié. *Chr. Saxo. 1012.* *Id. 1010.* *Ditm lib. 6. p. 54. p. 80.*

Le roi Henri célebra à Polden en Saxe la fête de Noël 1012. Là vint le nouveau pape Benoît VIII. avec tout l'appareil de ſa dignité, & raconta devant tout le monde d'une façon lamentable, comment il avoit été chaſſé XXXV. Mort de Sergius IV. Benoît VIII. pape. *Chr. Saxo. 1013.* *Ditm. p. 84.*

AN. 1012. Le pape Sergius IV. étoit mort la même année 1012. le treiziéme de Juillet, après avoir tenu le saint siége deux ans & neuf mois. Il fut enterré à S. Jean de Latran, & après sa mort les Romains se partagerent; les uns élurent un nommé Gregoire, les autres Jean évêque de Porto, fils de Gregoire comte de Tusculum. Celui-ci l'emporta, & étant reconnu pape, il prit le nom de Benoît VIII. & tint le saint siége près de douze ans. Toutefois la faction de Gregoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de sortir de Rome, & d'aller implorer le secours du roi Henri.

Papebr. conat.

Chr. Caff. l. 11. n. 27.

XXXVI. Mort de S. Libentius. Unuam archevêque de Breme.

Au commencement de l'année suivante 1013. mourut S. Libentius ou Liévize archevêque de Breme & de Hambourg, après une longue maladie. La nuit de devant sa mort, il dit à ceux qui étoient auprès de lui: Mes enfans, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai suivi le pape Benoît exilé en ces quartiers quoi que l'on fist pour m'en détourner. Je l'ai servi tant qu'il a vêcu, & après sa mort j'ai rendu toutes sortes de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camerier: je lui ai succedé tout indigne que je suis, par votre choix & par la grace du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire pour gouverner notre église Otton votre confrere, & de prier Dieu que le roi l'ait agréable. Ils promirent tous de suivre ce conseil.

Sup. liv. LVII. n. 16.

Mabill. sac. 6. p. 129.

Ditm. lib 6. p. 80.

Sup. liv. LVI. n. 11.

Le saint prélat mourut le lendemain dimanche quatriéme de Janvier, après vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en aïant appris la nouvelle, le regretta & témoigna une grande confiance en ses prie-

res

res : mais quand Otton vint ſe preſenter à lui avec les députez de l'égliſe vacante, il refuſa de confirmer ſon élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan ſon chapellain, & y fit conſentir les députez, quoiqu'avec répugnance. Puis prenant Otton par la main, il promit de lui faire quelque autre grace. Il donna donc à Unvan le bâton paſtoral, & le fit ſacrer en ſa preſence par Geron archevêque de Magdebourg aſſiſté de deux évêques. Unvan reçut enſuite le pallium du pape Benoît VIII. & tint le ſiege de Breme & Hambourg pendant ſeize ans. Il étoit d'une grande nobleſſe, riche & liberal, particulierement envers ſon clergé, & ſe faiſoit aimer de tout le monde.

AN. 1013.

Chr. Saxo. 1013.

Adam. lib. II. *c.* 33.

Pendant les dernieres années de l'archevêque Libentius, la baſſe Saxe ſouffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car après la mort de l'empereur Otton III. ces peuples prenant avantage de la diviſion qui fut entre les Saxons pour la ſucceſſion du roïaume, ſecoüerent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore pouſſez par la dureté des gouverneurs chrétiens. Car Bennon duc de Saxe, homme diſtingué par ſa vertu, & protecteur des égliſes, étant mort, ſon fils Bernard mit le païs en trouble par ſa révolte contre le roi Henri, & attaqua toutes les égliſes, particulierement celles qui n'avoient pas voulu ſuivre ſon parti. D'ailleurs oubliant la prudence avec laquelle ſon pere & ſon aïeul avoient menagé les Sclaves, il les opprima par avarice, & les traita ſi cruellement, qu'il les mit au deſeſpoir : tandis que le marquis Theodoric ne les traitoit pas mieux dans la Saxe orientale.

XXXVII. Egliſe de Saxe affligée. *Ibid. c.* 30.

Helmod. lib. I. *c.* 16.

Ces peuples donc encore barbares & foibles dans

la foi, renoncerent en même temps au christianisme, & à l'obéissance des Saxons. Ils ravagerent premierement par le fer & par le feu le païs qui est au nord de l'Elbe. Ils brulerent toutes les églises, & les ruinerent jusques aux fondemens : ils firent mourir par divers supplices les prêtres & les autres ministres des autels : enfin ils ne laisserent au-delà de l'Elbe aucune trace de christianisme. A Hambourg ils emmenerent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitans, & en tuerent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui étoit la ville la plus peuplée de chrétiens, après avoir tué le reste comme des bêtes, ils garderent soixante prêtres pour s'en joüer cruellement; & après leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, enforte que la cervelle paroissoit : puis ils les promenerent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derriere le dos, les frappant & les tourmentant jusques à la mort. On eût fait un livre entier des martirs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider, renoncerent au christianisme, après l'avoir conservé plus de soixante & dix ans, c'est-à-dire, durant tout le temps des Ottons.

XXXVIII. S. Henri couronné empereur.

Cependant le roi Henri passa en Italie, & celebra à Pavie la fête de Noël de l'an 1013. Le pape Benoît VIII. étoit déja de retour à Rome, & le roi y étant aussi arrivé, y fut couronné empereur le vingt-deuxiéme de Fevrier 1014. jour de la chaire de S. Pierre : ce qui se passa ainsi. Henri étoit accompagné de la reine Cunegonde son épouse, & entourré de douze senateurs, dont six avoient la barbe rase à la Romaine, six de longues moustaches à la Françoise, & des bâtons à la

Chr. Saxo. Ditm. lib. 7. init. Muratori Anecd. tom. 2. p. 204.

main. Il arriva ainſi à l'égliſe de S. Pierre où le pape l'attendoit, & avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur, & le défenſeur de l'égliſe, & fidele en tout à lui & à ſes ſucceſſeurs. Le roi le promit, & alors le pape le ſacra & le couronna empereur avec la reine ſon épouſe; & fit ſuſpendre devant l'autel de ſaint Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand ſouper à l'empereur & à l'imperatrice dans le palais de Latran. C'eſt ainſi que le raconte l'évêque Ditmar. AN. 1014.

Le moine Glabert ajoute, que le pape avoit fait faire une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croiſez, avec une croix d'or plantée deſſus. La pomme repreſentoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme pour figurer le monde, n'étoit pas une invention nouvelle: on en voit à la main des empereurs dans les médailles antiques. Le pape donna cette pomme en preſence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçut avec plaiſir; & dit au pape: Vous voulez, ſaint pere, m'apprendre par-là comment je dois gouverner. Puis en regardant la pomme, il ajouta: Ce preſent ne peut mieux convenir à perſonne, qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour ſuivre plus librement la croix; & il l'envoïa au monaſtere de Clugny, eſtimé alors le plus regulier de tous, & auquel il avoit déja fait de riches preſens. Glabert dit au même endroit: Il paroît très-raiſonnable & très-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, ſinon celui que le pape aura choiſi *Lib. 1. hiſt. c. ult.*

AN. 1014. pour son merite, & à qui il aura donné la marque de cette dignité. C'est un témoignage de l'opinion du temps: car cette histoire est adressée à S. Odilon, mort en 1049.

Tetmo. Aug. de Missa c. 3. Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres pourquoi après l'évangile ils ne chantoient pas le symbole, comme on faisoit dans les autres églises. Ils répondirent que l'église Romaine n'aïant jamais été infectée d'aucune heresie, n'avoit pas besoin de déclarer sa foi par le symbole. Toutefois l'empereur persuada au pape Benoît, de le faire chanter à la messe solemnelle. C'est ce que témoigne Bernon abbé de Richenou, qui étoit present.

XXXIX. Concile de Ravenne. L'empereur avoit déja donné l'archevêché de Ravenne à son frere Arnoul: mais comme la possession

Ditm. p. 85. lui en étoit disputée, il le fit alors introniser de nouveau, & consacrer sur le lieu par le pape. Il vouloit aussi faire dégrader Adalbert usurpateur de ce siege: mais à la priere des gens de bien, il lui donna l'évê-

Sup. n. 3. ché d'Aricie. Le pape déposa quatre évêques ordonnez par l'archevêque Leon, depuis qu'il avoit perdu la parole.

Tom. 9. conc. p. 833. Le nouvel archevêque Arnoul, tint un concile la même année 1014. le dernier jour d'Avril, dans l'église de la Resurrection à Ravenne: où assisterent Sigefroi évêque de Plaisance & plusieurs autres, des provinces d'Emilie, de Flaminie & de Pentapole. On rapporta à ce concile, que pendant la vacance du siege de Ravenne, qui avoit duré onze ans depuis la mort de Frideric arrivée en 1003. il s'étoit commis plusieurs désordres dans la province: entre autres des ordinations illicites, & des dédicaces irregulieres d'églises.

C'eſt pourquoi à la premiere ſeſſion du concile il fut dit que tous ceux qui avoient ainſi été ordonnez, demeureroient ſuſpens, juſques à une diſcution plus exacte. Le lendemain le concile ordonna, que toutes les égliſes & les oratoires conſacrez par Adalbert, ſeroient interdits, & la benediction declarée nulle. Le troiſiéme jour défenſes furent faites ſous peine d'anathême à tous les évêques de la province, de vendre le ſaint chrême, les recommandations des ames, les ſépultures des morts, & tout ce qui avoit été défendu par les archevêques Gerbert & Frideric: défenſe aux archiprêtres, de donner au peuple la benediction, ou la confirmation par le ſaint chrême: fonctions reſervées aux ſeuls évêques. AN. 1014.

XL. Religion de ſaint Henri. *Dit. n. p. 85.*

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie il fonda un évêché à Bobio, par le conſeil des évêques de la province qui le jugerent neceſſaire. C'eſt le lieu où mourut ſaint Colomban, & où repoſent ſes reliques. L'empereur aïant celebré à Pavie la fête de Pâques, qui cette année 1014. étoit le vingt-cinquiéme d'Avril, repaſſa les Alpes, & viſita avec peu de ſuite divers lieux de pieté. Cependant Ardoüin, qui ſe prétendoit toujours roi de Lombardie, ravi du départ d'Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Leon eut de la peine à ſe ſauver. Mais Ardoüin fut enfin obligé de ſe ſoumettre; & abandonnant le monde, il ſe retira dans le monaſtere de Frutare, où il mourut l'an 1018. le ſecond jour de Mars; quelques-uns le comptent entre les ſaints.

Mabill. act. Ben. ſec. 6. p. 352.

L'empereur Henri retournant en Allemagne, vint à Clugni voir l'abbé S. Odilon, pour lequel il avoit une telle affection, qu'il le viſitoit ſouvent, & le menoit

Vita S. Meinwerc. n. 26. Bol. 5. Jun. to. 19. p. 521. Chr. Ademari p. 171.

AN. 1014. quelquefois à sa cour. A cette visite, il donna au monastere sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit imperial, & un crucifix le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs prieres, & leur donna des terres considerables en Alsace. Saint Meinverc évêque de Paderborn, qui accompagnoit l'empereur, profita de cette occasion, pour demander à saint Odilon des moines, afin de fonder un monastere près de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la regle, celui des hymnes, & un antiphonier; & quand il fut de retour il fonda près de Paderborn une chapelle en l'honneur de S. Benoît, qui devint depuis un monastere fameux.

Ebr. Saxo. L'empereur celebra à Bamberg la Pentecôte, puis il vint au monastere de Corbie en Saxe: où la vie relâchée des moines lui déplut tellement, qu'il entreprit de les reformer, & en fit empriſonner seize des plus rebelles. *Vita c. 10. n. 70.* Comme ce monastere étoit du diocese de Paderborn, S. Meinverc en aïant été chassé honteusement; l'empereur, sur sa remontrance, fit dépoſer l'abbé, & mit en sa place Drutmar moine de Loresheim l'an 1015. ce qui affligea tellement les moines, qu'ils se retirerent tous, excepté neuf. Plusieurs toutefois revinrent ensuite, & se soumirent à la regle. *Ditm. p. 88.*

Le zele de l'empereur Henri pour la vie monastique, le porta jusques à vouloir en faire profession lui-même. *Mirac. B. Rich. c. 8. Sæc. 6. Bened. p. 533.* Il aimoit particulierement Richard abbé de saint Vanes de Verdun; & lui avoit souvent fait de riches presens, en or, en argent, & en ornemens. Un jour il vint voir les nouveaux bâtimens des lieux reguliers, que l'abbé avoit rétablis; & en entrant dans le cloître, soutenu

d'un côté par l'évêque Heimon, & de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du pſeaume ; C'eſt ici mon repos pour toujours, c'eſt l'habitation que j'ai choiſie. *Pſ.* cxxxi 14. L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, & dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince, & le faites moine, comme il le deſire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une ſerieuſe reflexion, & trouva un expedient pour contenter l'empereur, ſans nuire à l'état.

Il le fit venir au milieu de la communauté, & l'interrogea ſur ſon deſſein. L'empereur répondit avec larmes qu'il avoit réſolu de quitter l'habit ſeculier, & ſervir Dieu en ce lieu-même, avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, ſuivant la regle & ſuivant l'exemple de Jeſus-Chriſt, être obéiſſant juſques à la mort ? Il dit qu'oüi, & de tout ſon cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçois pour moine, & dès ce jour je me charge du ſoin de votre ame. C'eſt pourquoi je veux que vous faſſiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit : & l'abbé Richard continua : Je veux donc, & je vous ordonne, que vous retourniez gouverner l'empire que Dieu vous a confié ; & que par votre fermeté à rendre juſtice, vous procuriez, ſelon votre pouvoir, le ſalut de tout l'état. L'empereur obéït, bien qu'à regret, & reprit le gouvernement de l'empire : mais il viſitoit ſouvent l'abbé Richard, qui regloit par ſon conſeil les affaires les plus importantes de l'état.

XLI. S. Meinverc évêque de Paderborn. *Vita c.* 1. *n.* 4. *c.* 3. *n.* 12.

Saint Meinverc de Paderborn, fut tiré du clergé d'Halberſtat, pour venir à la cour de l'empereur Otton III. dont il étoit parent, & qui le fit ſon chapellain. L'évêque de Paderborn étant mort en 1009. le

roi Henri fit appeller Meinverc, & en souriant il lui donna un gant, & lui dit : Prenez. Que prendrai-je, répondit Meinverc ? L'évêché de Paderborn, reprit le roi. Le chapellain répondit : Que me doit cet évêché ? j'ai assez de bien pour en fonder un meilleur. C'est ce que je considere, dit le roi, & je desire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Il répondit gaïement : Je l'accepte à cette condition ; & fut sacré par Villigise archevêque de Maïence son métropolitain, assisté des évêques qui se trouverent présens. Si-tôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement dès les fondemens sa cathédrale, que les barbares avoient ruinée : & pour reparer la pauvreté de son église, il obtint du roi Henri plusieurs bienfaits,
t. 6. 7. 8. tant en terres qu'autrement. Il fit aussi donner à son église, par plusieurs seigneurs, par des ecclesiastiques, & par divers particuliers, un si grand nombre de fonds de terres, qu'il y a dequoi s'étonner de la dévotion du
t. 10. n. 72. &c. peuple, & de l'industrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conserver, que pour acquerir : il avoit soin que les serfs qui cultivoient ces terres, ne manquassent de rien : châtioit les paresseux, & récompensoit ceux qu'il trouvoit laborieux & fideles. Il visitoit son dioceſe avec tant de soin, que quelquefois il alloit seul par les villages, déguisé en marchand, pour con-
n. 78. noître mieux l'état des peuples. Il eut grand soin des études & de l'instruction de la jeunesse : ensorte que sous Imade son neveu & son successeur, l'école de Paderborn fut très-florissante. On y apprenoit les sept arts liberaux, on y étudioit les poëtes, & les historiens, on s'appliquoit à bien écrire & à peindre. De cette école sortirent Annon archevêque de Cologne, Frideric de Maïence,

Maïence, Altman de Paſſau, & pluſieurs autres. Saint Meinverc gouverna vingt-ſept ans l'égliſe de Paderborn, & mourut l'an 1036. le ſamedi de la Pentecôte cinquiéme de Juin. AN. 1016.

XLII. Le pape repouſſe les Sarraſins.

L'année 1016. les Sarraſins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toſcane, chaſſerent l'évêque & ſe rendirent maîtres du païs. Le pape Benoît l'aïant appris, aſſembla tous les évêques & les défenſeurs des égliſes, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis; eſperant avec l'aide de Dieu les mettre à mort. En même temps il envoïa ſecretement une grande multitude de barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarraſins s'en étant apperçu, ſe ſauva avec peu de ſuite; ſes troupes s'aſſemblerent, & d'abord eurent grand avantage ſur les Chrétiens trois jours durant: enfin ils prirent la fuite, & furent tous tuez, juſqu'au dernier; enſorte que les Chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut priſe, & pour punir ſon audace, eut la tête coupée: le pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries qu'elle portoit ſur ſa tête; & envoïa à l'empereur ſa part du butin, eſtimée mille livres. Après le partage du butin, les Chrétiens victorieux s'en retournerent chacun chez eux rendre graces à Dieu. Le roi des Saraſins irrité de la mort de ſa femme, & de la perte de ſes troupes, envoïa au pape un ſac plein de châtaignes; & lui fit dire par le porteur, que l'été ſuivant il lui ameneroit autant de ſoldats Le pape lui envoïa un petit ſac plein de millet, en diſant: que s'il n'étoit pas content du tort qu'il avoit fait au patrimoine de S. Pierre, il vînt une ſeconde fois, & qu'il trouveroit autant ou plus de gens armez. *Ditm. lib. 7. p. 96.*

AN. 1016. Vers le même temps il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le vendredi saint, après l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue Grecque donna avis au pape, qu'à la même heure les Juifs traitoient avec dérision l'image du crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, & aïant trouvé qu'il étoit ainsi, condamna les coupables à perdre la vie, & après qu'ils eurent été décapitez, la fureur des vents cessa.

Chron. Ademari p. 177.

XLIII. Normands en Italie.

Cependant il vint à Rome un seigneur Normand nommé Raoul, qui s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du païs avec tout ce qu'il avoit pu emporter. Il expliqua son avanture au pape Benoît, qui le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident. Car l'empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire, au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en execution de cet ordre, le Catapan avoit subjugé une partie de la province de Benevent. Le pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le païs, capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit, le pape l'envoïa à Benevent; & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considerables.

Glab. III. c. 1.

Chr. Cass. lib. 11. c. 37.

Les Normands étoient déja connus en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire, vers l'an mil, quarante Normands revenant du pelerinage de Jerusalem, arriverent à Salerne, qu'ils trouverent assiegée par les Sarrasins. Les Italiens admirerent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine & leur adresse à manier les armes. Gaimar prince de Salerne, leur donna des armes & des chevaux; & ils firent une sortie sur les infideles si imprevûë & si vigoureuse, qu'ils les forcerent

à se retirer. Le prince de Salerne les combla de loüanges, leur offrit de grands presens, & les pressa instamment de demeurer avec lui: mais ils répondirent, qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu & de la religion, refuserent les presens, & retournerent en leur païs. Le prince de Salerne envoïa avec eux des députez en Normandie, avec des citrons, des amandes & d'autres fruits d'Italie, des étoffes précieuses & des harnois dorez pour les chevaux, afin d'exciter d'autres Normands à venir dans un païs, qui produisoit ces richesses.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtez, une multitude innombrable de Normands sortirent de leur païs avec leurs femmes & leurs enfans, non-seulement par la permission du duc Richard, mais par ses ordres pressans. Après plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul voïant que ses troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la guerre; passa les Monts avec peu de suite, & alla trouver l'empereur Henri, pour lui exposer l'état des choses. L'empereur, qui sur sa réputation desiroit de le voir, le reçut très-bien, & lui fit divers présens. Nous verrons les grandes suites de cette entrée des Normands en Italie. *Glab. ibid.*

XLIV. Eglise d'Allemagne.

Entre les évêques cheris de l'empereur S. Henri, on compte S. Volbodon de Liege, qui étant né en Flandre d'une famille illustre, fut élevé dans le chapitre d'Utrecht, en gouverna l'école, & en fut prevôt. Après la mort de Baudri successeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon l'évêché de Liege en 1017. il fut sacré par S. Heribert de Cologne, & il contribua ensuite à le reconcilier avec l'empereur. Il ne tint le siege que qua- *Vita sec. 6. Ben. p. 174. Boll. 20. Apr. to. 10.*

tre ans, & mourut le vingtiéme d'Avril 1021. Son ſucceſſeur fut Durand né ſerf; mais tellement diſtingué par ſa ſcience & ſa vertu, que S. Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, & le mit ainſi au-deſſus de ſes anciens maîtres.

Ditm. lib. 7. p. 91.

En Saxe Eid évêque de Meiſſen revenant de Pologne mourut à Leipſic le vingtiéme de Decembre 1015. Aïant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta la dignité épiſcopale que pour gagner des ames à Dieu; & quoiqu'il fut noble & riche en fonds de terres, il donna un illuſtre exemple de pauvreté évangelique. Il ne portoit point de linge & peu d'habits: quelquefois il étoit ſi tranſi de froid, qu'à peine le pouvoit-on rechauffer dans un poîle. Il jeûnoit rigoureuſement, & marchoit plus à pieds nuds qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquoit dans ſes voïages, ou qu'il ſe trouvoit en quelque autre embarras, il remercioit Dieu, & ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiſer, à confirmer, non ſeulement dans ſon diocéſe, mais en pluſieurs autres. Il conſacra pluſieurs égliſes, & ſouvent ſans dire la meſſe: car il la diſoit rarement, faiſoit rarement le ſaint chrême, & ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vûë. De ce qu'il épargnoit ſur la dépenſe de ſa maiſon, il acquit à ſon égliſe près de deux cens manſes ou maiſons de ſerfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette maniere de vie ſi laborieuſe, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme de ſon côté il n'approuvoit pas la leur.

Sa mort fut ſuivie de près de celle de Maingaud archevêque de Treves; & l'empereur donna ce ſiége à

Poppon fils du marquis Leopold, & prévôt de l'égliſe de Bamberg. Il le fit ſacrer par Archambauld archevêque de Maïence, nonobſtant les remontrances de Thierri évêque de Mets, qui prétendoit que c'étoit à lui, comme premier ſuffragant, à ordonner ſon métropolitain.

Ditmar évêque de Merſbourg, qui nous a conſervé la memoire de ces faits, mourut lui-même quatre ans après, ſçavoir le premier jour de Decembre 1019. Il étoit de la premiere nobleſſe de Saxe : ſes ancêtres paternels & maternels avoient commandé des armées, & rempli les premiers emplois depuis le regne de Henri l'Oiſeleur : ſon pere Sigefroi fut un des plus fideles ſerviteurs de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. & eut enſuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premierement élevé à Quedlimbourg près d'une tante, puis à Magdebourg, où il embraſſa la vie monaſtique, ſans toutefois renoncer à la poſſeſſion de pluſieurs grandes terres ; & ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'égliſe de Merſbourg, que le roi Henri lui donna cet évêché en 1009. après la mort de Vigbert. Il avoit trente-trois ans quand il entra dans ce ſiege, & le tint dix ans & ſept mois. Il eut grand ſoin de faire rendre à ſon égliſe les terres qui lui avoient été ôtées, quand l'empereur Otton la reunit à Magdebourg ; & de lui en acquerir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la poſterité, c'eſt l'hiſtoire qu'il nous a laiſſée. Elle commence au regne de Henri l'Oiſeleur, & finit l'an 1018. marquant exactement les dates dans les dernieres années. Ditmar y fait ſon portrait avec beaucoup d'humilité, ſe dépeignant de petite taille &

Vita per Reinec. & antiqua p. 120.

Chr. Saxo 1009. Ditm. lib 6. p. 99.

de mauvaise mine, & avoüant ingenuëment ses fautes. Entre un grand détail de faits peu importans, il en rapporte plusieurs considerables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il se plaint souvent des vexations des seigneurs, qui en Allemagne, comme en France & en Italie, pilloient les biens des églises, & insultoient les évêques, respectant peu l'autorité du souverain.

XLV. Eglise de Pologne. *Lib. 7. p. 113.*

Il raconte à la fin de son histoire les avantages de Boleslas duc de Pologne sur le prince des Russes, dont il prit la capitale nommée Kiovie, & en enleva de grands trésors. Cette ville avoit un archevêque, & plus de quatre cens églises. Après cette victoire, Boleslas enrichit considerablement les églises de Pologne, fondées par son pere Micislas : il leur donna des terres & des villes entieres, des vases d'or & d'argent & tout ce qui étoit nécessaire pour le service. Il ordonna que les dîmes fussent exactement païées, & fonda plusieurs paroisses nouvelles.

Longin. an. 1022.

Mais l'exaction des dîmes pensa peu de temps après renverser la religion en Pologne. Car quelques seigneurs en prirent prétexte de dire, que le Christianisme étoit insupportable. Ils vouloient ne plus aller aux églises, en chasser les prêtres & les clercs, & retourner à leurs anciennes superstitions. Boleslas aïant été averti de cette conjuration, la prévint en faisant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

XLVI. Le pape en Allemagne. *Chron. Saxc.*

Le pape Benoît VIII. vint lui-même en Allemagne, apparemment pour presser le secours contre les Grecs, & célebra à Bamberg avec l'empereur Henri, le jeudi saint & la fête de Pâques de l'an 1020. qui étoit le dix-

septiéme d'Avril. Le dimanche suivant le pape consacra l'église de saint Etienne ; & l'empereur donna la ville de Bamberg & l'évêché à l'église Romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent. AN. 1010. *Vita S Meinwerc. n. 82. Vita S. Henri. Vita S. Cunig. 5. Mart. Boll. to. 6. p. 272.*

Ce fut vrai-semblablement en cette occasion, que l'empereur Henri renouvella & confirma les donations que ses prédecesseurs avoient faites à l'église Romaine, de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, & de tant d'autres domaines en Italie. La donation de Henri semble copiée sur celle d'Otton I. & on y voit comme dans les précedentes, la reserve de la souveraineté de l'empereur. Cette derniere est souscrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers sont Archambaud de Maïence, Heribert de Cologne, Poppon de Treves, Thierri de Mets, Eberard de Bamberg, puis trois abbez, & plusieurs seigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de présens. *Chr. Casf. lib. 11. c. 46. Ap. Bar. an. 1014. to. 9. Conc. p. 813. Sup. l. LVI. n. 1.*

XLVII. Concile de Pavie. *To. 9. conc. p. 819.*

On peut croire aussi que le pape fit confirmer en cette occasion un concile tenu à Pavie le premier jour d'Août où il avoit présidé. Les actes qui nous en restent commencent par un grand discours, où il se plaint que la vie licentieuse du clergé deshonore l'église, & qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la liberalité des princes, les emploïant à entretenir publiquement des femmes, & à enrichir leurs enfans. Il montre ensuite, que les clercs sont obligez à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, & par les décretales de S. Sirice & de S. Léon ; dont les dernier défend le mariage même aux soudiacres. Après avoir ainsi établi en general, *Sup. liv. XVIII. n 35. XXVI. n. 53.*

AN. 1022. que tous les enfans des clercs nez depuis leur engagement ſont illegitimes : il vient à ceux qu'un clerc né ſerf de l'égliſe avoit eu d'une femme libre. On prétendoit que ces enfans étoient libres, ſuivant la regle de droit, que hors le mariage légitime l'enfant ſuit la condition de la mere : mais le pape ſoutient, que cette regle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïques. Premierement, parce que les laïques, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de regler les droits de l'égliſe : enſuite parce qu'ils n'ont pû, en la faiſant, avoir envûë les enfans des clercs, puiſque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs concubinaires objectoient ce paſſage de S. Paul : Que chacun ait ſa femme pour éviter la fornication : mais le pape répond, que l'apôtre ne parle que des laïques, & que c'eſt l'hereſie de Jovinien de l'appliquer indifferemment à tout le monde. Il allegue une loi de Juſtinien, qui en certain cas déclaroit ſerfs les enfans des ſerfs, quoique nez de femmes libres ; & ſe plaint hautement des juges, qui jugeoient ſuivant la maxime ordinaire.

1. Cor. VII. 2.

Après cette préface, eſt le décret du pape diviſé en ſept articles. Il renouvelle la défenſe, d'avoir ni femme ni concubine, & ſemble l'étendre à tous les clercs, ſans exception. Il déclare que les enfans des clercs ſont ſerfs de l'égliſe en laquelle ſervent leurs peres, quoique leurs meres ſoient libres, & prononce anathême contre le juge qui les déclarera libres. Aucun ſerf de l'égliſe, ou clerc laïque, ne pourra faire aucune acquiſition ſous le nom d'un homme libre, ſous peine de foüet & de priſon, juſqu'à ce que l'égliſe ait retiré tous les titres de l'acquiſition. L'homme libre qui a prêté ſon nom, donnera à l'égliſe ſes ſûretez, ſous

c. 1. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 6.

peine

peine d'être traité comme sacrilege ; & le juge ou le tabellion qui aura reçu le contrat, sera frappé d'anathême. Ce décret est souscrit par sept évêques, dont les premiers sont le pape Benoît, Aribert archevêque de Milan, & Raynald évêque de Pavie. AN. 1022. c. 7.

L'empereur Henri à la priere du pape confirma ce décret, comme il étoit nécessaire, puisqu'il regardoit le temporel ; & fit une ordonnance de sept articles, conformes à ceux du décret. Elle porte confiscation de biens & exil contre les juges, qui déclareront libres les enfans des cleres ; & contre les meres, la peine du foüet & de l'exil, pour ôter l'occasion du mal. Enfin sur chaque article elle joint les peines temporelles aux spirituelles. n. 4.

XLVIII. L'empereur se reconcilie avec S. Heribert.

L'empereur Henri étoit irrité depuis long-temps contre Heribert archevêque de Cologne, qui n'avoit pas assisté à son élection, étant occupé aux funerailles de l'empereur Otton, & avoit tardé à lui apporter les ornemens impériaux, & l'on avoit persuadé à Henri, que l'archevêque vouloit un autre empereur. Au commencement de l'an 1021. l'empereur assiega le comte Otton dans son château d'Hamerstein près de Coblents, parce qu'il pilloit les terres de l'église de Maïence, en haine de l'archevêque, qui l'avoit excommunié dans un concile, pour un mariage illicite. L'empereur étant donc à ce siége, manda à l'archevêque de Cologne, de venir le trouver avec ses troupes. Heribert étant malade d'une grosse fiévre, ne put y venir ; & l'empereur croïant que c'étoit un prétexte, dit en colere : Eh bien, puisqu'il est malade, j'irai le visiter. En effet, si-tôt qu'il eut soumis le comte, il marcha vers Cologne, & les ennemis de l'archevêque ne manquoient

Vita S. Herib. 16. Mart. c. 4. n. 23. Boll. to. 7. Vita S. Meinw. n. 83. Boll. to. 19. p. 539.

pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable ; & la nuit ſuivante, l'empereur vit en ſonge un homme venerable revêtu d'ornemens pontificaux, qui lui dit : Prens garde, empereur, de rien faire contre mon confrere Heribert: ſçache que c'eſt un homme agréable à Dieu, & que ſi tu l'offenſes, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin l'empereur envoïa querir l'archevêque, qui ſe préſenta les yeux baignez de larmes, voulant ſe plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui, ſans ſujet : mais l'empereur ſe levant de ſon ſiége, courut l'embraſſer, & pour le remettre de ſon étonnement, il lui dit : J'avoüe, mon pere, que depuis que je ſuis venu à la couronne, je me ſuis prévenu d'avèrſion contre vous, & ne vous ai pas fait juſtice : mais le ciel ſe déclare pour vous, & Dieu m'a fait connoître que vous êtes du nombre de ſes élûs. Aïant ainſi parlé, il l'embraſſa encore juſques à trois fois, & le fit aſſeoir auprès de lui : mais non content de cette ſatisfaction, la nuit ſuivante après matines, il prit un clerc avec lui, & alla à la chambre du prélat. Il ne l'y trouva pas, il étoit en priere ſuivant ſa coutume, dans un oratoire de ſaint Jean là proche. L'empereur ôta ſon manteau, & ſe proſterna à ſes pieds, le priant de lui remettre par ſa puiſſance ſacerdotale, tous les pechez qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, & lui donna l'abſolution qu'il demandoit : puis il lui dit en ſecret : Sçachez qu'après votre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur attendri de cette prédiction, l'embraſſa de nouveau en pleurant, & lui baiſa les yeux & les mains. Saint Meinverc évêque de Paderborn étoit à Cologne

avec l'empereur, lors de cette réconciliation ; & il exhorta le prince à réparer par quelque aumône, l'injure qu'il avoit faite au saint archevêque ; c'est pourquoi l'empereur donna une terre en Vestphalie, au nouveau monastere de Paderborn. Saint Heribert mourut en effet le seiziéme de Mars la même année 1021. & fut assisté à la mort par Elie abbé de saint Martin de Cologne Ecossois de nation, & compté aussi entre les saints. Saint Heribert fut enterré au monastere de Duit, qu'il avoit fondé. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il avoit rempli le siége de Cologne vingt-deux ans, & eut pour successeur Pilegrim chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans.

A.N. 1021.

Elog. sac. 6. Ben. p. 468.

Martyr. R. 16. Mart.

XLIX. Victoires de l'empereur en Italie.

Il suivit l'empereur Henri en Italie l'année suivante 1022. Car ce prince y passa sur les instantes prieres des Normans, des Italiens & du pape, pour s'opposer aux Grecs qui menaçoient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de son armée qui étoit immense ; & envoïa par le païs des Marses Poppon archevêque de Treves, avec un détachement d'onze mille hommes : & Pilegrim archevêque de Cologne à Rome avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capouë & l'abbé du Mont Cassin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé nommé Athenulfe s'enfuit, résolu de passer à C. P. & s'embarqua à Otrante : mais il périt en mer. Pandulfe son frere prince de Capoüe, se rendit à l'archevêque Pilegrim qui lui sauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit pris sous sa foi ; car les seigneurs l'avoient condamné à mort.

Chr. Saxo. Chr. Cassin. lib. II. c. 39.

c. 40.

Du temps de l'abbé Athenulfe, quelques moines venant de Jerusalem, apporterent au mont Cassin une

Chr. Cassin. II. c. 33.

AN. 1022. petite partie du linge dont N. Seigneur eſſuïa les pieds de ſes apôtres. Comme pluſieurs ne vouloient point croire que cette relique fut véritable, ceux qui l'avoient apportée la mirent ſur le feu de l'encenſoir, où d'abord elle prit la couleur du feu : mais quand on eut retiré les charbons elle revint à ſon état naturel. On la mit donc dans un reliquaire précieux, & on l'expoſoit tous les ans le jeudi ſaint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu eſt remarquable; & nous en trouvons un autre exemple du même temps dans la vie de S. Meinverc. Car aïant reçu du patriarche d'Aquilée le corps d'un S. Felix, pour le nouveau monaſtere qu'il avoit fondé près de Paderborn : il fit allumer un grand bucher au milieu du cloître, & y mit le corps, juſques à ce que le feu fut éteint & réduit en cendres : ce qu'il réïtera juſques à trois fois, & le corps ſaint ſoutint cette épreuve.

Vita S. Meinv. n. 111. Boll. to. 19. p. 549.

L'empereur Henri prit Benevent & toutes les places que les Grecs lui avoient enlevées : mais il trouva grande réſiſtance à Troïe en Poüille, qui attendoit du ſecours de l'empereur Baſile. Après trois mois de ſiége, les habitans réſolurent de ſe rendre ; & aïant appellé un ſolitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix, & envoïerent avec lui tous les enfans de la ville, criant *Kyrie eleiſon*. Ils vinrent juſques à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit ; & on lui dit qu'ils demandoient miſericorde pour la ville. Il répondit : Celui qui connoît les cœurs, ſçait que ce ſont les peres de ces enfans, qui les font périr, & non pas moi. Il répandit des larmes, & les fit reconduire en ſûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même, & il dit en les voïant cette

Glab. lib. III. c. 1.

parole de N. S. J'ai pitié de ce peuple ; & reçut la ville à compoſition. Car il avoit menacé, s'il la prenoit, de la brûler, & de faire pendre tous les hommes. AN. 1022.

L. L'empereur au mont Caſſin.

L'empereur Henri aïant reglé toutes ſes affaires, alla viſiter le mont Caſſin avec le pape Benoît, & ils aſſiſterent à l'élection que firent les moines ſelon la regle, d'un abbé à la place d'Athenulfe. Quelques uns donnoient leurs ſuffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en 997. pour ſe retirer dans la ſolitude, & ſe trouvoit préſent à cette aſſemblée : mais les plus ſages repréſenterent que ſon âge décrépit ne lui permettoit plus de porter une telle charge ; & tous enfin s'accorderent à choiſir Thibaud prevôt de ſaint Liberateur, qui reçut la bénédiction abbatiale le jour de S. Pierre vingt-neuviéme de Juin. *Chr. Caſſ. c. 42. Mabill ſæcul. 6. p. 101.*

Il ſortit du monaſtere, comme pluſieurs autres, ſous l'abbé Manſon, & fit le voïage de Jeruſalem : à ſon retour l'abbé Jean II. le fit prevôt du mont Caſſin ; & quelques années après il lui donna la prevôté de ſaint Liberateur, dans le comté de Theate ou Chieti ſa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monaſtere, il en rétablit magnifiquement l'égliſe & les autres bâtimens, & lui acquit pluſieurs terres ; mais il ne fit pas moins de bien au mont Caſſin durant les treize ans qu'il en fut abbé. *Sup. liv. LVII. n. 39.*

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monaſtere, il fut guéri d'une colique, & vuida trois petites pierres, ce qu'il attribua à l'interceſſion de ſaint Benoît, qu'il avoit vû en ſonge lui prédire ſa guériſon, & l'aſſurer que ſes reliques étoient au mont Caſſin ; car l'empereur croïoit comme tous les autres juſques alors, qu'elles étoient en France à Fleury ſur Loire, où elles *c. 43.* *Sup. XXXVIII. n. 60.*

AN. 1022. avoient été apportées vers l'an 553. L'empereur Henri fit donc à cette occasion de riches offrandes à l'église du mont Cassin : sçavoir un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries, & de plusieurs ornemens précieux ; & confirma les privileges & les donations faites au profit du monastere. Le pape & l'archevêque de Cologne firent aussi leurs offrandes, en action de graces de la guérison de l'empereur.

c. 44. Dès-lors ce prince demeura si persuadé que les reliques de S. Benoît étoient au mont Cassin, qu'il fit brûler l'histoire de sa translation en France, par tout où il la trouva. Ce qui n'a pas empêché les François, & la plûpart des autres sçavans, de soutenir la vérité de cette translation, & de continuer à en célebrer la fête l'onziéme de Juillet. Il n'y a gueres que les Italiens qui persistent sur le fondement de cette révelation & de quelques autres semblables, à soutenir que le corps de saint Benoît est toujours demeuré au mont Cassin, ou qu'il y a été rapporté.

V. Mabill. Dissert. sac. 2. act. SS. Ben. 337.

LI. Concile de Selingstad.

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur, l'obligea à repasser les Alpes en diligence, & il tint un concile à Selingstad près de Maïence, l'onziéme d'Août de la même année 1022. indiction cinquiéme. Aribon qui présida ce concile, avoit depuis peu succedé à Erkembold ou Archambaud dans le siége de Maïence, & il le tint environ dix ans. En ce concile il fut assisté des cinq évêques, de Wormes, de Strasbourg, d'Ausbourg, de Bamberg & de Wirsbourg, tous suffragans de Maïence.

Chr. Saxo. to. 9. conc. p. 844. Serrar. Mogunt. p. 729.

c. 1. Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la saint Jean, autant avant Noël, & jeûne en plusieurs vigiles, qui sont

marquées, entre autres la veille de l'Epiphanie. Défenſe à un prêtre de dire plus de trois meſſes par jour. Défenſe de jetter un corporal dans le feu, pour éteindre un incendie. Défenſe de porter une épée dans l'égliſe, excepté celle du roi. Défenſe de faire dire par ſuperſtition & pour deviner des meſſes de la Trinité ou de S. Michel. Ordonné d'abattre les bâtimens attenant aux égliſes, & défenſe à d'autres qu'aux prêtres, de loger dans le parvis. Qui n'obſervera pas le jeûne dénoncé par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le pénitent pendant le cours de ſa pénitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçuë, afin que ſon propre prêtre puiſſe rendre témoignage de ſa conduite, & le prêtre ne pourra lui partager ſa pénitence, ni le faire rentrer dans l'égliſe, ſans ordre de l'évêque. Et parce que pluſieurs chargez de grands crimes, refuſoient de recevoir la pénitence de leurs paſteurs, & s'en alloient à Rome, croïant que le pape leur remettroit tous leurs péchez: le concile déclare qu'une telle abſolution ne leur ſervira de rien, mais qu'ils doivent premierement accomplir la pénitence qui leur ſera impoſée par leurs paſteurs: après quoi s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur évêque au pape. En general il eſt défendu d'aller à Rome ſans la permiſſion de l'évêque ou de ſon vicaire. Enſuite de ces canons on trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que le pape étoit regardé comme un évêque étranger, quant à l'adminiſtration de la pénitence: comme dans le capitulaire d'Heiton évêque de Baſle deux cens ans auparavant.

AN. 1022. c. 5. 6. 8. 10. 12. 15. 19. 17. 20. 18. 16.

Sup. liv. XLVI. n. 55. to. 7. conc. p. 1522.

LII. Bouchard de Wormes. Son decret.

C'eſt Bouchard évêque de Wormes, qui aïant aſſiſté à ce concile nous en a conſervé les décrets, à la fin de

son recueil de canons ; & c'est par cet ouvrage qu'il est devenu fameux. Il y fut aidé par Vautier évêque de Spire, par Brunechon prevôt de son église de Wormes, & principalement par Olbert moine de Lobes, & depuis abbé de Gemblous. Car comme Bouchard encore jeune, avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri évêque de Liége, avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particuliere, de lui envoïer un homme de lettres, pour l'aider dans l'étude des écritures. Baudri ne trouva personne plus capable de cet emploi que le moine Olbert, qui avoit étudié premierement sous Heriger abbé de Lobes, puis à saint Germain de Paris, à Troïes & à Chartres sous l'évêque Fulbert. Etant abbé il amassa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs ecclesiastiques, & cinquante d'auteurs profanes, ce qui passoit pour une grande bibliotheque. Bouchard profita si bien de ses instructions, qu'il devint le plus sçavant prélat de son temps, & composa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

AN. 1022.

Vita Burch. cum Decr. edit. Colon.

Vita Olberti n. 3. Act. 6. Ben. p. 600.

Bouchard en explique lui-même le dessein dans la préface adressée au prevôt de son église. C'étoit pour l'instruction des prêtres chargez de la conduite des ames, & principalement pour le rétablissement des pénitences canoniques, ignorées ou négligées pour la plûpart. L'ouvrage est divisé en vingt-livres, & commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, & la maniere de les juger. Puis il parle du reste du clergé, des églises & de leurs biens temporels : & enfin des sacremens. Au sixiéme livre il commence à parler des crimes & de leurs pénitences : & c'est ce qui compose la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la maniere d'imposer

lib. 1.

2. 3. 6. 7. 8. &c.

&

& de pratiquer la pénitence : mais il explique auſſi les moïens de la racheter, afin de ne pas mettre au deſeſpoir ceux qui ne la pouvoient accomplir. AN. 1022. *lib. 19.*

Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante pſeaumes à genoux dans l'égliſe, & nourrira un pauvre ce jour là : moïennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair & la graiſſe. Cent génuflexions tiendront lieu de cinquante pſeaumes ; & les riches pourront ſe racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de pénitence n'étoit que pour ceux à qui il étoit impoſſible de l'accomplir à la lettre ; & que cette impoſſibilité n'étoit pas une cauſe pour en diſpenſer abſolument, mais ſeulement pour la commuer, afin que le pécheur ſe punît de la maniere qu'il le pouvoit. *c. 12.* *c. 14.* *c. 15. 22.*

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du temps, eſt rempli de fauſſes décretales, dont l'autorité s'établiſſoit de plus en plus : & les piéces dont il eſt compoſé ne ſont pas tirées des livres originaux, mais des recueils précedens, particulierement de celui de Reginon : dont Bouchard a ſouvent copié les fautes, & y en a ajouté de nouvelles. Bouchard rempliſſoit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque : ſuivant l'état où l'égliſe étoit de ſon temps. Aïant trouvé la ville de Vormes preſque deſerte, & devenuë une retraite de voleurs & de bêtes ſauvages : il en rebâtit les murailles, rappella les habitans diſperſez à la campagne, & la rétablit en cinq ans malgré l'oppoſition du duc Otton, qui aïant une forteresſe dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais enſuite par l'autorité du roi Henri, Otton ceda à l'évêque cette forteresſe en échan- *Baluz. praf. in Regin. n. 12.*

ge d'une terre ; & Bouchard l'aïant fait abattre, en emploïa les materiaux à bâtir un monaſtere de chanoines. Il ſe fit auſſi une maiſon dans une forêt à deux milles de Vormes, pour ſe retirer du tumulte des affaires ; & ce fut là qu'il compoſa ſon decret ou recueil de canons. Il donna des loix à la famille de ſaint Pierre, c'eſt à dire, aux habitans des terres de ſa cathedrale, pour regler leurs affaires, tant civiles que criminelles. Il fonda pluſieurs monaſteres, & par ſes exhortations pluſieurs perſonnes illuſtres quitterent le monde pour embraſſer la vie monaſtique. Toutefois voïant que cette ferveur alloit trop loin, il appella un jour les freres de toutes les communautez ; & leur repreſenta l'importance de ſuivre chacun ſa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, & de demeurer ferme dans l'état qu'on a embraſſé.

In edit. Colon.

L'évêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de légumes & de fruits, & ne buvoit que de l'eau. Souvent il paſſoit une partie de la nuit à viſiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, & leur diſtribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier juſques à prime, & célebroit tous les jours la meſſe pour les vivans & pour les morts. Il ne ſurvêcut que quatre ans au concile de Selingſtat ; & ſe voïant près de ſa fin, il donna l'abſolution à tous ceux qu'il avoit excommuniez : puis il ſe baigna, ſe fit raſer la barbe & la couronne, & ſe revêtit d'habits propres. Il fit entrer ſes vaſſaux & les autres qui s'y trouverent, & leur fit une exhortation touchante ſur la vanité des grandeurs & des richeſſes par ſon propre exemple. Il mourut ainſi l'an 1026. & on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans ſon

gant : mais on trouva dans un cofret un cilice très-rude, & une chaîne de fer uſée d'un côté à force de l'avoir portée. AN. 1022.

LIII. Manichéens en France.

Vers le temps du concile de Selingſtat, on découvrit en France une dangereuſe hereſie ; & on la condamna dans un concile tenu à Orleans cette même année 1022. Il y avoit un ſeigneur Normand nommé Arefaſte, homme de probité, de bon conſeil & éloquent, qui par cette raiſon avoit été ſouvent emploïé dans des négociations auprès du roi de France & des autres ſeigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orleans, & ſe rendit diſciple de deux clercs, qui y étoient en très-grande réputation de doctrine & de ſainteté, & faiſoient de grandes aumônes : leurs noms étoient Eſtienne & Liſoye. On les eſtimoit à la cour : le roi Robert les aimoit, & Eſtienne fut quelque-temps confeſſeur de la reine Conſtance, & étoit chef de l'école de ſaint Pierre Puellier : Liſoye étoit chanoine de ſainte Croix, qui eſt la cathedrale. Mais ils s'étoient laiſſé ſéduire, comme pluſieurs autres, par une femme venuë d'Italie, qui leur avoit communiqué une hereſie, dont le fonds étoit la doctrine des Manichéens.

To. 2. Spicileg. p. 670.

To. 9. conc. p. 838.

Labbe Meſl. cur. p. 562.

Ademar. Chr. pag. 180.

Glab. lib. 3. c. 8.

Ils traitoient de reveries tout ce qu'on lit dans l'ancien & le nouveau teſtament, touchant la Trinité & la création du monde : diſant, que le ciel & la terre avoient toujours été comme nous les voïons, ſans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que J. C. fût né de la Vierge Marie, qu'il eût ſouffert pour les hommes, qu'il eût véritablement été mis dans le ſépulcre, ni qu'il fut reſſuſcité. Ils diſoient encore, que le baptême ne lavoit point les pechez, que le corps & le ſang de J. C. ne ſe faiſoient point par la conſécration du prêtre,

AN. 1022. qu'il étoit inutile de prier les ſaints, ſoit martirs, ſoit confeſſeurs. Enfin que les œuvres de pieté étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune récompenſe à eſperer : ni aucune peine à craindre pour les voluptez les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, & défendoient de manger de la chair. Herbert aïant appris cette doctrine, croïoit être arrivé au comble de la ſageſſe ; & quand il fut retourné en Normandie chez Arefaſte ſon maître, il s'efforça par l'affection qu'il avoit pour lui, de l'attirer à ſes ſentimens, diſant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orleans, pour la ſcience & la pieté. Arefaſte aïant apperçu ſon erreur, en avertit Richard duc de Normandie, & le pria d'écrire au roi Robert : pour lui découvrir le mal caché dans ſon roïaume, avant qu'il y fît plus de progrès ; & l'exhorter à donner à Arefaſte lui même, le ſecours néceſſaire pour y remedier. Le roi ſurpris d'une ſi étrange nouvelle, manda qu'Arefaſte ſe rendit à Orleans en diligence avec Herbert ſon clerc, lui promettant toute ſorte d'aſſiſtance.

[a] *Frag. ap. Baron. an.* 1017.

Arefaſte ſe mit en chemin ſuivant l'ordre du roi ; & paſſant à Chartres, il vouloit conſulter ſur cette affaire l'évêque Fulbert célebre alors pour ſa doctrine : mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par dévotion. Il s'adreſſa au treſorier de l'égliſe de Chartres nommé Ebrard, homme ſage ; & lui aïant découvert le ſujet de ſon voïage, il lui demanda ſon conſeil, ſur les moïens de combattre ces heretiques, & de ſe garantir de leurs artifices. Ebrard lui conſeilla d'aller tous les matins à l'égliſe faire ſa priere, pour implorer le ſecours de Dieu, & ſe fortifier par la ſainte communion : puis qu'aïant fait le ſigne de la croix, il allât trouver ces heretiques,

qu'il les écoutât ſans les contredire en rien, & fit ſemblant d'être leur diſciple. AN. 1022.

Quand Arefaſte fut arrivé à Orleans, il pratiqua de point en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conſeillé ; & dans la maiſon de ces nouveaux maîtres, il ſe tenoit aſſis le dernier comme le moindre de leurs diſciples. D'abord ils lui donnoient des exemples & des comparaiſons tirées de l'écriture, & l'exhortoient à rejetter la mauvaiſe doctrine qu'il avoit cruë juſqu'alors, pour recevoir la leur, comme venant du S. Eſprit. Et voïant qu'il rendoit graces à Dieu de tout ce qu'ils lui diſoient, ils crurent l'avoir gagné, & commencerent à lui découvrir leur doctrine : ſans l'envelopper comme auparavant d'expreſſions de l'écriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre ſon eſperance, puiſqu'ils lui défendoient de croire la paſſion de J. C. & l'efficace des ſacremens de baptême & d'euchariſtie ; & ils lui répondirent : Vous avez été juſques ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorans ; & vous venez d'ouvrir les yeux de l'eſprit à la lumiere de la verité. Nous vous ouvrirons la porte du ſalut ; & quand vous y ſerez entré, vous ſerez purifié de tous vos pechez par l'impoſition de nos mains, & vous ſerez rempli du don du S. Eſprit, qui vous fera penetrer la profondeur des écritures. Enſuite étant nourri d'une viande céleſte, vous verrez ſouvent avec nous les anges, & par le ſecours de ces viſions, vous pourrez en un moment vous tranſporter où il vous plaira, & vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu ſera toujous avec vous.

Ce qu'ils appelloient la viande céleſte ſe faiſoit en cette maniere. Ils s'aſſembloient certaines nuits dans une maiſon marquée, chacun une lampe à la main, & *Anon. to. 2. Spicil.*

AN. 1022. recitoient les noms des démons en forme de litanie ; jusques à ce qu'ils visſent un démon deſcendre tout d'un coup entre eux, ſous la fome d'une petite bête. Auſſitôt ils éteignoient toutes les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit ſous ſa main, pour en abuſer. Un enfant né d'une telle conjonction, étoit apporté au milieu d'eux, huit jours après ſa naiſſance, mis dans un grand feu & réduit en cendre. Ils recueilloient cette cendre, & la gardoient avec autant de veneration, que les Chrétiens gardent le corps de J. C. pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit preſque impoſſible de convertir quiconque en avoit avalé pour peu que ce fût.

Sup. liv. III. n. 21.

Ce recit a tant de rapport avec les calomnies dont on chargeoit les premiers Chrétiens, qu'il ſemble en être imité : mais la choſe eſt rapportée ainſi par un auteur du temps. Un autre dit ſeulement, que ces heretiques portoient avec eux de la poudre d'enfans morts, & que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient auſſi-tôt Manichéen comme eux.

Ademar. Chr. p. 180.

LIV. Concile d'Orleans.

Chr. S. Pet. to. 2. Spicil. p. 740.

Sur les avis d'Arefaſte, le roi Robert & la reine Conſtance ſe rendirent à Orleans, avec pluſieurs évêques, entr'autres Leoteric archevêque de Sens ; & le lendemain on tira tous ces heretiques de la maiſon où ils étoient aſſemblez, & on les amena dans l'égliſe de ſainte Croix devant le roi, les évêques & tout le clergé. Arefaſte fut amené avec eux, comme priſonnier, & prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je ſuis vaſſal du duc de Normandie, qui eſt le votre, & c'eſt ſans ſujet qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voiions s'il faut vous garder ou

vous renvoïer comme innocent. Arefaſte répondit : Aïant oüi parler de la ſcience & de la pieté de ceux que vous voïez ici avec moi dans les fers, je ſuis venu en cette ville pour profiter de leurs inſtructions. C'eſt aux évêques qui ſont aſſis avec vous, à voir ſi en cela je ſuis coupable. AN. 1022.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens-ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaſte répondit : Commandez leur, le roi & vous, de dire eux-mêmes en votre preſence, ce qu'ils m'ont enſeigné. Le roi & les évêques le leur ordonnerent : mais les heretiques ne vouloient point s'expliquer ; ils diſoient autre choſe que ce qu'on leur demandoit, ils n'entroient point dans le fonds de leur doctrine, & plus on les preſſoit, plus ils emploïoient d'artifice pour s'échapper. Alors Arefaſte voïant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner temps, & à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai crû avoir des maîtres, qui m'enſeignoient la verité, & non pas l'erreur : vû l'aſſurance avec laquelle vous me propoſiez cette doctrine, que vous nommiez ſalutaire, ſoûtenant que vous n'y renonceriez jamais, par la crainte des tourmens ni de la mort même ; & je vois maintenant que vous n'oſez l'avoüer, & ne vous mettez pas en peine du péril où vous me laiſſez. Il faut obéïr au roi & aux évêques, afin que je ſçache ce que je dois ſuivre & ce que je dois rejetter. Vous m'avez enſeigné, que par le baptême on ne pouvoit obtenir la rémiſſion des pechez : Que J. C. n'étoit point né de la Vierge, n'avoit ni ſouffert pour les hommes, ni été enſeveli, ni reſſuſcité ; & que le pain & le vin, qui étant mis ſur l'autel par les mains des prêtres, devient le ſacre-

AN. 1022.

ment, par l'operation du Saint Esprit, ne pouvoit être changé au corps & au sang de Jesus-Christ.

Après qu'Arefaste eut ainsi parlé, Guerin évêque de Beauvais s'adressa à Estienne & à Lisoye, comme aux docteurs des autres, & leur demanda si c'étoit là leur créance. Ils déclarerent hardiment qu'ils croïoient ainsi depuis long-temps. Et nous nous attendons, ajouterent-ils, que vous & tous les autres embrasserez cette doctrine, qui est la pure verité L'évêque leur dit: Jesus-Christ a voulu naître de la Vierge, parce qu'il l'a pû; & il a voulu souffrir en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité, & nous montrer que nous ressusciterons aussi.

Ils répondirent: Nous n'y étions pas présens, & nous ne pouvons croire que cela soit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit: Croïez-vous avoir eu un pere & une mere? Ils en convinrent; & il reprit: Si vous croïez être nés de vos parens, lorsque vous n'étiez pas, pourquoi ne voulez-vous pas croire, que le Dieu engendré de Dieu sans mere, avant tous les siécles soit né d'une Vierge, à la fin des temps, par l'operation du S. Esprit? Ils répondirent: Ce qui répugne à la nature, ne s'accorde point avec la création. L'évêque reprit: Avant que rien se fît par la nature, ne croïez-vous pas que Dieu le pere a tout fait de rien par son fils? Ils répondirent: Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des pensées terrestres, & qui croïent les inventions des hommes charnels, écrites sur la peau des animaux: pour nous qui avons une loi écrite par le S. Esprit, dans l'homme interieur, & qui n'avons d'autres sentimens, que ce que nous avons appris de Dieu même, c'est en vain que vous nous parlez ainsi: finissez & faites de nous ce que

ce que vous voudrez. Nous voïons déja notre roi, regnant dans le ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels. AN. 1022.

On disputa contre eux depuis la premiere heure du jour jusques à none, c'est-à-dire, jusques à trois heures après midi : & on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur déclara, que s'ils ne changeoient, ils seroient aussi-tôt brûlez par ordre du roi, & du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien, & qu'ils sortiroient du feu sans aucun mal, ils se moquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornemens de son ordre, & aussi-tôt les évêques les déposerent : la reine par ordre du roi se tint à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jettât dedans pour les tuer : mais comme on les en faisoit sortir, la reine d'une baguette qu'elle tenoit à la main creva un œil à Etienne, qui avoit été son confesseur. On les mena hors de la ville, sous une cabane, où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gaïement, disant tout haut qu'ils ne desiroient autre chose. De treize qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc & une religieuse qui se convertirent : les autres furent brûlez avec la poudre abominable, dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencerent à sentir le feu ; ils se mirent à crier qu'ils avoient été trompez, & qu'ils avoient eu de mauvais sentimens de Dieu, seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistans touchez de leurs cris, voulurent les retirer du feu, mais il n'étoit plus temps ; & ils furent tellement réduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os. On découvrit que le chantre de l'église d'Orleans, nommé Theodat, & *Ademar.*

LV. Manichéens brûlez.

mort trois ans auparavant, étoit dans la même hereAN. 1022. sie, suivant le témoignage des catholiques & des heretiques mêmes : c'est pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetiere, & jetter à la voirie.

On brûla de même ceux de cette secte, qui furent trouvez ailleurs : particulierement à Toulouse, comme témoigne Ademar, moine d'Angoulême, auteur du temps. Il ajoute, que ces émissaires de l'Ante-christ étoient répandus en differentes parties de l'Occident : & se cachoient avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvoient hommes & femmes. Il les nomme expressément Manichéens, & dit qu'ils commettoient en secret des abominations qu'il n'est pas même permis de dire, & toutefois à l'exterieur, ils feignoient d'être vrais
Conc. c. 8. Chrétiens. On voit encore que c'étoit des Manichéens par les raisons qu'emploïe le moine Glabert pour refuter leur doctrine. Il montre premierement la nécessité de croire un Dieu souverain auteur de toutes les substances corporelles & incorporelles. Il marque la source du mal, en ce que la créature s'est écartée de l'ordre prescrit par le créateur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la créature purement spirituelle, & celle qui n'est que corporelle, s'est abaissé au-dessous de lui : que Dieu pour le relever a fait de temps en temps des miracles, & lui a donné les saintes écritures dont il est l'auteur : que quiconque blasphême contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu : que par les saintes écritures, nous connoissons la sainte Trinité, particulierement le Fils de Dieu, de qui, par qui & en qui est tout ce qui est véritablement. Il vient ensuite à l'incarnation, dont le dessein est de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le peché ; & enfin il

montre, que le merite des ſaints, n'eſt que de s'être attaché à J. C. par la foi & la charité. AN. 1022.

LVI. Gauſlin archevêque de Bourges.

Vers le même temps il arriva un prodige en Aquitaine près la côte de la mer. Trois jours avant la ſaint Jean, il tomba du ciel une pluïe de ſang, qu'on ne pouvoit laver, quand elle tomboit ſur la chair d'un homme, ſur de l'étofe ou ſur de la pierre; mais ſi elle tomboit ſur du bois on la lavoit bien. Guillaume duc d'Aquitaine en manda la nouvelle au roi Robert, le priant par la même lettre de conſulter les ſçavans de ſon roïaume, ſur la ſignification de ce prodige. Le roi en écrivit à Gauſlin ſon frere naturel archevêque de Bourges, le priant de lui écrire promptement, ſi l'on trouvoit dans les hiſtoires, qu'il fut jamais arrivé quelque prodige ſemblable; & ce qui s'en étoit enſuivi.

Frag. Duch. to. 4. p. 85. A.

Ap. Fulb. ep. 95.

L'archevêque Gauſlin répondit au roi, en rapportant pluſieurs exemples de prodiges ſemblables, tirez des anciennes hiſtoires, & donnant à celui-ci des ſignifications miſterieuſes. Fulbert évêque de Chartres, que le roi avoit auſſi conſulté, ne lui rapporte qu'un grand paſſage de Gregoire de Tours, avec une explication ſemblable: qui montre qu'on ne mettoit pas alors en queſtion, que ces prodiges ne ſignifiaſſent quelque choſe.

Ep. 96.

Ep. 95. p. 90.

Gauſlin archevêque de Bourges étoit fils naturel du roi Hugues Capet. Il fut élevé dès l'enfance à ſaint Benoît ſur Loire, & diſciple du ſçavant Abbon: après la mort duquel, le roi Robert ſon frere lui donna cette abbaïe: nonobſtant la réſiſtance des moines, qui ne vouloient point le recevoir, à cauſe de ſa naiſſance. Après la mort de Dâbert archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an 1013. Mais le peuple

Adem. chr. p. 172.

de Bourges refusa cinq ans durant de le recevoir: criant
AN. 1022. tout d'une voix, que le fils d'une prostituée ne devoit pas gouverner l'église. Enfin par l'entremise de saint Odilon abbé de Clugny, la volonté du roi prévalut, Gauslin fut reçu dans le siége de Bourges, & le remplit jusques à sa mort, qui arriva l'an 1030.

LVII. Fulbert évêque de Chartres.

Fulbert évêque de Chartres n'étoit recommandable, comme il l'avoüe lui-même, ni par sa naissance, ni par ses biens. Il semble marquer qu'il étoit Romain:
Carm. p. 179. Ep. p. 2. fol. 12. & 15. il eut de bons maîtres dès l'enfance, & il en profita si bien qu'il devint un des plus fameux docteurs de son siécle. Il enseigna long-temps à Chartres, & fut chan-
Ep. 10. 46. 113. celier de cette église. On voit par quelques-unes de ses lettres, qu'il sçavoit la medecine, & donnoit des medicamens: mais il n'en composoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit estimé des rois, des évêques & des peuples, son merite le fit élire évêque de Chartres,
V. Mabill. sæc. 6. p. 254. n. 3. Epist. 41. après la mort de Rodolfe, quoiqu'il fût encore jeune, c'étoit l'an 1007. Foulques étoit encore évêque d'Orleans, & Fulbert lui écrivit, pour le consoler de la foiblesse du roi Robert, qui se laissoit surprendre par des méchans, & ne soutenoit pas la justice avec la vigueur nécessaire. Il l'exhorte à se faire rendre par l'abbé de
Ep. 73. Fleury la soumission qui lui étoit dûë, selon les canons; & y exhorte aussi l'abbé, qui étoit Gauslin, depuis archevêque de Bourges.

Ep. 61. Après la mort de Foulques, Thierri aïant été élu évêque d'Orleans, Fulbert refusa d'assister à son ordination au jour marqué: parce que Thierri étoit accusé d'homicide, & que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus on se plaignoit, que son élection avoit été extorquée par l'autorité du prince, con-

tre la liberté du clergé & du peuple. Toutefois Fulbert aïant reconnu ſon innocence, concourut à ſon ordination, & cultiva depuis ſon amitié. Auſſi Thierry d'Orleans eſt-il compté entre les ſaints, & honoré le vingt-ſeptiéme de Janvier. Il étoit fils du ſeigneur de Château-Thierry ſur Marne, & petit-fils de celui qui bâtit cette forteresſe, dont elle a gardé le nom.

V. Mabill. ſæc. 6. p. 192.

Ep. 62. 63.

Boll. to. 2. p. 788.

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appellé à l'épiſcopat, par des vers, dont les ſentimens ſont plus eſtimables que le ſtile. Mon créateur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi votre conſeil, & la force de le ſuivre dans l'incertitude où je ſuis. Je crains qu'étant entré temerairement dans l'épiſcopat, je ne ſois plus nuiſible qu'utile au troupeau : c'eſt pourquoi je crois devoir ceder à ceux qui en ſont plus dignes. Mais quand je penſe, que ſans appui de richeſſes ou de naiſſance, je ſuis monté ſur cette chaire, comme le pauvre élevé de ſon fumier ; je crois que c'eſt l'effet ordinaire de votre providence, & je n'oſe changer de place ſans votre ordre, quoique j'en ſois ſollicité par le reproche de ma conſcience. Vous ſçavez, Seigneur, ce qui vous eſt le plus agréable, & le plus utile pour moi : inſpirez-le moi, je vous ſupplie, & m'aidez à l'executer.

Carm. p. 179.

Pſ. cxii. 7.

Il fut raſſuré dans ſes craintes par ſaint Odilon de Clugny avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, & qu'il eſtimoit juſqu'au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui conſeilla de demeurer évêque : après quoi Fulbert prétendoit qu'il étoit obligé à lui donner ſon conſeil & ſon ſecours en toutes ſes peines.

Ep. 66.

Ep. 68.

Le roi Robert lui aïant fait demander ſon conſen-

Ep. 38. tement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris. il répondit qu'il y consentoit : en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres, & qui prêchât facilement : à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligez qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens & par
Ep. 11. 20. les évêques de la province. Depuis que Francon fut ordonné évêque, Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires : le consolant dans les persecutions que l'église souffroit de la part des seigneurs ; & l'exhortant à ne pas ceder à son ressentiment, jusques à prendre les armes : de peur, ajoute-t-il, que si vous employez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'usufruit des autels, que ses prédecesseurs avoient accordé à des laïques.

Ep. 45. Après la mort d'un soudoïen de l'église de Chartres, Robert évêque de Senlis demanda cette place, pour lui ou pour Guy son frere. Fulbert répondit : Qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Guy, parce qu'il étoit trop jeune, & la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, sçavant & vertueux. L'évêque de Senlis & sa mere en furent si irritez, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard, en presence de plusieurs temoins. En effet, quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachez pendant le jour, ils attaquerent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, & le tuerent à coups de lances & d'épées, dans le parvis de la grande église. Ses clercs qui vinrent un peu plus tard, le trouverent, qui en expirant prioit pour ses meurtriers, à l'exemple de saint Etienne. Quelque soin qu'ils eussent pris de se

cacher, le crime fut découvert par des indices, qui, joints aux menaces précedentes, faiſoient une entiere conviction. Fulbert en écrivit à Adalberon évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reïms, dont apparemment le ſiége étoit vaquant: l'exhortant à faire juſtice d'un tel crime, & à excommunier les coupables. Pour lui il les excommunia, & refuſa ce qu'ils offroient pour ſe faire abſoudre, nonobſtant les conſeils & les inſtances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de Senlis, il ne vouloit faire aucune ſatisfaction pour ce meurtre, ni avoüer qu'il en fût coupable. *Ep. 29. 60.* *Ep. 48. 49.*

Le ſiége de Reims aïant vaqué quelque-temps après la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles, encore laïque fut élu pour lui ſucceder par le clergé & le peuple de la ville, du conſentement du roi & de la plûpart des évêques de la province: mais Gerard de Cambray s'y oppoſa, inſiſtant ſur ce qu'Ebles étoit néophite, & prétendant qu'il n'étoit point inſtruit de la diſcipline, & ne ſçavoit qu'un peu de dialectique, pour impoſer aux ignorans. Guy nouvel évêque de Senlis faiſoit difficulté de prendre part à ſon ordination: mais Fulbert le raſſura, lui apportant les exemples de S. Ambroiſe & de S. Germain d'Auxerre; & lui repreſentant le beſoin de relever l'égliſe de Reims, notablement déchuë. Ebles fut en effet ſacré archevêque l'an 1024. & remplit dignement ce ſiége pendant neuf ans. Fulbert le conſola dans les traverſes qu'il ſouffroit de la part d'Eudes, comte de Champagne, & le reprit de ce qu'il vouloit abandonner ſon troupeau: diſant que ce ne ſeroit pas agir en paſteur. *Chr. Albert. 1023. Marlot. lib. 3. c. 20.* *Ep. 38.* *Ep. 53.*

Guillaume V. duc d'Aquitaine, connoiſſant le mérite de Fulbert de Chartres, le fit venir auprès de lui, *Chr. Adem. p. 173.*

le retint quelque-temps, & lui donna la tréſorerie de S.
V. Ep. 16. 18. Hilaire de Poitiers : mais Fulbert le pria enfin de l'en
Ep. 103. 130 décharger, ne pouvant y aller ſouvent, à cauſe de l'éloignement des lieux ; & proteſtant qu'il n'en ſeroit
Ep. 101. pas moins attaché à ſon ſervice. Dans une de ſes lettres il lui explique ce que renferme le ſerment de fidelité, & les devoirs reciproques du vaſſal & du ſeigneur.

LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine.

Ce duc Guillaume, que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puiſſans princes de ce temps-là, & des plus religieux. C'étoit le défenſeur des pauvres, le pere des moines, le protecteur des égliſes. Dès ſa jeuneſſe, il prit la coutume d'aller à Rome tous les ans, & s'il y manquoit une année, il alloit à ſaint Jacques en Galice ; ſoit qu'il marchât, ſoit qu'il tînt ſa cour, il paroiſſoit un roi plûtôt qu'un duc : auſſi étoit-il abſolu dans toute l'Aquitaine, & lié d'amitié avec le roi Robert, & avec les princes étrangers, Alfonſe roi de Leon, Sanche de Navarre, Canut de Dannemarc & d'Angleterre, & l'empereur Henri : ils ſe faiſoient reciproquement des preſens. S'il trouvoit un clerc recommandable par ſa ſcience, il en prenoit un ſoin particulier : ainſi il donna l'abbaïe de S. Maixent au moine Rainald ſurnommé Platon. Le duc avoit été bien inſtruit dans ſa jeuneſſe, il avoit quantité de livres dans ſon
Chr. Adem. p. 172.
p. 177. palais, liſoit lui-même ; & à l'imitation de Charlema-
p. 173. gne y emploïoit ſes heures de loiſir, & principalement dans les longues nuits de l'hiver. Il n'étoit gueres ſans quelques évêques auprès de lui. Il donna des terres à pluſieurs monaſteres, entr'autres à S. Martial de Limoges, à S. Michel en l'Erme & à Clugny. Car il honoroit ſingulierement les moines reguliers & les abbez & ſe ſervoit de leurs conſeils dans le gouvernement de ſon

état,

état. Il chériſſoit ſur-tout ſaint Odilon abbé de Clugni, qu'il s'attacha par de grandes liberalitez, le conſiderant comme un temple du S. Eſprit, & lui donna à reformer quelques monaſteres de ſon obéiſſance.

Il fonda de nouveau l'an 1010. celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cens ans après. Il fonda l'abbaïe de Bourgueil en Anjou dans une terre de ſon propre. De ſon temps & la même année 1010. on trouva au monaſtere d'Angeli en Saintonge le chef S. Jean, que l'on prétendoit y avoir été apporté dès le tems de Pepin roi d'Aquitaine, fils de Loüis le debonnaire, fondateur de ce monaſtere. Nous avons encore l'hiſtoire de cette tranſlation, mais ſi groſſierement fabriquée, que l'on en voïoit la fauſſeté dès l'onziéme ſiécle. Toutefois la découverte de ce chef, que l'on croïoit être celui de ſaint Jean-Baptiſte, reveilla merveilleuſement la devotion des fideles. On y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie & d'Eſpagne. Le roi Robert y vint avec la reine, & y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornemens précieux. Sanche roi de Navarre y vint auſſi, le duc de Gaſcogne, le comte de Champagne, & tous les autres ſeigneurs, les évêques & les abbez, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en proceſſion les reliques les plus fameuſes, même celle de ſaint Martial tenu pour l'apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus ſolide de cette découverte, fut le rétabliſſement de l'obſervance réguliere au monaſtere de ſaint Jean d'Angeli. Le duc Guillaume fit venir ſaint Odilon, qui y mit un abbé nommé Reinald, & après la mort de celui-ci un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monaſtique & âgé

Chr. Malleac. p. 206.
V. Mabill. ſæc. 6. act. p. 133.
Bibl. P. Labbet. 2. p. 222.
Chr. ap. Beſly.
Annal. Bened. lib. XXV. n. 14.
poſt Op. Cypr.
Ademar p. 178.

Chr. Malleac. p. 227. de ſoixante & onze ans, le dernier jour de Janvier 1030.

LIX. Pieté du roi Robert.

Le roi Robert eut toujours une affection particuliere pour la ville d'Orleans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptiſé & couronné roi. Il rendit à l'égliſe cathedrale de ſainte Croix, des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du ſecours, & donna à la même égliſe des vaſes ſacrez & des ornemes précieux. Il en donna auſſi à l'abbaïe de Fleury, dont il confirma les privileges. Car il regardoit ſaint Benoît comme un de ſes principaux protecteurs: avec la ſainte Vierge, ſaint Martin, ſaint Aignan, ſaint Corneille, ſaint Cyprien, ſaint Denys & ſainte Geneviéve. Il fit bâtir à Orleans un nouveau monaſtere en l'honneur de ſaint Aignan: deux égliſes de Notre-Dame, & un monaſtere de ſaint Vincent. Un de ſaint Paul à Chanteuge en Auvergne, de ſaint Medard à Vitri, de ſaint Leger dans la forêt Iveline, de Notre-Dame à Melun, de ſaint Pierre & ſaint Rieul à Senlis. A Eſtampes le monaſtere de Notre-Dame & une autre égliſe dans le palais. A Paris dans la cité, ſaint Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monaſtere de ſaint Germain l'Auxerrois, l'égliſe de ſaint Michel dans la forêt de Bievre, qui eſt celle de Fontainebleau, le monaſtere de ſaint Germain de Paris avec l'égliſe de ſaint Vincent dans la forêt de Laye. A Gomé une égliſe de ſaint Aignan, une autre égliſe de ſaint Aignan à Fay: le monaſtere de Notre-Dame à Poiſſi, celui de Caſſien à Autun. Ce ſont quatorze monaſteres & ſept autres égliſes.

Helg. p. 68.

p. 72. c.

p. 77.

p. 64. c. Sa dévotion pour le ſaint ſacrement de l'euchariſtie étoit telle, qu'il lui ſembloit y voir Dieu dans ſa

gloire, plûtôt que ſous une forme étrangere ; & c'eſt ce qui le rendoit ſi ſoigneux de fournir des vaſes & des ornemens pour celebrer dignement le ſaint ſacrifice. Il ſe plaiſoit auſſi à orner richement les reliques des ſaints ; & on en découvrit un grand nombre ſous ſon regne, qui avoient été long temps cachées, particulierement vers l'an 1008. & dans la ville de Sens, ſous l'archevêque Leoteric. Il y eut un grand concours, non ſeulement des Gaules, mais d'Italie & d'Outremer ; & pluſieurs malades y furent gueris : enſorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la découverte des reliques la plus celebre, fut celle des martirs ſaint Savinien & ſaint Potentien apôtres de Sens. Ils étoient demeurez cachez dans des cavernes, de peur des païens, depuis le temps de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an 940. Mais l'archevêque Leoteric les aïant trouvez vers l'an 1015. les fit enfermer ſoigneuſement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert & la reine Conſtance, firent mettre le corps de ſaint Savinien dans une châſſe d'or & d'argent ornée de pierreries, que le roi rapporta lui-même ſur ſes épaules avec le prince Robert ſon fils. Cette derniere tranſlation ſe fit le vingt-cinquiéme d'Aout vers l'an 1025. & un aveugle nommé Mainard, du village de Fontaines en Gâtinois, y recouvra la vuë, qu'il avoit perduë depuis trois ans.

Glab. III. c. 6.

Acta SS. Ben. ſæc. 6 p. 254.

Le roi étoit très-aſſidu aux offices de l'égliſe, faiſoit des prieres & des genuflexions ſans nombre : liſoit tous les jours le pſeautier, enſeignoit aux autres les leçons & les himnes. Il paſſoit ſans dormir les nuits entieres de Noël, de Pâques & de la Pentecôte. Depuis la Septuageſime juſques à Pâques il couchoit ſur la terre, &

paſſoit le carême en pelerinages. Les aumônes ordinai-
Helg. p. 72. res du roi Robert à Paris, à Orleans, & aux autres villes où il ſéjournoit, étoient de nourrir trois cens pauvres, & quelquefois juſques à mille, leur faiſant donner du pain & du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cens pauvres du pain, du vin & du poiſſon. Le jeudi ſaint il en ſervoit au moins trois cens le genou en terre, donnant à un chacun du pain, des légumes, du poiſſon & un denier; & cela à tierce. Il en faiſoit autant à ſexte, puis il ſervoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers & chantant toujours des pſeaumes. Enfin après ſon repas, revêtu ſeulement d'un cilice, il lavoit les pieds à cent ſoixante ou plus, & donnoit deux ſols à chacun. Ces ſols & ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres il menoit par tout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montez ſur des ânes & loüant Dieu.

Ce bon roi portoit la compaſſion pour les pauvres & la patience, juſques à laiſſer prendre en ſa preſence l'argenterie de ſa chapelle, &. ſouffrir que l'on coupât les ornemens d'or ou de fourures qu'il portoit ſur lui. Helgaud moine de Fleury, qui a écrit ſa vie, en rapporte pluſieurs exemples, comme ſes plus belles actions.
p. 64. Il dit auſſi qu'à Compiegne, le bon prince fit arrêter le jeudi ſaint douze hommes, qui avoient conjuré contre ſa vie : qu'il les fit garder dans la maiſon de Charles le Chauve, nourrir ſplendidement, & le jour de Pâques leur fit donner la communion. Le lundi ils furent jugez & condamnez tout d'une voix : mais le roi leur fit grace, en conſideration de la nourriture celeſte qu'ils avoient reçuë, & les renvoïa, ſe contentant de leur

défendre de rien faire de semblable. Pour prévenir les faux sermens alors si fréquens, il avoit fait faire un reliquaire de cristal orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisoit jurer les seigneurs; & un autre d'argent renfermant un œuf de grifon, où il faisoit jurer les gens du commun, comme si la validité du serment n'eût dépendu que des reliques. p. 66.

Mais ce prince faisoit mieux paroître son zele dans le choix des évêques. Car, dit Glaber, quand un siége étoit vacquant, il ne songeoit qu'à le remplir d'un digne sujet, fut-il de la plus basse naissance. Ce qui lui attira l'indignation & la desobéissance des seigneurs de son roïaume, qui ne choisissoient pour ces places que des nobles comme eux : car la plûpart, à l'imitation des rois, se rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc souvent de la résistance de la part des seigneurs ses vassaux : mais il étoit en paix avec les princes souverains ses voisins, sçavoir l'empereur Henri, Ethelred roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre. *Glab. lib.* III. *c.* 2.

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevuë de l'an 1023. près de la Meuse qui séparoit leurs états. Plusieurs de leur suite disoient, qu'il n'étoit pas de leur dignité de passer l'un du côté de l'autre, & qu'ils devoient se voir sur des barques au milieu de la riviere : mais l'humilité & l'amitié sincere l'emporta. L'empereur Henri se leva de grand matin, & passa avec peu de suite du côté du roi Robert : ils s'embrasserent tendrement, entendirent la messe celebrée par les évêques, & dînerent ensemble. Le roi offrit à l'empereur de grands presens en or, en argent & en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachez, *Sigeb. an.* 1023. *Glab. ibid.*

& ſur chacun l'armeure du cavalier : mais l'empereur ne prit qu'un livre d'évangiles & un reliquaire contenant une dent de ſaint Vincent. L'imperatrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi avec ſes évêques, paſſa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de ſon côté cent livres d'or, mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvellerent leur traité d'alliance, s'entretinrent des interêts de l'égliſe & de l'état, & convinrent de ſe trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient reſolu.

IX. Richard abbé de Verdun.

Vita ſæc. 6. act. Ben p. 519.

Hugo. Flav. Chr. Virdun. p. 160. Bibl. Lab.

Richard abbé de Verdun, cheri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le dioceſe de Reims de parens très-nobles, il fit ſes études à la cathedrale, qui étoit alors l'école la plus celebre de toutes les égliſes de la Gaule Belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs. Richard fut pourvû de la dignité de chantre de cette égliſe, puis de celle de doïen, dont il s'acquitta avec tant de prudence & de capacité, qu'il ſe fit eſtimer & reſpecter de tout le monde. Il étoit aſſidu à l'oraiſon & recitoit le pſeautier tous les jours, partie proſterné, partie debout. Se ſentant fortement appellé à la perfection, il redoubla ſes aumônes, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres ; mais il doutoit s'il demeureroit entre les ſiens, pour leur donner bon exemple, ou s'il quitteroit ſon païs, pour ſe délivrer des tentations qu'attire l'amour des parens.

Il déliberoit encore, quand il reçut chez lui Frideric comte de Verdun, qui ſous l'habit ſeculier ſervoit Dieu depuis long-tems avec un grand zele. Son frere Adalberon II. évêque de Verdun étant mort, il donna le comté à cette égliſe, s'en reſervant toutefois la joüiſſance ſa vie durant. Le motif de cette donation fut de réparer

Elog. ſæc. 6. act. Ben. p. 185.

les torts que les ancêtres de Frideric avoient faits à cette égliſe. Il la fit l'an 997. & la même année il alla en pelerinage à Jeruſalem.

Ce fut au retour de ce voïage qu'il vint à Reims, & logea chez le doyen Richard, qui le reçut avec beaucoup de charité. Frideric voulut profiter de l'occaſion, pour conſulter un ſi habile homme, ſur le deſſein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de ſon côté, & ils convinrent enſemble de ſe retirer à ſaint Vannes de Verdun. Ce monaſtere ſubſiſtoit dès le milieu du huitiéme ſiécle, mais il avoit été ruiné par les Normans: on avoit commencé à le rétablir foiblement, & il n'étoit alors habité que de ſept Ecoſſois, ſous la conduite d'un ſaint homme de la même nation nommé Fingen abbé de ſaint Felix de Mets. Les deux amis y aïant été reçus, n'y trouverent pas la regularité qu'ils croïoient; & s'en allerent à Clugni conſulter ſaint Odilon, ſur le parti qu'ils devoient prendre. Aïant reconnu leur merite & leur zele, il n'écouta point l'amour propre, qui lui auroit conſeillé de les retenir chez lui: mais il les renvoïa au monaſtere de ſaint Vannes, perſuadé que Dieu les deſtinoit à y retablir l'obſervance reguliere. *Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 25.*

A leur retour l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des perſonnes élevées dans l'opulence, euſſent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monaſtere. Il ceda toutefois à leurs inſtances: mais il mourut environ trois mois après les avoir reçus. Alors Heimon évêque de Verdun, mit à ſa place Richard, & le fit abbé de ſaint Vannes, malgré la reſiſtance des moines Ecoſſois. C'étoit l'an 1004. & il gouverna cette abbaïe quarante-deux ans. Frideric ne le

regarda plus que comme ſon maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéiſſance & d'une humilité parfaite.

La réputation de l'abbé Richard s'étendit bien tôt, non-ſeulement dans la France dont il étoit ſorti, mais dans tout le roïaume de Loraine: enſorte que l'empereur Henri en aïant oüi parler, le fit venir auprès de lui, l'entretint avec plaiſir, & le renvoïa chargé de preſens. Il en uſa ainſi pluſieurs fois, & s'étant informé de l'origine & de l'état de ce monaſtere, il lui donna de quoi le rétablir & le rebâtir magnifiquement. Dans un de ſes voïages l'abbé mena avec lui le moine Frideric, qui étant connu de toute la cour, & parent de l'empereur, étoit toujours traité avec grand honneur. Un jour l'empereur étant avec les évêques & les ſeigneurs, Frideric que l'on avoit placé avec eux, vit ſon abbé aſſis beaucoup plus bas. Il ſe leva d'auprès de l'empereur, portant ſon marche-pied, ſur lequel il s'aſſit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée & loüée de tout le monde; & fut cauſe que l'empereur fit aſſeoir auprès de ſoi l'abbé Richard & le moine Frideric enſuite.

Tandis qu'on rebâtiſſoit le monaſtere de ſaint Vannes, Frideric voïant des moines ſes confreres, qui avoient honte de remuer la terre & enlever les décombres: leur en montroit l'exemple le premier, auſſi-bien que de prendre l'oiſeau ſur ſes épaules & porter le mortier. Le duc Godefroi ſon frere le trouva un jour dans la cuiſine lavant les écuelles; & dit en ſortant, que cette occupation ne convenoit guéres à un comte: mais Frideric lui dit qu'il ſe tenoit fort honoré de rendre de tels ſervices à ſaint Pierre & ſaint Vannes, patrons du

du monaſtere. Un des moines voulant un jour le déchauſſer par charité, il lui dit avec une ſainte indignation : que me ſert, mon frere, d'avoir quitté les honneurs du ſiécle, ſi je reçois de mes freres ſans néceſſité les ſervices que l'on m'eût rendus dans le ſiécle ? Je ne ſuis venu ici que pour ſervir les autres. Son exemple excita pluſieurs ſeigneurs de ſes parens, non-ſeulement à donner de grands biens à cette maiſon, mais à embraſſer eux-mêmes la vie monaſtique. L'abbé Richard aïant été chargé du monaſtere de S. Vaſt d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prevôt, & il y mourut l'an 1022.

L'abbé Richard devint un des trois reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique dans l'empire François, les deux autres étoient Odilon de Clugny & Guillaume de Dijon : on nommoit le premier Odilon le pieux ou le débonnaire, à cauſe de ſa bonté : on nommoit le ſecond Guillaume pardeſſus la regle, à cauſe de ſa ferveur auſtere ; & Richard étoit ſurnommé la grace de Dieu, à cauſe de ſa douceur. Baudri évêque de Liege lui donna l'abbaïe de Lobes, qui étoit très-riche, pour y rétablir l'obſervance, & enſuite celle de S. Laurent de Liege. Roger évêque de Chaalons lui donna de même l'abbaïe de ſaint Pierre : le roi Robert lui donna celle de Corbie : Baudoüin comte de Flandres lui en donna pluſieurs, S. Pierre de Gand, S. Amand, S. Riquier, S. Joſſe. Enfin on comptoit juſqu'à vingt-un monaſteres, dont il avoit pris la conduite, tant à la priere des évêques, que des princes. Après les avoir réformez, il y mit des abbez qu'il choiſit entre ſes diſciples : mais il en gouverna trois par lui-même, outre ſaint Vannes. En 1011. il alla à Rome, & gagna les bon-

nes graces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel reſpect pour lui, que ſouvent il accommodoit leurs differends. Il pardonna à un moine qui avoit voulu le tuer ; & le voïant ſincerement converti, en fit un de ſes plus fideles diſciples.

LXI. Enguerran abbé de S. Riquier.

Un autre abbé chéri du roi Robert, fut Enguerran de S. Riquier. Il n'étoit pas de grande naiſſance ; mais dès l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaïe de Centule, qui aïant été fondée par S. Riquier vers l'an 725. & ruinée par les Normands dans le ſiécle ſuivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerran d'aller étudier à Chartres ſous l'évêque Fulbert où il apprit la grammaire, la muſique & la dialectique. Cependant le roi Robert voulant faire par dévotion le voïage de Rome, faiſoit chercher des eccleſiaſtiques inſtruits, pour l'accompagner ; & ſur la réputation d'Enguerran, il le mena avec lui, & fut très-content de ſa doctrine & de ſes mœurs. Ce voïage fut environ l'an 1020. & le roi réſolut dès-lors de placer Enguerran en quelque dignité eccléſiaſtique.

Vita ſæc. 6. Ben. p. 494.

Etant retourné à ſon monaſtere, il y ranima les études, enſorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en tranſcrire de nouveaux, & à inſtruire la jeuneſſe. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, & toute la communauté élut Enguerran pour lui ſucceder, excepté quelques-uns qui s'y oppoſoient, parce qu'ils étoient enflez de leur nobleſſe. Le roi ravi de trouver cette occaſion de placer Enguerran, vint auſſi-tôt à S. Riquier: mais celui-ci l'aïant appris par avance, ſe cacha dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit ſi bien chercher,

qu'on le trouva ; & quand on le lui eût amené, il entra dans l'égliſe, & en préſence de tous ceux qui s'y trouverent, il le mit en poſſeſſion, en lui faiſant toucher les cordes des cloches. Car les inveſtitures ſe faiſoient toujours par quelque ſigne ſenſible.

Le nouvel abbé eut grand ſoin de réparer les bâtimens du monaſtere, d'orner l'égliſe, & retirer les biens uſurpez : d'empêcher par ſa fermeté les uſurpations nouvelles, & d'augmenter au contraire le temporel, par diverſes donations qu'il reçut. Il écrivit par le conſeil de l'évêque Fulbert ſon maître, la vie, les miracles & la tranſlation de S. Riquier en quatre livres, & compoſa quelques ouvrages en vers. Il vêcut juſqu'à l'an 1045. Guy alors archidiacre, & depuis évêque d'Amiens, fit ſon épitaphe. Il avoit été ſon diſciple, & fut un poëte fameux en ſon temps.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

AN. 1023.

I.

Egliſe d'Allemagne.

L'Archevêque Aribon invita l'empereur S. Henri, à venir célebrer à Maïence la fête de la pentecôte, l'an 1023. & ce prince y aſſembla un concile national d'Allemagne, où par le conſeil des évêques, il corrigea pluſieurs déſordres. Il voulut entre autres, ſéparer Otton comte de Hamerſtin, d'avec Irmengarde, qui n'étoit point ſa femme légitime : le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie ſur les remontrances des évêques : mais la femme mépriſa ouvertement leurs défenſes.

Vita S. Godeh. n. 24. ſac. 6. Ben. p. 410.

Sup. liv. LVIII. n. 58.

Godehard nouvel évêque d'Hildesheim vint au concile. Car Bernoüard étoit mort l'année précédente 1022. le vingtiéme de Novembre, après trente ans d'épiſcopat. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, auſſi fut-il depuis canoniſé par Celeſtin III. en 1194. L'empereur Henri aïant appris la nouvelle de ſa mort, prit en particulier Godehard abbé d'Altaha, & lui déclara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refuſa abſolument, & ne ſe rendit point aux inſtances des évêques, que l'empereur lui fit parler. Il dit ſeulement que ſi on le jugeoit digne de l'épiſcopat, il attendroit que Ratiſbonne ou Paſſau vinſſent à vacquer, afin de pouvoir être utile aux ſiens : car il étoit né dans le dioceſe de Paſſau. Toutefois un ſonge qu'il eut huit jours après, & qu'il crut venir du ciel, le détermina à accepter le ſiege d'Hildesheim ; & il fut ſacré le jour de S. André vendredi trentiéme de Novembre 1022. par Aribon archevêque de Maïence ſon métropolitain.

Vita n. 48. cod. ſac. 6. p. 229. 771.

Vita S. Codeh. n. 18.

Arnold. Lubec. IV. 6. 29.

Godehard avoit été offert à Dieu dès l'enfance, dans le monaſtere d'Altaha ou Altach, dont l'empereur Henri n'étant encore que duc de Baviere, le fit abbé, & lui donna enſuite pluſieurs autres monaſteres à réformer. Il étoit déja vieux, & ne ſongeoit qu'à ſe préparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à ſe charger de l'épiſcopat : toutefois il vêcut encore quinze ans, juſqu'au quatriéme de Mai 1038. qu'il mourut. Il fut canoniſé dans le ſiecle ſuivant, aïant fait pluſieurs miracles devant & après ſa mort. AN. 1023.

La même année 1023. le vingt-deuxiéme d'Octobre, mourut Geron archevêque de Magdebourg, après avoir fait beaucoup de bien à ſon égliſe, comme avoit fait à la ſienne Arnoul évêque d'Halberſtat, qui mourut la même année, & qui étoit en réputation pour ſa ſcience & ſon éloquence. L'empereur paſſa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces égliſes vacantes vint apprendre quels paſteurs il leur donneroit. Aïant donc déliberé avec eux qui paſſoient pour les plus ſages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Virſbourg, & l'évêché d'Halberſtat à Brandag abbé de Fulde. La même année 1023. mourut S. Hartuic archevêque de Salsbourg, après trente-deux ans d'épiſcopat. *Chr. Saxo.* *Vita ap. Canif. to. 2. p. 315.*

On peut juger du ſoin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques, par le grand nombre des ſaints perſonnages qui remplirent de ſon temps les ſieges d'Allemagne. On remarque entre autres, à Treves Meingaud & Poppon : à Cologne Heribert & Pilegrim : à Maïence Villigiſe, Archambaud & Aribon : à Vormes Burchard, à Utrect Ansfrid & Athalbalde : à Munſter Thierri & Sigefroi : à Oſnabruc Thietmar, à Hil- *Vita S. Meinwerci n. 100.*

desheim Bernoüard & Godehard, à Minden Sibert &
AN. 1024. Brunon, à Straſbourg Verinhaire, à Virſbourg Geron & Hunfroi, à Brem Unuan, à Paderborn Meinverc. Car encore que quelques-uns fuſſent en place avant le regne de Henri, il eſt à croire qu'ils lui aiderent par leurs conſeils à choiſir les autres.

II. Mort de S. Henri, Conrad roi.

L'empereur Henri affligé de diverſes incommoditez, demeura long-temps à Bamberg, où il avoit paſſé la fête de Noël en 1023. puis aïant repris ſes forces, il ſe mit en chemin pour aller à Magdebourg. Mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, & n'y arriva que le ſamedi ſaint, accompagné de tous les grands & de l'imperatrice Cunegonde, & y célebra la fête de pâques, qui étoit le cinquiéme d'Avril en 1024. De-là il paſſa à Halberſtad, puis à Goſlard, & enfin à Grone, où la maladie ſe renforçant, l'obligea de s'arrêter.

Vita Hen. n. 27. ap. Sur. 14. Jul.

Se ſentant près de la mort, il appella les parens de l'impératrice ſon épouſe, & leur dit: Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée; puis il mourut le quatorziéme de Juillet 1024. âgé de cinquante-deux ans, après en avoir regné vingt-deux comme roi, & dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, & enterré dans la cathédrale, dédiée à S. Pierre, comme il l'avoit ordonné. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, il fut canoniſé dans le ſiecle ſuivant, & l'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort.

Sifrid. epit. p. 689. Vita S. Meinverc. n. 101.

Martyr. R. 14. Jul.

Après ſept ſemaines d'interregne, les ſeigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Maïence par l'archevêque Aribon le huitiéme de Septembre 1024. Il étoit fils d'Henri, fils d'Otton, fils de Ludolf, fils aîné d'Otton le grand. Il fut élevé à Vormes, ſous la conduite de l'évêque Bouchard, qui le voïant mépriſé de ſes

Vita Burch.

parens, à cauſe de ſon humeur douce, & de l'innocence de ſa vie : le prit auprès de lui, & le nourrit comme ſon fils, l'inſtruiſant dans la crainte de Dieu, & l'aimant particulierement pour la fermeté de ſon courage. On dit que S. Henri l'avoit lui-même déſigné pour ſon ſucceſſeur. Il eſt connu ſous le nom de Conrad le Salique, & il regna quinze ans. AN. 1024.

III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape.

Le pape Benoît VIII. étoit mort la même année 1024. le dixiéme de Juillet, après avoir tenu le ſaint ſiége près de douze ans, & fut enterré à S. Pierre. Son ſucceſſeur fut Jean ſon frere fils de Gregoire comte de Tuſculum. C'étoit un pur laïque, qui fut élu pape à force d'argent : on le nomme Jean XIX. & il tint le S. ſiége neuf ans. Le patriarche de C. P. de concert avec l'empereur Baſile & avec quelques autres Grecs, eſſaïa d'obtenir le conſentement de ce pape, pour ſe donner le titre d'évêque univerſel dans l'égliſe Orientale, comme le pape le prenoit par toute l'égliſe. Le patriarche envoïa donc à Rome des députez chargez de grands préſens, tant pour le pape que pour les autres, qu'ils trouveroient favorables à ſa prétention ; & comme l'avarice dominoit alors à Rome plus qu'en lieu du monde, les Grecs furent écoutez, & les Romains chercherent les moïens de leur accorder ſecretement ce qu'ils deſiroient. Mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura juſqu'en France, & l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape ſur ce ſujet une lettre très-forte quoique très-reſpectueuſe. Enfin les Grecs furent obligez de retourner à C. P. ſans avoir rien fait, & de ſe déſiſter pour lors de cette prétention.

Papebr. Conat. Chr. Caſſ. 2. c. 57. Glab. IV. c. 1.

IV. Egliſe de C. P.

Le patriarche qui fit cette tentative, étoit Euſta-

the ſucceſſeur de Sergius. Car celui-ci aïant tenu
AN. 1025. vingt-cinq ans entiers le ſiege de C. P. mourut au mois
Cedr. p. 717. de Juillet indiction ſeconde, l'an du monde 6527. de
Jeſus-Chriſt 1019. & ordonna patriarche Euſtathe,
qui étoit le premier des prêtres de l'égliſe du palais : il
— p. 719. tint le ſiege ſix ans & cinq mois, & mourut au mois
de Decembre 6534. 1025. indiction neuviéme. Peu
de jours après, l'empereur Baſile tomba ſubitement
malade ; & le moine Alexis, abbé du monaſtere de
Stude, l'étant venu viſiter avec le chef de S. Jean-Bap-
tiſte, il le déclara patriarche, & l'envoïa introniſer ſur
le champ, par le protonotaire Jean ſon miniſtre d'é-
tat. L'empereur Baſile mourut le ſoir même, aïant
vêcu ſoixante & dix ans, & regné cinquante ; & fut
enterré, comme il avoit deſiré, dans l'égliſe de S. Jean
à l'Hebdome. Ce prince eſt fameux par ſes victoires
contre les Bulgares. Son frere Conſtantin, qui re-
gnoit avec lui depuis cinquante ans, en regna ſeul
encore trois ; & le patriarche Alexis tint le ſiege de
Conſtantinople dix-ſept ans.

V. Synode d'Arras. Syn. Atreb. to. 13. Spicil. init.

En France l'héréſie qui avoit été découverte, & re-
primée à Orleans deux ans auparavant, n'étoit pas
éteinte ; & on en trouva des ſectateurs à Arras en 1025.
Gerard qui en étoit évêque auſſi-bien que de Cambrai,
avoit été inſtruit dans l'école de Reims ſous l'archevê-
que Adalberon dont il étoit parent. Cet évêque aïant
paſſé à Cambrai la fête de Noël & celle de l'Epipha-
nie, vint faire quelque ſéjour à Arras, où s'entrete-
nant des devoirs de ſon miniſtere, il apprit qu'il y étoit
venu d'Italie des hommes qui introduiſoient une hé-
réſie nouvelle ; faiſant profeſſion d'une certaine juſtice,
par laquelle ſeule ils prétendoient qu'on etoit purifié ;

&

& ne reconnoiſſoient dans l'égliſe aucun autre ſacrement utile au ſalut. L'évêque Gerard ordonna de chercher ces heretiques, & de les amener en ſa préſence : eux ſçachant pourquoi on les cherchoit, ſe diſpoſoient à s'enfuïr ſecretement : mais ils furent prévenus & amenez à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé d'autres affaires, il ſe contenta de leur faire quelques queſtions ſur leur créance : & voïant qu'ils étoient dans l'erreur, il les fit mettre en priſon juſques au troiſiéme jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs & aux moines : pour la çonverſion de ces heretiques. AN. 1025.

Le troiſiéme jour qui étoit un dimanche, l'évêque vint à l'égliſe de Notre-Dame revêtu de ſes ornemens, accompagné de ſes archidiacres, auſſi revêtus avec les croix & les évangiles, & environnez de toute la multitude du clergé & du peuple. On chanta le pſeaume *Exurgat Deus* : puis l'évêque s'étant aſſis avec les abbez & les autres ſelon leur rang, il fit amener les priſonniers, & fit au peuple un ſermon ſur leur ſujet en general. Enſuite s'adreſſant aux priſonniers, il leur demanda quelle étoit leur doctrine & leur culte, & quel en étoit l'auteur. Ils répondirent, qu'ils étoient diſciples d'un nommé Gandulfe d'Italie ; & qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les évangiles & les écrits des apôtres. Mais il étoit venu à la connoiſſance de l'évêque, qu'ils rejettoient le baptême, l'euchariſtie, la pénitence, le mariage, & qu'ils mépriſoient les égliſes, & ne reconnoiſſoient point pour ſaints les confeſſeurs, mais ſeulement les apôtres, & les martirs. C'eſt pourquoi il les interrogea ſur ces articles ; & commençant par le bâptême, il leur dit : *Pſ.* 67.

AN. 1025. Puisque vous prétendez recevoir la doctrine évangelique, vous devez aussi recevoir ce sacrement. Car l'évangile rapporte que J. C. dit à Nicodeme : Quiconque ne renaîtra point de l'eau & de l'esprit, n'entrera point dans le roïaume des cieux.

Jo. III. 5.

Ils répondirent : La doctrine que nous avons apprise de notre maître est conforme à l'évangile. Car elle consiste à quitter le monde, réprimer les desirs de la chair, vivre du travail de ses mains : ne faire tort à personne, & exercer la charité envers tous ceux qui ont du zele pour notre institut. Nous croïons qu'en gardant cette justice on n'a point besoin de baptême ; & que si on la viole, le baptême ne sert de rien pour le salut. Or le baptême est inutile pour trois raisons : la premiere est la mauvaise vie des ministres, qui ne peuvent procurer le salut : la seconde est la rechute dans les vices, auxquels on a renoncé dans le baptême : la troisiéme, qu'il ne semble pas qu'un enfant, qui ne desire & ne connoît pas même son salut, puisse profiter de la volonté & de la foi d'autrui.

A cela l'évêque répondit par un discours, dont voici la substance. J. C. qui est juste par lui-même, & source de toute justice, n'a pas laissé de recevoir le baptême, pour accomplir toute justice, c'est-à-dire, pour nous en donner l'exemple. Il a voulu que par ce signe sensible de l'ablution du corps, nous connussions la purification invisible de l'ame ; & saint Pierre ne laissa pas de baptiser Corneille avec l'eau, quoiqu'il eut reçu le S. Esprit par avance. L'indignité du ministre ne nuit point au sacrement, parce que c'est le S. Esprit qui opere ; & Judas baptisoit comme les autres apôtres. Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui ; comme le paralitique de l'é-

Matth. III. 15.

Act. X. 47.

p. 7.

p. 11.

vangile & la fille de la Cananée. Enfin vous qui ne voulez dans l'égliſe aucune céremonie ſenſible, pourquoi obſervez-vous ſi religieuſement de vous laver les pieds les uns aux autres ? Venant au ſacrement de l'euchariſtie, il dit : Quand nous offrons ce ſacrifice, le pain & le vin mêlé d'eau, ſanctifié ſur l'autel par la croix & les paroles de J. C. deviennent ſon vrai & propre corps, & ſon vrai & propre ſang, quoiqu'ils paroiſſent être autre choſe. L'évêque répondit enſuite à quelques objections, & rapporta quelques hiſtoires miraculeuſes, pour montrer la verité du changement du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt. AN. 1025. *Matth.* IX. 2. c. 2.

A ce diſcours tous les fideles qui étoient preſens fondoient en larmes, & loüoient la puiſſance & la miſericorde de Dieu. L'évêque ſe tournant vers les heretiques, leur demanda s'ils avoient quelque choſe à répondre. Ils dirent avec de grands ſoupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche, & ils avoüerent leur faute, ſe frappant la poitrine & ſe proſternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu qui les avoit ſoufferts ſi long-temps à la honte du nom Chrétien ; & ils craignoient qu'il n'y eut plus de pardon pour eux, après en avoir ſéduit pluſieurs autres. L'évêque leur dit : Vous auriez raiſon de craindre, vous qui défendiez aux pécheurs d'eſperer aucun fruit de la pénitence : mais ſi vous rejettez de bonne foi vos erreurs pour recevoir la doctrine catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu. p. 21.

Il continua donc de les inſtruire, premierement touchant les égliſes materielles qu'ils mépriſoient, comme n'étant que des amas de pierres, touchant l'autel, l'encens & les cloches. Il leur expliqua tous les ordres, de- c. 3. c. 4. 5. c. 6.

AN. 1025. puis le portier juſques à l'évêque : car ces heretiques ne vouloient aucun culte exterieur ; & tenoient pour indifferent quels fuſſent les miniſtres de leur religion & en quels lieux ils en fiſſent l'exercice : dans des bois, c. 7. dans des carrefours, dans des cloaques. Ils ne ſe mettoient point en peine non plus en quel lieu on les enterrât : diſant que les céremonies des funerailles, n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les inſtruiſit enſuite ſur la pénitence : montrant c. 8. 9. qu'elle eſt utile même aux morts, pour leſquels on fait des prieres, des aumônes, ou d'autres œuvres penales. Car, dit-il, un ami peut ſuppléer à la pénitence que ſon ami n'a pû accomplir, étant prévenu par la mort.

c. 10. Il paſſe au mariage, & dit, qu'il ne faut ni le défendre generalement, ni le permettre indifferemment à tous : parce qu'il n'eſt plus permis à ceux qui ſe ſont c. 11. une fois engagez au ſervice de l'égliſe. Il montre que c. 12. 13. 14. l'on doit honorer les ſaints confeſſeurs auſſi-bien que les martirs. Il juſtifie la pſalmodie, la veneration de la c. 15. croix & des images : l'ordre des dignitez eccleſiaſtiques. c. 16. Enfin il établit la néceſſité de la grace, contre la fauſſe juſtice de ces heretiques. Sur tous ces points, il rapporte, autant qu'il eſt poſſible, des preuves tirées du nouveau teſtament, par les diſcours & les exemples de Jeſus Chriſt & des apôtres : mais il en allegue auſſi pluſieurs de l'ancien teſtament.

c. 17. Cette inſtruction de l'évêque dura juſques à la fin du jour ; & comme il vit que les heretiques paroiſſoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs ; & lui même en prononça ainſi la condamnation avec tous les abbez, les archidiacres & le clergé. Nous condamnons & anathematiſons cette hereſie, qui dit que

le baptême ne ſert de rien, pour effacer le peché originel & les pechez actuels; que les pechez ne peuvent être remis par la pénitence: que l'égliſe, l'autel, le ſacrement du corps & du ſang de Notre Seigneur, ne ſont autre choſe que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce ſacrement comme une choſe vile; & qui rejette les mariages légitimes. Nous condamnons cette hereſie & tous ceux qui la ſoutiennent. Ils ajouterent une profeſſion de foi contraire à ces erreurs, où ils diſent en parlant de l'euchariſtie: Nous déclarons que c'eſt la même chair, qui eſt née de la Vierge, qui a ſouffert ſur la croix, qui étant ſortie du ſépulchre, a été élevée au-deſſus des cieux, & eſt aſſiſe à la droite du pere. AN. 1025.

Cette condamnation fut prononcée en latin: mais parce que ceux qui avoient profeſſé l'hereſie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprete; & ils déclarerent qu'ils acquieſçoient à la condamnation & à la profeſſion de foi. On la leur fit ſouſcrire, comme ils pouvoient, en faiſant une croix; & tous les aſſiſtans rendant graces à Dieu ſe retirerent avec la bénédiction de l'évêque. Il envoïa la relation de ce ſynode à un évêque voiſin, que l'on croit être Renauld de Liege, pour le précautionner contre ces heretiques, qui avoient ſçu ſe déguiſer ſi bien dans ſon diocéſe, qu'il les avoit laiſſé aller impunis. Gerard ajoute: ceux qu'ils avoient envoyez chez nous pour en ſéduire d'autres, aïant été pris, réſiſtoient avec une grande diſſimulation, & on ne pouvoit tirer leur confeſſion par aucuns tourmens, juſques à ce qu'étant convaincus par ceux qu'ils avoient preſque infectez de leur erreur, il nous en expliquerent une partie.

AN. 1025.

VI. Retraite de sainte Cunegonde.

En Allemagne l'imperatrice Cunegonde se trouvant libre par le decès de saint Henri son époux, se retira au monastere de Caufunge en Hesse près de Cassel, qu'elle avoit fondé, & dont elle fit dédier l'église le jour de l'anniversaire de saint Henri, quinziéme de Juillet 1025. Pendant la messe elle se presenta devant l'autel, revêtuë de tous les ornemens imperiaux, & offrit premierement une particule de la vraïe croix. Après l'évangile, elle se dépoüilla de la pourpre, & se revêtit d'une tunique brune, qu'elle avoit faite de ses mains, & que les évêques avoient benie : elle se fit couper les cheveux, qui furent gardez en son honneur dans le monastere, & reçut des évêques le voile & l'anneau, chantant les prieres marquées pour la consécration solemnelle des vierges. Aïant ainsi fait profession, elle passa dans ce monastere les quinze ans qu'elle vêcut encore, mais en simple religieuse, soumise à toutes ses sœurs, & humble sans ostentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ses mains : sçachant, dit l'auteur de sa vie, qu'il est écrit : que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toujours l'esprit occupé de priere ou de lecture, qu'elle faisoit elle-même, ou qu'elle écoutoit : elle visitoit les sœurs malades, & prenoit grand soin des pauvres. Enfin consumée de veilles & d'austeritez, elle mourut le troisiéme de Mars 1040. & fut enterrée à Bamberg, près de l'empereur son époux ; mais elle défendit qu'on lui fit de pompe funebre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & elle fut canonisée en 1200. par le pape Innocent III.

Vita n. 7. sec. 6. Ben. p. 458. & apud Bell. 3. Mart. tom. 6. p. 265.

Pontific. Rom. de consecr. virg.

1. Thess. III. 10.

Martyr. R. 3. Mart.

VII. Concile d'Anse.

La même année 1025. on tint un concile à Anse près de Lion, où assisterent douze évêques ; sçavoir, Bouchard archevêque de Lion, l'archevêque de Vienne,

To. 9. pag. 589.

nommé auſſi Bouchard ; l'archevêque de Tarantaiſe. Les évêques d'Autun, de Mâcon, de Chaalon, d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Uzez, d'Aouſte & de Maurienne. Comme ils traitoïent de pluſieurs ſujets touchant les affaires eccleſiaſtiques, & l'utilité du peuple : Gauſſlin évêque de Mâcon, ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & forma ſa plainte contre Bouchard archevêque de Vienne : qui ſans ſa permiſſion & ſon conſentement avoit contre les canons ordonné des moines dans le diocéſe de Mâcon, c'eſt à-dire, dans le monaſtere de Clugny. L'archevêque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit preſent, pour auteur & pour garent de ces ordinations. Odilon ſe leva avec ſes moines, & montra un privilége qu'ils avoient reçû de l'égliſe Romaine, pour n'être ſujets ni à l'évêque, dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre : mais avoir la liberté d'amener tel évêque, & de tel païs qu'ils voudroient, pour faire les ordinations & les conſécrations dans leur monaſtere : par les conſécrations, j'entens les dédicaces d'égliſes. AN. 1025.

Alors on lut les canons du concile de Calcedoine & de pluſieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque païs les abbez & les moines ſoient ſoûmis à leur propre évêque ; & défendent à aucun évêque, de faire dans le diocéſe d'un autre, ni ordination ni conſécration, ſans ſa permiſſion. En conſequence de ces canons, les évêques déclarerent nul le privilége, qui non-ſeulement ne s'y accordoit pas : mais y contrevenoit formellement ; & déciderent, que l'abbé de Clugny, n'étoit pas un garent ſuffiſant du procedé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque convaincu par ces raiſons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon ; & par maniere de ſatisfaction, lui

promit sous telle caution qu'il voulut, de lui fournir
AN. 1025. tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un & l'autre, pendant le carême la quantité nécessaire d'huile d'olives, pour faire le saint crême. Cet exemple & celui de la dédicace du monastere de Loches, montrent que les évêques de ce temps-là, ne croïoient pas le pape au-dessus des canons.

Sup. liv. LVIII. *n.* 16.

VIII. Suite de la vie de saint Romuald.

Il est temps de reprendre la suite de la vie de saint Romuald, & de voir sa bienheureuse fin. Après qu'il eut quitté l'empereur Otton III. & lui eut prédit sa mort, il se retira à Parenzo, ville située dans une peninsule de l'Istrie, & y demeura trois ans : pendant la premiere desquels il fonda un monastere, & y établit un abbé, les deux autres années il demeura reclus. Là Dieu l'éleva à une si haute perfection, qu'il connoissoit l'avenir, & penetroit plusieurs misteres de l'ancien & du nouveau testament. Il y reçut tout d'un coup le don des larmes, auſquelles auparavant il s'excitoit inutilement ; & il lui dura tout le reste de sa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, transporté de l'amour divin : Mon cher Jesus, mon doux Jesus, mon desir ineffable, douceur des saints, suavité des anges ; & d'autres paroles au-dessus du langage humain. Il ne vouloit plus célebrer la messe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ses larmes ; & comme si ses disciples avoient reçu le même don, il leur disoit : Prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoibliſſent la vûë, & nuisent à la tête.

Sup. liv. LVIII. *n.* 59.

Vita n. 53. *ſec. 6. act. Ben. p.* 296.

n. 55. Il sortit de cette retraite, cedant à l'instante priere des freres de ses autres monasteres : mais l'évêque de Parenzo l'aïant appris en fut si affligé qu'il fit publier, que

que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repasser en Italie, ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors, dont les mariniers le reçurent avec joïe, s'estimant heureux de porter un si grand trésor; mais dans le passage il survint une si violente tempête, que tous se crurent prêts à périr: les uns se dépoüilloient pour nager, les autres s'attachoient à une planche: Romuald aïant abaissé son capuce, & mis sa tête entre ses genoux, pria quelque-temps en silence; puis il dit à l'abbé Anson, qui étoit près de lui, de déclarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre; & peu de temps après ils arrivérent heureusement à Caorle.

Romuald vint à son monastere de Bifolco, dont il n. 58. trouva les cellules trop magnifiques, & ne voulut loger que dans une, qui n'avoit guéres que quatre coudées. N'aïant pû persuader à ses moines de se soûmettre à la conduite d'un abbé; il les quitta, & envoïa demander une retraite aux comtes de Camerin. Ils lui offrirent avec grande joïe toutes les terres de leur état, desertes ou cultivées; & il choisit un lieu nommé Val de Castro, qui est une plaine fertile & bien arrosée, entourée de montagnes & de bois. Il y avoit déja une petite église & une communauté de penitentes, qui lui cederent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules, & à y habiter avec ses disciples; & il y fit des fruits incroïables. On venoit à lui de tous côtez chercher la penitence: les uns donnoient leurs biens aux pauvres, les autres quittoient le monde entierement, & embrassoient la vie monastique. Le saint homme étoit comme un seraphin, tellement embrasé de l'amour de Dieu, qu'il l'allumoit dans les cœurs de

tous ceux qui l'écoutoient. Souvent lorſqu'il prêchoit les larmes lui coupoient la parole tout d'un coup, & il s'enfuïoit comme un inſenſé : quand il étoit à cheval avec les freres, il marchoit loin après les autres, chantant toujours des pſeaumes, & répandant continuellement des larmes.

n. 60. Ceux qu'il reprenoit avec plus de ſeverité, c'étoit les clercs ſeculiers ordonnez par ſimonie : leur déclarant qu'ils étoient perdus, s'ils ne renonçoient volontairement aux fonctions de leurs ordres. Ce diſcours leur parut ſi nouveau, qu'ils le voulurent tuer. Car la ſimonie étoit tellement établie en tout ce païs, que juſques au temps de Romuald, à peine y avoit-il quelqu'un qui ſçût que c'étoit un peché. Il leur dit, apportez-moi les livres des canons, & voïez ſi je vous dis la verité. Les aïant examinez, ils reconnoiſſoient leur crime & le déploroient. Le ſaint homme perſuada à pluſieurs chanoines & à d'autres clercs qui vivoient comme des laïques, d'obéir à des ſuperieurs, & de vivre en commun : ce qui ſemble être le commencement des chanoines reguliers, que nous verrons dans la ſuite. Quelques évêques, qui étoient entrez dans leurs ſieges par ſimonie, vinrent le conſulter ; & s'étant mis ſous ſa conduite, promirent de quitter l'épiſcopat, & d'embraſſer la vie monaſtique. C'eſt S. Pierre Damien qui raconte tout ceci dans la vie de S. Romuald ; & il ajoute : Je ne ſçai toutefois ſi le ſaint homme en put convertir un ſeul en toute ſa vie. Car cette venimeuſe hereſie eſt très-dure & très-difficile à guérir, principalement dans les évêques : on promet toujours, & on differe de jour en jour : en ſorte qu'un Juif eſt plus facile à convertir.

n. 62. S. Romuald quitta Val de Caſtro, y laiſſant quelques-uns de ſes diſciples, & paſſa au païs d'Orviette : où il

bâtit un monaſtere, par le ſecours principalement du comte Farulfe. Car ne pouvant contenter ſon zele, il formoit toujours de nouveaux deſſeins, il ſembloit qu'il voulut changer tout le monde en deſert, & engager tous les hommes à la vie monaſtique.

Aïant appris le martire de ſaint Boniface ſon diſciple, tué par les Ruſſes l'an 1009. il ſentit un ſi grand deſir de répandre ſon ſang pour J. C. qu'il reſolut auſſi-tôt d'aller en Hongrie : mais depuis qu'il eut conçu ce deſſein, il bâtit en peu de temps trois monaſteres : celui de Val de Caſtro dont je viens de parler, un autre près de la riviere d'Eſino, & le troiſiéme près la ville d'Aſcoli. Enſuite aïant obtenu la permiſſion du ſaint ſiege, il partit avec vingt-quatre diſciples, dont deux avoient été ſacrez archevêques pour cette miſſion. Car ils avoient tous un ſi grand zele pour le ſalut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorſqu'ils furent entrez dans la Pannonie, qui eſt la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie, qui l'empêcha de paſſer outre. Elle fut longue, & ſi-tôt qu'il avoit reſolu de retourner, il ſe portoit mieux : mais quand il vouloit aller plus avant, ſon viſage s'enfloit, & ſon eſtomac ne gardoit plus de nourriture. Il aſſembla donc ſes diſciples, & leur dit : Je vois que Dieu ne veut pas que je paſſe outre : mais parce que je n'ignore pas votre deſir, je n'oblige perſonne à retourner ; je vous laiſſe une entiere liberté ; mais je ſçai qu'aucun de ceux qui demeureront ne ſouffrira le martire. En effet de quinze qui s'avancerent en Hongrie, quelques-uns furent fuſtigez, pluſieurs vendus & reduits en ſervitude ; mais ils n'arriverent point au martire. n. 63. Sup. l. LVIII. n. 26.

Romuald revint à ſon monaſtere d'Orvieite, dont il

trouva que l'abbé ne suivoit pas ses maximes. Car il vouloit qu'un abbé, comme étant veritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eût point d'affection pour le temporel, & emploïât les biens du monastere pour l'utilité des freres, sans faire aucune dépense par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monastere, & s'alla loger avec ses disciples, près du château de Rainier qui fut depuis marquis de Toscane. Ce seigneur aïant quitté sa femme sous prétexte de parenté, avoit épousé la veuve d'un de ses parens. C'est pourquoi Romuald ne voulut point demeurer gratuitement dans ses terres, afin de ne paroître pas approuver sa conduite; mais il lui païoit une piece d'or pour l'eau, & une autre pour le bois; & il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de se retirer. Rainier disoit: Il n'y a ni empereur ni homme vivant qui me donne tant de crainte, que le visage de Romuald. Je ne sçai que dire devant lui, & ne je trouve point d'excuses pour me défendre. En effet le saint homme avoit ce don de Dieu, que tous les pecheurs, principalement les grands du siecle trembloient devant lui, comme en presence de la majesté divine.

IX. Divers monasteres de saint Romuald.

Il changea encore plusieurs fois de demeure, faisant du fruit par tout, & convertissant plusieurs pecheurs. Ce qui l'obligeoit à changer si frequemment, c'est que par tout où il demeuroit, une foule innombrable le venoit chercher. Ainsi quand il avoit rempli un monastere, il y mettoit un superieur, & se pressoit d'en aller remplir un nouveau. Entre autres monasteres, il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie: où il souffrit une calomnie atroce de la part d'un de ses moines, nommé Romain. Car voulant le corriger de ses impuretez, non seule-

n. 75.

ment par des reprimandes, mais par de rudes disciplines : celui-ci l'accusa d'un crime du même genre ; & quoique son âge décrepit & son corps attenué l'en rendissent incapable, la calomnie trouva créance, & les disciples du saint homme le mirent en penitence, & lui défendirent de celebrer les saints mysteres. Il s'y soûmit, & fut environ six mois sans approcher de l'autel. n. 78. Enfin Dieu lui commanda, sous peine de perdre sa grace, de quitter cette simplicité indiscrete, & de celebrer hardiment la messe. Il le fit le lendemain, & pendant la messe, il fut long-temps ravi en extase, & reçut ordre de donner une exposition des pseaumes, que l'on garde encore à Camaldule écrite de sa main.

Etant à Sitrie, il demeura sept ans enfermé, gardant n. 79. continuellement le silence ; & toutefois il ne fit jamais plus de conversions, & ne renferma plus de penitens. Il ne relâcha rien dans la vieillesse de l'austerité de sa vie. Pendant un Carême il ne vêcut que de boüillon n. 80. fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, & il faisoit ainsi diverses experiences, pour éprouver ses forces. Pendant l'été, de deux semaines il en passoit une jeûnant au pain & à l'eau, l'autre il ajoutoit quelque chose de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de son goût, il la faisoit preparer; & après en avoir senti l'odeur, il se reprochoit sa sensualité, & la renvoïoit sans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois ; & se coupoit lui-même la barbe & les cheveux, mais fort rarement. Pendant le Carême il ne sortoit point sans une necessité indispensable. Mais ces austeritez n'empêchoient pas qu'il ne montrât un visage serain & une gayeté continuelle. On raconte plusieurs guérisons

n. 81. &c. miraculeuſes qu'il fit, mais évitant autant qu'il étoit poſ-
n. 89. ſible qu'on les lui attribuât. Quand il envoïoit quelque part ſes diſciples, il leur donnoit un pain, un fruit ou quelque autre choſe qu'il avoit benite; & ſes diſciples guerirent pluſieurs malades, en leur en faiſant manger.

n. 93. Les moines de Sitrie vivoient dans une grande perfection. Tous marchoient nuds pieds, pâles, negligez, & toutefois contens dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermez dans leurs cellules comme en des ſepulcres. Perſonne n'y goûtoit jamais de vin. Non ſeulement les moines, mais leurs ſerviteurs & ceux qui gardoient les beſtiaux, jeûnoient, obſervoient le ſilence, ſe donnoient la diſcipline l'un à l'autre, & demandoient penitence pour les moindres paroles oiſeuſes. Quand Romuald y vit un ſi grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer enſemble: il leur donna un abbé & ſe retira à Biſolco, gardant étroitement le ſilence.

n. 94. Cependant l'empereur ſaint Henri étant venu en Italie, envoïa prier ſaint Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Le ſaint homme refuſoit abſolument d'y aller & de rompre ſon ſilence; mais ſes diſciples lui dirent: Conſiderez que nous ſommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodément: demandez, s'il vous plaît, à l'empereur quelque grand monaſtere. Le ſaint homme leur écrivit: Sçachez que l'empereur vous donnera le monaſtere du mont Amiat, voïez ſeulement quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui ſe leva auſſi-tôt, & dit avec un grand ſentiment: Plût à Dieu que mon ame fût dans votre corps? Il le pria de

lui parler : mais il ne put ce jour-là lui faire rompre ſon ſilence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemans vinrent en foule le ſaluer en baiſſant la tête, & s'empreſſoient à arracher les poils de ſa fourrure, pour les emporter en leurs païs comme des reliques : de quoi le ſaint homme fut ſi affligé, que ſans ſes diſciples il ſeroit auſſi-tôt retourné à ſa cellule. Etant entré chez l'empereur, il lui parla beaucoup de la reſtitution des droits des égliſes, de la violence des puiſſans & de l'oppreſſion des pauvres. Enfin il demanda un monaſtere pour ſes diſciples, & l'empereur lui donna le mont Amiat, dont il chaſſa un abbé coupable de pluſieurs crimes. Ce monaſtere ſitué en Toſcane dans le territoire de Cluſium, avoit été fondé vers l'an 743. par Rachis roi des Lombards.

Ital. ſac. to. 3. p. 667.

Une des dernieres fondations de ſaint Romuald, mais qui par la ſuite eſt devenuë la plus celebre de toutes, fut celle de Camaldule. Ce lieu nommé alors Campo-Malduli, eſt ſitué au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin dans le dioceſe d'Areze. Mais c'eſt une plaine agreable arroſée de ſept fontaines. Saint Romuald le choiſit comme propre à ſes diſciples, & y bâtit une égliſe de ſaint Sauveur & cinq cellules ſeparées pour autant d'ermites, à qui il donna pour ſuperieur le venerable Pierre. Cet établiſſement ſe fit du conſentement de Theodalde évêque d'Areze, qui entra dans ce ſiege l'an 1023.

Mabill. obſerv. ad vit. p. 278.

Id. Iter Ital. p. 180.

X.

Fin de ſaint Romuald.

Saint Romuald ſentant approcher ſa fin, revint à ſon monaſtere de Val de Caſtro ; & ſe tenant aſſuré qu'il mourroit bien-tôt, il ſe fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer & y garder le ſilence juſques à la mort. Vingt ans auparavant il avoit prédit

Vita n. 100.

AN. 1027. à ses disciples, qu'il mourroit en ce monastere, sans que personne fût présent à sa mort. Sa cellule de reclusion étant faite, il sentit augmenter ses infirmitez, principalement une fluxion sur la poitrine, qui le pressoit depuis six mois : toutefois il ne voulut ni se coucher sur un lit, ni relâcher la rigueur de son jeûne. Un jour comme il s'affoiblissoit peu à peu, le soleil étant vers son coucher, il ordonna à deux moines qui étoient près de lui, de sortir & de fermer après eux la porte de la cellule ; & de revenir au point du jour, pour dire auprès de lui matines, c'est-à-dire, laudes. Comme ils sortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurerent près de la cellule ; & quelque temps après écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mouvement ni voix, ils se douterent de ce qui en étoit : ils pousserent promptement la porte, & aïant pris de la lumiere, ils le trouverent mort couché sur le dos. Il vêcut six-vingt ans, dont il en passa vingt dans le monde, trois dans le monastere, quatre-vint-treize dans la vie eremitique. C'est ce que nous lisons dans sa vie, écrite quinze ans après par saint Pierre Damien : toutefois on croit qu'il y a du méconte, soit par la faute des copistes ou autrement, & que saint Romuald ne peut avoir vêcu plus de quatre-vingt-dix ans. Il mourut l'an 1027. le dix-neuviéme de Juin, & l'église honore sa memoire le même jour : mais à Rome sa fête a été fixée au septiéme de Fevrier, jour de sa seconde translation. Incontinent après sa mort, il se fit quantité de miracles à son tombeau : ce qui fut cause que cinq ans après, les moines obtinrent du saint siége la permission d'élever un autel sur son corps : c'étoit alors une maniere de canoniser les saints.

Mabill. p. 279. Boll. 7. Febr. to. 4. p. 103.

Martyr. R. 19. Jun. & 7. Febr.

Vita n. 102. 105.

Mabill. prefat. ad sæc. 5. n. 98.

Dans

Dans le même temps ſous le pape Jean XIX. & Theodalde évêque d'Areze, vivoit le fameux muſicien Gui moine de la même ville, qui inventa la game & les ſix notes *ut. re. mi. fa. ſol. la*, par le moïen deſquelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en pluſieurs années. Il prit ces ſillabes des trois premiers vers de l'himne de S. Jean *Ut queant laxis*; & écrivit ſur ſa nouvelle methode à Michel, moine de Pompoſie, monaſtere alors célebre près de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entrepriſe. J'eſpere, dit-il, que ceux qui viendront après nous, prieront pour la remiſſion de nos pechez, puiſqu'au lieu qu'en dix ans à peine pouvoit-on acquerir une ſcience imparfaite du chant, nous faiſons un chantre en un an ou tout au plus en deux. Et enſuite.

Gui d'Areze muſicien.

Ap. Baron. an. 1022. *& ſæc.* 6. *Ben. p.* 50.

Le pape Jean qui gouverne à preſent l'égliſe Romaine, aïant oüi parler de notre école & comment par le moïen de nos antiphoniers les enfans apprennent les chants qui leur étoient inconnus; en fut fort ſurpris, & m'envoïa trois meſſages pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Gregoire abbé de Milan, & Pierre prevôt des chanoines de l'égliſe d'Areze homme très-ſçavant pour notre temps. Le pape m'aïant témoigné beaucoup de joïe de mon arrivée, m'entretint longtemps, me fit pluſieurs queſtions; & feüilleta ſouvent mon antiphonier, qu'il regardoit comme un prodige. Il en medita les regles, & ne ſe leva point du lieu où il étoit aſſis, qu'il n'eut appris un verſet qu'il n'avoit jamais oüi chanter, & n'éprouvât ainſi en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaiſe ſanté ne me permit pas de demeurer à Rome: parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle, en des lieux mariti-

mes & marécageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hiver, pour expliquer cet ouvrage au pape & à son clergé. Peu de jours après j'allai visiter votre pere Gui abbé de Pompose, homme cheri de Dieu & des hommes pour sa vertu & sa sagesse, que je désirois voir comme le pere de mon ame. Cet homme si éclairé approuva mon antiphonier si-tôt qu'il l'eut vû, se repentit d'avoir suivi le sentiment de mes envieux, m'en demanda pardon; & me conseilla étant moine de préferer aux villes épiscopales, les monasteres, dont Pompose est à present par ses soins le premier en Italie. C'est donc pour lui obéir, que je veux illustrer votre monastere par cet ouvrage: vû principalement que les évêques étant maintenant presque tous condamnez pour simonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula Micrologue son livre de la musique, & le dédia à Theodalde évêque d'Areze son diocésain, qui l'avoit pris auprès de lui, pour lui aider à l'instruction de son clergé & de son peuple.

XII. Brunon évêque de Toul.

Vita Leon. IX. sec. 6. Ben. par. 2 p. 53 Boll. 19. Apr. to. 10. p. 648.

Le roi Conrad étoit entré en Italie dès l'an 1025. aïant à sa suite Brunon son parent, clerc de l'église de Toul. Il étoit né en Alsace, & dès l'âge de cinq ans, ses parens le donnerent à Berthold évêque de Toul, pour le faire instruire. Etant devenu grand, ils l'envoïerent à la cour du roi Conrad, dont il se fit singulierement aimer; & dès lors prévoïant qu'il seroit appellé à l'épiscopat, il résolut de préferer une église pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans, & diacre quand il suivit le roi en ce voïage de Lombardie, étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en personne. Brunon s'acquitta mieux de cet emploi que ne promettoit son peu

d'experience, & prit grand soin des campemens & de la subsistance des troupes. AN. 1026.

Herman évêque de Toul étant mort l'année suivante 1026. pendant le carême, le clergé & le peuple élut tout d'une voix Brunon qui étoit encore avec le roi en Italie, & en écrivit à l'un & à l'autre : representant que l'évêque, suivant les canons, doit être pris du clergé de la même église, & que l'on ne doit jamais donner à aucune un évêque qui ne lui soit pas agréable. Le roi Conrad avoit grande repugnance à cette élection, tant à cause de la pauvreté de l'église de Toul, que pour sa situation dans l'extrêmité de son roïaume, où il ne passoit presque jamais. Au contraire c'étoit la pauvreté de cette église, qui déterminoit Brunon à l'accepter : ainsi il fit tant d'instances auprès du roi, qu'il la lui accorda. Il se mit donc en chemin pour revenir d'Italie ; & aïant évité les embuches des Lombards révoltez contre le roi, il arriva à Toul le jour de l'Ascension, & fut mis en possession par son cousin Thierry évêque de Mets.

Le roi Conrad vouloit que Brunon différât son sacre jusqu'à Pâques de l'année suivante 1027. où il devoit être couronné empereur, afin de le faire sacrer en même-temps par le pape : mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Treves son métropolitain. Toutefois il se trouva une difficulté : car l'archevêque prétendoit que ses suffragans, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter serment, de ne jamais rien faire sans exception, que par son ordre ou son conseil : ce que Brunon croïoit impraticable, & ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, réduisant la prétention de l'arche-

vêque aux affaires eccleſiaſtiques, ſuivant l'ancien
AN. 1027. droit des métropolitains. Brunon fut donc ſacré évê-
Sup. l. LII. n. 5. que de Toul le neuviéme de Septembre 1026.

XIII. Le roi Conrad vint à Rome l'année ſuivante, & y
Conrad empereur. fut couronné empereur le jour de Pâques vingt-ſixié-
Wip. vita Chunr. p. 433. me de Mars par le pape Jean XIX. la reine Giſele ſon épouſe fut auſſi couronnée imperatrice. Deux rois aſſiſterent à cette céremonie : ſçavoir Rodolfe roi de Bourgogne, oncle de Giſele, & Canut roi d'Angleterre & de Dannemarc, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il ſe plaignit au pape, à l'empereur & aux autres ſeigneurs qui ſe trouverent preſens, des vexations que ſouffroient ſes ſujets tant Anglois que Danois, lorſqu'ils alloient à Rome en pelerinage ou en marchandiſe, & on lui promit exemption des impoſitions, & liberté des chemins, particulierement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la plûpart des paſſages des Alpes. Canut ſe plaignit auſſi au pape des ſommes immenſes que l'on exigeoit de ſes archevêques, quand ils alloient demander le pallium ; & il fut réſolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir, C'eſt ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prélats, aux ſeigneurs & au peuple d'Angleterre, à qui il recommanda de païer exactement à Rome le denier de ſaint Pierre, & les autres redevances aux égliſes.

To. 9. conc. p. 861. ex. Wil. Malmeſb. L'empereur Conrad étant de retour en Allemagne, aſſiſta la même année 1027. à un concile aſſemblé à Francfort par Aribon archevêque de Maïence, où ſe trouverent vingt-trois évêques. A l'orient devant l'autel, étoient aſſis l'archevêque de Maïence avec ſes ſuffragans : à l'occident l'empereur, aïant à ſa droite Pelegrim archevêque de Cologne & ſes ſuffragans ; & à

ſa gauche Hunfroi archevêque de Magdebourg avec les ſiens : au midi d'autres évêques, & au ſeptentrion pluſieurs abbez. En ce concile l'archevêque Aribon renouvella ſa prétention contre S. Godehard de Hildesheim, touchant le monaſtere de Gandesheim : mais Godehard, qui étoit preſent, prouva ſon droit par le témoignage de ſept évêques, qui avoient aſſiſté au traité de Gandesheim. Néanmoins l'archevêque l'inquieta encore pour ce ſujet en deux conciles, tenus les deux années ſuivantes. Enfin en 1030. il ſe déſiſta, reconnut qu'il avoit failli, & ſe reconcilia avec le ſaint évêque. AN. 1027.

XIV. Canut roi de Dannemarc & d'Angleterre.

Canut ou Cnuto, fils & ſucceſſeur de Suein ou Suenon roi de Dannemarc, paſſa comme lui en Angleterre pour vanger ſa nation des cruautez du roi Ethelred à qui il fit long-temps la guerre, & à ſon fils Edmond côté de fer. Enfin après la mort de ce dernier, il demeura ſeul maître de l'Angleterre l'an 1017. & y regna près de vingt ans. Il étoit chrétien, & d'uſurpateur il devint un roi très-bon & très-ſage ; enſorte qu'il mérita le ſurnom de grand. Ce fut par les conſeils de S. Elnoth ou Egelnoth archevêque de Cantorberi. Ce prelat aïant été moine de Glaſtemburi ſucceda l'an 1020. à l'archevêque Living ſucceſſeur de S. Elfege ; & deux ans après il alla à Rome, & reçut le pallium du pape Benoît VIII. A ſon retour paſſant à Pavie, il acheta un bras de S. Auguſtin cent marcs d'argent & un marc d'or, & enrichit de cette relique l'égliſe d'Angleterre.

Eleg. ſac. 6. Bened. p. 447.

Sup. l. LVIII. n. 31.

Ce fut donc par ſes exhortations, que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ſes pechez, & l'accomplit comme nous venons de voir. Ce fut par ſes conſeils qu'il renouvella les loix tant eccleſiaſtiques que

Tom. 9. conc. p. 914. civile, comme il paroît par le recuëil qui en reste, contenant plusieurs reglemens importans sur les matieres de la religion, conformes à ceux des rois précedens. Ce fut encore par le conseil de l'archevêque, que le roi Canut étendit ses liberalitez sur les égliſes étrangeres, comme on voit par celles de Chartres, où il envoïa une ſomme conſiderable, du temps de l'évêque Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, & emploïa cet argent à rebâtir ſon égliſe, qui avoit été brûlée. L'archevêque Egelnoth mourut l'an 1038. & eſt compté entre les ſaints.

Fulb. ep. 97.

Adam. Brem. li. c. 38. Le roi Canut emmena en Dannemarc pluſieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zelande, Reinher en Finlande. Unuan archevêque de Breme reçut bien l'évêque Gerbrand; mais il l'obligea à le reconnoître pour ſon ſuperieur, & à lui promettre fidelité. L'aïant pris en amitié, il ſe ſervit de lui pour envoïer au roi Canut des députez avec des preſens, le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant

n. 39. de ce qu'il avoit oſé en enlever ces évêques. Le roi Canut prit en bonne part la reprimande, & vêcut ſi bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faiſoit rien que par ſon avis: juſques-là qu'il fut médiateur de la paix entre ce prince & le roi Conrad le Salique.

XV. S. Olaf roi de Norvege. Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf roi en Norvege, prince juſte toutefois, & zelé pour la religion chrétienne. Il s'appliqua particulierement à

c. 40. purger la Norvege des devins, des magiciens & des enchanteurs, dont elle étoit pleine; & il avoit auprès de lui des évêques & des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine & leurs conſeils: Les plus di-

ſtinguez pour la ſcience & pour la vertu, étoient Sigefroi, Grimquil, Rodulfe & Bernard, qui, par l'ordre du roi Olaf allerent prêcher l'évangile en Suede, en Gothie, & aux iſles qui ſont au-delà de la Norvege. Ce prince envoïa auſſi des députez à l'archevêque Unuan avec des preſens : le ſuppliant de recevoir favorablement ces évêques, & de lui en envoïer de ſa part pour affermir la religion en Norvege.

En même temps regnoit en Suede un autre Olaf nou- c. 41.
veau Chrétien, dont le roi de Norvege avoit épouſé la fille, & qui n'étoit gueres moins zelé que ſon gendre pour la religion chrétienne. Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple d'idoles, qui étoit à Upſal, au milieu de ſon roïaume ; & les païens craignant qu'il n'en vînt à bout convinrent avec lui, que puiſqu'il vouloit être Chrétien, il choisît le meilleur païs de la Suede pour y établir une égliſe, & l'exercice de ſa religion: ſans faire violence à perſonne, pour quitter le ſervice des dieux. Le roi fort content de ce traité, fonda une égliſe & un ſiége épiſcopal dans la Gothie occidentale, proche du Dannemarc & de la Norvege. Ce fut à Scaren, ville alors très-grande, à preſent peu conſiderable, où à la priere du roi de Suede, Turgot fut ordonné premier évêque par l'archevêque Unuan ; & il s'acquitta ſi bien de ſon miniſtere, qu'il convertit à la foi deux peuples célebres des Goths. Le roi Olaf de Suede fit baptiſer ſa femme & ſes deux fils Emond & Anond, & il fit donner à ce dernier le nom de Jacques au baptême : ce prince tout jeune qu'il étoit, ſurpaſſa en ſageſſe & en pieté tous ſes prédeceſſeurs, & aucun roi ne fut ſi agréable aux Suedois que fut Anond.

Cependant Olaf roi de Norvege fut chaſſé de ſon c. 43.

roïaume par la faction des seigneurs, dont il avoit fait mourir les femmes, à cause de leurs malefices. Le roi Canut, qui lui faisoit toujours la guerre, se prévalut de cette révolte, & fut reconnu roi de Norvege : ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Dannemarc. Olaf mettant toute son esperance en Dieu, entreprit de se rétablir, pour reprimer l'idolâtrie ; & par le secours du roi de Suede son beau-pere, & des insulaires, il assembla une grande armée, & reconquit son roïaume. Alors il crut que Dieu l'avoit rétabli, afin de ne plus pardonner à personne, qui voulut demeurer magicien, ou qui refusât de se faire Chrétien. Il y réussit pour une grande partie : mais quelque peu de magiciens qui restoient le firent mourir secretement, tant pour vanger les autres, que pour faire plaisir au roi Canut. Ainsi mourut le roi Olaf de Norvege, & il fut regardé comme martir. On l'enterra avec honneur à Drontheim capitale du roïaume ; il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, & il fut depuis en grande vénération à tous les peuples voisins. Il mourut l'an 1028. le vingt-neuviéme de Juillet, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 29. Jul.

Adam. c. 44. Vers le même temps un Anglois nommé Volfred, étant entré en Suede, commença à prêcher l'évangile avec une grande confiance, & convertit plusieurs païens. Il osa même dans leur assemblée maudire leur idole, nommée Torstan, & aïant pris une coignée, il la mit en pieces. Aussi-tôt les barbares le percerent de mille coups, & après avoir déchiré son corps, & s'en être joüez long-temps, ils le jetterent dans un marêt.

c. 42. L'archevêque Unuan profitant de la paix solide entre les

les Sclaves & les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la métropole de Hambourg, ruinée par les Normands en 845. & y rassembla une grande multitude d'habitans & de clercs. Il y demeuroit souvent, jusques à y passer la moitié de l'année, & y donnoit rendez-vous au roi Canut & aux princes des Sclaves. Enfin, après avoir gouverné son église pendant seize ans, & s'être dignement acquitté de sa mission chez les infideles, il mourut le vingt septiéme de Janvier 1029. & eut pour successeur Libentius II. neveu du premier, grand prevôt de le cathedrale. Il fut élu par la faveur de l'imperatrice Gisele, reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Jean XIX. mais il ne tint le siege de Breme & de Hambourg que quatre ans.

A N. 1027.

Sup. lib. XLVIII. *n.* 31.

c. 44.

c. 45.

A C. P. le patriarche Alexis fit une constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour nommé *synodos endemousa*, par laquelle ils reglerent divers points de discipline. Premierement plusieurs évêques faisoient retomber sur les métropolitains les charges de leurs dioceses; & pour en éviter le païement détournoient leurs revenus, & s'absentoient eux-mêmes. Je crois qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évêques, comme nous avons vû; & que l'on rendoit les métropolitains responsables des non-valeurs de leur province. Pour remedier à ce désordre, il est ordonné que les métropolitains établiront des économes dans les dioceses dont leur est venu la perte, jusques à ce qu'ils en soient indemnisez; & que dans les dioceses, dont ils craignent pareil dommage, par la négligence ou la malice des évêques: ils établiront des commissaires, pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous

XVI. Constitution du patriarche Alexi.

Jus Græco-Rom. lib. 4. *p.* 250. *Posse. Zonar. p.* 786. *v. Sup.* XXVIII. *n.* 19.

Sup. lib. LVI. *n.* 22.

AN. 1027.

les ans & emploïé le revenant bon à l'indemnité du métropolitain, ou le conſerver à l'égliſe.

On ſe plaint encore des évêques qui diſſipoient les biens de leurs égliſes, qui prenoient des terres à ferme, & ſe mêloient indignement d'affaires temporelles ; & on les menace de dépoſition, s'ils ne ſe corrigent. On ſe plaint de ceux qui ſe diſpenſoient d'aſſiſter aux conciles provinciaux, ſans excuſe légitime ; & de ceux qui entreprenoient ſur les droits de leurs confreres, en ordonnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de paſſer d'une province à l'autre, ſans permiſſion par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement C. P. où venoient de tous les côtez des clercs coupables ou innocens, ordonnez ou non ; & y faiſoient impunement leurs fonctions.

On recommande d'obſerver les bornes de la juriſdiction eccléſiaſtique : ſçavoir, que les differends des clercs ou des moines entre-eux ſoient jugez par l'évêque : ceux des évêques par le métropolitain, ou en cas de récuſation, par le patriarche & ſon concile : avec défenſe expreſſe à tous clercs ou moines de s'adreſſer à des juges ſeculiers, ſuivant les ordonnances des empereurs mêmes ; & nonobſtant le privilege prétendu par les monaſteres impériaux.

La ſéance des évêques eſt reglée ſuivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domeſtiques, où les perſonnes puiſſantes affectoient de faire ſonner, d'aſſembler le peuple, de célebrer l'office, & même des baptêmes, ſous prétexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche, ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permiſſions, & aux prêtres ſous peine

de dépoſition de célebrer en ces oratoires autre office que la meſſe, & encore aux jours de fêtes : menaçant d'anathême les laïques qui refuſeront de s'y ſoumettre. Cette conſtitution porte les noms de vingt-deux métropolitains & de neuf archevêques, par leſquels elle fut acceptée. Elle étoit ſcellée en plomb à l'ordinaire, & datée du mois de Janvier de l'an *6536.* qui eſt l'an 1027. AN. 1027.

XVI. Monaſteres en commande.

Cette conſtitution parle auſſi des monaſteres donnez à des étrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux Iconoclaſtes, particulierement à Conſtantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines. Après l'extinction de cette héreſie, leurs biens leur furent rendus : toutefois les empereurs & les patriarches s'accoutumerent à donner des monaſteres & des hôpitaux à des perſonnes puiſſantes & charitables : non pour en profiter, mais pour les rétablir, quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfaicteurs & les protecteurs. Ce fut un prétexte, pour donner enſuite ces maiſons abſolument : premierement les moindres, puis toutes generalement, ſoit à des évêques, ſoit à des laïques, à des hommes mariez, à des femmes, à des païens mêmes. Ces donations ſe faiſoient à vie, & quelquefois pour deux perſonnes de ſuite. On donnoit à des hommes des monaſteres de femmes, & à des femmes des monaſteres d'hommes ; & une même perſonne en avoit quelquefois pluſieurs. Ces donataires que l'on nommoit Chariſticaires, joüiſſoient de tous les revenus, ſans en rendre compte ; & ſouvent négligeoient les réparations des égliſes & des bâtimens, l'entretien du ſervice divin, les aumônes accoutumées, & même la ſubſiſtance des moines, qui faute du néceſſaire tomboient dans le

Jo Antiſed. t. 1. Monum. Gr. Catal. p. 170.

AN. 1027. relâchement. Ils étoient les maîtres des abbez, & les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaisoit, ou à loger dans le monastere des séculiers, presque en aussi grand nombre que les moines.

Les évêques donc qui se trouverent au concile de C. P. du mois de Janvier 1027. se plaignirent que ces charisticaires tournant à leur profit les revenus des monasteres, les réduisoient à une ruine totale, & les changeoient en habitations seculieres, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'est pourquoi le concile permit aux moines de se pourvoir contre les charisticaires, pour les obliger à reparer le tort qu'ils avoient fait au monastere, ou pour leur en ôter entierement la joüissance : ordonnant toutefois de ne s'adresser pour ce sujet qu'au concile du patriarche, & non aux juges séculiers.

Dans une autre constitution du mois de Novembre, indiction onziéme, qui est la même année 1027. le patriarche Alexis défend aux charisticaires de faire passer leurs monasteres à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de posseder un monastere de l'autre sexe. Il défend aussi les alienations des fonds dépendans des monasteres, sinon par l'autorité du patriarche ou du métropolitain. Enfin les évêques qui ont reçu des monasteres de la liberalité des métropolitains, seront obligez de les leur rendre, quand les métropoles se trouveront réduites à l'indigence par les contributions nécessaires pour les besoins de l'état. Cette constitution fut luë en présence de seize métropolitains & de cinq archevêques : la date est du mois de Novembre indiction onziéme la même année 1027.

L'année ſuivante l'empereur Conſtantin mourut, après avoir regné cinquante ans avec ſon frere, & trois ans ſeul : ne ſongeant qu'à ſon plaiſir. Il étoit tout occupé de courſes de chevaux, entouré de boufons & de plaiſans, & donnoit les gouvernemens & les emplois à des eunuques yvrognes & à d'autres perſonnes indignes. Il tomba ſubitement malade le neuviéme de Novembre, l'an du monde 9537. de J. C. 1028. & ſe voïant abandonné des médecins, il ſongea à ſe choiſir un ſucceſſeur. Il fit venir le patrice Romain Argyre, & lui dit : Choiſiſſez de quitter votre femme, & d'épouſer une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevez. Romain étoit fort embaraſſé : mais ſa femme pour le tirer de ce péril, ſe fit couper les cheveux & entra en religion. L'empereur Conſtantin avoit trois filles, dont l'aînée nommée Eudocie ſe fit religieuſe : Theodora, qui étoit la troiſiéme, refuſa d'épouſer Romain Argyre, ſoit à cauſe de la parenté, ſoit parce que ſa femme vivoit encore Mais la ſeconde nommée Zoë, accepta volontiers ce mariage. La queſtion de la parenté fut agitée & décidée par le patriarche Alexis avec ſon clergé. Romain & Zoë reçurent la bénédiction nuptiale : il fut déclaré empereur, & Conſtantin mourut trois jours après âgé de ſoixante & dix ans.

AN. 1028.

XVIII. Mort de Conſtantin. Romain Argyre empereur.

Cedr. p. 719.

p. 721.

Romain Argyre en regna cinq & demi. Il étoit d'une famille ancienne & illuſtrée par pluſieurs grandes dignitez, & il fit beaucoup de bien pendant ſon regne. Sçachant que la grande égliſe de C. P. dont il avoit été économe, n'avoit pas aſſez de revenu, il lui aſſigna quatre-vingt livres d'or par an ſur le tréſor imperial. Il éleva trois ſyncelles à la dignité de métropolitains : mettant à Epheſe Cyriaque frere du patriarche, à

Cang. famil. p. 154.

AN. 1028. Cyzique Demetrius, avec lequel avant que d'être empereur, il étoit lié d'une amitié particuliere, & Michel parent de Demetrius à Euchaïte. Il soulagea dans leurs besoins plusieurs personnes tombées dans la pauvreté, particulierement des ministres de l'église; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'ame de l'empereur son beau-pere, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraitez.

XIX. Fin de Fulbert de Chartres.

L'an 1029. l'église de France perdit une de ses plus grandes lumieres, Fulbert évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colere de la reine Constance, en s'opposant au desir qu'elle avoit de faire couronner roi Robert son dernier fils, au préjudice de Henri qui étoit l'aîné; & que le roi son pere vouloit faire reconnoître roi. Pour exclure Henri, on l'accusoit d'être dissimulé, paresseux, mou, capable de négliger ses droits comme son pere; & on prétendoit que son frere avoit toutes les bonnes qualitez contraires. Fulbert étoit pour Henri suivant l'intention du roi: quoiqu'il fut bien averti que plusieurs évêques l'en blâmoient en secret, & que plusieurs en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du pere. Enfin la volonté du roi prévalut & Henri fut couronné à Reims le jour de la pentecôte, quatorziéme de Mai, l'an 1027. mais Fulbert s'excusa de se trouver à son sacre, pour ne pas s'exposer inutilement à la colere de la reine.

Glab. lib. III. c. 9. ap. Fulb. ep. 106. al. 50.

Ep. 59.

Fulbert mourut l'an 1029. le dixiéme d'Avril, laissant plusieurs disciples & quelques écrits, entre autres des lettres au nombre de plus de cent: mais courtes pour la plûpart, à cause, comme il le dit souvent, de la multitude de ses occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroissent remarquables. La premiere

qui eſt une lettre dogmatique, où en expliquant les principaux points de la religion chrétienne, il dit que l'euchariſtie n'eſt pas le ſimbole d'un vain miſtere, mais par l'opération du S. Eſprit le vrai corps de J. C. Et enſuite : il n'eſt pas permis de douter, que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puiſſance la matiere terreſtre en la ſubſtance de J. C. Ep. 1. p. 8. p. 10.

Dans la ſeconde lettre Fulbert répond à une conſultation touchant l'uſage qui s'obſervoit alors en pluſieurs égliſes, que le prêtre, à ſon ordination, recevoit de l'évêque une hoſtie conſacrée, qu'il devoit conſumer peu à peu, en prenant tous les jours une particule quarante jours durant. Je croïois, dit-il, que cet uſage fut établi dans toutes les égliſes, enſorte que perſonne ne dût en être ſurpris : car les évêques de notre province l'obſervent tous. Il parle du païs de ſa naiſſance. Puis il raconte un fait qui lui avoit donné occaſion de chercher la raiſon de cette coutume. Un prêtre aïant reçu à ſon ordination l'hoſtie de la main de l'évêque, l'envelopa dans un parchemin deſtiné à cet uſage, qu'il ouvroit tous les jours en célébrant la meſſe, & en prenoit une petite partie proportionnée au nombre des jours. Il arriva une fois, qu'aïant dit la meſſe, en pliant les ornemens & le corporal, il oublia le parchemin où étoit l'hoſtie ; & le lendemain l'heure de la meſſe étant venuë, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il ſe donnât pour la chercher. L'évêque l'aïant appris, ordonna à tous les freres de faire pénitence pour lui ; & lui en impoſa à lui-même une ſevere. Ep. 2.

Je pris cette occaſion de demander à l'évêque, s'il ne jugeroit pas à propos, ſans préjudice de la religion, de conſumer l'hoſtie toute entiere le premier ou le ſecond

jour : voïant qu'on ne pouvoit ſans péril la prendre peu à peu pendant ſi long-temps, & qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un ſi grand ſoin. Il répondit ; que cette cérémonie repréſentoit les apparitions de J. C. à ſes diſciples pendant quarante jours après ſa réſurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne ſe contenta pas de ſe montrer une fois à eux : mais avant que de les envoïer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vûë de ſon corps, comme d'une nourriture celeſte. Ainſi l'évêque qui tient la place de J. C. étant prêt à envoïer les prêtres au peuple qui lui eſt ſoumis, leur donne l'euchariſtie pour quarante jours, afin de les faire ſouvenir de cette conduite du Sauveur. C'eſt ce que rapporte Fulbert, & on trouve encore la même obſervance marquée dans un pontifical de l'égliſe de Soiſſons, écrite avant ſix cens ans, où on lit ces paroles après la cérémonie de l'ordination : Les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Notre-Seigneur, pour en communier pendant quarante jours, à l'exemple de N. S. J. C. qui converſa quarante jours avec ſes diſciples après ſa réſurrection. On trouve toutefois dans un ancien ordre Romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant ſept jours de l'hoſtie qu'ils avoient reçuë de l'évêque. Ce qui ſuffiſoit pour montrer l'unité du ſacrifice de l'évêque & du prêtre, qui eſt encore une raiſon rapportée par Fulbert.

Marten. de antiq. rit. to. 2. p. 322. 396.

p. 14.

Ep. 52. Dans une autre lettre il répond ainſi à un prêtre qui l'avoit conſulté : Je vous conſeille, pour le plus ſûr, de vous abſtenir de célebrer la meſſe, plûtôt que de la dire ſans avoir au moins deux ou trois aſſiſtans. Quant à l'offrande, on peut dire que ceux pour qui nous ſacrifions,

sions, offrent à Dieu par nos mains le sacrifice de loüange. Il répond à une autre consultation sur un prêtre, convaincu d'avoir celebré la messe sans communier, qu'il en faut exactement rechercher la cause. Si c'est par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime absolument mortel, il faut le déposer; si c'est pour yvresse ou impureté, comme ce sont aussi des pechez mortels, quoique plusieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer, il faut l'interdire & le châtier par l'abstinence, jusques à ce qu'il soit corrigé. Si c'est par dégoût, à cause de la frequente célebration, il faut le priver de la communion pendant un an entier, suivant le concile de Tolede. Si c'est une crainte excessive pour une faute legere, il faut le corriger avec charité suivant le capitulaire. Si c'est une maladie d'estomac ou de cerveau, il doit s'abstenir du ministere, jusques à ce qu'il recouvre sa santé. Dans une autre lettre il dit : Quant au divers nombre de pseaumes, que quelques-uns ajoutent dans le temps du jeûne, à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de regle; & j'estimerois ces pseaumes superflus, s'ils n'étoient autorisez par la dévotion de ceux qui les disent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques sermons, particulierement contre les Juifs, & sur la nativité de la sainte Vierge, dont il institua la fête dans son diocése. Entre ses sermons on trouve quelques regles de pénitences canoniques pour les plus grands crimes.

Ep. 83.

Ep. 79.

p. 167.

Après la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierry, qui fut ordonné par Leotheric archevêque de Sens : nonobstant l'opposition des chanoïnes de Chartres qui avoient élu leur doïen, &

AN. 1029. lui en avoient notifié l'élection à lui & au roi. Ils en écrivirent à cet archevêque, pour ſe plaindre de ſon procedé & de la contravention aux canons. Ils en écrivirent auſſi à Guerin évêque de Beauvais, à Odolric d'Orleans, & Arnoul archevêque de Tours : ſe plaignant de leur archevêque & du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne & ignorant. Sçachez, ajoutent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans ſa ville, que vous n'aïez examiné s'il doit être reçu ; & ne craignez point de manquer à la fidelité que vous devez au roi, vous ne la lui pouvez mieux témoigner qu'en l'obligeant à corriger les déſordres de ſon roïaume. Enfin ils écrivirent à ſaint Odilon de Clugny, craignant qu'il ne perſuadât au comte de Chartres, de s'accommoder avec Thierry : mais tous leurs efforts furent inutiles, & Thierry demeura évêque de Chartres.

Ap. Fulb. ep. 131.

Ep. 132.

Ep. 133.

XX. Dédicace de ſaint Agnan d'Orleans.

Helg. pag. 73.

Il aſſiſta en cette qualité à la dédicace de l'égliſe de ſaint Agnan d'Orleans, que le roi Robert fit faire cette année 1029. avec grande ſolemnité. Cette égliſe avoit quarante-deux toiſes de long, douze de large, dix de haut, cent vingt trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dédié à ſaint Pierre : la châſſe de ſaint Agnan étoit d'argent, ornée par devant d'or & de pierreries. A cette dédicace ſe trouverent par l'ordre du roi trois archevêques, Gauſlin de Bourges, Leotheric de Sens & Arnoul de Tours : avec cinq évêques, Odolric d'Orleans, Thierry de Chartres, Bernier de Meaux, Guerin de Beauvais & Raoul de Senlis ; ſaint Odilon de Clugny y aſſiſta auſſi, & pluſieurs autres hommes de mérite, avec leſquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta ſur ſes épaules la

châsse de saint Agnan, & après la céremonie il se mit à genoux devant le grand autel, se dépoüilla de sa pourpre, & fit publiquement une priere d'action de graces. AN. 1030.

Entre autres offrandes qu'il fit à cette église de saint Agnan, il lui laissa après sa mort sa chapelle; qui consistoit en ce qui suit. Dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un messel d'Outremer garni d'yvoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or & d'argent, avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres. Cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cens, qu'il avoit fait baptiser solemnellement & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dès-lors on nommoit baptême la bénédiction des cloches; & il remarque qu'on y emploïoit l'huile & le chrême.

Les deux fils de ce bon prince, irritez par les mauvais traitemens de leur mere, s'accorderent à prendre les armes contre lui & à piller ses terres. Le jeune roi Henri se saisit de Dreux, & Robert son frere d'Avalon & de Beaune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes; & consulta l'abbé Guillaume à Dijon, sur ce qu'il devoit faire en cette occasion, se recommandant lui & ses enfans à ses prieres. Le saint abbé lui répondit: Vous devez, seigneur, vous souvenir des chagrins que vous avez donnez en votre jeunesse à votre pere & à votre mere, & considerer que Dieu permet que vos enfans vous traitent de même. Le roi souffrit patiemment cette remontrance, se reconnoissant coupable; & après quelque dégât dans l'une & *Glab. III. hist. c. 9.*

l'autre province, il fit la paix avec ses enfans.

AN. 1030. C'étoit en 1030. & la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, visita le monastere de Gorze, qu'il avoit autrefois reformé comme plusieurs autres. Puis il vint à Fescam, où il tomba malade; & vers la fête de Noël, sentant que sa fin étoit proche, il assembla les freres, & regla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monasteres dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura toute l'octave sans parler, levant seulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi jour de la Circoncision premier de Janvier l'an 1031. indiction quatorziéme, âgé de soixante & dix ans, quarante ans depuis son arrivée d'Italie en France. Il gouvernoit environ quarante monasteres, dans lesquels il y avoit plus de douze cens moines, qui étoient fermement persuadez, que tant qu'ils suivroient ses instructions, ils n'avoient rien à craindre en ce monde, & ne manqueroient de rien. Entre ces monasteres, il ne faut pas oublier celui de Frutare au diocése d'Yvrée, que ses freres & lui fonderent de leur patrimoine, & dont il fit confirmer les privileges par le pape Benoît VIII. dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troisiéme de Janvier 1015. L'abbé Guillaume forma grand nombre de disciples: plusieurs abbez & plusieurs évêques Italiens quitterent leurs siéges pour vivre sous sa conduite, & plusieurs moines qu'il avoit élevez devinrent ensuite abbez ou évêques.

XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon.

Vit. n. 29. Sæc. 6. Act. Ben. p. 334.

Vita n. 24.

p. 346.

To. 9. conc. p. 834. Sæc. 6. B. 340.

XXII. Mort de Robert, Henri roi.

La même année 1031. le roi Robert à son retour de Bourgogne, passa le carême en pelerinage à saint Estienne de Bourges, à saint Maïeul, à saint Julien de Brioude, à saint Antonin, à saint Geraud d'Aurillac, &

Helgald. pag. 76.

à d'autres lieux de pieté : puis il revint à Bourges pour le dimanche des rameaux, & de-là à Orleans célebrer la fête de Pâques. En ce voïage il fit quantité d'offrandes aux lieux saints, & répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guérit plusieurs malades ; en faisant sur eux le signe de la croix. Enfin il mourut à Melun le mardi vingtiéme de Juillet, âgé de soixante ans, dont il avoit regné trente-trois depuis la mort de son pere. Il fut porté à Paris, enterré à saint Denis, mais sans épitaphe ni aucun ornement à son tombeau : l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui, n'aïant été faite que plusieurs siécles après. Son fils Henri déja sacré quatre ans auparavant, en regna encore vingt-neuf. AN. 1031.

XXIII. Concile de Bourges.

Gauslin archevêque de Bourges, étoit mort l'année précedente 1030. après avoir tenu le siége dix-sept ans ; & Aimon, de la maison des seigneurs de Bourbon, lui avoit succedé. Il tint un concile le premier jour de Novembre 1031. où assisterent avec lui Estienne évêque du Puy, Rencon de Clermont, Raimond de Mende, Emile d'Albi, & Deus-dedit de Cahors. Il nous reste de ce concile vingt-cinq canons : dont le premier porte, que dans toutes les égliſes soumises à ces évêques, le nom de saint Martial docteur de l'Aquitaine, ne sera plus proposé entre les confesseurs, mais entre les apôtres : comme le saint siége de Rome & plusieurs anciens peres l'ont défini. En effet, le pape Jean XIX. avoit envoïé une lettre sur ce sujet, adressée à tous les évêques, les abbez & les autres fideles de toute la Gaule, & elle fut luë en ce concile. Deux ans devant, c'est-à-dire, l'an 1029. on avoit décidé de même en faveur de l'apostolat de saint Martial, dans un concile de Limoges ; & Jourdain qui en étoit évêque avoit

To. 9. pag. 864.

Tom. 9. conc. p. 687. E.

défendu sous peine d'anathême, de plus agiter cette
AN. 1031. question dans son diocése.

c. 8. On ordonna encore au concile de Bourges, que les enfans légitimes, principalement des prêtres & des autres clercs, ne seroient point admis dans le clergé, & que ceux qui y étoient déja, ne seroient point promus
c. 9. aux ordres supérieurs. Que les serfs ou les affranchis n'entreroient point dans le clergé, qu'ils n'eussent re-
c. 13. çu de leurs seigneurs une entiere liberté. Défense de faire des voitures le dimanche, soit par charroi, soit
c. 21. par bêtes de somme, sinon en grande nécessité. Défense aux séculiers de prendre droit de fief sur les prêtres, pour les biens ecclesiastiques, que l'on appelloit fiefs presbiteraux. On traita aussi dans ce concile, de la paix que l'on vouloit établir, pour arrêter le cours des guerres particulieres.

XXIV. Concile de Limoges. S. Martial. To. 9. p. 869. Le jeudi dix-huitiéme du même mois de Novembre 1031. on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon présida, & neuf évêques y assisterent: sçavoir, les cinq qui avoient été au concile de Bourges; & de plus Jourdain de Limoges, Isembert de Poitiers, Arnaud de Perigueux, Rohon d'Angoulême. L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la premiere session, en se plaignant des violences que les seigneurs de son diocése commettoient contre l'église & contre les pauvres, sans vouloir écouter les propositions de paix. Tous les évêques dirent, que ceux qui troubloient ainsi l'église, étoient dignes d'anathême. Alors Odolric abbé de saint Martial de Limoges, qui étoit assis auprès de l'évêque, & revêtu des ornemens sacerdotaux, se leva au milieu des évêques, & quand on eut fait silence, il dit: Je vous prie, venerable évêque, qu'avant que l'on trai-

te d'aucune affaire, on termine la queſtion de l'apoſtolat de ſaint Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré vous & moi la convocation de ce concile. Jourdain évêque de Limoges dit : Comme cette verité a été autoriſée, premierement par le pape, enſuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de Novembre, où je n'étois pas preſent : je veux auſſi que la queſtion ſoit ici maintenant décidée en ma préſence, pour finir la diſpute par ce troiſiéme jugement. AN. 1031.

Engelric chanoine du Puy, eſtimé fort docte, ſe leva, & dit : Une infinité d'ignorans diſent, qu'il n'eſt point apôtre, parce qu'il n'eſt point du nombre des douze ; mais S. Jerôme dit, que tous ceux qui avoient vu le Seigneur en ſa chair, & qui prêcherent enſuite ſon évangile furent nommez apôtres ; & ceux que les apôtres avoient ordonnez, comme Epaphrodite, Silas & Judas. On apporta dans le concile le commentaire de ſaint Jerôme, ſur l'épitre aux Galates, & on verifia le paſſage.

Azenaire abbé de Maſſiac & de Fleury, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit qu'à la cour & dans tous les monaſteres de France, il avoit toujours vû nommer ſaint Martial entre les apôtres : mais que le roi Robert lui aïant donné cette abbaïe en Berry, il y avoit trouvé un autre uſage ; & l'avoit corrigé. Car, ajouta-t-il, allant à Jeruſalem, & me trouvant à C. P. le ſamedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient S. Martial entre les apôtres. Odolric abbé de S Martial de Limoges, dit encore : Autrefois lorſque j'étudiois à S. Benoît en France, ſous le ſçavant Abbon ; je trouvai que la coutume y étoit

AN. 1031. de nommer saint Martial entre les apôtres, & de même sous Gaufflin son successeur. Mais du temps du roi Robert, Hugues mon prédecesseur étant à sa cour à Paris, il s'émût sur ce sujet une dispute entre les François & les Limousins, à laquelle je fus present. Les Limousins disoient : Vous ne faites pas bien de nommer S. Martial le dernier des apôtres : nous faisons mieux de le nommer le premier des confesseurs. L'archevêque Gaufflin soutint l'opinion des François, disant que saint Martial devoit être reconnu apôtre ; puisqu'il étoit né p. 873. de la race d'Abraham, parent de S. Pierre & de S. Estienne, disciple du Seigneur, baptisé par son ordre & de la main de S. Pierre, ordonné évêque par J. C. même le jour de son ascension ; & envoïé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le S. Esprit avec les apôtres, le jour de la Pentecôte. Ce discours de l'archevêque fut approuvé du roi & de tous les assistans.

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apostolat de S. Martial. C'étoit une histoire de sa vie composée sous le nom d'Aurelien son disciple, où se trouvent tous ces faits, mais qui étoit inconnuë avant le dixiéme siécle, & que tous les sçavans reconnoissent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous sçavons de plus certain touchant S. Martial, est le peu qu'en dit Gregoire de Tours : sçavoir qu'il fut envoïé en Gaule par le pape avec S. Denis & les autres premiers évêques, vers l'an 250. qu'il fut évêque de Limoges, & y prêcha l'évangile avec grand succès : enfin qu'il étoit honoré comme confesseur.

Greg. 1. hist. Fr. c. 31. Glor. conf. c. 27. Sup. liv. VI. n. 49. Tilm. to. 4. p. 475. conc. p. 874.

Gerauld abbé de Solignac se leva ensuite dans le concile de Limoges, & dit : Nous avons chez nous de très-anciens livres, où S. Martial est nommé apôtre, mais

mais la negligence des eccleſiaſtiques l'a fait mettre depuis entre les confeſſeurs : croïant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux ci, que le dernier entre les apôtres. Un ſçavant clerc d'Angoulême dit entre autres choſes : il y a pluſieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, ſçavans & vertueux, l'un nommé Simeon, l'autre Côme. Je leur demandai ſi les Orientaux connoiſſoient ſaint Martial, & ils répondirent tout d'une voix, qu'ils le connoiſſoient pour apôtre & pour un des ſoixante & douze diſciples. Pluſieurs autres parlerent encore dans le concile, alleguant en general d'anciens livres & une ancienne tradition : mais ſans ſpécifier aucun temps précis, & ſe fondant toujours ſur les prétendus actes de ſaint Martial, dont perſonne ne conteſtoit l'autorité. Après de longs raiſonnemens ſur ce ſujet, Aimon archevêque de Bourges dit : Nous fimes lire, il y a quinze jours dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoïée à tous les évêques des Gaules ; & tous les doctes qui y étoient approuverent ce qu'elle contient, & que vous avez inſtitué. Enſuite Jourdain évêque de Limoges, raconta ce qui s'étoit paſſé au concile tenu en 1029. & tous ſe trouvant du même avis, les évêques ſe leverent pour aller celebrer la meſſe dans l'égliſe de ſaint Sauveur : car on tenoit le concile dans la cathedrale dédiée à ſaint Eſtienne. L'archevêque de Bourges officia à la priere de l'évêque de Limoges ; & après la premiere oraiſon, il en ajouta une de S. Martial comme apôtre.

AN. 1031.

p. 878.

p. 887.

p. 890.

XXV. Paix ordonnée.

Après l'évangile l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages & les violences, exhortant tous les ſeigneurs à ſe trouver au concile le lendemain & le troi-

AN. 1031.

ſiéme jour, pour y traiter de la paix, & de la garder en venant au concile, pendant le ſéjour & après le retour, ſept jours durant: ſans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce temps, ſous quelque prétexte quece fût. Enſuite le diacre qui avoit chanté l'évangile, lut par ordre des évêques & en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du dioceſe de Limoges, qui refuſoient ou avoient refuſé de promettre à leur évêque par ſerment la paix & la juſtice comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de maledictions terribles; & en même temps les évêques jetterent à terre les cierges allumez qu'ils tenoient & les éteignirent. Le peuple en fremit d'horreur, & tous s'écrierent: Ainſi Dieu éteigne la joye de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la juſtice. L'évêque Jourdain dit au peuple: cette même malediction vient d'être prononcée au concile de Bourges, & nous ſouhaitons que la paix s'établiſſe en Limouſin comme elle s'eſt établie en Berri. Tous les évêques l'un après l'autre, & l'archevêque le dernier, appuïerent ce diſcours: déclarant qu'ils entendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liez, & benir ceux qu'il auroit benis. Enfin lorſque l'archevêque, en continuant la meſſe, fut venu à la fraction de l'hoſtie: il donna, ſelon la coutume, la benediction ſolemnelle, où il ne manqua pas d'inſerer le nom de l'apôtre ſaint Martial.

Le lendemain Vendredi dix-neuviéme de Novembre on tint la ſeconde ſeſſion du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été declaré touchant ſaint Martial; & prétendit montrer qu'il étoit apôtre à bien meilleur titre, que les évêques des Gaules ſaint Denis,

saint Saturnin, saint Urſin, saint Auſtremoine, saint Front de Perigueux, saint Julien du Mans : en ce qu'il avoit reçu de J. C. même ſon ordination & ſa miſſion. L'archevêque vouloit prononcer dèſlors l'excommunication contre ceux qui le conteſteroient encore : mais l'évêque de Limoges obtint un delai. AN. 1031.

Enſuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptez par l'évêque de Limoges, hors le ſecond, qui ordonnoit de renouveller l'euchariſtie tous les dimanches. Il dit, qu'il ſuffiſoit de la renouveller douze fois l'année, aux principales fêtes, qui ſe rencontrent à peu près de mois en mois. Quant aux monaſteres reguliers, ajouta-t-il, nous nous en rapportons à leurs abbés : parce qu'on y obſerve avec plus de ſoin & de propreté tout ce qui regarde le ſervice de l'autel, comme je l'aï vû de mes yeux. p. 897.

On ſe plaignit au concile, que le monaſtere de Beaulieu du dioceſe de Limoges, avoit pour abbé un clerc ſeculier, qui avoit ſuccedé à ſon oncle par l'autorité des ſeigneurs du païs. Les moines de Beaulieu demanderent qu'on leur donnât un abbé régulier : l'abbé ſeculier fut appellé, il ſe mit à genoux devant les évêques, & les pria lui-même de reformer cet abus ; & l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre avant Noël un abbé ſelon la regle.

On demanda ſi des moines pouvoient quitter un monaſtere relâché pour paſſer à un plus regulier, & il fut décidé qu'oüi : puiſque l'abbé même peut quitter des moines indociles. L'évêque de Limoges rendit témoignage, que dans ſon dioceſe il avoit pluſieurs monaſteres bien reglez : ſçavoir ſaint Martial, saint Martin & ſaint Auguſtin de Limoges ; Chambon, Soli- p. 900.

gnac, & Uſerche. Il ſe plaignit toutefois de l'abbé de
AN. 1031. ce dernier monaſtere, que l'on accuſoit d'y avoir enterré le vicomte d'Aubuçon excommunié & tué en
p. 902. pillant. L'abbé d'Uſerche interrogé ſur ce fait, dit à l'évêque de Limoges : Seigneur, on ne vous a pas rapporté la verité. Dieu me garde de recevoir un excommunié ſans votre permiſſion : plus notre état eſt élevé, plus nous devons être ſoumis aux évêques. Je prouve par témoins dignes de foi, que ce vicomte a été porté dans notre monaſtere par ſes vaſſaux à mon inſçu. Nous n'avons ni reçu ni enterré ſon corps, nous l'avons fait reporter de-là l'eau ſans aucun ſervice divin, & ſans qu'il y ait eu aucun clerc preſent quand ſes vaſſaux l'y ont enterré.

Alors l'évêque de Cahors dit : Dernierement après le concile de Bourges, un chevalier excommunié fut tué dans mon dioceſe : quelque priere que me fiſſent ſes amis & ſes parens, je ne voulus jamais l'abſoudre, pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrerent dans une égliſe, ſans mon ordre & ſans aſſiſtance de prêtre. Le matin on trouva ſon corps jetté nud ſur la terre, aſſez près du cimetiere, quoique le tombeau fût en ſon entier ; & ſes gens l'aïant ouvert, n'y trouverent que les draps dont il étoit enveloppé : Ils y remirent le corps, & par deſſus quantité de terre & de pierres. Mais le lendemain ils trouverent encore le corps jetté & le ſepulcre entier : ce qui arriva juſques à cinq fois. Enfin ils enterrerent ce corps loin du cimetiere, & les ſeigneurs épouvantez jurerent la paix comme nous ſouhaitions.

Odolric abbé de ſaint Martial dit aux évêques : Si les ſeigneurs de Limouſin s'oppoſent à votre deſſein d'éta-

blir la paix, que ferez vous ? Les évêques le prierent de leur donner conſeil, & il ajouta : jettez ſur toût le Limouſin un excommunication generale, en ſorte qu'on ne donne la ſepulture à perſonne, ſinon aux clercs, aux pauvres mandians, aux paſſans, aux enfans de deux ans & au deſſous. Que l'office divin ſe faſſe en cachette dans toutes les égliſes : mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce on ſonnera les cloches dans toutes les égliſes, & tous proſternez ſur le viſage, prieront pour la paix. On donnera la penitence & le viatique à la mort. On dépoüillera les autels dans toutes les égliſes, comme le vendredi ſaint, & on couvrira les croix & les ornemens. On ne revêtira les autels que pour les meſſes, & elles ſe diront à huis clos. Pendant cette excommunication perſonne ne ſe mariera, perſonne ne ſe ſaluëra par le baiſer, perſonne ne mangera de chair ni d'autres viandes, que celles dont on uſe en Carême, perſonne ne ſe coupera le poil. Tout cela juſques à ce que les ſeigneurs obéiſſent au concile.

On demanda ſi on recevroit l'obéiſſance d'un ou deux ſeigneurs ſans les autres ; & il fut décidé qu'oüi, parce qu'on doit toujours recevoir les pecheurs à penitence. La terre de ce particulier, ajouta-t-on, ſera donc en liberté, tandis que les autres ſeront en interdits ? Que ſi tous les ſeigneurs conſentent à la paix, en ſorte qu'il n'y ait que quelques gentilshommes deſobéiſſans, ils ſeront en particulier ſeparez de la communion du corps & du ſang de N. S. n'entreront point dans l'égliſe, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les chrétiens, ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair, & ne boiront point

de vin, ne se couperont point leur poil: ne feront visi-
AN. 1031. tez par aucun clerc dans leurs maladies, & s'ils meurent ils seront laissez à la même place, sans les couvrir de bois ni de pierres: personne ne recevra de leurs biens en aumônes, pour le repos de leurs ames. Si un évêque se laisse fléchir, pour ne pas observer les reglemens du concile, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos.

On se plaignit au concile que l'on baptisoit dans le monastere de saint Martial à Pâques & à la Pentecôte, & que l'on y affranchissoit des serfs: ce que les clercs de la cathedrale soutenoient ne se devoir faire que chez eux. Mais on representa, que c'étoit un ancien privi-
p. 905. lege de S. Martial, & de quelques autres monasteres: à la charge que ceux qui auroient été baptisez seroient presentez le même jour devant l'évêque dans la cathedrale, pour la confirmation. Quant aux affranchissemens, on montra que l'on pouvoit les faire en toutes les églises.

On décida que l'on pouvoit prêcher, non seulement à la cathedrale, mais dans toutes les églises: pourvû que le predicateur clerc ou moine eût au moins l'ordre de lecteur, & que l'évêque devoit non seulement or-
p. 907. c. donner de faire cette fonction si necessaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que trop rares dans la moisson du Seigneur. On décida, qu'un homme après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine ne pouvoit être promû aux ordres. Sur quoi on rapporta l'exemple d'un particulier, qui aïant tué Etienne évêque de Clermont, s'étoit rendu moine à Clugni, pour faire penitence. L'abbé Odilon le trouvant capable,

vouloit le faire ordonner ; & consulta le pape, qui répondit : il est impossible qu'un tel homme soit promû à aucun ordre, puisqu'il ne doit même ni offrir entre les mains du prêtre, ni communier, sinon à la mort en viatique. AN. 1051.

XXVI. Absolution du pape.

On se plaignit de ce que les excommuniez obtenoient du pape la penitence & l'absolution, à l'insçû de leurs évêques ; & que ces absolutions injustes ruineroient la paix & les decrets du concile. Sur quoi Engelric chanoine du Puy parla ainsi : Il y a quelques années qu'Estienne évêque de Clermont excommunia Ponce comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme legitime, & en avoir épousé une autre. Comme il ne vouloit point l'absoudre qu'il ne se fût corrigé, le comte obtint à Rome son absolution du pape, qui ne savoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque s'en plaignit au pape par lettres ; & le pape lui répondit : Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres, avant que ce coupable vînt à Rome ; je l'aurois absolument rejetté, & j'aurois confirmé votre excommunication. Car je déclare à tous mes confreres les évêques, que loin de les contredire, je prétens les aider & les consoler. Dieu me garde de faire schisme avec eux. Ainsi je casse & annulle cette absolution obtenuë par surprise ; & le coupable n'en doit esperer que malediction, jusques à ce que vous l'absolviez justement, après la satisfaction convenable. p. 908.

Les évêques loüerent cette conduite du pape, & ajouterent : Nous avons appris des papes & des autres peres, que si un évêque a mis en penitence son diocesain, & l'envoïe au pape, pour juger si la penitence est proportionnée à la faute : le pape peut par son autorité lac on- p. 909.

AN. 1031. firmer, la diminuer, ou y ajouter. De même si un évêque envoïe son diocesain au pape, avec des témoins ou des lettres pour recevoir penitence, comme on fait souvent pour les grands crimes : il est permis à ce pecheur de la recevoir du pape. Mais il n'est loisible à personne de recevoir du pape la penitence & l'absolution, sans le congé de son évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges.

XXVII. Saint Simeon de Treves.

Sup. n. 14. Vita sec. 6. Ben. p. 372. Boll. 1. Jun. to. 19. p. 87.

Le moine Simeon qui y fut cité comme témoin de la créance des Orientaux sur l'apostolat de saint Martial, étoit un des grands saints de ce siecle. Il naquit à Syracuse en Sicile, de parens grecs & très-nobles, qui l'éleverent chrétiennement. Il n'avoit que sept ans, quand son pere le mena à CP. où il le fit instruire par les plus sçavans maîtres. Etant devenu plus grand, l'exemple des Occidentaux qu'il voïoit aller à Jerusalem, lui donna le desir de faire le même voïage. Après avoir visité les saints lieux, il demeura en Palestine, & passa sept ans à conduire les pelerins, avec un saint homme nommé Hilaire. Puis il s'attacha à un reclus, qui demeuroit dans une tour sur le bord du Jourdain. Un jour comme le jeune Simeon regardoit avec trop de curiosité par une fenêtre, des femmes qui venoient abreuver des chameaux, le reclus qui étoit en haut l'appella, lui reprocha sans l'avoir vû ce qu'il avoit fait, & même ce qu'il avoit pensé : puis il ajoûta : De quoi vous sert, mon fils, d'avoir quitté les biens de votre pere, si vous gardez dans votre cœur les desirs du monde, & si vous êtes sensible aux appas de la chair ? Comme il vit que Simeon rougissoit, il continua : Ne craignez point, mon enfant, j'ai une bonne esperance de vous, par la grace de Dieu. C'est à vous de combattre l'ennemi, & à Dieu

Dieu de vous donner ſon ſecours pour le vaincre. Je le prie de vous recompenſer du ſervice que vous m'avez rendu pendant ces années: mais je ne puis plus ſouffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet il ſe déroba de Simeon, & s'enfuit ailleurs.

Simeon avoit un grand déſir d'être ermite: mais aïant appris par la lecture de vies des peres, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéiſſance dans une communauté: il alla à Bethléem, & ſe rendit moine au monaſtere de ſainte Marie, où il demeura deux ans, & exerça les fonctions de diacre. Enſuite il alla au monaſtere, qui étoit au pied de Mont Sinaï; & après y avoir demeuré quelques années il ſe retira par permiſſion de l'abbé, dans une petite caverne, ſur le bord de la mer rouge, & y vêcut ſeul près de deux ans. Mais commençant à y être viſité par ceux qui navigeoient ſur cette mer, il revint au monaſtere, d'où il fut envoïé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré déſert, à cauſe des courſes des Arabes.

Cependant quelques-uns des freres avoient été envoïez en Occident pour les néceſſitez du monaſtere; c'eſt-à-dire, pour recevoir l'argent, que leur envoïoit Richard II. duc de Normandie. Car ce prince faiſoit de grandes offrandes aux égliſes, preſque par tout le monde; il envoïa cent livres d'or au S. ſepulcre de Jeruſalem, & faiſoit des preſens à tous ceux qui vouloient y aller en pelerinage. Enfin il venoit tous les ans à Roüen des moines du mont Sinaï, recevoir les liberalitez du duc; & ils en rapportoient quantité d'or & d'argent. Ceux donc qui avoient été envoïez pour recevoir cette rente, étant morts: le duc garda l'argent, & manda qu'on envoïât un moine fidele pour l'emporter. Simeon fut *Glab. lib. 1. c. 5.*

choiſi, par un commun avis, pour ce voïage; & quoiqu'avec une grande répugnance, il obéït. Entr'autres raiſons qui purent le faire choiſir, c'eſt qu'il ſçavoit cinq langues, l'Egyptien, le Syriaque, l'Arabe, le Grec, & le Latin.

Il paſſa en Egypte, & s'embarqua ſur le Nil dans un vaiſſeau marchand de Veniſe. Mais ils furent rencontrez par des pirates, & tous maſſacrez, excepté Simeon qui ſe ſauva à la nage & arriva à grande peine par terre à Antioche, où les Chrétiens le reçurent charitablement, & il fut bien-tôt connu des principaux & du patriarche même. Il y rencontra Richard abbé de S. Vannes de Verdun, qui revenoit de Jeruſalem, avec lequel il lia amitié, & s'attacha à lui comme à ſon pere. Simeon amena d'Antioche un moine nommé Coſme, avec lequel il arriva en France, & fut bien reçu par un comte nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque-temps, pendant lequel le moine Coſme mourut. Simeon vint donc ſeul à Roüen, où il trouva que le duc Richard étoit mort; & ne put apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle, qui étoit dûë au monaſter de Sinaï. A Roüen Simeon fut logé par un ſeigneur nommé Goſſelin, qui par ſon conſeil bâtit un monaſtere ſur la montagne la plus proche de Roüen, en l'honneur de la ſainte Trinité; & Simeon y laiſſa des reliques de ſainte Catherine, qu'il portoit avec lui. Cette égliſe en garda le nom; & ce fut alors ſi je ne me trompe, que ſainte Catherine commença à être connuë en France. Richard II. duc de Normandie mourut en 1028. & Robert II. ſon frere lui ſucceda.

Sup. liv. LVII. n. 57.

Chron. Virdun. p. 182.

R. II. p. 91. n. Mab. II. p. 376.

Vita n. 10.

Simeon ſe voïant ainſi fruſtré de ce qui étoit le ſujet

de ſon voïage, alla trouver l'abbé Richard à Verdun, & demeura long-temps auprès de lui. Cependant Poppon archevêque de Treves, aïant la dévotion d'aller à Jeruſalem, le prit pour compagnon de ſon voïage; & à ſon retour lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit, pour demeurer dans ſon diocéſe. Simeon choiſit une petite loge dans une tour près une porte de la ville de Treves: où l'archevêque l'enferma ſolemnellement en preſence du clergé & du peuple le jour de S. André 1028. Simeon acheva ſaintement ſes jours en cette recluſion, où il vêcut près de ſept ans.

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges & de Limoges tenus l'an 1031. il eſt ſouvent parlé de la paix, que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le ſujet, il faut ſe ſouvenir, que depuis près de deux cens ans, c'eſt-à-dire depuis le regne foible de Louis le Debonaire, l'autorité ſouveraine étoit peu reſpectée par tout l'empire François, en France, en Allemagne, en Italie: chaque ſeigneur prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée; & comme les ſeigneurs ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoit que pillages & violences: elles avoient paſſé en coutume, & n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient les plus expoſez étoient les marchands, les artiſans, les laboureurs & le reſte du menu peuple, encore ſerf pour la plûpart: mais ſur-tout les moines & les clercs, à qui leur profeſſion défendoit l'uſage des armes.

On cherchoit depuis long-temps le remede à un mal ſi contraire, non-ſeulement à la religion chrétienne, mais à la ſocieté civile, dont il ſappoit les fondemens, & nous avons vû dès le regne de Charles le Chauve un grand nombre de décrets des conciles & d'ordonnan-

ces des princes contre les rapines, les oppreſſions des pauvres, & l'uſurpation des biens conſacrez à Dieu. Mais ces loix s'obſervoient mal, & ce fut du temps du roi Robert, que l'on commença, principalement en
To. 9. p. 1249. Aquitaine, à emploïer un remede plus efficace. J'en trouve le premier reglement dans un ſinode tenu au diocéſe d'Elne en Rouſſillon l'an 1027. le ſeiziéme de Mai.

Marca concord. lv. c. 14. p. 435. Oliba évêque d'Auſone, aujourd'hui Vic en Catalogne, preſida à ce ſinode, au lieu de Berenger évêque d'Elne abſent outre-mer: l'archiprêtre, l'archidiacre & les autres chanoines y aſſiſterent, & le peuple y étoit preſent. On confirma les ſtatuts que ces deux évêques avoient déja faits, & qui étoient mal obſervez; & on ordonna que dans tout le comté de Rouſſillon perſonne n'attaqueroit ſon ennemi depuis l'heure de none du ſamedi juſques au lundi à l'heure de prime pour rendre au dimanche l'honneur convenable. Que perſonne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fut, un moine ou un clerc marchant ſans armes, ni un homme allant à l'égliſe ou en revenant, ou marchant avec des femmes: que perſonne n'attaqueroit une égliſe ou les maiſons d'alentour à trente pas. Le tout ſous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois ſera convertie en anathême: mais pendant les trois mois on fera des prieres publiques pour la converſion des excommuniez.

To. 9. conc. p. 870. Glab. iv. hiſt. c. 4. Le moine Glabert qui vivoit dans le même temps rapporte, que vers l'an 1030. le déreglement des ſaiſons cauſa une famine affreuſe; juſques-là que pluſieurs en France furent brûlez publiquement, pour avoir mangé de la chair humaine. Comme on ne pouvoit ſuffi-

re à enterrer les corps, des perſonnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où on les jettoit en confuſion. Pour ſubvenir à la miſere publique, on vendit les ornemens des égliſes, & on vuida leurs treſors, ſuivant les décrets des peres. Cette calamité dura trois ans : mais loin de ſervir à la converſion des hommes, elle ne fit que les endurcir pour la plûpart & les rendre inſenſibles.

La ſterilité fut ſuivie d'une grande abondance ; & *c. 5.*
alors les évêques & les abbez commencerent en Aquitaine à aſſembler des conciles. On ordonna enſuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, par tout le roïaume de Bourgogne, & juſques aux extrêmitez de la France. Les ſeigneurs étoient invitez à s'y trouver avec les évêques, & le peuple s'y rendit avec joïe. Tous, grands & petits, étoient diſpoſez à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel : tant ils craignoient de retomber dans la miſere paſſée. On dreſſa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter, que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix que les hommes de l'une & de l'autre condition, j'entends libres ou ſerfs, devoient inviolablement garder, marchant ſans armes & ſans crainte, quelque different qu'ils euſſent auparavant.

Glabert ajoute, que ceux qui pilleroient ou uſurperoient le bien d'autrui, devoient être punis ſuivant les loix, de peines pécuniaires ou corporelles. Que les égliſes devoient être des lieux de ſûreté pour tous ceux qui s'y refugieroient, quelque crime dont ils fuſſent prévenus, excepté d'avoir violé cette paix. Car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les

moines & les religieuſes devoient être en ſûreté avec ceux qui les accompagnoient par païs. On ordonna de plus, que toutes les ſemaines on s'abſtiendroit de vin le vendredi & de chair le ſamedi, ſinon en cas de grieve maladie ou de fête ſolemnelle, qui ſe rencontrât ces jours-là. Celui qui en étoit diſpenſé pour ſa maladie, devoit nourrir trois pauvres ; enfin on ordonna que l'on s'aſſembleroit tous les cinq ans, pour renouveller la promeſſe de cette paix.

Balder. Chron. Camerac. lib. III. c. 52. Segeb. Chronogr. an. 1031.

Baudri évêque de Noyon, qui mourut au commencement du ſiécle ſuivant, ajoute : qu'un évêque de France diſoit avoir reçu des lettres du ciel, qui avertiſſoient de nouveller la paix ſur la terre. Il le manda aux autres, & leur donna ces preceptes pour les impoſer aux peuples. Que perſonne ne portât les armes, ſoit pour repeter ce qui lui avoit été pris, ſoit pour vanger le ſang de ſon parent : mais qu'il fût obligé de pardonner aux meurtriers. Que l'on jeûnât tous les vendredis au pain & à l'eau, & que l'on s'abſtînt de chair le ſamedi ; diſant que ce jeûne ſuffiroit pour la remiſſion de tous les pechez, ſans y ajouter aucune autre penitence. Tout cela devoit être promis par ſerment ; & qui refuſeroit de le faire ſeroit excommunié, enſorte que perſonne ne le viſiteroit à la mort, ni ne le mettroit en ſepulture. Ils ordonnerent, ajoute l'auteur, pluſieurs autres choſes inſupportables, qui font même peine à raconter.

XXIX. Remontrance de Gerard de Cambrai.

Pluſieurs les embraſſoient volontiers, par l'amour de la nouveauté ; mais Gerard évêque de Cambrai, qui ſeul du roïaume de Lorraine dépendoit de la France, comme ſuffragant de Reims, ne put jamais être perſuadé de recevoir ces reglemens. Il diſoit, que le genre

humain a été dès le commencement diviſé en trois ; ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre ; dont chacun a beſoin des deux autres ; & les deux du troiſiéme. On doit donc, ajoutoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force : on ne doit pas irriter celui qui pourſuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner ſans recevoir la ſatisfaction convenable : mais le réconcilier avec le meurtrier, ſuivant l'évangile. Il ne faut pas impoſer à tout le monde, le jeûne du vendredi ou du ſamedi, parce tous n'ont pas la même force, ni prétendre que ce ſeul jeûne ſuffiſe à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même penitence. Il n'eſt pas à propos de promettre par ſerment toutes ces pratiques, & s'expoſer au peril d'un parjure. Enfin il eſt déteſtable d'excommunier ceux qui refuſent de s'y ſoumettre, & de refuſer la viſite aux malades, & la ſepulture aux morts. Il faut nous contenter des décrets autentiques des peres, & des pénitences qu'ils ont reglées, pour les avoir mépriſez. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambrai.

Quelque-temps auparavant, deux évêques de la même province, Berold de Soiſſons & Guerin de Beauvais, voïant que par la foibleſſe du roi Robert, le roïaume ſe ruinoit, les coutumes du païs étoient mépriſées & la juſtice abandonnée : crurent rendre ſervice à l'état, en établiſſant cette paix, ſuivant la réſolution des évêques de Bourgogne. Ils voulurent y faire conſentir Gerard de Cambrai : mais examinant la choſe plus à fond, il le refuſa. Il diſoit que c'étoit troubler l'égliſe, en entreprenant ſur l'autorité roïale. Car, ajoutoit-il, c'eſt aux rois qu'il appartient de reprimer les ſéditions par la force, de

Balder. lib. 111. c. 27.

terminer les guerres, & faire la paix : le devoir des évêques eſt d'avertir les rois qu'ils doivent combattre vaillamment pour le ſalut de la patrie, & de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en ſecret contre Gerard, diſant, qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin il fut tant preſſé par les ſiens, entre autres par Ledevin abbé de ſaint Vaaſt d'Arras, & par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y conſentit, bien qu'à regret. Mais l'évenement fit voir, combien il avoit raiſon de s'oppoſer à faire jurer cette paix : car preſque tous ceux qui l'avoient jurée, fauſſerent leur ſerment.

XXX. S. Bardon archevêque de Maïence.

Vita ſec. 6. Ben. 2. p. 6.

En Allemagne, Aribon archevêque de Maïence étant mort, ſaint Bardon lui ſucceda. Il étoit noble, & aïant fait ſes études dans l'abbaïe de Fulde, ſous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Maïence, il y embraſſa la vie monaſtique. Comme il liſoit continuellement le paſtoral de ſaint Gregoire, ſes confreres lui en demanderent la raiſon & il répondit en riant, peut être viendra-t-il quelque jour un roi, qui ne trouvant perſonne qui veüille être évêque, ſera aſſez ſimple pour me donner un évêché. Richard abbé de Fulde, aïant bâti un nouveau monaſtere près du grand, en donna la conduite à Bardon ; & l'empereur Conrad étant venu à Fulde, & aïant voulu voir ce nouvel établiſſement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoiſſoit déja de reputation, & qui étoit parent de la reine ſon épouſe. Il l'embraſſa & promit de l'élever en dignité à la premiere occaſion. En effet il manda peu de temps après à l'abbé Richard de le lui envoïer ; & lui donna l'abbaïe de Verthine près de Cologne, quelque-temps après celle d'Herfeld près de Fulde, & Bardon fut abbé des deux enſemble.

Aribon

Aribon archevêque de Maïence ſe trouva avec l'empereur à Paderborn à la fête de Noël 1030. & lui demanda congé d'aller à Rome. Il partit l'année ſuivante après la chandeleur, & au retour il mourut le treiziéme d'Avril 1031. après avoir tenu le ſiége dix ans. On porta ſon bâton paſtoral à l'empereur Conrad, qui tint conſeil ſur le choix du ſucceſſeur. Après que l'on eut nommé pluſieurs ſujets, quelqu'un dit, que ſuivant les privileges de l'abbaïe de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de Maïence. L'empereur fut d'avis de differer l'élection; & il ſe trouva en effet, que les privileges le portoient, & que les rois précedens les avoient ſuivis. Sur ce fondement Richard abbé de Fulde, crut que cette dignité le regardoit; & aïant donné ordre aux affaires de la maiſon, il prit le chemin de la cour. Mais un matin, il dit aux moines qui l'accompagnoient: Ne vous affligez point, mes freres, je ne vous ſerai point ôté. J'ai vû cette nuit notre frere Bardon ſur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ſes brebis paiſſoient autour de lui, & une fontaine très-claire ſortoit de deſſous ſes pieds. C'eſt lui qui eſt choiſi, cédons à la volonté ſouveraine. *Chr. Saxo 1030.*

L'aſſemblée pour l'élection ſe tint au mois de Juin la veille de S. Pierre: le roi dit, ſans nommer perſonne, qu'il connoiſſoit un ſujet très-digne: puis il appella Bardon, & déclara qu'il lui donnoit le ſiege de Maïence ſuivant le privilege de Fulde. Il fut donc ſacré le lendemain vingt-neuviéme de Juin 1031. étant environ dans ſa cinquantiéme année. L'empereur célebra cette année la fête de Noël à Goſlar, Bardon s'y trouva, & ſuivant la prérogative de ſa dignité, il officia le jour

de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'évangile ;& pluſieurs, mal ſatisfaits de ſon ſermon, murmuroient de ce qu'on avoit choiſi un moine pour remplir une ſi grande place. L'empereur même ſe repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain jour de ſaint Eſtienne, Thierry évêque de Mets célebra la meſſe, & fit un ſermon qui fut loüé de tout le monde. C'eſt-là, diſoit-on, un évêque. Le jour de ſaint Jean, on envoïa demander à l'archevêque Bardon, qui célebreroit la meſſe. Il répondit que ce ſeroit lui. Ses amis l'en détournoient, ſous prétexte de la fatigue d'officier ſi ſouvent : mais il fit un ſermon qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de ſa vie a eu ſoin de le conſerver. Quand il vint ſe mettre à table avec l'empereur, ſuivant la coutume, l'empereur dit : C'eſt aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux ſont confondus ; & il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des loüanges de ce jour, que du mépris du jour précedent. Il retourna à ſon diocéſe, & le gouverna vingt ans.

Adam. lib. 11. c. 30. A Hambourg l'archevêque Libentius II. mourut le vingt-cinquiéme d'Août 1032. extrêmement regretté ; & ſon ſucceſſeur fut Herman, prevôt du chapitre d'Halberſtat. Il reçut le bâton paſtoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoiſt IX. & tint le ſiege de Hambourg environ trois ans. Il avoit plus de ſimplicité que de prudence, & ſuivant les mauvais conſeils de ſes domeſtiques, il viſita peu ſon dioceſe. La ſeule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une ſi grande ſuite & ſi mal diſciplinée, qu'il ſembloit qu'une armée ennemie y eut paſſé. Entre ſes chapelains étoit Suidger, depuis pape ſous le nom de Clement II.

Il y eut une grande éclipſe de ſoleil le vendredi vingt-neuviéme de Juin fête de ſaint Pierre l'an 1033. & le même jour, quelques-uns des principaux d'entre les Romains, conſpirerent contre le pape Jean XIX. le voulant tuer : ce qu'ils ne purent exécuter, & ils le chaſſerent ſeulement de ſon ſiege. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit & ſoumit tous les rebelles. Le pape Jean mourut la même année le huitiéme Novembre, après avoir tenu le ſaint ſiege neuf ans & trois mois. On ordonna à ſa place Theophylacte ſon neveu, fils d'Alberic, comte de Tuſculum, quoiqu'il n'eut qu'environ douze ans : mais il fut élu à force d'argent. On le nomma Benoît IX. & il occupa le ſaint ſiege onze ans & près de cinq mois, le deshonorant par ſa vie infame. La ſimonie regna ainſi à Rome pendant vingt-cinq ans.

AN. 1033.
XXXI.
Mort de Jean XIX. Benoît IX. pape.
Glab. IV. c. 3.
Pap. br. conat.
Glab. IV. c. 5. & V. c. 5.

Poppon archevêque de Treves, écrivit à ce pape en ces termes : Pendant que j'étois allé à Jeruſalem par la permiſſion de Jean votre prédéceſſeur : des méchans commencerent dans notre païs à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abſtenir. J'ai ſouvent prié le roi mon maître d'y remédier, & je me ſuis adreſſé au même pape, mais ſans effet. C'eſt pourquoi je vous prie de m'envoïer un homme des plus conſiderables & des plus habiles qui ſoient auprès de vous : pour m'aider contre ces violences, & me conſeiller ſur un autre ſujet que je ne croi pas que vous ignoriez. Il eſt mort chez nous ces jours ci un homme d'une vie très-ſainte, dont nous devons croire qu'il eſt avec les bienheureux, ſi nous avons égard aux miracles que Dieu opere par lui. C'eſt pourquoi notre clergé & notre peuple nous ont prié inſtamment de vous envoïer ſa vie & ſes mi-

XXXII.
Fin de S. Simeon de Treves.
Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 369 Sup. n. 27.

racles : afin que si vous le jugez à propos, vous nous donniez votre décret, pour permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, & lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Aug. n. 27. Ce saint homme qui venoit de mourir à Treves, étoit le reclus Simeon. Depuis sa reclusion il souffrit de grandes tentations, tant des démons que des hom-
Vita n. 3. mes. Etant arrivé un grand débordement d'eau, le peuple alla se figurer, que ce reclus en étoit cause, & que ses crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque avec de grands cris, de le chasser ; & vinrent enfin à sa cellule en foule, jettant des pierres, dont une fenêtre fut brisée, & le voulant lapider : mais Simeon demeuroit immobile, rendant graces à Dieu, & priant pour eux. Quand il sçut que sa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours il ne voulut parler à personne, pas même à celui qui le servoit ; & mourut ainsi seul avec Dieu le premier jour de Juin l'an 1035. Il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de sa vie marque plusieurs en particulier. Cet auteur est Everuin ou Ebroïn, abbé d'un monastere de Treves : qui avoit connu le saint particulierement, & avoit eu grande part à sa confidence. Il écrivit sa vie par ordre de l'archevêque Poppon, & ce fut apparemment celle que l'on envoïa à Rome. Le pape ne répondit pas si-tôt à la lettre de l'archevêque : mais enfin il lui envoïa un légat comme il désiroit, avec des lettres pour la canonisation de saint Simeon, qui fut célebrée à Treves le
Martyr. R. 1. Jun. mercredi dix-septiéme de Novembre 1042. indiction dixiéme ; & toutefois l'église l'honore le jour de sa mort. L'archevêque fonda en son honneur une église

collégiale, au lieu de sa recluſion & de ſa ſepulture ; & cette égliſe ſubſiſte encore. A Cologne l'archevêque Pilegrim mourut l'an 1036. après avoir rempli dignement ce ſiege pendant quinze ans. Son ſucceſſeur fut Herman. *Chr. Saxo. 1036. Sup. liv. LVIII. n. 47.*

En ce temps étoit célebre ſaint Poppon abbé de Stavelo au dioceſe de Liege. Il nâquit en Flandres vers l'an 978. & ſuivit d'abord la profeſſion des armes, ne la iſſant pas dès-lors de vivre dans une grande pieté. Il alla en pellerinage à Jeruſalem & enſuite à Rome. Le comte de Flandres Baudoüin le barbu, & les principaux ſeigneurs le cheriſſoient : un d'entr'eux voulut même lui donner ſa fille ; mais il la refuſa, & aïant réſolu de quitter le monde, il embraſſa la vie monaſtique à ſaint Thierry près de Reims : où l'abbé Richard de Verdun l'aïant vû, le prit tellement en affection, qu'il obtint de l'abbé de ſaint Thierry de le lui envoïer, & le retint auprès de lui à ſaint Vannes. Poppon y attira enſuite ſa mere d'Adeloüive veuve depuis long-temps : non-ſeulement elle prit le voile, mais elle ſe fit recluſe, & elle eſt comptée entre les ſaintes.

XXXIII. S. Poppon abbé de Stavelo. *Vita ap. Boll. 25. Jann. to. 2. p. 638. ſec. 6. Ben. p. 569.*

L'abbé Richard aïant reçu du comte de Flandres le monaſtere de S. Vaaſt, y envoïa Poppon pour le gouverner en qualité de prevôt : ce qu'il fit avec grande utilité pour le monaſtere. De-là il alla trouver l'empereur S. Henri, pour les affaires de la maiſon ; & gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce quil demandoit. Il le détourna même d'un ſpectacle auquel il ſe divertiſſoit, qui étoit d'expoſer à des ours un homme nud frotté de miel. Poppon repréſenta ſi bien à l'empereur & aux ſeigneurs l'inhumanité de ce divertiſſement, qu'il en fit abolir l'uſage. L'empereur

Henri lui donna quelque-temps après l'abbaïe de Stavelo, du conſentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rappellé à Verdun : & deux ans après il lui donna encore l'abbaïe de ſaint Maximin de Treves, où les moines qu'il vouloit reformer, lui donnerent du poiſon, mais ſans effet.

Après la mort de l'empereur S. Henri, il s'emploïa avec ſuccès à réunir les princes de l'empire, diviſez entr'eux ; & enſuite à faire la paix entre Conrad roi d'Allemagne & Henri roi de France. L'évêché de Straſbourg étant venu à vacquer après la mort, comme l'on croit, de Verner, en 1029. l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon : mais il s'en excuſa, diſant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque ſelon les canons. L'empereur aïant depuis appris la vérité, lui fit des reproches de cette fiction ; & Poppon répondit, qu'il ſe ſentoit incapable même de la charge d'abbé qu'il exerçoit. L'empereur charmé de ſon humilité, réſolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbaïes qui vacqueroient dans ſon roïaume. Ce qui lui donna occaſion d'en reformer pluſieurs, où il mit pour abbez des perſonnes de mérite. On compte juſques à quatorze monaſtères rétablis par ſes ſoins. Enfin il mourut le vingt-cinquiéme de Janvier 1048.

XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlag. empereur.

Cedr. p. 733.

Romain Argyre empereur de C. P. avoit eu à ſon ſervice un eunuque nommé Jean, qui devint très-puiſſant ſous ſon regne. Ce Jean avoit quatre freres, dont l'un nommé Michel, changeur de ſon métier, & faux monoïeur, étoit parfaitement bien fait. L'imperatrice Zoé en devint amoureuſe ; & s'étant abandonnée à lui ſecretement, elle fit empoiſonner l'empereur ſon mari par l'eunuque Jean : mais d'un poiſon lent, qui lui cauſa

une longue maladie. La barbe & les cheveux lui tomberent : il ſentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lit, & lui faiſoient deſirer ardemment la mort. Enfin le jeudi ſaint onziéme d'Avril indiction ſeconde, l'an 6542. autrement 1034. Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit regné cinq ans & demi, & fait beaucoup de bien pendant ſon regne. Il contribua au réta- *p. 731. C.*
bliſſement de l'égliſe du ſaint ſepulcre à Jeruſalem, qui fut achevée par ſon ſucceſſeur.

La même nuit de ſa mort, comme on chantoit la *p. 733. D.*
paſſion, on envoïa dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais : mais il fut bien ſurpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la chambre dorée, & Zoé aſſiſe ſur le thrône préſenta Michel au patriarche, le preſſant de leur donner la bénédiction nuptiale. Le patriarche demeura tout interdit : mais Zoé & l'eunuque Jean lui donnerent cinquante livres d'or, & autant au clergé; & perſuaderent ainſi au prélat de faire ce mariage. Michel fut donc déclaré empereur : on le diſtingue par le ſurnom de Paphlagonien, & il regna ſept ans. Zoé croïoit regner ſous ſon nom, mais l'eunuque Jean ſe rendit le maître abſolu. Michel tomba peu de temps après en démence, ce que l'on appella poſſeſſion du démon; & on l'attribua à la vengeance divine, auſſi-bien qu'une greſle épouvantable, & d'autres prodiges qui arriverent en même temps : car les Grecs les obſervoient curieuſement. Il y eut une grande ſechereſſe, pour laquelle les freres de l'empereur firent une proceſſion. Jean portoit la ſainte image d'Edeſſe; le grand domeſtique portoit la lettre à Abgar; le protoveſtiaire, les langes ſacrez. Ils marcherent ainſi à pied depuis le pa-

lais jusques à Notre-Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une procession avec son clergé ; mais au lieu de pluïe, il vint une grelle qui brisa les arbres & les tuiles des maisons.

p. 749. L'eunuque Jean poussa son ambition jusqu'à vouloir être patriarche de C. P. & plusieurs métropolitains entreprirent de faire réüssir son dessein : les principaux étoient Demetrius de Cyzique & Antoine de Nicomedie eunuque, qui avoit été élevé sur ce siege, sans autre mérite, que d'être parent de l'empereur. Le patriarche Alexis avec son clergé leur envoïa un écrit, qui portoit : Puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siege n'a pas été canonique, & que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile : il faut déposer les métropolitains que j'ai ordonnez pendant onze ans & demi de pontificat, & anathematiser les trois empereurs que j'ai couronnez : alors je cederai le siege à qui le voudra. Demetrius & les autres aïant reçu cette déclaration furent remplis de honte & de crainte, car Alexis les avoit ordonnez pour la plûpart : ils garderent le silence, & l'eunuque Jean se désista de sa prétention.

Sup. liv. LVIII. *n.* 62.

L'an 6546. ou 1058. l'empereur étant à Thessalonique, reçut des plaintes du clergé contre le métropolitain Theophane, qui ne leur païoit pas leurs pensions. L'empereur l'exhorta premierement avec douceur à les satisfaire : mais il s'emporta & refusa d'obéïr. L'empereur crut qu'il falloit user d'adresse, & lui envoïa demander par un de ses officiers cent livres d'or à emprunter jusques à ce qu'il lui en vînt de C. P. L'archevêque protesta avec serment qu'il n'en avoit pas plus de trente livres ; mais l'empereur envoïa ouvrir son trésor, & on

on y trouva trente-trois centenaires d'or, c'eſt-à-dire, trois mille trois cens livres. Il prit ſur cette ſomme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la premiere année du pontificat de Theophane ; & les fit païer juſques au courant : il diſtribua le reſte aux pauvres, chaſſa l'archevêque de ſon ſiége, le relegua à une maiſon de campagne, & mit à ſa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une penſion. On voit par là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie.

L'empereur Conrad fit épouſer au roi Henri ſon fils en 1036. Chunelinde fille de Canut roi d'Angleterre ; & elle fut couronnée reine. La même année l'empereur paſſa en Italie, pour appaiſer une revolte generale des vaſſaux contre leurs ſeigneurs. Car ils diſoient, que ſi l'empereur ne vouloit pas leur rendre juſtice, ils ſe la rendroient eux mêmes. Il vint donc avec une armée, & paſſa à Verone la fête de Noël, où commençoit l'an 1037. ſuivant la maniere de compter de ce temps-là. Enſuite il vint à Milan, où il fut reçu magnifiquement par l'archevêque Heribert dans l'égliſe de S. Ambroiſe. Le même jour le peuple de Milan vint en tumulte demander à l'empereur, s'il vouloit favoriſer leur conjuration. Il en fut indigné, & leur ordonna de ſe trouver au parlement qui ſe tiendroit à Pavie.

Vippo. pag. 440.

Chr. Saxo. 1037.

Là il fit juſtice à tous ceux qui lui porterent des plaintes. Un comte nommé Hugues, & pluſieurs autres Italiens expoſerent les injuſtices que leur avoit faites l'archevêque de Milan : l'empereur l'aïant appellé, lui ordonna de les ſatisfaire tous : il ſe retira d'abord, puis il revint, & dit inſolemment : Ce que j'ai trouvé dans le domaine de ſaint Ambroiſe, ou que j'ai acquis, de quelque maniere que ce ſoit, je le garderai ſûrement

toute ma vie, & je n'en quitterai pas la moindre choſe par l'ordre ou à la priere de qui que ce ſoit. Les ſeigneurs l'exhortoient à excepter au moins la perſonne de l'empereur, mais il repeta le même diſcours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie ; & de l'avis des ſeigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon patriarche d'Aquilée & de Conrad duc de Carinthie. Ils le menerent juſques à Plaiſance avec un moine, que par compaſſion on lui permit d'avoir auprès de lui. Mais une nuit le moine ſe coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, & vint à Milan, où il ſe fortifia, & tint toute l'année contre l'empereur.

Enſuite l'archevêque & les trois évêques de Verceil, de Cremone & de Plaiſance conjurerent ſecretement avec Otton comte de la haute Bourgogne, pour le faire empereur, après avoir fait mourir Conrad. Mais la conjuration aïant été découverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, & les envoïa en priſon au delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conſeil des ſeigneurs, pluſieurs trouverent mauvais que des évêques euſſent été condamnez, ſans être jugez canoniquement ; & le jeune roi Henri déſapprouvoit ſecretement la conduite de ſon pere, à l'égard de l'archevêque & de ces trois évêques. C'étoit avec raiſon : car comme après la ſentence de dépoſition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur, ainſi avant le jugement on lui doit un grand reſpect. Ce ſont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dédiée à l'empereur Henri ſon fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propoſitions d'accommodement, qui lui étoient

offertes par le pape & par les autres évêques : le pape du consentement de tous les évêques le frappa d'anathême; & l'empereur donna l'archevêché de Milan à un homme noble, chanoine de la même église, nommé Ambroise. Mais il ne pût le mettre en possession : Heribert s'y maintint jusques à la mort, & les Milanois ruinerent toutes les terres qu'Ambroise avoit aux environs. Le pape vint à Cremone trouver l'empereur, qui le reçut avec honneur, après quoi il retourna à Rome ; & l'empereur aïant passé le Pô, vint à Parme célebrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitans aïant pris querelle avec les Allemans, il s'émût une sédition, où il se fit un grand massacre, & la ville fut pillée & en partie brûlée.

L'empereur passa en Poüille, & l'imperatrice alla à Rome faire ses prieres : puis elle rejoignit l'empereur, & ils allerent ensemble au mont Cassin. L'empereur après sa priere entra dans le chapitre, pour parler à la communauté. Tous les moines se prosternerent devant lui : & s'étant relevez, ils dirent : Nous attendions votre arrivée, comme les ames des justes attendoient dans les enfers la venuë du Redempteur. L'empereur ne put retenir ses larmes, & les moines après s'être prosternez une seconde fois, lui raconterent les maux que Pandolfe prince de Capouë leur avoit fait depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu & de S. Benoît de les en delivrer. L'empereur S. Henri à son dernier voïage d'Italie avoit emmené Pandolfe en Allemagne, pour le punir de ses violences : mais après sa mort l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capouë, & il recommença à persécuter les moines du mont Cassin. Il retint à Capouë l'abbé Theobalde, s'empara de tous les biens du

Chr. Cassin. lib. II c. 65. Mabill. sæc. 6 p. 102.

Sup liv. LVIII. n. 49.

Chr. Cass. c. 58. 59.

AN. 1038. monaſtere, & le fit gouverner par ſes valets : le réduiſant à une telle diſette, que le jour de l'aſſomption de N. Dame, on manqua de vin pour le ſervice de l'autel.

Les moines avoient déja porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, & cette année même à Milan. Ils les renouvellerent donc au mont Caſſin, & l'empereur leur aſſura avec ſerment, qu'il n'étoit venu en ces quartiers là que pour ce ſeul ſujet ; & qu'il protegeroit ce ſaint lieu toute ſa vie. Enſuite aïant demandé leur benediction, il mit ſur l'autel de ſaint Benoît un tapis de pourpre brodé d'une broderie d'or : fit élire Richer abbé, car Theobalde étoit mort, & confirma tous les biens du monaſtere. Richer le gouverna très-ſagement juſques à l'an 1055. qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont Caſſin, pluſieurs ſaints perſonnages qui vecurent depuis le commencement de cet onziéme ſiécle juſques au milieu, & on en compte juſques à douze.

Mabill. ſæc. 6. Bened. pag. 102.

XXXVI. Mort de Conrad, Henri III. roi.

L'empereur Conrad revint enſuite en Allemagne : mais la peſte cauſée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de ſon armée, & la jeune reine Chuneline épouſe du roi ſon fils. L'empereur lui-même étant à Utrecht à la Pentecôte de l'année ſuivante 1039. mourut ſubitement le lendemain lundi quatriéme de Juin, après avoir regné près de quinze ans. Son fils Henri III. ſurnommé le Noir, lui ſucceda & regna dix-ſept ans.

Vippo. pag. 442.

XXXVII. Il a de ſaint Eſtienne roi de Hongrie.

Saint Eſtienne roi de Hongrie étoit mort l'année précedente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions : il perdit pluſieurs enfans en bas âge, mais il s'en conſoloit par les grandes eſperances que lui donnoit le ſeul qui lui reſtoit nommé Emeric. Il le fit élever avec grand

Vita ap. Sur. 20. Aug. c. 19.

soin, & composa pour son instruction un traité ou decret divisé en deux livres, dont le premier contient des préceptes generaux pour la religion & les mœurs : le second sont des loix à peu près semblables aux autres loix barbares. Le jeune prince profita si bien de la bonne éducation qu'il avoit reçuë, qu'il parvint à une haute pieté ; & étant une nuit en prieres, il promit à Dieu de garder la virginité : mais il tint cette résolution très-secrete. Ainsi le roi son pere voulant assurer la succession du roïaume, lui proposa un mariage convenable avec une belle princesse. Emeric s'en défendit d'abord, puis il ceda à la volonté de son pere & se maria, mais sans préjudice de son vœu ; & il ne toucha point à son épouse, comme elle en rendit témoignage après la mort du prince, qui suivit de près son mariage. Il fut enterré à Albe-roïale, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau : aussi l'église l'honore-t-elle entre les saints le quatriéme de Novembre.

Post Bonfin. Vita S. Em. ap. Sur. 4. Nov.

Martyr. R. 4. Nc

Le roi eut besoin de toute sa vertu pour se consoler de cette perte ; & afin d'attirer sur lui la misericorde de Dieu, il augmenta ses aumônes, déja très-grandes, sur tout envers les étrangers. Il fit donc à l'occasion de cette mort de grandes largesses, premierement aux moines & aux clercs, puis aux autres pauvres, & envoïa même des aumônes aux monasteres des païs étrangers. Il avoit une confiance particuliere en un saint ermite nommé Gunther retiré en Boheme ; & quand ce saint homme le venoit voir, il le laissoit maître de son tresor. Enfin le saint roi Estienne aïant été long-temps malade, & sentant approcher sa fin, appella les évêques & les seigneurs de sa cour, qui étoient Chrétiens ; & leur recommanda sur tout, de conserver la religion

nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinziéme d'Août 1038. jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, & fut enterré dans l'égliſe qu'il lui avoit fait bâtir à Albe-Royale : mais s'y étant fait pluſieurs miracles, ſon corps fut élevé quarante-cinq ans après, & ſa ſainteté reconnuë par un culte public. L'égliſe l'honore le vingtiéme d'Août, jour de ſa tranſlation.

Martyr. R. 20. Aug.

XXXVIII. Saint Gunther hermite.

L'hermite Gunther ou Gonthier, dont il vient d'être parlé, étoit un ſeigneur de Turinge, illuſtre par ſa naiſſance & ſa dignité, qui touché du repentir des pechez de ſa jeuneſſe, alla trouver ſaint Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, & enſuite évêque d'Hildesheim. Gunther lui découvrit le fond de ſa conſcience, & l'abbé lui perſuada d'embraſſer la vie monaſtique. Il renonça à ſes biens qui étoient grands, & les donna au monaſtere d'Hersfeld du conſentement de ſes héritiers : ſe reſervant toutefois pour ſa ſubſiſtance, le monaſtere de Guelingue, dont il joüiſſoit étant ſéculier, ſuivant l'abus de ce temps-là : ce qui fut cauſe que l'abbé differa quelque-temps ſa profeſſion. Après l'avoir faite dans le monaſtere d'Altaha ſoumis au même abbé, il alla, par ſa permiſſion, demeurer à celui de Guelingue, qu'il s'étoit reſervé. Mais comme il n'étoit accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultez dans le gouvernement de cette maiſon, & venoit ſouvent demander conſeil à l'abbé Godehard : qui lui dit enfin d'un ton ferme & ſevere : qu'il ſe ſoumit à l'obéiſſance & à la ſtabilité qu'il avoit promiſe à Dieu, ou qu'il quittât l'habit & retournât dans le ſiécle. Il en parla même à l'empereur ſaint Henri, qui fit venir Gunther & lui repreſenta fortement, qu'il ne pouvoit ſervir deux maîtres : ainſi il abandonna Gue-

Vita ſæc. 6. Ben. p. 475.

Sup. liv. LVIII. n. 58.

lingue, & revint à Altaha ſe ranger à la vie commune.

Il s'y diſtingua bien-tôt par ſa ferveur & ſon auſterité, en ſorte que ſaint Eſtienne roi de Hongrie ſon parent en entendit parler, & deſira ardemment de le voir. Il envoïa deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther ſe rendit à la troiſiéme ; & avec la permiſſion de ſon abbé, il alla avec les envoïez du roi, qui le reçut avec une extrême joie. Il le fit manger à ſa table, mais il ne put jamais lui perſuader de manger de la viande.

Enſuite le ſaint homme ſe retira par la permiſſion de ſon abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un deſert des forêts de Boheme, où il fonda un hermitage ou nouveau monaſtere l'an 1008. & y demeura trente-ſept ans. Lui & ſes diſciples vivoient dans une extrême pauvreté ; leur nourriture étoit groſſiere, ils ne buvoient que de l'eau, & encore par meſure. Gunther qui les gouvernoit, étoit un homme ſans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques pſeaumes ; mais il avoit été ſi attentif aux lectures de la ſainte écriture, & aux diſcours des autres, que ſouvent il en expliquoit les ſens les plus myſterieux, tantôt en ſouriant, tantôt plus ſerieuſement ; en ſorte qu'il ſe faiſoit admirer. L'auteur de ſa vie dit avoir oüi de lui un diſcours ſur ſaint Jean-Baptiſte, qui tira les larmes de tous les aſſiſtans. Il mourut le neuviéme d'Octobre 1045. & eſt compté entre les ſaints.

XXXIX. Caſimir moine, roi de Pologne.

Cependant Miciſlas roi de Pologne étant mort l'an 1034. & ſon fils Caſimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut ſept ans d'interregne, ou plutôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenuë odieuſe, ſe retira en Saxe, ſous la protection de l'empereur

Conrad ; & ſon fils Caſimir la quitta quelque-temps après, pour venir en France ; & ſe rendit moine à Clugny ſous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le déſordre étoit extrême : la religion encore nouvelle ſe trouvoit en grand péril, les évêques réduits à ſe cacher, les égliſes expoſées au pillage. Bretiſlas duc de Boheme, ennemi des Polonois, profitant de l'occaſion, entra dans le païs, prit les meilleures villes, entre autres Gneſne, qui étoit la capitale ; d'où par le conſeil de Severe évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr ſaint Adalbert leur évêque : mais les Polonois prétendent que les clercs de l'égliſe de Gneſne tromperent les Bohemiens, & leur donnerent à la place le corps de ſaint Gaudence frere de ſaint Adalbert. Les richeſſes de cette égliſe, qui étoient grandes, furent pillées ; entre autres un crucifix d'or du poids de trois cens livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'égliſe de Gneſne arriva l'an 1038.

Dubrav. lib. 7. pag. 52.

Sup. l. LVII. n. 45.

L'année ſuivante Eſtienne, qui en étoit archevêque, de l'avis des autres évêques de Pologne, envoïa une députation à Rome pour ſe plaindre de ce ſacrilége. Le pape Benoît IX. aïant déliberé ſur cette affaire, on conclut que le duc Bretiſlas & l'évêque Severe ſeroient excommuniez, juſques à l'entiere reſtitution des choſes ſaintes. Toutefois pour ne pas les condamner ſans les oüir, ils furent citez à Rome ; & y envoïerent des députez, qui les excuſerent ſur la dévotion pour de ſi précieuſes reliques, & ſur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris ſeroit rendu : mais depuis aïant gagné par preſens les cardinaux, ils obtinrent

tinrent l'abſolution de leur prince, ſans faire aucune reſtitution.

D'un autre côté les Polonois ennuïez de l'anarchie, réſolurent de rappeller Caſimir fils de leur dernier roi: mais ne ſçachant ce qu'il étoit devenu, ils envoïerent en Allemagne vers la reine Rixa ſa mere; qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugny: où par la permiſſion de l'abbé ſaint Odilon, ils parlerent à Caſimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des ſeigneurs & de toute la nobleſſe de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce roïaume, d'en venir appaiſer les diviſions, & le délivrer de ſes ennemis. Caſimir répondit: qu'il n'étoit plus à lui, puiſqu'il n'avoit pû même leur parler ſans l'ordre de ſon abbé. Ils vinrent donc à ſaint Odilon, qui après avoir pris conſeil leur répondit: qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de renvoïer un moine profès & ordonné diacre: & qu'ils devoient s'adreſſer au pape, qui ſeul avoit dans l'égliſe la puiſſance ſouveraine.

Les députez de Pologne allerent à Rome, & aïant eu audience du pape Benoît IX. ils lui repreſenterent le triſte état de leur païs, & le beſoin qu'ils avoient du prince Caſimir, pour la conſervation du roïaume & de la religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire: toutefois après avoir bien conſulté, le pape crut devoir l'accorder. Il diſpenſa donc Caſimir de ſes vœux, lui permettant non ſeulement de ſortir du monaſtere & de rentrer dans le monde, mais de ſe marier: à condition que les nobles de Pologne païeroient tous les ans au ſaint ſiege chacun un denier de redevance. Ainſi Caſimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, & épouſa Marie ſœur du prince

des Russes, dont il eut plusieurs enfans. Il commença
AN. 1041. à regner l'an 1041. Ce qui est surprenant, c'est que ni
Mabill. elog. S. Odil. n. 120. sec 6. dans la vie de saint Odilon, ni dans les autres anciens monumens de Clugny, il ne se trouve rien d'une histoire si singuliere. Nous ne l'apprenons que par les historiens de Pologne qui ont écrit long-temps après.

XL. Alebrand archevêque de Hambourg. *Adam lib. II. c. 31.*

A Hambourg après la mort de Herman, on élut pour archevêque Bezelin surnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral, & Benoît IX. lui envoïa le pallium. Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ses suffragans avec les sept autres évêques de Saxe, & tint le siege dix ans. Ce fut un très-digne prélat, & qui fit de très-grands biens à ses deux églises de Brême & de Hambourg, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il eut un soin particulier de son clergé; & pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius son predecesseur, il rebâtit le cloître de Brême, & rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencez par Herman; & renouvella celle de Hambourg, ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église & la maison épiscopale qui n'étoient que de bois; & cette maison étoit comme une forteresse. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'au-delà de l'Elbe, pour y avancer la religion: mais les gouverneurs y mettoient obstacle, par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en sa mission chez les infideles, à Slesvic, à Ripen, & un troisiéme chez les Sclaves sans siege fixe. Enfin l'archevêque Alebrand mourut l'an 1043. vers le 15. d'Avril, & fut enterré à

Brême. Son successeur fut Adalbert prevôt d'Halberstat, homme très-noble, bien fait de sa personne & orné de grands talens. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoît IX. & fut ordonné à Aix-la-Chapelle, en presence de l'empereur & des seigneurs, & de douze évêques, qui lui imposerent les mains. Il tint le siege vingt-neuf ans. AN. 1041. *Lib. III. c. 1.*

XLI. Treve de Dieu.

En France, après les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant, pour établir la paix, comme on en vit la difficulté, on se réduisit à une treve, pour certains jours : c'est-à-dire que depuis le mercredi au soir jusques au lundi matin personne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gages d'une caution. Quiconque y contreviendroit, païeroit la composition des loix, comme aïant merité la mort : ou seroit excommunié & banni du païs. On nomma cette convention la Treve de Dieu, & l'on crut qu'il l'avoit approuvée, par un grand nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée. Il est aisé de voir que l'on y avoit consacré ces jours de la semaine plûtôt que les autres, en vuë des mysteres qui y furent accomplis : la cene de N. S. sa passion, sa sepulture & sa resurrection. *Sup. n. 18. V. not. Cossart. to. 9. conc. p. 913. Glab. v. c. 1. p. 55. V. Marc. concord. IV. c. 14.*

Cette treve fut établie par les évêques en plusieurs conciles ; & deux saints abbés y travaillerent puissamment, sçavoir Odilon de Clugni & Richard de Verdun. Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neustrie, comme elle l'avoit été premierement en Aquitaine, puis en Austrasie : les Neustriens ne voulant pas s'y soumettre suivant ses exhortations, furent frappez de la maladie des ardens, c'est-à-dire, d'un feu qui leur dévoroit les entrailles. Mais plusieurs *Chr. Hug. Flav. p. 187. Sup. liv. XVIII. n. 57.*

venant trouver Richard, furent gueris par ſes prieres; & ſon monaſtere étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entre autres de la pouſſiere raclée de la pierre du ſépulcre de N. S. & leur faiſoit jurer la treve. On ne faiſoit cette ablution des reliques qu'après la meſſe: mais il y avoit toujours un vaiſſeau plein de ce breuvage, pour ſatisfaire à la dévotion des malades, qui arrivoient à tous momens.

AN. 1041.

XLIII. S. Odilon refuſe l'archevêché de Lion.

Glab. v. c. 4.

S. Odilon venoit de refuſer l'archevêché de Lion. Après la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand ſiege fut diſputé par pluſieurs contendans, qui n'avoient autre merite que leur ambition. Le premier fut Bouchard neveu du défunt évêque d'Aouſte, qui quitta ſon ſiege & s'empara inſolemment de celui de Lion: mais après avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vaſſaux de l'empereur, & condamné à un exil perpetuel. Enſuite un comte nommé Girard y mit de ſa ſeule autorité ſon fils encore enfant, qui peu de temps après fut réduit à s'enfuir & ſe cacher. Le pape informé de ces deſordres, fut conſeillé par des gens de bien d'emploïer ſon autorité, pour faire enſorte que l'abbé Odilon fût ſacré archevêque de Lion, ſuivant le deſir de tout le clergé & de tout le peuple. Auſſi-tôt le pape lui envoïa le pallium & l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le ſaint homme conſiderant la profeſſion humble qu'il avoit embraſſée, refuſa abſolument l'archevêché & garda le pallium & l'anneau pour le futur archevêque.

Jo. ep. 1. to. 9. conc. p. 818 & to. 2. S. uilleg p. 387.

Le pape, c'étoit Jean XIX. écrivit ſur ce ſujet à l'abbé Odilon en ces termes: Saint Gregoire nous enſeigne que pluſieurs choſes paroiſſent bonnes qui ne le

ſont pas : & qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéiſſance ? Vous ſçavez combien S. Benoît la releve. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'égliſe de Lion, qui vous demandoit pour époux, & dont vous refuſez le gouvernement par attachement à votre repos. Je ne dis point que vous avez mépriſé l'autorité de tant de prélats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiſcopale : mais nous ne pouvons laiſſer impunie votre deſobeiſſance à l'égard de l'égliſe Romaine & de nous, ſi vous ne la réparez par la ſoumiſſion. Autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pourriez être utile par votre exemple & votre doctrine. Je laiſſe le reſte à dire à l'évêque Geofroy, qui vous expliquera ma volonté, à vous & à vos confreres. Nonobſtant cette lettre ſi preſſante, Odilon perſiſta dans ſon refus ; & le pallium avec l'anneau demeurerent à Clugni Cependant Henri roi d'Allemagne & d'Auſtraſie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'égliſe de Lion ainſi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard abbé de ſaint Benigne de Dijon Mais il repreſenta qu'un moine comme lui étoit incapable d'une ſi grande charge ; & qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu & la ſcience, & qui ſe trouvoit alors à Beſançon où étoit le roi, mais il n'en étoit pas aſſez connu. Le roi admirant ce deſintereſſement, & voïant qu'Odalric étoit ſouhaité par les évêques & par le peuple pour l'archevêché de Lion, le lui donna ; & il le gouverna dignement pendant cinq ans. *Glab. v. c. 1.*

XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun.

L'abbé Richard avoit auſſi refuſé l'évêché de Verdun : mais il faut reprendre la ſuite de ſa vie. Il s'op-

Vita Gr. 6. ad Bon. p. 516. posa fortement à Heimon son évêque, qui emploïant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastere de S. Vannes : l'abbé Richard lui representa, qu'il ne convient pas aux moines d'être renfermez dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prieres nocturnes ne soient troublées par le bruit & les cris du peuple. L'évêque, qui comme grand seigneur ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura ferme dans son dessein : & l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoïa ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du dépit, & l'abbé cedant à son indignation, se retira à Remiremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce temps il fit deux miracles : un lepreux fut gueri, pour être entré dans le bain après lui, & un aveugle recouvra la vue, aïant lavé ses yeux de l'eau dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en aïant oüi parler fut touché de repentir, & l'envoïa prier de revenir à son monastere : à quoi il obéït.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pelerinage de Je-
p. 550. rusalem, qu'il desiroit ardemment depuis long-tems ; & le duc de Normandie qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voïage, qui furent grands ; car l'abbé mena avec lui jusqu'à sept cens pelerins, & les défraïa tous. Etant arrivé à CP. il y séjourna quelque-temps, pour visiter les lieux de dévotion, & sa réputation vint bientôt aux oreilles du patriarche & de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un & l'autre : l'empereur lui fit de riches presens, & le patriarche lui donna plusieurs reliques entre autres de la vraïe croix. Quand il fut sur les terres des infideles, il continua comme il avoit accoutumé tous les jours, de dire l'office pendant

le chemin, & même de celebrer la messe : ce qu'il faisoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, sans se mettre en peine des insultes des infideles, qui lui jettoient quantité de pierres : ensorte que ceux de sa suite étoient obligez de se retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme jusques à ce qu'il eût achevé le saint sacrifice, sans que jamais il fut atteint d'aucune pierre. Les infideles eux-mêmes en étoient surpris, & venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

Etant arrivé à Jerusalem, il visita tous les saints lieux avec une extrême tendresse de dévotion. Il y passa la semaine sainte ; & le samedi assista à la ceremonie du feu nouveau, que l'on croïoit dèslors descendre par miracle au saint sepulcre. Il se baigna dans le Jourdain, & visita toute la terre sainte. Le patriarche de Jerusalem, qui l'avoit reçu avec grand honneur, le renvoïa chargé de quantité de reliques. Passant à Antioche à son retour, il prit avec lui le saint moine Simeon, *Sup. n. 27.* comme il a été dit ; & enfin après un si long voïage il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joye incroïable.

Heimon évêque de Verdun étant mort l'an 1024. son successeur fut Rambert, qui tint le siege quatorze ans ; & ce fut après sa mort que le roi Henri le noir, la premiere année de son regne, c'est-à-dire l'an 1039. donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard ; mais il le refusa, & fit ordonner à sa place Richard son filleul, fils du comte Hildrade. Le saint abbé qui étoit déja fort âgé, survêcut encore sept ans, & mourut le quatorziéme de Juin 1046. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit sur sa poitrine.

AN. 1041.

XLIV.
Michel Calafate empereur, puis Conſtantin Monomaque.
Cedr. p. 749.

L'empereur Michel Paphlagonien ſe ſentant preſſé de ſa maladie, & deſeſperant d'en guérir, ſe fit couper les cheveux, & reçut l'habit monaſtique des mains du moine Côme, qui étoit toujours avec lui & l'aſſiſtoit de ſes conſeils. Enfin il mourut, témoignant de grands ſentimens de penitence des crimes qu'il avoit commis contre ſon predeceſſeur: car du reſte il avoit aſſez bien vêcu. Il mourut le dixiéme Décembre l'an du monde 6550 de J.C. 1041. indiction dixiéme, aïant regné ſept ans & huit mois. Zoé ſe trouva ainſi délivrée de l'eunuque Jean, qui gouvernoit ſous le nom de Michel ſon frere. Elle eut bien voulu regner ſeule; mais voïant qu'il ne lui étoit pas poſſible, elle adopta pour ſon fils un autre Michel, neveu du défunt empereur, ſurnommé Calafate, parce que le patrice Eſtienne ſon pere avoit été calfateur de navires: mais elle lui fit promettre ſous les plus terribles ſermens, que toute ſa vie il la tiendroit pour ſa maîtreſſe & ſa mere, & ne feroit qu'executer ſes ordres.

Toutefois au bout de quatre mois le nouvel empereur ſe laiſſa perſuader d'entrer en défiance de l'imperatrice Zoé, & de craindre qu'elle ne le fît perir comme ſes deux prédeceſſeurs: car on prétendoit qu'elle les avoit empoiſonnez. Il réſolut de la prévenir; & croïant s'être aſſuré l'affection du peuple, il envoïa de nuit Zoé dans l'iſle du prince, fit arrêter le patriarche Alexis; & le lendemain lundi d'après l'octave de Pâques il fit lire au peuple une déclaration, pour juſtifier ſa conduite. Mais le peuple s'écria: Nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'heritiere de l'empire notre mere Zoé. On rappella Theodora ſœur de Zoé, du monaſtere où elle avoit été enfermée malgré

malgré elle ; Michel après avoir eſſaïé de ſe ſoutenir par la force, fut réduit à s'enfermer dans le monaſtere de Stude, & y prendre l'habit monaſtique le mercredi de la même ſemaine vingt-uniéme d'Avril 1042. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, & le relegua dans un autre monaſtere.

Zoé vouloit encore regner ſeule, mais le peuple l'obligea d'aſſocier à l'empire ſa ſœur Theodora, & elles regnerent environ trois mois enſemble. Ce fut la premiere fois qu'on vit l'empire ſoumis à deux femmes ; & néanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de reſpect pour le ſang de Baſile le Macedonien. Zoé quoique plus vive dans ſes ſentimens, étoit plus retenuë à parler, mais elle étoit liberale juſques à la prodigalité : Theodora plus tranquille, parloit plus & donnoit moins ; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus ſérieuſes des amuſemens de femmes, & leur principale occupation étoit de compoſer des parfums. C'étoit l'unique plaiſir de Zoé : ſon appartement étoit un laboratoire, où on voïoit un grand amas de drogues aromatiques, & des fourneaux allumez, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laiſſoit pas d'avoir de la pieté, au moins exterieure ; & honoroit particulierement la fameuſe image de J. C. nommée antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand ſoin. Elle ſe proſternoit ſouvent devant cette image, ſe frappant la poitrine, & répandant beaucoup de larmes : elle lui parloit comme à une perſonne vivante, & ſelon que l'image lui paroiſſoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des préſages pour l'avenir.

Pſelnus MS. to. 6.

Sup. XLII. n. 5.

Enfin au bout de trois mois, Zoé vit elle-même la

AN. 1043. nécessité de faire un empereur : & après avoir éloigné de la cour sa sœur Theodora, elle rappella Constantin Monomaque, exilé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fut âgée de plus de soixante ans, elle ne laissa pas de l'épouser en troisiéme nôces : ils furent mariez l'onziéme de Juin, la même année 6550. 1042. le lendemain il fut couronné par le patriarche Alexis & regna douze ans. L'année suivante 1043. indiction onziéme, le vingtiéme de Fevrier, mourut le patriarche Alexis, après avoir tenu le siége de C. P. dix-sept ans. On trouva dans sa maison vingt-cinq centaines, c'est-à-dire deux mille cinq cens livres d'or, qu'il avoit amassées, & que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cérularius, c'est-à-dire le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état. Il fut introniſé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars ; & le second de Mai l'eunuque Jean eut les yeux crevez, & mourut quelques jours après.

Cedr. p. 758.

Sup. liv. LVIII. n. 61.

XLV. Revolution en Hongrie.

Chr. Jo. de Thurocz. c. 35. 36.

En Hongrie après la mort de saint Etienne, Pierre fils de sa sœur fut reconnu roi : mais comme il étoit de race Allemande il voulut donner à des Allemands les gouvernemens & les charges ; de quoi les Hongrois irritez, choisirent pour roi Ouon ou Aba beau-frere de saint Etienne ; & Pierre obligé de s'enfuir la troisiéme année de son regne, se retira en Allemagne près le roi Henri le noir. Cependant Ouon répandit beaucoup de sang, & fit mourir cruellement les personnes les plus considerables du conseil, durant le carême apparemment de l'an 1041. Ensuite il vint pour célebrer la pâque à Chonad capitale de la province Morissene, dont Gerard étoit évêque. Ce prélat étant

Vita S. Gerardi Sur. 24. Sept. & Act. Ben. sec. 6. p. 632.

invité de la part des évêques & des seigneurs, à venir couronner le nouveau roi, le refusa; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'usage de ce temps-là, que les rois recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Le roi Ouon entra donc dans l'église couronné, avec une grande suite de clergé & de peuple: mais l'évêque Gerard monta à la tribune, & parla ainsi au roi par interprete, car il ne parloit pas Hongrois: Le carême est institué pour procurer le pardon aux pecheurs, & la recompense aux justes. Tu l'as prophané par des meurtres, & en me privant de mes enfans, tu m'as ôté le nom de pere. C'est pourquoi tu ne merites point aujourd'hui de pardon; & comme je suis prêt à mourir pour J. C. je te dirai ce qui te doit arriver. La troisiéme année de ton regne le glaive vangeur s'élevera contre toi, & tu perdras avec la vie le roïaume que tu as acquis par la fraude & la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin surpris de ce discours faisoient signe à l'interprete de se taire: voulant garantir l'évêque de la colère du roi. Mais l'évêque voïant que la crainte faisoit taire l'interprete, lui dit: Crains Dieu, honore le roi, déclare les paroles de ton pere. Enfin il l'obligea à parler; & l'évenement fit voir que l'évêque avoit l'esprit de prophetie. Il prédit encore qu'il s'éleveroit dans la nation une violente sédition, dans laquelle il mourroit lui-même.

XLVI. Saint Gerard de Hongrie.

Gerard étoit Venitien, & dès l'enfance avoit reçu l'habit monastique. Aïant entrepris d'aller en pelerinage à Jerusalem, il passa en Hongrie, où le roi saint Etienne goûta tellement sa doctrine & sa vertu, qu'il le retint malgré lui, jusqu'à lui donner des gardes.

Gerard ſe retira dans le monaſtere de Béel, que le ſaint roi avoit bâti à la priere de l'ermite Gunther ; & y paſſa ſept ans, s'exerçant au jeûne & à la priere, & n'aïant pour toute compagnie que le moine Maur, qui fut depuis évêque des Cinq-Egliſes. Le roi S. Etienne aïant établi la tranquillité dans ſon roïaume, tira Gerard de ſa ſolitude, le fit ordonner évêque, & l'envoïa prêcher à ſon peuple : dont il ſe fit tellement aimer, que tous le regardoient comme leur pere. Le nombre des fideles croiſſant, le ſaint roi fonda des égliſes dans les principales villes, & mit l'évêque Gerard dans celle de Chonad dediée à ſaint George. Là il y avoit un autel de la Vierge, devant lequel étoit un encenſoir d'argent, où deux vieillards faiſoient brûler continuellement des parfums, & tous les ſamedis on y diſoit l'office de la Vierge à neuf leçons. Car le roi Etienne & toute la Hongrie avoient une dévotion particuliere à la ſainte Vierge.

L'évêque Gerard avoit grand ſoin de tout ce qui regarde le ſervice divin, diſant que la foi doit être aidée, par ce qui eſt agréable aux ſens. C'eſt pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le ſaint ſacrifice ; & l'été il le faiſoit mettre à la glace. Pour ſe mortifier il ſe levoit la nuit, prenoit une cognée, & alloit ſeul à la forêt couper du bois. Dans ſes voïages, il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot pour s'occuper de ſaintes lectures. Il trouva moïen d'accorder la vie ſolitaire avec l'épiſcopat, batiſſant des cellules près des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartés, pour y paſſer la nuit. Tel étoit ce ſaint évêque.

Chron. Gbr. 1042. Ouon pour ſe vanger du roi d'Allemagne, qui avoit

reçu chez lui le roi Pierre, entra en Baviere l'an 1042. & y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans: mais enfin l'an 1044. le roi Henri remit en poſſeſſion Pierre, qui peu de temps après prit Ouon, & lui fit couper la tête. Ainſi fut accomplie la prophetie de ſaint Gerard. AN. 1044.

La même année 1044. le roi Henri aſſiſta à un concile tenu à Conſtance, où il remit premierement tout ce qui lui étoit dû; puis il reconcilia tous les ſeigneurs de Suabe & tous les autres qui avoient des inimitiez: enfin il établit une paix inoüie juſques alors, & la confirma par édit, non ſeulement dans cette province, mais dans toutes les autres de ſon roïaume. Enſuite Henri, qui étoit veuf, épouſa Agnès, fille de Guillaume V. duc d'Aquitaine: & la fit couronner à Maïence. *Herm. 1043. Marian. 1044.*

XLVII. Silveſtre III. puis Gregoire VI. papes.

Cependant le pape Benoît IX. ſe rendoit de jour en jour plus odieux par ſa vie infame, & par les rapines & les meurtres qu'il exerçoit contre le peuple Romain: qui ne pouvant plus le ſouffrir, le chaſſa de Rome vers la fête de Noël, l'an 1044. douziéme de ſon pontificat. On mit à ſa place Jean évêque de Sabine, ſous le nom de Silveſtre III. mais il n'entra pas gratuitement dans le ſaint ſiége, & ne le tint que trois mois. Car Benoît qui étoit de la famille des comtes de Tuſculum inſultoit Rome avec le ſecours de ſes parens, & fit ſi bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toujours ſa vie ſcandaleuſe, & ſe voïoit mépriſé du clergé & du peuple, il convint de ſe retirer, pour s'abandonner plus librement à ſes plaiſirs; & moïennant une ſomme de quinze cens livres de deniers, il ceda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus eſtimé pour ſa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît ſe retira. *Papebr. conat. Deſid. Caſſin. lib. 3. dialog. ſec. 4. op. Ben. tom. 2. p. 451.*

donc dans ſes terres hors de la ville ; & Jean Gratien
AN. 1045. fut ordonné pape le dimanche vingt-huitiéme d'Avril 1045. Il prit le nom de Gregoire VI. & tint le ſaint ſiége environ vingt mois. Le moine Glaber auteur du temps finit ſon hiſtoire par ces mots, après avoir parlé de l'expulſion du pape Benoît : On mit à ſa place un homme très-pieux & d'une ſainteté connuë, Gregoire Romain de naiſſance, dont la bonne réputation repara tout le ſcandale qu'avoit cauſé ſon prédeceſſeur.

Pierre Damien abbé de Font-Avellane, perſonnage deſlors diſtingué par ſon merite, écrivit au pape Gre-
Petr. Dam. ep. 1. goire VI. ſur ſa promotion, pour lui en témoigner ſa joïe & celle de toute l'égliſe : par l'eſperance de voir ſous ſon pontificat abolir la ſimonie. Mais, ajoute-t'il, on jugera de ce que l'on en doit eſperer par l'égliſe de Peſaro : car ſi elle n'eſt ôtée des mains de cet adultere, cet inceſtueux, ce parjure, ce voleur, l'eſperance des peuples ſera entierement fruſtrée : s'il eſt rétabli,
ep. 2. on n'attendra plus du ſaint ſiége rien de bon. Il écrivit encore au même pape une ſeconde lettre, où il dit : Sçachez que pour nos pechez on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui ſoient dignes de l'épiſcopat. Ils le deſirent aſſez, mais ils ne cherchent pas à le meriter. Toutefois ſelon la qualité du temps & la diſette des ſujets, il me ſemble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Foſſembrune, quoiqu'il l'ait ardemment deſiré : puiſqu'il eſt un peu meilleur que les autres, & qu'il a l'élection du clergé & du peuple. Qu'il faſſe pénitence de ſon ambition, & qu'il ſoit ſacré ſelon ce que Dieu vous inſpirera. Je vous prie ſeulement, ſi vous ne le ſacrez pas, de ne point remplir ce ſiége ſans m'avoir parlé.

Pierre Damien naquit à Ravenne l'an 1007. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfans, un des aînez fit des reproches à sa mere, de ce qu'elle leur donnoit tant de coheritiers ; & elle en fut si touchée, que tordant les mains, elle se mit à crier qu'elle étoit une miserable qui ne méritoit pas de vivre. Elle cessa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bien-tôt livide de faim & de froid, & n'avoit presque plus de voix : quand une femme, qui étoit comme domestique dans cette maison survint & dit à la mere : Est-ce agir en mere chrétienne, madame, que de faire pis que les tigresses & les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits ? cet enfant ne sera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'assit auprès du feu, & aïant frotté l'enfant de quantité de graisse, lui fit revenir la chaleur & la couleur, la mere rentra en elle-même, le reprit & acheva de le nourrir.

AN. 1045. XLVIII. Commencement de S. Pierre Damien.

Vita sec. 6. Ben. part. 2. p. 247.

Il étoit encore en bas âge quand il perdit son pere & sa mere. Un des freres qui étoit marié se chargea de son éducation : mais lui & sa femme étoient avares & durs, & traiterent cet enfant comme un esclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus grossiere, le laissoient nuds pieds & mal vêtu, le chargeoient de coups : enfin quand il fut un peu plus grand, ils l'envoïerent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une piece d'argent ; & se croïant riche, il étoit en peine de ce qu'il en acheteroit qui lui fist le plus de plaisir. Enfin il dit en lui-même : Ce plaisir passeroit bien vîte, il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le saint sacrifice pour mon pere ; & il le fit.

Un autre de ses freres nommé Damien, le tira de la misere, le prit chez lui, & le traita avec une douceur

déſintereſſement. Pour s'éprouver il paſſa quarante jours dans une cellule ſemblable à celles des hermites: puis aïant pris ſon temps, il ſe déroba des ſiens & ſe rendit à Font-Avellane, où, ſuivant l'uſage, on le mit entre les mains d'un des freres pour l'inſtruire. Celui-ci l'aïant mené à ſa cellule, lui fit ôter ſon linge, le revêtit d'un cilice & le ramena à l'abbé, qui le fit auſſi-tôt revêtir d'une cuculle. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord ſans l'avoir éprouvé, & ſans le lui faire demander: mais il ſe ſoumit à la volonté du ſuperieur, quoiqu'alors la priſe d'habit ne fut point ſeparée de la profeſſion.

Le déſert de Font-Avellane, dédié à ſainte Croix, étoit en Umbrie dans le diocéſe d'Eugubio, & ſaint Romuald y avoit paſſé quelque temps. Les hermites qui l'habitoient demeuroient deux à deux en des cellules ſeparées, occupez continuellement à la pſalmodie, à l'oraiſon & à la lecture. Ils vivoient de pain & d'eau quatre jours de la ſemaine: le mardi & le jeudi ils mangeoient un peu de légume, qu'ils faiſoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne ils prenoient le pain par meſure: ils n'avoient du vin que pour le ſaint ſacrifice, ou pour les malades. Ils marchoient toujours nuds pieds, prenoient la diſcipline, faiſoient des genuflexions, ſe frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus, chacun ſelon ſes forces & ſa dévotion. Après l'office de la nuit ils diſoient tout le pſeautier avant le jour. Pierre veilloit long-temps avant que l'on ſonnât matines, & ne laiſſoit pas de veiller encore après, comme les autres: perſuadé que les dévotions particulieres ſe devoient pratiquer ſans préjudice de l'obſervance generale.

Ces veilles exceſſives lui cauſerent une inſomnie dont il eut peine à guérir : mais depuis il ſe conduiſit avec plus de diſcretion ; & donnant un temps conſiderable à l'étude, il devint auſſi ſçavant dans les ſaintes écritures, qu'il l'avoit été dans les livres prophanes. Il commença donc, par ordre de ſon ſuperieur, à faire des exhortations à ſes confreres ; & ſa réputation venant à s'étendre, le ſaint abbé Gui de Pompoſie près de Ferrare, pria l'abbé de Font-Avellane, de le lui envoïer, pour inſtruire quelque-temps ſa communauté qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit ; & ſon abbé l'aïant rappellé, l'envoïa quelque-temps après faire la même fonction au monaſtere de ſaint Vincent près Pierrepertuſe, qui étoit auſſi très-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le déclara ſon ſucceſſeur du conſentement des freres, mais malgré lui ; & après la mort de cet abbé, non-ſeulement il gouverna & augmenta cette communauté, mais en fonda cinq autres ſemblables. Gui abbé de Pompoſie mourut le trente-uniéme Mars 1046. après avoir gouverné ce monaſtere quarante-huit ans, tant par lui que par d'autres abbez qu'il mettoit à ſa place pour vivre en ſolitude, & il eſt compté entre les ſaints.

sup. n.

Acta SS. Ben. ſæc. 6 p. 508. Bol. 31. Mart.

XLIX. Gregoire VI. cede. Clement II. pape.

Le pape Gregoire VI. trouva le temporel de l'égliſe Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proche de Rome, & les oblations des fideles, il ne lui reſtoit preſque rien pour ſa ſubſiſtance : tous les patrimoines éloignez aïant été occupez par des uſurpateurs. Dans toute l'Italie les grands chemins étoient ſi remplis de voleurs, que les pelerins ne pouvoient marcher en ſûreté, s'ils ne s'aſſembloient

Vill. Malmeſb. Reg. lib. II. c. 13.

en aſſez grandes troupes pour être les plus forts : auſſi peu de gens entreprenoient-ils ce voïage. A Rome même tout étoit plein d'aſſaſſins & de voleurs ; on tiroit l'épée juſques ſur les autels & ſur les tombeaux des apôtres, pour enlever les offrandes ſi-tôt qu'elles y étoient miſes, & les emploïer en feſtins & à l'entretien des femmes perduës. AN. 1045.

Gregoire commença par les exhortations, en repréſentant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux beſoins de ceux qui y étoient pouſſez par la pauvreté. Il écrivit aux uſurpateurs des patrimoines de l'égliſe de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faiſoient peu d'effet, le pape emploïa l'excommunication : mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome, avec de grandes menaces & penſerent même tuer le pape. Ainſi il fut réduit à emploïer la force de ſon côté, à amaſſer des armes & des chevaux, & à lever des troupes. Il commença par ſe ſaiſir de S. Pierre, & tuer ou chaſſer ceux qui voloient les offrandes : puis il retira pluſieurs terres de l'égliſe, & rétablit la ſûreté des chemins. Les pelerins s'en réjoüiſſoient ; mais les Romains accoutumez au pillage, diſoient, que le pape étoit un homme ſanguinaire & indigne d'offrir à Dieu le ſaint ſacrifice, étant complice de tant de meurtres : les cardinaux mêmes approuvoient les diſcours du peuple.

Ce furent apparemment ces plaintes qui obligerent le roi d'Allemagne Henri le Noir de paſſer en Italie, & travailler à la réünion de l'égliſe. Car Benoît IX. & Silveſtre III. prenoient toujours le titre de papes ; & comme il étoit certain que Benoît avoit reçû de l'ar-

AN. 1046. gent pour céder à Gregoire : on prétendoit que celui ci étoit entré dans le saint siege par simonie. Le roi passa
Herm. Chr. 1046. à Aix-la-Chapelle la fête de la pentecôte l'an 1046. & fit venir près de lui Vidger, qui aïant été élu archevêque de Ravenne, occupoit ce siége depuis deux ans, se gouvernant déraisonnablement & cruellement ; c'est pourquoi il lui ôta l'archevêché. Il entra en Italie sur la fin de la même année, & fit tenir un concile à Pavie : puis étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le pape Gregoire VI. qui vint l'y trouver.

Desid. Cass. dialog. 3. Vers la fête de Noël il fit tenir un concile à Sutri près de Rome, où Gregoire fut invité, & s'y trouva, esperant d'être reconnu seul pape légitime : mais l'affaire aïant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plûpart des auteurs, d'être entré irrégulierement dans
Baron. an. 1046. Papebr. Conat. le saint siége. D'autres croïent qu'il céda volontairement pour le bien de la paix ; & qu'il pouvoit se justifier, puisque l'on avoit pû, sans simonie, donner de l'argent à Benoît pour en délivrer l'église. Ce qui est certain, c'est que Gregoire renonça au pontificat, sortit du siége, se dépoüilla des ornemens, & remit le bâton pastoral : après avoir été pape environ vingt mois. Le saint siege étant ainsi déclaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri ; & d'un commun consentement, tant des Romains que des Allemans, il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance évêque de Bamberg, parce qu'il ne se trouvoit personne dans l'église Romaine digne d'en
Adam. lib. III. c. 2. remplir la premiere place. Adalbert archevêque de Hambourg, qui accompagnoit le roi Henri, pensa être élu pape en cette occasion ; mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collegue Suidger. Le nouveau

pape prit le nom de Clement II. fut sacré le jour de Noël, & le jour même on couronna empereur le roi Henri & la reine Agnés imperatrice.

L. Halinard archevêque de Lyon.

Henri fut suivi en ce voïage par Halinard nouvel archevêque de Lyon. Il étoit né en Bourgogne, & de chanoine de Langres il se rendit moine à S. Benigne de Dijon sous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, & après la mort duquel il fut élu abbé. Robert & Henri rois de France l'aimerent, aussi-bien que les empereurs Conrad & Henri; & nous avons vû comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lyon après le refus de saint Odilon. Odolric, à qui Halinard avoit cedé cette dignité, ne la remplit que cinq ans, après lesquels il fut empoisonné par des envieux. Alors tout le clergé & le peuple de Lyon envoïa au roi une députation, demandant instamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joïe; mais Halinard refusoit toujours, jusques à ce que le pape Gregoire VI. lui commanda absolument d'accepter.

Vita sec. 6. Ben. par. 2. p. 34.

Sup. n. 42.

Quand il vint pour recevoir l'investiture, le roi voulut à l'ordinaire lui faire prêter serment, il répondit: L'évangile & la regle de saint Benoît me défendent de jurer: si je ne les observe pas, comment le roi pourra-t-il s'assurer que je garderai plus fidelement ce serment? Il vaut mieux que je ne sois point évêque. Les évêques Allemands, principalement celui de Spire où étoit la cour, vouloit qu'on l'obligeât à jurer comme eux: mais Thierri de Mets, Brunon de Toul & Richard abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoissoient sa fermeté, conseillerent au roi de ne le pas presser. Le roi dit: Qu'il se présente au moins, afin qu'il paroisse avoir observé la coutume. Mais Hali-

Matth. v. 34. Reg. c. 4.

AN. 1047. nard dit : Le feindre, c'eſt comme ſi je le faiſois. Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi ſe contentât de ſa ſimple promeſſe. Il aſſiſta à ſon ſacre, & donna tout ce qui fut néceſſaire pour cette cérémonie. Halinard fut ainſi ordonné archevêque de Lyon l'an 1046. par Hugues archevêque de Beſançon, & ſuivit le roi à Rome la même année. Il ſe fit extrêmement aimer des Romains pour ſon affabilité & ſon éloquence. Car il prenoit l'accent de toutes les nations qui uſoient de la langue latine, comme s'il eut été né dans le païs même : c'eſt-à-dire, comme je croi, qu'il parloit bien l'Italien, le François & les autres langues vulgaires, qui commençoient dès-lors à ſe former de la corruption du latin.

LI. Concile de Rome. *to. 9. conc. p.* 1251.

Incontinent après l'ordination de Clement II. c'eſt-à-dire, au commencement de Janvier 1047. il tint un concile à Rome, où fut reglée la conteſtation pour la préſéance, qui duroit depuis long-temps entre l'archevêque de Ravenne & celui de Milan. Car chacun d'eux prétendoit être aſſis auprès du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne élu & non encore ſacré, étoit Humfroi chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile l'archevêque de Milan n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'aſſit à la droite du pape : laiſſant toutefois le ſiége de l'empereur Henri, que l'on croïoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit aſſis à la gauche. Alors ſurvint l'archevêque de Milan, qui voulut ſe mettre à la droite : mais l'archevêque de Ravenne ſe récria que c'étoit ſa place, & le patriarche d'Aquilée en dit autant.

Herm. Chr. 1047.

On produiſit un catalogue des archevêques, qui

avoient assisté au concile du pape Symmaque, où l'archevêque de Milan étoit le premier : mais on rapporta au contraire un décret du pape Jean successeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cédé la préséance pour cette seule fois, sans tirer à consequence ; & qu'il devoit toujours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fut present, auquel cas il passeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit aussi un privilege du pape Jean XIX. qui lui donnoit la séance à la droite. Ensuite on demanda les avis, premierement aux évêques Romains & au clergé de Rome, qui avoient plus d'autorité & de connoissance de l'affaire, puis aux Allemands venus avec l'empereur. Jean évêque de Porto & Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine, opinerent en faveur de l'église de Ravenne : Poppon évêque de Brixen fut du même avis, & tout le concile les suivit. AN. 1047.

Ce fut apparemment en ce même concile que pour commencer à extirper la simonie, qui regnoit impunément dans tout l'Occident, l'on résolut entr'autres choses que qui auroit été ordonné par un simoniaque, sçachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de pénitence. L'empereur Henri aïant fait peu de séjour à Rome, passa outre vers la Poüille, emmenant avec lui le pape Clement, qu'il obligea d'excommunier les citoïens de Benevent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le pape étant à Salerne, accorda à la priére du prince Gaimar la translation de Jean évêque de Pestane à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le pape pût les ordonner à l'avenir. La bulle est du 21. de Mars 1047.

Glab. lib. v. c. ult. Petr. Dam. Opusc. VI. Gratiss. c. 27. 35.

Chr. Cassin.

Herman. Chr.

to. 9. conc. p. 945.

AN. 1047. Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien pour venir aider le pape de ſes conſeils ; *Epiſt. 3.* mais Pierre s'en excuſa écrivant au pape en ces termes: L'empereur m'a ordonné pluſieurs fois, &., ſi je l'oſe dire, m'a fait l'honneur de me prier, de vous aller trouver, & vous dire ce qui ſe paſſe dans les égliſes de nos quartiers & ce que je croi que vous devez faire ; & comme je m'en excuſois, il me l'a commandé abſolument. Il m'a même envoïé une lettre pour vous, que je vous prie de voir, & de m'ordonner ſi je dois me rendre près de vous. Car je ne veux pas perdre mon temps à courir de côté & d'autre ; & toutefois je ſuis percé de douleur, voïant les égliſes de nos quartiers dans une entiere confuſion, par la faute des mauvais évêques & des mauvais abbez. Et à quoi nous ſert de dire que le ſaint ſiége eſt revenu des ténebres à la lumiere ſi nous demeurons encore dans les mêmes ténebres ? Que ſert d'avoir des vivres ſous la clef ſi l'on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée ſi on ne la tire jamais ? Quand nous voïons le voleur de Fano, qui avoit été excommunié même par les faux papes, celui d'Oſſimo chargé de crimes inoüis, & d'autres auſſi coupables revenir triomphans d'auprès de vous, notre eſpérance ſe tourne en triſteſſe. Or nous eſperions que vous ſeriez le redempteur d'Iſraël. Travaillez donc, ſaint pere, à relever la juſtice, & emploïez la vigueur de la diſcipline, enſorte que les méchans ſoient humiliez, & les humbles encouragez. *Luc.* XXIV. 21.

Herman. Clr. 1047. L'empereur s'acheminant vers l'Allemagne, célebra à Mantouë la fête de pâques, qui cette année 1047. fut le 19. d'Avril. Il enleva de Parme le corps de ſaint Gui abbé de Pompoſie, mort l'année précedente, & déja

déja célebre par plusieurs miracles, pour le transferer à Spire. Il arriva à Ausbourg aux Rogations, & l'évêque Gebehard étant mort à son arrivée, il mit à sa place Henri son chapelain. Il celebra la Pentecôte à Spire, & donna l'évêché de Mets à Adalberon, après la mort de Thierry, & après la mort de Poppon archevêque de Treves, il mit en sa place Eberard prevôt de Vormes. Peu de tems auparavant il avoit donné l'évêché de Constance à Thierry son archichapellain & prevôt d'Aix-la-Chapelle; celui de Strasbourg à Herrand prevôt de Spire, & celui de Verdun à Thierry prevôt de Bâle. AN. 1047.

Le pape Clement II. qui avoit suivi l'empereur en Allemagne, mourut cette même année le neuviéme d'Octobre après neuf mois & demi de pontificat, & fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, & où l'on voit encore son tombeau. Après sa mort les Romains demanderent pour pape Halinard archevêque de Lion; car l'empereur avoit exigé d'eux, moïennant une grande somme d'argent, de ne point élire de pape sans sa permission. Mais Halinard évita d'aller à la cour jusqu'à ce qu'on eût élu un autre pape. *Papebr. Conat.*

LII. Martire de S. Gerard de Hongrie. *Jo. de Thurocz. c. 30.*

Cependant les Hongrois toujours mécontens du roi Pierre, rappellerent trois seigneurs fugitifs, Endré, Bela & Leventé freres, de la famille de saint Estienne. Mais quand ils furent arrivez, ils leur demanderent opiniâtrement la permission de vivre en païens, suivant leurs anciennes coutumes, de tuer les évêques & les clercs, d'abattre les églises, de renoncer au christianisme, & d'adorer les idoles. Endré & Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligez de ceder à la volonté du peuple qui ne promettoit de combattre contre le roi Pierre, qu'à ces conditions. Un

AN. 1047. nommé Vatha, fut le premier qui professa le paganisme, se rasant la tête, à la reserve de trois floccons de cheveux qu'il laissoit pendre. Par ses exhortations tout le peuple commença à sacrifier aux démons, & à manger de la chair de cheval. Ils tuoient les chrétiens, tant clercs que laïques, & brûlerent plusieurs églises. Enfin ils se revolterent ouvertement contre le roi Pierre; ils firent mourir honteusement tous les Allemands & les Latins, qu'il avoit répandus dans la Hongrie pour divers emplois; & envoïerent dénoncer à Pierre, que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé, & ceux qui levoient les dixmes; que l'on rétabliroit le paganisme, & que la memoire de Pierre périroit à jamais.

Ensuite Endré & Leventé s'avancerent avec leurs troupes jusqu'à Pesth sur le Danube; quatre évêques, Gerard, Beztrit, Buldi, & Benetha, l'aïant appris, sortirent d'Albe pour aller au-devant d'eux, & les recevoir avec honneur. Etant arrivez à un lieu nommé Giod, ils entendirent la messe que Gerard celebra; mais auparavant il leur dit: Sçachez, mes freres, que nous souffrirons aujourd'hui le martire, excepté l'évêque Benetha. Il communia tous les assistans, puis ils se rendirent à Pesth, où Vatha & plusieurs païens avec lui, les environnerent, jettant sur eux quantité de pierres. L'évêque Gerard qui étoit sur son chariot, n'en fut point blessé, & ne se défendoit qu'en leur donnant sa benediction, & faisant continuellement sur eux le signe de la croix. Les païens renverserent le chariot, & continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix: Seigneur Jesus-Christ, ne leur imputez pas ce peché, ils ne sçavent

Vita S. Ger. sec. 6. Ben. p. 630.

ce qu'ils font. Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance dont il mourut. On tua auſſi les deux évêques Beztrit & Buldi, avec un grand nombre de chrétiens. Mais le duc Endré étant ſurvenu, délivra de la mort l'évêque Benetha; ainſi fut accomplie la prophetie de Gerard, que l'égliſe honore comme martir le jour de ſa mort vingt-quatriéme de Septembre. AN. 1047. *Martyr. R. 24 Sept.*

Le roi Pierre fut pris & aveuglé, & mourut de douleur peu de jours après; & le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe-roïale la même année 1047. par trois évêques qui reſtoient après ce maſſacre des chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, ſous peine de la vie, de quitter le paganiſme, revenir à la religion chrétienne, & vivre en tout ſuivant la loi que leur avoit donnée leur roi ſaint Eſtienne. Heureuſement Leventé mourut dans le même temps; car s'il avoit vêcu davantage, & fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût ſoutenu le paganiſme. Le roi André fit bâtir un monaſtere en l'honneur de ſaint Agnan, en un lieu nommé Tyhon; & depuis ſon regne la Hongrie demeura chrétienne.

LIII. S. Barthelemi de Tuſculum.

A Rome cependant Benoît IX. rentra pour la troiſiéme fois dans le ſaint ſiége le jour des quatre Couronnez, qui étoit le dimanche huitiéme de Novembre 1047. & s'y maintint huit mois & dix jours, juſqu'au jour de S. Alexis dix-ſeptiéme de Juillet 1048. Enfin touché de repentir il appella Barthelemi, abbé de la Grotte-ferrée, lui découvrit ſes pechez, & lui en demanda le remede. Le ſaint abbé, ſans le flatter, lui déclara qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du ſacerdoce; & qu'il ne devoit penſer qu'à ſe reconcilier à Dieu par la pénitence. Benoît ſuivit ſon

Miſ. ap. Papebr. Chr. Caſſ. lib. 11. c. 81.

Vita Barth. in Theſaur. aſcet. Poſſ. p. 429.

conſeil, & renonça auſſi-tôt à ſa dignité.

AN. 1048. L'abbé Barthelemi étoit né à Roſſane en Calabre, de parens pieux, originaires de CP. Ils le firent bien étudier, & le mirent très-jeune dans un monaſtere voiſin, où dèſlors il ſe diſtingua par ſa vertu. Aïant oüi parler de la vie admirable de ſaint Nil ſon compatriote, il quitta ſecretement ſon païs, & l'alla trouver en Campanie, où le ſaint abbé avoit déja ſoixante moines ſous ſa conduite; mais il trouva tant de mérite au jeune Barthelemi, qu'il le préferoit à tous les autres. Celui ci ſuivit ſaint Nil à la Grotte-ferrée près de Tuſculum, & après ſa mort on le voulut faire abbé, mais il s'en excuſa ſur ſa jeuneſſe. Toutefois après deux autres il ne put l'éviter, & fut ainſi le troiſiéme ſucceſſeur de ſaint Nil.

Etant abbé il continuoit de travailler à tranſcrire des livres; car il avoit la main très bonne. Il compoſa pluſieurs chants eccleſiaſtiques à la loüange de la Vierge, de ſaint Nil & d'autres ſaints; il bâtit de fond en comble l'égliſe du monaſtere dédiée à la Vierge, & accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la converſion des pecheurs; & s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne aïant fait priſonnier celui de Gaëte, il lui perſuada non-ſeulement de le délivrer; mais de lui donner encore une autre principauté.

LIV. Damaſe II. pape. Pais Leon IX. Herm. Gir. 1048. Le même jour que le pape Benoît ſe retira, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Juillet 1048. on couronna pape Poppon évêque de Brixen, que l'empereur avoit choiſi en Allemagne, & envoïé à Rome, où il fut reçu avec honneur. Il prit le nom de Damaſe II. mais il ne vêcut ſur le ſaint ſiege que vingt-trois jours, & mourut à Pre-

neſte le huitiéme d'Aout 1048. Il fut enterré à ſaint Laurent hors de Rome, & le ſaint ſiege vaqua ſix mois. Cependant en une diete ou aſſemblée des prélats & des ſeigneurs que l'empereur tint à Vormes l'automne ſuivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon évêque de Toul, qui étoit preſent, mais qui ne penſoit à rien moins. Il étoit âgé de quarante-ſix ans, & en avoit vingt-deux d'épiſcopat, qu'il avoit dignement emploïez. D'abord il s'appliqua à reformer les monaſteres par le moïen de Guidric abbé de ſaint Apre, diſciple de S. Guillaume de Dijon. Brunon fut emploïé avec ſuccès pour traiter la paix entre Rodolfe roi de Bourgogne & Robert roi de France. Sa vertu ſoutenuë de ſa bonne mine & de ſes manieres agréables, le faiſoit aimer de tout le monde. Il aimoit la muſique, & en ſçavoit même la compoſition. Il avoit une telle dévotion à S. Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une ſuite de cinq cens hommes. Tel étoit Brunon quand il fut élu pour être pape.

AN. 1048.

Vita Leon. IX. ſæc. 6. Ben. part. 2. p. 68. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 696.

Il refuſa très-long-temps cette dignité; & comme on le preſſa de plus en plus, il demanda trois jours pour déliberer, pendant leſquels il demeura abſolument ſans boire ni manger, occupé uniquement de prieres. Puis il fit une confeſſion publique de ſes pechez, croïant par-là faire connoître ſon indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action, en tirerent de tous les aſſiſtans, ſans leur faire changer leur réſolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le ponrificat, mais il déclara en preſence des députez de Rome, qu'il ne l'acceptoit qu'à condition d'avoir le conſentement du clergé & du peuple Romain. Il retourna à Toul où il celebra la fête de Noël accompagné de quatre évêques, Hugues Ita-

lien député des Romains, Eberhard archevêque de Treves, Adalberon évêque de Mets, & Thierry de Verdun.

AN. 1049.

Brunon partit de Toul en habit de pelerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de prieres pour le salut de tant d'ames dont il étoit chargé. A Ausbourg étant en oraison, il entendit une voix qui disoit : Le seigneur dit : Je pense des pensées de paix ; & le reste de cet introït tiré de Jeremie, que l'on chante aux derniers dimanches d'après la Pentecôte. Encouragé par cette révelation, & accompagné d'une infinité de personnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la ville vint au-devant de lui avec des cantiques de joïe ; mais il descendit de cheval, & marcha long-temps nuds pieds. Après avoir fait sa priere, il parla au clergé & au peuple, leur exposa le choix que l'empereur avoit fait de sa personne, les priant de déclarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût ; & ajouta, que suivant les canons, l'élection du clergé & du peuple doit préceder tout autre suffrage ; & que comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que son élection ne fût approuvée d'un consentement unanime. On ne répondit à ce discours que par des acclamations de joïe ; & il reprit la parole, pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs prieres. Il fut donc introniſé le douziéme de Fevrier 1049. qui étoit le premier dimanche de Carême, il prit le nom de Leon IX. & tint le saint siege cinq ans.

Jerem. XXIX. 11. 12. 14.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apostolique, & tout ce qu'il avoit apporté avec lui, étoit consumé tant aux frais du voïage qu'en aumônes, il ne restoit rien non plus à ceux

de ſa ſuite : mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour ſe retirer ſecretement, arriverent les députez des nobles de la province de Benevent, avec des preſens magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la bénediction & la protection. Il fit des reproches aux ſiens de leur peu de foi, leur apprenant par cet exemple, à ne ſe défier jamais de la providence. Dans la ſuite, comme ſa réputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pelerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ſes pieds ; il n'en prenoit rien pour lui ni pour les ſiens, tout étoit pour les pauvres.

AN. 1049.

La ſeconde ſemaine d'après Pâques, qui cette année 1049. fut le vingt-ſixiéme de Mars, le pape Leon IX. tint un concile à Rome, où il appella non-ſeulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule ; & on y déclara nulles toutes les ordinations des ſimoniaques ; ce qui cauſa un grand tumulte. Les prêtres & même les évêques diſoient que les fonctions eccléſiaſtiques, & principalement les meſſes, alloient ceſſer preſque en toutes les égliſes, ce qui mettroit tous les fideles au deſeſpoir, & tendoit au renverſement de la religion. Après de longues diſputes, on repreſenta au pape le decret de Clement II. ſçavoir, que ceux qui étoient ordonnez par les ſimoniaques, pourroient exercer leurs fonctions après quarante jours de penitence. Ce qui fut ſuivi par Leon IX. En ce même concile il ordonna que tous les clercs qui quiteroient les heretiques pour ſe réunir à l'égliſe catholique, demeureroient dans leur rang ; mais ſans pouvoir être promûs aux ordres ſuperieurs.

I. V. Concile de Rome. *ſy. 9. conc. p.* 1049. *Herman. Chr* 1049.

En ce même concile le pape approuva la tranſlation de Jean évêque de Toſcanelle au ſiege de Porto, comme utile & même neceſſaire ; confirmant à lui & à ſes

AN. 1049. successeurs tous les biens de l'église de Porto, entre autres l'isle de saint Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'évêque de sainte Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au-delà du Tibre; ce qui marque que le diocese de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle datée du vingt-deuxiéme d'Avril 1049. indiction seconde, & souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberhard archevêque de Treves & Halinard de Lion.

Herm. Chr. Après ce concile le pape en tint un à Pavie la semaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le quatorziéme de Mai: puis il passa le Montjou, vint deçà les Alpes suivi de plusieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'empereur, avec lequel il célebra à Cologne la fête de saint Pierre. En ce voïage il confirma l'exemption de l'abbaïe de Clugni, par une bulle datée de l'onziéme Juin, & adressée à l'abbé Hugues; car il y avoit six mois que saint Odilon étoit mort.

LVI. Fin de S. Odilon. *Vita c. 14. sec. 6. Ben p. 688.* Il fut affligé de maladies très-douloureuses pendant les cinq dernieres années de sa vie; & sentant sa mort prochaine, il fit encore le voïage de Rome, dans l'esperance d'y mourir sous la protection des apôtres, comme il l'avoit toujours souhaité. Il y demeura quatre mois très-malade, du temps du pape Clement II. qui le voïoit & l'entretenoit souvent. Il y étoit aussi visité par quantité de moines & de clercs, entre autres, par Laurent évêque d'Amalfi, auparavant moine benedictin, homme très-sçavant dans les livres des Grecs & des Latins. Odilon étant guéri contre son esperance, revint à Clugni, & presque toute une année s'appliqua

pliqua aux jeûnes, aux prieres & aux veilles, autant que ſon peu de ſanté lui permettoit. Il avoit réſolu de viſiter ſes monaſteres pour inſtruire & encourager les freres, & attendre la mort au lieu où il ſe rencontreroit. Aïant commencé cette viſite il vint à Souvigny où S. Maïeul ſon prédeceſſeur étoit mort. Là il eut une nouvelle attaque des douleurs de colique, qui le tourmentoient depuis long temps, & deſeſpera de ſa vie. On lui donna l'extrême-onction & la communion, & on mit devant lui un crucifix, dont la vûë l'excitoit à des ſentimens d'une tendre pieté. La fête de Noël approchoit : il parla la veille à la communauté, auſſi-bien qu'il eut fait de ſa vie, conſolant les freres de ſa perte. Le jour de la fête il ſe fit porter à l'égliſe, tout mourant qu'il étoit, & là il commençoit les pſeaumes & les antiennes, donnoit les benedictions & faiſoit toutes les fonctions qu'il pouvoit, avec une gaïeté merveilleuſe ; eſperant fermement de mourir à la fête de la Circonciſion, comme ſon cher ami l'abbé Guillaume de Dijon. Pendant tout ce temps Odilon ne prenoit preſque point d'autre nourriture que la ſainte euchariſtie. Quand on le vit à l'extrêmité, on le mit à terre ſur un cilice couvert de cendre, où il expira doucement, les yeux arrêtez ſur la croix, la nuit du dimanche premier jour de Janvier 1049. dans la quatre vingt-ſeptiéme année de ſon âge, & la cinquante ſixiéme de ſa prélature. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort. *Martyr. R. 1. Janu.*

LVII. Commemoraiſon des Trépaſſez.

L'action de ſa vie, qui l'a rendu le plus célebre, eſt l'inſtitution de la commemoraiſon generale des Trépaſſez. On raconte diverſement la revelation, que l'on dit y avoir donné occaſion : mais voici ce qui m'en pa- *Vita ſec. 6. Ben. part. 1. c. 15. Elog. ibid. n. 111.*

roît le plus vrai-ſemblable. Un pieux chevalier reve-
Glab. lib. 5. c. 1. noit du pelerinage de Jeruſalem : s'étant égaré de ſon chemin, il rencontra un ermite, qui apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoiſſoit le monaſtere de Clugny & l'abbé Odilon. Le pelerin aïant dit qu'il le connoiſſoit, l'ermite lui dit : Dieu m'a fait connoître qu'il a le crédit de délivrer les ames des peines qu'elles ſouffrent en l'autre vie. Quand donc vous ſerez de retour, exhortez Odilon & ceux de ſa communauté à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les morts.

Quoi qu'il en ſoit de cette revelation, nous avons le decret fait à Clugny, pour l'inſtitution de cette ſolemnité, en ces termes : Il a été ordonné par notre bienheureux pere dom Odilon, du conſentement & à la priere de tous les freres de Clugny ; que comme dans toutes les égliſes on célebre la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on célebrera ſolemnellement la commemoration de tous les fideles trépaſſez, qui ont été depuis le commencement du monde juſques à la fin, en cette maniere. Ce jour après le chapitre, le doyen & les celleriers feront l'aumône de pain & de vin à tous venans, & l'aumônier recevra tous les reſtes du dîner des freres. Le même jour après vêpres on ſonnera toutes les cloches & on chantera les vêpres des morts. Le lendemain après matines on ſonnera encore toutes les cloches & on fera l'office des morts. La meſſe ſera ſolemnelle : deux freres chanteront le traict, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce decret s'obſerve à perpetuité, tant en ce lieu que dans tous ceux qui en dépendent ; & ſi quelqu'un ſuit l'exemple de cette

inſtitution, il participera à nos bonnes intentions. Tel eſt le decret de Clugny : cette pratique paſſa bien-tôt à d'autres égliſes, & devint enfin commune à toute l'égliſe catholique.

Saint Odilon favoriſa & excita les études dans ſes monaſteres. Ce fut par ſon ordre que Raoul Glaber écrivit l'hiſtoire du temps ; & Odilon lui-même compoſa pluſieurs écrits, dont il nous reſte la vie de ſaint Mayeul ſon prédeceſſeur, celle de ſainte Adelaïde imperatrice, quelques lettres & quelques ſermons ſur les principales fêtes. Il forma pluſieurs diſciples, & fut conſulté par les plus grands perſonnages de ſon temps. Peu avant ſa mort étant interrogé ſur ſon ſucceſſeur, il répondit : Je le laiſſe à la diſpoſition de Dieu & au choix des freres. Craignant peut-être que s'il marquoit ſon ſucceſſeur, comme avoient fait les quatre abbez ſes prédeceſſeurs, l'uſage ne s'en établît à Clugny, au préjudice de l'élection, ordonnée par la regle de ſaint Benoiſt. Après ſa mort Hugues fut élu tout d'une voix.

Bibl. Clun. p. 349.

Vita c. 14.

LVIII. Saint Hugues abbé de Cluguy.

Il naquit dans le diocéſe d'Autun l'an 1024. ſon pere Dalmace comte de Semur vouloit l'élever pour ſes armes ; mais ſa mere croyant qu'il étoit deſtiné au ſacerdoce, vouloit l'élever pour l'égliſe. Son inclination ſuivit celle de ſa mere ; il ne ſe plaiſoit point aux exercices des chevaux & des armes, & avoit horreur des pillages, alors ſi frequens. Il obtint enfin avec peine d'aller faire ſes études auprès de Hugues ſon grand oncle évêque d'Auxerre & comte de Challon. Aïant commencé d'apprendre la grammaire, il renonça au monde, & entra à Clugny dès l'âge de quinze ans. Quelques années après ſaint Odilon voïant ſon merite extraordinaire le fit

Vita Bibl. Clun. pag. 414. Boll. 2. Apr. to. 11. p. 628.

AN. 1049. prieur, tout jeune qu'il étoit, & l'envoïa en Allemagne : où il remit dans les bonnes graces de l'empereur Henri les moines de Paternac au diocéſe de Lauſane. Il y apprit la mort de S. Odilon, & revint à Clugny chargé de préſens, que l'empereur y envoïoit. On proceda à l'élection d'un abbé : Adalman le plus ancien de la communauté nomma le prieur Hugues, tous ſuivirent ſon avis : ainſi malgré ſa réſiſtance, il fut élu & reçut la bénédiction abbatiale de Hugues archevêque de Beſançon le jour de la Chaire de S. Pierre 1049. n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & il fut ſoixante ans abbé de Clugny.

LIX. Le pape Leon en France.

Hiſt. de lie. n. 7. ſec. 6. Ben. p. 715.

Il aſſiſta en cette qualité au concile de Reims, que le pape Leon IX. tint la même année. Il avoit promis à Herimar abbé de ſaint Remi, d'aller faire la dédicace de la nouvelle égliſe que cet abbé avoit bâtie ; & comme Henri roi de France étoit à Laon à la Pentecôte de la même année 1049. l'abbé l'y alla trouver & le pria d'honorer cette dédicace de ſa préſence, & d'y faire aſſiſter les évêques de ſon roïaume. Le roi le promit, & l'abbé envoïa des lettres par la France & les provinces voiſines, invitant les fidelles de ſe trouver à cette ſolemnité. Le pape étant parti de Cologne, vint à Toul à l'Exaltation de la ſainte croix ; & de là il envoïa ſes mandemens aux évêques & aux abbez, pour ſe rendre à Reims le premier jour d'Octobre, où il prétendoit tenir un concile après la dédicace.

Alors quelques ſeigneurs laïques qui ſe ſentoient coupables de mariages inceſtueux & d'autres crimes contre la diſcipline de l'égliſe ; des évêques & des abbez, qui craignoient qu'on n'examinât leur entrée dans ces dignitez, & la conduite qu'ils y avoient tenuë,

repreſenterent au roi de France, que la gloire de ſon roïaume ſeroit avilie, s'il permettoit au pape d'y exercer ſon autorité, & s'il aſſiſtoit lui-même à ce concile: qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ſes ancêtres eut permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un tel ſujet. Ils ne connoiſſoient pas, ſans doute, le concile de Troyes tenu par Jean VIII. Enfin ils ajoutoient, que la tenuë des conciles demandoit des temps paiſibles & tranquilles; & qu'alors il y avoit de grands troubles, par le peu de ſoumiſſion de pluſieurs ſeigneurs, qui uſurpoient les terres & les châteaux du roi même. C'eſt pourquoi il devoit plûtôt s'appliquer à pourvoir au bien de ſon état, qu'à tenir des conciles: qu'il devoit faire marcher contre les rebelles les ſeigneurs de ſon roïaume; même les évêques & les abbez, qui y poſſedoient de ſi grandes terres. Et ſur tout l'abbé de ſaint Remi, qui enflé de ſes richeſſes, avoit eu la vanité de faire venir le pape pour dédier ſon égliſe. Gebuin évêque de Laon, & Hugues comte de Braine, étoient à la tête de ceux qui s'oppoſoient à ce concile. Le roi perſuadé de leurs raiſons, manda au pape par l'évêque de Senlis, que lui, ſes évêques & ſes abbez, étoient obligez à réprimer des rebelles; qu'ils ne pouvoient ſe rendre au terme prefix pour le concile, & qu'ainſi le pape differât ſa venuë en France à un autre temps: où le roi, délivré de ſes affaires, pût le recevoir avec l'honneur convenable. Le pape répondit, qu'il ne pouvoit manquer à la promeſſe qu'il avoit faite à S. Remi; qu'il iroit faire la dédicace, & tiendroit le concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le roi aïant reçu cette réponſe, ne laiſſa pas de marcher contre les rebelles avec une grande armée: où les évêques & les abbez le ſui- AN. 1049.

AN. 1049.

voient malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre compte au pape de leurs actions. Car ceux-là marchoient volontiers à la guerre. On amenoit avec eux l'abbé de S. Remi bien affligé : mais après un jour de marche, on lui permit de retourner chez lui.

Le pape étant parti de Toul, arriva à Reims le jour de S. Michel accompagné des trois archevêques, de Treves, de Lyon & de Besançon, de Jean évêque de Porto, & de Pierre diacre & prefet de Rome. Trois évêques de France qui se trouvoient à Reims, sçavoir ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allerent au devant de lui en procession, suivis du clergé, des abbez & des moines ; & le reçurent à S. Remi, qui étoit alors hors des murailles. A l'entrée de la ville il fut reçu par l'archevêque de Reims & son clergé, & conduit à l'église métropolitaine : il s'assit dans le siége de l'archevêque, qui se mit à sa droite, & l'archevêque de Treves à sa gauche. Le pape celebra la messe, puis l'archevêque de Reims lui donna à dîner dans le grand palais près de l'église.

LX. Dédicace de l'église de S. Remi.

Le lendemain dernier jour de Septembre, le pape craignant la foule du peuple, sortit la nuit pendant matines, accompagné seulement de deux chapellains, & retourna à saint Remi : où il se baigna & se fit raser, pour se preparer à la céremonie du lendemain : puis il s'enferma dans une maison joignant à l'église, & y fit dire la messe devant lui. Car la foule étoit si grande, que les moines mêmes ne pouvoient faire l'office dans l'église. C'est qu'il étoit venu, non-seulement du voisinage, mais des païs éloignez une multitude innombrable de l'un & de l'autre sexe & de toutes conditions, des villes & de la campagne. Tous s'empressoient

à baiſer le tombeau de ſaint Remi & à y mettre leurs offrandes ; & ceux qui ne pouvoient en approcher, les jettoient de loin, en ſorte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatiguez de la foule, ils venoient tour-à-tour reſpirer dans le parvis ; & là le pape ſe montroit à eux, du plus haut étage de la maiſon, où il s'étoit enfermé, leur donnoit ſa bénédiction, & leur faiſoit une exhortation morale : ce qu'il fit par trois fois en cette journée. AN. 1049. 1. Oct.

Le ſoir, par ordre du pape, on fit ſortir tout le monde de l'égliſe de S. Remi, pour y célebrer l'office de la nuit : mais le peuple demeura dehors en foule avec quantité de lumieres. Le lendemain matin, le pape reçut dans l'égliſe le corps de S. Corneille, que le clergé de Compiegne avoit apporté, à cauſe des violences que l'on faiſoit à leur égliſe. A tierce le pape revêtu pontificalement, alla au tombeau de S. Remi avec les encenſoirs & les croix, accompagné des quatre archevêques & de pluſieurs abbez. On tira la châſſe du ſaint, que le pape porta d'abord lui-même ſur ſes épaules ; & l'aïant donnée à dautres, il ſe retira dans une chapelle : on ouvrit les portes de l'égliſe, le peuple entra en foule, enſorte qu'il y en eut d'étouffez & d'écraſez : on porta le corps ſaint dans la ville, fendant la preſſe avec beaucoup de peine, & on le dépoſa dans l'égliſe métropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain ſecond jour d'Octobre, on le porta autour de la ville, & cependant le pape avec les évêques, faiſoit la dédicace de l'égliſe du monaſtere, où le corps ſaint fut rapporté & deſcendu par une fenêtre, à cauſe de la foule. Le pape ne le fit pas encore mettre à ſa place, mais ſur le grand autel, pour y demeurer expoſé pendant le concile, & tenir en plus grand 2. Oct.

AN. 1049. respect les assistans. Il ordonna que personne ne célebreroit la messe sur cet autel, que l'archevêque de Reims & l'abbé de S. Remi ; & deux fois l'année sept prêtres choisis de l'église de Reims. Enfin il donna une absolution solemnelle au peuple qui s'étoit trouvé à cette fête ; & ordonna aux évêques & aux abbez de revenir le lendemain pour le concile.

LXI. Concile de Reims. Premiere session. 3. Octob.

La premiere session se tint donc le troisiéme d'Octobre dans l'église de S. Remi. Il y avoit vingt évêques, près de cinquante abbez, & plusieurs autres ecclesiastiques. Alors se renouvella l'ancienne dispute entre le clergé de Reims & celui de Treves : ceux de Reims disoient, que leur archevêque étoit primat dans la Gaule, & que par consequent, il devoit avoir la premiere place : ceux de Treves attribuoient au leur la même dignité & le même rang. Le pape ne croïant pas le temps convenable pour terminer ce different, ordonna que les siéges des évêques fussent mis en rond & le sien au milieu, & que l'archevêque de Reims reglât les places. L'ordre de la séance fut tel. Le pape au milieu du chœur, tourné vers l'Orient, & vis-à-vis de lui l'archevêque de Reims à la droite, & celui de Treves à la gauche. Après l'archevêque de Reims quatre évêques, Berold de Soissons, Drogon de Terouanne, Frolland de Senlis & Adalberon de Metz. Au Midi, Halinard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Langres, Joffroi de Coutances, Ives de Sées, Hebert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierry de Verdun. Au Septentrion, Hugues archevêque de Besançon, Hugues évêque de Nevers, Eusebe d'Angers, Pudique de Nantes, Duduc évêque de Veli en Angleterre, & Jean évêque de Porto. Derriere les évêques étoient

Sup. liv. 11. n. 25.

étoient assis aussi en rond les abbez, dont les premiers étoient, Herimar de saint Remi, Hugues de Clugny, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Prum, , Rainold de saint Medard, Giruin de saint Riquier, & Godefroi de Vezelai. Il y avoit aussi deux abbez Anglois, envoïez avec l'évêque de Veli par le roi Edoüard. AN. 1049. 3. Octobr.

Après qu'on eut fait silence, Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine, proposa par ordre du pape, le sujet du concile: sçavoir les abus qui se pratiquoient dans les Gaules contre les canons, c'est-à dire, la simonie, les fonctions ecclesiastiques & les églises usurpées par les laïques, les exactions que l'on levoit sur les églises, les mariages incestueux ou adulterins, l'apostasie des moines & des clercs qui renonçoient à leur habit, & à leur profession, le port d'armes par les clercs, les pillages, & les détentions injustes des pauvres, la sodomie; & quelques heresies qui s'élevoient en ces quartiers. Après cette proposition, il exhorta tous les assistans à donner aide & conseil au pape pour l'extirpation de ces abus; & s'adressant aux évêques il les avertit, que sous peine d'anathême, ils eussent à declarer publiquement, si quelqu'un d'eux avoit reçu ou donné les ordres sacrez par simonie.

L'archevêque de Treves se leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné ni promis pour obtenir l'épiscopat, ni vendu les saints ordres à personne: l'archevêque de Lyon & celui de Besançon, protesterent de même de leur innocence sur ce point. Alors le diacre se tourna vers l'archevêque de Reims, & lui demanda ce qu'il en disoit. L'archevêque demanda délai jusques au lendemain, disant: qu'il vouloit parler au pape en particulier;

ce qui lui fut accordé. Tous les autres évêques se levant
AN. 1049. de suite, se purgerent de même du soupçon de simo-
3. Octobr. nie : à la reserve de quatre, sçavoir ceux de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cause fut remise à examiner ; & le diacre s'adressa aux abbez, & leur fit la même admonition. L'abbé de saint Remi se leva le premier & se purgea de ce reproche, puis l'abbé de Clugny & plusieurs autres : mais il s'en trouva qui n'oserent rien répondre.

Alors l'évêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'abbé de Poutieres son diocesain, disant, qu'il vivoit dans l'incontinence ; & qu'aïant été excommunié faute de païer le cens annuel qu'il devoit à l'église Romaine, il n'avoit pas laissé de célebrer la messe, & de venir au concile. L'abbé qui étoit present fut examiné ; & n'aïant pu se justifier, il fut dépose de sa dignité. Ensuite on dénonça sous peine d'anathême, que si quelqu'un soutenoit qu'un autre que le pape fut chef de l'église universelle, il eut à le déclarer. Tous se tûrent, & on lut les autoritez des peres sur la primauté du pape. Enfin le pape défendit sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisiéme jour du concile ; & comme la nuit approchoit, il congedia l'assemblée.

LXII. Le lendemain quatriéme jour d'Octobre, les évêques,
Second. session. les abbez, & le reste du clergé s'étant rendus dans la même église de saint Remi : le pape se retira avec quelques prélats dans la chapelle de la sainte Trinité, où l'archevêque de Reims lui fit sa confession en particulier, & on parla long-temps des affaires de l'église : puis le pape en sortit, & on commença la seconde session du concile par les prieres & la lecture de l'évangile. Quand

es prélats eurent pris leurs places, le diacre Pierre ſomma l'archevêque de Reims de ſe défendre ſur l'accuſation de ſimonie ; pour laquelle il avoit obtenu délai, l'accuſant encore de pluſieurs autres crimes, qu'il diſoit avoir appris par la commune renommée. L'archevêque demanda permiſſion de prendre conſeil ; & l'aïant obtenuë, il aſſembla les évêques de Beſançon, de Soiſſons, d'Angers, de Nevers, de Senlis, & de Teroüane, & conſulta ſecretement avec eux ; puis étant revenu, il obtint du pape, que l'évêque de Senlis parlât pour lui. Cet évêque déclara que l'archevêque n'étoit point coupable de ſimonie ; après quoi le pape ordonna à l'archevêque de l'affirmer par ſerment, & fit lire la ſentence de S. Gregoire touchant la juſtification de Maxime de Salone. L'archevêque de Reims demanda encore un délai, qui lui fut accordé, avec ordre de ſe trouver à Rome au concile qui s'y devoit célebrer à la mi-Avril. On ſurſit auſſi à l'examen des autres reproches avancez contre lui, parce qu'il ne paroiſſoit point d'accuſateur légitime. Le pape ſe plaignit enſuite que l'on avoit ſouſtrait à l'égliſe de Toul l'abbaïe de Moutier-en-Der, qu'il prétendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ſes titres. L'archevêque de Reims ſoutint qu'il en avoit de plus anciens en ſa faveur ; ſurquoi le pape ordonna qu'ils ſeroient cherchez dans les archives de l'égliſe de Reims, & rapportez le lendemain. Alors le clergé de Tours, par la bouche de l'archevêque de Lyon, ſe plaignit de l'évêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit ſouſtrait à l'archevêque de Tours avec ſept ſuffragans, & s'étoit attribué induëment le nom d'archevêque. Pour l'examen de cette affaire, l'évêque de Dol fut cité au concile qui ſe devoit tenir à Rome à la mi-Avril.

AN. 1049. 4. Oct.

Sup. liv. XXXVI. *n.* 8.

Sup. liv. XLVIII. *n.* 44.

AN. 1049. 4. Octobr.

Ensuite le diacre Pierre, promoteur du concile, attaqua l'évêque de Langres; l'accusant d'avoir obtenu son évêché par simonie, vendu les ordres sacrez, porté les armes, commis des homicides, des adulteres & des impuretez encore pires, & traité tirranniquement son clergé. Ces crimes étoient prouvez par plusieurs délateurs presens; entre lesquels étoit un clerc, qui assura que lorsqu'il étoit encore laïque, l'évêque lui avoit enlevé sa femme de force, & après en avoir abusé l'avoit fait religieuse. Il se trouva aussi un prêtre, qui se plaignoit que l'évêque l'avoit pris & livré à ses satellites, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuse & cruelle, ensorte qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers.

Sur ces plaintes l'évêque de Langres demanda permission de prendre conseil; & l'aïant obtenuë, il appella les archevêques de Besançon & de Lyon, confera secretement avec eux, & les pria d'être ses avocats; mais l'archevêque de Besançon voulant entreprendre sa défense, perdit tout d'un coup la parole; ce qui fut regardé comme une punition divine de l'évêque de Langres, qui la veille avoit accusé & fait condamner l'abbé de Poutieres moins coupable que lui. L'archevêque de Besançon ne pouvant parler, fit signe à celui de Lyon de le faire à sa place. Il dit que l'évêque de Langres avoüoit qu'il avoit vendu les saints ordres, & extorqué à ce prêtre la somme marquée; mais non pas qu'il l'eût fait tourmenter de la maniere qu'il disoit; & qu'il nioit absolument tout le reste. Le pape voïant que la discussion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là, parce que la nuit approchoit; fit seulement lire les canons touchant ceux qui vendent les

saints ordres, particulierement le second canon du concile de Calcedoine, & congedia l'assemblée. AN. 1049.

Le lendemain cinquiéme jour d'Octobre, on tint la troisiéme session, où le diacre Pierre dit, qu'il falloit commencer par où avoit fini la précedente. L'évêque de Langres ne se trouva point; le promoteur du concile l'appella trois fois de la part du pape; on envoïa même à son logis les évêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adressa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgez du soupçon de simonie. L'évêque de Nevers confessa, que ses parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à son insçu; que depuis qu'il en étoit pourvû, il avoit commis plusieurs fautes contre les regles de l'égliſe, qui lui faisoient craindre la vangeance divine. C'est pourquoi il déclara, que si le pape & le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à sa dignité que de la garder au préjudice de son ame. Aïant ainsi parlé, il jetta sa crosse aux pieds du pape; qui touché de son repentir, & avec l'approbation du concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné sans son consentement; & lui rendit les fonctions épiscopales, avec une autre crosse. *5. Octobr.* LXIII. Troisiéme session.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut que l'abbaïe de Moustier-en-Der appartenoit à l'archevêque de Reims. Ceux qui avoient été envoïez chercher l'évêque de Langres, dirent, que la crainte de l'examen de ses crimes, lui avoit fait prendre la fuite; alors le pape fit lire les autoritez des peres, & par le jugement de tout le concile l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Besançon déclara comme il

avoit perdu la parole lorſqu'il avoit entrepris ſa défen-
AN. 1049. ſe, demandant pardon au concile d'avoir celé ce mira-
5. Octobr. cle juſques alors. Le pape fut attendri juſques aux larmes, & dit : Saint Remi vit encore. Alors par ſon ordre tous ſe leverent, & allerent avec lui chanter l'antienne de ſaint Remi proſternez devant ſon ſepulcre.

L'évêque de Coutances confeſſa qu'à ſon inſçu un de ſes freres lui avoit acheté l'évêché ; & ajouta que l'aïant ſçu, il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les regles ; mais que ſon frere l'aïant pris de force, l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par ſerment, ce qu'il ne refuſa pas ; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de ſimonie. L'évêque de Nantes déclara que ſon pere étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêché de ſon vivant, & qu'après ſa mort il lui avoit ſuccedé moïennant de l'argent. C'eſt pourquoi par le jugement du concile il fut privé des fonctions épiſcopales, en lui ôtant l'anneau & la croſſe ; & on lui laiſſa ſeulement les fonctions de prêtre, à la priere des évêques.

Enfin le pape exhorta les archevêques preſens à declarer publiquement s'ils connoiſſoient quelqu'un de leurs ſuffragans coupables de ſimonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoiſſance ; & on parla des évêques, qui étant invitez au concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoïé d'excuſe par écrit. C'eſt pourquoi après avoir fait lire les autoritez des peres, on les excommunia avec tous ceux qui craignant la venuë du pape avoient ſuivi le roi à la guerre ; & nommement l'archevêque de Sens, & les évêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia en-

core l'abbé de ſaint Medard, qui s'étoit retiré du concile ſans congé ; & l'archevêque de ſaint Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'apoſtolique, reſervé au pape. AN. 1049. 5. Octobr.

Enſuite on fit douze canons, pour renouveller les décrets des peres, mépriſez depuis long-temps ; & on condamna ſous peine d'anathême, pluſieurs abus qui avoient cours dans l'égliſe Gallicane. C'étoit ceux dont le promoteur s'étoit plaint dès l'entrée du concile, entre autres les promotions d'évêques, ſans élection du clergé & du peuple. On y ajouta la défenſe de rien exiger pour la ſepulture, le baptême, l'euchariſtie ou la viſite des malades, & de prendre des uſures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux heretiques dans les Gaules, le concile les excommunia, avec ceux qui recevroient d'eux quelque ſervice, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques ſeigneurs laïques en particulier, ſçavoir les comtes Engelrai & Euſtache, pour inceſte : & Hugues de Braine, qui aïant quitté ſa femme legitime, en avoit épouſé une autre. Il défendit à Baudoüin, comte de Flandres, de donner ſa fille en mariage à Guillaume, duc de Normandie, & à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté ſa femme. Il cita Geofroi, comte d'Anjou, au concile qui ſe tiendroit à Maïence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais évêque du Mans, qu'il tenoit en priſon. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiegne avoit fait ſa plainte ; & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congedia, en donnant ſa benediction. Can. 1. c. 5. c. 7.

Le lendemain ſixiéme jour d'Octobre, il vint au

AN. 1049.

chapitre des moines de saint Remi, & leur demanda la societé de leurs prieres, en leur accordant la sienne : ils se prosternerent, il leur donna l'absolution, & les embrassa tous l'un après l'autre. Ensuite il assembla ce qui restoit de prélats du concile, entra à l'église & fit célebrer la messe : puis il alla prendre le corps de saint Remi sur l'autel, & le portant sur ses épaules, le remit à sa place : ainsi il prit congé & se mit en chemin pour retourner. En consequence de cette quatriéme translation de saint Remi, il ordonna par une bulle adressée à tous les fideles du roïaume de France, de célebrer la fête de ce saint le premier jour d'Octobre, comme nous faisons encore.

LXIV. Concile de Maïence. *Tom. 9. conc. 1049.*

Le pape repassa en Allemagne, & cette même année 1049. célebra à Maïence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête desquels étoient cinq archevêques, Bardon de Maïence, Eberard de Treves, Herman de Cologne. Adalbert de Hambourg, & Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit present avec les seigneurs du roïaume. Sibicon évêque de Spire y fut accusé d'adultere, & s'en purgea par l'examen du saint sacrifice : mais il se parjura ; & depuis la bouche lui demeura tournée par paralysie, ce qui fut regardé comme la punition de son parjure. En ce même concile on defendit la simonie & les mariages des prêtres ; & Adalbert archevêque de Hambourg étant de retour chez lui, pour faire mieux observer ce reglement, excommunia les concubines des prêtres, & les chassa de la ville : voulant ôter même le scandale que leur vûë pouvoit donner.

Adam. lib. II. c. 31.

Adalbert étoit un des plus estimez entre les prélats de

de ſon temps, cheri du pape & de l'empereur, & on ne traitoit aucune affaire publique ſans ſon conſeil. Juſques-là que l'empereur Grec Conſtantin Monomaque, & le roi de France Henri envoïant des ambaſſadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent auſſi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment ſur les grandes choſes que l'empereur ſon maître avoit faites par ſes conſeils. Ce prélat enflé de ce bon ſuccès, & principalement de la faveur du pape & de l'empereur, conçut le deſſein d'établir un patriarchat à Hambourg. La penſée lui en vint, premierement de ce que le roi de Dannemark ſouhaita d'avoir un archevêché dans ſon roïaume; & il l'obtint du pape, pourvû que l'archevêque de Hambourg y conſentît. Adalbert y avoit repugnance: toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à ſon égliſe l'honneur du patriarchat. Il ſe propoſoit de ſoumettre à ſa métropole douze évêchez, & les avoit déja déſignez: mais la mort du pape Leon, & celle de l'empereur Henri, qui la ſuivit de près, arriverent avant que l'on eût pu convenir des conditions: ainſi ces grands deſſeins demeurerent ſans exécution. AN. 1050.

LXV. Héréſie de Berenger.

Le pape Leon IX. ne manqua pas de tenir à Rome vers la mi-Avril de l'année 1050. le concile qu'il avoit indiqué l'année précédente, & dont il eſt fait mention dans celui de Reims; & ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la premiere fois la nouvelle héréſie de Berenger. Berenger étoit né à Tours vers le commencement de ce ſiecle; & fit ſes premieres études à l'école de ſaint Martin, où Vautier ſon oncle étoit chantre. Il alla les continuer à Chartres ſous Fulbert, qui lui recommanda de ſuivre toujours les traces des

Mabill. præf. ſec. 6 par. 2. Vita S. Leon. 9. April. Boll. to. 2. p. 655.

peres, ſans jamais donner dans aucune nouveauté. Berenger étant revenu à Tours, fut reçu dans le chapitre de ſaint Martin du vivant du roi Robert ; & quelque-temps après y fut maître-école : car on y nomme ainſi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dès l'an 1040. mais il ne ceſſa pas pour cela d'enſeigner à Tours ; & il y eut pour diſciple Euſebe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047.

Cependant Lanfranc moine du Bec en Normandie, commença à enſeigner dans ce monaſtere avec un tel ſuccès, qu'on y venoit de toute la Gaule. Berenger chagrin de ſe voir abandonné, ſe mit à publier des opinions ſingulieres de théologie, auſquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans ſa jeuneſſe, & dont il avoit été juſques alors détourné par d'autres études. Il chercha les dogmes qui pouvoient par leur nouveauté le faire admirer & lui attirer des diſciples. Ainſi il combattit les mariages légitimes & le baptême des enfans : mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'égliſe touchant l'euchariſtie, relevant Jean Scot, & rejettant Paſcaſe, auteurs du neuviéme ſiécle dont j'ai parlé en leur temps..

Sup. liv. XLVII. n. 35. XLIX. n. 51.

Lanfranc l'aïant appris, témoigna publiquement, qu'il condamnoit l'erreur de Berenger ; ſur quoi Berenger lui écrivit en ces termes : J'ai appris, mon frere Lanfranc, une choſe qu'Enguerran de Chartres a oüi-dire, & dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir : C'eſt que vous deſaprouvez & que vous tenez même pour héretiques les ſentimens de Jean Scot ſur le ſacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de votre favori Paſcaſe. S'il eſt ainſi, mon frere, en portant ce jugement précipité, vous n'avez pas bien uſé de l'eſprit que

Dieu vous a donné & qui n'eſt pas mépriſable; car vous n'avez pas encore aſſez étudié l'écriture ſainte, avec ceux que vous eſtimez les plus habiles. Et maintenant quelque peu inſtruit que je ſois, je voudrois vous entendre ſur ce ſujet, ſi j'en avois la commodité, en préſence de tels juges convenables, ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis. Si vous tenez pour hérétique, Jean, dont nous approuvons les ſentimens ſur l'euchariſtie, vous devez tenir pour hérétiques ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Berenger en avoit écrit une autre à Lanfranc, dès-lors prieur du Bec, qui ne lui aïant point été renduë, fut luë de pluſieurs perſonnes, & leur donna occaſion de ſoupçonner Lanfranc d'être dans les ſentimens de Berenger : ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Le premier qui écrivit contre Berenger fut Hugues évêque de Langres, qui le traite de très-reverend prêtre, parce que l'égliſe n'avoit encore rien prononcée contre lui. Il rapporte ainſi l'opinion de Berenger. Vous dites que le corps de J. C. eſt de telle ſorte en ce ſacrement, que la nature & l'eſſence du pain & du vin n'eſt point changée; & vous rendez intellectuel ce corps que vous aviez nommé crucifié; en quoi vous le déclarez manifeſtement incorporel, & vous ſcandaliſez toute l'égliſe. Car ſi la nature du pain & du vin demeure réellement après la conſécration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé; & ſi ce qu'il y a de plus ſe fait par la ſeule puiſſance de l'entendement, on ne comprend pas comment il ſubſiſte : puiſque l'entendement examine ſeulement les choſes & ne les produit pas. Il finit en *Poſſ. Lanfr. p. 68.*

AN. 1050. l'exhortant à n'avoir point de sentimens singuliers; & ajoute : Vous dites que vous voïez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par expérience, je vous ai oüi, sans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit composé cet écrit avant le concile de Reims de l'an 1049. où il fut déposé pour simonie.

Sup. n. 62.

LXVI. Concile de Rome.

Herm. contr. an. 1050. Lanfr. de Corp. D. c. 4.

Le concile de Rome fut tenu après pâques, qui cette année 1050. étoit le quinziéme d'Avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbez & d'autres personnes pieuses de divers païs, entre lesquels étoit Lanfranc. Le pape Leon, à qui l'héréſie de Berenger avoit été déferée, fit lire devant tout le concile sa premiere lettre à Lanfranc touchant l'eucharistie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims. Car l'envoïé de Berenger qui en étoit porteur, n'aïant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette lettre à quelques clercs : qui l'aïant lûë & l'aïant trouvée contraire à la foi commune de l'égliſe, la firent lire à d'autres, & en expliquerent le sens fort au long. De-là vint que Lanfranc fut soupçonné d'approuver les sentimens d'un ami qui lui écrivoit de la sorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Berenger relevoit Jean Scot, condamnoit Paſcaſe, & avoit des sentimens contraires à la foi touchant l'euchariſtie. C'eſt pourquoi on prononça une sentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'égliſe. Enſuite le pape ordonna à Lanfranc de ſe lever, & pour diſſiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer ſa foi & la prouver par des autoritez, plûtôt que par des raiſonnemens. Il ſe leva, expliqua ſes ſentimens, & les prouva ſi bien, qu'ils furent approuvez de tous, ſans que perſonne y trouvât rien à redire. Après

quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain. AN. 1050.

A ce concile de Rome ſe préſenterent les députez de l'archevêque de Tours, pour confirmer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année précédente, contre le prétendu archevêque de Dol & les évêques de Bretagne, que l'on accuſoit même d'être ſimoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome; mais il n'y vint que les députez de Tours, les Bretons n'y comparurent point. C'eſt pourquoi le pape écrivit au duc de Bretagne & aux ſeigneurs du païs une lettre où il dit: Nous avons trouvé dans les écrits des anciens, que tous les évêques de votre païs, doivent être ſoumis à l'archevêque de Tours: comme il eſt porté entr'autres par les lettres du pape Nicolas à Salomon roi de Bretagne. Enſuite il déclare excommuniez les évêques de Bretagne, avec défenſe de celebrer l'office divin & de donner la bénédiction. Il recommande au duc de ſe ſouſtraire de leur communion: & leur enjoint de ſe trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours & ſe purger de l'accuſation de ſimonie.

epiſt. 12.

Sup. liv. 2. n. 58.

LXVII. Conference de Brione.

Cependant Berenger vint en Normandie, & arriva à l'abbaïe de Preaux au dioceſe de Liſieux, rétablie dès devant l'an 1035. Il s'expliqua avec l'abbé nommé Anſfroi, qui l'avoit reçu avec beaucoup d'honnêteté: mais qui fut ſcandaliſé de ſes blaſphêmes. Cet abbé qui étoit ſçavant, l'aïant examiné ſoigneuſement ſur pluſieurs points, le reconnut infecté de pluſieurs erreurs. Au ſortir de-là, Berenger alla promptement trouver le duc de Normandie Guillaume le bâtard, & tâcha adroitement de l'engager dans ſon erreur. Le duc, tout jeu-

Durand Troarn. p. 106. par. 9.

AN. 1050.

ne qu'il étoit, ſuſpendit ſon jugement avec beaucoup de prudence, & retint Berenger auprès de lui, juſques à ce qu'il alla à Briône, petite ville ſur la riviere de Riſle près l'abbaïe de Bec, où il aſſembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conference avec Berenger & avec un clerc qu'il avoit amené, & ſur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent ſi fortement refutez, qu'on les réduiſit premierement au ſilence, & enſuite à la confeſſion, quoique forcée, de la foi catholique.

Berenger étant ſorti ſi honteuſement de la conference de Briône, s'en alla à Chartres, où pluſieurs l'interrogerent ſur cette queſtion de l'euchariſtie : car le bruit de ce qui s'étoit paſſé étoit déja répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres : il promit ſeulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre contenant pluſieurs abſurditez & pluſieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la témerité d'y traiter d'hérétique l'égliſe Romaine, ſans en excepter le pape Leon, dont la foi & le mérite étoient ſi connus. Car il diſoit, qu'il ne differoit de répondre, que juſques à ce qu'il eut convaincu le pape & les Romains, dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII. Mauger archevêque de Roüen.

Geſta Guill. duc. p. 194. 195. hiſt. Norm. Order Vital. lib. v. c. 45.

L'archevêque de Roüen étoit alors Mauger, fils de Richard II. duc de Normandie, & ſucceſſeur de ſon oncle Robert, dont il imita la vie ſcandaleuſe, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir : mais il fit encore pis, en diſſipant les biens de ſon égliſe. Il ne laiſſa pas vers cette année 1050. de tenir un concile avec deux de ſes ſuffra-

gans Hugues d'Evreux & Robert de Coutances, où d'abord il se plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume son neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiscopat en faisant des présens au prince & à ceux qui ont accès auprès de lui : on défend les translations & le mauvais prétexte, tiré de ce que l'évangile ordonne aux apôtres, de passer d'une ville à l'autre pour éviter la persécution. On défend diverses sortes de simonie & les entreprises des évêques & des clercs les uns sur les autres. Le dernier canon porte, que les nouveaux baptisez se présenteront huit jours durant en leurs habits blancs avec des cierges allumez dans l'église où ils ont reçu le baptême & dont ils sont paroissiens. C'est qu'il y avoit encore des Normands païens, qui se convertissoient tous les jours : quoiqu'on puisse aussi l'entendre des enfans.

AN. 1050.

to. 9. p. 1047. c. 2.

c. 3.

LXIX. Concile de Vercil.

Le concile de Verceil fut tenu, comme il avoit été dit, au mois de Septembre de la même année 1050. le pape Leon y présida, & il y vint des évêques de divers païs. Berenger n'y vint point, quoiqu'il y eut été appellé : mais Lanfranc s'y trouva, aïant été retenu par le pape depuis le concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot touchant l'eucharistie, qui fut condamné & brûlé : on expliqua aussi l'opinion de Berenger, & elle fut condamnée. Deux clercs qui se disoient envoïez de sa part voulant le défendre, furent d'abord confondus & arrêtez. En ce même concile le pape suspendit de ses fonctions Hunfroi archevêque de Ravenne, pour quelque different qu'il avoit avec l'église Romaine ; mais il accorda le pallium à Dominique patriarche de Grade, avec le droit de faire

Lanfr. c. 4.

Herm. Clr. 1050.

Dandul. ap. Baron. an. 1050.

AN. 1050. porter la croix devant lui, & écrivit aux évêques de Venetie & d'Istrie de lui obéir comme à leur primat.

Ital. Sac. to. 5. p. 1187.

Après ce concile le pape Leon passa les Alpes & vint à Toul, où il accorda un privilege au monastere de S. Mansui en datte du vingt-deuxiéme d'Octobre 1050.

Vita lib. 11. c. 6. Il transfera aussi solemnellement les reliques de saint Gerard évêque de Toul, qu'il avoit canonisé au concile de Rome. Enfin il demeura en Lorraine & en Allemagne jusques au mois de Février de l'année suivante.

LXX. Lettres à Berenger.

Durand.

En France on parloit beaucoup de l'héréſie de Berenger, qui commençoit à s'étendre secrettement, & les gens de bien en étoient allarmez. Le roi Henri en aïant oüi parler, de l'avis des évêques & des seigneurs de son roïaume, indiqua un concile à Paris pour le seiziéme d'Octobre, & ordonna à Berenger de s'y trouver. Cependant Berenger écrivit en ces termes à Ascelin moine du Bec, qui avoit assisté à la conference de Briône.

Apud. Lanfr. p. 24. to 9. conc. p. 1056.

Il auroit fallu vous écrire bien autrement, si la puissance divine m'en avoit laissé la liberté : mais puisque cela n'est pas, j'ai cru vous devoir écrire comme je puis. J'avois donc résolu en passant chez vous, de ne traiter de l'eucharistie avec qui que ce fut, avant que de satisfaire, selon l'évangile & l'apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De-là vient que je ne vous ai presque rien opposé ni accordé dans cette conference où vous étiez venu si indignement, pour ne pas dire le reste, comme vous verrez bien, si vous y faites réflexion. C'est la conference de Briône. Il continuë: De-là vient aussi que je n'ai rien dit sur cette proposition sacrilege de Guillaume, que toute personne doit s'approcher à Pâques de la sainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du

Bec

Bec, depuis abbé de Cormeilles. Berenger continuë :

AN. 1050.

Pour venir donc au fait, j'ai appris que Guillaume m'accuſe à preſent, de n'avoir pu nier, que Jean Scot ne ſoit heretique ; vous m'êtes témoin que cela eſt faux, ſi vous vous ſouvenez bien de mes paroles ; quoique vous-même teniez Jean Scot pour heretique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus long-temps, combien ce ſentiment eſt inconſideré, impie & indigne de votre ſacerdoce. Car vous démentez toutes les raiſons de la nature, la doctrine de l'évangile & de l'apôtre ; ſi vous croïez avec Paſcaſe ce qu'il s'imagine lui ſeul, que dans le ſacrement du corps du Seigneur, la ſubſtance du pain ſe retire abſolument. Or voici ce que j'ai dit de Jean, que je n'avois pas vû entierement tout ce qu'il a écrit, comme il eſt vrai encore à preſent ; & que ce que j'en avois vû ſur ce ſujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour heretiques ſi Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc, c'eſt-à-dire, S. Ambroiſe, S. Jerôme & S. Auguſtin.

Il continuë : Je diſois au reſte, que ſi je trouvois dans Jean Scot, quelque choſe qui ne fût pas aſſez exact, je le deſapprouverois facilement. En parlant ainſi je diſois vrai, & j'évitois d'entrer en paſſant dans aucune diſcuſſion, pour la raiſon que j'ai dite. Ce brave homme, c'eſt Guillaume, avança ſeulement deux propoſitions qu'il avoit oüi dire que je ſoutenois. Que les paroles mêmes de la conſecration prouvoient que la matiere du pain ne ſe retire pas du ſacrement, & que la verge épiſcopale n'eſt pas le ſoin des ames. Quant à la premiere propoſition, je l'ai ſoutenuë, comme vous pouvez vous en ſouvenir ; & elle eſt ſi claire, qu'un jeune

écolier peut la prouver, pourvû qu'il sçache passable-
AN. 1050. ment la force de la construction des paroles. Quant à la seconde proposition ; j'ai dit au contraire, & je le soutiens encore, que la verge épiscopale est le soin des ames. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit sûreté, le dire au moins devant vous en presence de qui on voudroit. Mais tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne vous par rendre faux témoin, en disant que j'ai condamné Jean Scot ; & je vous avertis
Luc XI. 52. de craindre la malediction de l'évangile, contre ceux qui aïant la clef de la science n'y entrent pas, & em-
Isai. XXX. 10. pêchent les autres d'y entrer ; & le reproche du prophete contre ceux qui disent aux voïans de ne pas voir. Comme Arnoul me dit en votre presence, de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris. Quoique toute mon application soit d'empêcher que l'on ne passe les bornes des peres, de l'évangeliste, de l'apôtre, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jerôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'assure de votre pénetration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pû, attendant du Seigneur la commodité de conferer avec vous. Adieu. Telle est la lettre de Berenger, où l'on croit que les évêques dont il parle, sont ceux qui doivent s'assembler au concile de Paris.

Ascelin lui répondit : J'ai reçu votre lettre avec joïe, esperant voir bien-tôt votre correction, mais l'aïant luë, ma joïe s'est tournée en tristesse. O Dieu, où est cette vivacité, cette subtilité, ce bon sens dont vous étiez si bien pourvû ? puisque vous avez même oublié, si vous ne le feignez pas, ce qui s'est passé dans notre

conference. Je veux dire, cette propoſition de Guillaume, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur. Car nous ſommes témoins qu'il a dit ſeulement, qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on eût commis quelque crime, qui obligeât à s'en éloigner; ce qui ne ſe devoit faire que par l'ordre du confeſſeur: autrement c'eſt rendre inutiles les clefs de l'égliſe. AN. 1050.

Quant à moi, jai ſoutenu ce que, moïennant la grace de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain & indubitable, ſçavoir: que le pain & le vin ſur l'autel, par la vertu du S. Eſprit & le miniſtere du prêtre, deviennent le vrai corps & le vrai ſang de J. C. Et je ne juge point inconſiderement de Jean Scot; puiſque je vois qu'il ne tend qu'à me perſuader, que ce que l'on conſacre ſur l'autel, n'eſt ni le vrai corps ni le vrai ſang de notre Seigneur. Enſuite: Vous dites que vous n'aviez pas lû ſon livre juſqu'à la fin; en quoi je ne puis aſſez admirer qu'un homme auſſi ſenſé que vous, loüe ſi fort ce qu'il ne connoît pas. Au reſte, je crois avec Paſcaſe & les autres catholiques, que les fideles reçoivent à l'autel le vrai corps & le vrai ſang de J. C. & je ne combats point en cela les raiſons de la nature: car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui eſt toute-puiſſante. Il lui ſoutient enſuite qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot, ſur un mauvais ſens qu'il donnoit à une oraiſon de S. Gregoire. Il lui reproche d'être d'un autre ſentiment que l'égliſe univerſelle; & ſoutient que le chantre Arnoul a eu raiſon de lui dire: Laiſſez-nous croire comme nous avons été inſtruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit & battu que nous ont montré nos maîtres ſi ſaints,

AN. 1050.

si sages & si catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plenier ; & à revenir à la tradition catholique.

Theoduin ou Deoduin évêque de Liege, aïant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris, sur l'affaire de Berenger, écrivit ainsi à Henri roi de France : Le bruit s'est répandu au-delà des Gaules, & dans toute la Germanie, que Brunon évêque d'Angers & Berenger de Tours, renouvellant les anciennes heresies, soutiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps, que l'ombre & la figure de son corps : détruisent les mariages légitimes, & renversent, autant qu'il est en eux, le baptême des enfans. On dit que par le zele que vous avez pour l'église, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, & délivrer de cet opprobre votre illustre roïaume. Mais nous n'esperons pas qu'on le puisse faire ; puisque Brunon est évêque, & qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'est ce qui nous afflige sensiblement tous tant que nous sommes d'enfans de l'église. Car nous craignons que si ces malheureux sont oüis dans un concile, où ils ne peuvent être punis, leur impunité ne produise un grand scandale.

To. 9. conc. p. 1061. to 4. Analect. p. 396.

C'est pourquoi nous prions tous votre majesté, de ne les point écouter, jusques à ce que vous aïez reçu du saint siege le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre : il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les heretiques, lorsque les questions n'avoient pas encore été bien examinées : maintenant tout est si bien éclairci par les conciles & par les écrits des peres, qu'il ne reste rien de douteux.

Deoduin rapporte enſuite pluſieurs paſſages des peres contre les erreurs de Berenger, & conclut ainſi : Nous croïons donc que Brunon & Berenger ſont déja anathématiſez ; & par conſequent, vous n'avez qu'à déliberer avec vos évêques & les nôtres, avec l'empereur votre ami, & avec le pape même, de la punition qu'ils meritent. AN. 1050.

On rapporte au même temps la lettre écrite à Berengor par Adelman, alors ſcholaſtique ou écolâtre de Liege, & depuis évêque de Breſſe, qui commence ainſi : Je vous nomme mon frere de lait, à cauſe de la douce ſocieté où nous avons ſi agreablement vêcu à l'école de Chartres, vous plus jeune ; moi un peu plus grand, ſous notre venerable Socrate, il veut dire l'évêque Fulbert. Enſuite il fait ſouvenir Berenger des entretiens que ce ſaint évêque avoit le ſoir avec eux en particulier dans un petit jardin près de la chapelle : où leur parlant avec tant de tendreſſe, que ſouvent les larmes lui coupoient la parole ; il les exhortoit à ſuivre le grand chemin, & à marcher ſoigneuſement ſur les traces des peres, ſans jamais s'en écarter. Il ajoute : Dieu vous garde, mon ſaint frere, de donner dans les ſentiers détournez : qu'il montre au contraire la fauſſeté des bruits qui ſe répandent de tous côtez contre vous, même en Allemagne, où je ſuis depuis long tems comme étranger.

On prétend que vous vous êtes ſeparé de l'unité de l'égliſe, en diſant, que ce que l'on immole tous les jours ſur l'autel par toute la terre, n'eſt pas le vrai corps & le vrai ſang de Jeſus-Chriſt, mais une figure & une reſſemblance. L'aïant oüi dire il y a deux ans, je reſolus de vous écrire, & d'en apprendre de vous même la verité. Mais ſçachant que votre ami Paulin primicier de

AN. 1050. Mets, étoit un peu plus proche de vous, je le priai de s'en charger, & il le promit. Il l'a negligé jusques ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occasion de vous écrire. Je vous conjure donc par la misericorde de Dieu, & par la memoire si chere de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'église catholique, pour laquelle tant de milliers de martirs, & tant de saints docteurs ont combattu; & qu'ils ont si bien défenduë, que tous les heretiques sont demeurez confondus. Il établit ensuite la créance commune de l'eucharistie, sur les paroles de l'écriture; & montre que c'est toujours J. C. qui consacre, comme c'est toujours lui qui baptise.

LXXI. Concile de Paris. *Durand Troarn.*

Le concile de Paris se tint au jour nommé, seiziéme d'Octobre 1050. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques, & le roi même y assista: mais Berenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçu ordre, & demeura avec son évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ses erreurs. Cependant Isembert évêque d'Orleans, produisit publiquement dans le concile une assez grande lettre, & dit: Ordonnez, je vous prie, qu'on lise cette lettre de Berenger. Je ne l'ai pas reçuë de lui, mais je l'ai interceptée, comme il l'envoïoit par un courier à un de ses amis nommé Paul. On croit que c'est Paulin primicier de Mets. Cette lettre fut luë & écoutée avec une extrême attention: mais le concile en fut si scandalisé, qu'il en interrompit plusieurs fois la lecture, pour témoigner son indignation. On condamna donc tout d'une voix Berenger avec ses complices: on condamna aussi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées; & on declara, que si Berenger ne se retractoit avec ses sectateurs, toute l'armée de France aïant le clergé à la tête en habit eccle-siasti-

que, iroit les chercher quelque part qu'ils fuſſent, & les aſſieger juſques à ce qu'ils ſe ſoumiſſent à la foi catholique, ou qu'ils fuſſent pris pour être punis de mort. Telle fut la concluſion du concile de Paris.

Comme le roi étoit abbé de S. Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette égliſe : dequoi Berenger ſe plaignit par lettre à un abbé nommé Richard, qui avoit accès auprès du roi. Il le prie d'exciter ce prince à reparer par quelque liberalité la perte qu'il lui fait ſouffrir ſans ſujet. Enſuite il offre de montrer au roi & à qui il lui plaira, que c'eſt très injuſtement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot, & approuvé Paſcaſe. Le roi doit ſçavoir, ajoute-t-il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la priere du grand Charles ſon prédeceſſeur, ſi zelé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes groſſiers & ignorans de ce tems-là, ne prévalût. Il chargea ce ſçavant homme de recüeillir dans les écritures dequoi les deſabuſer. C'eſt Charles le Chauve dont il parle.

to. 2. Spicil p. 510. to. 9. conc. p. 1062.

LXXII. Commencement de Lanfranc.

Lanfranc, cet illuſtre adverſaire de Berenger, étoit Italien né à Pavie, d'une famille de ſenateurs, & ſon pere étoit du nombre des conſervateurs des loix de la ville. Lanfranc le perdit en bas âge, & comme il devoit lui ſucceder dans ſa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ſes études, & après y avoir donné beaucoup de temps, il revint parfaitement inſtruit de toutes les lettres humaines. Enſuite il ſortit de ſon païs, paſſa les Alpes, & vint en France du temps du roi Henri & de Guillaume duc de Normandie. Il arriva en cette province ſuivi de pluſieurs écoliers de grande réputation, & s'arrêta à Avranches, où il enſeigna quelque-temps.

Vita ſæc. 5. Ben. part. 2. p. 635. Boll. 28. Mai. to. 17. p. 834.

Mais conſiderant combien il eſt vain de chercher l'eſtime des creatures, il réſolut de chercher uniquement de plaire à Dieu, & voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres, qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant comme il alloit à Roüen, ſur la fin du jour paſſant par une forêt au-delà de la riviere de Riſle, il rencontra des voleurs, qui lui aïant ôté tout ce qu'il avoit, lui lierent les mains derriere le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de ſa chape, l'éloignerent du chemin & le laiſſerent dans des brouſſailles épaiſſes. En cette extrémité, ne ſçachant que devenir, il plaignoit ſon infortune. Quand la nuit fut venuë, étant rentré en lui-même, il voulut chanter les loüanges de Dieu, & ne put, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit: Seigneur, j'ai tant emploïé de temps à l'étude, j'y ai uſé mon corps & mon eſprit, & je ne ſçai pas encore comment je dois vous prier. Delivrez-moi de ce peril; & avec votre ſecours je reglerai ma vie de telle ſorte, que je puiſſe vous ſervir. Au point du jour il oüit des voïageurs qui paſſoient, & ſe mit à crier pour leur demander du ſecours. D'abord ils eurent peur, puis remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approcherent, & aïant appris qui il étoit, ils le délierent & le ramenerent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monaſtere qu'ils connuſſent dans le païs. Ils lui répondirent: Nous n'en connoiſſons point de plus pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche, & lui en ayant montré le chemin, ils ſe retirerent.

C'étoit l'abbaïe du Bec commencée ſept ans auparavant par le venerable Helloüin. Quand Lanfranc y arriva,

arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four où il travailloit de ſes mains. Après s'être ſaluez, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoiſſant apparemment à ſon langage. Oüi, répondit Lanfranc, je le ſuis. Que deſirez-vous, dit Helloüin ? Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine nommé Roger, qui travailloit de ſon côté, de lui donner le livre de la regle, comme S. Benoît ordonne de la faire lire aux poſtulans. Lanfranc l'aïant luë toute entiere, dit, qu'avec l'aide de Dieu, il obſerveroit volontiers tout ce qu'elle contenoit ; après quoi l'abbé ſçachant qui il étoit & d'où il venoit, lui accorda ſa demande. Il ſe proſterna ſur le viſage, & baiſa les pieds de l'abbé dont il admiroit dès-lors l'humilité & la gravité. *Reg. c. 58.*

LXXIII. Helloüin abbé du Bec.

Helloüin, ou, comme on diſoit alors Herluin, étoit un gentilhomme du païs. Son pere Anſgot deſcendoit des premiers Normans qui vinrent de Danemarc ; ſa mere Heloïſe étoit parente des comtes de Flandres. Helloüin fut élevé par Giſlebert comte de Briône, petit fils du duc Richard premier, & de tous les ſeigneurs de ſa cour, c'étoit lui qu'il cheriſſoit le plus ; car il paſſoit pour un des plus braves & des plus adroits aux armes de toute la Normandie ; ſon mérite étoit connu du duc Robert & des princes étrangers. Il avoit déja trente-ſept ans, & vivoit dans l'état le plus agréable, ſelon le monde, quand il commença à s'en dégoûter & à rentrer en lui-même. Il alloit plus ſouvent à l'égliſe, où il prioit avec larmes & y paſſoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Briône : ce n'étoit plus la même application aux armes ; la même propreté en ſes habits ; tout ſon exterieur étoit négligé. Souvent il jeûnoit tout le jour, & mangeant à la table *Vita fac. 6. Ben. part. 2. p. 345.*

du comte ; il ne prenoit que du pain & de l'eau ; il en vint jusques à ne vouloir plus monter à cheval, & à ne marcher que sur un âne. On s'en moquoit & on le traitoit d'insensé ; mais il demeuroit ferme en sa sainte résolution, & passa trois ans en cet état.

Ce qui le retenoit à la cour étoit le désir de conserver les terres qu'il tenoit du comte, pour les consacrer à Dieu. Outre qu'il ne sçavoit quel genre de vie embrasser, & à qui s'adresser pour sa conduite ; tant la Normandie étoit alors dépourvûë de bons guides pour la vie spirituelle. Les prêtres & les évêques mêmes étoient mariez publiquement, & portoient les armes comme les laïques ; tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il découvrit au comte le dessein qu'il avoit de se retirer dans un monastere, & obtint de lui pour récompense de ses services, la disposition de ses biens & de tous ceux de sa famille. Aussi-tôt il commença à bâtir un monastere dans une de ses terres nommée Borneville, & non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ses mains. Il creusoit la terre, portoit sur ses épaules les pierres, le sable & la chaux, massonnoit lui-même, & en l'absence des autres il amassoit ce qui étoit nécessaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours, & ne mangeoit qu'à la fin de la journée
Chr. Bec. après avoir fini son ouvrage. C'étoit l'an 1034. & Helloüin, qui avoit alors quarante ans, ne sçavoit pas lire, suivant les mœurs de la noblesse de ce temps-là, qui mépriſoit entierement les lettres. A cet âge il commença à apprendre le psautier, & y employoit presque toute la nuit, pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laissa pas depuis d'entendre si bien le sens des saintes écritures, qu'il étonnoit les gens de lettres.

Voulant apprendre la vie monaſtique, il alla à un certain monaſtere ; & après avoir fait ſa priere, il s'approcha avec grand reſpect de la porte de la maiſon, comme ſi ç'eut été la porte du paradis. Mais voïant des moines bien éloignez de la gravité de leur profeſſion, il en fut troublé, & ne ſçavoit plus quel genre de vie il devoit embraſſer : Alors le portier le voïant entrer plus avant, & le prenant pour un voleur, le ſaiſit par le cou de toute ſa force, & le tira hors la porte le tenant aux cheveux. Helloüin ſouffrit cet affront ſans dire une parole. A Noël il alla à un autre monaſtere de plus grande réputation. Mais il y vit les moines pendant la proceſſion, ſaluer en riant les ſéculiers, d'une maniere indécente, montrer avec complaiſance leurs beaux ornemens, & s'empreſſer à qui entreroit le premier, juſques-là que l'un d'eux donna à celui qui le preſſoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverſe : tant les mœurs des Normands étoient encore barbares. Toutefois la nuit ſuivante étant demeuré pour prier en un coin de l'égliſe, il vit avec grande conſolation un moine, qui, ſans le voir, ſe vint mettre auprès de lui, & demeura en prieres juſques au jour, tantôt proſterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monaſtere à ſon gré, il revint à celui qu'il bâtiſſoit, & en fit conſacrer l'égliſe par Herbert évêque de Liſieux, qui en même-temps lui donna l'habit monaſtique ; & trois ans après, comme il avoit déja raſſemblé pluſieurs diſciples, il l'ordonna prêtre & abbé. Helloüin continua à montrer l'exemple du travail. Après que l'office étoit achevé à l'égliſe, il marchoit le premier aux champs, ſoit pour labourer, ſoit pour ſemer, ſoit pour porter du fumier ou le ré-

Orderic. lib. v.

pandre, soit pour arracher des épines, tous travailloient & revenoient à l'église à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de seigle, & des herbes cuites au sel & à l'eau : encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeuse. La mere de l'abbé se donna aussi à Dieu, & se retira près de lui, pour laver les habits des moines, & leur rendre toutes sortes de services.

Quelque-temps après, Helloüin quitta Borneville pour transferer son monastere à un lieu plus commode, nommé le Bec, du nom d'un petit ruisseau qui y passe ; & en peu d'années il y bâtit une église & des lieux réguliers. Mais comme les besoins du monastere l'obligeoient d'agir beaucoup au dehors : il lui falloit un homme capable de contenir les moines au dedans, & il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoïa
Vita Lanfr. n. 3. Lanfranc l'an 1041. de la maniere que j'ai dit. Helloüin crut alors, que ses prieres étoient éxaucées ; & ils se respectoient mutuellement. L'abbé admiroit l'humilité d'un si sçavant homme, qui lui obéissoit en tout avec une soumission parfaite. Lanfranc admiroit la science spirituelle de ce laïque converti & élevé au sacerdoce depuis si peu de temps ; & il reconnoissoit que l'esprit
Jo. III. 8. souffle où il veut. Helloüin étoit d'ailleurs très habile pour les affaires du dehors, pour les bâtimens, pour le soin de la subsistance, sans que cette application portât préjudice à son interieur. Comme il sçavoit très-bien les loix du païs, il soutenoit parfaitement ses droits, & étoit l'arbitre des differends entre les autres.

Lanfranc passa trois ans dans une entiere solitude, s'instruisant des devoirs de la vie monastique, & particulierement des divins offices, suivant la promesse qu'il avoit faite à Dieu, quand il fut pris par les voleurs. Il

parloit à peu de perſonnes, & étoit peu connu même dans le monaſtere. Mais enſuite le bruit de ſa retraite ſe répandit, & la réputation qu'il avoit déja acquiſe, rendit fameux le monaſtere du Bec & l'abbé Helloüin. Les clercs y accouroient, les grands y envoïoient leurs enfans, les maîtres des écoles les plus fameuſes venoient l'écouter : & en ſa conſideration pluſieurs ſeigneurs donnerent des biens à l'abbaïe. Il n'en étoit pas moins humble ; & un jour comme il liſoit au refectoire, le ſuperieur le reprit ſur un mot qu'il avoit bien prononcé, & il le prononça mal par obéiſſance. Il ſongea même à ſe retirer, voïant l'indocilité & la groſſiereté des moines du Bec, dont quelques-uns envieux de ſon mérite, craignoient de l'avoir pour ſuperieur. Il ſe propoſoit donc de vivre en hermite : mais l'abbé Helloüin en fut averti par revelation, & le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc ſe voïant découvert, lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais, & de lui obéir en tout. Helloüin le fit prieur, lui donnant toute l'intendance du monaſtere ; & depuis ils vêcurent toujours dans une parfaite union.

LXXIV. Egliſe d'Eſpagne.

En Eſpagne Alfonſe V. étant mort l'an 1028. ſon fils Veremond III. lui ſucceda & regna dix ans : mais il mourut jeune & ſans enfans, & laiſſa le roïaume de Leon à Ferdinand I. qui avoit épouſé ſa ſœur. Il étoit fils de Sanche le grand, roi de Navarre ; & aïant auſſi le comté de Caſtille, il en prit le nom ; & eſt compté pour premier roi de Caſtille. Il commença à regner l'an 1038. & regna vingt-neuf ans : on lui donne, comme à ſon pere, le ſurnom de grand Il fit tenir un concile à Coyac, dans le diocéſe d'Oviedo l'an 1050. Ere 1088. où aſſiſterent neuf évêques. Sçavoir ceux d'Oviedo, de Leon,

Sup. liv. LVIII. *n.* 31.

To. 9. *p.* 1065.

AN. 1050. d'Aſtorga, de Palencia, de Viſeu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo, & d'Iria ou Compoſtelle : il y avoit auſſi pluſieurs abbez, & tous les grands du roïaume. La reine Sancha eſt nommée en tête de ce concile avec le roi ſon époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Leon.

On y fit treize canons, entre leſquels il y a quelques reglemens pour le temporel ; auſſi étoit-ce une aſſemblée mixte. On y ordonne la réſidence aux-évêques &
c. 7. 8. 10. 13. aux clercs : on leur défend de porter des armes ou des
c. 1. habits indécens, ou de loger avec des femmes : de ſa-
c. 3. crifier dans des calices de bois ou de terre, ce qui mon-
c. 4. tre la pauvreté du païs. On recommande aux archidiacres & aux prêtres, d'inviter à la pénitence les adulteres, les homicides & les autres pécheurs ; & s'ils ne la
c. 6. font, de les ſéparer de l'égliſe. On recommande d'obſerver le dimanche, en commençant aux vêpres du ſamedi, & aſſiſtant le dimanche à la meſſe & à toutes les heures. Défenſe aux Chrétiens de loger ou manger avec
c. 11. les Juifs. Ordonné de jeûner le ſamedi. Tous les moines
c. 2. & les religieuſes ſuivront la regle de S. Benoît, & ſeront ſoumis aux évêques.

LXXV. Actions de Leon IX. Au commencement de l'année ſuivante 1051. le pape Leon IX. étoit encore en Allemagne, & il célebra
Herm. an. 1051. la Purification à Auſbourg avec l'empereur Henri & un grand nombre d'évêques & de ſeigneurs. L'archevêque de Ravenne Hunfroi s'y trouva par ordre de
Vita Leon. lib. II. *c.* 7. l'empereur ; & aïant rendu au pape tout ce qu'il avoit uſurpé ſur l'égliſe Romaine, il lui demanda l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui au concile de Verceil l'année précedente. Comme il étoit proſterné aux pieds du pape, & que tous les évêques

preſens intercedoient pour lui ; le pape dit : Dieu lui donne l'abſolution de tous ſes péchez ſelon ſa dévotion. L'archevêque ſe leva avec un ris mocqueur ; & le pape fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche : Helas ! ce miſerable eſt mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut ſubitement, &, à ce que l'on diſoit, de poiſon. AN. 1050.

Enſuite le pape retourna à Rome, & après Pâques y tint un concile, où il excommunia Gregoire évêque de Verceil pour aduitere commis avec une veuve, fiancée à ſon oncle. Cette cenſure avoit été prononcée en l'abſence & à l'inſçu de l'évêque; mais il vint peu après à Rome, & ayant promis ſatisfaction, il fut rétabli dans ſes fonctions. On rapporte à ce concile un decret du pape Leon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome ſe ſeroient proſtituées à des prêtres, ſeroient à l'avenir adjugées au palais de Latran comme eſclaves. Ce qui fut depuis étendu aux autres égliſes. *Herman.* *Petr Dam. opuſ. 18. c. 7.*

Le même pape donna à l'égliſe de S. Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offroit ſur l'autel, & en marqua l'emploi pour les réparations, la décoration & le luminaire de la même égliſe. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce pape, par une lettre adreſſée au clergé & au peuple d'Oſſimo, condamna la mauvaiſe coutume de quelques lieux, où, après la mort de l'évêque, le peuple entroit à main armée dans ſa maiſon, pilloit tous ſes biens, brûloit les maiſons de campagne, coupoit les vignes & les arbres. Quand l'évêque auroit offenſé quelqu'un pendant ſa vie, dit le pape, quel mal a fait J. C. à qui cette égliſe eſt demeurée en garde ? & faut-il que la ſubſiſtance des pauvres périſſe ? Il défend donc *To. 9. conc. p. 985.* *Ep. 10.*

ce ſacrilége ſous peine d'anathême. Pierre Damien ſe
AN. 1051. plaignoit quelques années auparavant au pape Clement
Petr. Dam. l. ep. 3. II. de ce que les crimes de l'évêque d'Oſſimo demeuroient impunis ; & ce fut apparemment la mort de ce
Vita Leon. lib. II. c. 8. ſcelerat, qui donna occaſion à la lettre de Leon IX. Ce fut auſſi à Rome & vers ce même temps, qu'il ſe choiſit un ſucceſſeur pour le ſiége de Toul ; ſçavoir, Udon primicier, qu'il avoit déja fait bibliothecaire & chancelier de l'égliſe Romaine ; & qu'il aimoit comme ſon fils, pour ſon zele & ſes autres bonnes qualitez. Il envoïa un exprès à l'empereur pour avoir ſon agrément, &
Herman. 1052. Udon tint le ſiége de Toul juſques en 1070. L'empereur célebra à Goſlar la fête de Noël en 1051. & y trouva des Manichéens qu'il fit pendre de l'avis de toute l'aſſemblée, de peur que cette hereſie ne s'étendît plus loin.

LXXVI. Ecrit de Pierre Damien contre les clercs impudiques.

On peut rapporter à ces temps-là, c'eſt-à-dire, aux premieres années de Leon IX. l'écrit que Pierre Damien lui adreſſa pour avoir ſa déciſion, touchant les clercs
Petr. Dam. opuſ. VII. c. 2. infectez de péchez abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la pénitence quelque rude qu'elle ſoit, mais ils ne peuvent ſe réſoudre à perdre leur rang dans l'égliſe ; quelques évêques peut-être trop indulgents, ne jugent dignes d'être dépoſez, que ceux qui
c. 3. ſont tombez dans le dernier degré de corruption. Pour nous il nous ſemble, que quiconque eſt dans ces habitudes criminelles, doit être exclu des ordres, ou en dé-
c. 4. cheoir s'il eſt déja promû. On objecte la néceſſité de trouver des miniſtres pour le ſervice de l'égliſe : mais par cette raiſon on mettra des coupables même dans les
c. 5. premieres places. Et ne peut-on pas dire que ceux-là ſont tombez dans le ſens reprouvé, qui après de telles chutes veulent encore demeurer dans le miniſtere eccleſiaſtique ?

cleſiaſtique. L'Apôtre juge digne de mort, non-ſeulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y conſentent; toutefois il ne parle que des Gentils. Qu'auroit-il dit s'il avoit vû cette plaïe dans le corps même de l'égliſe & juſques dans le clergé? L'abus eſt venu dans un tel excès, que les peres ſpirituels péchent avec leurs propres enfans, & que les coupables ſe confeſſent à leurs complices, qui ne leur impoſant point des pénitences convenables, ne leur donnent point les moïens de ſe relever de leurs chutes. Ils s'appuïent ſur de fauſſes regles que l'on trouve mêlées avec les canons, & dont je mettrai ici quelques-unes, pour montrer que toutes les autres ſemblables, quelque part qu'on les rencontre, ſont fauſſes & apocriphes. Si un prêtre qui n'eſt point moine a péché avec une fille, il fera deux ans de pénitence, & pendant les trois Carêmes il jeûnera au pain & à l'eau le lundi, le mercredi, le vendredi & le ſamedi: ſi c'eſt avec une religieuſe & par habitude, la pénitence ſera de cinq ans. Un ſimple clerc qui aura péché avec une fille, fera pénitence ſix mois, un chanoine de même; ſi c'eſt frequemment deux ans. Rom. 1. 32. c. 6. c. 7. c. 10.

L'auteur rapporte quelques autres exemples de ces faux canons ſur des cas plus infâmes, & continuë: Quiconque a tant ſoit peu de connoiſſance des canons, ſçait que la pénitence d'un prêtre tombé en fornication, eſt de dix ans; pour ne point parler des plus ſeveres, & pour les laïques de trois ans. Ainſi les clercs, ſuivant ces prétendus canons, qui ne leur impoſent que ſix mois, ſeront traitez plus doucement que les laïques. Mais qui a fabriqué ces canons? Il eſt certain que tous les canons autentiques, ont été publiez par les conciles ou par les c. 11. c. 12.

papes, & il n'eſt permis à aucun particulier d'en faire. Que ſi on demande l'auteur de ceux-ci, on les trouvera differemment marquez en differens exemplaires. Quelques uns les attribuent à Theodore, d'autres au pénitenciel Romain, d'autres les appellent canons des apôtres. C'eſt qu'en effet on n'en connoît
Sup. liv. XL. n. 46. point les auteurs. Ce Theodore doit être l'archevêque de Cantorberi, à qui l'on a fauſſement attribué pluſieurs canons pénitentiaux, outre les ſiens.

c. 13. Pierre Damien rapporte enſuite les canons du con-
Sup. liv. X. n. 16. *Concil. Ancyr. c.* cile d'Ancyre, qui pour les péchez dont il s'agit en ce
25. traité, ordonnent même aux laïques des pénitences de
c. 15. vingt-cinq ans. Il ajoute l'autorité de S. Baſile, touchant les moindres approches de ces crimes, & celle du pape Sirice, qui déclare tout laïque mis en péniten-
c. 16. ce, indigne de la cléricature. Il conclut en priant le pape de décider, après avoir conſulté les canons & les
Leo epiſt. 17. hommes ſpirituels. Le pape lui fit réponſe, loüant ſon ouvrage, & avoüant que, ſelon la ſévérité des canons, les dégrez de péchez qu'il a marquez, méritent tous quatre la privation de tous les ordres; toutefois uſant de clémence, il ne prononce la peine de dépoſition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire que le nombre des coupables étoit trop grand
Leo I. epiſt. 4. pour les traiter à la rigueur. Le pape Leon IX. aïant écouté trop facilement des calomnies contre Pierre Damien, ce ſaint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté, le priant de ne point le condamner ſans examen, & ne deſirant ſes bonnes graces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour ſon ſalut.

LXXVII. Livre Gratiſſimus. Pendant le carême de l'an 1052. l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre

Damien adreſſa peu de temps après un écrit, qui commence ainſi : J'ai cru ne vous pouvoir offrir de préſent plus convenable au commencement de votre épiſcopat, que celui que j'ai compoſé ſur le ſacerdoce. Je crois que vous n'ignorez pas combien depuis trois ans on a diſputé en trois conciles de Rome, touchant ceux que les ſimoniaques ont ordonné gratuitement, & combien on en diſpute encore tous les jours en ces quartiers : juſques-là que quelques évêques ont réordonné les clercs que ces ſimoniaques avoient ordonnez. C'eſt pourquoi la plûpart de nos freres me preſſent d'en dire mon avis ; & je m'en ſuis défendu juſqu'à préſent, eſperant en recevoir la permiſſion du pape : car on diſoit qu'il paſſeroit bien-tôt par ici. Mais me ſouvenant que dans le dernier concile, il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer ſur ce point : j'ai cru que j'obéiſſois à ſon ordre, en m'efforçant de réſoudre cette queſtion. *Herm. Chr. 1052. Opuſ. VI.*

Entrant en matiere, il montre que J. C. étant la ſource de toutes les graces qui ſe répandent dans ſon égliſe, c'eſt lui qui confere tous les ſacremens par ſes miniſtres; & que comme c'eſt lui qui baptiſe, c'eſt lui auſſi qui donne l'ordination. Par conſequent il n'eſt pas plus permis de réordonner que de rebaptiſer, parce que la validité du ſacrement ne dépend point de la vertu du miniſtre. De-là vient que toutes les ordinations faites par le pape Libere héretique & ſéditieux, ont été reconnuës bonnes, quoiqu'il ait vêcu ſix ans après ſon apoſtaſie. De même, quoique le pape Vigile fut un ſcélerat, & un impie, aucun de ſes ſucceſſeurs n'a penſé à caſſer ce qu'il avoit fait. L'auteur rapporte enſuite les exemples de pluſieurs pécheurs publics de ſon tems, qui paſſoient *c. 1. 2.* *c. 3.* *c. 9. 10. &c.* *c. 16.* *Sup. liv. XIII. n. 46.* *Sup. liv. XXXII. n. 57.* *c. 18.*

pour avoir fait des miracles. Sçavoir Raimbauld évê-
AN. 1052. que de Fiesole, simoniaque & concubinaire ; Marin prêtre concubinaire, & deux autres prêtres qu'il ne
c. 29. nomme point, dont la vie étoit toute séculiere. Au contraire il rapporte plusieurs exemples de saints personnages, qui, bien qu'ordonnez par des simoniaques, avoient offert le saint sacrifice toute leur vie, sçavoir Ronald de Camerino, Amique de Ramibone, Gui de Pompose, Firman de Fermo, & plusieurs autres. Sur les corps desquels, ajoute-t-il, par l'autorité du concile, on a dressé des autels où il se fait des miracles. Ubert évêque de Rimini, avoit acheté ce siége neuf cens livres monnoïe de Pavie ; & toutefois c'est lui qui avoit ordonné prêtre le bien-heureux Ardoüin, par qui Dieu fait tant de miracles, & qui a offert le saint sacrifice jusques à la fin de sa vie.

Il montre l'inconvenient de l'opinion contraire, suivant laquelle depuis plus d'un siécle il n'y avoit plus de Christianisme en Italie, mais seulement une vaine apparence de religion ; & les peuples seroient obligez de quitter leurs évêques, pour s'adresser à ceux qui seroient validement ordonnez : ce qui confondroit tout
c. 34. l'ordre de la hierarchie. Il exhorte les évêques à s'opposer à cette erreur ; & à conseiller au pape de ne pas envelopper les innocens dans la même condamnation
c. 35. avec les coupables. Il rapporte ce que le pape Leon avoit déja ordonné sur ce sujet, & loüe l'empereur Henri
c. 36. d'avoir employé son autorité pour exterminer la simonie. Cet ouvrage fut nommé *Gratissimus*, c'est-à-dire, très-agréable, à cause du plaisir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient revoquées en doute.

LXXVIII. Eglises de France. *tom. 9. conc. p. 1048.*

En France Jourdain évêque de Limoges étant mort,

plusieurs du clergé & de la noblesse allerent trouver Guillaume duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conseil des seigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs & des vassaux de l'église vacante; & après une mure délibération, Itier fut élu du consentement du duc & du vicomte Ademar, par les suffrages de tout le clergé & le peuple, le quatriéme de Janvier l'an 1052. la vingt-deuxiéme année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient présens, sçavoir Aimond archevêque de Bourges, Rencon évêque de Clermont, & Gerard de Perigueux, du consentement des évêques de Rhodès, d'Albi & de Cahors. Il est remarquable que dans cet acte, le roi n'est nommé que pour la datte. AN. 1052.

La même année le pape & le roi autoriserent la fondation de l'abbaïe de la Chese-Dieu en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même païs, & fils d'un Geraud, que l'on croïoit être de la famille de saint Geraud d'Aurillac. Robert fut mis dès sa jeunesse entre les chanoines de saint Julien de Brioude, & reçut avec le temps tous les ordres, même la prêtrise, avançant toujours en vertu. Il avoit un grand zele pour la conversion des pécheurs, & une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital près de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugny: mais aïant été découvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé de tous, particulierement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un désert, avec deux ou trois personnes; & d'y bâtir un monastere. *Vita sac. 6. Bened. part. 2. p. 188. Sup. hist. LIV. n. 22.*

Un gentilhomme nommé Estienne, qui se sentant chargé de péchez, étoit touché d'un grand desir de pe-

AN. 1052.

nitence, s'adreſſa à Robert qui lui conſeilla de quitter le monde, offrant de ſe retirer avec lui : mais il l'exhorta à chercher un troiſiéme compagnon, & quelque petite égliſe abandonnée dans un déſert, où ils puſſent vivre de leur travail, & des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fut une paroiſſe, afin de ne donner ſujet à perſonne de ſe plaindre, qu'il faiſoit un nouvel établiſſement. Un autre gentilhomme nommé Dalmace, ami d'Eſtienne, s'offrit pour ſe joindre à eux, & Robert les aïant trouvez fermes dans leur réſolution, ils allerent s'établir à une égliſe abandonnée, qu'Eſtienne avoit remarquée allant au Puy en Velay, & qu'ils obtinrent facilement, avec le déſert d'alentour, de deux chanoines du Puy à qui elle apartenoit. Ils eurent beaucoup à ſouffrir, non-ſeulement de la ſterilité du lieu, mais de la dureté des voiſins, qui les chargeoient d'injures & de menaces, les traitant d'inſenſez de venir, ſans rien avoir, s'établir dans un lieu où ils n'auroient pû ſubſiſter même avec des proviſions.

Robert encourageoit ſes deux diſciples, & tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture & à la priere, pour avoir de quoi les inſtruire. Enfin par leur travail & leur patience, ils ſurmonterent toutes les difficultez, & adoucirent ſi bien les eſprits farouches de leurs voiſins, que pluſieurs ſe joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faiſoit Robert, contribuerent beaucoup à lui attirer des diſciples : mais il les attribuoitt aux martyrs S. Vital & S. Agricole à qui ſon égliſe étoit dédiée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre ſous ſa conduite, l'obligea d'accepter les terres & l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monaſtere; & il commença

à le bâtir au même lieu par le conſeil de Rencon évêque de Clermont dans le dioceſe duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en 1043. il commença ſon nouveau monaſtere environ trois ans après, & il l'acheva en 1052. comme il paroît par une bulle du pape Leon IX. dattée du ſecond jour de Mai, & par des lettres patentes du roi de France Henri, dattées du vingtiéme de Septembre, & ſouſcrite de pluſieurs évêques & de pluſieurs ſeigneurs, ſçavoir Aymon archevêque de Bourges, Arnould de Tours, Agobert évêque d'Orleans, Helmuin d'Autun, Mainard archevêque de Sens, Enzelin évêque de Paris, Gui de Châlon ſur Saone. Les principaux ſeigneurs ſont, Odon frere du roi, Robert duc de Bourgogne, auſſi ſon frere, Guillaume duc d'Aquitaine, Guillaume duc de Normandie. On nommoit dès-lors cette abbaïe, la Cheſe-Dieu, en latin, *Caſa Dei*, c'eſt à-dire, la maiſon de Dieu. Robert en fut le premier abbé, & y gouverna juſqu'à trois cens moines. Il repara environ cinquante égliſes abandonnées depuis longtems, & la Cheſe-Dieu devint dans la ſuite le chef d'un ordre ou grande congrégation de pluſieurs monaſteres ſous la regle de S. Benoît, dont ſortirent pluſieurs perſonnages illuſtres. Robert mourut l'an 1067. le dix-ſeptiéme d'Avril, & il eſt honoré entre les Saints.

AN. 1052.

Mabill. obſerv. ad vit. n. 8.

Append. ad Lup. Ferr. edit. Baluz. p. 524.

Halinard archevêque de Lyon, avoit preſque toujours ſuivi Leon IX. depuis qu'il fut pape. Il le fit venir avec les autres évêques de Gaule, au concile qu'il tint à Rome dès l'année 1049. premiere de ſon pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année, & enſuite à un autre concile de Rome, après lequel il revint avec lui en France. Etant à Langres il en ordonna évêque Ardoüin, en préſence du

LXXIX. Fin d'Halinard archevêque de Lyon.

Vita Halin. n. 8. ſac. 6. Ben. par. 2. p. 39.

AN. 1052. pape, à la place de Hugues, déposé au concile de Reims. L'année suivante il retourna à Rome, & suivit le pape à Benevent, à Capouë, au mont-Cassin & au mont Gargan. Car comme il étoit puissant en paroles, & avoit un grand talent de persuader, il servoit au pape de médiateur pour traiter la paix avec les Normands.

Sup. n. 62.

Le pape étant revenu de ce voïage, & se disposant à aller trouver l'empereur sur la frontiere de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome jusques à son retour. Alors Hugues ancien évêque de Langres, qui étoit à la suite de l'archevêque, pria le pape de lui imposer une pénitence pour obtenir l'absolution de ses péchez; mais le pape le voïant touché d'un véritable repentir, dit que ce qu'il avoit souffert suffisoit, & lui donna aussi-tôt l'absolution. Même à son départ il lui fit de grands présens, & lui permit de rentrer dans son évêché; mais il mourut en revenant. Halinard étant donc à Rome, prêt à se séparer de Hugues & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui servit un poisson empoisonné. Tous ceux qui en mangerent, en moururent, les uns dans les huit jours, les autres après une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuviéme de Juillet 1052. après avoir tenu sept ans le siege de Lyon. Les nobles Romains le firent enterrer à saint Paul avec grand honneur. Il laissa ses ornemens & son argenterie à saint Benigne de Dijon dont il étoit abbé depuis vingt ans; il y donna beaucoup de livres; & entre les sciences où il s'appliquoit, il étudioit particulierement la géometrie & la physique. Son successeur dans l'archevêché de Lyon fut Philippe premier du nom.

Alberic. Chr. an. 1051.

Le

LXXX. Le pape en Allemagne. Vita ibid.

Le pape Leon IX. fit donc cette année 1052. un troiſiéme voïage en Allemagne, pour empêcher la guerre entre l'empereur & André roi de Hongrie. Ce prince refuſoit de continuer le tribut que ſes prédeceſſeurs païoient à l'empereur; & le pape avoit envoïé pluſieurs nonces, pour perſuader aux Hongrois de continuer cette marque de ſujetion. Ils l'avoient promis, pourvû qu'on leur pardonnât le paſſé; & c'eſt pour y faire conſentir l'empereur, que le pape entreprit ce voïage. Il avoit encore un autre motif & plus preſſant, qui étoit de demander à l'empereur du ſecours contre les Normands établis en Italie: où ils faiſoient de grands deſordres, particulierement contre les égliſes. Le pape étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur diſpoſé à accorder la paix aux Hongrois; mais le roi André qui l'avoit engagé à ce voïage ne la voulut plus; & le pape indigné de ſe voir ainſi mocqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été juſques en Hongrie, & paſſa le reſte de l'année en Allemagne.

Comme il étoit à Ratiſbonne, les moines de ſaint Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils diſoient être de ſaint Denis areopagite & premier évêque de Paris: prétendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle ſous le nom de Leon IX. adreſſée au roi France & à ſes ſujets, qui porte, qu'en la preſence & à la priere de ſes ambaſſadeurs, ces reliques ont été examinées & verifiées être de ſaint Denis. Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette tranſlation à Ratiſbonne, cette bulle dattée du ſeptiéme d'Octobre 1052. eſt tenuë pour fauſſe par les ſçavans; & nous avons une rela-

To. 49. conc. p. 989. & 1071. V. Mabill. ſec. 5. Ben. p. 113.

AN. 1052. tion, portant que le neuviéme de Juin de l'année suivante, Odon frere du roi Henri, se transporta par son ordre, au monastere de saint Denis, avec plusieurs seigneurs de sa cour, pour assister à la vérification des reliques du saint; que Dagobert avoit fait mettre avec celles de ses deux compagnons en deux coffres d'argent, fermez avec grand artifice, & placez derriere l'autel dans une grotte profonde. Cette reconnoissance des reliques de saint Denis, se fit en presence de deux archevêques, Gui de Reims & Robert de Cantorberi, de cinq évêques, dont le premier étoit Imbert de Paris, de six abbez & de plusieurs seigneurs.

Duchesne to. 4. p. 157.

Herm. Chr. Le pape & l'empereur célebrerent à Wormes la fête de Noël de l'an 1052. Le pape dit la messe solemnelle le jour de la fête, & le lendemain fit officier Liupold archevêque de Maïence, parce que c'étoit dans sa province. Saint Bardon étoit mort l'année précedente 1051. le dixiéme de Juin, après avoir tenu le siége plus de vingt ans, & Liupold prévôt de l'église de Bamberg lui avoit succedé. Comme donc il officioit à Wormes, après la premiere oraison de la messe, un de ses diacres chanta une leçon; car c'étoit l'usage de quelques églises d'en chanter plusieurs aux fêtes solemnelles: mais comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains qui étoient auprès du pape, lui persuaderent d'envoïer défendre au diacre de chanter. Le diacre qui étoit un jeune homme fier, refusa d'obéir; & quoique le pape lui eut défendu une seconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeller & le dégrada sur le champ. L'archevêque de Maïence lui envoïa redemander son diacre, le pape le refusa, & l'archevêque prit patience pour

V. Mabill. Sæc. 6 part. 1. p. 3.

Chr. Saxo. Abb. Ursperg.

lors : mais après l'évangile & l'offertoire, quand ce vint au sacrifice, l'archevêque s'assit dans son siége & protesta, que ni lui ni autre n'acheveroit cet office, si on ne lui rendoit son diacre : le pape ceda & le lui renvoïa aussi tôt revêtu de ses ornemens, & l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit considerer la fermeté de l'archevêque à soutenir sa dignité, & l'humilité du pape : qui voïoit qu'il falloit ceder au métropolitain dans sa province. AN. 1052.

En cette même occasion, comme le pape & l'empereur étoient à Wormes, le pape renouvella les instances qu'il avoit faites auprès de l'empereur, pour retirer l'abbaïe de Fulde & plusieurs autres terres & monasteres d'Allemagne, qui appartenoient à l'église Romaine : sur quoi ils convinrent d'un échange ; & l'empereur gardant ces terres, en ceda au pape plusieurs au- *Clr. Caff. 11. c.* delà des Monts, entre autres Benevent pour Bamberg. *Herm. Clr.*

Le pape se plaignit aussi à l'empereur des violences des Normands, qui s'étoient emparez des terres de saint Pierre ; & l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre. Plusieurs Allemands volontaires s'y joignirent dans l'esperance du butin, & plusieurs scelerats bannis pour leurs crimes ; & le pape les reçut tous avec bonté par le besoin qu'il en avoit pour cette guerre. *Herm.*

En retournant en Italie, il célebra à Ausbourg la Purification de l'an 1053. & la Quinquagesime à Mantoüe. Là il voulut tenir un concile, mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient sa juste séverité. Car leurs domestiques vinrent insulter ceux du pape qui se croïoient en sûreté, étant devant l'église où on tenoit le concile : ensorte que le pape fut LXXXI. Concile en Italie. *Vita 11. c. 8.*

obligé de se lever & de sortir devant la porte pour faire
AN. 1053. cesser le bruit. Mais sans respecter sa presence, ils s'opiniâtroient de plus en plus, à poursuivre à main armée ses gens desarmez, & les retirer de la porte de l'église où ils vouloient se sauver : ensorte que les fléches & les pierres voloient autour de la tête du pape, & quelques-uns furent blessez voulant se cacher sous son manteau. On eut tant de peine à appaiser ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile ; & le lendemain, comme on devoit examiner les auteurs de la sedition pour les juger severement, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parut agir par vengeance.

Il arriva à Rome pendant le carême, & tint un concile après pâques, comme les années précedentes, dont il ne nous reste qu'une lettre aux évêques de Venetie &
Leon. ep. 2. d'Istrie, en faveur de Dominique patriarche de Grade, autrement de nouvelle Aquilée : portant qu'elle sera reconnuë metropole de ces deux provinces, suivant les privileges des papes, & que l'évêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les constitutions de Gregoire II. & Gregoire III. ainsi fut terminée cette ancienne contestation.

Sup. liv. XLII. n. 7.

LXXXII. Le pape pris par les Normands.

Après ce concile le pape marcha contre les Normands avec ses troupes. Ils demanderent la paix, offrant de se rendre ses vassaux, & de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des terres de l'église : mais le pape refusa ces propositions, voulant qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normands, qui étoient en bien plus grand nombre que les troupes du pape, rejetterent sa proposition comme impossible ; & dirent qu'ils défendroient par les armes le païs qu'ils avoient

Herm. Chr.

conquis par les armes, ou qu'ils y mourroient. Ainſi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitiéme de Juin. Les Allemands, qui chargerent les premiers, battirent les Normands & ils furent preſque défaits : mais leur corps de reſerve aïant ſurpris & environné les troupes du pape, les Italiens lâcherent le pied auſſi tôt ; la plûpart des Allemands furent tuez en ſe défendant vaillamment. Ainſi les Normands remporterent une pleine victoire, mais très-ſanglante : ſoit, dit Herman auteur du temps, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes ſpirituelles, que par les materielles, pour des biens de ce monde : ſoit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de méchans, attirez par l'impunité de leurs crimes, ou par l'eſperance de contenter leur avarice : ſoit que la juſtice de Dieu punit les notres pour quelque autre cauſe que lui ſeul connoît. AN. 1053.

Le pape attendoit l'évenement du combat dans une petite ville voiſine, où les Normands l'aſſiegerent, & ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les abſoudre de l'excommunication prononcée contr'eux, & de ſe rendre lui-même. Ils les menerent avec honneur à Benevent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'eſt à-dire depuis le vingt-troiſiéme de Juin 1053. juſques au douziéme de Mars 1054. Il prit grand ſoin de la ſepulture de ceux qui avoient été tuez en ce combat, & les fit mettre dans une égliſe ruinée qui ſe trouva proche : mais les Normands eux-mêmes la rebâtirent & y fonderent un monaſtere. Pendant ce ſéjour à Benevent, le pape menoit une vie très-auſtere. Il couchoit à terre ſur un tapis, étant revêtu d'un cilice ſur la chair, avec une pierre pour *Chr. Caſſ. ib. 11. c. 87.* *Vitæ. 12.*

chevet. Il dormoit peu & recitoit toutes les nuits le pſeautier avec des genuflexions innombrables. Il diſoit encore le pſeautier pendant le jour, outre la meſſe & quantité d'autres prieres. Il faiſoit auſſi des aumônes immenſes à tous les pauvres qui ſe preſentoient.

Fin du douziéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A.

SAINT ABBON abbé de Fleury. 266. *bis.* Ses études. 280. Son voïage en Angleterre. 281. Son differend avec l'évêque d'Orleans. 282. 309. Son apologie. 310. Son recueil de canons. 312. Son voïage de Rome ſous Gregoire V. 330. Il eſt tué à la Reole. 365

Abderame prince des Muſulmans d'Eſpagne. 91. Son jugement ſur le roi Otton. 97

Adalberon évêque de Metz. 4. Reforme pluſieurs monaſteres. 42. 44. 64. 91. 96

Adalberon II. évêque de Metz. 299. Sa mort. 300

Adalberon III. évêque de Metz. 553

Adalberon évêque de Laon. 257

Adalberon archevêque de Reims. Sa mort. 257

Adalbert fils de Berenger gouverneur de Lombardie. 109

S. *Adalbert* moine à ſaint Max. de Tréves, envoïé évêque chez les Ruſſes. 147. Fait premier archevêque de Magdebourg. 148. Sa mort. 217

S. *Adalbert* évêque de Prague. 219. Quitte ſon peuple indocile. 249. Se retire à Rome dans un monaſtere. 251. Eſt rappellé en Boheme. 303 Prêche en Hongrie. *ibid.* 304. Retourne à Rome. 304. Revient en Boheme. 315. Paſſe en Pruſſe. 317. Son martir. 319. Otton III. va à ſon tombeau. 339. Bâtit des égliſes en ſon honneur. 342

Adalbert archevêque de Hambourg. 531. Son grand crédit. 577

Adaldague archevêque de Breme. 27. 66. Ses travaux pour la religion. 77. Sa mort. 252

Adalger prêtre livre Reims au prince Charles. 257. Ses défenſes 266. Il eſt dépoſé. 279

Adelaide veuve de Lothaire épouſe Otton I. & le fait roi d'Italie. 80. Otton II. ſon fils ſe reconcilie avec elle. 192. Sa pieté. 338. Sa mort. 339

Adelman de Liege. Sa lettre à Berenger. 589

Adhegrim ſolitaire compagnon de S. Odon. 8. 9

Affranchiſſemens faits en toutes les égliſes. 502

Agapit II. pape. 65. Sa mort. 98

Agapius évêque d'Alep, puis patriarche d'Antioche. 211

S. *Agnan.* Le roi Robert lui fait dédier une égliſe à Orleans. 490

Aimard troiſiéme abbé de Clugny.

38. Prend un coadjuteur. 72. Conſerve l'autorité. 185. Sa mort. 186
Aimon de Bourbon archevêque de Bourges. 493
Alberic fils de Marozie maître de Rome. 16. Sa mort. 98
Alberic évêque des Marſes, veut être abbé du mont Caſſin. 305
Albe-royale. Egliſe en l'honneur de la Vierge. Ses privileges. 357
Alebrand archevêque de Hambourg. 530. Sa mort. *ibid.*
Alexandrie. Patriarches Melquites inconnus depuis Eutychius. 18
Alexis patriarche de C. P. 456. Ses conſtitutions. 481. 484. On le veut dépoſer. 520. Sa mort. 538.
Alfonſe IV. dit le moine, roi de Leon. 15
Alfonſe V. roi de Leon. 335. Aſſemble un concile. 392. Meurt. 393. 597
S. *Alfric* archevêque de Cantorberi. 394
Algerne abbé du mont Caſſin. 245
André ou Endré roi de Hongrie. 553. 555. y rétablit le chriſtianiſme. *ibid.*
Angleterre. Concile national ſous S. Dunſtan. 173
Annonciation célebrée en carême. 367
Anſe. Concile en 1025. où le privilege de Clugny eſt déclaré nul. 463
Antropomorphites dans le dixiéme ſiécle. 203
Antioche repriſe par les Grecs. 163
Antoine Studite, patriarche de C. P. 211. Sa mort. *ibid.*
Apoſtolique, titre reſervé au pape. 575
Apôtres. Autres que les douze. 495. Apôtres des Gaules. 499
S. *Adroüin* prêtre de Rimini. 385
Ardoüin Lombard couronné roi à Pavie. 364. Se rend moine. 405
Aréfaſte Normand, découvre les Manichéens d'Orleans. 428. 431
Aribon archevêque de Mayence. 422. Sa mort. 513
Arnoul fils naturel du roi Lothaire archevêque de Reims. 257. Plaintes portées à Rome contre lui. 258. 267. Plaintes au concile de Reims. 265. Ses défenſes 266. 275. Sa confeſſion. 276. Sa renonciation. 278. S. dépoſition caſſée à Rome. 283. Priſonnier à Orleans. 299. Délivré & rétabli. 331. même par Silveſtre II. 337
Arnoul évêque d'Orleans, promoteur du concile de Reims. 263. Parle hardiment contre la cour de Rome. 268. Correctifs de ſon diſcours. 273
Arnoul archevêque de Ravenne, frere de S. Henri. 404
Arras. Sinode en 1025. où les Manichéens ſont convaincus. 456. Leur abjuration. 461
Arſene patriarche Melquite d'Alexandrie. 388
Artaud archevêque de Reims. 13. En eſt chaſſé. 32. Appelle au pape. 33. Rétabli. 63. Sa mort. 123
Aſcelin moine du Bec. Sa lettre à Berenger 586
Aſtric ou Anaſtaſe diſciple de ſaint Adalbert prêche en Hongrie. 355. Evêque de Colocza. 356
Attilan évêque de Zamora. 336
Atton évêque de Verceil. Ses lettres. 109. 111. 112. Son capitulaire. 113
S. *Aufrid*, ou Ansfrid évêque d'Utrecht. 381
Auſbourg. Concile. 80. Auſbourg aſſiegé par les Hongrois. 86
Avoüez des égliſes. Leur origine & leur

leur abus. 313
Aziz calife Fatimite. 388

B

BAMBERG érigé en evêché, 378 Dédicace de l'égliſe, 397. Donnée à l'égliſe Romaine, 415. Echangée contre Benevent. 611
Baptême donné en quelques monaſteres. 502
S. Bardon moine de Fulde, 512. Archevêque de Mayence, 513. Sa mort. 610
S. Barthelemy honoré à Rome. 342
S. Barthelemy abbé de la Grotte-ferrée, 556
Baſile frere de Romain le jeune empereur, 164, 210. Sa mort. 456
Baſile Scamandrin patriarche de C. P. 165. Dépoſé, 211
Baſtards, irreguliers, 494
Le Bec. Fondation de ce monaſtere, 596
Benevent archevêché, 167
Bennon ermite évêque de Mets, 3
Benoit V. pape, 138. Depoſé, 139. Relegué à Hambourg où il meurt, 140. Rapporté à Rome, 343
Benoit VI. pape empoiſonné & étranglé, 185
Benoiſt VII. pape, 185. Sa mort, 245
Benoiſt VIII. pape Jean évêque de Porto, 400. chaſſé. *Ibid.* Retabli, 401. Sa victoire ſur les Sarraſins, 409. Vient en Allemagne, 414. Meurt, 455
Benoiſt ermite en Hongrie martir, 355
S. Benoiſt. Si ſes reliques ſont à Fleury ou au Mont-Caſſin, 421
Benoiſt IX. Theophylacte pape, 515 Chaſſé, 541. Revient & cede à la fin, 555
Berenger roi d'Italie chaſſé, 80. Gouverne ſous Orton, 81, 109
Berenger hereſiarque. Ses commencemens, 577. Excommunié au concile de Rome en 1050, 580. Sa Lettre à Aſcelin, 584. Berenger condamné au concile de Paris, 590
Bermond II. roi de Leon, 207. Ses crimes, 354. Sa mort, 355
Bernon abbé de Clugny, Sa fin, 4, 5
S. Bernouard précepteur d'Otton III. 221, évêque d'Hildesheim, 300. Son differend avec l'archevêque de Maïence, 344. Son voïage à Rome, 345. Sa mort, 452
Biens des égliſes vacantes pillez, 116, 599. Alienations reprimées, 334
Bobio érigé en évêché, 405
Boleſlas le cruel duc de Boheme, 31. Sa mort, 150
Boleſlas le bon duc de Boheme, 150
Boniface VII. pape, auparavant Francon, 185. Son retour & ſa mort, 245
S. Boniface ou Brunon diſciple de S. Romuald. Son martire, 384
Bouchard évêque de Wormes, 329. Son recueil de canons, 424. Ses vertus & ſa mort, 426
Bouchard archevêque de Lion, 462. Sa mort, 532
Bourges. Concile en 1032, 493
Brione en Normandie. Conference, où Berenger ſuccombe, 582
Brunon frere d'Otton I. abbé, 64. Ses vertus, 81, 141, ordonné archevêque de Cologne, 84. Sa mort, 142
Brunon évêque de Langres, 262. Ses plaintes contre Arnoul de Reims, 265
Brunon évêque de Toul, 475. Il eſt

élu pape 557. prend le nom de Leon IX. 558. passe en Allemagne. 560. vient à Reims. 566. revient en Lorraine & en Allemagne. 584. Quitte l'évêché de Toul. 600. Son troisiéme voyage en Allemagne. 609. cede à l'archevêque de Mayence dans sa province. 610. Il marche avec des troupes contre les Normans. 611. Il est pris. 612

C

CAHER calife réduit à l'aumône. 20
Le grand *Caire* fondé. 388
Calendes ou conferences des curez. 113.
Califes de Bagdad. Chute de leur puissance. 20
Camaldule monastere de saint Romuald. 471
Canonisation. Premier acte autentique. 283. Canonisations des saints, en permettant d'élever un autel sur le corps. 472
Cantorbery. Tous ses évêques moines. 46
Canut le grand roi de Danemarc & d'Angleterre. 477
Capoüe archevêché. 167
Carême. Comment S. Ulric le solemnisoit. 89. Comment on le doit jeûner. 203
Carmatiens secte de Musulmans. 19
Casimir fils du roi de Pologne, moine à Clugny. 528. Dispensé de ses vœux par le pape, regne & se marie. 529
Mont-*Cassin*. Plusieurs saints en ce monastere dans l'onziéme siécle 524
Catapan. Titre du Gouverneur de ce qui restoit aux Grecs en Italie. 410
Sainte *Catherine*. Premiere preuve de son culte. 106. Depuis quand connuë en France. 506
Charisticaires ou commendataires. 483
Charles le simple. Sa mort. 21
Charles frere du roi Lothaire livré au roi Hugues. 257
Cheiles. Concile en 1008. 382
Chaise-Dieu. Fondation de ce monastere. 607
Christodule patriarche Melquite d'Alexandrie. Sa mort. 17
Clement II. pape. 548. *Voïez* Suidger. Sa mort. 555.
Clergé dereglé en Angleterre. 173
Cloches. Leur benediction. 491
Clugny. Monastere distingué sous saint Odon. 10
Commendes. Monasteres donnez en commende en Orient. 483
Conciles generaux en Orient & pourquoi. 159
Confession prise pour l'habit monastique. 16
Confidence. Premier exemple. 17
Conrad le Salique roi d'Allemagne. 454. Couronné empereur, 476. Retourne en Italie. 521. Va au Mont-Cassin. 523. Sa mort. 524
Constantin Porphyrogenete empereur. 56. Ses vices & ses vertus. 108. Sa mort. 109
Constantin frere de Romain le jeune empereur, 164. 210. regne seul. 456. Sa mort. 485
Constantinople. A qui appartenoit le droit d'ordonner le patriarche. 99
Continence ordonnée aux clercs 80. Inconveniens de leur incontinence. 112. 199 203. Continence ordonnée en Angleterre. 174. A

Pavie. 416
Corévesques encore dans le dixiéme siécle. 24
Cosme moine du Mont-Sinaï. 497. Sa mort. 506
Couronne. Les rois la recevoient de la main des évêques aux fêtes. 539
Coyac près d'Oviédo. Concile en 1050. 598.
Crescence sénateur puissant à Rome. 315. 320. Sa mort. 325
Créte reprise par les Grecs. 162
Croiland. Discipline de ce monastere. 213
Sainte *Cunegonde* contonnée reine. 352. Son innocence attaquée & justifiée. 353. Sa retraite & sa mort. 462.
Cusan monastere en Catalogne. 225

D

SAINT *Dabert* ou Daïbert archevêque de Bourges. 262
Damase. Fausse decretale sous son nom, alleguée au concile de Reims. 266
Damase II. pape auparavant Poppon évêque de Brixen. 556. Sa mort. *Ibid*
Danemarc. La religion s'y établit. 26
S. Denis en France. Concile. 309. Réforme de ce monastere. 382
S. Denis On prétend avoir son corps à Ratisbonne. 609
Déposition & dégradation. Leur difference. 277
Diaconesses nécessaires dans les premiers temps. 111
Dismes. Cause d'apostasie en Pologne. 414
Ditmar évêque de Metsbourg historien. 413
Dobrave duchesse de Pologne, convertit son époux. 143
Doctrine. Succession de doctrine en France. 7
Dol en Bretagne prétendu archevêché. 571
Donation de Pepin confirmée par Oton I. 118
Donus II. pape. 185
S. Dulquitte abbé d'Albelade en Navarre. 90
S. Dunstan abbé de Glastemburi. 47 49. Refuse l'évêché de Vinchestre. 120. Sa fermeté à l'égard du Roi Edui. 221. Dunstan évêque de Vorchestre & de Londres. 122. Archevêque de Cantorberi. 123. Sa fermeté & sa vie episcopale. 168. & 169. Sa severité pour le R. Edgar. 171. Sa mort. 248
Durand évêque de Liége. 412

E

EBERARD archevêque de Tréves 555
Ebles archevêque de Reims. 439
Edgar roi d'Angleterre. 122. Son peché. 170. Sa pénitence. 171. Ses loix. 172. Sa mort. 211
Sainte Edithe fille du roi Edgar. 215
Edmond roi d'Angleterre. Sa mort. 120
S. Edoüard roi d'Angleterre. 211. martir. 215.
Edrede roi d'Angleterre pieux. 120 Sa mort. *ibid*
Edui roi d'Angleterre débauché. 121. Chassé. 122
Eglises rebâties au commencement de l'onziéme siécle. 367
Eid évêque de Meissen en Saxe. Ses vertus. 412

Einolde solitaire, puis abbé de Gorze, 42
S. *Elfege* évêque de Vincheſtre, 247. 393. Puis archevêque de Cantorbery, 394. Son martire, 397
Elie. Fête de ſon enlevement au ciel, 159
S. Emeric prince de Hongrie, 525
Enfans élus évêques, 115. Enfans des clercs declarez ſerfs de l'égliſe, 416
Enguerran abbé de S. Riquier, 450
Enham en Angleterre. Concile, 394
Erford. Concile en 932, 13
Eſtienne VII. pape, 3. Sa mort, 10
Eſtienne VIII. pape odieux aux Romains, 34. Sa mort, 65
Eſtienne métropolitain d'Amaſée, puis patriarche de C. P. 17
Eſtienne diſciple de S. Nil, 234 Sa mort, 258
S. Eſtienne roi de Hongrie, baptiſé par S. Adalbert, 303, 354. établit la religion dans le roïaume, 355. Le pape lui donne la couronne roïale, 356. Se met ſous la protection de la Vierge, 357. Ses liberalitez, 358, 585. Ses loix. *Ibid*. Sa mort, 526
Eſtienne confeſſeur de la reine Conſtance, Manichéen, 427
Ethelrede roi d'Angleterre, 215
S. Ethelwode évêque de Vincheſtre, 174, établit des moines en ſa cathedrale, 176. Sa mort, 246
Euchariſtie. Plus reſpectée dans les premiers temps, 37. Comment les ermites étant ſeuls, doivent communier, 61. Communion generale le jeudi, vendredi & ſamedi ſaint, 89. Reſervée le jeudi ſaint. *Ibid*. Communion paſcale, 587. Realité, 206. 459. Quand l'euchariſtie doit être renouvellée. 499. Erreur de Berenger ſur le myſtere de l'euchariſtie, 578
Evêques doivent être fideles aux princes, 110. Comment doivent être jugez, 114, 264. Comment élûs, 115. Pauvreté des évêques Grecs, 161, 481. Saints évêques en Allemagne du temps de S. Henry, 453. Plaintes contre les évêques Grecs, 481, 482. Evêques ne doivent être condamnez par les princes ſans jugement canonique, 522
Expraxius gouverneur de Calabre. Sa converſion, 240
Euſtathe patriarche de C. P. prétend le titre d'évêque univerſel : mais inutilement, 455. Sa mort, 456
Eutychius l'hiſtorien, patriarche Melquite d'Alex. 18
Excommunication tournée en abus, 311
Excommuniez privez de ſepulture. 500

F

SAINT FANTIN abbé en Calabre, 231. Sa mort, 235
Fatimites. Secte de Muſulmans, 19, 338
Femmes proſtituées aux prêtres, rendues eſclaves, 599
Ferdinand I. roi de Caſtille, 597
Fin du monde, erreur ſur ce ſujet, 312
Fingen Ecoſſois, abbé à Metz, 447
Fleury ſur Loire. Les Anglois y venoient apprendre la vie monaſtique, 179
Foi catholique, nom du ſymbole de S. Athanaſe, 113
Font-Avellane ermitage, 545
Foulques le Bon, comte d'Anjou, 6
Francfort. Concile en 1007. pour l'évêché de Bamberg, 379. Autre

concile en 1027, 476
Francon évêque de Wormes, 328. Sa mort, 329
Franquelan abbé en Galice, 208, 209
Fraſſinet forteresse des Sarrasins en Lombardie, 22. Ils en sont chassez, 191
Frideric duc de Lorraine, 4
Frideric archevêque de Mayence, 30, 66, empriſonné à Fulde, 79
Frideric cardinal légat en Allemagne, 346. Archevêque de Ravenne, 348, Sa mort, 404
Frideric comte de Verdun, moine à S. Vannes, 447. Puis prevôt de S. Vaſt d'Arras, 449
Frodoard prêtre de l'égliſe de Reims, 144. Ses écrits, 145
S. Frotlan évêque de Leon, 335
Frutuare monaſtere en Lombardie, 492
S. Fulbert évêque de Chartres, 436. Sa mort, 486. Ses écrits. *Ibid.* Avis qu'il donnoit à ſes diſciples, 589

G

GAUSLIN fils naturel de Hugues Capet archevêque de Bourges, 435. Reçu avec peine, 436. Sa mort, 492
Geiſa duc des Hongrois premier chrétien, 353. Sa mort, 354
S. Gerard de Brogne, 38. Monaſteres par lui reformez, 4. Sa mort, 41
Gerard évêque de Cambrai, 456, refute les Manichéens, 458. S'oppoſe au nouveau projet de paix, 511
S. Gerard Vénitien, évêque en Hongrie. Sa fermeté contre le tyran Ovon, 539. Son martire, 554
Gerbert moine d'Aurillac, puis abbé de Bobio, 259. Gouverne l'école de Reims, 260. Amaſſe des livres, 261. Quitte l'arch. Arnoul pour le R. Hugues, 262. Ordonné archevêque de Reims, 279. Soutient contre le pape ſon ordination, 284. Sa défenſe au concile de Mouſon, 296. Maintenu par le roi Hugues, 299, Chaſſé de Reims, puis archevêque de Ravenne, 331. Enfin pape Silveſtre II. 336. Sa mort, 363. Son diſcours aux évêques, *Ibid.*
Geron archevêque de Magdebourg, 399. Sa mort, 453
Gervais evêque du Mans, retenu en priſon par Geoffroi comte d'Anjou, 575
Giſele ſœur de S. Henry, reine de Hongrie, 353, 356
Giſler évêque de Merſbourg, 150 archevêque de Magdebourg, 218. Renvoïé à Merſbourg, 333. Sa mort, 375
Raoul-Glaber moine de Cluny hiſtorien. Son ſentiment ſur le pouvoir du pape, 370, 404. Fin de ſon hiſtoire, 542
Gneſne archevêché, 339. Son égliſe pillée par les Bohemiens, 528
Godefroy duc de Lorraine, aſſiſte au concile de Mouſon, 295, 298
S. Godehard abbé d'Altaha, puis évêque d'Hildeshim, 452
Gonther ermite en Boheme, 525, 526, Sa mort, 527
Grade ou nouvelle Aquilée, métropole de Venetie & d'Iſtrie, 612
Gratiſſimus livre de Pierre Damien, 602, 604
Gregoire V. pape Brunon Allemand, 314. Chaſſé, 320, Rétabli, 321. Sa mort, 336
Gregoire antipape contre Benoit VIII. 400
Gregoire VI. Jean Grâtien pape, 542.

Triſte état de Rome de ſon temps. 546. Il renonce au pontificat. 548.
Grotte-ferrée, derniet monaſtere de S. Nil. 360 361
Guerin abbé de S. Michel de Cuſan. 225
Guerin évêque de Beauvais, refute les Manichéens. 432
Guerres particulieres par tout l'empire François. 507
Guy marquis de Toſcane & maître de Rome. 3. Sa mort. 11
Guy abbé de Pompoſie, 474. Sa mort. 546. Sa tranſlation à Spire. 553
Guy d'Aréze muſicien auteur de la Game. 473
Guy archevêque de Reims, accuſé de ſimonie au concile de Reims. 569
Guillaume fils d'Otton I. archevêque de Mayence. 117. Sa mort. 154
Guillaume V. le grand duc d'Aquitaine. 366. Ses vertus. 440. Sa mort. 441
Guillaume diſciple de S. Mayeul, abbé de S. Benigne de Dijon. 292. Réforme l'abbaye de Feſcam. 371. Sa mort. 492
Guillaume le bâtard duc de Normandie réſiſte aux artifices de Berenger. 582
Guillaume moine du Bec, puis abbé de Cormeilles. 584
S. Guiſlain monaſtere. 39
Gylas Turc converti. 58

H

HALINARD abbé de S. Benigne de Dijon, puis archevêque de Lion. 549. Evite d'être pape. 553. Aſſiſte au concile de Reims. 568. Sa mort. 608
Hambourg, rétabli par l'archevêque Unni. 26
Haquem calife Fatimite. Ses extravagances. 389. Sa mort. 392
Harold roi de Danemarc Chrétien. 26
S. Harold roi de Danemarc. Sa converſion. 77. Son martyre. 217
S. Hartuic archevêque de Salſbourg. 453.
Hebert comte de Vermandois uſurpe l'archevêché de Reims. 1. 12. Sa mort. 62
Hebert évêque d'Auxerre fils naturel de Hugues le grand. 263
Heldric diſciple de S. Mayeul. 72. 188. Abbé de S. Germain d'Auxerre. 290.
Helloüin fondateur de l'abbaye du Bec. 593
Henry l'oiſeleur refuſe l'abbaye de Lorresheim à un comte. 83
Henry archevêque de Treves. Sa mort. 140
S. Henry duc de Baviere, puis roi de Germanie. 352. garde la continence dans le mariage. 353. Couronné roi de Lombardie. 364. Couronné empereur à Rome. 403. Aſſocié à la communauté de Clugny. 406. Veut ſe faire moine à Verdun. 407. Confirme les donations de ſes prédeceſſeurs à l'égliſe Romaine. 415. Ses victoires en Italie. 420. Il va au mont Caſſin. 445. Saints évêques de ſon temps. 453. Sa mort. 454
Henry I. roi de France. 499. S'oppoſe inutilement au concile de Reims. 565.
Henry III. le Noir, roi d'Allemagne. 524. Il vient en Italie appaiſer le ſchiſme. 548. Eſt couronné empereur. 549
Hereſies déja condamnées, ne doi-

vent plus être examinées, mais punies. 588
S. Heribert archevêque de Cologne. 350. Prend soin des funerailles d'Otron III. 351. S. Henry irrité contre lui. 417. Leur réconciliation. 418. Mort de S. Heribert. 419
Heribert archevêque de Milan, résiste à l'empereur Conrad. 522
Heric docteur. 7
Heriger archevêque de Mayence. Sa morr. 13
Heriger abbé de Lobes, sçavant. 424.
Herman Contract historien. Son jugement sur la guerre du pape contre les Normands. 613
Herman archevêque de Hambourg. 514. Sa mort. 530.
Herolde archevêque de Salsbourg, déposé. 146
Hervé tresorier de S. Martin de Tours. 367. Sa mort. 369
Hierothée évêque de Turquie. 58
Hildebert archevêque de Mayence. 13. 29. Sa morr. 30
Hongrois, leurs ravages en Allemagne, en France & en Italie. 31. 32. S. Adalbert de Prague travaille à leur conversion. 303. Ils se font Chrétiens. 354. Retombent dans le Paganisme. 554
Hugues comte d'Arles roi d'Italie. 2. épouse Marozie. 11. Chassé de Rome. 16. Sa morr. 80
Hugues intrus à cinq ans dans le siége de Reims. 2. Chassé. 13. remis & ordonné à vingt ans. 34. Encore chassé. 63. Condamné au concile d'Ingelheim. 68. S'efforce inutilement de rentrer après la mort d'Arraud. 124.
Hugues, indigne archevêque de Roüen. 44
Hugues comte de Paris excommunié au concile de Trêves. 70
Hugues Capet roi de France. 256. Assiste au concile de Reims. 277. Sa morr. 330
S. *Hugues* abbé de Clugny. 564
Hugues évêque de Nevers, se confesse simoniaque au concile de Reims. 573
Hugues évêque de Langres, écrit contre Berenger. 579. Condamné pour simonie au cncile de Reims. 573. Sa mort. 608
Humbert reclus à Verdun. 41

I

JEAN *X.* pape, approuve l'intrusion de Hugues à Reims. 2. Sa morr.
Jean XI. fils de Marozie pape. 10. Sa morr. 21
S. Jean-Baptiste. Une de ses mains apporrée à C. P. 100. Son chef à Angeli. 441
S. Jean de Vendieres. 41. Moine à Gorze. 42. Ses études. 43. Son ambassade en Espagne. 92. Sa fermeté. 95. Son audiance. 97. Sa morr. *ibid.*
Jean XII. pape. 98. *Voiez* Octavien.
Jean XIII. pape chassé de Rome. 141. Rappellé. 145. Ses nonces méprisez à Constantinople. 159. Sa mort 184.
Jean Gradenic, compagnon de saint Romuald. 225. Sa morr. 228
Jean XIV. pape auparavant Pierre évêque de Pavie. 245. Sa morr. *ibid*
Jean XV. pape. 246. Sa morr. 314
Jean XVI. pape Philagathe Grec, archevêque de Plaisance. 320. pris & avenglé. 321
Jean XVII. pape Sicco. 363. Sa morr. *ibid*

Digitized by Google

Jean XVIII. pape Fasan, 363. Sa mort, 385. Reconnu à C. P. *ibid.*
Jean XIX. pape, 455. Sa mort, 515
Jean Scot soutenu par Berenger, 578, 585. Condamné à Verceil, 583
Jeremie patr. Melquite de Jerusalem, 388
Jeûne par superstition défendu, 14. Jeûnes défendus entre l'Ascension & la Pentecôte, 367
Image miraculeuse de J. C. gardée à Edesse. Ce que les Grecs en racontent, 49. Sa translation à C. P. 53
Ingelheim. Concile pour l'affaire des deux archevêques de Reims, 65
Interdit general pour faire recevoir la paix, 501
Investitures des évêques par l'anneau, & le bâton pastoral sous saint Henry, 398
Jourdain évêque de Limoges, 493, 495
Iria, siége transferé à Compostelle, 208
Irregularitez des bâtards & des serfs, 494. des homicides, 502
Jurisdiction ecclesiastique, 482
Jutland divisé en trois évêchez : Slesvic, Ripen & Árhus, 78

K

KIOVIE capitale de Russie, pillée par les Polonois, 414

L

LAÏQUES. Défense à eux de mettre des prêtres dans les églises, ou s'attribuer les dîmes, 68
Lambert solitaire extravagant, 41
Lance de Constantin vient à Henry l'oyseleur, 26
Lanfranc moine du Bec, s'oppose à Berenger, 578. Se justifie au concile de Rome en 1050, 581. Sa conversion, 592. Il se rend moine au Bec, 593
Leon VI. pape, 3
Leon VII. pape, 21. Sa mort, 34
Leon VIII. pape, 132, déposé par Jean XII. 136. Rétabli, 138. Sa mort, 140
Leon abbé de S. Boniface, légat en France, 295
Leon ville d'Espagne. Concile en 1012. 392
Leon IX. pape, 558. v. Brunon évêque de Toul.
Leutard, fanatique, 373
Leutheric archevêque de Sens. Son erreur sur l'eucharistie, 382
Libentius, ou Lievizo archevêque de Brême, 252. Sa mort, 400
Libentius II. archevêque de Brême, 481. Sa mort, 514
Libere pape héretique, selon P. Damien, 603
Limoges. Concile en 1031. touchant l'apostolat de S. Martial, 494. Election d'Itier évêque de cette ville, 605
Lisoye chanoine de sainte Croix d'Orleans, Manichéen, 427
Liupold archevêque de Maïence, 610
Liudolfe archevêque de Treves, 295
Liutolfe fils du roi Otton I. 117
Loches, église de Beaulieu, dediée malgré l'archevêque de Tours, 370
Lorc siege arch. transferé à Salsbourg, 23. Separé & metropole de la Pannonie Orientale, 79
Lothaire fils de Hugues & roi d'Italie. Sa mort, 80
Lothaire roi de France, 124. Sa mort, 256
Louis d'Outremer, roi de France, 22. Légat du pape pour le faire reconnoître

reconnoître, 35. Sa plainte au concile d'Ingelheim. 66. Sa mort. 124
Louis le faineant roi de France, 256
S. Luc le jeune, 59. Sa mort, 62
Sainte Ludmille ducheſſe de Boheme, martire, 31
Liudolfe archevêque de Tréves, 295
Luitprand évêque de Cremone, ambaſſadeur à C. P. 155. Son retour, 161. Son hiſtoire & ſon ſtile, *ibid.*

M

MAGDEBOURG, monaſtere auſſi nommé Parthenopolis, 30. Erigé en métropole, 119. Son premier archevêque & ſes ſuffragans, 149
Maillezais monaſtere. Sa fondation, 441
Manaſſés archevêque d'Arles poſſede pluſieurs évêchez, 23
Manichéens tranſportez en Thrace, 165. Manichéens découverts à Orleans, 427. Et brûlez, 433. à Toulouſe, 434. Refutez par R. Glabert, *ibid.* Autres à Arras, 456
Manſon abbé du Mont-Caſſin, 250, 304. Ses deſordres, 305. Sa mort, 306
Mantouë. Concile troublé par une ſédition, 611
Marin II. pape, 65. Sa mort. *ibid.*
Marin ermite maître de S. Romuald. 224. Sa mort, 228
Mariage. A qui défendu, 460
Marozie maîtreſſe à Rome, 3. 11
S. Martial déclaré apôtre en pluſieurs conciles, 493. 494. Son hiſtoire apocriphe, 496
S. Martin de Tours chapitre celebre, 7. Son égliſe rebâtie, 368
Martyrs à Simanca au roïaume de Leon, 207
Sainte Mathilde reine de Germanie, Ses vertus, 28. Sa retraite, 151. Ses aumônes, 153. Sa mort, 155
Mauger indigne archevêque de Roüen, 582
S. Maur des Foſſez. Reforme de ce monaſtere, 291
Mayence. Concile en 1049. 576
S. Mayeul archevêque de Mâcon, 71. Refuſe l'archevêché de Beſançon, 72. Devient abbé de Clugni, 73. Gouverne ſeul, 186. Ses miracles, 187. Cheri de l'empereur Otton I. 188. Pris par les Sarraſins. *Ibid.* Refuſe d'être pape, 191. Sa mort, 289
S. Meinard ermite, 3
S. Meinverc évêque de Patderbon, 406, 407. Sa mort, 409
Merſbourg, évêché, 120, 149. ſupprimé, 218. rétabli, 333
Meſſes. Trois par jour au plus, 172, 423. Meſſe ne doit être dite ſans aſſiſtans, 488. ni ſans que le prêtre communie, 489
Michel Paphlagonien empereur de C. P. 519. Punit l'avarice d'un évêque, 521. Sa mort, 536
Michel Calafate empereur de C. P. 536
Miciſlas ou Miſeco duc de Pologne premier Chrétien, 143. Sa mort, 144
Mlada ou Marie abbeſſe ſœur du duc de Boheme, 150
Moez calife Fatimite conquerant d'Egypte, 388
Moines. Ordonnez pour des titres, comme les autres, 48. Peuvent paſſer à un monaſtere plus regulier, 499
Monaſteres. Dechus en France, 8. Soumis aux évêques, 81. Monaſ-

reres doivent être hors des villes, 534. Monasteres bien reglez en Limousin, 499. Déreglez en Normandie, 595
Monson. Concile pour l'affaire des deux archevêques de Reims, Hugues & Artauld, 64. Autre concile en 995, touchant Arnoul & Gerbert, 295

N

NICEPHORE Phocas empereur de C. P. 133. Son portrait, 155 Ses conquêtes, 162. Ses entrepriſes contre l'égliſe, 163. Sa mort, 164
Nicolas le miſtique patriarche de C.P. Sa mort, 16
Nicolas Chryſoberge patriarche de C. P. 211. Sa mort, 306
S. Nicon. d'Armenie, 165. Se retire à Lacedemone, 307. Sa mort, 309
S. Nil de Calabre. Sa converſion, 229. Sa vie eremitique, 231. Fonde un monaſtere, 235. Répond à des queſtions curieuſes, 238. Son deſintereſſement, 241; 323. Il eſt honoré par l'Emir de Sicile, 242. Il vient au Mont-Caſſin, 243. Il vient à Rome interceder pour Philagathe, 321. Il veut que ſes moines ſoient pauvres, 323. Otton III. lui rend viſite, 327. S. Nil vient à Tuſculum, 359. Sa mort, 361
Normans. Pluſieurs encore païens au milieu du dixiéme ſiecle, 44. Normans en Galice, 209. S'établiſſent en Italie, 410
Notger ou Notcher, évêque de Liége, 316

O

OBEIDALLA chef des Fatimites, 19
Ochric moine ſçavant, maître de l'école de Magdebourg, 217. Sa mort, 218
Octavien patrice de Rome, puis pape Jean XII. 98. Se revolte contre l'empereur Otton, 125. S'enfuit de Rome, 127. Accuſations contre lui au concile de Rome, 128, 129. Eſt dépoſé, 132. Rentre dans Rome, 134. Sa mort, 138
Odalric archevêque d'Aix refugié à Reims, 12, 64
Odalric archevêque de Lion, 533. Sa mort, 549
Autre *Odalric* ordonné archevêque de Reims, 124
S. Odilon pris pour coadjuteur par S. Mayeul abbé de Cluguy, 288. Lui ſuccede, 290. Travaille à la tréve de Dieu, 531. Refuſe l'archevêché de Lion, 532. Sa mort, 561. Ses écrits, 563.
Odincar l'ancien, & Odincar le jeune ſon neveu miſſionnaires dans le Nord, 254.
S. Odon de Cluguy. Ses commencemens, 5. Se rend moine, 8. Ses conferences, 10. Il eſt élu abbé. *Ibid.* Appellé à Rome par Leon VII. 21. Par Etienne VIII. 35. Sa mort, 36. Monaſteres par lui reformez. *Ibid.* Ses écrits, 37
S. Odon évêque de Schireburne, puis archevêque de Cantorberi, 46. Sa ſéverité contre la concubine du roi Eduy, 121. Sa mort, 123.
S. Olaf roi de Norvege, 478. Son martyre, 480
Olaf roi de Suede chrétien, 479
Olbert abbé de Gemblous ſçavant, 424
Oliban ſeigneur Catalan. Sa converſion, 226. Evêque d'Alzone, 228.

Oratoire domeſtiques, divers abus, 482
Odination. N'eſt permis de la réïterer, 603
Odogne III. roi de Leon, 16. Sa mort, 90
Ordres mineurs. Comment leurs fonctions ont ceſſé, 197
Orleans. Concile en 1022. touchant les Manichéens, 430
Oſquetul archevêque d'Yorc, 179. Sa mort, 213
Oſtages. A quelles conditions on en peut donner, 110
Oſualde évêque de Vorcheſtre, 176. Archevêque d'Yorc, 213
Otrante archevêché, 166
Otton I. roi de Germanie, 28. Son couronnement, 29. Roi de Lombardie, 80. Appellé en Italie par le pape, &c. 117. Couronné empereur, 118. Sa mort, 183
Otton II. élu roi d'Allemagne, 117, couronné empereur, 155. Sa mort, 221.
Otton III. Empereur, 220. Couronné, 315. Ses dévotions, 328, 351. Sa mort, *Ibid.*
Ovon tyran en Hongrie, 538

P

PAIX ordonnée en Aquitaine, 366, 498. 501. En Bourgogne & en France, 509. En Allemagne, 541
Panduſe prince de Capoüe, rebelle à S. Henri, pris, 419. Ses vexations contre le Mont-Caſſin, 523
Papes. Jean XII. le premier change de nom, 98. Reglement pour l'élection du pape, 118. Autre, 139. Deſordres des papes du dixiéme ſiécle, 269. Si on peut juger les évêques ſans le pape, 272. Le pape ne doit rien faire dans le diocéſe d'un autre évêque, 370. Regardé comme évêque étranger quant à l'adminiſtration de la pénitence, 423. Ne peut donner des privileges contre les canons, 463. Comment peut abſoudre ceux que l'évêque a excommuniez, 503, 504
Paris. Concile en 1050. 590
Parthénopolis. V. Magdebourg, 30
Paſcaſe condamné par Berenger, 578. 585
Paſques. La ſemaine entiere feſtée, 69
Pavie concile en 997. tenu par Gregoire V. 320. Concile ſous Benoît VIII. 415
S. Paul de Lâtre moine, 101. Le pape l'envoïe viſiter, 105. Sa mort, 107
Pax vobis. Quand les évêques le diſent, 24
Penitences données par des moinés, 60. Regles touchant la penitence, 113, 172, 423. Rachat de penitences, 173, 425. Cas reſervez, 201. Penitence des rois, ſans préjudice de la ſouveraineté, 333. Penitence ne peut être impoſée par le pape, ſans conſentement de l'évêque, 504. Faux canons penitentiaux, 601
Philagathe. V. Jean XVI. 320
Philippe archevêque de Lion, 608
Philothée patriarche Jacobite d'Alexandrie voluptueux, 392
S. Pierre. Miracle de ſa chaîne à Rome, 168
Pierre Uſſeole duc de Veniſe. Sa converſion, 225
S. Pierre abbé de S. Pierre de Perouſe, 362
Pierre Damien, 542. Ses commence-

mens, 543. Se rend ermite, 545 Eſt fait abbé, 546. Appellé par l'empereur auprès du pape, s'excuſe d'y aller, 552. Ecrit touchant les clercs impudiques, 600

Pilegrim archevêque de Cologne, 419. Sa mort, 517

Plegmond archevêque de Cantorberi. Sa mort, 45

Poitiers. Concile touchant la paix, 366

Polden en Saxe. Concile en l'affaire de Gandeſem, 347

Polyeucte patriarche de C. P. 99. Odieux à Nicephore Phocas, 133. Sa mort, 165

Pomme d'or donnée à l'empereur par le pape, 405

Peppon prêtre prouve la religion par un miracle, 77. Devient évêque de Sleſvic, 253

Poppon archevêque de Treves, 412. Va à Jeruſalem, 507. Ecrit au pape, 515. Sa mort, 553

S. Poppon moine à S. Thierry, puis prevôt de S. Vaaſt, 517. Abbé de Stavelot, 518. Sa mort. *Ibid.*

Prague. Fondation de cet évêché, 150

Prédication recommandée, & par qui doit être faite, 502

Preſeance diſputée entre Ravenne & Milan, 550. Entre Reims & Treves, 568

Prêtres. Leurs mariages défendus, 24. Leurs enfans admis aux ordres. *Ibid.* 300. A leur ordination recevoient l'euchariſtie pour 40. jours, 487

Prêtreſſes femmes des prêtres, 112

Proceſſion de la Pentecôte à C. P. 157

Prodiges. Les ſçavans y croïoient dans l'onziémeſiécle, 485

Protothrones dépendans de C. P. 100

Q

QUEDLIMBOURG monaſtere, 28

R

RAMIR II. roi de Leon, 16

Ramir III. roi de Leon, 206. Sa mort, 207

Ramuold abbé de S. Emmeran de Ratisbonne, 293

Raoul roi de France, 2. Sa mort 21

Rathier évêque de Verone, 11. Empriſonné par le roi Hugues, 12. Quitte Verone & ſe retire à Lobes, 85. Fait évêque de Liege. *Ibid.* Oſté, 86. Retabli à Verone, 196. Ses plaintes contre ſon clergé. *Ibid.* Son ſinode, 200. Ses ſermons, 203. Il revient à Lobes & meurt, 204. Son portrait, 205. Sa lettre ſur l'euchariſtie. *Ibid.*

Ravenne renduë au pape, 146. Concile ſous Gerbert, 332. Autre ſous Arnoul, 404

Reliques éprouvées par le feu, 420

Reims. Concile pour juger l'archevêque Arnoul. Recit de Gerbert, 263. Autre recit, 279. Concile en 1049. 568

Remy d'Auxerre docteur, 7

S. Remy. Dedicace de ſon égliſe à Reims par Leon IX. 566. Sa fête au premier d'Octobre, 576

La *Reol* monaſtere en Gaſcogne, 364

Réunion à C. P. en 995, touchant les quatriémes nôces, 307

Richard I. duc de Normandie procure la reforme de Feſcam, 370. Sa mort, 371

Richard II. duc de Normandie. Son affection pour les moines de Feſ-

am. 371. Ses liberalitez envers les églises, 505
Richard abbé de saint Vannes à Verdun, 407. Sa conversion, 436. Est un des restaurateurs de la discipline monastique, 449. Travaille à la trêve de Dieu, 531. Fait le pelerinage de Jerusalem, 534. Sa mort, 535
Robert archevêque de Tréves, 29, 64
Robert archevêque de Roüen fils de Richard I. Sa vie scandaleuse, 372
Robert évêque de Senlis demande le soudoïenné de Chartres, 438
Robert roi de France, 256, 330. Son mariage avec Berthe, *ibid.* Déclaré nul, 331. Robert excommunié, 333. Quitte Berthe & épouse Constance, 382. Ses fondations, 442. Ses dévotions & ses aumônes, 444. Il va à Rome, 450. Sa chapelle, 491. Reçoit la réprimande de Guillaume de Dijon, 491. Foiblesse de son gouvernement, 511. Sa mort, 493
Robert fondateur de la Chese-Dieu, 605
Rodolfe roi de Bourgogne chassé d'Italie, 2
Rogations jeûnées, 69
Roger archevêque de Treves, 213
Romain Lecapene empereur de C. P. 49. Enfermé dans un monastere, 56. Sa penitence, 57. Sa mort, 58
Romain le jeune empereur de C. P. 109. Sa mort, 133
Romains. Combien leur nom odieux, 158
Romain Argyre empereur de C. P. 485. Sa mort, 519
Rome. Souveraineté reservée à l'empereur, 118, 119. Concile en 963. Contre Jean XII. 127. Concile tenu par lui contre Leon VIII. 135. Concile de Leon contre Benoît V. 138. Concile sous Gregoire VII. 332. Autre sous Silvestre II. sur l'affaire de S. Bernouard d'Hildesheim, 345. Autre sur l'affaire de Peronse, 362. Nombre des monasteres dans la ville de Rome, 363. Concile en 1047. 550. Autre en 1049. 559. Diocese de Rome borné à la ville seule, 560. Autre concile en 1050. 580
S. Romuald. Sa conversion, 223. Ses austerirez, 226. On le veut tuer pour avoir ses reliques, 227. Otton III. lui donne l'abbaïe de Classe, 326. Son don de larmes, 464. Son talent pour la conversion des pécheurs, 466. Son voïage en Hongrie, 467. Ses divers monasteres, 468. Ses austeritez, 469. L'empereur S. Henri le fait venir, 470. Sa mort, 472
Roüen. Concile vers 1050. 583
S. Rudesinde évêque de Dume, 207. Chargé de l'église d'Iria, 208. Sa mort, 209
Russes ou Rugiens. Leur reine demande un évêque, 147. Leur conversion, 255

S

SAINTS d'Italie ordonnez par des simoniaques, 604
Salsbourg metropole de la Pannonie occidentale, 79
Salvius abbé d'Albelada, 90
Samedi. Abstinence de la chair ordonnée, 510. Jeûne, 598
Sanche le Gros roi de Leon, 90. Sa mort, 206
Sardaigne. Heretiques en cette Isle, 374
Sarrasins en Lombardie, 23
Saxe. Cette église affligée par les Sclaves, 402.

Sclaves convertis à la foi, 78. Premiers auteurs de leur conversion, 147. Nouveaux évêchez en leur païs, 149. Sclaves de Saxe renoncent au Christianisme, 402
Sebastien premier archevêque de Strigonie, 355
Selingstat. Concile en 1022. 422
Segnorine abbesse en Portugal, 209
Seguin archevêque de Sens, 262
S. Sepulcre église abbatuë par les Musulmans, 386
Serfs irréguliers, 494
Sergius metropolitain de Damas se retire à Rome, 211
Sergius patriarche de C. P. 307. Sa mort, 456
Sergius IV. pape, Pierre évêque d'Albane Bouche de porc, 385. Sa mort, 400
Serment des abbez aux évêques, cause d'un different entre-eux, 282
Severe évêque d'Asmonin, docteur Jacobite, 390
Silvestre II. pape. Voïez Gerbert, 336
Silvestre III. pape, 541
Simeon Metaphraste compilateur des vies des saints, 54
Simeon moine du Mont-Sinaï, 497. Ses commencemens, 504. Il vient en France, 506. Se retire à Treves, 507. Sa mort & sa canonisation, 516
Simonie. Reglement contre cet abus 559. Examen des évêques sur la Simonie au concile de Reims, 569. Défense de rien exiger pour la sepulture, le baptême, &c. 575
Sisenand évêque indigne d'Iria, 208
Sisinnius patriarche de C. P. 307
Sophie fille d'Otton II. religieuse à Gandesem peu soumise, 343
Sorciers. L'église leur sauve la vie, 24
Suede, progrès de la religion, 87
Suen roi de Danemarc persecuteur, 255
Suidger. Chapellain de l'archevêque Hetman, 514. Depuis évêque de Bamberg & enfin pape Clement II. 548. Sa mort, 553
Symbole chanté à Rome, 404

T

TAGMON archevêque de Magdebourg, 375. 378. Sa mort, 398
Tangmar chef de l'école d'Hildesheim, 221. Envoïé en Italie par S. Bernouard, 349
Te Deum. En quel temps doit être chanté, 367
Touton disciple de S. Mayeul abbé de S. Maur, 292
Sainte Theoctiste de Lesbos, 54
Theodora fille de l'empereur Constantin, 485. Regne avec Zoé, 537
Theoduin évêque de Liége écrit à Henry roi de France au sujet de Berenger, 588
Theophanie veuve de Romain le jeune épouse Nicephore Phocas, 133. Le fait mettre & est chassée, 164. Rappellée, 211
Theophanie imperatrice femme d'Otton II. 221
Theophylacte fils de l'empereur Lecapene patriarche de C. P. 17. Sa passion pour les chevaux, 98. Sa mort, 99
Theotilon archevêque de Tours, 36
Thierry archevêque de Treves, 140
Thierry évêque de Metz, 168
S. Thierry évêque d'Orleans, 436
Thierry évêque de Chartres malgré les chanoines, 490
Trespassez. Commemoraison generale pour eux établie à Clugny, puis reçuë par toute l'église, 562
Treve de Dieu. Ses commencemens, 508. Son établissement, 535

Treves. Concile en 948. 69
Tryphon patriarche de C. P. pour un temps, 17
Turpion évêque de Limoges, 9
Turquetul chancelier d'Angleterre, 73. Se retire à Croiland & en est fait abbé, 76. Sa mort, 214

V

VALBERT archevêque de Milan, 117
Valthard prevôt de Magdebourg, 375. Archevêque, 399. Sa mort, *ibid.*
S. Udalric évêque d'Ausbourg, 14. 15. 66. 80. Défend sa ville contre les Hongrois, 87. Est confesseur du roi Otton, *ibid.* Sa regle de vie, 88. L'affection de l'empereur Otton pour lui, 180. Sa démission en faveur de son neveu desapprouvée, 182. Sa mort, 184. Sa canonisation, 283
S. Venceslas duc de Boheme martyr, 321
Vendredy. Défense de le fêter, 111. Jeûne ordonné ce jour là, 510
Verceil. Concile en 1050. où Berenger est condamné, 583.
Veremond ou Bermond III. roi de Leon, 597
Vicfred archevêque de Cologne, 29. 66. Sa mort, 83.
Vigile pape scelerat selon P. Damien, 603.
Vilgard fanatique, 373
Vincheſtre. Concile où les moines des cathedrales sont maintenus, 212.
S. Vitus honoré dans l'isle de Rugen, 147
Vlodomir prince des Russes premier Chrétien, 254
Unni archevêque de Hambourg, 13. Ses travaux pour la religion, 26. Sa mort, 27
Unuan archevêque de Brême, 401. Sa mort, 481
S. Volbodon évêque de Liege, 418
S. Volfang évêque de Ratisbone, 193. 195. Rétablit plusieurs monasteres, 293. Sa mort, 295
Volfred Anglois martyrisé en Suede, 480
Upſal. Temple d'idoles fameux en Suede, 479

Z

JEAN ZIMISQUE'S empereur, 164. Son triomphe, 210. Sa monnoye, *ibid.* Sa mort, *ibid.*
Zoé imperatrice, femme de Romain Argyre, 485. Le fait empoisonner & épouse Michel Paphlag. 519. Adopte Michel Calafate, 536. Ses amuſemens, 537. Epouse Constantin Monomaque, 538
Zoerard surnommé André ermite en Hongrie, 355.

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, & tous autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien amé PIERRE EMERY pere, Doyen des Syndics des Libraires & imprimeurs de Paris, Nous ayant très humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que Nous lui avons accordées le deuxiéme Février dernier, pour trente années, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury notre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Hiſtoire Eccleſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages, ayant encore compoſé ceux intitulés : le Catéchiſme

Hiſtorique & ſon Abregé, les Mœurs des Iſraëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes & le Devoir des Maîtres & des Domeſtiques ; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit ſieur Abbé Fleury, il ſe trouvoit néanmoins privé de cette grace par la ſeule omiſſion des titres deſdits Livres dans noſdites Lettres du dixiéme Février dernier, ce qu'il ne peut faire ſans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très humblement fait ſupplier de lui vouloir accorder. A ces cauſes, voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenſer de ſon application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante Volumes, tant *in-folio*, qu'*in quarto*, dont quelques uns n'ont pas eû tout le ſuccès qu'il avoit eſperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit ſieur Abbé Fleury, intitulez : *Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury*, ſon Catéchiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Iſraelites & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & ſon Traité du Devoir des Maîtres & des Domeſtiques. Commentaire Litteral ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte avec les Diſſertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Géographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Auteur ; en tels Volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *Trente années conſecutives*, à compter de la datte des Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition quelles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu lieu de notre obéiſſance, *à peine de trente livres pour chaque volume* deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun deſdits Ouvrages ci-deſſus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être faite en quelque lieu qu'ils ſoient trouvez, ſans le conſentement exprés & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion deſdits Livres ci-deſſus ſpecifiez, ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de notre très cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un en celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenuë pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil ſept cens dix neuf, & de notre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roy en ſon Conſeil, DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monſieur Mariette de la moitié du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monſieur l'Abbé Fleury ſeulement. Et de l'autre moitié deſdits Ouvrages, comme auſſi de la totalité du preſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, ſuivant l'accord fait entre nous, à Paris le 10. May 1719. *Signé*, P. EMERY.

Regiſtré le preſent Privilege, enſemble les ceſſions ci-deſſus ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 489. N°. 515. *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Août* 1703. *A Paris le ſeiziéme Juin mil ſept cent dix-neuf.*

Signé, DELAULNE, *Syndic.*